ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET DES CLASSES MOYENNES

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA DOCUMENTATION GÉNÉRALES

L'ÉCONOMIE BELGE EN 1951

BRUXELLES
IMPRIMERIE DES ANC. ÉTABL. AUG. PUVREZ S. A.
AVENUE FONSNY, 59

1952

AVERTISSEMENT

« L'économie belge en 1951 », cinquième rapport annuel publié par le Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, répond, comme les ouvrages précédents, à la préoccupation d'établir un document de référence sur l'évolution économique générale du pays et sur la politique économique du Gouvernement.

Pour faciliter les comparaisons, le plan de l'ouvrage n'a pas été modifié.

Toutefois, de nouvelles études ont été insérées. C'est ainsi qu'un problème important, celui de l'approvisionnement en eau, fait l'objet d'une section du chapitre sur la production. D'autre part, dans la partie relative aux finances, à la monnaie et au crédit, un nouveau chapitre a été introduit; il est consacré aux assurances privées soumises à un contrôle légal.

Le plan des chapitres sur l'emploi et sur la monnaie et le crédit a été amélioré. De nouvelles données ont été incorporées à l'étude sur la consommation. Enfin, l'introduction contient une brève description de l'évolution économique internationale.

La présentation de l'ouvrage a été complétée d'une liste des abréviations employées.

Le Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes remercie les organismes et les administrations qui lui ont continué leur concours. Il espère que l'ouvrage sera accueilli avec la même faveur que les années précédentes.

Bruxelles, le 17 octobre 1952.

INTRODUCTION

SECTION I. — ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE

§ 1. — PRINCIPAUX ASPECTS DE L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE

L'économie belge fut, en 1951, plus peut-être que pendant les autres années, influencée par l'évolution de l'économie mondiale. Il n'est donc pas sans intérêt de rappeler brièvement quelles furent les grandes lignes de cette influence.

La perspective de programmes massifs de réarmement, à la suite de l'ouverture des hostilités en Corée, avait suscité, en 1950, une vive spéculation à la hausse. Cette spéculation stimula fortement la production industrielle et provoqua une course aux approvisionnements. La demande, déjà en plein développement aux Etats-Unis depuis les dévaluations de septembre 1949, en fut renforcée, ce qui accentua les hausses de prix mondiaux (1). A la fin de 1950, la rapidité de cette hausse avait créé de graves perturbations dans l'économie mondiale : la pénurie des matières premières était quasi générale et affectait surtout certains secteurs industriels. Cet état de choses était aggravé par la constitution, en maints pays, de stocks stratégiques.

En janvier 1951, la Conférence internationale des matières premières, fut chargée de faire des recommandations pour la répartition des produits rares. D'ailleurs, les hausses étaient exagérées et ne pouvaient se maintenir. Dès la fin du premier trimestre 1951, les prix de quelques matières sensibles telles la laine, le caoutchouc et l'étain diminuèrent. Le gouvernement américain ralentit la constitution de stocks afin de conjurer la menace d'une hausse générale du coût de la vie. Une priorité sur la constitution des stocks fut donnée à la

(1) Cf. *L'Economie Belge en 1950*, Bruxelles, 1951, 4°, (Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales), p. 213.

répartition et surtout à la fixation des prix des matières premières stratégiques (1).

De la sorte, la demande spéculative s'apaisa au printemps. Aux Etats-Unis et dans une grande partie de l'Europe Occidentale, un ralentissement d'activité lui succéda, surtout dans les industries de consommation, l'industrie lourde continuant à bénéficier d'une demande en expansion.

A partir du deuxième trimestre, des baisses importantes furent observées sur la plupart des marchés mondiaux des matières premières. L'économie mondiale traversa alors une période de transition entre, d'une part, la phase des réactions désordonnées, consécutives à l'aggravation de la situation internationale, et, d'autre part, la phase de développement progressif et systématique des fabrications militaires. Les conditions d'inflation qui, pendant l'hiver, s'étaient beaucoup accentuées dans le monde, donnèrent des signes d'affaiblissement. La crainte d'un conflit imminent et général fit place à un climat de réarmement progressif.

Les échanges internationaux avaient atteint une grande ampleur au début de 1951. En dépit de l'arrêt ultérieur de la hausse des prix mondiaux, celle-ci n'en avait pas moins, en raison d'achats massifs, épuisé les ressources de maints pays, en monnaies dures. Dès juin et avec une particulière acuité, le problème des paiements internationaux retint les préoccupations. Dans les pays les plus atteints, la politique de libération des échanges fit place à des mesures restrictives hâtives et peu coordonnées. Enfin, à la fin de l'année, des craintes de dévaluation influencèrent, en divers pays étrangers, des mouvements de capitaux et de marchandises.

§ 2. — CONJONCTURE ÉCONOMIQUE DE LA BELGIQUE

L'année 1951 a été marquée, à plusieurs égards, par une certaine dislocation de l'économie belge. D'une part, les courbes des diverses catégories de *prix* se sont dispersées : parties à peu près du même niveau, elles ont évolué différemment, s'écartant ainsi peu à peu les unes des autres pour se regrouper cependant dès le début de 1952, légèrement en hausse (1).

D'autre part, la forte *production* du début de l'année, n'a pu être maintenue dans tous les secteurs, ce qui a influé sur la composition

(1) Cf. ci-après, p. 243.

des importations et des exportations. Tandis que les industries produisant des biens d'investissement sont restées très actives, les industries de consommation n'ont pu suivre le rythme d'expansion au delà du premier trimestre (1).

Par ailleurs, le cloisonnement du *commerce extérieur*, en zones monétaires distinctes, s'est accentué.

Au total, la valeur de la production des biens et des services a beaucoup augmenté, sans que les prix augmentent de façon comparable. Cependant, la valeur réelle des *investissements* nationaux a un peu reculé, tandis que la *consommation* privée est restée stationnaire. C'est que cette augmentation de la valeur de la production semble plutôt avoir été absorbée par la thésaurisation privée et par des prélèvements accrus de l'Etat, notamment pour financer le réarmement. La stabilité de la consommation indique que les dépenses d'armement n'ont pas altéré le niveau de vie de la population. Quant au léger recul des investissements réels, on peut l'attribuer surtout aux hésitations de l'épargne à s'engager. Cette tendance de l'épargne procède de mobiles psychologiques divers, imputables à l'incertitude des relations internationales et au désir d'évasion fiscale.

Il n'empêche que la différenciation et la souplesse de l'industrie belge lui ont permis de s'adapter sans retard aux variations de la conjoncture mondiale et, en particulier, de compenser l'influence de prix de revient élevés, par des délais de livraison raccourcis.

***

Au début de l'année 1951 persistaient les influences suscitées par la guerre en Corée et qui avaient agi sur l'industrie belge à partir de juin 1950. Les prix mondiaux, en forte hausse, rendaient défavorables les termes d'échange (2) des pays importateurs de matières brutes ; la Belgique devait par conséquent améliorer les siens. Elle devait aussi enrayer toute hausse des prix intérieurs, qui aurait aggravé le coût de la vie et influé sur les salaires. Cependant, les adaptations rendues nécessaires par la hausse des prix mondiaux furent opérées tandis que l'augmentation des salaires a été modérée.

La Belgique jouissait à ce moment de conditions favorables, car la diversité de ses industries lui permettait une expansion presque instantanée, la capacité de production inemployée pouvant en grande partie être intégrée rapidement au circuit économique. Cependant, après

(1) Cf. p. 57.
(2) Cf. p. 328.

l'expansion, une capacité de production excédentaire a subsisté dans certains secteurs et certaines régions, tant en main-d'œuvre qu'en équipement ; ce sont le défaut d'approvisionnement en matières premières et le fléchissement progressif de la demande qui ont été les causes essentielles de la limitation de l'expansion.

Le niveau des activités était donc très élevé au début de l'année 1951 et leur répartition, assez équilibrée : la demande était forte tant pour les biens de consommation que pour les biens d'investissements. L'Union Européenne des Paiements (U. E. P.) s'étant substituée aux systèmes des accords bilatéraux, les achats en Union Économique Belgo-Luxembourgeoise (U.E.B.L.) ne présentaient plus de difficultés pour les pays européens. Les exportations gonflèrent et progressèrent de 65% en valeur, entre le premier semestre 1950 et le premier semestre 1951. Les termes d'échange s'améliorèrent peu à peu, passant de 88 en novembre 1950, à 102 en août 1951, pour augmenter encore par la suite.

Les prix de détail, suivant les réactions des prix de gros, étaient montés aussi et continuèrent leur ascension après avril, alors que les prix de gros eurent amorcé une légère baisse. C'est sans doute sous l'influence de cette baisse des prix de gros et par suite d'une saturation des marchés que, dès mars, après un léger « boom » en février, une mévente fut observée dans les magasins, surtout pour les textiles, les vêtements et les articles en cuir.

Aux difficultés résultant de la généralisation progressive de cette mévente, affectant bientôt toutes les industries de biens de consommation, s'en ajoutèrent d'autres créées par l'épuisement du quota de l'U. E. B. L. à l'Union européenne des paiements (1) ; alors que le plafond des avances, fixé à 10 milliards de francs, était déjà dépassé, la Belgique se voyait contrainte d'accorder de nouveaux crédits à l'U.E.P.

Par suite du nouvel essor des exportations, la balance commerciale devint de plus en plus créditrice envers la zone européenne.

Les rapports entre les prix, la production et la monnaie se rétablirent par le gonflement des moyens monétaires : l'expansion monétaire de juin à décembre a été d'environ 9%.

Pour conjurer un développement excessif des crédits, le gouvernement prit des mesures (1) tendant à réduire les déséquilibres des transactions de l'U. E. B. L. avec chacune des zones monétaires, c'est-à-dire à freiner les exportations vers l'U. E. P. et à diminuer le déficit envers la zone dollar. Mais des éléments d'ordre psychologique et

(1) Cf. pp. 323 et 387.

spéculatif incitèrent les importateurs de certains pays à gonfler leurs achats en Belgique et suscitèrent des mouvements de capitaux privés, comparables aux mouvements de « hot money » d'avant la guerre.

Au total, le niveau de la production et celui des exportations sont restés très élevés.

De nouvelles mesures de réorientation des exportations (1) ont été prises en octobre en vue de contenir les facteurs d'inflation ; elles ont coïncidé à peu près avec une brève période de difficultés sociales (2).

En fin d'année, le chômage a augmenté fortement, en grande partie, à causes d'influences saisonnières, tandis que les prix de gros ont haussé légèrement et que les termes d'échange sont devenus un peu moins favorables.

SECTION II. — POLITIQUE ÉCONOMIQUE

§ 1. — LIGNES PRINCIPALES

Les lignes principales de la politique économique sont restées conformes aux desseins poursuivis depuis la libération : observer une politique monétaire orthodoxe, préserver l'équilibre budgétaire, promouvoir la libération des échanges et n'intervenir qu'à titre supplétif dans les autres domaines de l'activité économique.

La prospérité n'étant point durable à défaut d'une monnaie solide, la Belgique n'a cessé de tenir grand compte, dans sa politique économique générale, de l'importance et des possibilités de la *politique monétaire et du crédit.*

Les principales mesures prises à ce propos depuis la libération, s'apparentent à celles de la politique classique de l'argent cher : des taux d'intérêt relativement élevés ont donc été conservés et les engagements des banques ont été strictement limités,

En 1950, et pendant la majeure partie de 1951, cette politique a été accentuée. Les crédits à la consommation et les opérations de change à terme, sur devises étrangères, ont été réduites de même que, mais de façon temporaire, le volume des capitaux d'épargne d'origine parastatale affecté au crédit hypothécaire ; au surplus, certains délais d'échéance ont été raccourcis. A la fin de 1951, la rigueur fut atténuée, mais

(1) Cf. p. 324.
(2) Cf. p. 261.

dans la mesure où il en résulterait un accroissement d'importation des pays de l'Union Européenne des Paiements.

La *politique budgétaire* de l'exercice 1951, reste avant tout attachée au maintien de l'équilibre ; cependant, elle tient compte des charges supplémentaires imposées à la Belgique par le réarmement, charges que l'on ne peut songer à compenser en réduisant les dépenses d'ordre économique ou social.

Le boni du budget ordinaire pour 1951 vient de l'accroissement des recettes d'impôts, résultant de l'amélioration de la conjoncture et des versements anticipatifs au titre de taxe professionnelle. En revanche, le déficit du budget extraordinaire procède de l'augmentation des dépenses pour la défense nationale. La dette publique, qui avait diminué en 1950 a augmenté, de près de 6 milliards, en 1951 ; cette évolution dérive surtout de l'augmentation des certificats de trésorerie remis à la Banque Nationale et aux banques.

§ 2. — PROBLÈMES PARTICULIERS

Certains problèmes particuliers ont plus spécialement retenu l'attention en 1951. Ils touchent à l'approvisionnement, aux prix, aux paiements internationaux, au chômage et à la nécessité d'une expansion économique limitée et sélective.

1. — *Approvisionnement du pays.*

Par sa qualité de pays transformateur et son manque relatif de matières premières, la Belgique est plus sensible que d'autres pays, aux difficultés d'approvisionnement ; elle favorise en conséquence la liberté d'accès aux matières premières et la sécurité de leur transport.

Les pénuries mondiales de divers produits, dues aux besoins du réarmement et à l'augmentation de la consommation, avaient été, dès 1950, l'objet de vives préoccupations, surtout pour les matières premières industrielles. En 1951, tandis que le soufre et certains métaux non ferreux restaient rares, la laine, le coton et l'huile de palme sont devenus plus abondants.

La Conférence internationale des matières premières a étudié la répartition des produits rares (1) et elle a appliqué, au second semestre, un système d'allocations pour le soufre et certains métaux non ferreux.

(1) Ce sont le soufre, la laine, le coton, le manganèse, le tungstène, le molybdène, le cobalt, le nickel, le plomb, le cuivre, le zinc et la pâte à papier.

La Belgique fait partie de six comités sur les sept créés au sein de cette conférence internationale ; elle a siégé en tant que pays consommateur et aussi comme producteur, pour certaines matières telles que le cuivre et le zinc. Une coordination très étroite a été entretenue avec les Pays-Bas et le Luxembourg.

Si, dans l'ensemble, sauf peut-être pour le soufre, l'approvisionnement du pays a permis à l'industrie belge de faire face aux accroissements de la demande, les problèmes d'approvisionnement n'ont pas été, pour autant, tout à fait résolus. L'approvisionnement en combustible en 1951, n'était pas encore satisfaisant. La Belgique a dû faire de coûteuses importations de charbon américain. Les deux millions de tonnes accumulées sur le carreau des mines belges, les années précédentes, ont été utilisées (1).

2. — *Politique des prix.*

Le Gouvernement belge tente, en permanence, de préserver, voire d'augmenter, le niveau de vie de la population et de sauvegarder la capacité de concurrence du pays envers l'étranger.

Bien que l'industrie belge tire de la brièveté de ses délais de livraison, de sérieux avantages à l'étranger, elle demeure soumise à d'impérieuses et incessantes compressions des prix de revient. Cela fut très sensible lorsque la hausse des prix des matières premières eut rendu défavorable les termes d'échange et donc la position des pays transformateurs.

a) *Prix et standard de vie.*

En 1951, les dépenses militaires, accaparant une part croissante de la production et aggravant les charges fiscales, auraient pu altérer le niveau de vie si elles avaient entraîné une pénurie de marchandises et une diminution du pouvoir d'achat de la population.

Il est utile de rappeler, à ce propos, que les dépenses militaires ont été estimées à près de 65 milliards de francs pour la période 1950 à 1953, soit en moyenne par année, deux fois et demie la moyenne des années antérieures. A ce montant, il faut ajouter d'ailleurs celui des dépenses indirectes, résultant par exemple de l'aménagement du territoire, des pensions militaires, des indemnités de milice et de l'entretien de la gendarmerie.

La politique suivie pour sauvegarder le niveau de vie, dans de telles conditions, fut de promouvoir l'expansion de la production,

(1) Cf. p. 59.

d'améliorer les rendements et d'accroître le commerce extérieur en veillant notamment au niveau des termes d'échange.

De 1950 à 1951, l'augmentation de la production s'est chiffrée par 14%, — elle fut même de 23% entre les deux premiers semestres — chose remarquable pour un pays aussi industrialisé que la Belgique. Entre les premiers semestres de 1950 et de 1951, la hausse a été de 41% en sidérurgie et dans l'industrie du verre, de 29% dans les textiles et le ciment, et de 20% à peu près en fabrications métalliques, papier et engrais azotés. L'augmentation, qui fut ainsi à la fois rapide et assez généralisée, a dépassé les écarts observés à ce moment aux Etats-Unis et en Europe Occidentale, exception faite pour l'Allemagne fédérale qui a connu une hausse proportionnellement plus grande, étant partie d'un moindre niveau.

Toutefois, au second semestre, cette activité n'a pas pu être maintenue dans tous les secteurs.

L'accroissement des charges militaires explique que la hausse de la production n'ait pas déterminé une augmentation proportionnelle du bien-être de la population. Le gouvernement n'en a pas moins veillé à préserver le niveau de vie déjà atteint et à le défendre à la fois par la politique des prix, la politique des rémunérations et la politique sociale.

L'importance de la consommation est restée la même que celle d'avant la guerre de Corée ; mais elle a présenté, en 1951, des modifications de structure, les articles de provisions étant moins demandés, au profit des biens de consommation immédiate.

***

Il n'était évidemment pas possible d'empêcher toute hausse des prix belges, lesquels se forment dans une économie nationale ouverte largement aux influences mondiales. Il a fallu se borner à contenir le phénomène et à lutter contre les hausses spéculatives. Les pouvoirs publics ont agi principalement sur les conditions psychologiques et techniques de la formation des prix. Les pointes spéculatives ont été éliminées. Des subventions ont été consenties pour contenir les prix de la margarine et du pain ; certains produits ont été soumis temporairement au régime des prix maxima.

Le rattachement des *salaires et des appointements* à l'index des prix de détail (1), dans presque tous les secteurs industriels, a donné lieu à la conclusion ou à la revision de conventions collectives qui ont souvent entraîné une hausse des rémunérations.

---

(1) Cf. p. 263.

Plusieurs *avantages sociaux* octroyés auparavant ont été améliorés (1). En liaison avec l'évolution du coût de la vie, les allocations sociales ont été plusieurs fois accrues ; ce fut le cas pour les pensions de vieillesse et de survie, les pensions des mineurs, les allocations familiales et l'allocation de la mère au foyer. La législation sur les accidents de travail a été élargie ; celle relative aux maladies professionnelles, et aux allocations aux estropiés a été également revue et les allocations majorées.

Pour la *santé publique* et *l'hygiène*, les crédits prévus ont été maintenus au niveau élevé qu'ils venaient d'atteindre.

Les services *d'aide familiale* ont pris une forte extension ; les subventions qui leur sont accordées, calculées sur la base du nombre d'heures de prestations fournies dans les familles, sont passées de 2,8 milliards de francs en 1950 à 3,4 milliards pour le seul premier semestre 1951.

La *politique de logement à bon marché* a été continuée en dépit de conditions de financement devenues moins faciles depuis la fin de 1950.

b) *Prix et capacité compétitive.*

L'entretien et le développement de la capacité de concurrence est le deuxième objet de la politique des prix. Ils nécessitent un continuel effort de rationalisation et de modernisation. Grâce à l'amélioration considérable de la demande, en 1950 et au début de 1951, et à la mise en activité de nouvelles installations industrielles, de sensibles progrès ont été réalisés dans certains secteurs.

La politique agricole a été placée sous le signe de la promotion de la rentabilité et de l'amélioration des rendements, ainsi que de la qualité des produits (2). L'attention a surtout été attachée au perfectionnement des moyens techniques d'exploitation, à l'utilisation de semences sélectionnées, à l'exploitation plus rationnelle des prairies, à l'obtention de fruits de choix, ainsi qu'à l'amélioration du cheptel et des produits dérivés.

Des préoccupations du même ordre ont guidé la *politique industrielle*. Si les investissements industriels, pris dans leur ensemble, et à prix constants, paraissent en recul (3), sauf dans les charbonnages et l'industrie pétrolière, le gouvernement a toutefois augmenté l'appui financier officiel pour la création d'industries nouvelles. L'encours des

(1) Cf. p. 272.
(2) Cf. p. 39.
(3) Cf. p. 285.

Erratum :
page XVII, 3e alinéa, 4e ligne,
lire : 2,8 millions . . . 3,04 millions . . .
au lieu de : 2,8 milliards . . . 3,4 milliards . . .

crédits d'aide aux industries nouvelles, accordée par la seule Société Nationale de Crédit à l'Industrie et garantis par l'Etat, s'élevait, à la fin de décembre 1951 à 732,2 millions de francs, contre 250,5 millions de francs à la fin de décembre 1950 et 9,5 millions à la fin de l'année 1949.

La *politique des transports* a été d'orienter le développement de chaque mode de transport, en sorte que chacun d'eux puisse rendre les services pour lesquels son rendement est optimum. Dans ce but, les limitations très strictes apportées précédemment par la réglementation, à l'activité des transporteurs professionnels, ont été beaucoup atténuées.

Enfin, en matière *fiscale*, des aménagements ont été introduits dans le régime de la taxe de transmission perçue sur divers produits et services.

3. — *Commerce extérieur et paiements internationaux.*

Pour l'économie belge, la possession de larges débouchés répond au besoin vital de régler toutes les importations indispensables à un pays de population très dense et dont les ressources naturelles sont insuffisantes. Toutefois, afin de préserver l'équilibre monétaire, il faut éviter qu'aux effets de l'accroissement des exportations et du solde favorable de la balance des paiements globale, ne s'ajoutent ceux d'une augmentation excessive des crédits à l'expansion économique interne.

a) *Recherche de débouchés.*

Avant la guerre, la Belgique accusait déjà un déficit permanent envers la zone dollar et un boni envers les zones européennes ; mais ils étaient neutralisés, en ordre principal, par des courants d'échange entre créanciers et débiteurs de la Belgique. Pareille compensation était, cependant, devenue de plus en plus difficile dès avant la seconde guerre mondiale. Depuis la libération, les gouvernements belges ont eu pour tâche de vaincre ces difficultés, compte tenu de la structure des relations économiques internationales de la Belgique.

L'intégration européenne est apparue comme un des moyens de résoudre le problème. En 1951, de nouveaux pas vers cette intégration ont été faits : malgré les perturbations des courants d'échange, causés par les pénuries et par les hausses des prix, l'Organisation européenne de Coopération économique a pu augmenter encore le pourcentage de libération des importations privées, en provenance des pays membres (1).

(1) Cf. p. 383.

D'autre part, le traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier a été signé le 18 avril 1951 et, à la fin de l'année, le projet était déjà en voie d'approbation dans quelques pays signataires.

b) *Maintien de l'équilibre monétaire.*

Les problèmes monétaires ont été, en 1951, intimement liés aux problèmes du commerce extérieur.

Pendant le premier trimestre 1951, la Banque Nationale a dû maintenir les contrôles du crédit, décidés en septembre 1950. Au surplus, les paiements anticipatifs d'impôts ont contrecarré l'expansion du stock monétaire.

Toutefois, à partir du mois de juin, le solde positif de la balance des paiements a suscité un développement du stock monétaire ; par ailleurs, pour soutenir la production, les taux d'escompte ont été réduits à deux reprises.

Le problème du déséquilibre dans les échanges intraeuropéens est devenu plus aigu en 1951 et l'Union Européenne des Paiements, créée pour en régler les modalités financières, n'a pu y apporter qu'une solution partielle et passagère. En effet, le problème fondamental est celui de la convertibilité. Le déficit de la Belgique envers la zone dollar aurait dû être comblé par le boni sur les zones européennes, mais la convertibilité des monnaies européennes en dollars ou en or n'était assurée que partiellement. Il en est résulté que pendant le second semestre 1951, la Belgique a dû prendre plusieurs mesures destinées à réorienter son commerce extérieur (1). Les opérations dites de transit, puis les exportations vers les Pays-Bas, ont été mises sous surveillance.

Pour neutraliser l'effet interne des excédents belges sur l'U. E. P. et en contre-partie des avances consenties à l'U. E. P., il a été constitué à la Banque Nationale une provision spéciale, à charge du Trésor d'abord uniquement et ensuite à charge aussi des exportateurs. A la fin d'août, les achats en dollars ont été limités en vue de leur substituer des achats de produits en provenance des pays de l'Union Européenne des Paiements ; un système de visa préalable et de contingents dégressifs a été instauré et cinq pour cent du produit des exportations vers l'U.E.P. ont été bloqués (2).

Au début d'octobre, des mesures encore plus strictes ont été prises, et un programme des exportations a été dressé (2).

---

(1) Cf. p. 322.
(2) Cf. p. 324.

4. — *Expansion économique et chômage.*

En 1951, la moyenne quotidienne du chômage s'est abaissée de façon continue jusqu'en juin, et est restée ensuite à peu près stable, jusqu'en octobre (1). A la fin de l'année, l'aggravation saisonnière et le recul de l'activité dans certaines industries ont attiré davantage l'attention sur le problème de la mise au travail des chômeurs.

Pour apprécier la situation du chômage en Belgique, en 1951, il faut tout d'abord rappeler que le niveau de l'emploi n'est pas un indice suffisant du niveau général de l'activité du pays, particulièrement pendant l'année en cause.

En effet, la diminution de l'activité s'est produite surtout dans les secteurs qui occupent une main-d'œuvre abondante ; l'activité globale a donc été moins touchée par la baisse de l'emploi, que les chiffres absolus ne semblent le suggérer (2).

D'autre part, étant donné la différenciation du phénomène du chômage, il serait illusoire d'attendre d'un remède unique la remise au travail de l'ensemble des chômeurs ; en effet, la moyenne du chômage complet pour 1951, soit environ 153.500 unités, se décompose en chômeurs saisonniers, résiduels, frictionnels, structurels et conjoncturels. Cette ventilation montre que le problème de la mise au travail des chômeurs est complexe et nécessite la recherche de solutions spécifiques variées.

Une politique d'ensemble pour la résorption du chômage postule au surplus une expansion de l'économie et doit prendre place dans une politique économique générale, compte tenu des constantes qui dominent la vie de la nation. Parmi celles-ci notons le fait que la Belgique est un pays exportateur, ouvert aux influences extérieures et dont la conjoncture suit de très près les variations de la situation mondiale.

La politique de lutte contre le chômage, suivie en 1951, par le gouvernement, a donc présenté un caractère modéré et progressif, du point de vue quantitatif ; un caractère de simple orientation et de sélection, plutôt que de franche direction, du point de vue qualitatif.

5. — *Calcul du revenu national.*

A mesure que les problèmes de l'économie moderne se compliquent, l'attention est attirée davantage sur la nécessité de connaître, outre le détail des activités économiques, certains de leurs aspects globaux. Au nombre de ceux-ci figure le « revenu national », donnée globale par

(1) Cf. p. 31.
(2) Cf. p. 11.

excellence, et qui fait depuis quelques années, aussi bien l'objet des préoccupations pratiques des gouvernements, que des recherches théoriques des économistes.

En de nombreux pays, des chiffres sont publiés qui semblent donner une indication précise de l'évolution, voire de la composition du revenu national. En Belgique, certains chiffres sont avancés, mais qui n'ont pas de caractère officiel.

Ne voulant publier aucune donnée de cette nature sans avoir la certitude de ne point accréditer ce qui pourrait n'être que des supputations, le gouvernement belge a instauré une Commission du Revenu national (1) qui prépare des calculs du revenu national selon des méthodes scientifiques, permettant d'indiquer ce revenu en serrant de très près la réalité.

On saisira, en conséquence, la raison pour laquelle le présent rapport ne fait pas état de chiffres sur le montant du revenu national de la Belgique.

Section III. — CONCLUSIONS

En 1951, l'économie belge a été éprouvée par divers facteurs de dislocation. Pourtant, la solidité de son armature économique, la grande souplesse de réaction qu'elle doit à sa structure industrielle et aux qualités de ses travailleurs, lui ont permis de se redresser promptement. Dès la fin de 1951, un regroupement des prix se dessinait.

Il n'en demeure pas moins que plusieurs problèmes importants subsistent. Si celui de l'approvisionnement d'abord, celui des prix ensuite, semblent avoir perdu leur acuité, l'importance des crédits à l'U. E. P. et l'expansion économique interne doivent continuer à retenir l'attention.

D'autre part, depuis la fin de la guerre, la structure des débouchés extérieurs a subi de profondes modifications ; celles-ci ont une importance majeure pour l'avenir industriel du pays. L'instabilité très prononcée de la demande mondiale favorise tour à tour les ventes de biens essentiels et celles de biens qui le sont moins.

La Belgique, compte tenu des modifications de structure des salaires, diversifie et spécialise tout à la fois la production de biens d'équipement et perfectionne ses fabrications traditionnelles. Les produits de haute

(1) Arrêté du Régent du 18 janvier 1949 instituant une Commission du Revenu national (*Moniteur belge* du 6 février 1949), modifié par l'arrêté du Régent du 20 avril 1949 (*Moniteur belge* du 6 mai 1949) et par l'arrêté royal du 18 juin 1951 (*Moniteur belge* du 28 juillet 1951).

qualité ont le plus de chance d'avoir des débouchés durables sur les marchés internationaux visités par la concurrence étrangère.

Cette orientation doit être complétée par un ensemble de mesures, destinées à accroître la productivité, pour maintenir un niveau de prix compétitif ; citons la formation professionnelle de la main-d'œuvre et des cadres, l'amélioration dans les entreprises de l'organisation interne et des services de ventes, la modernisation du matériel, la recherche scientifique appliquée, etc.

L'adaptation de l'économie belge est loin d'être terminée, notamment dans les charbonnages et dans l'industrie chimique ; mais en sidérurgie, en fabrications métalliques, dans l'industrie du ciment et la production d'électricité, par exemple, des progrès marquants ont été accomplis.

L'analyse par secteur industriel du commerce extérieur révèle un accroissement, par rapport à l'avant guerre, de la part que prennent dans les exportations, les produits qui incorporent beaucoup de travail ; aussi est-il permis de conclure que l'évolution à long terme de la structure industrielle du pays est satisfaisante.

PREMIÈRE PARTIE

Population et emploi

CHAPITRE PREMIER

POPULATION

§ 1. — EVOLUTION GENERALE

La population s'est accrue, en 1951, de 49.466 unités contre 28.569 en 1950; en fin d'année, elle atteint 8.703.119 unités. La natalité est restée à peu près stationnaire, tandis que la mortalité a progressé; l'accroissement naturel s'est ainsi réduit de 4.000 unités environ pour revenir à 34.836 unités. Par contre, en opposition avec l'année 1950, le courant migratoire a laissé un solde positif : l'immigration nette s'est chiffrée à 14.630 personnes. L'entrée de travailleurs étrangers et de leurs familles a été la source principale de cette évolution.

Naissances, décès et accroissement naturel (a)

ANNÉE	Naissances (b)		Décès (b)		Accroissement naturel	
	Chiffres absolus	‰	Chiffres absolus	‰	Chiffres absolus	‰
1931	147.489	18,08	103.773	12,72	43.716	5,36
1934	131.736	15,92	96.851	11,70	34.885	4,22
1939	126.257	15,04	110.393	13,15	15.864	1,89
1945	127.245	15,25	121.155	14,52	6.090	0,73
1946	146.731	17,49	110.413	13,16	36.318	4,33
1947	144.979	17,15	108.136	12,79	36.843	4,36
1948	148.210	17,23	103.576	12,04	44.634	5,19
1949	144.670	16,77	106.704	12,37	37.966	4,40
1950	142.970	16,52	104.039	12,02	38.931	4,50
1951	142.524	16,38	107.688	12,37	34.836	4,01

Source : Institut National de Statistique.

(a) Population de droit.
(b) Non compris les mort-nés et les enfants présentés sans vie.

§ 2. — EVOLUTION REGIONALE

Par rapport à l'année précédente, les écarts observés dans l'évolution démographique des différentes régions se sont atténués, en 1951, grâce aux correctifs apportés au mouvement naturel par l'effet des migrations intérieures et extérieures.

Mouvement de la population en 1951

RÉGION OU PROVINCE	Naissances (a)		Décès (a)		Accroissement				Situation au 31 décembre 1951 —
					Accroissement naturel	Solde migratoire	Accroissement total		
	Chiffres absolus	°/oo (b)	Chiffres absolus	°/oo (b)	Chiffres absolus	Chiffres absolus	Chiffres absolus	°/oo (c)	Chiffres absolus
Arrondissement de Bruxelles	**17.913**	**13,50**	**16.903**	**12,74**	**1.010**	**3.820**	**4.830**	**3,65**	**1.327.214**
Région flamande	**78.538**	**17,90**	**47.104**	**10,73**	**31.434**	— **2.997**	**28.437**	**6,52**	**4.387.043**
Anvers	22.690	17,22	13.882	10,54	8.808	— 1.280	7.528	5,75	1.317.839
Flandre Occidentale	17.426	17,20	11.027	10,88	6.399	— 2.960	3.439	3,41	1.013.281
Flandre Orientale	20.536	16,63	14.679	11,89	5.857	— 2.309	3.548	2,88	1.234.876
Limbourg	12.249	24,74	4.137	8,12	8.112	1.573	9.685	19,95	495.204
Arrondissement de Louvain	5.673	17,30	3.379	10,37	2.258	1.979	4.237	13,08	325.843
Région wallonne	**46.073**	**15,41**	**43.681**	**14,61**	**2.392**	**16.998**	**19.390**	**6,53**	**2.988.862**
Hainaut	19.327	15,51	18.867	15,14	460	9.194	9.654	7,81	1.246.449
Liège	14.233	14,50	14.087	14,36	146	7.420	7.566	7,77	981.009
Luxembourg	3.823	17,80	2.779	12,94	1.044	— 1.009	35	0,16	214.809
Namur	6.113	16,97	5.294	14,70	819	390	1.209	3,37	360.247
Arrondissement de Nivelles	2.577	13,83	2.654	14,24	— 77	1.003	926	5,00	186.348
Le Royaume	**142.524**	**16,38**	**107.688**	**12,37**	**34.836**	**14.630**	**49.466**	**5,72**	**8.703.119**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Non compris les mort-nés et les enfants présentés sans vie.
(b) Calculé par rapport à la population totale au 31 décembre 1951.
(c) Calculé par rapport à la population totale au 31 décembre 1950.

L'accroissement naturel a conservé une importance relative sensiblement égale, mais a été de moindre grandeur pour les diverses régions. Tandis que l'augmentation des décès a été générale, la natalité a manifesté de légères différences par rapport à 1950 : en augmentation dans l'arrondissement de Bruxelles, elle a diminué légèrement dans quelques régions flamandes tout en s'accroissant encore dans le Limbourg et a été en baisse plus prononcée dans les régions industrielles wallonnes.

Le solde migratoire est resté négatif pour les deux Flandres et la province d'Anvers; il a été moins élevé pour l'arrondissement de Bruxelles, mais largement positif pour les régions minières. Dans ces dernières, c'est bien entendu l'immigration de travailleurs étrangers qui est, en ordre principal, à l'origine de ce solde favorable, tandis que les autres résultats s'expliquent par les migrations internes.

§ 3. — POPULATION ACTIVE (1).

Si la population totale a augmenté de façon sensible, la population d'âge actif est en accroissement plus modéré, surtout en ce qui concerne les

Population active
Estimation pour 1951 (a)

DÉSIGNATION	Hommes	Femmes	Total
Chiffres absolus (en milliers)			
Population totale	4.272,3	4.406,1	8.678,4
Population de 15 à moins de 65 ans	2.902,0	2.967,8	5.869,8
Main-d'œuvre totale	2.725,8	843,7	3.569,5
Main-d'œuvre civile	2.610,8	843,7	3.454,5
Main-d'œuvre salariée	1.798,8	578,4	2.377,2
Pourcentage de la population totale			
Population totale	100	100	100
Population de 15 à moins de 65 ans	68	67	68
Main-d'œuvre totale	64	19	41
Main-d'œuvre civile	61	19	40
Main-d'œuvre salariée	42	13	27
Pourcentage de la population de 15 à moins de 65 ans			
Population de 15 à moins de 65 ans	100	100	100
Main-d'œuvre totale	94	28	61
Main-d'œuvre civile	90	28	59
Main-d'œuvre salariée	62	19	40

Source : Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, Direction de l'Emploi.

(a) Données moyennes pour l'année.

(1) Pour les définitions, cf. *L'Economie belge en 1950*, op. cit., p. 5 et 6.

hommes pour lesquels il est quasi nul. Ce mouvement qui est conforme à l'évolution démographique générale, a pour contrepartie l'accroissement des groupes d'âges élevés, caractéristique du vieillissement de la population et des groupes d'âges plus bas, en raison de la hausse de la natalité dans la période de l'après-guerre.

Il se conçoit dès lors que la progression de la main-d'œuvre totale, en particulier pour les hommes, n'ait pu se réaliser que grâce à une participation plus forte de la population aux activités économiques. Cette évolution, commencée en 1950, s'est accompagnée d'un accroissement plus prononcé de la main-d'œuvre salariée, traduisant l'attraction opérée par les nouvelles possibilités d'emploi dans l'industrie.

Bien que les chiffres ne soient pas disponibles pour les diverses régions du pays, il est manifeste que les différences entre celles-ci peuvent être très sensibles. Tandis que plusieurs régions doivent faire appel à de la main-d'œuvre originaire d'autres régions du pays ou de l'étranger, une expansion des groupes d'âge actif crée à d'autres endroits un excédent de main-d'œuvre inemployable sur place. De la sorte, au moment où le nombre de personnes âgées de 15 à 65 ans tend à diminuer, sur le plan national, l'équilibre apparent qui est atteint ne recouvre, en fait, que des déséquilibres régionaux graves. L'élimination de ces déséquilibres peut être trouvée dans une large compensation interrégionale au niveau d'emploi acquis ou dans la création d'une expansion économique régionale permettant un équilibre à un niveau plus élevé grâce à une occupation optimum dans les régions à main-d'œuvre excédentaire et grâce à un recours à l'étranger pour les régions déficitaires en main-d'œuvre.

Ainsi, les données démographiques prennent-elles une signification de plus en plus considérable du point de vue des disponibilités de main-d'œuvre.

CHAPITRE II

EMPLOI

§ 1. — SOURCES STATISTIQUES

L'Institut National de Statistique élabore depuis novembre 1950 des statistiques pour une série d'industries dans lesquelles le relevé porte sur les entreprises occupant dix ouvriers au moins. Ces nouvelles statistiques sont utilisables actuellement.

L'Office National de Sécurité Sociale ne peut obtenir rapidement un relevé complet des assujettis, en raison du retard enregistré dans la rentrée des documents. Aussi procède-t-il, depuis 1951, à des estimations effectuées chaque trimestre par branche d'activité.

En outre, les travaux poursuivis par le Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale ont permis de perfectionner encore les estimations du *budget de main-d'œuvre*. Les méthodes d'élaboration en ont été exposées (1), lors de la publication du budget de main-d'œuvre pour les années 1950 et 1951. Depuis lors, la Direction de l'emploi établit également en partant des statistiques industrielles de l'I.N.S. des estimations relatives à l'évolution trimestrielle de la main-d'œuvre.

Enfin, à défaut de pouvoir connaître avec exactitude le nombre de travailleurs étrangers occupés dans le pays, une statistique des permis de travail délivrés a été mise au point (2).

§ 2. — POLITIQUE DE L'EMPLOI

En 1951, la pénurie de main-d'œuvre qui s'est manifestée dans quelques industries n'a pas créé de goulot d'étranglement, sauf dans les charbonnages.

Dans ce secteur, une nette amélioration s'est cependant produite au cours des derniers mois. Les efforts constants tentés pour ramener la main-d'œuvre belge au travail dans les mines n'ont pas donné de résultats tangibles; aussi a-t-il fallu recourir à l'immigration de travailleurs étrangers, surtout des Italiens, pour remédier aux insuffisances constatées.

L'orientation de la main-d'œuvre vers les autres branches importantes

(1) Cf. Un budget de main-d'œuvre belge (*Revue du travail*, n° 9, septembre 1951, p. 896-897).

(2) Cf. p. 4.

n'a pas posé, dans la plupart des cas, de problèmes sérieux, quoique la pénurie de main-d'œuvre qualifiée se soit manifestée même dans certaines zones de chômage.

Malgré tout, le recours à des travailleurs étrangers pour certaines spécialités, notamment les travaux lourds dans les industries de base, carrières et sidérurgie, a été nécessaire.

1. — *Politique de main-d'œuvre étrangère.*

La politique de main-d'œuvre étrangère s'inspire du principe que, sous réserve des accords bilatéraux de travail, l'introduction de travailleurs étrangers doit être autorisée seulement dans la mesure où le recours à la mobilité géographique et professionnelle de la main-d'œuvre belge ne peut suffire à satisfaire les offres d'emploi.

Les critères d'appréciation pour la délivrance des permis de travail ont été assouplis, en conformité aux recommandations faites sur le plan international.

Au cours de l'année 1951, sur avis de la Commission tripartite de la main-d'œuvre étrangère, l'entrée de contingents de main-d'œuvre étrangère a été autorisée à concurrence de 21.745 travailleurs, dont 20.910 pour les charbonnages, 529 pour la métallurgie, 273 pour les carrières et 33 pour d'autres industries (1).

Une statistique des permis de travail délivrés aux travailleurs étrangers, établie depuis le 1er janvier 1950, est publiée. Pour éviter des interprétations erronées, il importe d'observer qu'il ne s'agit pas d'une statistique des travailleurs étrangers, mais d'une statistique des permis de travail délivrés à des travailleurs étrangers par les Administrations communales, à la suite de l'autorisation accordée par le Ministère du Travail et de la Prévoyance

Evolution du nombre de permis de travail délivrés

DÉSIGNATION	1950	1951				
		1er trimestre (a)	2e trimestre (a)	1er semestre (b)	3e trimestre (a)	4e trimestre (a)
Hommes	70.395	16.851	23.200	39.247	19.191	22.444
Femmes	12.233	2.532	2.887	4.987	2.136	2.714
Total	**82.628**	**19.383**	**26.087**	**44.234**	**21.327**	**25.158**

Source : Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, Direction de l'Emploi.

(a) Chiffres provisoires.
(b) Chiffres rectifiés pour le premier semestre. Le détail des chiffres rectifiés par trimestre n'est pas disponible.

(1) De novembre 1950 à décembre 1951, un contingent global de 26.397 travailleurs italiens a été autorisé à venir travailler dans les charbonnages belges.

sociale. Elle ne fait pas ressortir l'immigration qui s'est produite au cours des périodes envisagées (1).

2. — *Formation et réadaptation professionnelles.*

La formation professionnelle des jeunes et la réadaptation des travailleurs privés d'emploi ont figuré parmi les objectifs majeurs de la politique de main-d'œuvre.

Un Conseil Supérieur de l'Enseignement technique auprès du Ministère de l'Instruction publique a succédé au Conseil de Coordination; il a pour mission de donner des avis sur toutes questions relatives à l'enseignement technique et agricole et, en général, à la formation professionnelle de la jeunesse (2).

En même temps, le Conseil de Perfectionnement de l'enseignement technique a été réorganisé : il est chargé de l'étude des problèmes pédagogiques dont l'examen lui est confié par le Conseil Supérieur en vertu de dispositions réglementaires.

La section « Enseignement technique et artisanal » du Conseil Supérieur de l'Enseignement technique s'est occupée tout d'abord de l'enseignement et de la formation professionnelle dans l'industrie de la construction mécanique. Elle étudie actuellement le programme de formation professionnelle des ouvriers mineurs.

D'autre part, le Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale a mis à l'étude le problème de l'apprentissage industriel.

Pour parer au manque d'ouvriers spécialisés et qualifiés, 55 centres de *réadaptation professionnelle* ont fonctionné au profit des chômeurs.

Réadaptation professionnelle des chômeurs en 1951

DÉSIGNATION	Nombre
Réadaptations collectives dans un centre pour adultes	631
Réadaptations collectives dans un centre pour jeunes gens (moins de 21 ans)	507
Réadaptations collectives à l'école (jeunes gens de moins de 21 ans)	145
Réadaptations individuelles chez l'employeur	194
Réadaptations individuelles à l'école	61
Total	**1.538**

Source : Office National du Placement et du Chômage

(1) Il convient de remarquer qu'en fonction de la réglementation en vigueur, un même étranger a pu recevoir plusieurs permis au cours de la période envisagée; un permis de travail de durée illimitée délivré avant 1950, ne figure pas dans la statistique; il en est de même pour les permis de durée limitée d'une validité de 24 mois délivrés avant le 1er janvier 1950. Bref, tous les étrangers détenteurs d'un permis de travail avant le 1er janvier 1950 et qui ne se sont pas trouvés dans l'obligation de faire introduire ou d'introduire une nouvelle demande d'autorisation, ne figurent pas dans la statistique. (*Bulletin de Statistique,* n° 2-3, février-mars 1952, p. 361).

(2) Arrêté royal du 9 mars 1951 (*Moniteur belge* du 16 mars 1951), modifié par les arrêtés royaux des 2 juillet 1951 (*Moniteur belge* des 17 et 18 septembre 1951), 20 septembre 1951 (*Moniteur belge* des 24 et 25 septembre 1951) et 28 février 1952 (*Moniteur belge* du 7 mars 1952).

Réadaptation professionnelle des chômeurs de 1945 à 1951 (a)
Répartition par profession acquise

GROUPE DE PROFESSIONS	Adultes		Jeunes gens	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Construction	3.804	58	770	37
Métal	867	13	636	31
Bois	499	8	428	21
Textile	350	5	22	1
Autres groupes	1.112	16	206	10
	6.632	**100**	**2.062**	**100**

Source : Office National du Placement et du Chômage.

(a) A l'exclusion de la réadaptation à l'école.

L'Office National du Placement et du Chômage a également renforcé l'activité des services de *placement et tutelle professionnelle des jeunes travailleurs.*

De janvier à décembre 1951, 39.731 jeunes gens de moins de 20 ans ont été placés par l'intermédiaire de ces services. Au cours de la même période, parmi les demandeurs d'emploi de moins de 20 ans, 2.489 jeunes gens ont été dirigés vers les offices d'orientation professionnelle, 2.113 vers la visite médicale, 416 vers l'enseignement technique et 2.521 vers les secrétariats d'apprentissage.

Par suite de la prolongation du temps de service militaire, le Ministère de la Défense nationale a pris des mesures en faveur des jeunes gens ayant terminé leur formation au bout d'une année et astreints à un service de 24 mois. Ces mesures visent à développer à partir du treizième mois, la formation professionnelle et culturelle des miliciens suivant un plan d'ensemble et avec le concours des organismes publics et privés intéressés au problème.

3. — *Politique de mise au travail.*

Pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre, les services intéressés se sont préoccupés de poursuivre l'adaptation des horaires de chemin de fer, l'amélioration et le développement de lignes d'autobus par la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux ainsi que l'extension de services d'autobus privés.

De nouvelles possibilités d'*emploi convenable* (1) pourront être créées : une période d'initiation de quinze jours sera rendue obligatoire (2) à l'égard

(1) Tout chômeur est tenu d'accepter tout *emploi convenable* qui lui serait offert. Pour satisfaire à cette notion, l'emploi offert doit notamment correspondre à la profession qu'il peut exercer facilement et sans dommage pour lui.

(2) En 1952.

des ouvriers embauchés pour la première fois dans les charbonnages en vue d'y être occupés dans les travaux du fond; cette mesure permettra la mise au travail de chômeurs qui ne pourraient trouver un emploi autrement.

Les efforts ont également porté sur la mise au travail des chômeurs par les Administrations publiques, principalement des chômeurs difficiles à placer (1).

De plus, le Gouvernement a pris des mesures visant à organiser des chantiers ruraux dans les régions où les possibilités de travail sont insuffisantes, afin d'y améliorer ou développer l'équipement social et bonifier les terres incultes (2).

4. — *Rapports avec les organismes internationaux.*

Sur le plan international, des initiatives ont été prises par les comités internationaux de main-d'œuvre auxquels participe la Belgique. Parmi ceux-ci le Comité de la main-d'œuvre de l'Organisation Européenne de Coopération Economique a poursuivi diverses études : l'une concerne les besoins en main-d'œuvre des différents pays, à la suite du développement des programmes militaires; une autre est relative à la réalisation du programme de cette Organisation cherchant à augmenter de 25 % la production au cours des cinq prochaines années. Dans le cadre du même Comité, une conférence d'experts s'est réunie pour étudier les problèmes relatifs à l'utilisation et à la distribution de la main-d'œuvre qualifiée.

§ 3. — EVOLUTION DE L'EMPLOI (3)

Le nombre de journées prestées, tel qu'il résulte des déclarations à l'O.N.S.S., a atteint un maximum : de 481,7 millions, en 1950, il est passé à 497,9 millions en 1951, contre un maximum antérieur de 498,8 millions en 1948.

Après l'essor du second semestre de 1950, l'emploi a commencé à fléchir, dans certaines industries, dès le premier trimestre de 1951. Ce retournement a été l'élément dominant de l'allure générale de l'emploi au cours de l'année : à côté de la progression qui se continuait dans de nombreux secteurs économiquement les plus importants, le fléchissement d'activité s'est aggravé dans les industries déjà touchées, puis étendu à plusieurs autres.

L'industrie textile a été la première atteinte et la régression y a pris de grande proportions; les industries du cuir et du vêtement ont suivi le même mouvement. Plusieurs secteurs de l'industrie chimique, les industries du

---

(1) Se référer à ce sujet au chapitre III. - *Chômage*, § 1, 2. - Réglementation.

(2) Décision du Comité Ministériel de Coordination Economique.

(3) *Le volume de l'emploi ou de l'occupation* concerne les effectifs de travailleurs, c'est-à-dire les personnes pourvues d'un emploi. *Le degré d'emploi ou d'occupation* est relatif à la durée moyenne du travail presté en rapport à une durée considérée comme normale. Les termes *emploi* et *occupation* sont utilisés pour signifier la quantité totale de travail, telle qu'elle résulte du produit du volume par le degré de l'emploi ou de l'occupation.

papier, du verre, du bois, du diamant, ont connu également un ralentissement.

Par contre, dans le secteur des combustibles et de l'énergie, dans les industries des métaux, dans la construction et les industries connexes, l'emploi s'est maintenu ou a continué à progresser, les variations saisonnières mises à part.

Dans les industries en cause, les mouvements de baisse ont eu une ampleur beaucoup plus forte que les mouvements de progression; il en est résulté une baisse globale de l'emploi au second semestre.

Journées de travail prestées de 1947 à 1951

(En milliers d'unités)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	1947	1948	1949	1950	1951
Agriculture	**7.044,3**	**9.403,6**	**9.103,3**	**8.932,2**	**7.878,8**
Industrie :					
Extraction de charbon et minerais	39.899,9	47.275,6	45.584,6	41.600,2	42.313,3
Autres industries extractives (carrières)	4.398,5	4.500,7	4.404,1	4.336,6	4.476,9
Industries alimentaires	27.661,7	27.141,0	26.865,1	27.045,9	26.970,1
Tabac	2.387,5	2.422,2	2.479,8	2.446,4	2.443,3
Industries chimiques	19.036,8	18.700,5	17.365,3	17.652,3	18.710,1
Bois et ameublement	13.611,4	12.888,9	11.701,3	11.803,7	12.234,8
Papier et carton	5.967,4	5.978,9	5.448,6	5.771,7	6.282,8
Livre et photographie	7.502,3	7.468,2	7.304,9	7.421,7	7.528,1
Cuirs et peaux	4.378,7	3.955,5	3.570,3	3.677,5	3.614.7
Textiles	50.334,4	46.900,6	44.582,9	47.683,5	48.358,4
Industries du vêtement	21.361,1	21.017,1	19.859,2	21.068,9	19.940,4
Electricité, gaz, eau (production et distribution)	5.954,2	5.859,4	5.490,9	5.489,1	5.637,5
Industries céramiques et verrières	17.666,3	16.528,3	15.414,2	16.288,6	17.553,3
Industries des métaux	88.603,4	93.313,9	88.821,5	84.447,6	91.271,5
Art et précision	3.129,6	3.257,2	2.198,7	3.069,6	3.224,5
Construction	39.579,3	39.428,6	37.023,0	42.216,2	45.430,6
Transport	17.757,8	17.572,3	16.436,1	16.649,9	18.195,4
Divers	1.280,7	1.499,1	1.286,7	1.323,4	1.551,9
Ensemble de l'industrie	**370.511,0**	**375.708,0**	**355.837,2**	**359.992,8**	**375.727,6**
Commerce	**66.416,9**	**67.807,4**	**67.371,9**	**68.601,0**	**70.534,0**
Services publics	**48.573,4**	**45.926,1**	**43.160,5**	**44.181,0**	**43.795,8**
Total	**492.545,6**	**498.845,1**	**475.472,9**	**481.708,0**	**497.936,2**

Source : Office National de Sécurité Sociale.

Journées contrôlées perdues par interruption de travail en 1951 (a)

(moyenne journalière)

GROUPE DE PROFESSIONS	Mois - Chômage												Année
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Agriculture	1.364	866	721	610	633	1.105	947	1.192	729	689	865	1.301	918
Forêt, chasse, pêche	952	659	652	426	374	209	201	254	258	226	479	837	458
Mines	145	1.103	109	538	43	108	183	145	247	222	68	836	321
Pierre	649	165	182	196	222	114	161	151	81	68	203	539	228
Céramique	752	508	591	522	518	388	433	491	385	413	336	836	515
Verre	334	209	164	220	168	185	239	246	231	187	233	1.324	322
Diamant	118	78	149	367	289	386	477	183	435	398	299	595	324
Construction ...	12.820	4.239	5.969	3.554	3.181	1.819	2.344	2.453	1.880	1.964	3.439	11.906	4.638
Bois	3.524	1.644	1.345	1.576	1.417	1.687	1.915	1.745	1.404	1.545	1.828	3.595	1.948
Métal	3.922	2.420	2.151	2.706	2.281	2.931	3.383	3.237	2.691	3.332	3.814	7.365	3.392
Chimie	383	251	249	367	371	636	552	538	600	553	597	1.401	554
Papier	318	169	179	378	279	423	538	480	559	685	616	1.118	489
Livre	242	215	247	338	275	305	355	338	279	276	296	347	295
Textile	6.311	5.129	5.734	10.108	10.495	16.353	21.476	26.371	23.533	24.571	21.839	32.118	17.317
Vêtement	6.766	3.700	3.179	5.599	7.044	10.717	10.276	9.152	7.530	7.348	8.418	11.947	7.723
Cuir	2.317	1.095	1.141	3.581	5.436	7.600	6.462	4.080	3.416	3.983	3.924	6.182	4.154
Alimentation ...	2.320	1.999	2.015	2.149	1.743	2.053	1.940	1.862	1.389	1.762	1.777	2.478	1.957
Transport	2.666	2.117	2.008	2.210	2.069	2.374	2.283	2.112	1.789	2.002	2.064	2.833	2.215
Dockers	3.594	4.026	2.960	3.505	3.788	4.433	3.558	4.159	5.151	4.657	3.869	3.932	3.980
Réparateurs de navires ...	149	123	41	241	196	38	19	65	123	387	385	129	156
Gens de maison .	378	359	378	379	367	344	289	266	277	303	324	342	332
Hôtels restaurants	304	266	249	259	236	267	301	298	263	289	281	355	281
Service personnes et biens ...	75	53	53	50	49	57	54	64	52	44	67	62	56
Employés	479	421	427	417	420	379	390	358	386	380	369	406	403
Artistes	67	63	66	60	174	270	171	36	40	56	61	56	92
Total	**50.949**	**31.877**	**30.959**	**40.356**	**42.068**	**55.181**	**58.947**	**60.276**	**53.728**	**56.340**	**56.451**	**92.840**	**53.068**

(a) Ancienne rubrique : chômeurs partiels et accidentels.

Source : Office National du Placement et du Chômage.

1. — *Par catégorie de travailleurs.*

L'évolution économique a affecté de façon différente les diverses catégories de travailleurs.

La conjoncture a largement influencé l'emploi féminin; celui-ci, après un accroissement sensible, a été le plus touché par la régression d'activité. Par contre, les travailleurs masculins ont, dans l'ensemble, bénéficié de façon continue d'une conjoncture favorable et ils se sont, de la sorte, ressentis beaucoup moins de la baisse de l'emploi dans diverses industries. La main-d'œuvre civile féminine a augmenté de 25.000 unités environ depuis l'année précédente, tandis que la main-d'œuvre masculine voyait son accroissement contrecarré par les effets de la prolongation du service militaire. De même, le personnel ouvrier a été le plus avantagé par l'expansion comme il a le plus, dans la suite, ressenti les effets du ralentissement; quant aux employés, leur nombre a continué à croître mais à un rythme plus accéléré.

La population a participé davantage aux activités économiques, mais le recours à la main-d'œuvre étrangère n'en a pas moins contribué, dans une grande mesure, à satisfaire aux offres d'emploi. D'autre part, le nombre de Belges occupés à l'étranger est resté à peu près au même niveau que précédemment : si le nombre de saisonniers occupés en France a progressé quelque peu, la baisse du nombre de frontaliers travaillant à l'étranger a neutralisé en quelque sorte ce facteur d'emploi.

2. — *Par secteur économique.*

a) *Main-d'œuvre civile et main-d'œuvre salariée.*

Les estimations relatives à la main-d'œuvre civile et à la main-d'œuvre salariée, au cours des années 1950 et 1951, se présentent comme suit :

Evolution de la main-d'œuvre civile et de la main-d'œuvre salariée (a)
(estimation en milliers d'unités)

PÉRIODE	Main-d'œuvre civile			Main-d'œuvre salariée		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
			1950			
1er trimestre	2.630,0	819,2	3.449,2	1.750,8	557,8	2.308,6
2me trimestre	2.598,3	817,5	3.415,8	1.753,5	561,0	2.314,5
3me trimestre	2.587,1	820,3	3.407,4	1.759,6	566,5	2.326,1
4me trimestre	2.599,2	836,3	3.435,5	1.767,1	578,2	2.335,3
			1951			
1er trimestre	2.637,8	848,1	3.485,9	1.799,1	585,9	2.385,0
2me trimestre	2.602,6	840,9	3.443,5	1.797,2	580,2	2.377,4
3me trimestre	2.611,5	845,1	3.456,6	1.815,1	578,7	2.393,8
4me trimestre	2.590,4	841,4	3.431,8	1.783,9	568,8	2.352,7

Source : Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, Direction de l'Emploi.

(a) Moyennes trimestrielles.

L'examen de ce tableau permet de constater une augmentation de la main-d'œuvre civile de 1 % environ. Pour la main-d'œuvre salariée, le mouvement de hausse s'est prolongé jusqu'au troisième trimestre, puis les influences saisonnières se sont ajoutées à la régression survenue dans quelques secteurs de l'économie.

b) *Par branche d'activité.*

Pour l'ensemble de l'année, le *secteur primaire* (1) a encore perdu des effectifs, du fait de la rationalisation de l'agriculture, au bénéfice du *secteur tertiaire* qui continue à voir s'accroître ses effectifs, notamment dans les branches *Commerce, Banque, Assurances.* Indépendamment des fluctuations saisonnières, le mouvement trimestriel est peu prononcé dans la main-d'œuvre civile pour les différentes branches d'activité, sauf pour les branches industrielles; là, l'orientation reste à la hausse, pendant la plus grande partie de l'année, pour le personnel masculin et à la baisse, tout au long de l'année, pour le personnel féminin. Une évolution à peu près semblable se manifeste pour la main-d'œuvre salariée. Cette similitude témoigne d'ailleurs de l'attraction insuffisante opérée, en 1951, par de nouvelles possibilités d'emploi sur les effectifs de travailleurs en chômage, tant au point de vue global que sur le plan de la redistribution professionnelle et géographique de la main-d'œuvre.

c) *Dans l'industrie.*

Les charbonnages ont réalisé, tout au long de l'année, le plein emploi de leurs effectifs. Les difficultés de recrutement ont constamment maintenu une forte demande de main-d'œuvre et l'introduction de travailleurs étrangers a permis un accroissement modéré du nombre d'ouvriers inscrits. Le niveau d'emploi orienté ainsi à la hausse, a connu les fluctuations saisonnières habituelles dues aux migrations professionnelles et à la période de vacances. L'évolution a été à peu près semblable dans la production d'agglomérés de houille.

Dans les cokeries, l'emploi a augmenté sans arrêt.

L'augmentation du personnel s'est poursuivie dans le secteur du gaz et de l'électricité.

Les industries métallurgiques et des fabrications métalliques ont le plus amélioré leur position; la tendance de l'emploi y est restée à la hausse jusqu'en fin d'année, avant de se stabiliser à ce moment. La progression a été modérée dans l'industrie sidérurgique qui avait bénéficié de la reprise la plus vive au second semestre 1950; elle a été fort sensible dans les industries des métaux non ferreux et dans les fabrications métalliques où l'amélioration avait été moins forte en 1950. De la sorte, l'importance relative des progrès réalisés a tendu à se rapprocher dans les trois branches. Au total, l'accroissement des effectifs au milieu de l'année est de l'ordre de 12 %, tandis qu'il dépasse 6 % du début à la fin de 1951. Une mention

(1) Agriculture, sylviculture et pêche; industries extractives.

Personnel occupé dans l'industrie et le commerce

Ouvriers et employés (a)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	30 juin 1948	30 juin 1949	30 juin 1950	31 décembre 1950	30 juin 1951	30 septembre 1951 (b)	31 décembre 1951
Extraction de charbon et minerais	176.585	179.998	165.875	160.598	162.976	164.280	168.624
Autres industries extractives (carrières)	16.969	16.526	16.886	16.811	16.874	17.270	16.596
Industries alimentaires	97.806	94.032	96.601	103.786	96.704	100.310	99.693
Tabac	9.598	10.193	9.893	10.039	9.481	9.920	9.366
Industries chimiques	67.270	60.877	61.297	65.349	66.781	67.150	65.662
Bois et ameublement	48.017	44.506	44.417	43.721	48.578	45.730	46.608
Papier et carton	21.953	19.257	21.190	22.640	23.252	23.030	22.724
Livre et photographie	26.002	25.624	25.871	27.454	26.542	27.470	26.373
Cuirs et peaux	15.197	13.604	13.790	14.948	14.318	14.670	13.495
Textiles	185.151	174.911	188.251	201.846	199.250	193.450	186.204
Industries du vêtement							
a) Habillement	68.535	64.777	65.272	67.244	65.259	65.260	60.038
b) Chaussure	23.152	21.805	22.145	21.853	21.446	21.640	19.723
Electricité, gaz, eau (production et distribution)	19.883	19.019	19.138	19.540	19.785	19.920	19.971
Industries céramiques et verrières	66.410	58.879	63.363	58.649	68.478	65.230	59.035
Industries des métaux	335.791	323.344	301.239	319.885	337.757	340.280	341.646
Art et précision	16.597	9.321	13.268	14.583	14.950	15.380	13.670
Construction	155.497	147.784	176.556	160.069	177.240	177.730	164.916
Transport	73.151	61.914	62.531	68.556	69.128	69.420	68.722
Divers	5.860	4.457	4.641	5.416	5.797	5.610	6.424
Ensemble de l'industrie	**1.429.424**	**1.350.828**	**1.372.224**	**1.402.987**	**1.444.596**	**1.443.750**	**1.409.490**
Ensemble du commerce	**241.258**	**241.364**	**248.798**	**253.424**	**259.118**	**255.180**	**259.366**

Source : Office National de Sécurité Sociale.

(a) Nombre d'assujettis à la Sécurité Sociale.
(b) Estimations.

particulière peut être faite concernant les réparateurs de navires dont l'occupation s'est maintenue au plus haut degré pendant toute l'année. En même temps que le volume de l'emploi s'est accru, les effectifs ont été occupés au maximum et le nombre de journées perdues a été très faible.

Le niveau d'activité a été spécialement favorable dans les industries relatives ou connexes à la construction. L'absence de fortes fluctuations saisonnières de l'emploi, dues aux intempéries, y a contribué. D'autre part, les effectifs dans l'industrie même de la construction se sont tenus à un niveau presque constamment supérieur à celui de 1950. La même situation a été enregistrée dans les carrières et les industries de la chaux, des calcaires et des dérivés. Les influences saisonnières qui ne sont d'ailleurs importantes qu'en construction, ont joué comme d'habitude dans ces industries. L'industrie de la terre cuite a vu ses effectifs progresser plus qu'en 1950, mais l'emploi a baissé davantage en fin d'année. La céramique a été en léger progrès. Pour les cimenteries, la main-d'œuvre a continué d'augmenter, sauf un recul modéré en fin d'année. L'industrie verrière a eu, pour l'ensemble de l'année, un niveau d'occupation en progrès sérieux, bien que la régression apparue au second semestre ait pris de l'ampleur dans les derniers mois. En ce qui concerne le bois, les effectifs se sont maintenus dans les scieries, tandis que l'emploi était plutôt en baisse dans le secteur de la transformation; l'industrie du meuble a été atteinte de façon spéciale.

Les industries chimiques ont connu une situation variable selon les secteurs. Dans les industries chimiques minérales, l'emploi s'est maintenu au cours de l'année; la situation favorable de l'industrie de l'azote a permis une stabilité du personnel conduisant, pour l'ensemble de l'année, à un niveau d'emploi équivalent à celui de 1950, dont le premier semestre avait été le meilleur. Les industries de distillation ont enregistré une avance continue. Dans l'industrie du caoutchouc, le mois de mars a marqué un maximum, puis la dépression a ramené le volume de l'emploi à un chiffre à peine plus élevé, en fin d'année, que ceux du premier semestre de 1950. En ce qui concerne les matières grasses, la régression s'est portée sur le premier semestre, le second ayant connu une certaine stabilisation. Une régression constante s'est manifestée dans les industries des pigments, couleurs, vernis, etc... Il faut encore souligner la progression constante dans les industries des explosifs, de légères fluctuations dans le secteur des engrais, le peu de changements survenus pour les industries pharmaceutiques et la baisse constante, particulièrement forte au premier semestre, dans les industries chimiques diverses. La statistique concernant les entreprises exerçant plusieurs activités énumérées ci-avant fait apparaître des fluctuations qui se traduisent finalement par un léger recul du volume de l'emploi.

Dans l'industrie du papier, le secteur de la production a vu ses effectifs continuer d'abord l'évolution caractéristique de la fin de 1950, puis une stabilisation est intervenue assez tôt, pour enfin faire place à une faible régression dans les deux derniers mois. Dans le secteur de la transformation, l'évolution a été dans le même sens mais plus prononcée. D'autre part, le degré d'occupation a faibli dès la fin du premier semestre.

Nombre d'ouvriers occupés dans certains secteurs

Statistique des industries recensées sans distinction du nombre d'ouvriers occupés

INDUSTRIE	1948	1949	1950	Janvier 1950	Avril 1950	Juillet 1950	Octobre 1950	1951
Charbonnages (a)	146.364	146.568	133.320	137.795	137.982	123.443	129.752	132.962
Cokeries	5.204	5.185	4.448	4.708	4.597	4.279	4.407	4.613
Sidérurgie	46.146	45.591	43.429	41.814	41.851	41.825	45.962	49.790
Métaux non ferreux	15.808	15.079	15.053	15.022	14.852	14.495	15.460	16.647
Fabrications métalliques	191.065	169.948	152.324	154.779	151.018	151.111	154.388	165.533
Azote	5.489	5.252	4.647	4.960	4.967	4.478	4.507	4.573
Caoutchouc	6.662	5.556	6.619	5.968	6.193	6.288	7.377	7.035
Papier (production)	10.014	9.606	9.812	9.573	9.620	9.821	10.044	10.502
Papier (transformation) (b)	11.088	11.234	12.663	12.101	12.279	12.173	13.440	10.720
Carrières (c)	10.426	10.100	10.539	10.117	10.526	10.662	10.688	11.038
Chaux, calcaires et dérivés	5.359	5.271	5.035	4.891	4.960	5.085	5.221	5.673
Terre cuite (d)	7.812	8.553	9.860	6.246	10.967	12.427	9.845	10.448
Ciment	—	—	4.521	4.302	4.478	4.585	4.711	5.131
Verre	18.250	14.234	15.092	14.714	14.181	14.508	15.910	17.753
Bois (e)	8.042	7.654	7.684	7.642	8.098	7.183	7.576	7.488
Céramique	13.542	11.998	10.766	10.776 (f)	10.914 (f)	10.690 (f)	10.685 (f)	10.922
Construction (g)	14.143	13.403	15.766	14.029	15.249	16.601	16.175	15.872
Filatures	—	—	—	—	—	—	—	47.671
Tissages	51.825	49.250	54.980	51.795	53.165	53.535	58.328	56.472
Autres activités textiles	—	—	—	—	—	—	—	6.888
Bonneterie	13.508	12.268	12.313	11.906	12.043	12.002	12.961	15.308
Huiles végétales et animales	—	—	1.928	1.980	1.802	1.945	2.054	2.158
Tabac	7.581	7.685	7.569	7.492	7.268	7.516	7.985	7.334
Cuir	5.014	4.505	4.567	4.446	4.510	4.489	4.760	4.454
Chaussures (h)	12.228	14.924	13.966	13.162	14.238	11.435	15.146	14.473
Pantoufles (i)	2.708	2.517	2.038	1.806	1.923	1.843	2.410	1.755
Distribution d'eau	2.555	2.835	2.833	2.777	2.829	2.807	2.981	2.885
Port d'Anvers (j)	16.745	15.610	15.086	15.385	15.197	14.883	14.804	15.853

(a) Ouvriers du fond + surface.
(b) Les doubles emplois que contenait la statistique antérieure ont été éliminés; le nombre d'établissements soumis à la statistique a passé de 411 en janvier 1951 à 518 pour les mois suivants.
(c) 411 déclarants à partir de 1951 contre 274 antérieurement.
(d) 490 établissements.
(e) 458 établissements.
(f) Moyennes trimestrielles
(g) 214 établissements.
(h) 648 déclarants en 1951 contre 540 antérieurement.
(i) 205 déclarants en 1951 contre 171 antérieurement.
(j) Dockers, dockers de réserve et déchargeurs de charbon. Les chiffres de 1951 proviennent de l'I.N.S.
Les données antérieures à 1951 sont basées sur les relevés, au dernier jour de chaque mois, provenant de l'Office National du Placement et du Chômage.

Sources : Institut National de Statistique.
Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Administration des Mines.
Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications métalliques (Fabrimétal).
Fédération des Industries céramiques de Belgique.
Office National du Placement et du Chômage.

Nombre d'ouvriers occupés dans certains secteurs en 1951

Statistique des industries recensées sans distinction du nombre d'ouvriers occupés

INDUSTRIE	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Charbonnages (a)	126.864	129.031	134.608	134.919	135.291	132.134	129.332	129.759	131.853	134.102	138.891	138.763
Cokeries	4.450	4.504	4.521	4.568	4.561	4.575	4.617	4.631	4.674	4.741	4.749	4.759
Sidérurgie	48.038	48.841	49.077	49.349	49.277	49.964	49.910	50.375	50.388	50.888	50.836	50.536
Métaux non ferreux	15.971	16.346	16.348	16.384	16.597	16.672	16.650	16.658	16.884	17.014	17.137	17.102
Fabrications métalliques	158.820	160.213	162.259	162.382	164.469	166.510	166.258	168.517	169.543	169.369	168.613	169.402
Azote	4.682	4.718	4.761	4.107	4.593	4.549	4.560	4.576	4.584	4.590	4.574	4.576
Caoutchouc	7.439	7.516	7.741	7.557	7.599	6.923	6.883	6.689	6.592	6.589	6.557	6.330
Papier (production)	10.341	10.466	10.547	10.599	10.614	10.602	10.590	10.537	10.442	10.507	10.383	10.398
Papier (transformation) (b)	10.187	11.148	10.980	10.858	11.135	10.954	10.767	10.750	10.661	10.501	10.460	10.244
Carrières (c)	10.400	10.686	10.758	10.420	11.530	11.347	11.541	11.122	11.091	10.910	10.835	10.691
Chaux, calcaires et dérivés	5.332	5.476	5.546	5.522	5.668	6.579	5.582	5.818	5.600	5.728	5.621	5.600
Terre cuite (d)	6.442	8.556	8.881	11.875	12.905	13.339	13.417	13.197	12.360	9.420	7.920	7.062
Ciment	4.724	4.936	5.126	5.204	5.225	5.181	5.222	5.171	5.242	5.206	5.235	5.102
Verre	16.683	17.358	17.990	18.582	18.516	18.383	18.002	17.794	17.937	17.370	17.648	16.775
Bois (e)	7.105	7.636	7.818	7.911	7.450	7.772	7.452	7.607	7.592	7.530	7.300	6.685
Céramique (f)	—	—	10.723	—	—	10.921	—	—	11.208	—	—	10.836
Construction (g)	14.368	15.658	15.722	15.388	15.521	15.886	15.717	16.508	17.068	16.779	16.449	15.402
Filatures	49.496	49.271	50.118	50.012	49.646	48.403	47.205	46.250	45.776	46.100	45.547	44.979
Tissages	59.303	64.133	60.852	59.508	59.354	58.242	55.262	54.385	52.909	51.650	51.750	50.321
Autres activités textiles	7.712	7.539	7.400	7.285	7.162	6.890	6.577	6.723	6.551	6.379	6.255	6.180
Bonneterie	15.652	16.317	16.652	16.087	15.479	14.417	13.187	13.487	15.493	16.068	15.908	14.953
Huiles végétales et animales	2.123	2.022	2.150	2.088	2.046	2.039	2.092	2.140	2.527	2.201	2.200	2.268
Tabac	7.351	7.363	7.224	7.257	7.388	7.308	7.275	7.427	7.525	7.452	7.329	7.107
Cuir	4.583	4.803	4.839	4.794	4.729	4.629	4.274	4.236	4.153	4.048	4.077	4.277
Chaussures (h)	14.220	17.113	17.655	16.818	16.159	13.427	11.594	13.129	13.962	13.784	13.396	12.413
Pantoufles (i)	1.784	1.791	1.763	1.563	1.489	1.493	1.332	1.846	2.079	2.132	2.134	1.662
Distribution d'eau	2.855	2.817	2.759	2.749	2.839	2.914	2.954	2.973	3.032	2.951	2.902	2.883
Port d'Anvers (j)	15.676	15.786	15.723	15.691	15.668	15.780	15.885	15.885	15.948	15.992	16.063	16.133

(a) Ouvriers du fond + surface.
(b) 411 déclarants en janvier; 518 pour les mois suivants.
(c) 411 déclarants.
(d) 490 établissements.
(e) 458 établissements.
(f) Moyenne trimestrielle.
(g) 214 établissements.
(h) 648 déclarants.
(i) 205 déclarants.
(j) Dockers, dockers de réserve et déchargeurs de charbon.

Sources : Institut National de Statistique.
Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Administration des Mines.
Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications métalliques (Fabrimétal).
Fédération des Industries céramiques de Belgique.

Nombre d'ouvriers occupés dans certains secteurs

Statistique des établissements occupant 10 ouvriers et plus (a)

INDUSTRIES	Décembre 1950	1951											
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Denrées alimentaires	43.392	41.107	38.824	38.139	38.390	37.545	37.483	37.605	38.805	40.312	45.877	45.162	38.604
Boissons, distilleries (b)	17.500	17.310	17.051	17.119	17.112	17.710	17.940	18.065	17.962	17.753	17.532	17.375	17.316
Chimiques (b) ...	27.311	27.973	30.063	28.117	26.197	29.668	28.611	28.804	28.670	27.911	28.131	28.364	28.074
Scieries et préparation du bois	5.232	5.433	5.843	5.962	5.951	5.887	5.935	5.919	5.760	5.104	5.123	5.185	5.194
Impression, reliure, photographie	13.262	13.207	13.215	13.281	13.337	13.565	13.512	13.528	13.431	13.588	13.647	13.657	13.553
Cuirs et peaux ...	3.144	3.061	2.878	3.251	3.268	3.234	3.190	2.802	2.745	2.857	2.790	2.769	2.633
Textiles	19.190	19.003	21.316	19.602	18.981	19.195	18.904	19.049	19.078	18.575	18.480	18.079	17.754
Habillement	27.386	27.446	30.110	30.437	30.079	29.039	27.592	24.066	25.053	26.631	27.191	26.544	24.901
Distribution de gaz	3.011	3.042	3.037	3.091	3.072	3.099	3.074	3.049	3.059	3.084	3.113	3.117	3.099
Minéraux non métalliques (b) ..	7.794	7.620	7.051	7.726	7.727	8.034	8.061	7.946	8.087	8.158	8.154	8.055	7.873
Articles de métaux	7.815	7.939	8.154	8.272	8.370	188	191	185	186	195	196	195	199
Art et précision (b)						8.522	8.800	7.931	7.304	8.046	7.876	8.031	7.520
Réparations						507	459	480	463	474	492	500	522
Diverses (b) ...	3.959	4.031	4.036	4.068	4.069	873	873	830	874	929	850	869	850
Récupération ...						2688	2.755	2.913	2.963	3.041	3.092	3.113	3.079
Transports	23.895	24.133	24.108	24.409	24.681	24.785	24.962	24.772	24.830	25.082	24.828	24.696	24.843

Source : Institut National de Statistique.

(a) Nombre de déclarants constant d'après la situation au 1er octobre 1950.
(b) Dans ces industries, le nombre de déclarants a varié au cours des premiers mois, avant la mise au point définitive de la statistique.

L'industrie textile a connu une chute très forte de son niveau d'emploi, après un premier trimestre pendant lequel la hausse s'était encore poursuivie. En filature, le mois de mars a enregistré un retournement; la baisse a, dès lors, été constante sauf un relèvement temporaire en octobre. Cependant, des différences se marquent d'après les secteurs; en coton fin, la baisse a été plus tardive et beaucoup moins prononcée tandis que pour le jute, l'emploi a été en hausse jusqu'en août, puis il est resté plus ou moins stable. La diminution de l'emploi a été plus accentuée encore dans les tissages; débutant en février déjà, elle s'est poursuivie de façon ininterrompue jusqu'en décembre. En bonneterie, la régression a été sérieuse mais la situation s'est améliorée au second semestre; la reprise saisonnière s'est fait notamment sentir très fort de septembre à novembre. Les textiles artificiels ont bénéficié d'une meilleure conjoncture jusque dans les derniers mois de l'année, au cours desquels la baisse s'est amorcée. Dans le secteur de l'habillement, les effectifs ont diminué à partir de mai et se sont maintenus à un niveau assez faible, sauf une reprise modérée atteignant son maximum en octobre. Dans ces différentes industries, l'évolution de l'emploi s'est marquée également dans le degré d'occupation qui a fléchi de façon considérable dès le mois d'avril pour ne s'améliorer que temporairement avec la reprise saisonnière de septembre à novembre.

La branche des cuirs et peaux a connu une dépression similaire. La régression s'est manifestée dans les tanneries au second semestre, tandis qu'au début de l'année, les effectifs étaient restés à un niveau satisfaisant. Pour la chaussure, la reprise saisonnière a maintenu l'emploi à des chiffres élevés mais la diminution a été fort sensible par la suite. Dans la fabrication des pantoufles, la main-d'œuvre a été fort réduite et ne s'est accrue, en fin d'année, que grâce à la reprise saisonnière. Le degré d'emploi dans ces industries a évolué d'une façon similaire à celle de la branche de l'habillement.

En alimentation, le volume de l'emploi a baissé au premier semestre, puis haussé au second, et, enfin, régressé en décembre. Il s'agit du mouvement saisonnier habituel, dû avant tout à l'activité des sucreries. D'autres secteurs, tels la biscuiterie et la chocolaterie ont aussi présenté des fluctuations dans le sens du mouvement général décrit ci-dessus. Par contre, dans la conserverie de fruits et légumes, la variation du volume de l'emploi atteint son maximum en août et dans l'industrie du poisson, une pointe importante se situe en décembre. L'industrie du tabac a encore perdu une partie de ses effectifs. Le degré d'emploi a évolué comme d'habitude selon la saison.

Dans l'industrie diamantaire, la progression de l'emploi a continué jusqu'à la période des vacances. Après celle-ci, quelques difficultés sont apparues et les effectifs sont revenus à un niveau inférieur à celui du début de l'année.

Le secteur des transports n'a montré aucun changement notable de ses effectifs; pour les dockers, l'occupation s'est ralentie au second semestre.

L'accroissement de l'emploi a été le plus considérable dans les entreprises les plus grandes; ce sont les entreprises occupant 500 travailleurs et plus qui ont enregistré la plus forte progression.

Nombre d'heures de travail dans les différents secteurs industriels en 1951

Indice par jour ouvrable

(2e trimestre 1951 = 100)

INDUSTRIE	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Année
Charbonnages ...	95,0	87,5	99,3	100,7	101,8	97,4	85,9	93,1	96,8	99,6	103,7	102,5	96,9
Cokeries	97,1	99,5	100,2	97,1	104,3	98,7	100,2	98,6	101,3	102,7	106,9	112,8	101,6
Agglomérés de houille	103,8	105,6	110,2	109,7	96,5	93,8	84,2	89,5	100,3	109,9	115,8	117,7	103,2
Carrières	83,8	100,0	101,8	95,4	103,9	100,7	93,7	98,1	103,5	100,9	102,9	100,5	98,8
Alimentaires ...	102,2	100,8	102,4	102,0	103,3	94,7	94,9	95,6	106,4	119,4	124,0	107,1	104,4
Boissons	91,5	92,8	94,0	95,2	105,3	99,5	101,7	99,1	96,2	95,3	96,0	100,7	97,3
Tabacs	98,8	100,9	96,4	102,8	94,8	96,1	86,7	93,5	102,9	105,1	99,5	105,2	99,1
Chimie	—	—	—	93,9	107,7	98,3	90,2	93,5	95,7	92,5	100,3	97,8	—
Bois	84,6	96,0	99,7	99,7	103,8	96,5	94,5	88,3	83,8	77,9	85,0	88,6	91,5
Papier	110,2	97,0	97,1	96,0	109,4	94,6	83,6	88,7	91,3	91,1	93,6	92,4	95,4
Impression	100,2	102,1	99,0	101,5	104,2	94,2	89,7	96,6	103,8	103,2	108,4	109,3	101,0
Cuir	91,1	120,5	128,3	117,4	106,7	75,9	60,5	82,0	88,1	88,6	91,0	71,3	93,5
Textile	95,9	104,5	107,1	103,9	103,8	92,3	72,8	80,8	82,7	82,8	86,7	81,2	91,2
Vêtement	92,5	104,1	111,5	107,6	106,6	85,8	64,9	73,7	89,0	90,5	90,5	84,1	91,7
Electricité - Eau - Gaz	102,4	101,0	97,5	98,6	101,8	99,6	96,8	96,2	100,4	101,4	99,7	104,0	99,9
Minéraux non métalliques (autres que le verre)	81,3	90,2	88,8	97,6	103,3	99,1	96,1	93,8	96,1	90,1	92,5	93,8	93,5
Verre	88,6	91,5	98,3	101,1	103,3	95,6	88,5	89,3	92,4	90,7	95,5	86,5	93,4
Métaux	91,1	98,3	94,8	98,4	104,1	97,5	98,8	96,5	101,4	94,9	100,8	103,0	98,3
Diamant	86,4	93,9	94,3	100,7	105,9	93,4	83,9	55,8	101,1	87,5	99,1	83,2	90,5
Construction ...	79,6	98,9	97,1	97,7	102,9	99,3	87,4	99,4	108,9	102,0	101,0	98,8	97,8

Sources : Institut National de Statistique.
Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes,
Service des Etudes et de la Documentation générales.

3. — *Par région.*

L'évolution de l'emploi depuis 1950 fait apparaître des différences sensibles pour les diverses provinces. L'indice moyen de l'emploi (1) pour le Royaume est de 104,6 par rapport à 1950. Cet indice est dépassé par le Luxembourg avec l'indice 111 et la province d'Anvers avec l'indice 110; il est égalé par le Brabant et la province de Namur; pour les autres provinces, l'indice se situe entre 102 et 103,5. Cet accroissement a été dû, en grande partie, à une augmentation des effectifs mais l'amélioration du degré d'emploi y a aussi contribué; ce degré d'emploi est, cependant, resté à peu près stable dans le Hainaut et la province de Liège et a diminué dans les deux Flandres où, malgré un volume de l'emploi à l'indice 105, le total des prestations de travail est à l'indice 103,5.

La situation par arrondissement est plus proche de la réalité économique. Toutefois, la non correspondance entre le siège de l'entreprise et le domicile du travailleur ainsi que entre les arrondissements et les bureaux régionaux qui se trouvent à la base du groupement des statistiques relatives aux interruptions de travail, empêche de suivre avec une exactitude suffisante l'évolution de l'emploi par arrondissement. Cependant, la considération du seul volume des effectifs marque assez les différences pour justifier quelques indications à leur sujet. Les arrondissements miniers ont présenté une progression relativement moins forte, voire une légère régression. Les arrondissements textiles ont, en général, continué leur progression mais une baisse ou un arrêt se manifeste déjà, au 30 juin, pour l'un ou l'autre d'entre eux. Pour ce qui est des autres arrondissements, la progression des effectifs a été assez variable à l'intérieur de quelques provinces. L'arrondissement de Malines n'a pas suivi la forte progression enregistrée à Anvers et à Turnhout. En Flandre Occidentale, la progression a été moins sensible qu'à Bruges et à Furnes, tandis qu'à Dixmude, une baisse importante est apparue. L'évolution a été fort diverse en Flandre Orientale. Dans les grandes provinces industrielles wallonnes, Charleroi et Liège ont été les seuls arrondissements à témoigner d'une reprise sérieuse de l'emploi. Enfin, dans le Limbourg, Maaseik a marqué un progrès important et dans le Luxembourg, l'évolution a été assez variable. Les changements survenus au second semestre ont modifié de façon considérable cet aspect régional de l'évolution. Les régions textiles en ont subi le principal effet.

---

(1) Les indices cités ici ont un caractère de moyenne journalière, car ils ne tiennent pas compte du nombre de jours ouvrables qui a pu varier, par exemple, avec l'octroi de vacances supplémentaires.

CHAPITRE III

CHÔMAGE

La moyenne journalière, pour l'ensemble de l'année, des journées perdues par chômage ou par interruption de travail, est revenue de 223.537 unités en 1950 à 206.520 en 1951. Les conditions climatiques de janvier et de décembre 1950 justifient une partie de la différence, car l'année 1951 a été fort peu influencée par la variation saisonnière de l'hiver; toutefois, même abstraction faite de cette différence, la situation paraît avoir été meilleure en 1951. Cependant, de l'évolution du nombre des journées perdues au cours de l'année, dont le minimum hebdomadaire a été atteint avec 178.000 unités en avril 1951 contre 160.000 en octobre 1950, ressort la détérioration survenue à partir du deuxième trimestre.

§ 1. — REGLEMENTATION ET INDEMNISATION

La nouvelle réglementation (1), instaurée en 1951, vise notamment à rendre plus sévères les conditions d'admission au bénéfice des indemnités de chômage. Elle a principalement pour objet d'imposer un minimum de prestations d'une durée totale de six mois au cours de la période de dix mois précédant la demande d'indemnisation. Les six mois requis comprennent non seulement les journées de travail, mais aussi les journées indemnisées dans le cadre des assurances sociales. Un stage plus long est prévu pour les anciens travailleurs indépendants, soit 450 jours pendant deux ans ou 600 jours pendant trois ans selon leur âge. Cette réglementation abroge les arrêtés de 1949 et 1950 qui prévoyaient des conditions d'admissibilité particulières pour les femmes en chômage (2).

En outre, l'arrêté organique de l'Office National du Placement et du Chômage (3) accorde au Comité de gestion le pouvoir de fixer les règles spéciales en ce qui concerne trois catégories de chômeurs : les chômeurs exerçant une profession accessoire, les chômeurs habitant avec un travailleur indépendant, et les femmes mariées dont le chômage présente un caractère anormal (4).

---

(1) Arrêté royal du 22 juin 1951 (*Moniteur belge* du 27 juin 1951).

(2) Cf. *L'Economie belge en 1950*, op. cit., p. 19, 237 et 238.

(3) Arrêté royal du 13 décembre 1951 (*Moniteur belge* du 16 décembre 1951; err. : *Moniteur belge* du 1er mars 1952).

(4) Le Comité de gestion a arrêté deux instructions dans ce sens au début de 1952 (*Moniteur belge* du 20 février 1952).

Il est utile de signaler ici les mesures prises en faveur de la remise au travail des chômeurs par les pouvoirs publics subordonnés. L'Office National du Placement et du Chômage intervient, par une subvention, dans les charges de salaires supportées par ces administrations, lorsqu'elles occupent des chômeurs à des travaux déterminés. Le taux de l'intervention a tout d'abord été porté à 50 et 65 % (1), puis à 60 et 75 % (2) du salaire, le taux supérieur étant chaque fois prévu pour la mise au travail d'un chômeur classé comme « inapte partiel » ou « difficile à placer »; en outre, un supplément de 10 % est accordé à titre d'intervention dans les charges sociales.

L'indemnisation porte sur les journées perdues par chômage, c'est-à-dire perdues par les personnes privées d'emploi et les journées perdues par interruption accidentelle ou intermittente du travail.

Le nombre de journées indemnisées est inférieur, de 1 % environ, au nombre de journées contrôlées.

Nombre de journées perdues et contrôlées

(Moyenne journalière)

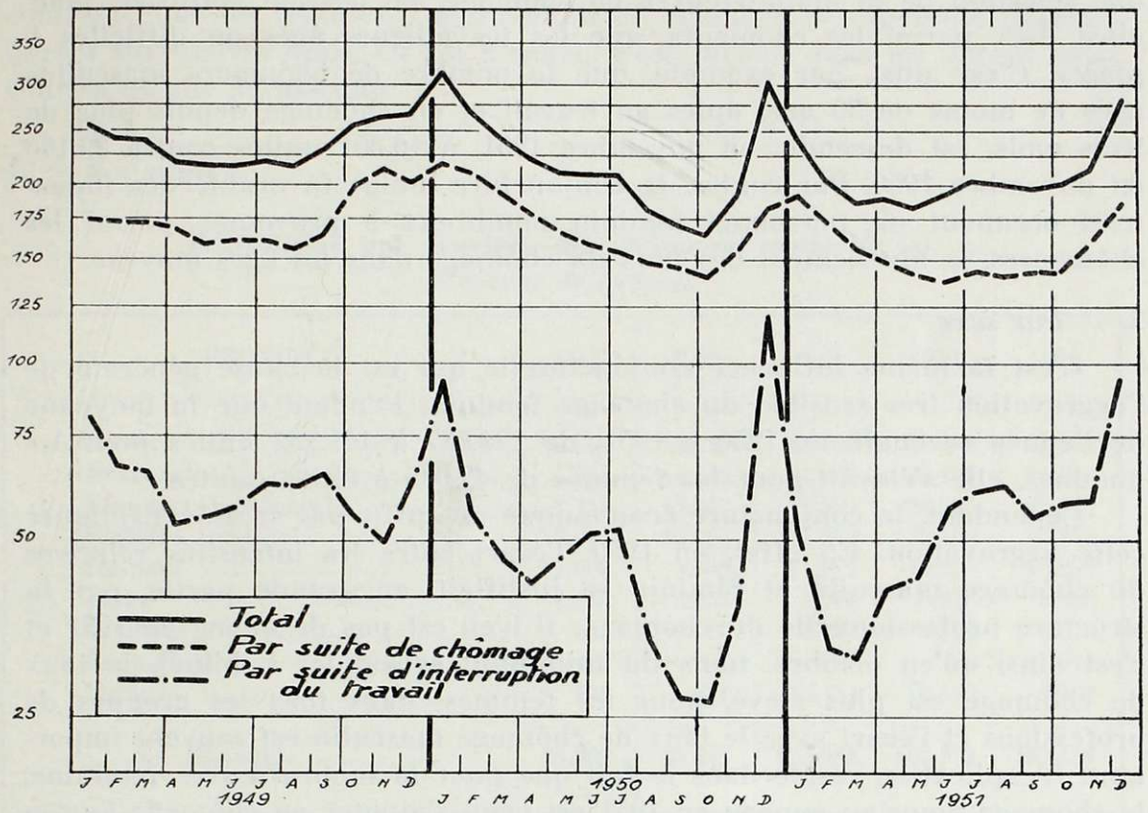
PÉRIODE	Par chômage	Par interruption de travail	Total
1948 Moyenne de l'année	80.959	48.244	129.203
1949 Moyenne de l'année	173.988	60.908	234.896
1950 Moyenne de l'année	169.972	53.565	223.537
1951 Moyenne de l'année	153.452	53.068	206.520
Janvier	189.888	50.949	240.837
Février	171.482	31.877	203.359
Mars	154.842	30.959	185.801
Avril	146.696	40.356	187.052
Mai	140.362	42.068	182.430
Juin	135.517	55.181	190.698
Juillet	141.242	58.947	200.189
Août	138.914	60.276	199.190
Septembre	139.800	53.728	193.528
Octobre	140.795	56.340	197.135
Novembre	156.794	56.451	213.245
Décembre	185.265	92.840	278.105

Source : Office National du Placement et du Chômage.

(1) Arrêté ministériel du 9 mars 1951 (*Moniteur belge* du 10 mars 1951; err. : *Moniteur belge* du 23 mars 1951).

(2) Arrêté ministériel du 12 septembre 1951 (*Moniteur belge* du 14 septembre 1951).

Moyenne journalière du nombre de journées perdues contrôlées
(en milliers d'unités)



Source : Office National du Placement et du Chômage.

§ 2. — ANALYSE DU CHÔMAGE

La moyenne journalière du nombre de chômeurs (1) contrôlés pendant l'année 1951, soit 153.452 unités, a représenté 4,3 % de la population active; le rapport de cette moyenne journalière au nombre de travailleurs susceptibles de bénéficier de l'assurance chômage a été de 7,3 %. Les mêmes pourcentages pour 1950 étaient de 4,8 et 8,3 respectivement; l'amélioration intervenue en 1951 s'explique par la régression du chômage ainsi qu'accessoirement par l'augmentation de la population active et de la population salariée.

1. — *Par âge.*

Parmi les chômeurs masculins, l'intensité du chômage est remarquablement stable jusqu'à l'âge de quarante ans, à partir duquel elle croît rapidement. Pour les femmes, à l'exception d'un taux de chômage très faible au-dessous de vingt ans, l'intensité reste assez stable jusqu'à cinquante ans, puis s'accroît assez fort.

(1) Par chômeurs, on entend les « chômeurs complets », c'est-à-dire des travailleurs privés totalement d'emploi.

Cette évolution est caractéristique de la conjoncture qui a prédominé en 1951. Favorable aux travailleurs masculins, cette évolution a entraîné une sélection de la main-d'œuvre en chômage, ne laissant subsister, pour ainsi dire, parmi les chômeurs, que les travailleurs âgés ou difficiles à placer. C'est ainsi, par exemple, que le nombre de chômeurs masculins âgés de moins de 50 ans, aptes au travail et en chômage depuis plus de trois mois, est descendu, en novembre 1951, à 16.351 unités contre 29.160 en novembre 1950. Par contre, la conjoncture moins favorable des industries occupant un personnel féminin nombreux a provoqué, parmi les chômeuses, le nivellement des taux du chômage dans les âges moyens.

2. — *Par sexe.*

C'est la même influence conjoncturelle qui est la cause générale de l'aggravation très sensible du chômage féminin. Pendant que la moyenne de l'année revenait, de 1950 à 1951, de 127.887 à 101.232 unités pour les hommes, elle s'élevait pour les femmes de 42.085 à 52.220 unités.

Cependant, la conjoncture économique ne suffit pas seule à expliquer cette aggravation. En effet, en 1950, l'écart entre les intensités relatives du chômage masculin et féminin se justifiait, en grande partie, par la structure professionnelle du chômage; il n'en est pas de même en 1951 et c'est ainsi qu'en octobre, mois du minimum saisonnier habituel, le taux de chômage est plus élevé, pour les femmes, dans tous les groupes de professions et l'écart avec le taux de chômage masculin est souvent important. L'explication réside dans le fait que pour la main-d'œuvre féminine, le chômage nouveau apparu en 1951 est venu s'ajouter au chômage ancien dont la résorption avait été faible parce que l'accroissement du volume de l'emploi féminin s'était réalisé en 1950 grâce au recours à une nouvelle tranche de population active.

3. — *Par durée.*

Le nombre de travailleurs en chômage depuis moins de trois mois reste assez stable chez les hommes. La diminution du chômage complet

Répartition des chômeurs selon la durée du chômage

Chômeurs complets aptes au travail

(hommes et femmes)

DURÉE DU CHÔMAGE	Date du recensement					
	16 mai 1949	16 novembre 1949	15 mai 1950	16 novembre 1950	15 mai 1951	16 novembre 1951
Moins de 1 mois	24.660	35.757	19.347	27.985	20.837	31.822
De 1 à moins de 3 mois	42.924	46.665	31.752	29.598	21.140	30.107
De 3 à moins de 6 mois	39.098	32.105	32.052	16.790	19.651	16.823
De 6 à moins de 12 mois ...	37.709	35.738	34.210	16.405	22.006	12.561
De 12 mois et plus	17.739	31.698	23.797	23.632	21.652	18.899
Total	**162.130**	**181.963**	**141.158**	**114.410**	**105.286**	**110.212**

Source : Office National du Placement et du Chômage.

se fait sentir dans les durées moyennes. Par contre, le nombre de chômeurs de très longue durée, c'est-à-dire de 3 ans et plus, est en accroissement continu. Pour les femmes, l'aggravation de chômage se répercute dans les durées successives mais, en fin d'année, c'est surtout dans les durées assez courtes qu'elle se marque.

4. — *Par région.*

Répartition par province des chômeurs controlés (a)
(Moyenne de l'année)

PROVINCE	1947	1948	1949	1950	1951
Anvers	12.685	22.843	48.492	48.886	42.908
Brabant	4.933	14.436	31.302	33.278	31.516
Flandre Occidentale	7.144	15.865	32.350	26.586	25.576
Flandre Orientale	7.076	18.604	38.069	32.450	30.874
Hainaut	1.609	3.632	11.172	14.305	10.292
Liège	1.205	2.758	5.904	6.278	5.188
Limbourg	635	1.722	3.939	4.864	4.479
Luxembourg	120	268	579	752	515
Namur	232	831	2.181	2.573	2.104
Le Royaume	**35.639**	**80.959**	**173.988**	**169.972**	**153.452**

Source : Office National du Placement et du Chômage.

(a) Ancienne rubrique : chômeurs complets.

La régression du chômage s'est manifestée dans la quasi-totalité des bureaux régionaux. Font seuls exception les bureaux de Verviers, Alost et Renaix. L'amélioration a surtout été sensible dans la province d'Anvers, l'arrondissement de Louvain et la province de Hainaut; dans les autres régions wallonnes, la résorption a été limitée du fait du niveau antérieur assez bas du chômage; la différence avec 1950 est minime pour l'arrondissement de Bruxelles et les deux Flandres et modérée pour le Limbourg.

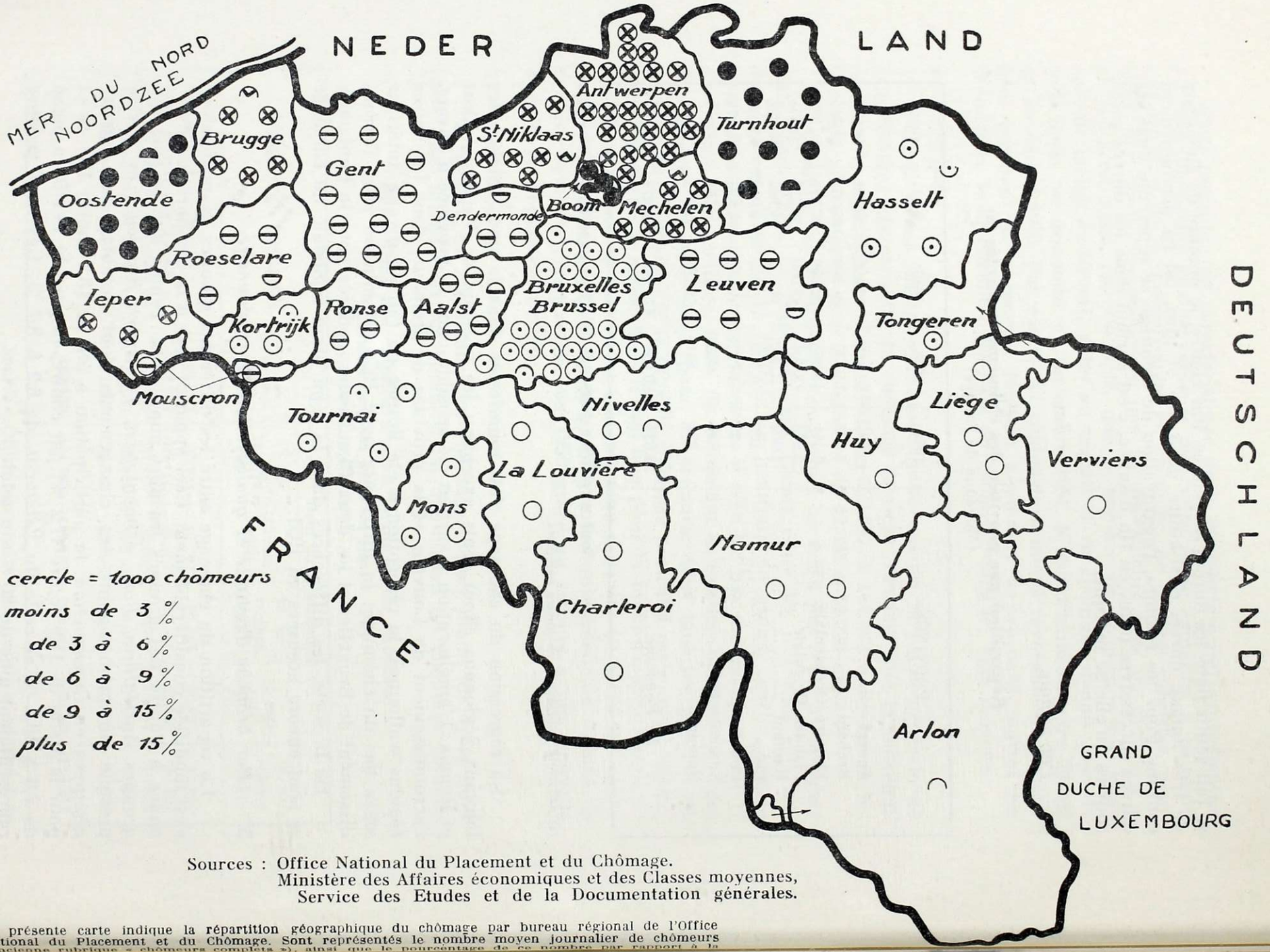
De la sorte, les différences dans la répartition régionale du chômage se sont encore accusées en 1951.

5. — *Par branche d'activité et qualification professionnelle.*

La répartition du chômage entre les différents groupes de professions s'est modifiée considérablement. Ceci apparaît déjà à la comparaison d'une année à l'autre des groupes les plus importants. Tandis que la part des groupes *Agriculture, Bois, Alimentation, Transport, Employés* est restée presque au même point, les changements sont notables dans quatre groupes : en *Construction,* la participation a été de 13,3 contre 15,1 % et pour le *Métal* de 11,9 contre 17,2 %; par contre, la part du *Textile* a passé de 7,9 à 10,3 % et celle du *Vêtement,* de 6,2 à 8,7 %. Ces neuf groupes représentaient plus de 80 % du total.

Répartition du chômage par bureau régional en 1951 (a)

(en valeur absolue et en pourcent)



Sources : Office National du Placement et du Chômage.
Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes,
Service des Etudes et de la Documentation générales.

(a) La présente carte indique la répartition géographique du chômage par bureau régional de l'Office National du Placement et du Chômage. Sont représentés le nombre moyen journalier de chômeurs (ancienne rubrique « chômeurs complets »), ainsi que le pourcentage de ce nombre par rapport à la

Le taux de chômage, c'est-à-dire le rapport du nombre moyen de chômeurs à celui des assujettis à la Sécurité Sociale a été le plus élevé dans les groupes suivants : 22,6 % en *Agriculture*, 20,5 % pour le *Diamant*, 20,3 % en *Hôtellerie*, 18,7 % pour le *Vêtement*, 16,0 % pour le *Bois*, 11,7 % pour le *Cuir*, 10,8 % pour la *Construction*, 10,6 % pour l'*Alimentation*.

De façon globale, la part prise par les manœuvres dans le total du chômage s'est peu modifiée. Cependant, si la répartition du chômage entre les divers degrés de qualification est en général sensiblement la même qu'en 1950, quelques groupes font exception; dans le *Textile* et le *Cuir*, la part des spécialisés et des qualifiés a nécessairement tendance à s'accroître avec l'aggravation du chômage. Au contraire, dans les groupes ayant subi une influence favorable, tels le *Métal*, la *Construction*, le *Transport*, la régression du chômage est plus importante pour les qualifiés; ceci peut paraître étonnant en période de haute conjoncture, mais l'explication semble résider dans le fait que les besoins de l'industrie en manœuvres ont davantage été satisfaits grâce à une augmentation de la population salariée.

§ 3. — EVOLUTION DU CHÔMAGE

1. — *Evolution globale.*

La régression dont ont souffert les industries de biens de consommation a commandé l'allure générale du chômage jusqu'en fin d'année; à ce moment, son aggravation a été compensée par la modération de l'influence saisonnière qui ne s'est marquée fortement que pendant les dernières semaines.

La moyenne journalière du chômage s'est ainsi abaissée de façon continue jusqu'en juin, puis elle a été à peu près stable jusqu'en octobre. Dans la suite, les facteurs d'aggravation saisonnière se sont ajoutés aux effets de la dépression ressentie par diverses industries.

Le nombre des placements réalisés par l'Office du Placement a continué sa progression : abstraction faite du secteur *Transports* (1), le nombre d'offres satisfaites a augmenté, en effet, de 202.377 en 1950 à 235.117 en 1951.

2. — *Comparaison avec 1950.*

La comparaison des chiffres du chômage, en 1950 et 1951, fait apparaître un élément particulier, à savoir la faible diminution du chômage par rapport à l'augmentation sérieuse du personnel occupé, d'une année à l'autre. Cette dernière évolution s'est placée dans la période couvrant le second semestre 1950 et le premier semestre 1951 au cours de laquelle le nombre d'assujettis à la sécurité sociale s'est accru de 78.000 unités; les chiffres du chômage aux mêmes dates dénotent une diminution de

(1) Il a été fait abstraction du secteur *Transports* parce que les chiffres publiés ne tiennent plus compte en 1951 du placement des réparateurs de navires.

Répartition du chômage par branche d'activité
Moyenne journalière
du nombre de chômeurs contrôlés.

BRANCHE D'ACTIVITÉ	1950			1951		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Agriculture (a)	11.182	622	11.804	9.574	915	10.489
Mines - Pierre	2.135	147	2.282	1.411	122	1.533
Céramique - Verre	2.964	1.657	4.621	2.639	1.930	4.569
Diamant	3.517	337	3.854	2.575	331	2.906
Construction	25.565	142	25.707	20.283	125	20.408
Bois	9.572	482	10.054	7.947	574	8.521
Métal	26.415	2.879	29.294	15.573	2.733	18.306
Chimie	1.436	642	2.078	1.093	762	1.855
Papier - Livre	1.785	1.060	2.845	1.486	1.135	2.621
Textile	7.594	5.824	13.418	7.828	7.929	15.657
Vêtement	2.360	8.117	10.477	2.356	11.001	13.357
Cuir	2.765	1.076	3.841	2.627	1.788	4.415
Alimentation	6.629	4.463	11.092	5.418	5.162	10.580
Transport	11.911	3.062	14.973	9.861	3.986	13.847
Autres groupes (b)	12.057	11.575	23.632	10.561	13.727	24.288
Total	**127.887**	**42.085**	**169.972**	**101.232**	**52.220**	**153.452**

Source : Office National du Placement et du Chômage.

(a) Y compris Forêt, Chasse, Pêche.
(b) Hôtels, restaurants; Gens de maison; Service personnes et biens; Employés; Artistes.

19.000 unités seulement (1). Il en résulte que le niveau du chômage en 1951 ne caractérise qu'imparfaitement la situation économique du pays. L'emploi lui-même ne constitue, d'ailleurs, également qu'un indice imparfait de la situation économique, qui, pour l'ensemble de l'année, paraît avoir été meilleure, par rapport à 1950, que le niveau de l'emploi ne permet de le supposer.

Cette évolution a limité les modifications de la structure professionnelle du chômage qui apparaissent, de ce fait, assez peu marquées; elles n'en restent pas moins évidentes surtout lorsqu'elles sont envisagées pour chacun des groupes de professions qu'elles affectent, plutôt que dans une perspective d'ensemble. Néanmoins, le centre de gravité du chômage s'est déplacé vers les industries de biens de consommation, surtout à cause de la détérioration survenue dans les groupes *Textile, Vêtement* et *Cuir*. L'analyse par groupe de professions fait mieux apparaître ces tendances (2).

---

(1) Assujettis à la sécurité sociale : 1.812.000 au 30 juin 1950 et 1.890.000 au 30 juin 1951.

Chômeurs complets : 157.000 fin juin 1950 et 138.000 fin juin 1951.

(2) L'analyse qui suit se réfère à la moyenne annuelle du chômage.

Le groupe *Agriculture* a bénéficié d'une augmentation du contingent de saisonniers traditionnellement occupés en France et des possibilités d'emploi dans d'autres secteurs. Dans les *Mines,* le chômage a un caractère résiduel; la pénurie de main-d'œuvre y a d'ailleurs été constante.

L'excellente activité des carrières a sérieusement abaissé le chiffre du chômage dans le groupe *Pierre.* Le *Verre* a également bénéficié d'une bonne activité pendant une grande partie de l'année et, de ce fait, le chômage est en régression. Dans le *Diamant,* la situation favorable s'est maintenue et la diminution du chômage s'est poursuivie.

A côté de ces résorptions modérées en valeur absolue, deux groupes ont évolué de la façon la plus favorable. Le groupe *Construction* a bénéficié d'une amélioration importante. La résorption dans le *Bois* s'est réalisée en partie grâce à la connexité avec l'industrie de la Construction. Enfin, le *Transport* a bénéficié de l'accroissement de l'activité générale.

A l'opposé, se trouvent les trois secteurs déjà signalés du *Textile,* du *Vêtement* et du *Cuir.* Toutefois, le chômage n'y a pris de l'ampleur qu'en fin d'année, de sorte que la moyenne de l'année n'est supérieure que de quelques milliers d'unités à celle de 1950. Cette évolution est attribuable à l'extension du roulement établi dans le travail, le développement du chômage complet n'ayant suivi qu'avec un certain retard.

En dehors de là, les modifications ont été légères.

3. — *Evolution au cours de l'année.*

En *Agriculture, Forêt-Chasse-Pêche* et *Pierre,* l'évolution mensuelle n'a traduit que la variation saisonnière. En *Diamant,* la situation a été moins bonne en fin d'année. Dans le groupe *Céramique,* le chômage a augmenté à partir de septembre; si certains secteurs de l'industrie céramique étaient en difficulté depuis plusieurs mois, l'activité en briqueterie et dans les secteurs connexes à la construction, a compensé le chômage qui en résultait; cependant, dans ces dernières industries, la variation saisonnière s'est fait sentir plus tôt que d'habitude. En *Construction,* la baisse du chômage a été très forte au cours de la bonne saison, mais la hausse saisonnière paraît avoir été en avance. Dans le *Verre,* l'aggravation du chômage s'est marquée, de façon nette, en décembre seulement, bien que l'industrie verrière se soit trouvée en situation moins favorable depuis quelques mois. Dans le groupe *Métal,* la résorption se poursuit pendant le premier semestre, puis le chômage se stabilise, avant d'augmenter en fin d'année. Cette dernière évolution n'est pas étrangère aux difficultés dont ont souffert certaines branches des industries des métaux, mais le groupe a été aussi influencé par les mises en chômage affectant les professions qui y sont classées et relèvent d'autres industries touchées par le ralentissement conjoncturel ou saisonnier. Le groupe *Chimie* n'a enregistré que des fluctuations mineures dues à l'évolution variable des diverses industries chimiques; néanmoins, en fin d'année, la régression d'activité en se généralisant a entraîné une hausse modérée du chômage. L'évolution n'a pas été tellement différente en *Alimentation,* groupe subissant les influences saisonnières, mais qui, en fin d'année, a connu un ralentissement plus

Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés en 1951

GROUPE DE PROFESSIONS	Mois-chômage												Année
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Agriculture	14.528	13.843	12.396	11.041	8.377	6.012	8.596	6.918	6.431	4.909	9.430	13.085	9.633
Forêt - Chasse Pêche	1.176	924	849	845	901	896	822	777	787	753	764	815	856
Mines	1.097	1.036	989	930	888	835	827	778	763	748	756	802	867
Pierre	1.042	882	750	724	652	541	527	496	542	506	563	784	666
Céramique	5.777	5.050	3.982	2.507	1.934	1.758	1.796	1.798	2.562	4.059	4.751	5.877	3.465
Verre	1.296	1.232	1.063	1.013	1.057	1.022	1.034	1.031	955	951	1.135	1.448	1.104
Diamant	2.798	2.560	2.443	2.965	2.825	2.749	3.079	2.130	2.994	3.030	3.074	3.938	2.906
Construction ...	32.824	28.152	24.332	21.399	18.029	15.669	15.343	15.097	14.662	14.874	18.780	26.647	20.408
Bois	12.625	10.671	8.934	8.319	8.093	7.312	7.306	7.052	7.083	7.299	7.993	9.948	8.521
Métal	26.156	23.026	20.146	18.683	17.741	16.286	15.657	15.787	15.768	15.830	16.856	18.650	18.306
Chimie	1.893	1.605	1.687	1.746	1.728	1.850	1.955	1.895	1.847	1.837	1.948	2.197	1.855
Papier	1.122	1.079	1.071	1.051	1.121	1.101	1.163	1.161	1.278	1.322	1.383	1.573	1.207
Livre	1.591	1.488	1.387	1.377	1.353	1.333	1.311	1.332	1.384	1.412	1.473	1.523	1.414
Textile	12.651	11.977	11.388	11.438	12.093	13.326	16.421	17.892	18.220	18.963	20.112	23.202	15.757
Vêtement	14.556	11.085	8.933	9.291	10.942	13.416	15.647	16.263	14.122	13.051	14.424	17.657	13.357
Cuir	4.212	3.405	2.965	3.115	3.928	4.917	5.676	5.129	4.370	4.348	4.813	5.788	4.415
Alimentation ...	12.495	12.237	11.887	11.389	10.875	9.866	9.436	9.190	9.289	9.258	9.930	11.362	10.580
Transport	15.535	14.899	14.200	13.886	13.603	13.338	12.975	12.928	13.057	13.249	13.811	14.826	13.847
Hôtels - Restaurants ...	5.728	5.827	5.498	5.292	4.981	4.614	3.609	3.500	4.959	5.625	5.842	5.854	5.097
Gens de maison	4.487	4.589	4.561	4.575	4.507	4.409	4.113	4.087	4.527	4.712	4.782	4.944	4.525
Service personnes et biens	620	590	562	608	532	501	473	384	448	444	475	479	510
Employés	14.538	14.215	13.737	13.320	12.901	12.416	12.259	12.073	12.597	12.594	12.639	12.815	12.992
Artistes	1.141	1.110	1.082	1.182	1.301	1.449	1.217	1.216	1.155	1.021	1.060	1.051	1.164
Total	**189.888**	**171.482**	**154.842**	**146.696**	**140.363**	**135.517**	**141.242**	**138.914**	**139.800**	**140.795**	**156.794**	**185.265**	**153.452**

Source : Office National du Placement et du Chômage.

généralisé. Dans le *Papier*, l'activité a faibli au second semestre et le chômage en a été sensiblement affecté.

Une évolution plus caractérisée est apparue dans les trois groupes les plus fortement atteints. Après un premier trimestre qui était resté à peu près au niveau des mois précédents, la crise s'y est déclenchée de façon très nette et la situation a été fortement déprimée jusqu'en fin d'année. Dans le *Textile*, après une stabilisation de février à avril, le chômage n'a cessé d'augmenter dans de fortes proportions et cette tendance s'est accusée plus encore en fin d'année lorsque la crise a touché les branches qui jusque là y avaient échappé, notamment l'industrie cotonnière. Dans le *Vêtement*, l'évolution est fort semblable, à l'exception de la reprise saisonnière de septembre à novembre. Dans le *Cuir*, la crise a été immédiatement plus profonde et la situation soutenue par la reprise saisonnière à partir d'août, s'est finalement améliorée.

DEUXIÈME PARTIE

Production de biens et de services

CHAPITRE PREMIER

AGRICULTURE ET PÊCHE

SECTION I. — AGRICULTURE

§ 1. — POLITIQUE AGRICOLE

La réalisation du programme ayant pour but, à la fois l'accroissement de la productivité agricole et l'amélioration de la qualité des produits fournis, a été entamée en 1951, première année de mise en pratique du plan quinquennal agricole. Ce dernier, dont l'application doit s'étendre sur les années 1951 à 1955, vise à réaliser, d'une part, une politique de prix agricoles rentables, et, d'autre part, à assurer à la production nationale des débouchés tant intérieurs qu'extérieurs.

Une première action a été menée dans le domaine des prix, par la fixation de prix de direction. Pour le beurre, ces prix ont été établis en fonction du prix de revient du lait. Le prix de direction du froment a été revu successivement, principalement en fonction de l'augmentation du prix de revient; cette révision a eu également pour but, à plus longue échéance, l'extension des emblavements réservés au froment.

Par ailleurs, toujours dans le but de stabiliser les prix, le redressement et la régularisation du commerce des fruits et des légumes ont été réalisés par la mise en vigueur du « calendrier horticole »; son mécanisme consiste, notamment, à réglementer les importations de produits horticoles étrangers en fonction des disponibilités saisonnières de la production nationale. A l'égard des pays partenaires de Benelux, ce calendrier n'est pas d'application, le régime des prix minima réglant les échanges de produits agricoles.

D'autre part, en vue de limiter l'incidence de la hausse des marchés mondiaux sur les prix de revient agricoles, certaines dispositions spéciales ont été adoptées. La taxe de transmission sur les maïs et celle sur les ficelles lieuses ont été réduites. Le régime de taxe de transmission forfaitaire a été étendu à de nombreux produits agricoles : grains de millet, de sorgho, graines et semences de betteraves, de trèfle et luzerne, de chicorée à café, etc... (1).

Un effort particulier a été entrepris pour l'amélioration des moyens techniques d'exploitation mis en œuvre par les producteurs agricoles, tant

(1) Cf. 3e partie, chapitre I. - *Finances publiques*, section I. - *Finances de l'Etat*, § 2. - *Politique fiscale*.

pour les spéculations végétales qu'animales. Il s'intègre d'ailleurs dans l'ensemble du plan quinquennal agricole 1951-1955, dont les buts principaux sont : l'augmentation de la production végétale et particulièrement des fourrages; l'accroissement de la production animale et l'amélioration qualitative du cheptel, en tenant compte des possibilités du marché intérieur et des marchés extérieurs; l'investissement rationnel des capitaux destinés à l'agriculture.

C'est ainsi qu'en vue d'étendre, dans toute la mesure du possible, l'utilisation des plants et semences sélectionnés des meilleures variétés, il a été décidé d'organiser, dans toutes les communes rurales, un champ démonstratif de cultures, basé sur leur emploi.

Afin d'encourager l'amélioration des pâtures, des subventions, de l'ordre de 4.000 F maximum par hectare de prairie retournée et réensemencée, ont été accordées (1). Cette initiative doit permettre, non seulement une exploitation plus rationnelle des prairies, mais aussi, grâce à une productivité accrue, la réduction de la superficie qui leur est consacrée, ce qui facilitera l'extension d'autres cultures. Des subsides ont été accordés afin de créer un vaste réseau de fermes démonstratives, équipées et exploitées de façon rationnelle.

Une action de vulgarisation a été entreprise pour les cultures fruitières. La concurrence étrangère s'avère très forte; elle a su s'adapter aux besoins du consommateur tant en raison de ses prix que grâce à la qualité de ses produits présentés sous des aspects particulièrement avantageux. L'obtention de fruits de choix a été favorisée, en Belgique, par l'introduction de la culture en basse-tige. Le Gouvernement a octroyé des subsides pour l'organisation de vergers de démonstration, pour le regreffage et pour les plantations fruitières modèles, ainsi que des primes pour la conservation d'arbres fruitiers étalons et pour l'organisation de concours de vergers (2). Ces subsides ont été réservés à des plantations qui acceptent d'appliquer les normes tracées pour le choix des variétés et pour l'établissement d'un plan de plantations. Au surplus, il a été poussé au développement des possibilités de la conservation naturelle de la production fruitière par la construction de locaux adéquats. L'entreposage de cette production dans les salles de réfrigération, prévues à cet effet, doit permettre un écoulement régulier par l'échelonnement de la vente sur l'année entière.

En vue de l'amélioration qualitative du cheptel, des mesures diverses ont été mises au point.

L'amélioration des élites s'est poursuivie normalement par les Syndicats d'Elevage; l'amélioration de la masse s'est très fortement développée, d'abord par la création de nombreux syndicats d'exploitation dont le rôle consiste surtout en l'élimination des non-valeurs par le contrôle laitier permanent et l'amélioration de l'alimentation hivernale et, ensuite, par l'intensification de l'insémination artificielle (3), dont le nombre de cas a été porté à 100.000 contre 30.000 en 1950, pour 900.000 vaches laitières.

---

(1) Arrêté royal du 3 août 1951 (*Moniteur belge* du 12 août 1951).

(2) Arrêté royal du 1er juillet 1951 (*Moniteur belge* des 13 et 14 août 1951).

(3) Arrêtés royaux du 3 août 1951 (*Moniteur belge* du 12 août 1951 et *Moniteur belge* des 13 et 14 août 1951).

L'aggravation soudaine d'une épidémie de fièvre aphteuse d'un type jusque là inconnu en Europe Occidentale, a stimulé les travaux de construction de nouveaux laboratoires pour l'institut de préparation de vaccins. Cet institut est appelé à faire face à toute demande de vaccin ou de sérum destiné à combattre les épizooties du cheptel.

L'encouragement à la sélection du cheptel porcin a conduit à l'octroi d'un crédit de 1.200.000 F en vue d'encourager l'acquisition de reproducteurs d'élite (1). Les prix des catégories de qualité inférieure et moyenne restant en-dessous des prix de direction (2), l'amélioration des qualités mises sur le marché s'impose pour assurer une rentabilité supérieure à l'élevage porcin.

Par ailleurs, d'importantes subventions ont été allouées pour la lutte contre la tuberculose bovine et la brucellose.

La production de lait de qualité et l'augmentation de sa consommation ont fait l'objet de dispositions particulières. Des crédits ont été admis afin d'inciter les agriculteurs à l'achat d'appareils destinés à opérer le refroidissement du lait à la ferme (3). La propagande pour la consommation du lait dans les établissements d'enseignement et dans les établissements hospitaliers a été intensifiée (3).

Afin de valoriser le lait écrémé et d'assurer une rentabilité suffisante à la production laitière au cours de la période estivale, des subsides gouvernementaux ont été accordés dans le but de promouvoir la production de dérivés laitiers. La politique de stockage de beurre d'été a été poursuivie en même temps.

Le développement de la coopération agricole a également été un des objectifs principaux de la politique agricole menée en 1951. Un fonds des coopératives, doté de 100 millions, a été créé dans le but d'accorder des prêts à taux d'intérêt réduit aux coopératives à caractère agricole, qui répondent à certaines conditions. Ces prêts sont destinés à faciliter la création de nouvelles coopératives, à rationaliser leur équipement, à assurer un fonds de roulement suffisant (4).

§ 2. — PRODUCTION AGRICOLE PENDANT L'ANNÉE CULTURALE 1950/'51

1. — *Cultures.*

A. — *Superficies cultivées.*

Les différences qui apparaissent entre les résultats des recensements effectués au 15 mai de chacune des années 1950 et 1951, pour ce qui concerne l'importance des superficies cultivées, proviennent en grande partie de la

(1) Arrêtés royaux du 3 août 1951 (*Moniteur belge* du 12 août 1951 et *Moniteur belge* des 13 et 14 août 1951).

(2) Les prix des bonnes catégories étaient souvent supérieurs aux prix de direction.

(3) Arrêté royal du 3 août 1951 (*Moniteur belge* du 12 août 1951).

(4) Arrêté royal du 31 décembre 1951 (*Moniteur belge* du 18 janvier 1952).

Superficies cultivées

Recensements des 15 mai 1950 et 15 mai 1951

(en hectares)

NATURE DES RÉCOLTES	1950 (a)	1951	Différence	
			Absolue	en %
I. Céréales et farineux :				
1. *Céréales panifiables :*				
Froment d'hiver et alternatif	155.738	146.046	— 9.692	— 6,2
Froment de printemps	17.997	12.227	— 5.770	— 32,1
Seigle	89.053	82.128	— 6.925	— 7,8
Epeautre	5.521	6.507	+ 986	+ 17,9
Méteil	1.863	1.480	— 383	— 20,6
Total des céréales panifiables	**270.172**	**248.388**	**— 21.784**	**— 8,1**
2. *Céréales non panifiables :*				
Orge d'hiver	26.145	26.144	— 1	— 0,1
Orge de printemps	57.425	62.096	+ 4.671	+ 8,1
Avoine	178.300	162.981	— 15.319	— 8,6
Sarrasin	112	117	+ 5	+ 4,5
Maïs cultivé pour la graine	355	614	+ 259	+ 73,0
Total des céréales non panifiables	**262.337**	**251.952**	**— 10.385**	**— 4,0**
Total des céréales et farineux	**532.509**	**500.340**	**— 32.169**	**— 6,0**
II. Légumineuses cultivées pour la graine :				
Haricots récoltés autrement que verts	633	667	+ 34	+ 5,4
Pois récoltés autrement que verts	6.105	5.064	— 1.041	— 17,1
Féveroles (grosses et petites)	3.634	2.305	— 1.329	— 36,6
Vesces	784	263	— 521	— 66,5
Lupins	746	635	— 111	— 14,9
Total des légumineuses cultivées pour la graine	**11.902**	**8.934**	**— 2.968**	**— 24,9**
III. Plantes industrielles :				
Betteraves sucrières	62.628	65.369	+ 2.741	+ 4,4
Lin	24.438	34.198	+ 9.760	+ 39,9
Chicorée à café	2.470	3.144	+ 674	+ 27,3
Chanvre	13	18	+ 5	+ 38,5
Tabac	1.800	2.160	+ 360	+ 20,0
Houblon	461	524	+ 63	+ 13,7
Plantes oléagineuses :	1.649	2.382	+ 733	+ 44,5
Colza d'hiver	1.427	1.734	+ 307	+ 21,5
Colza d'été	186	567	+ 381	+ 204,8
Autres plantes oléagineuses	10	48	+ 38	+ 380,0
Plantes médicinales, aromatiques et condimentaires	26	33	+ 7	+ 26,9
Total des plantes industrielles	**93.459**	**107.795**	**+ 14.336**	**+ 15,3**

(a) Chiffres rectifiés.

NATURE DES RÉCOLTES	1950 (a)	1951	Différence	
			Absolue	en %
IV. Plantes racines et tuberculifères :				
Pommes de terre	98.444	89.686	— 8.758	— 8,9
Betteraves fourragères et mi-sucrières	74.709	74.306	— 403	— 0,5
Carottes fourragères	849	636	— 213	— 25,1
Autres plantes racines et tuberculifères	1.185	1.080	— 105	— 8,9
Total des plantes racines et tuberculifères	**175.187**	**165.718**	**— 9.469**	**— 5,4**
V. Autres cultures :				
Fourrages herbacés	60.038	76.463	+ 16.425	+ 27,4
Prés et prairies	827.870	832.061	+ 4.191	+ 0,5
Cultures maraîchères	30.527	25.260	— 5.267	— 17,3
Cultures fruitières	62.168	57.021	— 5.157	— 8,3
Culture des fleurs	604	637	+ 33	+ 5,5
Autres cultures (pépinières, semences, plants, oseraies, cultures non dénommées)	3.911	5.562	+ 1.651	+ 42,2
Total des autres cultures	**985.118**	**997.004**	**+ 11.886**	**+ 1,2**
Total général des cultures	**1.799.085**	**1.780.697**	**— 18.388**	**— 1,1**

(a) Chiffres rectifiés.

Source : Institut National de Statistique.

diversité dans les modalités d'observation pratique. Le recensement réalisé en 1950 fut, en effet, un recensement décennal, intégré dans un plan de recensement général de l'agriculture à exécuter dans tous les pays du monde sous les auspices de la « Food and Agriculture Organization » (F.A.O.). Par ailleurs, les déclarations faites par les agriculteurs à l'occasion du recensement de 1951 ont été influencées par des facteurs d'ordre psychologiques, entre autres la crainte de la mobilisation des récoltes par suite de la continuation de la guerre en Corée.

La réduction constatée, de 1950 à 1951, dans le total des superficies cultivées, soit environ 18.000 ha, ne peut toutefois être attribuée à ces seuls facteurs. Il faut aussi voir dans cette réduction une conséquence d'une évolution progressive due à de multiples causes : décongestionnement des agglomérations urbaines, industrialisation de certaines régions, urbanisme, reboisement, extension des plaines à usage militaire (notamment des aérodromes), etc...

Par ailleurs, pour ce qui concerne le choix des emblavements, les conditions de rentabilité des diverses productions, sur base des prix payés au moment des semailles, sont restées déterminantes, dans le cadre des exigences de l'assolement.

Les régressions de superficies cultivées les plus importantes concernent les céréales panifiables et non panifiables, ainsi que les plantes racines et tuberculifères. Par contre, les superficies consacrées aux plantes industrielles sont en net progrès.

Production agricole

CULTURE	Production totale (en milliers de quintaux métriques)			Production moyenne par hectare (en quintaux métriques)		
	1950 (a)	1951	Différence en %	1950	1951	Différence en %
Froment d'hiver	5.046	4.720	— 6,5	32,4	33,1	+ 2,2
Froment de printemps	425	305	— 28,2	23,6	24,9	+ 5,5
Seigle	2.396	2.035	— 15,1	26,9	24,7	— 8,2
Epeautre	107	151	+ 41,1	19,4	23,2	+ 19,6
Méteil	43	37	— 14,0	23,1	24,9	+ 7,8
Escourgeon	834	844	+ 1,2	31,9	32,3	+ 1,3
Orge	1.774	1.851	+ 4,3	30,9	29,8	— 3,6
Avoine	6.064	4.725	— 6,7	28,4	28,9	+ 1,8
Sarrasin	2	1	— 50,0	14,0	9,8	— 30,0
Maïs cultivé pour la graine	13	23	+ 76,9	35.4	37,3	+ 5,4
Haricots secs	14	12	— 14,3	22,3	17,6	— 21,1
Pois secs	190	143	— 24,7	31,2	28,2	— 9,6
Féverolles (petites et grosses)	96	63	— 34,4	26,5	27,5	+ 3,8
Betteraves sucrières	26.748	18.578	— 30,6	427,1	284,2	— 33,5
Lin (graine)	127	175	+ 37,8	5,2	5,1	— 1,9
(paille)	1.464	2.034	+ 38,9	59,9	59,5	— 0,7
Chicorée à café	1.059	1.177	+ 11,1	428,9	374,4	— 12,7
Chanvre (graine)	—	—	—	5,5	7,2	+ 30,9
Tabac	46	52	+ 13,0	25,5	24,0	— 5,9
Houblon	9	10	+ 11,1	18,9	18,7	— 1,1
Colza d'hiver	25	33	+ 32,0	17,6	22,1	+ 25,6
Colza d'été	3	9	+ 200,0	16,3	16,6	+ 1,8
Pommes de terre tardives	9.050	7.374	— 18,5	240,0	221,3	— 7,8
Pommes de terre mi-hâtives	12,657	11.425	— 9,7	239,1	231,7	— 3,1
Pommes de terre hâtives	1.469	1.361	— 7,4	188,4	192,2	+ 2,0
Betteraves fourragères	60.880	40.541	— 33,4	814,9	545,5	— 33,1
Carottes fourragères	280	179	— 36,1	330,1	281,5	— 14,7
Navets	26	36	— 38,5	311,3	245,6	— 21,1
Choux-navets	73	54	— 26,0	311,4	301,2	— 3,3
Rutabagas	179	117	— 34,6	602,8	419,1	— 30,5
Choux fourragers	234	176	— 24,8	412,3	370,9	— 10,0
Trèfles ordinaires (foin)	711	1.571	+ 121,0	40,2	48,2	+ 19,9
Trèfles incarnats (verts)	590	644	+ 9,2	202,2	213,3	+ 5,5
Autres trèfles (foin)	403	677	+ 68,0	37,1	43,4	+ 17,0
Luzerne	822	715	— 13,0	63,4	55,5	— 12,5
Sainfoin	13	17	+ 30,8	33,1	46,3	+ 39,9
Prairies fauchées (foin de prairies)	10.044	11.505	+ 14,3	41,1	47,4	+ 15,3

Source : Institut National de Statistique.

(a) Chiffres rectifiés.

B. — *Quantités produites.*

L'évolution des emblavures montre que sur les trente-sept productions agricoles recensées, vingt sont en diminution, quinze en progression et deux restent pratiquement stationnaires.

Quant au rendement cultural à l'hectare, il est déficitaire pour près de la moitié des rubriques.

Les conditions climatiques, assez défavorables, et particulièrement la forte pluviosité, sont la principale cause de cette situation.

L'estimation de la valeur totale de la production végétale passe de 8.049 (1) millions de francs en 1950 à 8.491 millions de francs en 1951. Cette évolution est surtout due à l'augmentation générale du niveau des prix des produits végétaux en 1951. Abstraction faite de l'incidence de cette hausse des prix, la production végétale de 1951 dépasse en valeur celle de 1950 de 1 %.

a) *Céréales et farineux.*

La diminution de superficie des emblavements consacrés à la culture des céréales et farineux, est de l'ordre de 6 %. Le rendement de la plupart des céréales est, par contre, en progrès sur celui de 1950.

La diminution de la production totale de froment est due uniquement à une réduction des superficies cultivées. L'apparition de conditions climatiques défavorables, à la fin de 1950, jointe à de très sérieux retards dans la livraison de betteraves à sucre de la récolte record de 1950, a empêché dans une forte mesure l'ensemencement du froment d'hiver. D'autre part, les prix relativement élevés des céréales secondaires comparativement au prix de direction du froment, ont encouragé les emblavements de céréales secondaires d'été au détriment du froment de printemps.

De son côté, la culture du seigle a continué à enregistrer le mouvement de recul constaté depuis quelques années. En 1951, ce mouvement atteint tant les superficies cultivées que le rendement à l'hectare. L'utilisation de nouvelles variétés de froment, qui a permis la culture de cette céréale sur des terres relativement pauvres, n'a pas manqué de favoriser l'abandon progressif de la production de seigle. De plus, la grosse majorité des seigles doit être fauchée à la main, travail que l'on n'aime généralement plus de faire. A l'exception de 20.000 T utilisées dans l'alimentation humaine, la totalité de la production est consommée par les animaux.

Parmi les céréales non panifiables, la production d'avoine fléchit de 6,7 % par rapport à 1950. Cette réduction provient uniquement de la diminution des superficies cultivées, le rendement à l'hectare ayant, par contre, légèrement progressé. La diminution progressive du cheptel chevalin, par suite de la motorisation, est la cause principale de cette élimination de la culture de l'avoine. Il faut y ajouter le fait de la substitution de l'orge d'été à l'avoine, en raison de sa supériorité sur cette dernière spéculation, tant au point de vue du rendement que de la valeur nutritive.

(1) Chiffres rectifiés.

La production d'orge d'été, en conséquence notamment de sa supériorité utilitaire par rapport à l'avoine, est en forte progression par rapport à l'avant-guerre. Nonobstant l'extension de la culture de cette céréale, la production indigène ne couvre que 40 à 50 % des besoins totaux d'orge.

La production d'escourgeon est en faible augmentation, puisqu'elle ne dépasse celle de 1950 que de 1,2 %. Un tiers de la production des orges d'hiver et de printemps est réservé à la malterie, le reste de la production est consommé par les animaux.

b) *Légumineuses cultivées pour la graine.*

Le total des superficies consacrées aux légumineuses cultivées pour la graine est en nette régression soit 24,9 % par rapport à 1950. Leur rendement a aussi, dans l'ensemble, sensiblement diminué par suite des conditions climatiques moins favorables à ces cultures qu'en 1950.

c) *Plantes industrielles.*

L'espace réservé à la culture des plantes industrielles est en forte augmentation soit 15,3 % par rapport à l'année 1950. C'est surtout l'extension des cultures de lin et de betteraves sucrières qui sont à l'origine de cette évolution.

Bien que la superficie consacrée aux betteraves sucrières soit en progrès d'un peu plus de 4 % sur celles de 1950, la production totale de ces plantes industrielles est en sensible baisse, soit 30,6 % par rapport à l'année antérieure. Le rendement moyen à l'hectare, en effet, a été ramené de 427,1 quintaux métriques en 1950 à 284,2 quintaux métriques en 1951. La comparaison avec l'année 1950 doit tenir compte du fait que les résultats de cette année sont ceux d'une année record. Les betteraves sucrières avaient présenté une teneur en sucre et un rendement exceptionnels et constitué en cette année 1950 une spéculation très rémunératrice par suite du stockage à l'échelon du marché international. En 1951, ces éléments favorables n'ont plus joué et les rendements à l'hectare furent défectueux.

Au cours de l'année 1950, le niveau des prix pratiqués sur le marché du lin à la suite des difficultés à l'exportation dont souffrait l'industrie linière, avait incité les agriculteurs à réduire les superficies réservées à cette spéculation végétale. A la fin de l'année 1950, sous l'influence d'une demande en expansion, l'industrie textile a dû répondre à des besoins en lin plus étendus et les prix ont haussé. Cette hausse a incité les producteurs à accroître les emblavements destinés à cette culture. Le rendement a légèrement fléchi. La production totale est pourtant très supérieure à celle de 1950.

La production de chicorée à café continue à augmenter. Certaines possibilités d'exportation ont été rétablies en faveur de cette culture. L'augmentation de la production est due uniquement à une extension, de l'ordre de 27,3 % par rapport à 1950, des superficies cultivées. Le rendement à l'hectare, par contre, est en légère baisse.

La culture du tabac reprend progressivement une certaine importance. La concurrence étrangère très forte et certaines difficultés d'ordre fiscal

demeurent pourtant des obstacles permanents à un développement plus accentué de cette culture. Mais le principal handicap de la culture du tabac indigène vis-à-vis des tabacs exotiques, reste la question de la qualité. Le consommateur préfère le goût des tabacs exotiques et le tabac belge ne peut entrer dans les mélanges que dans de très faibles proportions. Depuis quelques années, un très gros effort a été fait par le Ministère de l'Agriculture par le truchement de ses Stations de Recherche de Charière et de Wervik, en vue d'améliorer la qualité des tabacs belges. Une très appréciable amélioration de la qualité a déjà été obtenue depuis deux ans grâce aux travaux des stations précitées.

Dans le domaine des plantes oléagineuses, la culture du colza est en progrès, tant sous l'angle de la production totale que sous l'angle du rendement à l'hectare. Son importance dans l'économie agricole reste toutefois très limitée, car il s'agit là d'une culture purement spéculative : elle s'est développée en 1951 à la suite de la hausse anormale du prix des oléagineux.

d) *Plantes racines et tuberculifères.*

L'espace réservé à la culture de plantes racines et tuberculifères diminue de 9.469 hectares, soit de 5,4 % par rapport à 1950. Sur ce total, 8.758 hectares représentent la régression des superficies consacrées aux pommes de terre. Le rendement de celles-ci a également baissé, à l'exclusion de la catégorie des pommes de terre hâtives, pour lesquelles une légère augmentation est enregistrée. La récolte déficitaire de ce tubercule est due aux dégâts importants occasionnés par le « mildiou » dont il a été matériellement impossible d'atténuer suffisamment les ravages par suite de la forte pluviosité qui, au cours de la saison, a réduit l'effet des pulvérisations.

Les emblavements destinés aux betteraves et carottes fourragères sont restés à un niveau quasi identique à celui de l'année antérieure. Les rendements, qui, en 1950, avaient enregistré une hausse marquée, ont, en 1951, subi une réduction assez proportionnelle à celle constatée pour les betteraves sucrières.

e) *Prairies et pâtures.*

La superficie des prairies et pâturages augmente légèrement. Les conditions climatiques ont été particulièrement favorables à ces spéculations agricoles, au cours de l'année 1951.

f) *Fourrages herbacés.*

L'étendue consacrée aux fourrages herbacés, qui avait été réduite de 20 % en 1950, a augmenté de 27,4 % en 1951. Leur rendement, favorablement influencé par les pluies fréquentes, a crû dans l'ensemble.

2. — *Cheptel.*

Le mouvement de reconstitution du cheptel qui, en 1950, avait déjà permis à ce dernier de retrouver une importance voisine de celle d'avant-guerre, s'est encore intensifié en 1951. La moyenne des années 1937 à 1939 est

Cheptel
(unités)

CATÉGORIE D'ANIMAUX	Moyenne 1937/1939	1er janvier 1950	1er janvier 1951	1er janvier 1952
Chevaux agricoles	± 258.221	234.388	227.016	215.889
Chevaux non agricoles	± 48.000	22.593	20.195	18.419
Total des chevaux	± **306.221**	**256.981**	**247.211**	**234.308**
Vaches laitières (exclusivement)	971.000 (a)	858.801	893.404	907.438
Vaches laitières de trait		42.185	38.813	45.060
Autres bovidés	801.000 (a)	1.001.405	1.088.070	1.174.503
Total des bovidés	**1.772.000** (a)	**1.902.391**	**2.020.287**	**2.127.001**
Porcs	**1.087.000**	**1.360.784**	**1.234.263**	**1.426.868**

Sources : Institut National de Statistique.
Ministère de l'Agriculture.

(a) Estimation du Ministère de l'Agriculture. Chiffres rectifiés.

largement dépassée pour les bovidés et les porcs. Le cheptel chevalin, par contre, a continué à diminuer.

La valeur de la production animale a passé de 25.737 millions de francs en 1950 à 28.919 millions de francs en 1951 soit, après élimination du facteur qu'est l'évolution des prix, un progrès de 5 %.

La réduction de plus en plus accentuée de la traction chevaline dans l'agriculture et surtout dans les autres secteurs, ainsi que la disparition presque totale des marchés d'exportation, tant pour les chevaux de trait que pour les chevaux d'élevage, demeurent les facteurs déterminants de la régression de l'élevage chevalin. Avant 1940, on exportait de 20 à 30.000 chevaux par an; en 1951, 329 têtes seulement ont été vendues à l'étranger.

L'augmentation du nombre de bovidés, enregistrée en 1951 par rapport à 1950, est du même ordre que celle constatée de 1949 à 1950. Le niveau des prix moyens des différentes catégories de bovidés, qui a été nettement supérieur à celui de 1950 malgré le léger affaissement des cours en fin d'année, n'a pas manqué d'encourager les producteurs agricoles à développer cette spéculation animale. L'extension du cheptel laitier, qui est de 14.034 têtes (1) par rapport à 1950, a déterminé une augmentation de la production de lait et de beurre. La production totale de lait aurait atteint, en 1951, 3.182 millions de litres. Cette production dépasse d'environ 100 millions de litres celle de l'année 1950. La répartition en aurait été la suivante : 400 millions de litres auraient été destinés à l'alimentation des veaux et du bétail, 870 millions de litres à la consommation directe par l'homme et la différence, soit 1.912 millions de litres, aurait servi à la production de beurre

(1) Il s'agit des vaches exclusivement laitières.

et d'autres dérivés. La production totale de beurre est estimée, en 1951, à 72.400 tonnes, contre 72.000 tonnes en 1950. Cette production ne suffit toutefois pas à couvrir la consommation intérieure. En effet, les importations de beurres étrangers ont encore représenté 20.000 tonnes en 1951, contre 21.000 tonnes en 1950 et 26.000 tonnes en 1949.

Le nombre de porcs recensés au 1er janvier 1952 est supérieur de près de 200.000 unités à celui recensé au début de l'année 1951 et de 340.000 unités à celui de la moyenne des années 1937/1939. Le maintien de prix assez élevés, payés aux producteurs et nettement supérieurs à ceux de l'année 1950, ainsi que le rétablissement de possibilités d'exportations plus larges, notamment vers la France et l'Allemagne, n'ont pas manqué de favoriser le développement de ce secteur de la production animale.

Le total des chèvres diminue de 3.200 têtes ou de 5,8% par rapport à 1950. Le nombre de moutons, par contre, est en augmentation de 7.900 unités ou de 6,7 %. Ces catégories d'élevage n'ont d'ailleurs plus qu'un caractère accessoire dans l'ensemble du cheptel national.

Le cheptel avicole peut être estimé à 13 millions d'unités contre 14 millions en 1950. A la fin de 1950, l'arrêt des exportations d'œufs a entraîné une surproduction, qui a déterminé une chute importante des prix payés aux éleveurs. En 1951, la réaction des éleveurs en déficit ou en difficulté s'est traduite par l'élimination d'environ 1 million de poules pondeuses, la plupart âgées de moins d'un an (1).

§ 3. — COMMERCE EXTÉRIEUR EN PRODUITS AGRICOLES

Tout comme en 1950, la politique commerciale extérieure, dans le domaine agricole, a surtout été déterminée par les mesures de libéralisation des échanges commerciaux prises dans le cadre de la coopération économique européenne ainsi que par les déterminantes traditionnelles du marché intérieur. Dans le cadre de Benelux, les mesures de transition en vue d'une ouverture plus complète du marché, adoptées antérieurement, ont été maintenues.

Les exportations de produits agricoles (2) ont, par rapport à 1950, augmenté tant en quantités qu'en valeur absolue. Elles ne représentent toutefois que 3 % de la valeur totale des exportations contre 3,7 % en 1950. De leur côté, les importations de produits agricoles ont atteint 17,2 % de la valeur globale des importations belges contre 18,2 % en 1950.

Les exportations de productions animales ont, en valeur, haussé de 55 % par rapport à l'année antérieure et celles de productions végétales de 19 %.

L'augmentation des exportations d'animaux vivants et de produits du règne animal provient des ventes accrues de porcs et de viande porcine, tant fraîche que réfrigérée. Les exportations de porcs ont dépassé de 92.736

---

(1) Cf. *Revue de l'Agriculture*, 4e année, no 5, mai 1951, p. 565.

(2) La dénomination « agricole » groupe ici tous les produits de l'agriculture y compris les productions horticoles.

unités le total de 1950 et ont ainsi atteint 102.889 têtes. Ces ventes ont pu se réaliser grâce à la reprise des importations françaises et allemandes. Les autres secteurs de production animales n'enregistrent guère de changements par rapport à 1950, si ce n'est un recul assez sensible des exportations de lard. Pour ce qui concerne les produits laitiers, le lait entier et écrémé ainsi que la poudre de lait ont, en 1951, bénéficié de débouchés exceptionnels aux Pays-Bas ce qui a, entre autres, permis d'éviter l'incorporation obligatoire au pain de poudre de lait écrémé, incorporation dont le principe avait été adopté.

Parmi les productions végétales, un relèvement des exportations se manifeste surtout pour le froment et la farine de froment, ainsi que pour le seigle, l'orge, l'avoine et le maïs. Dans le cas du froment et de la farine de froment, il s'agit, en ordre principal, d'une augmentation des réexportations de produits étrangers importés. Les exportations de chicorée non torréfiée ont enregistré une sensible baisse, tandis que celles de chicorée torréfiée sont en légère hausse.

Enfin, les ventes de sucre à l'étranger accusent un recul très prononcé, qu'il faut mettre en rapport avec le fléchissement de la production nationale et, dans une mesure moindre, avec l'affaiblissement de la demande sur les marchés internationaux.

Les exportations de produits horticoles sont en diminution par rapport à 1950, tant en quantité qu'en valeur. Ce mouvement est dû principalement

Importations et exportations de produits agricoles

ANNÉE	Animaux vivants et produits du règne animal		Produits du règne végétal		TOTAL	
	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en to es)	Valeur (en milliers de francs)
			EXPORTATIONS			
1937 (a) ...	71.013	401.689	671.485	987.205	672.498	1.388.894
1949	30.126	631.152	268.527	1.682.494	298.683	2.313.646
1950	40.907	846.501	353.296	2.207.482	394.203	3.053.983
1951	61.312	1.337.242	398.857	2.635.095	460.169	3.972.337
			IMPORTATIONS			
1937 (a) ...	259.023	678.970	4.078.113	5.065.160	4.337.136	5.744.130
1949	262.483	6.229.980	2.450.276	12.243.841	2.712.759	18.473.821
1950	223.478	4.298.796	2.531.695	13.481.813	2.755.173	17.780.609
1951	268.748	5.202.916	3.005.259	16.783.711	3.274.007	21.986.627

Source : Institut National de Statistique.

(a) Chiffres rectifiés d'après la nouvelle nomenclature des marchandises adoptée par la Convention Douanière Néerlando-Belgo-Luxemburgeoise.

à la réduction des exportations de fruits frais, à l'exception des pommes dont les ventes à l'étranger ont augmenté. La qualité de la plupart des productions fruitières s'est fortement ressentie des pluies abondantes enregistrées en cours d'année. Leurs possibilités d'exportation ont, de ce fait, été réduites. Dans le secteur des légumes frais, les exportations de choux-fleurs ont fléchi. Le commerce extérieur des autres productions horticoles ne subit guère de changements par rapport à 1950. Seules les conserves de fruits et de dérivés de fruits bénéficient d'une nouvelle augmentation des exportations, grâce surtout aux achats réalisés par la Grande-Bretagne.

Les importations de produits agricoles ont augmenté tant en quantité qu'en valeur.

Dans le groupe du bétail et de la viande, les augmentations les plus sensibles se retrouvent dans les importations de chevaux de boucherie, de viande bovine congelée et de saindoux. Pour les deux premières de ces productions animales, la libération, décidée en octobre 1950, des importations en provenance des pays membres de l'Organisation Européenne de Coordination Economique, a certainement été une des causes principales de l'accroissement constaté.

Les importations de produits laitiers n'ont guère enregistré de modifications par rapport à 1950. Seules celles de lait condensé ont subi un net recul. Toutefois, en 1950, par suite des événements de Corée, des importations exceptionnelles avaient eu lieu et une grande partie des stocks ainsi constitués fut mise sur le marché en 1951. C'est ce qui explique la diminution des importations au cours de cette dernière année.

Dans la catégorie des productions végétales, les importations de froment et de farine de froment, de lin brut et roui, ainsi que celles de sucre, sont en hausse. La récolte de froment a été, en 1951, inférieure à celle de 1950. L'accroissement des importations de lin s'explique par la libération de celles-ci, effectuée à la fin de 1950, ainsi que par la reprise qui s'est manifestée dans l'industrie linière, jusqu'au milieu de 1951, par suite des événements de Corée. Enfin, pour le sucre, la faiblesse de la récolte a nécessité le recours à la production étrangère. Parmi les réductions d'importation, il faut surtout noter celles portant sur les légumes secs et le houblon. Pour les premiers, étant donné la diminution corrélative de la production nationale, la réduction doit être mise en rapport avec le fléchissement de la consommation. Pour le houblon, l'amélioration qualitative des variétés indigènes a permis de diminuer les achats à l'étranger.

Les importations de produits horticoles sont également en augmentation, grâce à l'accroissement des importations de fruits comestibles, de plantes vivantes et de produits de la floriculture. Quant aux importations de légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires, si elles ont légèrement augmenté en valeur, elles ont diminué en quantité. La récolte fruitière médiocre, tant qualitativement que quantitativement, a favorisé le mouvement de reprise des importations de fruits étrangers. Pour les plantes vivantes et les produits de la floriculture, les prix de revient plus avantageux assurent aux productions étrangères une place sur le marché national. Par ailleurs, l'application du calendrier horticole a permis de limiter quelque peu les importations de primeurs étrangères.

Importations et exportations de produits horticoles (a)

ANNÉE	Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires		Fruits comestibles		Plantes vivantes et produits de la floriculture		Total	
	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)
EXPORTATIONS								
1937 (b)	169.200	181.980	11.220	68.632	10.512	85.992	190.932	336.604
1949	64.844	258.165	34.835	234.666	9.593	208.518	109.272	701.349
1950	159.586	567.527	48.255	291.394	9.506	206.303	217.617	1.065.224
1951	128.355	513.194	43.769	240.536	8.173	218.440	180.297	972.170
IMPORTATIONS								
1937 (b)	240.216	247.968	172.848	277.836	2.508	15.636	415.572	541.440
1949	195.838	814.800	191.132	1.610.430	2.866	92.244	389.836	2.517.474
1950	207.255	881.233	191.629	1.348.287	3.405	94.577	402.289	2.524.097
1951	192.628	898.100	228.572	1.788.977	4.759	118.593	425.959	2.805.670

Source : Institut National de Statistique.

(a) Ces produits sont déjà repris au tableau précédent, dans la rubrique « produits du régime végétal ».
(b) Chiffres rectifiés d'après la nouvelle nomenclature des marchandises adoptée par la Convention Douanière Néerlando-Belgo-Luxembourgeoise.

§ 4. — PRIX DE VENTE ET COÛT DE PRODUCTION

Les prix de vente agricoles et les frais de production des produits agricoles se situent à un niveau sensiblement supérieur à celui atteint en 1950. En 1951, comme au cours de l'année précédente, ce fut la situation économique générale qui, bien plus que le volume de la production agricole, en détermina l'évolution.

Le rapport entre les mouvements de ces deux facteurs fut, au début de l'année, assez défavorable; il fut meilleur en mars et avril, par suite notamment de la baisse des frais de production, due à une réduction des prix des aliments pour le bétail. Toutefois, dès la fin avril, la situation évolua moins favorablement et, tandis que les prix de vente ne cessaient de décroître pour atteindre en septembre le niveau le plus bas de l'année, les frais de production croissaient progressivement.

Dans l'ensemble cependant, la situation relative des mouvements des prix de vente d'une part et des prix de production d'autre part est restée du même ordre que celle enregistrée durant l'année 1950.

§ 5. — MÉCANISATION ET CRÉDIT AGRICOLE

Les importations de machines agricoles se montent à 293 millions de francs, contre 236 millions de francs en 1950; les exportations ont représenté respectivement 128 et 89 millions de francs. D'après les statistiques de « Fabrimétal », la valeur des expéditions, tant sur les marchés intérieurs qu'extérieurs, de matériel agricole produit en Belgique, a atteint 417 millions de francs, contre 354 millions de francs en 1950. Au total, les achats de matériel agricole effectués par l'agriculture belge représenteraient 582 millions de francs contre 501 millions de francs en 1950.

La Caisse centrale de Crédit rural du Boerenbond belge et les Caisses Raiffeisen y affiliées, ont accordé 1.649 prêts pour un montant de 213 millions de francs. En 1950, 2.705 prêts, pour un total de 287 millions de francs avaient été consentis. Le mouvement de restriction de crédit, déjà entamé en 1950, s'est poursuivi en 1951. Il se place dans le cadre des préoccupations constantes des caisses de crédit rural qui se sont souciées, en premier lieu, d'avoir un pourcentage suffisant de placements liquides et qui ont, en conséquence, adapté le volume de leurs placements.

Le nombre de nouveaux prêts avec caution, qui ne dépassent pas les 50.000 F, constituent 42 % du nombre total des prêts contre 50 % l'année précédente. Cette diminution est en rapport avec la hausse progressive des prix.

Eu égard à la superficie cultivée, il y a lieu de noter que 47 % du nombre des crédits ont été consentis à des agriculteurs exploitant moins de 5 ha. En 1950, ce pourcentage était de 62 %.

Enfin, en 1951, 4 nouvelles Caisses Raiffeisen ont été créées, ce qui porte leur nombre à 774.

Les Comptoirs agricoles de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite ont alloué 3.190 prêts en 1951 pour un montant de 280,5 millions de francs. Sur le nombre de crédits consentis, 1.304 sont inférieurs à 50.000 F, 973 sont de l'ordre de 50.000 à moins de 100.000 F et 913 s'échelonnent de 100.000 à 500.000 F. Quant à la répartition géographique des prêts, les provinces de Liège, de Namur et du Brabant restent les principales bénéficiaires.

L'Institut National de Crédit Agricole a, de son côté, approuvé 2.391 demandes de crédits contre 2.770 en 1950. Par rapport au nombre de demandes introduites, le pourcentage de demandes approuvées a fléchi, à nouveau, et est passé, d'une année à l'autre, de 68 % à 58,8 %. Au 31 décembre 1951, le solde des prêts et avances en cours atteignait 759,8 millions de francs, contre 746 millions de francs à la fin 1950. Le nombre de crédits supérieurs à 50.0000 F, c'est-à-dire représentatifs de prêts de moyenne et de grande importance, continue à croître. Il a atteint 49 % du nombre total de crédits en 1951, contre 47 % en 1950 et 44 % en 1949.

Au total, la charge de l'endettement agricole ne s'est pas alourdie en 1951.

Section II. — PÊCHE MARITIME

A la fin de 1951, le tonnage global brut de la flotte de pêche belge atteignait 25.985 t contre 25.722 t à la fin de 1950. Le renouvellement et la modernisation de la flotte se sont poursuivis au cours de l'année et ont continué à porter surtout sur les effectifs de la pêche hauturière.

Depuis les chiffres records de 1947, soit 75.368 t, les apports de poissons n'ont cessé de diminuer. Les quantités totales de poissons débarquées en 1951 se montent à 51.483 t contre 53.180 t en 1950. Comme l'année précédente, le fléchissement provient surtout de la diminution constatée dans les apports de harengs. Ces derniers se chiffrent à 8.057 t contre 10.427 t en 1950 et 16.822 t en 1949. Par ailleurs, par suite de l'épuisement progressif des bancs de la Mer du Nord, les apports de poissons de fond qui en proviennent, diminuent d'année en année. Cette réduction a été, en grande partie, compensée par une nouvelle expansion de la pêche islandaise. Cette dernière apporta 12.745 t contre un peu moins de 10.000 t en 1950 et environ 4.700 t avant la guerre. Elle représente de ce fait plus de 33 % de l'apport global de poissons de fond, contre 25 % en 1950 et 16,6 % en 1938.

La recette globale de la pêche maritime belge atteint 482 millions de francs, soit une augmentation de 60 millions de francs par rapport à 1950. Ce résultat fut obtenu malgré le fléchissement des apports, ce qui fit que le prix moyen global passa de 7,94 F en 1950 à 9,38 F en 1951.

L'augmentation de la recette a porté sur les poissons de fond et sur les crevettes. Par contre, le montant des revenus provenant du secteur des poissons pélagiques reste inchangé.

Une certaine reprise s'est manifestée dans les courants commerciaux extérieurs relatifs aux produits de la pêche maritime.

Les exportations de poissons de fond ont représenté 3.396 t contre 3.028 t l'année précédente. L'accroissement des expéditions vers l'Angleterre a déterminé cette légère augmentation des transactions. Sur les marchés des autres clients traditionnels de la Belgique, la concurrence hollandaise et scandinave restreint les possibilités d'exportation.

Les importations de poissons de fond, qui enregistraient un mouvement de baisse depuis 1948, ont, comme les exportations, accusé une certaine tendance à la hausse en 1951, par suite notamment de l'octroi de contingents mensuels plus importants à la Hollande.

Sur base de la loi visant à développer les flottes marchande et de pêche, ainsi que la construction navale (1), sept prêts s'élevant au total à 20 millions de francs ont été octroyés en 1951.

Sur un plan plus général, le problème qui reste primordial pour l'avenir est celui de la réduction des frais d'exploitation et de commercialisation. Cette réduction s'impose afin de permettre à la pêche maritime belge de soutenir la libre concurrence avec la pêche néerlandaise, après l'unification des deux marchés dans le cadre de Benelux, et en vue également d'assurer aux grossistes-exportateurs des débouchés suffisants sur les marchés extérieurs.

---

(1) Loi du 23 août 1948 (*Moniteur belge* du 11 septembre 1948), modifiée par la loi du 7 juin 1949 (*Moniteur belge* du 17 juin 1949).

CHAPITRE II

INDUSTRIE

L'expansion de la production industrielle, amorcée en septembre 1950 sous l'influence des suites immédiates des événements de Corée, s'est poursuivie en 1951. Dans les industries lourdes, la progression remarquable et continue de la production tient surtout au réarmement; par contre, dans la plupart des autres branches industrielles l'essor, souvent limité aux premiers mois de 1951, provient plutôt de la psychose de pénurie. De cette divergence résulte l'asymétrie de l'évolution de la production dans les industries lourdes, d'une part, et les industries fabriquant des produits de consommation, d'autre part, pendant le second semestre.

SECTION I. — APERÇU GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE

La production industrielle s'est élevée en 1951 à un niveau jamais atteint jusqu'alors; elle fut plus importante qu'en 1950 qui connut une conjoncture favorable pendant le second semestre seulement.

Indice de l'activité industrielle
(1938 = 100)

ANNÉE	Charbon	Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fabrications métalliques	Verre	Textile	Cuir	Papier	Indice global
1947	82,4	132,4	78,1	112,9	97,0	112,5	68,9	130,2	103,9
1948	90,2	175,2	82,1	126,3	92,5	107,1	64,1	130,7	111,2
1949	94,1	169,2	84,8	122,6	60,2	110,1	62,4	137,3	110,4
1950	92,3	162,1	86,6	115,2	78,8	132,1	59,0	160,4	114,7
1951	100,3	216,2	98,9	135,6	99,5	143,5	62,1	176,1	131,5

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

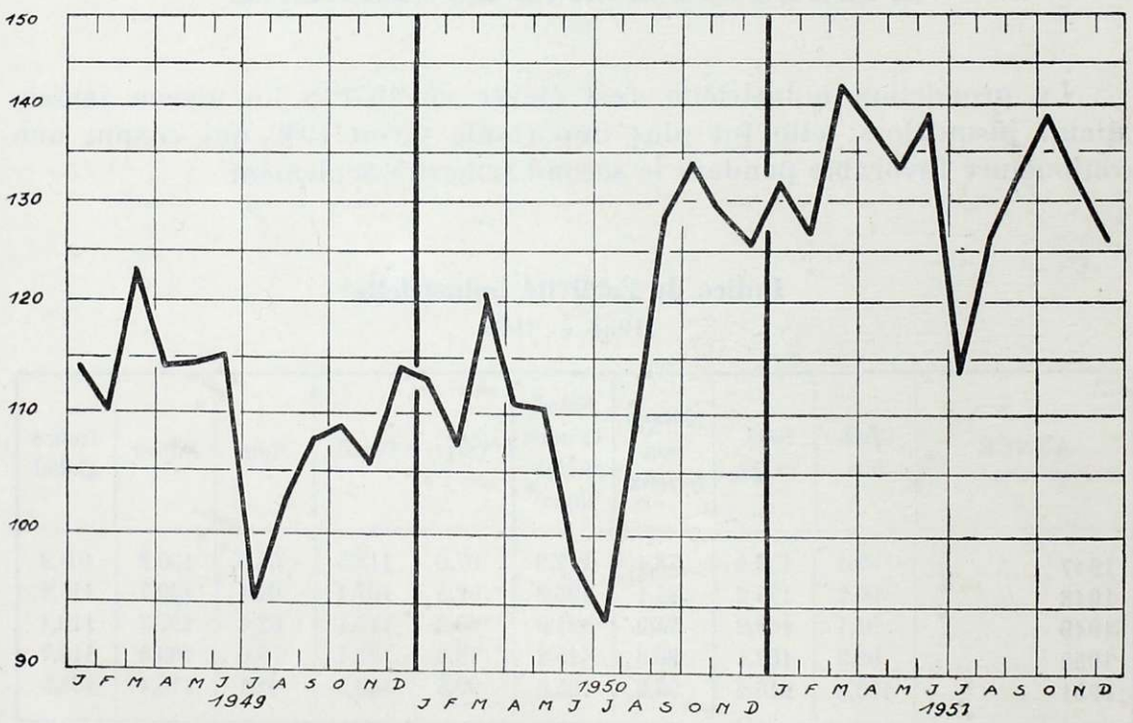
Si l'on tient compte de l'inégale durée des mois, l'indice de la production industrielle accuse une progression jusqu'en mai, niveau culminant de l'année. Pendant le second semestre, la hausse ne s'est pas maintenue. A la fin de l'année, l'indice général se situait au niveau de décembre 1950.

Dans l'économie internationale, une double tendance se fit jour au cours de l'année 1951. Pendant les premiers mois, sous la pression d'une demande toujours très forte, les prix des matières premières poursuivaient leur hausse et la production ne cessait de croître. Mais au début du deuxième trimestre, en présence de stocks qui s'accumulaient, la demande a fléchi pour les matières premières sans intérêt immédiat pour l'armement. Ces derniers produits connurent une diminution de prix accentuée, suivie, à bref délai, d'une baisse de la production en dérivant.

L'activité industrielle belge s'est ressentie de l'évolution économique générale. Dans les secteurs industriels de l'énergie et des métaux, l'activité a poursuivi sa progression jusqu'à la fin de l'année, mais dès le second semestre cet essor eut comme pendant un ralentissement dans la production des biens de consommation durables.

En outre, à la fin de l'année, les limitations apportées au commerce international et le resserrement de marchés étrangers pour certains produits, jusqu'alors fortement demandés, ont accentué le fléchissement des industries de biens de consommation et provoqué la chute de l'indice de production en décembre.

Indice global de l'activité industrielle
(1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

L'industrie charbonnière, les cokeries, l'énergie électrique, la sidérurgie, l'industrie des métaux non ferreux, l'industrie des fabrications métalliques atteignirent pendant le quatrième trimestre une production supérieure à celle des trois trimestres précédents. Il est à remarquer cependant que dans la sidérurgie et dans les charbonnages, l'activité du deuxième trimestre fut de très peu inférieure à celle du quatrième; en effet, la production journalière très élevée de la période avril-mai est égale à celle de la période octobre-novembre.

Pendant les premiers mois, la production des biens de consommation n'a cessé de croître. Les branches d'activité industrielle, telles que l'industrie du papier, dont l'évolution a été favorable dans l'après-guerre, atteignirent des chiffres records. Des secteurs comme la verrerie, qui ne sont pas parvenus à reprendre leurs positions d'avant guerre, enregistrèrent des résultats satisfaisants. Cette prospérité s'appuya sur une large demande, tant sur le marché intérieur que sur le marché extérieur. C'est au point que pendant le premier trimestre, l'industrie textile et celle du papier furent dans l'impossibilité de suivre le rythme de la demande étrangère. Les carnets de commande étaient si bien fournis que pendant plusieurs semaines après le retournement de la conjoncture internationale la production textile a pu se maintenir. Dans le secteur du papier, la demande extérieure s'est maintenue plus longtemps que la demande intérieure, qui, à bref délai, s'est ressentie de la dépression sur les marchés mondiaux; toutefois, aussitôt que la demande extérieure diminua, l'activité des papeteries fléchit sensiblement. Bref, dans le courant du deuxième semestre, la production des biens de consommation accusa un certain retard sur le premier semestre à la suite de la réticence des acheteurs tant belges qu'étrangers après les achats importants des mois antérieurs.

SECTION II. — ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION PAR SECTEUR INDUSTRIEL

§ 1. — ÉNERGIE

1. — *Charbon.*

Dans le courant de l'année 1951, le marché belge du charbon a été tendu. Les stocks sur le carreau des mines diminuèrent régulièrement jusqu'en juillet, époque à laquelle ils atteignirent une quantité pratiquement irréductible et composée pour la plus grande part de qualités nettement inférieures. A l'annonce de l'hiver, on put redouter la pénurie, car il fallait veiller en même temps à l'approvisionnement domestique et industriel; mais la clémence de la saison prévint toute difficulté.

L'accroissement de la production, la limitation de l'exportation et l'importation assurèrent l'approvisionnement de l'industrie belge.

Activité des mines de houille

PÉRIODE	Production (1.000 t)	Stock fin mois (1.000 t)	Production par jour et par ouvrier du fond (kg)	Moyenne des ouvriers du fond et de la surface (1.000)
1938 Moyenne mensuelle	**2.465**	**1.934**	**1.090**	**130,3**
1949 Moyenne mensuelle	**2.321**	**2.061**	**926**	**146,4**
1950 Moyenne mensuelle	**2.275**	**1.941**	**1.014**	**133,3**
1951 Moyenne mensuelle	**2.472**	**306**	**1.054**	**133,0**
1951 Janvier	2.501	735	1.075	126,9
Février	2.117	529	1.072	129,0
Mars	2.635	353	1.067	134,6
Avril	2.569	260	1.066	134,9
Mai	2.494	233	1.063	135,3
Juin	2.598	234	1.073	132,1
Juillet	2.111	212	1.045	129,3
Août	2.407	224	1.038	129,8
Septembre	2.410	212	1.037	131,9
Octobre	2.728	222	1.045	134,1
Novembre	2.637	236	1.041	138,9
Décembre	2.460	225	1.029	138,8

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Administration des Mines.

Le volume du combustible extrait a atteint 29,7 millions de tonnes. La moyenne journalière d'extraction s'est élevée à 101.820 tonnes, contre 95.313 en 1950. Ce fut grâce à l'accroissement du rendement et de l'embauche que la production atteignit un niveau aussi élevé.

L'amélioration du rendement s'est manifestée dans la production moyenne journalière des ouvriers à veine, des ouvriers du fond et des ouvriers en général, c'est-à-dire fond et surface réunis.

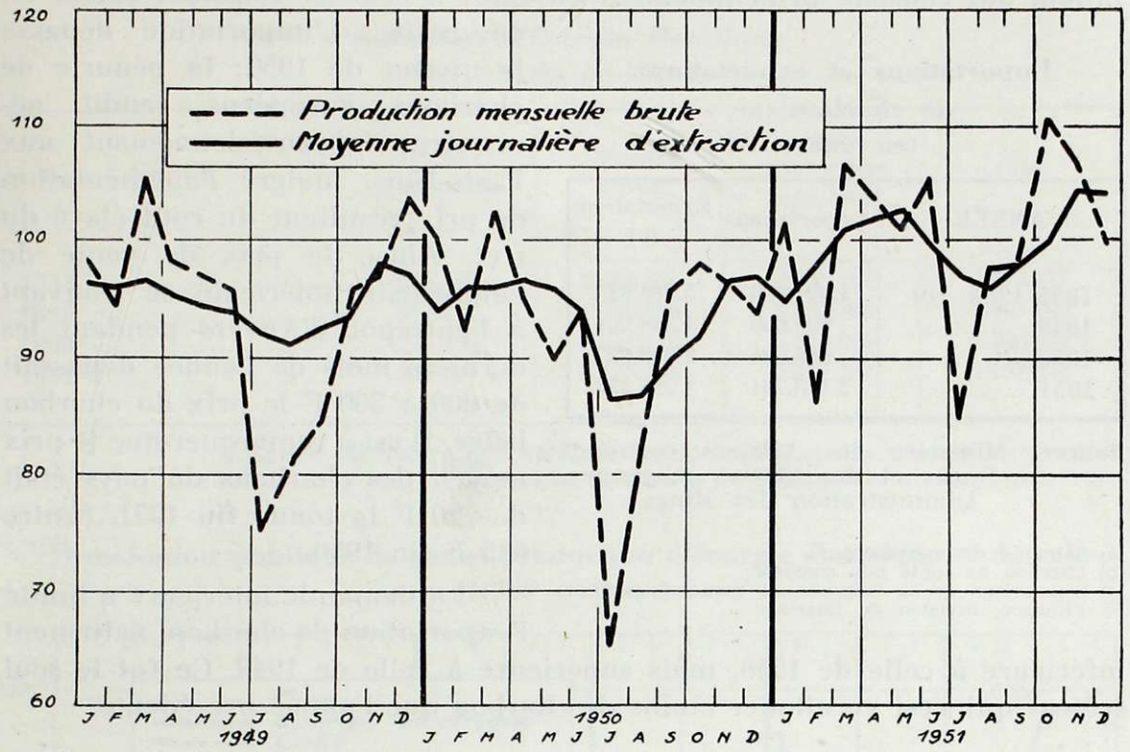
Le nombre d'ouvriers mineurs inscrits est passé de 152.113, au début de l'année, à 160.897 à la fin de décembre. Cet accroissement résulte de deux mouvements en sens inverse. Le contingent étranger s'est augmenté d'environ 15.000 unités (1), le nombre des mineurs belges a diminué de 6.000 travailleurs environ. L'absentéisme est resté assez élevé; le mois de mai connut le pourcentage le plus bas : 20,23 % pour l'abattage (2), 16,10 % pour le travail de fond et 13,59 % pour la surface et le fond réunis.

(1) Exactement de 14.701 unités, soit une augmentation des mineurs italiens de 18.602 contre une diminution des mineurs d'autres nationalités de 3.901.

(2) Participent à l'abattage, outre les ouvriers à veine, les haveurs, les foreurs, les préposés au tir d'ébranlement, les rapresteurs, les hayeurs et leurs aides.

Industrie charbonnière

(1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Administration des Mines et Service des Etudes et de la Documentation générales.

Tous les bassins ont participé à l'extension de la production. L'accroissement fut surtout appréciable dans le bassin campinois, le seul où l'augmentation fut supérieure à 10 % (11,4 %), alors que l'accroissement du pays tout entier s'élevait à 8,6 %.

Production de charbon par bassin

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Namur (a)	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Limbourg	Total	Indice
1938	394	4.899	4.256	7.977	5.523	6.536	29.585	100,0
1949	—	4.601	3.747	7.096	4.456	7.954	27.854	94,1
1950	—	4.644	3.323	6.810	4.422	8.122	27.321	92,3
1951 (b)	—	4.866	3.588	7.170	4.785	9.265	29.674	100,3

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Administration des Mines.

(a) Depuis 1942, les statistiques du bassin de Namur sont reprises dans celles de Liège et de Charleroi.
(b) Chiffres provisoires.

Sans l'importation de charbons étrangers, la Belgique eût été dans l'impossibilité d'atteindre le niveau de production général qu'elle a connu

en 1951, constatation valable surtout pour les cokeries et la métallurgie. Les cokeries et la consommation domestique profitèrent directement de l'importation, qui consista principalement en fines à coke et subsidiairement en anthracite. L'importation dépassa le niveau de 1950; la pénurie de charbons européens rendit nécessaire l'approvisionnement aux Etats-Unis, malgré l'augmentation de prix résultant du coût élevé du fret. Ainsi, le prix de vente de l'anthracite américain se trouvant à l'entrepôt d'Anvers pendant les derniers mois de l'année dépassait de 200 à 300 F le prix du charbon belge. Il est à remarquer que le prix moyen des charbons du pays était de 720 F la tonne fin 1951, contre 685 F fin 1950.

Importations et exportations de charbon (a)
(en tonnes)

ANNÉE	Importations	Exportations (b)
1935/1938 (c)	4.301.880	5.888.928
1949	929.060	1.546.661
1950	648.024	2.699.337
1951	2.193.731	1.728.356

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Administration des Mines.

(a) Belgique exclusivement.
(b) Charbon de soute non compris.
(c) Estimations de la Commission économique pour l'Europe, Division du Charbon.

La demande intérieure a limité l'exportation de charbon, nettement inférieure à celle de 1950, mais supérieure à celle de 1949. Ce fut le seul secteur qui s'est vu allouer moins de charbon que l'année précédente.

Livraisons de charbon
(en milliers de tonnes)

SECTEURS	1949	1950 (a)	1951 (a)
Usines à gaz et cokeries ...	6.884	5.988	6.411
Centrales électriques	2.973	2.746	3.474
Sidérurgie	324	248	330
S.N.C.B.	1.694	1.587	1.815
Industries diverses (b)	4.887	4.819	5.650
Contingent domestique	5.575	6.228	7.239
Administrations de l'Etat ...	146	147	172
Exportation	1.577	2.707	1.989
Total	**24.060**	**24.470**	**27.081**

Source : Comptoir Belge des Charbons.

(a) Depuis le 1er janvier 1950, ne comprend plus que le charbon belge.
(b) Y compris : ports, soutes, remorquages, pêcheries et la S.N.C.V.

2. — *Electricité.*

La production d'électricité s'est élevée de 11,9 % par rapport à 1950. Cet accroissement traduit l'essor général de la production industrielle pendant l'année 1951. Grâce à la progression de la production, due notam-

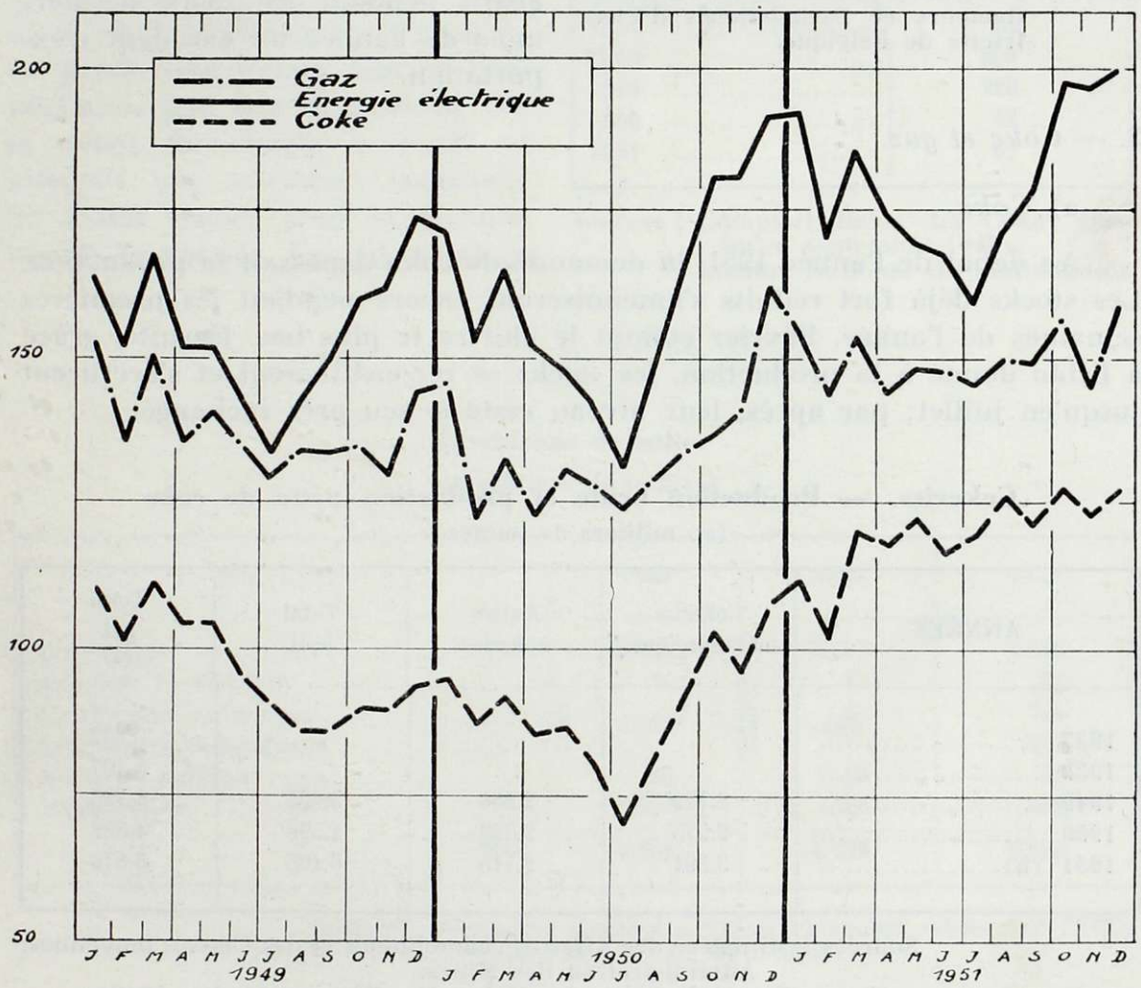
ment à la mise en service de nouvelles unités, une limitation de la consommation ne s'est pas avérée nécessaire comme dans d'autres pays.

Production d'énergie électrique
(en milliers de kWh)

ANNÉE	Régies communales	Sociétés privées	Auto-producteurs industriels	Total
1938	247.389	2.332.625	2.698.157	5.278.171
1949	373.712	4.319.696	3.469.685	8.163.093
1950	374.450	4.651.110	3.455.264	8.480.824
1951	390.781	5.147.594	3.959.457	9.497.832

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

Distribution publique de gaz et production d'énergie électrique et de coke
(1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Administration des Mines et Service des Etudes et de la Documentation générales.

Tous les groupes de producteurs ont participé à l'accroissement de la production; par rapport à 1950 l'augmentation est de 4,4 % pour les régies communales, de 10,6 % pour les sociétés privées et de 14,5 % pour les auto-producteurs. Dans ce dernier groupe, l'accroissement est d'autant plus significatif que l'année précédente était marquée par une régression, malgré l'expansion de la production d'électricité en général.

L'importation et l'exportation d'électricité ont fortement progressé; l'excédent d'importation s'est élevé à 110,6 millions de kWh, contre 89,3 en 1950. Dans ses échanges avec la France, l'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg, la Belgique importa plus qu'elle n'exporta; par contre, les exportations belges vers la Hollande ont dépassé les importations. Il est intéressant également de signaler que la Belgique enregistra pendant les deux derniers mois de l'année un excédent d'exportation.

Importation et exportation d'énergie électrique
(en milliers de kWh)

ANNÉE	Importation	Exportation	Importation nette
1938	73.000	26.000	47.000
1949	105.057	46.825	58.232
1950	145.103	55.833	89.270
1951	215.595	104.987	110.608

Source : Fédération professionnelle des Producteurs et Distributeurs d'Electricité de Belgique.

3. — *Coke et gaz.*

a) *Coke.*

Au début de l'année 1951, la demande de coke dépassait la production. Les stocks déjà fort réduits s'amenuisèrent encore pendant les premières semaines de l'année. Février connut le chiffre le plus bas. Ensuite, grâce à l'élan donné à la production, les stocks se reconstituèrent et s'accrurent jusqu'en juillet; par après, leur niveau resta à peu près inchangé.

Cokeries. — Production brute et production nette de coke
(en milliers de tonnes)

ANNÉES	Cokeries métallurgiques	Autres cokeries	Total brut	Total net (a)
1937	..	..	..	5.872
1938	..	..	..	5.107
1949	2.779	2.256	5.035	4.726
1950	2.575	2.023	4.598	4.332
1951 (b)	3.391	2.715	6.106	5.878

Sources : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Administration des Mines.
Comptoir Belge des Cokes (jusqu'en septembre 1949).

(a) La production nette est la production brute moins la consommation des cokeries.
(b) Chiffres provisoires.

Alors que la production mensuelle de coke n'atteignait, au cours du dernier trimestre 1950, qu'une moyenne de 435.000 t, elle a dépassé 500.000 t à partir du mois de mars 1951 (1), pour s'élever en décembre à un maximum de 541.000 t. Vers la fin de l'année, la quantité mensuelle d'enfournement approcha de 700.000 t, dont 140.000 étaient de provenance étrangère; par contre, en janvier, 38.000 t seulement étaient fournies par l'importation. L'emploi de fines à coke étrangères, principalement américaines, a permis aux cokeries d'élever leur production annuelle à 6.106.000 t, soit 32,8 % en plus que l'année 1950.

Pendant le premier semestre, les livraisons à l'étranger ne s'élevèrent qu'à 26.000 tonnes par mois. La production s'étant accrue, l'exportation put être augmentée dès le début du second semestre et atteignit une moyenne mensuelle de 55.000 tonnes pour la seconde moitié de l'année. Les exportations

Cokeries. — Consommation de charbon

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Charbon belge	Charbon étranger	Total
1938	4.789	1.905	6.694
1949 (a) ...	5.853	797	6.650
1950 (a) ...	5.780	323	6.103
1951 (b) ...	6.460	1.459	7.919

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Administration des Mines.

(a) Chiffres définitifs.
(b) Chiffres provisoires.

Cokeries. — Stocks de coke

Situation au 31 décembre

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Quantité
1947	38
1948	205
1949	228
1950	42
1951	67

Sources : Comptoir Belge des Cokes (jusqu'en septembre 1949).
Institut National de Statistique.

Livraisons de coke

(en milliers de tonnes)

SECTEURS	1949	1950	1951
Sidérurgie	3.074	3.107	4.646
S.N.C.B. et S.N.C.V.	14	17	23
Contingent industriel	1.277	1.099	744
Contingent domestique			483
Services publics	24	46	36
Exportation	600	523	488
Total	**4.989**	**4.792**	**6.420**

Sources : Comptoir Belge des Cokes (jusqu'en septembre 1949).
Institut National de Statistique.

(1) A l'exception de juin, dont la production fut de 494.000 tonnes.

comprennent également des cokes provenant du travail à façon, pour la France et la Suisse, de charbons américains.

b) *Gaz.*

La production de gaz s'est accrue de 17,8 % par rapport à 1950. L'industrie charbonnière, qui tripla sa production de méthane, ne prit cependant qu'une faible part à cette progression. Quant aux usines à gaz, leur production réduite de moitié n'atteignit même plus 1 % du volume total du gaz disponible. Les cokeries furent donc à peu près les seules à soutenir l'expansion.

Production de gaz (a)

(en milliers de m3)

DÉSIGNATION			1949	1950	1951
Production des usines à gaz	Regies et associations de communes (b)		1.866	2.186	745
	Sociétés privées (b)		44.296	28.472	14.090
Production des cokeries	Régies (b)		76.173	67.817	66.627
	Sociétés privées	Production destinée à la distribution publique (b)	679.031	620.926	691.997
		Production destinée aux fournitures industrielles directes (c)	830.372	728.300	904.960
Production des Charbonnages (b)			—	14.983	45.104
Total du gaz produit en Belgique			**1.631.738**	**1.462.684**	**1.723.523**
Importation			1.144	1.432	450
Exportation			22.349	21.241	26.421
Total du gaz disponible en Belgique			**1.610.533**	**1.442.875**	**1.697.552**

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du restgas des synthèses chimiques, du gaz des hauts fourneaux et du méthane. Elle inclut la production de méthane en provenance directe des charbonnages, ainsi que le gaz de pétrole liquéfié transporté par canalisations, tous ces gaz étant destinés à la distribution publique. Elle ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, restgas, gaz des hauts fourneaux, gaz méthane ou gaz liquéfié, qui sont mélangés, en dehors de l'usine de production, au gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ceux qui sont fournis directement à la distribution publique, ni le gaz produit ou reçu par les cokeries, gaz de houille ou autres, et utilisés pour leurs besoins propres, chauffage des fours, etc. Les volumes de gaz produit par les cokeries et les charbonnages sont ramenés à 4250 kcal, 0°C, 760 mm Hg.

(b) Le total de ces productions est destiné à la distribution publique.

(c) Cette production est destinée aux fournitures faites par les cokeries aux autres divisions de la société à laquelle appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes.

Néanmoins, les cokeries exploitées en régie, lesquelles interviennent pour 4 % seulement dans la production totale, ont réduit légèrement leur activité; ainsi, l'expansion provient, pour la plus grande part, des cokeries privées. Celles-ci augmentèrent aussi bien les livraisons à la distribution publique que les livraisons directes à l'industrie. Ce sont, cependant, les livraisons à l'industrie qui accusèrent le plus grand progrès, 24,3 % par rapport à l'année précédente.

Le volume de gaz mis à la disposition de la distribution publique a dépassé de 11,4 % le niveau de 1950; la consommation industrielle a absorbé environ 2/3 de cet excédent. L'exportation aussi s'accrut. L'importation, par contre, diminua au point d'être négligeable.

Statistique de la distribution publique de gaz
(en milliers de m3)

DÉSIGNATION	1949	1950	1951
A. *Gaz disponible :*			
1. Importé en Belgique	1.144	1.432	450
2. Pris aux gazomètres	84	58	19
3. Produit dans les usines à gaz (production nette) :			
a. Gaz de four	85.496	83.535	76.953
b. Gaz intégral, à l'eau, pauvre	36.839	21.689	10.831
4. Fourni directement par des cokeries	92.838	89.243	92.465
5. Fourni par l'intermédiaire des sociétés de transport :			
a. Venant des cokeries	586.193	569.213	643.096
b. Venant des charbonnages	—	14.983	45.104
Totaux	**802.594**	**780.153**	**868.918**
B. *Gaz réparti :*			
6. Fourni aux consommateurs en Belgique :			
Clients ordinaires	459.444	423.124	434.291
Clients industriels	139.892	140.194	205.872
Contrats et tarifs spéciaux	57.676	63.971	65.156
Eclairage public	19.172	19.909	19.734
Bâtiments et services publics	10.882	11.826	12.922
Totaux	**687.066**	**659.024**	**737.975**
7. Gaz non vendu : Besoins propres et pertes	93.064	99.852	104.313
8. Distribution totale en Belgique (6 + 7)	**780.130**	**758.876**	**842.288**
9. Exporté de Belgique	22.349	21.241	26.421
10. Total distribué (8 + 9)	**802.479**	**780.117**	**868.709**
Mis aux gazomètres	115	36	209

Sources : Institut National de Statistique.
Fédération de l'Industrie du Gaz.

§ 2. — METALLURGIE

1. — *Industrie sidérurgique.*

La sidérurgie a manifesté une activité particulièrement intense. L'indice global de la production sidérurgique est de 33 % supérieur à celui de 1950. La production dépasse de façon remarquable celle de 1929.

L'approvisionnement des usines sidérurgiques en coke a été satisfaisant. L'achat accru de minerai luxembourgeois compensa l'insuffisance des fournitures en minerai français et suédois. Le gonflement de la demande en mitrailles provoqua la surenchère; à la fin du troisième trimestre, son prix était même supérieur à celui de la fonte de première fusion.

Indice global de la production sidérurgique
(1938 = 100)

MOIS	1949	1950	1951
Janvier	200,0	156,0	209,9
Février	195,0	141,0	201,5
Mars	223,5	157,8	219,8
Avril	196,3	150,6	221,2
Mai	185,1	150,2	211,9
Juin	172,5	157,3	225,3
Juillet	138,4	107,0	193,3
Août	145,1	143,6	220,0
Septembre	142,8	189,7	213,2
Octobre	146,4	206,4	240,4
Novembre	138,9	190,6	219,2
Décembre	156,4	194,8	218,2
Moyenne mensuelle	**169.2**	**162.1**	**216.2**

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

Les prix de revient ont subi le contre-coup du cours élevé des matières premières. Le prix intérieur de l'acier marchand était de 3.750 F la tonne à la fin de 1950 mais il atteignit, en 1951, 4.200 F.

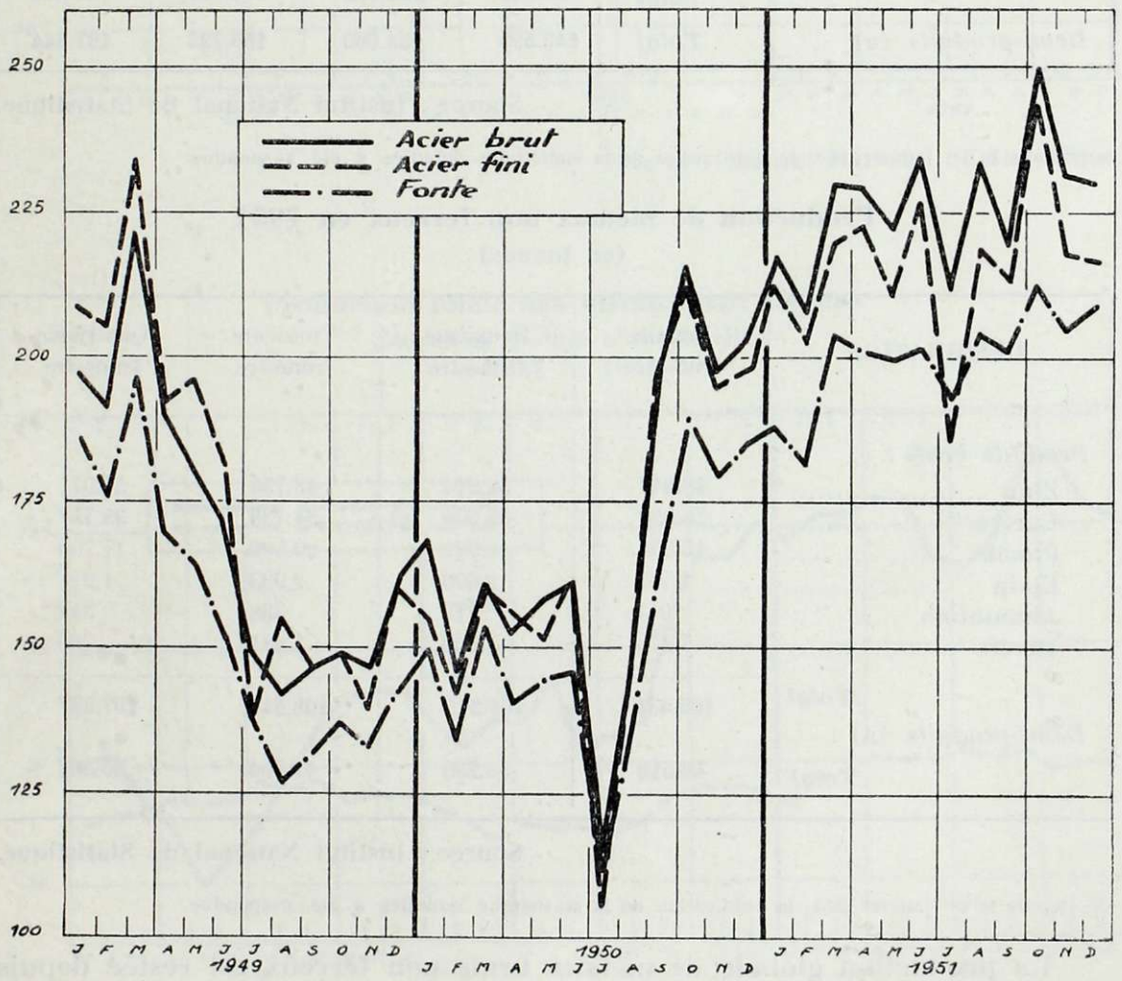
La sidérurgie belge a bénéficié d'une demande étrangère accrue et a relevé considérablement le niveau de ses exportations. En fait, elle ne rencontra qu'une faible concurrence de la part des producteurs étrangers; à la fin de l'année seulement, des producteurs japonais apparurent sur quelques marchés.

Production sidérurgique
(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Fonte	Acier brut	Acier fini
1929	4.040	4.009	3.115
1937	3.804	3.777	2.890
1938	2.426	2.212	1.762
1948	3.937	3.856	3.102
1949	3.743	3.785	3.009
1950	3.693	3.737	2.953
1951	4.847	5.004	3.888

Sources : Avant la guerre : Administration des Mines.
Après la guerre : Institut national de Statistique.

Production sidérurgique
(1938 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

2. — *Industrie des métaux non ferreux.*

L'activité de l'industrie des métaux non ferreux ne connut pas le même essor que la sidérurgie. Néanmoins, la production globale, tant en ce qui concerne les produits bruts que les produits demi-finis, a largement dépassé celle de 1950. Toutefois, comparée à 1950, la production d'étain et d'aluminium bruts atteste un léger recul.

Production de métaux non ferreux
(en tonnes)

DÉSIGNATION	1938	1949	1950	1951
Produits bruts :				
Zinc	229.200	176.568	177.326	200.886
Cuivre	131.000	133.441	137.239	142.149
Plomb	102.200	79.304	62.094	70.646
Etain	9.400	10.408	10.372	10.025
Aluminium	1.580	2.230	1.691	1.409
Divers	9.600	3.675	4.694	4.883
Total	**482.980**	**405.626**	**393.416**	**429.998**
Demi-produits (a) *Total*	**149.595**	**134.060**	**156.724**	**197.644**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Depuis le 1er janvier 1951, la publication de la statistique détaillée a été suspendue.

Production de métaux non ferreux en 1951
(en tonnes)

DÉSIGNATION	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
Produits bruts :				
Zinc	49.847	51.214	48.754	51.071
Cuivre	36.050	35.604	34.738	35.757
Plomb	15.369	16.921	20.596	17.760
Etain	2.581	2.600	2.903	1.941
Aluminium	311	418	338	342
Divers	1.276	1.560	1.281	766
Total	**105.434**	**108.317**	**108.610**	**107.637**
Demi-produits (a) : *Total*	**49.518**	**50.255**	**47.564**	**50.307**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Depuis le 1er janvier 1951, la publication de la statistique détaillée a été suspendue.

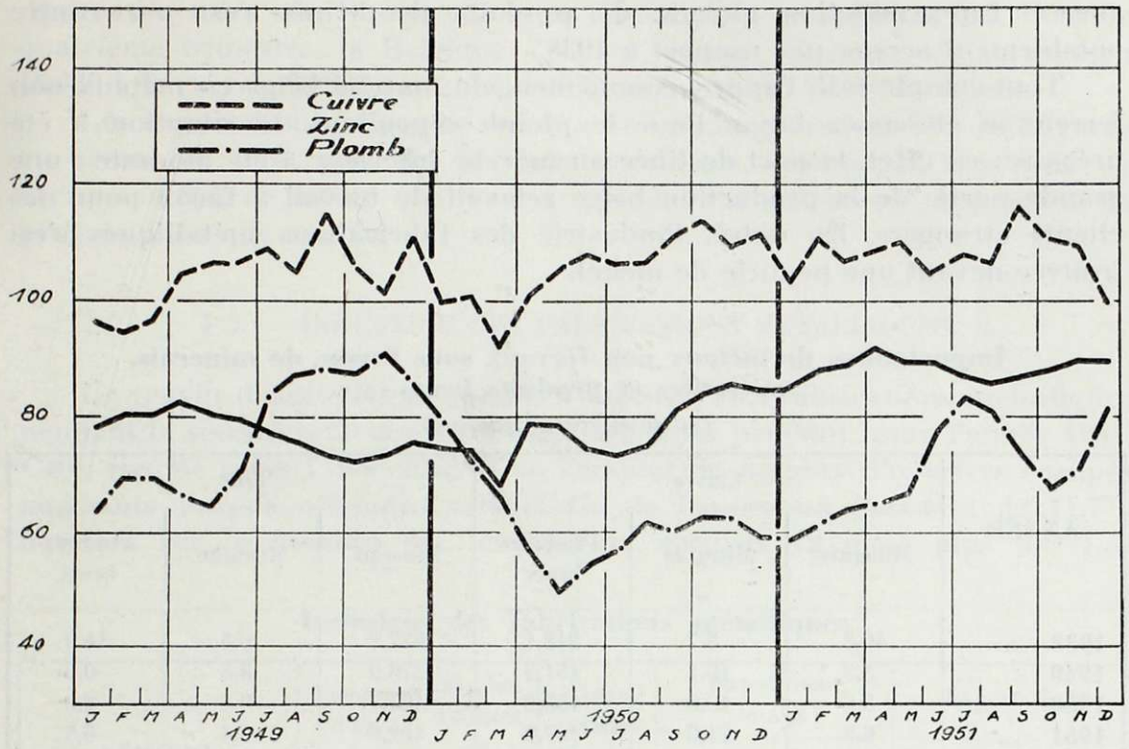
La production globale de métaux bruts non ferreux est restée depuis la guerre bien en dessous du niveau de 1938.

Production des principaux métaux non ferreux

Produits bruts

(Moyenne mobile trimestrielle)

(1938 = 100)

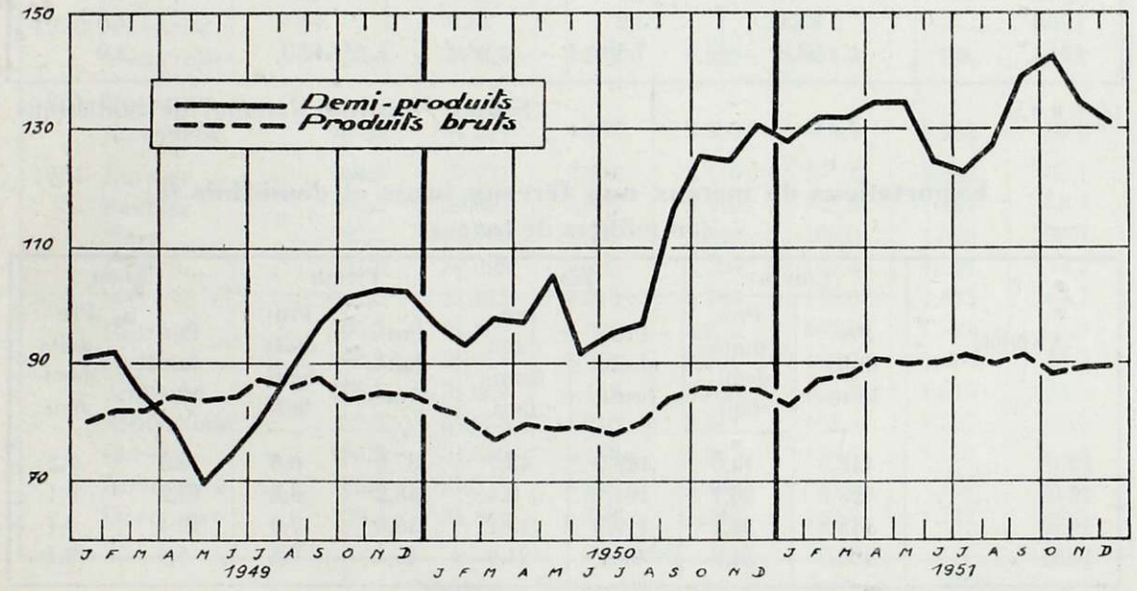


Source : Institut National de Statistique.

Production totale des métaux non ferreux

(Moyenne mobile trimestrielle)

(1938 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Cet état de choses doit être imputé au fait que la production de plomb et de zinc est restée sensiblement au-dessous du niveau d'avant-guerre par suite d'un approvisionnement insuffisant en minerais. La production du cuivre et, dans une faible mesure, celle de l'étain dépassent le niveau d'avant guerre. La production globale de produits demi-finis s'est par contre notablement accrue par rapport à 1938.

Tout compte fait, l'approvisionnement du marché belge en métaux non ferreux a été assez large. Pour le plomb cependant, la situation a été précaire; en effet, la part destinée au marché intérieur a été modeste : une grande partie de la production belge relevait de travail à façon pour des clients étrangers. En outre, l'industrie des fabrications métalliques s'est trouvée devant une pénurie de nickel.

Importations de métaux non ferreux sous forme de minerais, mitrailles et produits bruts (a)

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Cuivre			Zinc		
	Minerais	Mitraille	Produits bruts	Minerais	Mitraille	Produits bruts
1938	40,3	5,7	218,1	537,2	0,5	14,0
1949	5,3	10,1	151,3	376,9	3,5	0,6
1950	5,6	19,0	155,2	403,7	0,4	2,3
1951	6,8	21,0	147,0	452,6	0,4	6,5

ANNÉE	Plomb			Étain	
	Minerais	Mitraille	Produits bruts	Minerais	Produits bruts
1938	106,7	0,6	28,3	12,1	3,9
1949	99,1	11,1	22,3	12,1	1,3
1950	83,1	3,2	33,9	13,1	1,5
1951	98,3	7,5	28,0	12,3	2,0

(a) U.E.B.L. Source : Institut National de Statistique.

Exportations de métaux non ferreux bruts et demi-finis (a)

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Cuivre		Zinc		Plomb		Étain	
	Produits bruts	Produits demi-finis	Produits bruts	Produits demi-finis	Produits bruts	Produits demi-finis	Produits bruts	Produits demi-finis
1938	118,5	13,6	129,9	43,7	67,6	6,6	8,5	0,2
1949	128,8	26,7	101,1	8,4	48,2	3,6	10,2	0,1
1950	118,8	34,1	119,3	13,1	45,6	7,0	10,4	0,1
1951	105,7	34,9	99,7	21,9	49,4	8,2	8,8	0,1

(a) U.E.B.L. Source : Institut National de Statistique.

Celui-ci est un des quatre métaux non ferreux qui, dès le dernier trimestre de 1951, furent soumis par la Conférence Internationale des Matières premières, à un système d'allocation. Ce régime de quote-parts de consommation a été institué dans le but d'assurer une répartition équitable des matières les plus rares, entre les divers pays consommateurs. Pour le quatrième trimestre, la Belgique s'est vu allouer les quantités suivantes : 16.480 t de cuivre, 23.000 t de zinc, 108,5 t de nickel et 27,5 t de cobalt.

Les exportations belges de métaux non ferreux sont restées inférieures au niveau de 1950; pour les produits demi-finis, néanmoins, il y a eu un accroissement, de même que pour le plomb brut qui accuse également un progrès, bien que modéré.

§ 3. — INDUSTRIE DES FABRICATIONS METALLIQUES

Le regain d'activité que connut l'industrie des fabrications métalliques pendant le second semestre 1950 s'est poursuivi pendant toute l'année 1951. Cette reprise ressort des chiffres de l'emploi; le nombre d'ouvriers occupés augmente jusqu'à atteindre vers la fin de l'année un excédent de 11.771 ouvriers sur le nombre des travailleurs occupés 12 mois plus tôt. Les

Industrie des fabrications métalliques

PÉRIODE	Nombre d'ouvriers (en milliers)	Nombre d'heures de travail (en milliers)	Commandes (en millions de francs)	Expéditions totales		Exportations	
				en millions de francs	en milliers de tonnes	en millions de francs	en milliers de tonnes
1938 Moyenne mensuelle ...	..	..	..	..	..	..	..
1949 Moyenne mensuelle ...	**170,0**	**31.643**	**2.530**	**3.286**	**137,6**	**1.325**	**54,6**
1950 Moyenne mensuelle ...	**152,4**	**28.475**	**2.879**	**2.905**	**131,2**	**996**	**47,7**
1951 Moyenne mensuelle ...	**165,5**	**31.279**	**4.402**	**3.830**	**156,5**	**1.588**	**65,8**
1951 Janvier	158,8	29.777	3.992	3.110	151,2	1.220	66,1
Février	160,2	29.683	4.653	3.410	148,0	1.199	58,1
Mars	162,3	30.760	4.875	3.862	164,0	1.599	70,7
Avril	161,8	30.698	4.588	3.700	167,4	1.501	74,7
Mai	164,5	31.812	3.614	3.766	156,9	1.634	65,7
Juin	166,5	31.809	4.090	4.259	167,0	1.921	73,9
Juillet	166,3	32.051	3.972	3.401	140,7	1.460	62,0
Août	168,5	31.659	4.149	3.840	151,3	1.610	62,4
Septembre ...	169,5	32.053	4.210	3.941	162,0	1.597	60,7
Octobre	169,3	31.589	5.176	4.267	165,6	1.781	67,1
Novembre ...	168,6	31.578	4.256	4.150	152,4	1.786	65,2
Décembre	169,4	31.882	5.131	4.252	150,8	1.742	63,5

Source : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal).

Industrie des fabrications métalliques

Expéditions totales

Moyennes mensuelles (en tonnes)

DÉSIGNATION	1949	1950	1951	1951			
				Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
Aciéries de moulage	5.974	4.305	6.044	5.486	6.000	5.655	7.036
Fonderies	9.771	9.383	10.461	10.248	10.741	10.058	10.800
Tréfileries	26.499	30.543	42.219	43.221	45.349	39.584	40.722
Forge, estampage, gros emboutissage et industries connexes	10.920	9.136	11.925	11.394	12.780	11.541	11.984
Travail de la tôle et fabrications métalliques diverses	19.021	23.074	26.850	28.007	30.400	25.110	23.882
Accessoires métalliques du bâtiment	8.557	8.686	9.567	9.676	9.281	9.299	10.014
Ponts, charpentes, grosse chaudronnerie	10.952	15.293	14.211	14.825	14.849	13.176	13.993
Construction navale	2.368	2.091	1.997	1.377	1.403	2.184	3.025
Matériel de chemin de fer et tramways	19.594	4.200	4.847	4.040	5.531	4.510	5.309
Automobile, cycle, aéronautique et industries connexes	3.167	4.491	4.215	4.118	4.237	4.049	4.457
Machines motrices, compresseurs, pompes, ventilateurs et machines diverses	1.150	1.000	1.068	1.105	1.106	755	1.234
Machines-outils et industries connexes	2.548	2.010	2.392	2.255	2.432	2.327	2.565
Constructions mécaniques diverses	1.252	1.310	1.986	1.627	1.772	2.296	2.249
Appareils de levage, manutention et pesage	2.166	1.757	1.894	1.659	1.734	2.028	2.157
Appareils et installations pour diverses industries	4.318	3.947	4.295	4.277	4.231	4.100	4.571
Construction électrique	9.158	9.381	11.722	10.453	11.276	13.765	11.394
Fine construction mécanique	149	133	194	235	222	140	176
Armes portatives et munitions	29	484	573	428	442	729	694
Total	**137.596**	**131.224**	**156.462**	**154.428**	**163.786**	**151.307**	**156.263**

Source : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal).

livraisons dépassent, en volume et en valeur, non seulement les livraisons de l'année 1950, mais aussi celles de 1949 et 1948.

Certains groupes, tels que *aciéries de moulage, fonderies* et *fine construction métallique* furent favorisées par la conjoncture après le mois de mars seulement; en *tréfilerie* et dans les usines du *travail de la tôle,* par contre, un fléchissement se fit jour pendant les derniers mois, leur plus grand essor se situant au début de l'année. D'autres groupes enfin sont restés sensiblement stationnaires; les livraisons de *ponts, charpentes et grosse chaudronnerie* restèrent inférieures au tonnage de 1950, tandis que le *matériel de chemin de fer* et la *construction navale* accusèrent un recul sur l'activité de 1949.

Les *aciéries de moulage* et les *fonderies* purent étendre leur activité. La capacité de production est cependant loin d'avoir été utilisée intégralement. Ces industries étaient en effet handicapées sur les marchés d'exportation par les prix élevés des matières premières.

Les *tréfileries* enregistrèrent le plus grand progrès sur l'année 1950, année déjà très favorable pour ce qui les concerne. Pendant le second semestre, l'activité fléchit sous la pression de la concurrence internationale.

L'évolution du *travail de la tôle* fut très satisfaisante pendant le premier semestre : la production et l'exportation accusèrent un sérieux progrès. Mais pendant le second semestre, sous la pression de la concurrence allemande, la production accusa un net recul.

Les ateliers d'*accessoires métalliques du bâtiment* enregistrèrent une nette amélioration.

Les grands chantiers de *construction navale* ont eu d'importantes commandes à exécuter; dans les petits chantiers, par contre, l'activité a été très faible.

En janvier 1951, 4.724 ouvriers seulement étaient inscrits dans les entreprises de fabrication de *matériel roulant,* alors que pendant le premier trimestre de 1949 plus de 19.000 ouvriers assuraient le fonctionnement de ces entreprises. Dans le courant du second semestre 1951 la situation s'améliora grâce à la demande étrangère et grâce aux commandes de la Société Nationale des Chemins de Fer; le nombre des travailleurs occupés atteignit en décembre le chiffre de 6.512.

L'industrie de l'*automobile* et du *cycle* a maintenu son personnel au niveau de novembre 1950. La fabrication automobile déploya une grande activité; le Ministère de la Défense nationale lui passa d'importantes commandes. Les fabricants de motocyclettes et de vélos durent affronter une forte concurrence étrangère. Les fabriques de voitures d'enfant accusèrent un recul par rapport à l'avant-guerre; en effet, les exportations sont difficiles et le marché belge s'avère trop restreint.

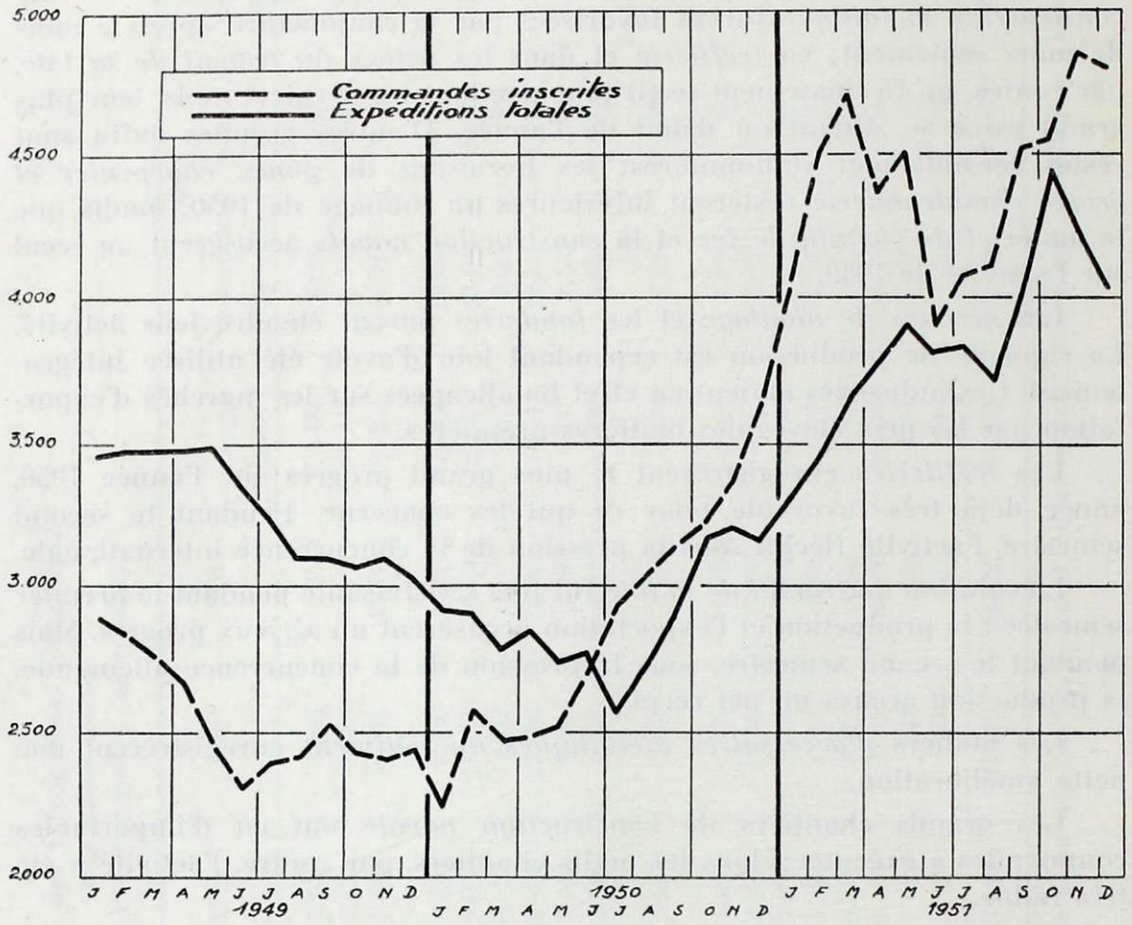
Le groupe de la *construction électrique,* le plus important parmi les 19 groupes constituant l'industrie des fabrications métalliques, a régulièrement augmenté son activité.

Un accroissement continu de la production s'est aussi manifesté dans le groupe des armes portatives ainsi que dans le groupe *forge, estampage et gros emboutissage.*

Industrie des fabrications métalliques

Commandes et expéditions

(en millions de francs)



Source : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications métalliques (Fabrimétal).

Les expéditions à l'étranger ont augmenté leur quote-part dans la production globale : 58 % seulement de la production restèrent dans le pays, cette proportion étant de 64 % en 1950. Par mois, le marché intérieur a cependant absorbé 90.700 t, contre 83.500 t en 1950. L'expansion des exportations s'étendit à tous les secteurs des fabrications métalliques; pendant le premier semestre, les *tréfileries* et le *travail de la tôle* surtout participèrent à cette extension. En valeur, les ventes à l'étranger ont augmenté de 59,5 % tandis que la vente globale s'était seulement élevée de 32 %. En ce qui concerne le poids, l'augmentation est moindre (respectivement 38 % et 19 %); cette différence trahit l'augmentation des prix, particulièrement sensible à l'exportation.

§ 4. — INDUSTRIE CHIMIQUE

L'industrie chimique a porté sa production à un niveau plus élevé que l'année précédente. L'activité fut dans l'ensemble très favorable; cependant,

Production de quelques secteurs de l'industrie chimique

PÉRIODE	Azote primaire (en milliers de tonnes)	Goudron brut (en milliers de tonnes)	Raffineries de pétrole				Allumettes (en millions de pièces)
			Quantité de pétrole brut mise en œuvre (en milliers de kilolitres)	Production			
				Huiles légères (en milliers de kilolitres)	Huiles moyennes (en milliers de kilolitres)	Huiles lourdes (en milliers de tonnes)	
1938 Moyenne mensuelle	. .	**14,2**	**31,1**	**8,7**	**2,0**	**16,5**	**3.956**
1949 Moyenne mensuelle	**14,2**	**14,8**	**30,7**	**6,8**	**1,0**	**22,1**	**4.237**
1950 Moyenne mensuelle	**13,1**	**13,8**	**39,2**	**8,4**	**0,9**	**27,2**	**4.850**
1951 Moyenne mensuelle	**16,0**	**17,0**	**82,6**	**18,5**	**1,2**	**56,1**	**5.294**
1951 Janvier	15,2	16,0	34,0	9,5	1,5	51,1	5.809
Février	13,8	14,6	44,7	10,3	0,9	28,7	5.718
Mars	16,3	17,1	52,5	12,7	1,9	33,2	5.996
Avril	14,6	16,7	51,5	10,0	0,7	36,0	6.019
Mai	16,7	17,8	45,5	13,5	1,0	31,1	5.873
Juin	16,3	16,8	51,9	11,3	1,2	33,0	6.499
Juillet	16,7	16,7	41,2	9,4	0,9	25,0	4.392
Août	17,0	17,5	57,2	14,3	1,0	36,7	4.028
Septembre	13,8	17,5	52,8	13,1	1,5	35,1	4.109
Octobre	16,2	17,7	142,0	14,6	1,7	105,9	5.949
Novembre	17,2	17,4	188,5	46,4	1,3	130,6	4.903
Décembre	18,0	17,9	230,1	56,5	1,0	156,8	4.035

Sources : Institut National de Statistique.
Ministère des Finances.
Distigoudron.

elle déclina à la fin de l'année, sous l'influence de la mévente des biens de consommation et des difficultés d'exportation.

Comme l'industrie chimique écoule une partie considérable de sa production sur les marchés étrangers, les exportations permettent de suivre l'évolution de l'activité dans cette branche industrielle. Or, les expéditions à l'étranger accusèrent dans l'ensemble un progrès appréciable sur le niveau de l'année 1950, bien que les différents secteurs du groupe n'aient pas bénéficié d'un même essor. A cause de la hausse des prix, l'accroissement des exportations fut beaucoup plus élevé en valeur qu'en quantité.

Par rapport à l'année précédente, l'importation de produits chimiques (dans le sens restreint du mot) s'est également accrue. Ce sont surtout la France et les Pays-Bas qui augmentèrent leurs expéditions.

1. — *Produits chimiques minéraux.*

La production d'acide sulfurique, malgré la pénurie en soufre, a pu dépasser le niveau atteint en 1950. Sous la pression de la demande intérieure, les exportations furent réduites fortement.

La production d'ammoniaque synthétique s'éleva en 1951 à 191.666 t d'azote primaire, contre 157.352 t en 1950.

La production d'engrais phosphatés atteignit le niveau de 1949.

2. — *Pétrole et produits chimiques organiques.*

La mise en activité de la nouvelle raffinerie anversoise, au cours du quatrième trimestre de 1951, influença le volume de la production des produits dérivés du pétrole. La quantité de pétrole brut traité en Belgique passa de 469.917 kilolitres, en 1950, à 991.788 kilolitres en 1951.

L'industrie des colorants d'aniline a également augmenté sa capacité de production; de coûteuses recherches lui ont permis d'apporter de nouveaux produits sur le marché. A la fin de l'année, ce secteur subit le contre-coup de la mévente des produits textiles.

Tout comme l'année précédente, la concurrence étrangère empêcha l'industrie des produits plastiques d'utiliser toute sa capacité de production.

L'augmentation des exportations et l'accroissement du nombre des véhicules en circulation permirent à l'industrie du caoutchouc d'élever son chiffre de production.

Le ralentissement qui s'étendit à toutes les industries de biens de consommation durables eut, dès le mois de mai, une répercussion sur la production des pneumatiques à l'usage du cycle.

3. — *Produits chimiques divers.*

Dans l'industrie allumettière, la réduction de la production s'avéra également nécessaire pendant le second semestre.

Les consommateurs ayant réduit leurs achats, les savonneries ont dû abaisser le niveau de leur production pendant les derniers mois de l'année.

Les marchés étrangers offrirent un plus large débouché aux produits photographiques qu'en 1950.

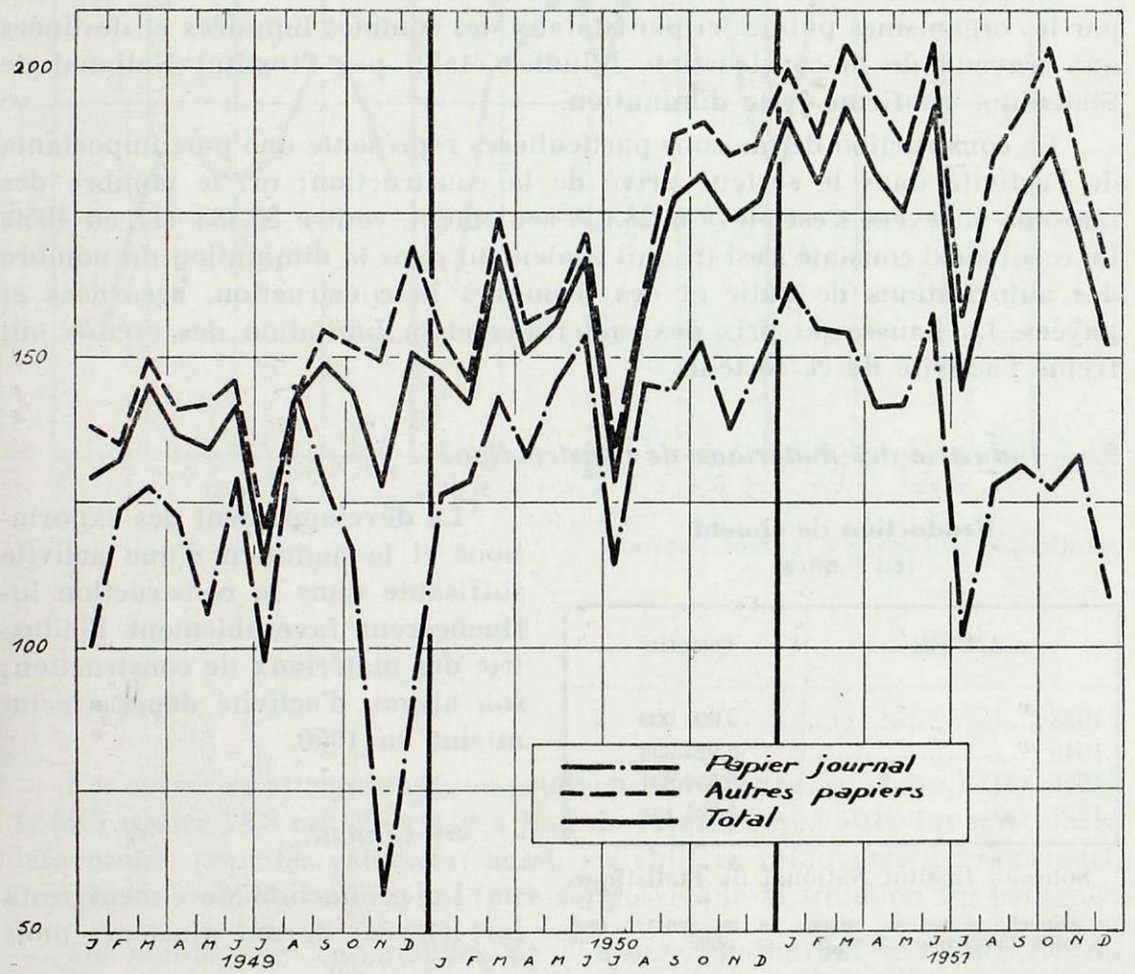
Production de papier
(en tonnes)

ANNÉE	Papier journal	Autres espèces de papier	Total
1938	44.244	141.300	185.144
1939	47.304	203.100	250.404
1946	31.875	163.533	195.318
1947	45.028	196.595	241.623
1948	43.546	202.706	246.252
1949	49.818	204.926	254,744
1950	61.652	235.884	297.536
1951	60.497	266.287	326.784

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

Dans l'industrie du papier, la production record de l'année 1950 fut dépassée. La production de papier journal diminua, cette réduction étant plus que compensée par l'augmentation dans les autres secteurs de l'industrie du papier. L'approvisionnement en pâte a été difficile; mais les fabricants ont pu disposer de matières premières en suffisance. Toutefois, les prix ont augmenté d'une façon considérable; d'après les relevés du commerce extérieur, la valeur unitaire moyenne de la pâte de bois importée s'éleva à 226, sur base 1950 étant égal à 100.

Production de papier
(1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

L'approvisionnement intérieur en papier a été suffisamment large; la surveillance, dont les exportations de certaines catégories de papier ont été l'objet, tendait à éviter que les exportations accrues ne mettent en danger l'approvisionnement de la Belgique. Néanmoins, les exportations approchèrent du double de celles de l'année précédente, les mois de septembre, d'octobre et de novembre ayant enregistré les chiffres les plus élevés. Les importations connurent un léger accroissement.

Au début du second semestre, l'activité des papeteries diminua, la demande intérieure ayant fléchi; lorsque, vers la fin de l'année, la demande extérieure se déroba à son tour, la production déclina fortement.

§ 5. — INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION ET DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

1. — *Industrie de la construction.*

L'activité de cette industrie fut favorable, tant dans le secteur public que dans le secteur privé; toutefois les résultats atteints en 1951 sont inférieurs à ceux de l'année précédente.

Le ralentissement des travaux publics se manifesta dans la réduction par les organismes publics et parastataux des sommes liquidées et destinées aux travaux de la construction. L'indice établi par l'Institut National de Statistique confirme cette diminution.

La construction de maisons particulières représente une part importante de l'activité dans le secteur privé de la construction; or, le nombre des maisons achevées s'est élevé à 28.158 seulement, contre 35.483 (1) en 1950. Le recul ainsi constaté s'est traduit également dans la diminution du nombre des autorisations de bâtir et des primes à la construction, accordées et payées. La hausse du prix des matériaux et la limitation des crédits ont freiné l'activité de ce secteur.

2. — *Industrie des matériaux de construction.*

Production de ciment
(en tonnes)

ANNÉE	Quantité
1938	3.000.000
1949	2.924.998
1950 (a)	3.557.231
1951 (a)	4.395.434

Source : Institut National de Statistique.

(a) Nouvelle statistique depuis le 1er janvier 1950; selon l'ancienne : 3.399.500 t en 1950.

Le développement des exportations et le maintien d'une activité suffisante dans la construction influencèrent favorablement l'industrie des matériaux de construction; son niveau d'activité dépassa celui atteint en 1950.

a) *Ciment.*

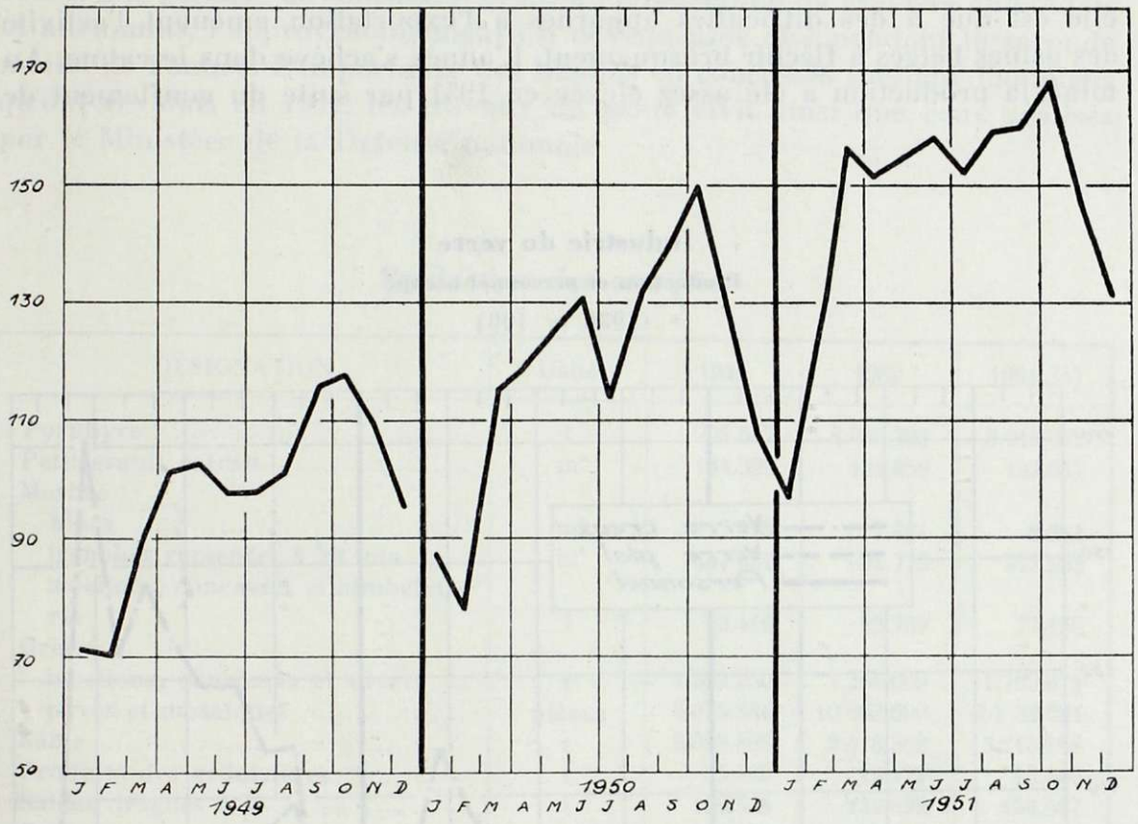
La production de ciment resta fort élevée; durant plusieurs mois

(1) Chiffre définitif.

d'ailleurs, l'industrie cimentière a travaillé à pleine capacité. Cet essor est dû à un remarquable développement de l'exportation. Les Pays-Bas en premier lieu et le Royaume-Uni ensuite furent les principaux preneurs. Les cimenteries belges eurent 52 fours en activité, dont deux à la nouvelle cimenterie de Lixhe, mise en service en 1951.

Production de ciment

(1938 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

b) *Verre.*

Les verreries atteignirent une production moyenne, sur base 1938 = 100, de 99,5 contre 78,8 en 1950. Il y a lieu de rappeler que 1938 fut une année défavorable pour les verreries; aussi, les chiffres relativement importants, enregistrés en 1951, ne peuvent faire supposer que la situation fut brillante.

De nombreuses commandes de l'étranger permirent à l'industrie du verre plat de poursuivre, au début de l'année, la progression du second semestre de 1950 : notamment, les commandes américaines de verre à

Production de verre
(1938 = 100)

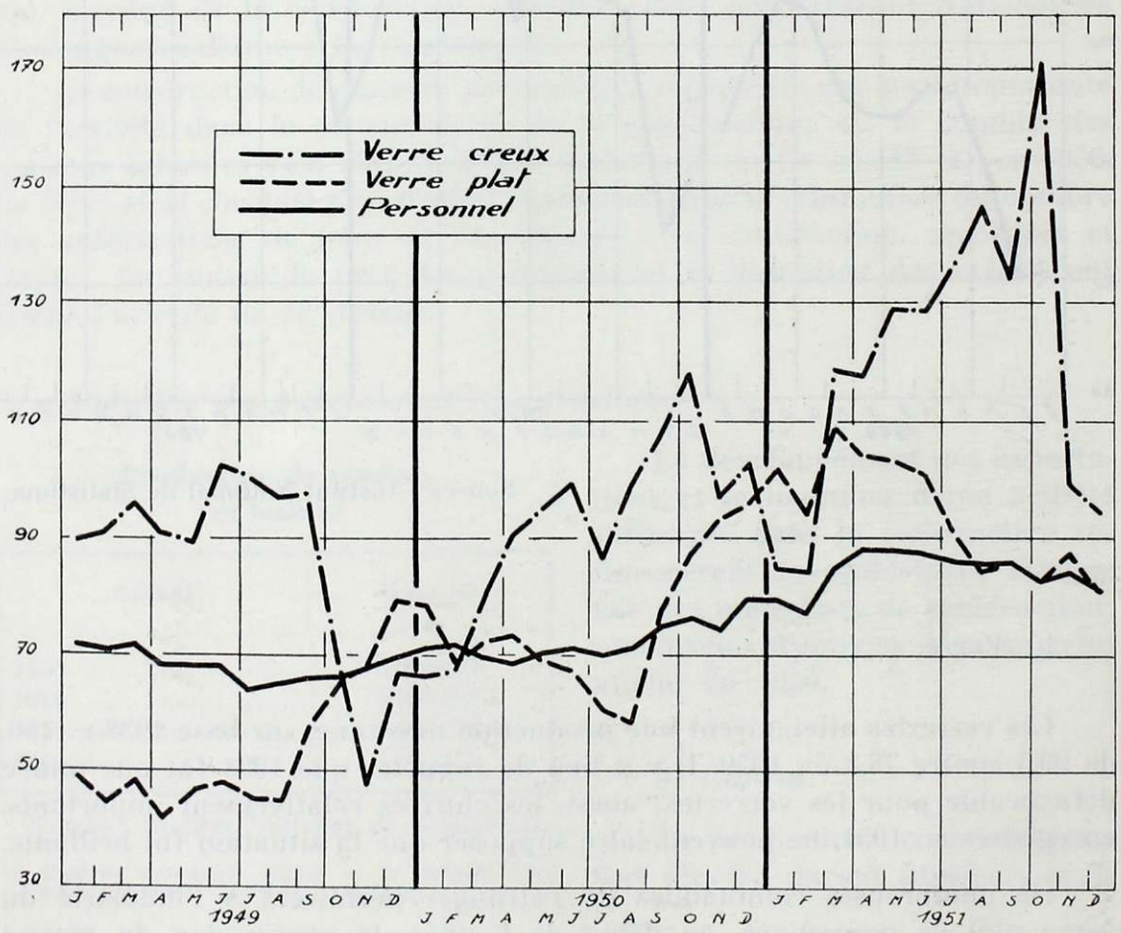
ANNÉE	Verre plat	Verre creux
1949	53,1	86,3
1950	75,0	92,4
1951	93,7	120,7

Source : Institut National de Statistique.

vitre furent particulièrement importantes. Toutefois, après quelques mois, les commandes à l'exportation diminuèrent et, dès le mois de juin, la production déclina. L'exportation de glaces et de verres spéciaux s'est par contre maintenue jusqu'à la fin de l'année.

Après la baisse saisonnière du début de l'année, la production de verre creux s'est remarquablement relevée. Octobre accuse le maximum de production mensuelle; en novembre, une rapide diminution est constatée : elle est due à des difficultés apparues à l'exportation amenant l'activité des usines belges à fléchir brusquement. L'année s'achève dans le calme. Au total, la production a été assez élevée en 1951 par suite du gonflement de

Industrie du verre
Production et personnel occupé
(1938 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

la demande étrangère. Les verreries belges durent soutenir une concurrence étrangère sévère sur les marchés extérieurs et même intérieur. L'importation de verre creux s'est intensifiée en 1951; ainsi, l'Allemagne occidentale a augmenté ses ventes de bouteilles sur le marché belge.

c) *Produits des carrières.*

Dans l'ensemble, l'activité des carrières a peu changé par rapport à l'année précédente.

En dépit de l'intensification de l'extraction, le premier semestre a connu une pénurie de concassés; grâce à l'importation de graviers hollandais et allemands, l'approvisionnement est devenu plus aisé pendant la seconde moitié de l'année. L'importance des besoins en concassés souligne l'ampleur qu'ont revêtue, en 1951, les travaux du génie civil ainsi que ceux réalisés par le Ministère de la Défense nationale.

Production des carrières

DÉSIGNATION	Unité	1949	1950	1951 (a)
Porphyre	t	1.905.647	2.635.793	3.015.752
Petit granit extrait	m^3	134.329	134.959	193.547
Marbre :				
blocs	m^3	7.828	7.481	8.284
tranches ramenées à 20 mm	m^2	447.682	504.776	543.952
moellons, concassés et bimbeloterie	t	23.416	22.769	77.150
Grès :				
moellons, concassés et divers	t	1.999.950	1.366.009	1.709.371
pavés et mosaïques	pièces	9.975.884	10.603.690	(b) 32.681
Sable	t	2.098.893	2.418.362	3.218.568
Produits des ardoisières	t	15.780	13.972	13.146
Sables dragués	t	190.558	142.829	159.647
Graviers	t	957.051	956.857	1.059.704

Source : Institut National de Statistique.

(a) A partir du 1er janvier 1951, cette statistique se rapporte à 411 déclarants, contre 274 précédemment.
(b) En tonnes, depuis le 1er janvier 1951.

d) *Chaux, calcaires et dérivés.*

La plupart de ces produits sont utilisés en dehors de la construction, notamment dans la sidérurgie, l'industrie chimique et l'agriculture. La production a progressé; toutefois, la chaux hydraulique artificielle, ainsi que les plâtres, qui précisément sont destinés au secteur de la construction, ont été produits en quantités moindres.

Production de chaux, calcaires et dérivés

DÉSIGNATION	Unité	1938	1949	1950	1951
Chaux	t	1.228.093	1.545.525	1.262.626	1.683.465
Calcaires	t	1.896.208	1.378.592	1.677.593	2.349.971
Dolomies : crues	t	116.824	103.727	152.722	191.752
frittées	t	132.817	219.024	161.485	167.842
Plâtres	t	37.985	30.873	29.890	27.944
Agglomérés de plâtre	m²	. .	666.616	928.582	1.029.648
Chaux hydraulique	t	36.768	20.683	16.991	14.474
Carbonates naturels (a)	t	36.981	24.960	43.012	223.559
Carbonates précipités	t	13.685	43.741	31.547	70.795
Phosphates	t	52.338	44.643	50.846	129.065

Source : Institut National de Statistique.

(a) A partir de 1951, cette rubrique se rapporte à 14 déclarants, contre 8 précédemment.

e) *Produits céramiques.*

L'industrie céramique a pu élever légèrement sa production.

Dans le secteur de la faïence, l'activité a néanmoins diminué, poursuivant sa rétrogradation des deux années précédentes; la part de l'importation dans les ventes d'articles en faïence sur le marché belge a encore augmenté. L'industrie des produits réfractaires n'a pu profiter pleinement de l'accroissement de la consommation dans la sidérurgie et dans l'industrie du verre, l'importation s'étant accrue; son exportation n'a pas atteint les quantités de l'année 1950. Par contre, la production des secteurs de la porcelaine technique et des articles sanitaires a enregistré un sérieux progrès.

Production de l'industrie céramique

DÉSIGNATION	Unité	1936/1938	1949	1950	1951
Extraction de matières premières	t	159.648	233.490	198.885	409.945
Vaisselle de faïence	t	8.936	8.948	7.335	7.054
Porcelaine	t	1.748	2.737	2.426	2.989
Carreaux de revêtement	m²	909.332	1.005.648	971.097	1.212.233
Carreaux de pavement en demi-grès	m²	. .	173.315	201.291	243.838
Produits réfractaires	t	177.452	198.449	155.341	169.896
Tuiles, etc	t	175.360	159.150	190.790	196.163
Meules abrasives	t	596	907	856	1.050
Papiers abrasifs et toiles abrasives	m²	1.400.000	802.554	821.857	866.743
Céramique architecturale	t	2.444	3.664	5.754	7.364
Poterie en terre cuite	t	12.072	10.276	8.491	7.244

Source : Institut National de Statistique.

f) *Terre cuite.*

Le niveau d'activité de l'année 1950 fut dépassé largement.

La production de briques ordinaires s'est accrue d'environ 500 millions d'unités. Pendant l'été, la demande n'a pas suivi le rythme de la production, ce qui a donné lieu à une baisse de prix en fin d'année.

Il a été fabriqué moins de briques de parement que l'année précédente, l'importation hollandaise ayant progressé.

Production de l'industrie de la terre cuite

DÉSIGNATION	Unité	1949	1950	1951
Briques ordinaires de tout format	1.000 p.	1.896.954	1.831.692	2.335.049
Briques de parement	1.000 p.	181.140	172.097	166.058
Tuyaux de drainage	t	5.768	4.484	12.735
Protège-câbles	t	13.696	21.785	18.500
Briques creuses pour hourdis ...	t	158.594	156.173	212.484
Autres briques creuses	t	46.886	32.941	33.988

Source : Institut National de Statistique.

§ 6. — INDUSTRIE TEXTILE

La production de l'industrie textile a été la plus forte de l'après-guerre. Pendant le premier semestre, des chiffres particulièrement élevés furent

Production textile
(en tonnes)

DÉSIGNATION	1938	1949	1950	1951
Filatures :				
Coton	75.075	89.689	104.334	121.510
Laine peignée	13.344	17.819	21.102	17.885
Laine cardée	12.444	17.810	19.078	16.201
Jute	50.690	44.236	51.969	67.236
Lin	8.241	7.398	9.490	12.237
Fils et fibres artificiels :				
Rayonne	5.052	9.261	9.864	12.381
Fibranne	—	9.365	12.679	16.877
Tissages :				
Coton	49.488	59.454	73.541 (a)	79.089
Laine	15.600	21.362	26.403 (a)	25.010
Jute	29.723	31.897	38.891 (a)	45.881
Lin	9.041	5.068	7.748 (a)	8.121
Rayonne et fibranne	2.740	5.258	6.244 (a)	6.299
Bonneterie	8.652	4.830	8.698	8.946

(a) Chiffres rectifiés.

Source : Institut National de Statistique.

enregistrés. Après le retournement de conjoncture, le niveau de production de l'industrie textile s'est maintenu pendant quelque deux mois, grâce aux commandes déjà inscrites. Mais à partir de juin, l'activité se ralentit et à la fin de l'année, la production avait fléchi fortement.

Le ralentissement fut plus accusé dans les tissages que dans les filatures. Ces dernières avaient d'ailleurs moins largement profité de la période d'expansion.

1. — *Filatures.*

Les filatures de coton ont pu maintenir jusqu'à la fin de l'année le niveau élevé de leur production. Pendant les premiers mois de l'année, l'exportation de coton américain fut contingentée; au mois d'août, après la libération du marché, le prix du coton américain tomba pour s'adapter aux nouvelles conditions. Les corrections successives apportées aux évaluations des récoltes américaines firent de nouveau remonter les prix pendant les derniers mois.

Production des filatures
(en tonnes)

PÉRIODE	Lin	Jute	Chanvre	Coton fin et cardé	Laine	
					Peignée	Cardée
1938 Moyenne mensuelle ...	**686,7**	**4.224**	**401,7**	**6.256**	**1.112**	**1.037**
1949 Moyenne mensuelle ...	**616,5**	**3.686**	**183,3**	**7.027**	**1.485**	**1.484**
1950 Moyenne mensuelle ...	**790,8**	**4.331**	**201,4**	**8.203**	**1.758**	**1.590**
1951 Moyenne mensuelle ...	**1.019,7**	**5.603**	**252,7**	**8.750**	**1.469**	**1.308**
1951 Janvier	1.073,8	5.064	333	8.575	2.017	1.650
Février	936,6	5.388	297	8.825	1.998	1.626
Mars	994,4	5.797	275	10.251	2.039	1.789
Avril	1.014,4	5.612	322	9.100	1.800	1.820
Mai	917,4	5.229	293	9.153	1.627	1.580
Juin	1.091,7	6.235	275	8.896	1.406	1.551
Juillet	826,1	5.222	229	6.396	771	980
Août	1.004,6	5.542	177	8.542	1.054	1.077
Septembre	1.092,7	5.662	187	8.608	1.096	955
Octobre	1.185,2	6.103	257	8.883	1.268	1.047
Novembre	1.009,2	6.049	171	9.346	1.365	930
Décembre	1.090,5	5.333	216	8.430	1.180	697

Source : Institut National de Statistique.

Les filatures de coton ont pu trouver dans l'exportation une compensation au fléchissement de la demande intérieure; l'exportation du fil fut en effet supérieure à celle de 1950, quoiqu'en fin d'année, les stocks des filés s'étaient notablement accrus. Pendant les derniers mois, l'activité des cardes

fileuses s'est ralentie sérieusement, suivant de près le fléchissement de la production des fabriques de tissus d'ameublement et des tissages de tapis.

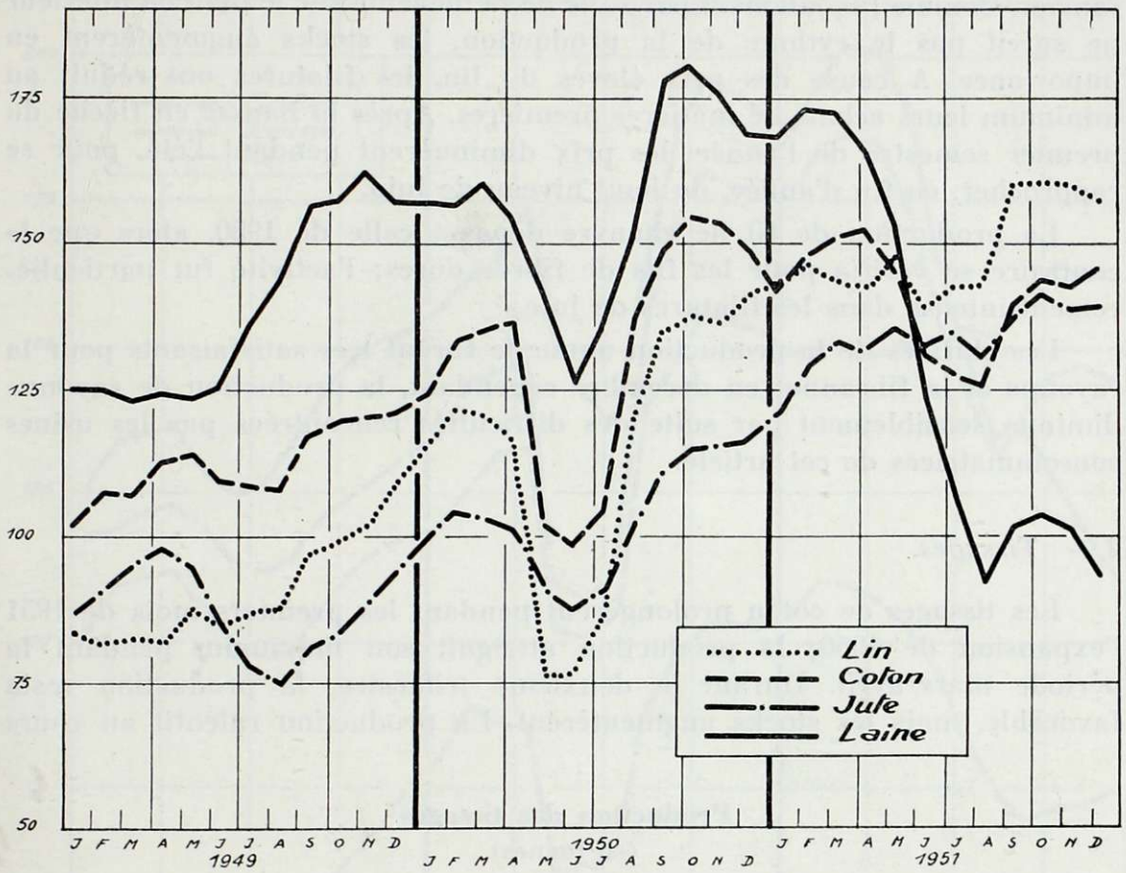
En 1951, le mouvement de la production des filatures de laine fut quasi parallèle à l'évolution du prix de la laine. La courbe du prix atteignit son

Production textile

Filatures

(moyenne mobile trimestrielle)

(1938 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Exportations de fils (a)

(en tonnes)

DÉSIGNATION	1938	1949	1950	1951
Coton	12.140	22.510	18.113	25.952
Laine	7.890	10.401	12.088	8.216
Jute	10.381	8.756	8.554	11.630
Lin	4.190	3.748	4.624	5.599
Rayonne	2.647	4.609	5.279	7.198
Fibranne	1.994	7.324	8.762	8.807

(a) U.E.B.L.

Source : Institut National de Statistique.

sommet en mars; elle décrut ensuite jusqu'en septembre, pour remonter légèrement pendant les mois suivants.

Le fléchissement, qui s'est produit après le retournement de la conjoncture en mars a été tellement sévère que la production annuelle des filatures de laine est inférieure de 15 % à celle de 1950. De même l'exportation a été moindre; ainsi les marchés extérieurs ne purent-ils fournir de compensation à la déficience du marché intérieur.

Pendant le second semestre, les filatures de lin ne manifestèrent aucun ralentissement; en décembre, la production dépassa même le niveau de janvier. Comme l'écoulement par suite de la mévente sur le marché intérieur ne suivit pas le rythme de la production, les stocks augmentèrent en importance. A cause des prix élevés du lin, les filatures ont réduit au minimum leurs achats de matières premières. Après la hausse en flèche du premier semestre de l'année, les prix diminuèrent pendant l'été, pour se rapprocher, en fin d'année, du haut niveau de juin.

La production de fil de chanvre dépassa celle de 1950, alors que le contraire se vérifia pour les fils de fibres dures; l'activité fut particulièrement intense dans les filatures de jute.

Les chiffres de la production annuelle furent très satisfaisants pour la rayonne et la fibranne; en décembre cependant, la production de rayonne diminua sensiblement par suite des difficultés rencontrées par les usines consommatrices de cet article.

2. — *Tissages.*

Les tissages de coton prolongèrent pendant les premiers mois de 1951 l'expansion de 1950; la production atteignit son maximum pendant la période mars/avril. Durant le deuxième trimestre, la production resta favorable, mais les stocks augmentèrent. La production ralentit au cours

Production des tissages
(en tonnes)

DÉSIGNATION	1949	1950 (a)	1951
Tissus de coton	45.586	57.546	61.485
Tissus de lin pur fil et mixtes	5.067	7.748	8.121
Tissus de laine	15.435	18.842	15.408
Tissus de rayonne	4.166	4.362	4.365
Tissus de fibranne pure	1.093	1.882	1.934
Tissus de jute	31.505	37.901	45.286
Tapis	9.809	14.094	16.039
Couvertures	8.276	8.074	9.269
Torchons et lavettes	2.888	3.956	3.869
Tissus de soie naturelle	54	9	6
Total	**123.879**	**154.414**	**165.782**

(a) Chiffres rectifiés.

Source : Institut National de Statistique.

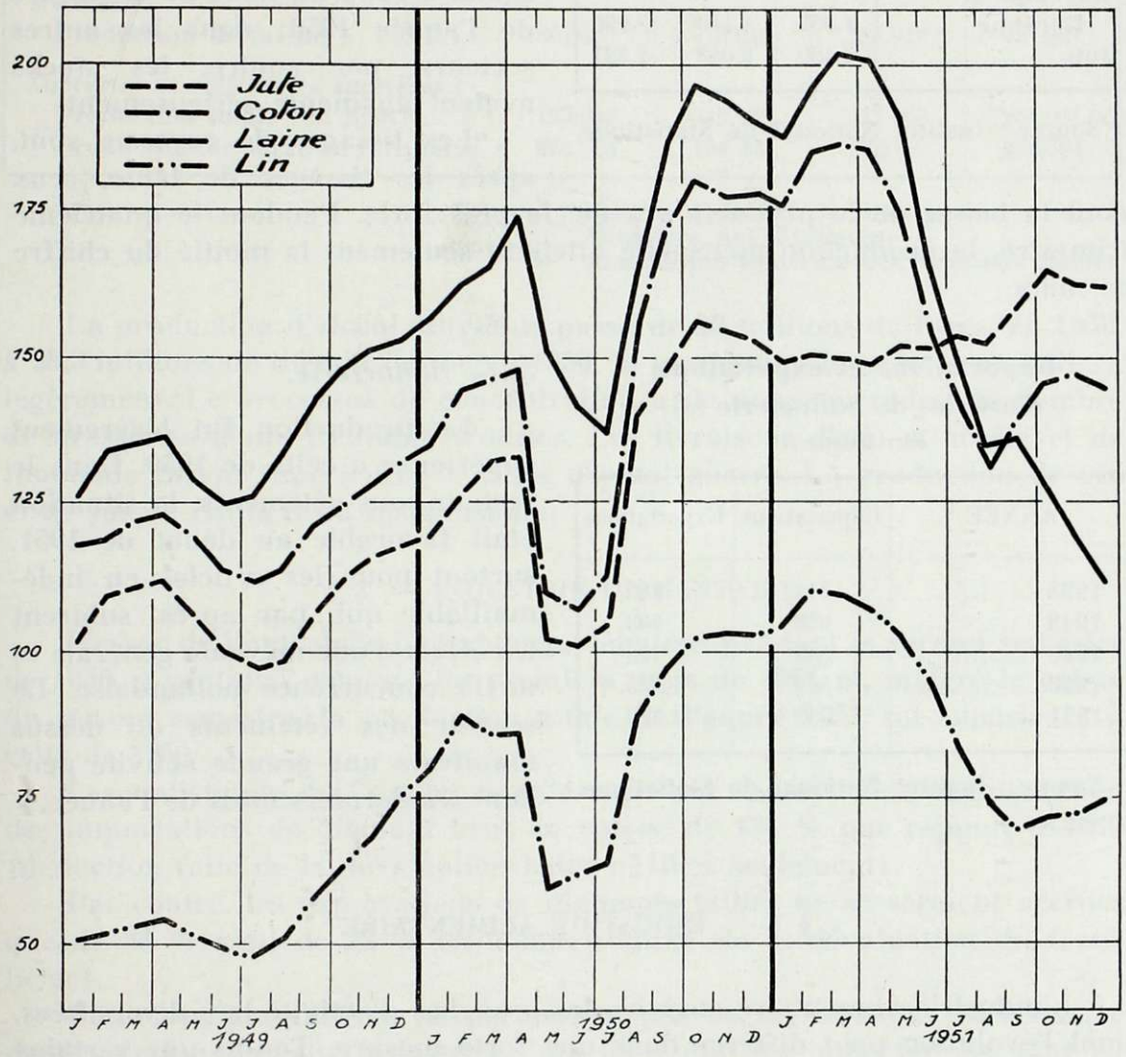
du second semestre. Les fabricants de calicots, tissus éponges et tissus lourds furent cependant relativement favorisés par suite de la forte demande française et des contrats conclus avec les autorités britanniques.

Production textile

Tissages

(moyenne mobile trimestrielle)

(1938 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

En tissage de laine, aussi bien qu'en filature, la production a été inférieure à celle de 1950; l'exportation a diminué relativement plus que les ventes à l'intérieur du pays. Le secteur des couvertures de laine, grâce aux commandes militaires, fut le seul dont le niveau d'activité dépasse celui de l'année précédente.

Dans le secteur du lin, comme dans celui du coton, le recul des tissages fut plus accusé que celui des filatures. Pendant le second trimestre, la

Stocks de tissus

Situation au 31 décembre

(en tonnes)

NATURE DES TISSUS	1949	1950	1951
Coton	7.426	6.928	10.984
Lin	1.343	1.305	1.314
Laine	2.731	2.691	3.377
Rayonne et fibranne	1.365	1.410	2.056
Jute	1.460	2.049	2.227

Source : Institut National de Statistique.

cadence des ventes s'est ralentie sur le marché intérieur; les exportations ont suivi au début du troisième trimestre. Les commandes anglaises de tissus lourds ont favorisé une légère amélioration pendant le quatrième trimestre. A la fin de l'année, les tissages de lin avaient des stocks sensiblement égaux à ceux du mois de décembre de l'année 1950; dans les autres secteurs, par contre, les stocks avaient augmenté sérieusement.

Les tissages de rayonne sont, après les tissages de laine, ceux dont la baisse de la production a été la plus forte. Pendant le quatrième trimestre, la production mensuelle atteignit seulement la moitié du chiffre de mars.

Importations et exportations d'articles de bonneterie (a)

(en tonnes)

ANNÉE	Importations	Exportations
1938	314	883
1948	622	403
1949	364	778
1950	566	1.460
1951	600	1.322

Source : Institut National de Statistique.

(a) U.E.B.L.

3. — *Bonneterie.*

La production fut légèrement supérieure à celle de 1950. Dans le secteur sous-vêtements, la situation était favorable au début de 1951, surtout pour les articles en indémaillable qui, par après, subirent les effets d'une mévente générale et de la concurrence hollandaise. Le secteur des vêtements de dessus manifesta une grande activité pendant les derniers mois de l'année.

§ 7. — INDUSTRIE ALIMENTAIRE

L'industrie alimentaire englobe des branches d'activité très diversifiées, dont l'évolution peut différer dans une forte mesure. Tandis que certains de ses secteurs accusèrent un sérieux progrès sur l'année précédente, d'autres au contraire étaient en recul. Dans l'ensemble, néanmoins, la situation fut meilleure qu'en 1950.

La production de farine a légèrement augmenté en 1951. La production de margarine, en régression en 1949 et en 1950, a atteint à peu près le niveau de 1948. L'industrie laitière a augmenté également sa production.

La campagne sucrière fut très brève en 1951; elle touchait à sa fin au début décembre. La production se situa au niveau de 1948; elle fut donc inférieure à celle de 1949 et certainement à celle de l'année 1950, qui donna une récolte de betteraves particulièrement favorable.

Activité dans quelques branches de l'industrie alimentaire

(en tonnes)

BRANCHE D'INDUSTRIE	1938	1949	1950	1951
Brasseries :				
Matières premières déclarées ...	190.159	133.579	139.547	143.557
Industrie de la margarine :				
Production de margarine	62.000	68.547	65.123	69.316
Meuneries :				
Production de farine	807.463	776.040	755.932	757.031
Sucreries et raffineries sucrières :				
Production totale (en brut)	193.049	339.532	443.660	264.061 (a)
Production de sucre en raffinerie	224.944	164.890	172.469	188.594

(a) Chiffres provisoires.

Sources : Institut National de Statistique.
Ministère des Finances.
Association Générale des Meuniers Belges.

La production d'alcool éthylique passa de 29 millions de litres, en 1950, à 28,3 millions de litres. Comme en 1950, la production brassicole s'améliora légèrement. Le processus de concentration a de nouveau réduit le nombre de brasseries d'une trentaine d'unités. Les livraisons d'eau minérale et de limonade furent supérieures à celles d'avant guerre. La production de vin et de jus de fruits resta insignifiante.

§ 8. — INDUSTRIE DIAMANTAIRE

L'essor de l'industrie diamantaire, débutant pendant le second semestre de 1950, a continué pendant les premiers mois de 1951 et, malgré le calme du second semestre, la production totale de l'année 1951 fut supérieure à celle de 1950.

Les statistiques du Commerce extérieur font ressortir une augmentation des importations de diamant brut en valeur de 138 % par rapport à 1947 (déduction faite de la dévaluation belge : 110 % seulement).

Par contre, les exportations de diamants taillés ne se seraient accrues que de 38 % (soit de 22 % en tenant compte de la dévaluation du franc belge).

Toutefois, ces chiffres ne permettent pas de se faire une idée exacte de l'évolution de cette industrie, si ce n'est que les importations, tant en quantité qu'en valeur, ont progressé plus rapidement que les exportations.

Il y a lieu de signaler, en outre, qu'eu égard à l'avilissement du rapport entre les exportations et les importations, un arrêté ministériel (1) a été promulgué en date du 12 septembre 1951, imposant la déclaration des stocks, ainsi que celle de certaines opérations relatives à la circulation des diamants.

(1) Arrêté ministériel du 12 septembre 1951 (*Moniteur belge* du 14 septembre 1951), modifié et complété par l'arrêté ministériel du 18 octobre 1951 (*Moniteur belge* du 20 octobre 1951).

Importations et exportations de diamants
(en millions de francs)

PÉRIODE	Importations				Exportations			
	Diamants bruts	Boart et diamants industriels	Diamants taillés	Total	Diamants taillés	Boart et diamants industriels	Diamants bruts	Total (a)
1948 Moyenne mensuelle	117,2	2,2	0,8	120,2	138,6	20,0	0,3	158,9
1949 Moyenne mensuelle	88,1	4,1	—	92,1	105,9	32,9	—	139,5
1950 Moyenne mensuelle	195,5	5,2	16,4	217,1	185,0	31,2	2,5	219,4
1951 Moyenne mensuelle	250,6	10,0	15,1	275,7	234,0	39,8	2,6	277,2
1951 Janvier	223,0	7,3	10,5	240,8	251,9	54,9	—	311,7
Février	260,3	6,6	13,4	280,3	361,9	36,4	4,3	403,7
Mars	103,2	15,2	13,2	131,6	287,3	45,3	6,3	339,6
Avril	244,4	1,6	19,4	265,4	232,9	50,2	3,8	287,7
Mai	487,7	10,2	23,9	521,8	254,3	47,6	2,0	303,9
Juin	323,2	9,5	24,5	357,3	246,4	26,2	1,3	274,1
Juillet	232,4	8,0	17,9	258,3	217,2	37,3	0,8	256,2
Août	192,1	15,9	7,2	215,2	138,6	34,4	1,1	174,7
Septembre	64,3	9,5	9,5	83,3	220,8	29,2	2,4	253,3
Octobre	355,7	19,0	8,6	383,3	173,3	39,0	2,4	214,6
Novembre	217,2	14,1	24,5	309,8	228,8	35,5	4,3	268,7
Décembre	249,9	2,7	8,9	261,5	194,9	41,1	1,7	238,7
Total pour l'année	**3.007,4**	**119,6**	**181,5**	**3.308,5**	**2.808,3**	**477,1**	**31,4**	**3.326,9**

Source : Diamond Office (Anvers).

(a) Y compris les éclats nettoyés, les égrisées non nettoyées et les poussières.

§ 9. — INDUSTRIES DIVERSES

1. — *Cuir.*

Le niveau d'activité des tanneries fut, au total, sensiblement égal à celui de 1950; l'évolution ne fut cependant pas parallèle dans les différents secteurs.

La production de cuir lourd, c'est-à-dire de cuir à semelles et de cuir à usage technique, s'éleva, sur base 1938 = 100, à 62,1 %, contre 59 % en 1950. La faible activité de la période d'après-guerre s'explique par l'emploi de matériaux de remplacement tels que le caoutchouc et le crêpe ainsi que par la diminution des exportations et l'augmentation des importations. La production de cuir léger fut de 60,2 % de l'année de base, contre 68,5 % en 1950. Sont compris dans les chiffres du cuir léger, la fabrication des

grosses peausseries ainsi que celle des doublures et des cuirs pour maroquinerie et ganterie. Les deux secteurs du cuir léger n'ont pas suivi le même mouvement depuis la guerre; en effet, les grosses peausseries ont sensiblement maintenu leur niveau d'activité d'avant-guerre, tandis que les cuirs de caprins et d'ovins (doublures et cuirs à chapeaux) atteignent à peine 40 % de la production d'avant-guerre.

Production de cuirs finis

ANNÉE	Cuirs lourds (en tonnes)			Cuirs légers (en milliers de pieds carrés)
	Cuirs à semelles	Cuirs techniques	Total	
1938	. .	. .	13.200	61.512
1949	6.763	1.475	8.238	34.674
1950	6.559	1.228	7.787	42.122
1951	6.701	1.491	8.192	37.008

Source : Institut National de Statistique.

Dans l'ensemble, le niveau d'activité dans les fabriques de chaussures et de pantoufles a été légèrement inférieur à celui de 1950. Ceci n'empêche que les fabriques de chaussures ont réalisé une forte production durant les premiers mois de l'année; mais, par après, elles furent touchées par la mévente tout comme la plupart des producteurs de biens de consommation durables.

2. — *Tabac.*

La quantité totale de tabac mise en œuvre est légèrement inférieure à celle de 1950. Cette baisse provient d'une diminution dans le secteur de la fabrication de cigarettes, les autres secteurs étant légèrement en hausse. L'importation de cigares et cigarillos hollandais a augmenté. La production de tabac indigène est passée de 4.600 t (1) en 1950 à 4.900 t (chiffre provisoire).

Industrie du tabac

Quantités mises en œuvre

(en kilogrammes)

DÉSIGNATION	1937/1939	1949	1950	1951
Cigares	1.593.132	614.576	565.186	665.564
Cigarillos	1.826.928	877.054	871.709	1.000.855
Cigarettes	6.860.364	11.117.452	11.895.962	11.306.652
Tabac à fumer	14.914.008	10.287.865	11.825.516	12.110.992
Autres tabacs	388.128	187.697	181.445	198.171
Total	**25.582.560**	**23.084.644**	**25.339.818**	**25.282.234**

Source : Fédération Belgo-Luxembourgeoise de l'Industrie des Tabacs.

(1) Chiffre rectifié.

3. — *Bois.*

Le rendement de la coupe 1950/'51 est estimé au total à 1.975.000 m³, soit 1.225.000 m³ de qualité résineuse (825.000 m³ de bois de mine et de pâte de bois et 400.000 m³ de bois de sciage) et 750.000 m³ de qualité feuillue (175.000 m³ de bois de mine, 550.000 m³ de bois de sciage et 25.000 m³ de bois de traverse). En plus, il faut mentionner environ 80.000 m³ pour usages spéciaux, agricoles et horticoles p. ex., et 500.000 stères de bois pour la combustion et la distillation. L'importation de bois fut légèrement inférieure à celle de 1950; l'exportation par contre doubla.

Ventes de l'industrie transformatrice du bois
(en milliers de francs)

DÉSIGNATION	Nombre d'entreprises	1950		1951	
		Marché intérieur	Exportation	Marché intérieur	Exportation
Meubles	140	345.612	23.746	406.070	43.359
Sièges	27	53.917	4.269	81.856	4.170
Menuiserie	34	60.000	78	70.583	245
Boissellerie	29	74.617	16.251	84.548	27.358
Cadres, moulures, raboteries	19	33.751	5.796	27.949	6.630
Liège	13	23.521	2.068	38.544	2.931
Vannerie et rotin	12	10.571	13.744	9.414	17.308
Saboterie	30	23.294	8.263	33.285	5.496
Brosserie	29	78.517	31.072	84.499	39.691
Caisserie et tonnellerie	35	85.980	1.841	127.774	6.896
Parquets	5	5.000	254	5.646	162
Combustibles ligneux	3	2.575	—	2.597	—

Source : Institut National de Statistique.

D'après les chiffres disponibles concernant l'industrie de transformation du bois, la production a diminué par rapport à 1950.

L'industrie du meuble dut faire face à la concurrence hollandaise et allemande, qui s'est surtout spécialisée dans les articles de séries. Pendant ces dernières années, l'importation s'est accrue régulièrement et la Belgique, qui fut autrefois un pays d'exportation, est devenue importatrice.

Pour les autres produits en bois l'importation augmenta aussi.

En face de la concurrence étrangère, l'industrie belge de transformation du bois ne peut que se tourner vers une spécialisation plus poussée et vers une normalisation de sa fabrication.

SECTION III. — APPROVISIONNEMENT EN EAU

Depuis quelques années, le problème de l'alimentation en eau du pays préoccupe de plus en plus les milieux spécialisés. En effet, l'état de sollicitation des réserves aquifères souterraines serre de très près les limites de leurs possibilités; les captages quelque peu importants qui restent possibles, ont dès à présent reçu leur destination.

Etant donné que les besoins continuent à croître, — tant pour la production industrielle que pour la consommation individuelle, — il faut prévoir que les ressources souterraines s'avèreront, dans un avenir assez proche, insuffisantes à assurer les besoins en eau des grandes agglomérations. L'échéance serait évidemment encore plus rapprochée au cas où l'accroissement de la demande viendrait à s'accélérer par suite d'une expansion économique.

Les techniciens sont unanimement d'accord sur ces faits; ils ne diffèrent que dans l'appréciation du délai : 10 à 15 ans selon les uns, quelque 30 ans selon les autres.

Pour pourvoir aux besoins futurs de ces agglomérations, le recours aux eaux de surface est d'une nécessité inéluctable. A cette fin, deux méthodes peuvent être envisagées : le barrage de rivières encaissées ou la prise d'eau dans des rivières à grand débit, non polluées.

En 1951, deux mesures administratives furent prises pour activer l'étude du problème de l'eau.

Le Comité des barrages de l'Ourthe a été créé (1); il est chargé d'émettre un avis à propos du problème des barrages de l'Ourthe.

D'autre part, il est dressé, depuis le 1er octobre 1951, une statistique trimestrielle de la consommation d'eau dans les entreprises comptant cinq ouvriers au moins et appartenant à des branches d'industrie qui consomment beaucoup d'eau (2).

Le but de ce relevé statistique est quadruple : évaluer l'étendue des besoins actuels en eau; connaître l'usage qui est fait de l'eau; suivre l'évolution de la consommation pour en déduire le coefficient d'augmentation; connaître la répartition géographique des besoins, indication importante, puisque les pénuries sont locales.

La consommation d'eau industrielle en Belgique au cours du quatrième trimestre 1951 peut être évaluée à 365,1 millions de m^3. Cette estimation comprend l'eau de fabrication et de réfrigération des appareils, l'eau destinée au lavage des matières, au nettoyage des appareils et des locaux, ainsi qu'aux divers besoins en matière d'hygiène.

Les chiffres doivent être interprétés comme une première approximation, puisqu'ils ne tiennent compte que des entreprises occupant 5 ouvriers et plus et relevant de branches industrielles à grande consommation d'eau;

---

(1) Arrêté ministériel du 25 juin 1951 (*Moniteur belge* du 2 septembre 1951).
(2) Arrêté ministériel du 16 août 1951 (*Moniteur belge* du 7 septembre 1951).

Estimation de la consommation d'eau industrielle

Origine et localisation

(4e trimestre 1951)

ARRONDISSEMENT	Origine des prélèvements d'eau (en milliers de mètres cubes)				Total
	Un ou plusieurs puits	Cours d'eau ou canal (a)	Distribution publique	Autres origines	
Anvers	1.060	1.912	669	1	3.642
Malines	722	6.937	78	5	7.742
Turnhout	299	878	18	405	1.600
Bruxelles	2.463	37.764	1.165	378	41.770
Louvain	1.168	5.690	178	5	7.041
Nivelles	2.024	16.374	68	2.115	20.581
Bruges	248	1.802	38	—	2.088
Dixmude	80	126	—	—	206
Ypres	46	23	6	4	79
Courtrai	942	447	120	37	1.546
Ostende	35	12.038	39	1	12.113
Roulers	553	1.290	46	12	1.901
Tielt	95	529	—	—	624
Furnes	375	1.069	24	—	1.468
Alost	603	6.035	99	8	6.745
Termonde	281	152	11	4	448
Eeklo	175	380	13	—	568
Gand	2.199	14.057	277	68	16.601
Audenarde	384	155	68	102	709
Saint-Nicolas	345	513	12	48	918
Ath	751	1.055	10	24	1.840
Charleroi	1.116	54.845	414	1.877	58.252
Mons	1.672	8.119	123	1.256	11.170
Soignies	1.461	1.255	67	491	3.274
Thuin	128	585	13	148	874
Tournai	2.096	810	18	42	2.966
Huy	188	2.768	15	6	2.977
Liège	1.563	93.829	491	2.337	98.220
Verviers	655	2.060	562	139	3.416
Waremme	765	2.354	3	552	3.674
Hasselt	2.584	2.138	28	402	5.152
Maaseik	379	18	3	—	400
Tongres	881	21.053	5	1	21.940
Arlon	15	5.445	2	9.063	14.525
Bastogne	5	—	1	1	7
Marche-en-Famenne	3	-	1	—	4
Neufchâteau	30	30	1	4	65
Virton	—	338	—	—	338
Dinant	9	12	307	5	333
Namur	2.058	4.936	114	95	7.203
Philippeville	12	58	6	3	79
Le Royaume	**30.468**	**309.879**	**5.113**	**19.639**	**365.099**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Non compris l'eau de réfrigération des centrales électriques, prélevée dans un cours d'eau ou un canal.

par ailleurs, les chiffres du quatrième trimestre ne correspondent pas au quart de la consommation annuelle, étant donné que certaines de ces industries recensées connaissent, dans leur activité, de très fortes variations saisonnières.

Estimation de la consommation d'eau industrielle
Origine et destination
(4e trimestre 1951)

ACTIVITÉ INDUSTRIELLE	Origine des prélèvements d'eau (en milliers de mètres cubes)				Total
	Un ou plusieurs puits	Cours d'eau ou canal	Distribution publique	Autres origines	
Mines	3.448	36.293	206	5.070	45.017
Coke et gaz	160	6.678	95	—	6.933
Electricité (a)	57	1.399	99	—	1.555
Sidérurgie	2.099	86.867	323	9.576	98.865
Chimie	3.203	118.167	526	1.648	123.544
Caoutchouc	110	420	59	26	615
Préparation textile	784	674	36	33	1.527
Achèvement textile	1.687	1.649	470	102	3.908
Verre	517	4.082	171	46	4.816
Terre cuite	202	97	77	5	381
Carrières et chaux	765	6.536	44	709	8.054
Céramique	108	64	61	8	241
Huile et margarine	228	4.719	94	—	5.041
Distillerie	951	1.493	75	2	2.521
Autres boissons	2.679	654	926	194	4.453
Alimentation	8.665	18.751	1.640	692	29.748
Papier	4.435	19.938	152	1.262	25.787
Cuir	344	998	37	266	1.645
Divers	26	400	22	—	448
Total	**30.468**	**309.879**	**5.113**	**19.639**	**365.099**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Non compris l'eau de réfrigération prélevée dans un cours d'eau ou un canal.

CHAPITRE III

TRANSPORTS

Tous les modes de transports, en 1951, ont bénéficié de la haute conjoncture bien que les chemins de fer aient vu leur trafic s'accroître dans une moindre mesure.

La Société Nationale des Chemins de Fer a poursuivi son effort de rationalisation et a amélioré ses résultats d'exploitation. La Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux a vu sa situation presque entièrement redressée et a accusé des résultats financiers favorables. La création d'un Fonds des Routes a fait l'objet d'études très poussées et les transporteurs routiers professionnels ont vu accroître notablement les possibilités de développer leurs entreprises. Le Gouvernement a défendu les intérêts des ports belges et de la navigation intérieure, en majorant le coefficient des primes à la navigation rhénane et en continuant à s'intéresser à l'aménagement des voies d'eau vers le Rhin. La marine marchande belge a obtenu un assouplissement des règles d'amortissement en exemption d'impôts et a bénéficié d'importants crédits accordés dans des conditions très avantageuses. La rationalisation de l'exploitation du réseau aérien s'est poursuivie; des accords internationaux ont été conclus et la création d'une classe touriste sur certaines lignes a été décidée. La SABENA a augmenté son coefficient de chargement et a accusé un bénéfice de 63 millions de francs.

Les réseaux ferroviaire, fluvial et routier, les établissements portuaires ainsi que les aérodromes ont fait l'objet de nouveaux investissements.

§ 1. — TRANSPORTS FERROVIAIRES

A. — *Chemins de fer.*

1. — *Infrastructure.*

Au cours de l'année 1951, la longueur du réseau ferroviaire est restée de 5.031 km. Il y a lieu de signaler que, durant la période d'essai des mesures de rationalisation et de simplification de l'exploitation de certaines lignes, les voies désaffectées ont été provisoirement laissées en place.

La partie du réseau électrifié n'a pas subi de modification. Il faut toutefois noter qu'en vue de leur prochaine électrification, des travaux

préparatoires ont été entrepris sur la ligne de Bruxelles-Midi à Gand et sur celle de Bruxelles-Nord à Louvain.

Les travaux de la Jonction Nord-Midi ont été poursuivis (1).

2. — *Parc.*

En fin 1951, l'effectif des locomotives à vapeur s'est chiffré à 2.579 contre 2.697 l'année précédente, soit une réduction de 118 unités. A la suite de l'électrification en cours, ce parc est appelé à diminuer progressivement. Le nombre de voitures motrices électriques a été porté de 34 à 59 par l'acquisition de 25 nouvelles unités qui ont permis notamment l'établissement d'un service omnibus électrifié sur la ligne Bruxelles-Charleroi. Comme en 1950, le matériel de traction a comporté, en outre, 26 locomotives électriques, 5 locomotives Diesel et 145 autorails à gasoil. D'autre part, le nombre de wagons a subi une légère diminution. Il est revenu à 85.039 en fin décembre 1951 contre 85.685 en fin décembre 1950. L'effectif des fourgons à marchandises a baissé de 1.760 à 1.738 unités et celui de fourgons à bagages a fléchi de 569 à 550 unités. Enfin le parc de voitures a aussi subi une réduction. Il comptait à la fin 1951, 4.480 unités contre 4.498 fin de 1950.

Trafic global de grosses marchandises
Société Nationale des Chemins de Fer Belges

ANNÉE	Milliers de tonnes	Millions de t/km
1938 (a) ...	74.037	5.496
1949 (b) ...	60.130	5.669
1950 (b) ...	60.659	5.462
1951 (b) ...	72.091	6.628

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(a) Y compris le *Nord-Belge*.
(b) Non compris les transports militaires.

3. — *Activité.*

a) *Marchandises.*

En 1951, le tonnage de grosses marchandises acheminées par la S.N.C.B. a augmenté de 18,8 % et le trafic en tonnes kilométriques s'est accru de 21,3 %. Exprimée en tonnes kilométriques, l'activité de la Société Nationale a été supérieure de 20,6 % à celle enregistrée en 1938 et le trafic de 1951, en tonnes kilométriques, a atteint l'importance de celui qui avait été accusé au cours de la période de haute conjoncture faisant suite à la première guerre mondiale. Par contre, malgré la haute conjoncture de 1951, les quantités chargées sur wagons sont restées inférieures de 2,6 % à celles transportées en 1938. Cette situation est due en ordre principal, à la vive concurrence faite aux chemins de fer, à la fois par la voie d'eau et par la route. La diminution du tonnage chargé a été plus que compensée par l'allongement des distances parcourues : le parcours moyen par tonne, des marchandises confiées à la S.N.C.B. est, en effet, passé de 74,2 km en 1938

(1) Le montant des dépenses qu'ils ont nécessitées s'est élevé en 1951 à 488 millions de francs contre 469 millions l'année précédente.

à 91,9 km en 1951. Il y a lieu de remarquer que par rapport à 1950, ce parcours moyen par tonne transportée, ne s'est accru que de 1,9 km; cette dernière avance a résulté de ce que les transports internationaux se sont proportionnellement plus accrus que les transports intérieurs qui s'effectuent la plupart du temps sur une plus courte distance.

Durant toute l'année 1951, en corrélation avec la haute activité industrielle et avec l'effort de réarmement, le trafic global des grosses marchandises a été supérieur à celui du mois correspondant de 1950. Le trafic intérieur a marqué une avance de 15,5 %; celle-ci est due surtout à l'augmentation du transport des combustibles, des produits métallurgiques, des matériaux de construction et des produits de carrières. En trafic intérieur, seul le groupe des produits agricoles a manifesté un léger recul dû aux médiocres récoltes de betteraves à sucre et de pommes de terre. Le trafic à l'importation a enregistré un gain de 34,2 % attribuable pour la plus grande partie, à l'accroissement du transport de minerais. Le trafic à l'exportation a traduit une progression de 14,7 % grâce surtout au développement des exportations des produits métallurgiques et des matériaux de construction, qui ont plus que compensé la diminution des exportations de charbons. Le transit a témoigné d'un progrès de 22,6 % par suite notamment de l'intensification des livraisons de charbons par l'Allemagne à la France et de l'augmentation des exportations métallurgiques du Grand-Duché de Luxembourg.

Transport de grosses marchandises suivant la nature du trafic

Société Nationale des Chemins de Fer Belges

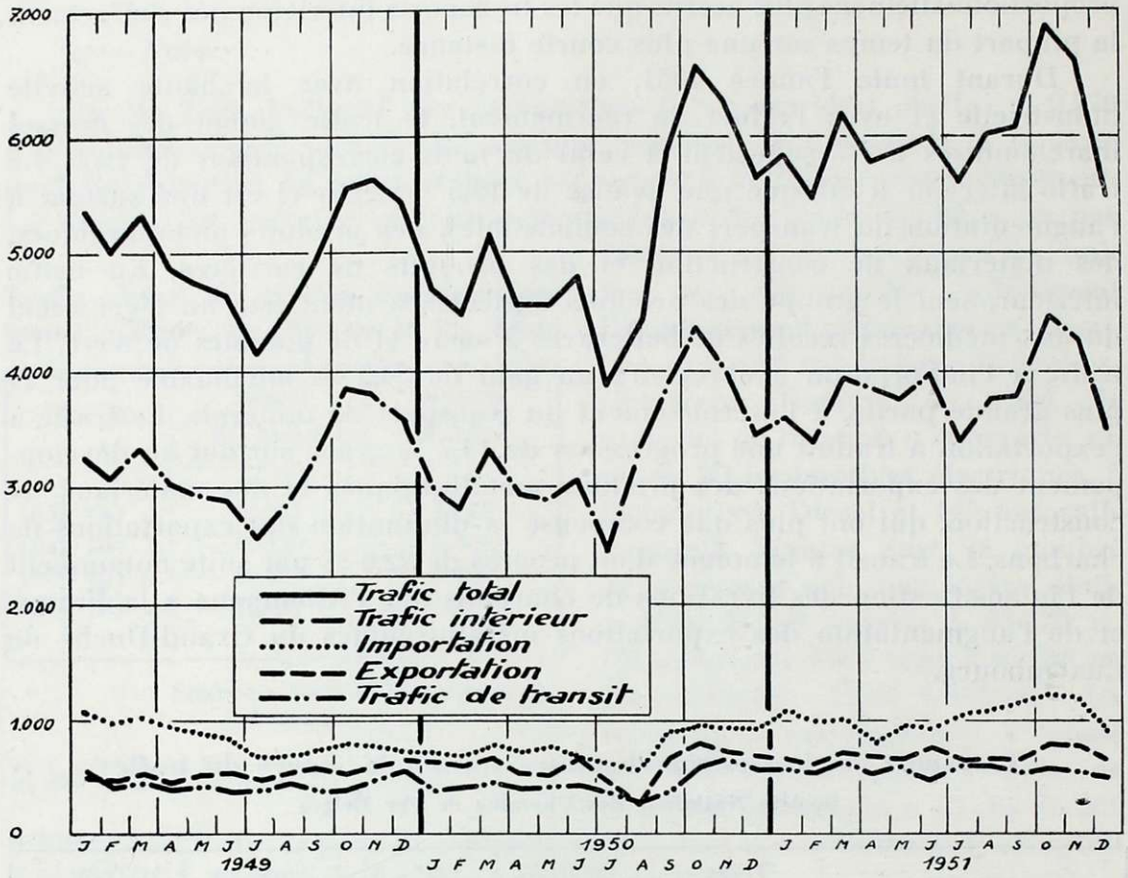
ANNÉE	Trafic intérieur	Trafic à l'importation	Trafic à l'exportation	Trafic de transit	Trafic total
	Chiffres absolus (en milliers de tonnes)				
1938 (a)	46.286	21.039		6.712	74.037
1949 (b)	38.258	10.141	6.404	5.327	60.130
1950 (b)	39.191	9.182	7.049	5.237	60.659
1951 (b)	45.265	12.318	8.085	6.423	72.091
	Evolution du trafic (en pourcentage de l'année précédente)				
1949	— 5,5	— 14,2	+ 0,7	+ 3,0	— 5,9
1950	+ 2,4	— 9,5	+ 10,1	— 1,7	+ 0,9
1951	+ 15,5	+ 34,2	+ 14,7	+ 22,6	+ 18,6

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(a) Y compris le *Nord-Belge*.
(b) Non compris les transports militaires.

A partir du 1er mai 1951, les tarifs des transports des marchandises ont été augmentés, dans la plupart des cas, de 7,5 % et à partir du 20 octobre

Transport de grosses marchandises
Société Nationale des Chemins de Fer Belges
(en milliers de tonnes)



Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

1951, une hausse moyenne de 5,5 % est à nouveau entrée en vigueur (1). La majoration appliquée à cette dernière date a toutefois été différente selon les produits, le Gouvernement désirant que cette augmentation des tarifs soit appliquée de manière différentielle, de façon à en atténuer l'incidence sur le coût de la vie. Certains tarifs, entre autres ceux relatifs aux charbons domestiques, aux produits agricoles et aux matières premières pour l'agriculture, n'ont pas été majorés. Ces différents rajustements de tarifs résultaient de la nécessité de trouver les ressources nécessaires au paiement des augmentations de traitement accordées au personnel de la S.N.C.B. durant l'année 1951.

La recette moyenne pour toute l'année 1951 a été, par tonne kilométrique, de 0,94 F. La comparaison entre ce chiffre et la recette moyenne accusée au cours de l'année 1938 indique que le coût moyen du transport des marchandises a atteint, en 1951, l'indice 327. A fin décembre 1951, toutefois, par suite des augmentations tarifaires entrées en vigueur en mai et en octobre de la

(1) Les mesures de tarification en services intérieur et mixtes belges ont été publiées au *Moniteur belge* du 29 avril 1951 et au *Moniteur belge* du 18 octobre 1951.

même année, les frets ferroviaires se situaient, par rapport à 1938, au coefficient moyen 3,6.

b) *Voyageurs.*

En corrélation avec la haute conjoncture, le trafic des voyageurs s'est accru de 3,7 % en 1951, alors que depuis 1948, il présentait une tendance à diminuer d'année en année. En 1951, non seulement le nombre de voyageurs-km pourvus d'un abonnement a continué à s'élever, en progressant de 3 %, mais le nombre de voyageurs-km se déplaçant avec billets a aussi augmenté et a traduit une hausse de 2,9 % alors qu'il fléchissait depuis 1947. Par rapport à 1938, le nombre de voyageurs enregistrés en 1951 a été à l'indice 110, celui des voyageurs-km avec billets, à l'indice 114, celui des voyageurs-km avec abonnements, à l'indice 112.

De son côté, le nombre de trains de voyageurs mis en marche en décembre 1951 s'est accru de 5 % par rapport à celui de décembre 1950.

Transport de voyageurs
Société Nationale des Chemins de Fer Belges
(en millions)

ANNÉE	Nombre de voyageurs	Nombre de voyageurs-kilomètre	
		Avec billets	Avec abonnements
1938 (a)	204	2.324	4.095
1949 (*b*)	221	2.699	4.419
1950 (*b*)	217	2.578	4.469
1951 (*b*)	225	2.653	4.600

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(a) Y compris le *Nord-Belge.*
(b) Non compris les transports militaires.

Nombre de trains de voyageurs mis en marche
Société Nationale des Chemins de Fer Belges
(moyenne journalière)

TYPE	Décembre 1949	Décembre 1950	Décembre 1951
Trains à vapeur	2.335	2.317	2.330
Autorails	936	966	1.050
Trains électriques	226	245	328
Total	**3.497**	**3.528**	**3.708**

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

La progression enregistrée a été de 0,6 % pour les trains à vapeur, de 8,7 % pour les autorails et de 40 % pour les trains électriques. Pour augmenter les facilités offertes aux voyageurs, plusieurs trains ont été scindés et dédoublés.

Les tarifs de voyageurs, malgré la hausse des prix, n'ont pas été augmentés en 1951. Au cours de cette année, 22 % seulement des voyageurs ont payé le tarif normal (billets simples et aller et retour), et 78 % ont bénéficié de réduction. La recette moyenne par km-voyageur, qui était de 0,1319 F en 1938, a été de 0,3263 F. La comparaison entre ces deux chiffres indique qu'en moyenne et pour l'ensemble des usagers, les transports ferroviaires ont été à l'indice 248.

4. — *Politique ferroviaire.*

Le plan d'assainissement de la S.N.C.B., approuvé par le Gouvernement en 1949, a continué, en 1951, à être progressivement appliqué dans ses trois aspects fondamentaux : réformes de structure, économies et diminution des subsides.

Les réformes de structure ont été poursuivies. Sur 16 nœuds à réorganiser, comportant quelque 2.000 km de lignes à faible trafic, au 31 décembre 1951, les études entreprises ont été terminées pour 12 nœuds correspondant à un développement total de 1.550 km. En général, ces études ont conduit à une première série de mesures d'application immédiate, n'exigeant pas la mise en œuvre de moyens nouveaux et à une seconde série, à plus longue échéance, prévoyant éventuellement des modifications importantes aux installations fixes ainsi que l'emploi d'un matériel nouveau (autorails accouplables, autobus pour exploitation en régie, etc...).

A fin décembre 1951, les réformes préconisées avaient été appliquées sur 633 km de lignes. Sur 388 km des autorails avaient été substitués aux trains à vapeur; sur 51 km des trains avaient été remplacés par des autobus, sauf aux heures de pointe, durant lesquelles le service par rail a été maintenu. Les trains de voyageurs avaient été entièrement supprimés et remplacés par des services d'autobus sur 176 km et allaient l'être prochainement sur les 18 km restants.

En 1951, le parcours de 820.000 km par des trains à vapeur a pu être supprimé, moyennant une extension de 138.000 km de parcours d'autorails et de 1.400.000 km de véhicules autobus. Par ailleurs, la tarification du transport par fer s'applique aux services d'autobus substitués à la voie ferrée. Ceci a entraîné la S.N.C.B. à reprendre les anciennes lignes d'autobus à tarif plein, existant parallèlement aux lignes ferrées, et à leur étendre l'application du tarif des chemins de fer : ce dernier, grâce à toutes les réductions à caractère social, est sensiblement inférieur aux anciens tarifs des lignes reprises. Ainsi, au total, la distance parcourue par les autobus substitués à la voie ferrée, a atteint 2 millions de km.

En vue d'étendre la simplification de l'exploitation à de nouveaux secteurs à faible trafic du réseau ferré, 50 autorails accouplables, 20 remorques et 20 autorails de type touristique étaient en commande en fin décembre 1951.

Parallèlement à ces mesures de simplification de l'exploitation, la S.N.C.B. a commencé, en 1951, l'électrification de près de 415 km de lignes. Celles-ci comprennent la ligne Bruxelles Midi-Ostende et ses tronçons annexes, Bruges-Blankenberge, Bruges-Knokke et Denderleeuw-Alost, la ligne Bruxelles Nord-Liège Guillemins et ses tronçons annexes, Malines-Louvain, Voroux-Kinkempois et la ligne Bruxelles-Namur ainsi que ses tronçons annexes Ottignies-Louvain et Ronet-Gembloux.

Les techniciens appelés à examiner si l'emploi d'un courant monophasé de 20.000 volts ne donnerait pas des résultats plus économiques pour l'exploitation électrique de certaines lignes ayant répondu par la négative, la S.N.C.B. a décidé de poursuivre l'électrification du réseau en continuant à utiliser un courant continu de 3.000 volts.

En 1951, le nombre de gares « centres routiers » a été porté de 43 à 48 et le rayon d'action de certaines d'entre elles a été étendu. Les « centres routiers » ont été ainsi à même de desservir 8.100.000 habitants sur les 8.500.000 que compte la Belgique, soit 95 % de la population et 2.111 communes sur les 2.669 du royaume, soit 79 % de ces dernières. Cette nouvelle organisation du transport des marchandises permet de former plus de wagons directs et d'éviter ainsi de nombreuses manutentions en cours de route, tout en faisant bénéficier une grande partie du pays du service porte à porte.

Devant le succès remporté par les grands containers auprès des expéditeurs, la S.N.C.B. a passé commande, en 1951, de 150 containers et de 50 wagons spécialement aménagés pour leur transport, augmentant ainsi son effectif de moitié. Le parc de tracteurs et de remorques spéciales pour la prise et la remise à domicile de ces grands containers, a été porté de 12 à 18 unités.

En collaboration avec des entreprises d'autocars privés, la S.N.C.B. a aussi organisé en Belgique, des services touristiques internationaux par autocars qui font partie d'un réseau homogène conçu par différents pays de l'Europe occidentale.

La S.N.C.B. a continué à procéder à des économies. Certaines réformes de structure exposés ci-dessus, telles que la simplification de l'exploitation de lignes à faible trafic et l'organisation de « centres routiers », ont déjà permis des réductions de dépenses. Par ailleurs, la S.N.C.B. a maintenu sa décision de réduire son personnel et, dans ce but, plusieurs mesures ont été prises en vue de simplifier la structure administrative de la société. Le blocage du recrutement a continué a être appliqué. L'effectif total du personnel est revenu de 89.570 agents, en 1950, à 87.304, en 1951, soit une diminution de 2.266 hommes en un an. En vue de diminuer ses dépenses, la S.N.C.B. s'est efforcée de rechercher des procédés d'exploitation plus économiques. La consommation du charbon est tombée de 93,9 kg en 1946, à 70,1 kg en 1951, aux 1.000 tonnes-km. Au cours des deux dernières années, le parc des voitures automobiles a été réduit de près de 50 %. Des essais ont été tentés pour diminuer le coût de contrôle des voyageurs, etc... etc...

Le plan d'assainissement financier (1) de la société prévoyait aussi

(1) Cf. *L'Economie belge en 1950*, op. cit., p. 95.

une résorption progressive des subsides de l'Etat. Alors qu'en 1950, les subsides proprement dits s'étaient élevés à 1.450 millions de francs (1.300 millions plus un supplément de 150 millions pour le pécule de vacances), en 1951 il n'aurait dû s'élever qu'à 1.100 millions de francs (950 millions plus le supplément de 150 millions pour le pécule de vacances). Mais par suite de l'adaptation des barèmes des agents de l'Etat, des majorations de traitement et de pensions ont été accordées en fin d'année, avec effet rétroactif au 1er janvier 1951. Les recettes compensatoires permettant le financement de ces majorations n'avaient pris cours qu'à partir du 20 octobre; aussi l'Etat a été amené à suppléer, en partie, à cette insuffisance de ressources par un subside exceptionnel de 350 millions de francs. La société ne pouvait d'ailleurs pas se soustraire à l'application de ces majorations de traitements et de pensions, le statut du personnel assurant à celui-ci tous les avantages accordés par l'Etat à ses agents. Ceci fait que la subvention économique proprement dite a atteint, en 1951, le même montant que l'année précédente : 1.450 millions de francs.

L'Etat intervenant à concurrence de 50 % dans les pertes subies par la S.N.C.B. à la suite de la délivrance d'abonnements « ouvrier » et de travail et des réductions de tarif imposées en faveur de certaines catégories de voyageurs a, de ce fait, versé en 1951 aux chemins de fer, un montant de 556 millions de francs. A cette aide financière s'est encore ajoutée l'indemnité forfaitaire de 12 millions (1) allouée à la Société Nationale en compensation du tarif de transports accordé, à la demande de l'Etat, à la métallurgie luxembourgeoise. En fin de compte, l'intervention globale de l'Etat, en 1951, en faveur de la S.N.C.B. a atteint 2.018 millions de francs contre 2.011 millions en 1950 et 2.688 millions en 1949.

Compte tenu des charges financières, les résultats de l'année 1951 ont été déficitaires à raison de 139 millions contre 146 millions en 1950 et 285 millions en 1949. Cette légère réduction du déficit provient de ce que le résultat net du compte exploitation a été, en 1951, bénéficiaire à concurrence de 207 millions de francs contre 121 millions en 1950 et un déficit de 99 millions en 1949. Le coefficient d'exploitation donné par le rapport des dépenses aux recettes, a été légèrement amélioré en revenant de 98,82 en 1950 à 98,23 en 1951.

B. — *Chemins de Fer Vicinaux.*

1. — *Infrastructure.*

Au cours de l'année 1951, certains tronçons des lignes ferrées ont été remplacés par des lignes d'autobus. A la suite de cette substitution, la longueur des lignes ferrées exploitées directement par la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux a été ramenée de 4.035 km à 3.898 km et la longueur des lignes ferrées affermées a été réduite de 215 km à 204 km. En revanche, les services publics d'autobus ont vu leur développement total passer de 4.495 km à 4.716 km au 31 décembre 1951. Ce dernier montant se

(1) Existant déjà avant la guerre.

décomposait en 2.567 km exploités en régie et 2.149 km exploités par des fermiers.

2. — *Parc.*

Le parc de véhicules utilisés sur le réseau électrifié a été à la fois amélioré et réduit : 12 motrices électriques et 10 voitures remorquées à boggies ont été mises en service en 1951. Par contre, le nombre de voitures motrices a été ramené de 1.003 à 948 unités. Le matériel affecté au réseau ferré non électrifié a quelque peu diminué, une partie de ce parc ayant été mis hors de service. En revanche, l'effectif des autobus est passé de 234 à 312 unités par la mise en service de 78 véhicules nouveaux.

3. — *Activité.*

Les transports de marchandises confiées aux Chemins de Fer Vicinaux ont enregistré, en 1951, une diminution de 4 %. Cette régression est attribuable, en ordre principal, à la récolte de betteraves qui fut moins bonne qu'en 1950. Elle résulte aussi, mais dans une moindre mesure, de l'abandon par la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux, du transport de marchandises à charge incomplète, dans les provinces d'Anvers et de Flandre Occidentale, ainsi que sur les lignes du groupe de Bruxelles. Il avait été convenu par souci de coordination, que dans ces régions, la Société Nationale des Chemins de Fer Belges se chargerait de ces transports par l'intermédiaire de ses centres routiers.

Le parcours moyen par tonne transportée, s'est encore réduit. Il est revenu de 10,587 km à 10,243 km. Cette diminution trouve en grande partie son explication dans l'accord de coordination dont il vient d'être question.

Trafic total

Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux

ANNÉE	Nombre de voyageurs (en millions)	Transport de marchandises	
		En milliers de tonnes	En millions de t km
1938	194	4.174	70
1949	288	3.775	44
1950	267	4.993	42
1951	282	3.835	39

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.

Par suite de cet arrangement, un plus grand nombre de transports sont effectués à la fois par les chemins de fer à grand écartement et par les chemins de fer vicinaux, tandis que précédemment, une partie appréciable de ce tonnage était acheminé uniquement par la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.

Alors que depuis 1945, le nombre de voyageurs transportés avait une tendance à se rapprocher de son niveau d'avant guerre, en 1951, les statistiques font apparaître un accroissement de 5,6 %. Cette évolution est due, en ordre principal, à l'incorporation dans les statistiques du trafic, en 1951, du nombre de voyageurs transportés par les services spéciaux et assimilés. Il s'agit surtout du transport des mineurs par autobus, dans la province de Limbourg. Ces services ayant été dotés d'un statut, en 1951, leur activité a été reprise dans les statistiques de la Société Nationale. L'examen détaillé des statistiques montre que le nombre de voyageurs transportés a été, en 1951, en diminution sur les services à vapeur, électriques et d'automotrices, tandis qu'il s'est accru sur les services d'autobus.

Les tarifs des voyageurs et des marchandises ont été majorés, au cours de l'année 1951, à deux reprises. A la suite de ces ajustements résultant en ordre principal de l'adaptation des salaires du personnel, les tarifs en vigueur à fin 1951, se situent aux environs du coefficient moyen 3,5, aussi bien pour les voyageurs que pour les marchandises.

Par suite de la politique de rationalisation suivie par la Société Nationale, et grâce notamment à la modernisation de son matériel roulant, à l'électrification de certains tronçons de ses lignes ainsi qu'à la substitution du service d'autobus à la voie ferrée, les résultats d'exploitation de la Société ont été bénéficiaires, en 1951, à concurrence de 37,5 millions de francs. Le coefficient d'exploitation, donné par le rapport des dépenses aux recettes, s'est chiffré à 97.

4. — *Politique ferroviaire.*

Au cours de l'année 1951, la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux a continué à adapter progressivement son matériel aux nécessités économiques et aux possibilités d'une exploitation rentable. Les lignes à faible trafic ont été de plus en plus remplacées par les services d'autobus, mode de transport mieux en rapport avec le rendement de ces lignes. Les autobus fournissent la possibilité d'assurer une desserte améliorée; grâce à leur prix de revient moins élevé par voyage et à leur plus grande souplesse, ils permettent d'étoffer les horaires. Par ailleurs, la substitution d'un service d'autobus à la voie ferrée présente dans de nombreux cas l'avantage de débarrasser les routes des voies ferrées gênantes pour la circulation automobile. Les résultats d'exploitation enregistrés, notamment à Bruges, font apparaître que le public apprécie favorablement la modernisation en cours.

Comme d'autre part sur le réseau ferré électrifié, le matériel roulant n'a cessé d'être amélioré, dans ce secteur, aussi un redressement de la situation est en vue.

§ 2. — TRANSPORTS FLUVIAUX

1. — *Infrastructure.*

Tout comme l'année précédente, en 1951, la longueur totale des voies d'eau navigables a été de 1.559 km, auxquels doivent s'ajouter 200 km de voies secondaires.

Les travaux de modernisation du canal de Bruxelles à Charleroi, faisant partie du plan d'approfondissement et d'élargissement méthodique des principales voies d'eau pour en permettre l'accès aux bateaux de 1.350 t, ont été poursuivis activement dans la région de Godarville-Seneffe, où une nouvelle tranchée à ciel ouvert remplacera bientôt le tunnel existant. Une intense activité s'est aussi manifestée sur les chantiers du nouveau débouché en Sambre de ce même canal.

Dans le cadre de la liaison Escaut-Charleroi, afin de mettre également au gabarit de 1.350 t le canal Nimy-Blaton-Péronnes, les travaux pour le creusement de la section Hautrage-Blaton ont été entamés.

Dans les environs de Gand, des travaux de terrassement ont été entrepris et des ponts ont été construits en vue de l'établissement du canal de contournement de cette ville. Ce canal circulaire présentera également un gabarit de 1.350 tonnes.

2. — *Flotte.*

En 1951, tandis que le tonnage global de la flotte fluviale a augmenté de 0,2 %, l'effectif des bateaux a fléchi de 37 unités. Il en est résulté un nouvel accroissement du tonnage moyen des bâtiments qui, de 353 t en 1938, est passé ainsi à 382 t à fin 1951, soit une augmentation de 8,2 % par rapport à l'avant-guerre. La diminution du nombre de bateaux a résulté, en ordre principal, de la mise hors service de vieilles unités démolies ou mises à la mitraille. La motorisation des bateaux s'est poursuivie à un rythme plus ralenti; 165 unités ont été munies de moteurs en 1951, contre 242 l'année précédente.

Situation de la flotte intérieure de bateaux de charge
(situation au 31 décembre)

ANNÉE	Bateaux automoteurs		Bateaux sans moteurs		Total	
	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes
1938	2.138	563.892	4.774	1.872.908	6.912	2.436.800
1949	3.132	962.970	3.015	1.365.747	6.147	2.328.717
1950	3.374	1.060.760	2.857	1.303.810	6.231	2.364.570
1951	3.539	1.139.538	2.655	1.228.900	6.194	2.368.438

Source : Ministère des Travaux publics.

Transports fluviaux
Tonnage transporté

ANNÉE	Tonnes transportées (en milliers)	Tonnes-kilomètre (en millions)
1938 (a) ...	33.718	2.939
1949	30.540	2.629
1950	36.279	2.998
1951	41.649	3.474

Sources : Ministère des Travaux publics.
Institut National de Statistique.

(a) Estimation.

3. — *Activité* (1).

En 1951, le tonnage transporté par la voie fluviale a été supérieur de 14,8 % à celui de l'année précédente. L'augmentation du tonnage kilométrique s'est chiffrée à 15,9 %. L'accroissement de l'activité fluviale dû à la haute conjoncture, s'est manifesté dans tous les secteurs; à l'importation l'avance est de 17,8 % et à l'exportation de 24,4 %; le trafic intérieur a progressé de 19,3 %; le transit a bénéficié d'une augmentation de 6,2 %. D'autre part, une partie de la flotte fluviale a facilité la politique de stockage de céréales, pratiquée par le Gouvernement, en fournissant plus de 650 bateaux pour leur entreposage.

Au cours de l'année 1951, le trafic fluvial global enregistré en 1938, a été dépassé de 23,5 %. Par rapport à cette année, l'avance accusée a été de 52,5 % pour le trafic intérieur, 66,3 % à l'importation et 14,3 % à l'exportation. Toutefois, malgré ses progrès, le transit sans rupture de charge a encore été loin de son importance d'avant-guerre.

L'évolution des transports par eau contraste avec celle des transports ferroviaires qui ne sont pas encore parvenus à retrouver leur tonnage de 1938. Ainsi, parallèlement aux améliorations dont ont bénéficié depuis quelques années les voies d'eau et la flotte fluviale, le tonnage confié à la batellerie qui, en 1938, représentait 46 % des quantités acheminées par la voie ferrée, a atteint actuellement 58 % du tonnage ferroviaire.

L'analyse de la répartition du tonnage suivant la nature des marchandises montre que l'activité fluviale s'est accrue en 1951, en ordre principal dans les secteurs des produits métallurgiques (43 %), des huiles et graisses industrielles (39 %), des produits chimiques (39 %), des produits de carrière (19 %), des matériaux de construction (12 %), des minerais (11 %) et des combustibles solides (11 %).

Par ailleurs, un notable accroissement d'activité a été enregistré dans tous les bassins et dans chacun de ceux-ci, le trafic a été supérieur à celui d'avant guerre.

L'arrêté ministériel du 14 mars 1951 (2) a autorisé une hausse des frets de la navigation intérieure, d'un peu moins de 10 %. Le niveau général des

---

(1) En matière de statistique fluviale, on classe sous la rubrique « trafic intérieur » toute marchandise dont le transport par la voie fluviale s'effectue de bout en bout à l'intérieur des frontières, même s'il s'agit d'une marchandise importée ou destinée à l'exportation. De même, on range sous la rubrique « importation » ou « exportation » toute marchandise qui franchit la frontière, à l'exception toutefois du transit sans rupture de charge. Des marchandises qui sortent de Belgique par un cours d'eau déterminé et qui rentrent dans le pays par une autre voie d'eau intérieure, sont également rangées parmi les exportations et les importations. La rubrique transit, de son côté, ne comprend que le transit par bateau intérieur sans transbordement. Les marchandises qui entrent en Belgique par bateau et quittent le pays par un autre moyen de transport (par. ex. navires de mer ou chemins de fer) sont reprises dans la statistique de la navigation intérieure parmi les importations. Les marchandises quittant la Belgique par bateau intérieur, alors qu'un autre moyen de transport a été employé lors de leur entrée dans le pays, sont considérées comme exportées.

(2) Arrêté ministériel du 14 mars 1951 relatif aux taux des frets à appliquer pour tout contrat d'affrètement au voyage conclu à l'intervention de l'Office régulateur de la Navigation intérieure (*Moniteur belge* du 24 mars 1951).

Transports fluviaux

Répartition du trafic suivant sa nature

ANNÉE	Trafic intérieur	Trafic à l'importation	Trafic à l'exportation	Trafic de transit	Trafic total
	Chiffres absolus (en milliers de tonnes)				
1938 (a)	12.352	7.697	7.954	5.710	33.718
1949	15.620	7.594	6.245	1.081	30.540
1950	17.244	10.862	7.305	868	36.279
1951	18.841	12.799	9.090	919	41.649
	Variation du trafic (en pourcentage de l'année précédente)				
1949	+ 11,4	+ 31,3	+ 8,6	+ 46,5	+ 17,0
1950	+ 10,5	+ 43,0	+ 17,0	— 19,4	+ 18,8
1951	+ 9,3	+ 17,8	+ 24,4	+ 6,2	+ 14,8

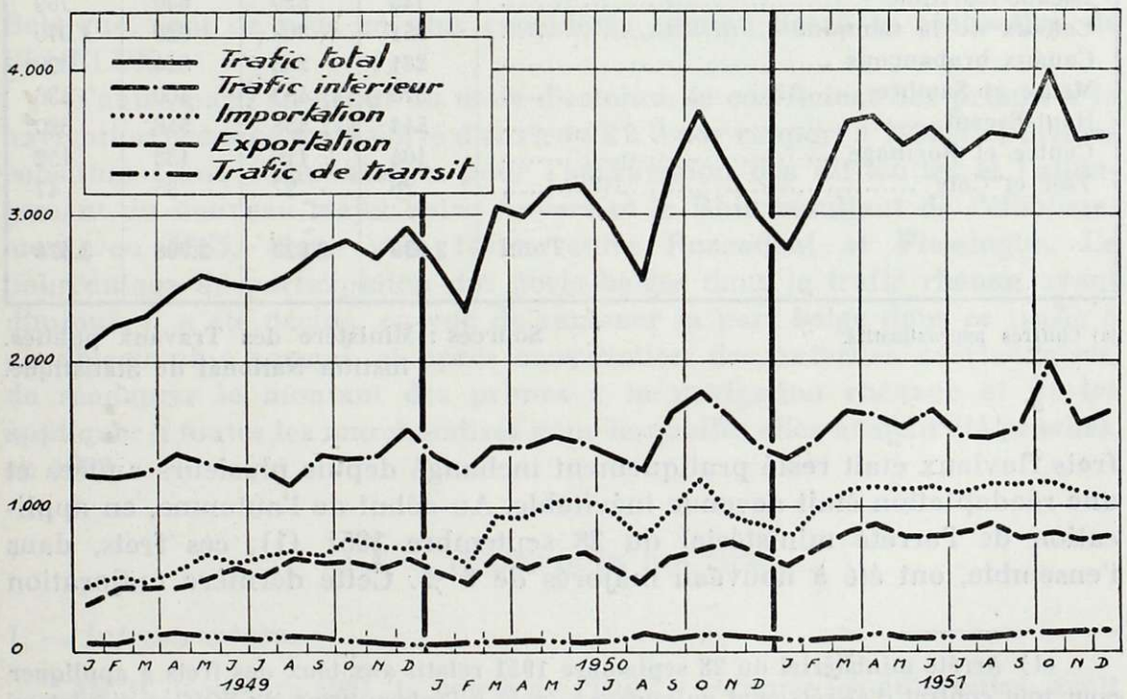
(a) Estimation.

Sources : Ministère des Travaux publics.
Institut National de Statistique.

Transports fluviaux

Marchandises transportées

(en milliers de tonnes)



Source : Institut National de Statistique.

Transports fluviaux

Répartition du tonnage suivant la nature des marchandises

(en millions de t/km)

NATURE DES MARCHANDISES	1938 (a)	1949	1950	1951
Produits agricoles et alimentaires ...	251	202	243	242
Combustibles solides	1.083	965	947	1.052
Minerais	221	175	215 (b)	240
Produits métallurgiques	125	102	133 (b)	190
Matériaux de construction	801	356	402	452
Produits de carrières	162	389	550	655
Textiles et cuirs	266	8	9	9
Produits chimiques		179	246	342
Huiles et graisses industrielles		86	114	159
Divers		167	138	133
Total	**2.939**	**2.629**	**2.998**	**3.474**

(a) Chiffres approximatifs.
(b) Chiffres rectifiés.

Sources : Ministère des Travaux publics.
Institut National de Statistique.

Transports fluviaux

Trafic par bassin

(en millions de t/km)

BASSIN	1938 (a)	1949	1950	1951
Escaut maritime	745	529	640	759
Canaux de la Campine	851	803	920	1.070
Canaux brabançons	281	283	324	390
Meuse et Sambre	378	433	400	436
Haut-Escaut	544	438	546	620
Centre et Borinage	104	116	133	152
Yser et Côte	26	27	35	47
Total	**2.939**	**2.629**	**2.998**	**3.474**

(a) Chiffres approximatifs.

Sources : Ministère des Travaux publics.
Institut National de Statistique.

frets fluviaux était resté pratiquement inchangé depuis plusieurs années et une réadaptation était devenue inévitable. Au début de l'automne, en application de l'arrêté ministériel du 28 septembre 1951 (1), ces frets, dans l'ensemble, ont été à nouveau majorés de 6 %. Cette dernière majoration

(1) Arrêté ministériel du 28 septembre 1951 relatif aux taux des frets à appliquer pour tout contrat d'affrètement au voyage conclu à l'intervention de l'Office régulateur de la Navigation intérieure (*Moniteur belge* des 8 et 9 octobre 1951).

correspond au supplément traditionnel de fret accordé durant la période d'hiver, par suite du ralentissement dans la rotation des bateaux. En fin d'année, les frets fluviaux intérieurs se sont situés, par rapport aux années d'avant guerre, aux environs du coefficient 3,5.

Les frets fluviaux internationaux, sous l'influence de la demande intense, se sont accrus dans des proportions beaucoup plus importantes, dépassant dans certains cas 100 %.

4. — *Politique fluviale.*

L'exécution du programme à long terme, visant à réunir les principaux centres industriels et les ports par des voies fluviales au gabarit de 1.350 t au minimum, a été poursuivie en 1951.

Par ailleurs, en vue de faire face à certaines situations temporaires et accidentelles, la réglementation des frets fluviaux a été assouplie. Sur proposition unanime du Comité des Frets compétent, et sous réserve d'approbation par le Ministre des Travaux publics, des diminutions ou des majorations de frets n'excédant pas 10 %, peuvent être appliquées dans un délai très bref, grâce à une procédure expéditive.

Dans le but de défendre les intérêts rhénans des ports et de la flotte fluviale belge, les pouvoirs publics ont continué à s'intéresser à l'aménagement des voies d'eau vers le Rhin. Le rapport de la Commission spéciale belgo-néerlandaise des Voies d'Eau et des Questions Portuaires, chargée de rechercher une solution harmonisant les intérêts des deux pays, a été publié en mai 1951. En ce qui concerne les problèmes de Terneuzen et du bouchon de Lanaye, un accord de principe a été conclu. Tel n'a pu être le cas pour les questions relatives à la liaison Anvers-Rhin. Une nouvelle Commission hollando-belge de négociation sur les voies d'eau a été instituée et s'est mise à l'œuvre en fin d'année. Ces différents problèmes, essentiels pour la Belgique, sont de plus en plus considérés comme liés à la réalisation de BENELUX.

D'autre part, au début du mois d'octobre, le coefficient des primes à la navigation rhénane a été porté d'environ 2 à 3 par rapport à 1939. Ces primes constituent une compensation pour l'aggravation des difficultés et l'allongement du nouveau trajet entre Anvers et le Rhin résultant de l'établissement, en 1865, d'une voie ferrée entre Rozendaal et Flessingue. Le pourcentage de participation des ports belges dans le trafic rhénan ayant diminué, il a été décidé, en vue de ramener la part belge dans ce trafic à un niveau plus normal, et après consultation des autorités néerlandaises, de réadapter le montant des primes à la navigation rhénane et de les appliquer à toutes les marchandises pour lesquelles elles avaient été prévues, en 1939.

§ 3. — TRANSPORTS ROUTIERS

1. — *Infrastructure.*

Au 31 décembre 1951, la voirie de l'Etat, y compris les autoroutes, avait une longueur de 9.336 km, l'Etat ayant repris ou construit, au cours de cette

dernière année, quelque 130 km de routes. Par suite du dédoublement de quelques chaussées, le nombre total de km de revêtement a atteint 9.522 km.

Fin 1951, la répartition des routes de l'Etat, d'après la nature du revêtement et la qualité des fondations, se présentait comme suit : 1.913 km de pavage sans fondation (20,1 %), 602 km de pavage avec fondation (6,3 %), 835 km de mosaïque (8,8 %), 1.390 km de béton de ciment (14,6 %), 413 km de béton d'asphalte (4,3 %), 1.984 km d'autres liants (20,8 %), 2.323 km de « macadam » (24,4 %) et 62 km de revêtements divers (0,7 %). Comparativement à l'année 1948, le nombre de km de routes bétonnées a augmenté de 30 % et le nombre de km de routes sans fondation a diminué de 19 %. Ces modifications démontrent que depuis cette dernière année, de sérieuses améliorations ont été effectuées dans le domaine routier.

Les travaux d'établissement de l'assiette de l'autoroute Bruxelles-Ostende ont été poursuivis, d'une part, de Bruges (Jabbeke) vers Ostende et, d'autre part, de Gand (St-Denis-Westrem) vers Alost et Bruxelles. Par ailleurs, la création de l'autoroute Liège-Bruxelles a donné lieu à l'ouverture d'un chantier dans les environs de Liège.

En 1951, le nombre de véhicules à moteur a été de 643.545 contre 569.839, soit une augmentation de 74.156 unités ou de 13 %. En 1950, l'extension de ce parc avait été de 77.710 unités et, en 1949, de 70.362 unités.

2. — *Parc.*

Ce sont les motocyclettes et autres engins similaires qui, en grande partie, grâce à la vogue des vélos-moteurs, ont accusé la plus importante progression en enregistrant une augmentation de près de 32.000 unités contre un accroissement de 17.000 unités en 1950 et de 14.000 unités en 1949.

Parc de certaines catégories de véhicules à moteur
(situation au 31 décembre)

CATÉGORIE DE VÉHICULES	1938	1949	1950	1951
Véhicules soumis à la taxe :				
Voitures privées	146.450	221.437	267.577	297.797
Autobus et autocars	1.044	2.176	2.325	2.495
Taxis	7.680	5.524	6.022	6.247
Motocyclettes	67.016	122.472	139.932	171.832
Camions (plus de 2,5 t)	15.531	42.633	49.099	151.480
Camionnettes (de 2,5 t ou moins)	62.069	88.178	93.142	
Véhicules exemptés de la taxe	5.985	9.259	11.292	13.694

Source : Ministère des Finances.

Déduction faite des engins groupés sous la rubrique « motocyclettes », le restant du parc de véhicules automobiles est passé, en 1951, de 429.557 unités à 477.713 unités, soit une augmentation de 9,8 % contre 16,3 % en 1950.

Les voitures privées n'ont plus marqué qu'une progression de 30.000 unités contre 46.000 en 1950. Pour les mêmes raisons qu'antérieurement,

prix d'achat inférieur et moindre coût d'utilisation, les petites voitures ont continué à être recherchées.

Bien que le parc de taxis se soit accru de 225 unités, en 1951, il n'a pas encore retrouvé son importance d'avant guerre, mais il faut noter que, dès cette époque, les statistiques avaient révélé que le nombre de taxis avait une tendance à diminuer.

L'effectif des camions a augmenté de 9.239 unités contre 11.430 unités en 1950. Le nombre de remorques traînées par des véhicules à moteur et servant au transport des marchandises, est passé de 10.263 unités, en 1950, à 14.232 unités en 1951. Cet accroissement considérable, se chiffrant à 39 %, indique que les transports routiers par trains de véhicules, prennent de plus en plus d'importance.

Par rapport à l'avant guerre, le parc de véhicules recensés a plus que doublé et est au coefficient 2,10. Les motocyclettes, à la suite de l'extension considérable de leur parc au cours de l'année 1951, ont atteint le coefficient 2,5, puis viennent les autobus et les autocars, avec 2,4, les voitures privées qui dépassent quelque peu 2, tandis que les camions et les camionnettes sont légèrement en dessous de ce dernier coefficient, sauf en ce qui concerne les véhicules d'une tare supérieure à 2,5 tonnes pour lesquels le coefficient dépasse 3,3.

3. — *Activité.*

D'après les différents sondages effectués par les soins de l'Administration des Routes, le trafic routier (1) en 1951 a été en moyenne supérieur d'au moins 25 % à celui de 1949.

L'accroissement de l'activité économique et l'augmentation du nombre de véhicules automobiles sont sans doute à l'origine de cet accroissement, favorisé également par la substitution de services d'autobus aux lignes ferroviaires à faible trafic et par l'extension du système de gares « centres routiers » pour le transport de marchandises confiées à la S.N.C.B.. L'augmentation de la consommation d'essence pour autos (2), en 1951, qui a été de 13 % par rapport à l'année précédente, est un autre indice de l'intensification du trafic.

Durant la saison d'été 1951, pour répondre aux besoins du grand tourisme international, la S.N.C.B. a mis en marche plusieurs lignes d'autocars de grand tourisme. Ces lignes ont été établies en concordance les unes avec les autres et forment sous la dénomination d'« Europabus », un réseau complet couvrant toute l'Europe Occidentale. Elles utilisent en principe, des autocars de grand luxe. L'exploitation en est assurée par la S.N.C.B. en collaboration avec des entreprises privées d'autocars. La première ligne régulière bi-hebdomadaire mise en service, a été celle qui relie Bruxelles à Cologne et Francfort.

Dans le domaine du transport professionnel, le nombre d'autorisations de transport à courte distance, est passé de 7.966 à fin 1950 à 9.575 à fin

(1) Ces sondages n'ont pas inclus la circulation des vélos dans le trafic routier.

(2) La consommation d'essence pour autos est passée de 704.000 tonnes métriques, en 1950, à 796.000 tonnes métriques en 1951.

1951. Mais ces autorisations sont valables pour un rayon de 25 km, alors que l'année précédente elle ne l'étaient que pour un rayon de 10 km. D'autre part, le nombre de véhicules couverts par une autorisation de transport à longue distance, est revenu de 9.735 à la fin de 1950 à 8.286 à la fin de 1951. Ce recul s'explique par l'inclusion dans la première catégorie, des autorisations valables antérieurement pour une distance comprise entre 10 et 25 km. Les autres autorisations octroyées pour une distance de plus de 25 km ont vu leur validité étendue à tous les transports de marchandises et à toute la Belgique, alors qu'à fin 1950, elles ne permettaient, dans une grande partie des cas, que des transports déterminés, uniquement dans certaines parties du pays. Au 31 décembre 1951, les 8.286 véhicules utilisés par les transporteurs professionnels à longue distance, se répartissaient en 1.340 véhicules de moins de 4 t, 5.223 unités de 4 à 6 t, 918 véhicules de 7 à 9 t et 805 véhicules de plus de 9 t.

L'étude des frets routiers continue à se heurter à l'absence de données statistiques. Il semble bien cependant, d'après les quelques éléments disponibles, qu'en 1951 les tarifs de transports par routes se sont maintenus aux environs du coefficient 3 par rapport à l'avant-guerre.

4. — *Politique routière.*

En 1951, le département des Travaux publics a procédé à l'aménagement et à la revision de 400 km de routes existantes et a construit 51 ponts. Les revêtements nouveaux des routes ont atteint près de 2 millions de m². En fin d'année, l'amélioration de 225 km de route était entièrement terminée et 31 ponts étaient intégralement construits ou reconstruits.

L'administration des routes a préparé un projet de création d'un Fonds des Routes. Le but de ce Fonds est d'assurer une continuité d'exécution dans le plan de modernisation du réseau routier. Ce plan prévoit la création d'autoroutes et l'amélioration des principales routes axiales. A fin 1951, il était envisagé que les ressources du Fonds des Routes proviendraient d'une dotation annuelle de l'Etat, de l'augmentation de la taxe sur les véhicules automobiles et d'emprunts routiers. Ce Fonds serait proposé pour une durée de 15 ans et devrait absorber en tout, près de 26 milliards de francs. L'exécution des travaux prévus mettra en valeur la position géographique du pays et améliorera sa structure économique, au moment où les transports par route se développent de plus en plus.

L'administration des routes a aussi procédé à l'étude d'un nouveau code de la route. La Commission permanente consultative de la Circulation routière qui s'occupait, depuis 1948, de la revision du règlement sur la police de roulage, a terminé en 1951 ses travaux.

L'arrêté royal du 12 mai (1) a permis, à partir du 1er juillet 1951, à tous détenteurs d'une autorisation de transport dans un rayon de plus de 25 km, d'effectuer des transports de choses par route, pour compte de tiers,

(1) Arrêté royal du 12 mai 1951 portant modification de la réglementation sur le transport rémunéré de choses par véhicule automobile (*Moniteur belge* du 18 mai 1951).

dans tous le pays et pour toutes marchandises. Précédemment, un grand nombre de ces autorisations n'étaient valables que pour le transport de certaines marchandises, dans un territoire déterminé (souvent une ou plusieurs provinces). Leur validité dans le temps et dans l'espace, était en fait très variable.

Ce même arrêté a porté de 10 à 25 km, le rayon dans lequel le transporteur, sous le couvert d'une plaque de transport, peut assumer des transports pour compte d'autrui.

Enfin, toujours en vertu du même arrêté, les transporteurs qui verraient leur demande d'autorisation refusée, auront dorénavant la possibilité sur simple demande de comparaître personnellement devant une Commission d'Appel et de s'y faire assister le cas échéant par toute personne de leur choix.

Cet arrêté a nettement amélioré la situation des transporteurs routiers professionnels, qui sont tous mis sur le même pied. La concurrence de la route au rail et à la voie d'eau, s'en trouvera facilitée et accentuée.

§ 4. — TRANSPORTS MARITIMES

1. — *Lignes de navigation.*

Au cours de 1951, Anvers a servi de port d'escale ou de port terminus à 208 lignes de navigation régulières, soit, par rapport à l'année précédente, une augmentation de 6 lignes. Celles-ci ont toutes été établies par des compagnies de navigation étrangères, bénéficiant à Anvers des mêmes droits que les compagnies nationales.

2. — *Flotte.*

A la fin de 1951, la marine marchande ne comprenait que 90 unités, contre 94 à la fin de l'année précédente. En 1951, elle s'est enrichie d'un paquebot mixte et de 2 grands cargos. Par contre, 3 cargos ont été perdus en mer et 1 pétrolier et 3 cargos ont été aliénés; 2 de ces cargos ont été cédés en vue d'être remplacés par les 2 unités précitées de plus grandes dimensions. Par ailleurs, au 1er janvier 1952, les armateurs avaient passé commande pour 11 navires d'une jauge globale de 77.800 t de portée en lourd (Tdw), soit 10 cargos jaugeant 48.300 t (Tdw) et 1 pétrolier jaugeant 29.500 t (Tdw).

En 1951, le tonnage brut de la flotte commerciale s'est accru de 1,3 % et son tonnage net a augmenté de 1,8 %. Son tonnage moyen est passé de 4.521 tonneaux à fin 1950 à 4.784 tonneaux à fin 1951, contre 3.764 tonneaux en 1938. Son âge moyen s'est légèrement relevé. Au 1er janvier 1952, il était de 11 ans 9 mois contre 11 ans 8 mois un an plus tôt. Durant la même période, sa vitesse moyenne s'est quelque peu améliorée en passant de 12,22 nœuds à 12,59 nœuds à l'heure.

Comme en 1950, la plus grande partie du tonnage de la marine marchande, en 1951, a été constituée par des bateaux à moteur. Sans la perte en mer d'un cargo à moteur d'un tonnage brut de 6.700 tonneaux, le tonnage de la flotte marchande motorisée se serait encore accru. D'autre

Marine marchande belge
(situation au 1er janvier)

DÉSIGNATION	Année	Bateaux à vapeur	Bateaux à moteur	Total
Nombre de bateaux	1938	76	16	92
	1950	48	46	94
	1951	45	49	94
	1952	43	47	90
Tonnage brut belge	1938	266.344	79.979	346.323
	1950	204.623	204.156	408.779
	1951	198.648	226.301	424.949
	1952	206.732	223.844	430.576
Tonnage net belge	1938	182.620	53.861	236.481
	1950	149.815	143.489	293.304
	1951	145.701	159.395	305.096
	1952	152.527	158.019	310.546

Source : Ministère des Communications, Administration de la Marine.

part, il y a lieu de signaler que toutes les unités commandées en 1951 sont des navires à moteur. Par suite de l'achat de deux grands cargos à vapeur, les seuls immédiatement disponibles, le tonnage global des bateaux non motorisés s'est accru de 4,1 %.

Au cours de l'année 1951, tous les navires de la flotte marchande ont été en service actif, à l'exception toutefois d'une petite unité de 350 tonneaux

Nature de la flotte belge

DÉSIGNATION	1 janvier 1951		1 janvier 1952	
	Nombre d'unités	Tonnage brut d'après la règle belge de jaugeage, en tonneaux	Nombre d'unités	Tonnage brut d'après la règle belge de jaugeage, en tonneaux
Paquebots mixtes	4	43.032	5	53.844
Cargos mixtes	25	182.052	25	192.069
Cargos	55	122.274	51	113.182
Navires fruitiers	1	3.057	1	3.057
Pétroliers	9	74.734	8	68.424

Source : Ministère des Communications, Administration de la Marine.

bruts. 19 bateaux ont été, en ordre principal, affectés au cabotage et 71 bâtiments ont effectué des voyages au long cours.

De son côté, la flotte de paquebots et de car-ferry de l'Etat n'a subi aucune modification en 1951.

3. — *Activité.*

Bien que la quote-part du pavillon national dans le trafic des marchandises au port d'Anvers, ait été en 1951 de 11 % contre 9,9 % en 1938, elle a néanmoins été moins importante que celle qui fut accusée en 1950 et qui se chiffre à 12,8 %. Ce recul doit être imputé à l'accroissement du trafic qui a nécessité le recours aux services d'un plus grand nombre de navires battant pavillon étranger; en valeur absolue, les quantités acheminées par la flotte nationale se sont, en effet, accrues de 19 %.

Les frets de la « navigation

Index des frets du tramping (a)

(1948 = 100)

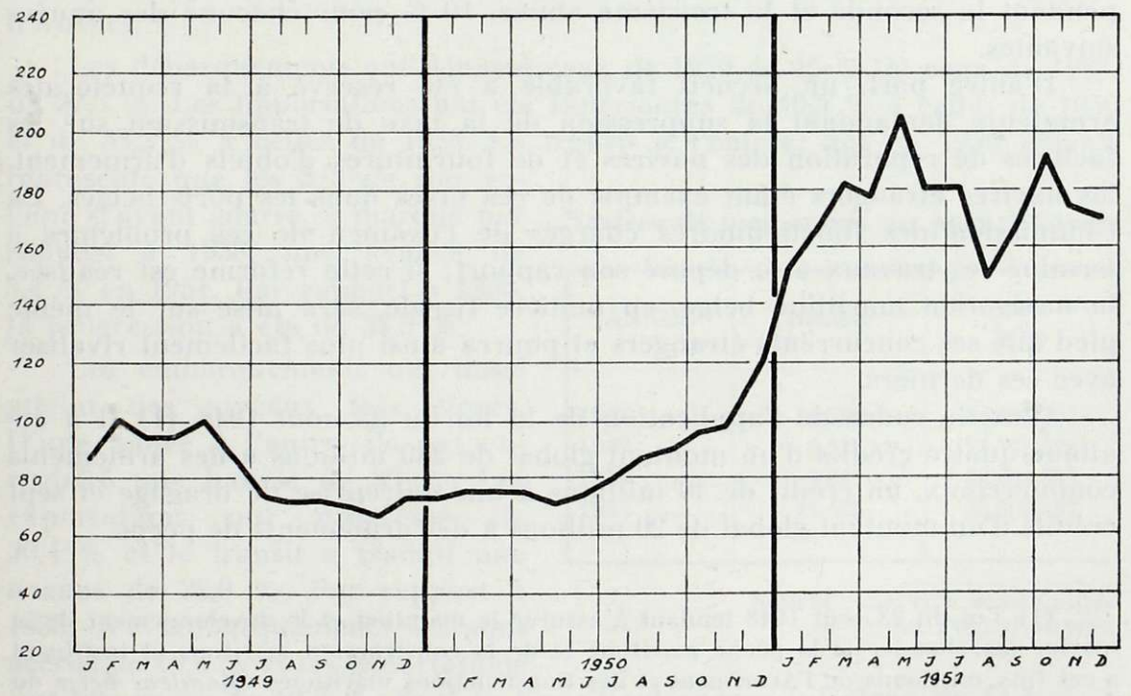
MOIS	1949	1950	1951
Janvier	87,1	72,8	151,9
Février	100,5	75,5	164,7
Mars	95,0	75,8	180,6
Avril	94,6	74,4	176,8
Mai	99,7	71,4	203,8
Juin	86,7	74,3	179,0
Juillet	73,3	78,8	179,6
Août	70,6	86,6	149,3
Septembre ...	71,6	89,0	166,5
Octobre	69,8	95,8	190,4
Novembre ...	66,5	97,6	172,9
Décembre ...	72,8	115,7	168,5
Année	**82,3**	**84,0**	**173,7**

Source : Chamber of Shipping, London.

(a) Frets en livres, bâteaux citernes exclus.

Index des frets du « Tramping »

(1948 = 100)



Source : Chamber of Shipping, London.

vagabonde » ont atteint des niveaux élevés en 1951. Durant cette année, la moyenne de l'indice du « tramping » établi par la « Chamber of Shipping » de Londres, a été de 173,7 points, soit plus du double de la moyenne de l'année précédente, qui ne s'était élevé qu'à 84 points. Par rapport aux années d'avant guerre, le taux des frets de la navigation irrégulière a oscillé aux environs du coefficient 6. Ces hauts niveaux sont dus, notamment, aux demandes de tonnage supplémentaire pour le transport du charbon américain en Europe, des céréales aux Indes, des matières premières utilisées pour les besoins stratégiques et pour l'acheminement des importants achats des Etats-Unis en Europe occidentale. Par ailleurs, ces demandes sont survenues au moment où un grand nombre de bateaux étaient employés au transport de troupes et de matériel vers la Corée. D'un autre côté, la capacité de transport du tonnage existant a été réduite par les pertes de temps subies dans certains ports étrangers encombrés.

Pour l'ensemble de l'année 1951, la hausse moyenne des frets dans la navigation régulière a été de l'ordre de 20 à 30 %. Les lignes desservant certains ports encombrés et imposant de ce fait aux navires une rotation trop lente, ont pris la précaution de se couvrir, notamment par de sérieuses majorations de frets dépassant parfois 50 %.

4. — *Politique maritime.*

Tenant compte de la nécessité d'adapter les règles fiscales aux modalités d'exploitation des navires et des bateaux qui sont essentiellement différentes de celles des autres industries, le Ministre des Finances a autorisé un assouplissement des règles d'amortissement en exemption d'impôts du matériel naval, et a accordé un taux beaucoup plus élevé que précédemment : 20 % de la valeur d'acquisition du navire au cours de la première année; 15 % pendant la seconde et la troisième année, 10 % pour chacune des années suivantes.

D'autre part, un accueil favorable a été réservé à la requête des armateurs demandant la suppression de la taxe de transmission sur les factures de réparation des navires et de fournitures d'objets d'armement, les navires étrangers étant exempts de ces taxes dans les ports belges. La commission des fonctionnaires chargés de l'examen de ces problèmes a terminé ses travaux et a déposé son rapport; si cette réforme est réalisée, la navigation maritime belge, en matière fiscale, sera mise sur le même pied que ses concurrents étrangers et pourra ainsi plus facilement rivaliser avec ces derniers.

Dans le cadre de l'application de la loi du 23 août 1948 (1) il a été alloué quatre crédits d'un montant global de 280 millions à des armements commerciaux, un crédit de 40 millions à une entreprise de dragage et sept crédits d'un montant global de 20 millions à des armements de pêche.

---

(1) Loi du 23 août 1948 tendant à assurer le maintien et le développement de la marine marchande, de la pêche maritime et de la construction maritime et instituant à ces fins, un Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes (*Moniteur belge* du 11 septembre 1948; err. : *Moniteur belge* du 8 octobre 1948), modifiée par la loi du 7 juin 1949 (*Moniteur belge* du 17 juin 1949).

Ces différentes mesures en faveur de l'industrie maritime ont concouru avec les hauts frets, à l'accroissement des commandes de navires passées, en 1951, par des armateurs belges et auront de la sorte contribué d'une manière efficace à l'expansion de la flotte belge.

§ 5. — ACTIVITE PORTUAIRE

1. — *Port d'Anvers.*

Au cours de l'année 1951, l'activité du port d'Anvers a battu tous les records. Le nombre de navires entrés a augmenté de 17,9 %, tandis que leur tonnage s'est accru de 17,3 %. Pour la première fois depuis la libération, le port a reçu au cours d'une même année, plus de 10.000 unités. Si le nombre de navires accueillis à Anvers demeure encore légèrement inférieur à celui de 1938, en revanche, le tonnage enregistré au cours de cette dernière année a été dépassé de 9,8 %. Ces chiffres confirment la progression des dimensions moyennes de plus en plus élevées des bâtiments entrés au port. Par rapport à 1938, le tonnage moyen de ces navires a marqué un accroissement de 13 %. Cette progression est due, en ordre principal, aux transports massifs de matières premières minérales, par des cargos de grandes dimensions. La rapidité d'extension du tonnage et de la portée des tankers est, dans ce domaine, l'exemple le plus caractéristique. En 1951, pour la première fois dans l'histoire du port, le nombre de navires à moteur ayant accosté à Anvers, a été plus important que celui des navires à vapeur; les premiers se sont élevés à 5.737 unités tandis que les seconds ont totalisé 5.625 unités.

La haute conjoncture mondiale qui a persisté durant toute l'année 1951, explique à suffisance l'accroissement du trafic des marchandises au port d'Anvers.

Les débarquements ont dépassé ceux de 1950 de 45 %, et ceux de 1938, de 27,5 %. Les importations ont été supérieures de 40.5 % à celles de 1950 et de 38,2 % à celles de 1938. Le transit à l'entrée, qui en 1950 n'avait représenté que les 2/3 de son volume d'avant guerre, a marqué par rapport à 1938, une avance de 5,4 % en 1951. Par rapport à 1950, la progression a été de 58,5 %.

Navires de mer entrés au port d'Anvers

ANNÉE	Nombre	Tonnage net belge
1938	11.762	24.144.705
1949	9.535	21.796.622
1950	9.687	22.603.852
1951	11.425	26.505.487

Source : Service économique du Port d'Anvers.

Les embarquements ont aussi atteint des niveaux très élevés. D'une année à l'autre, ils ont enregistré une hausse de 30 %. Les exportations ont progressé de 30,4 % et le transit a traduit une avance de 28,9 %. Par rapport à 1938, les embarquements se sont accrus de 19,8 % et les exportations ont progressé de 50,7 %. Seul le transit est encore inférieur de 14,4 %, à son niveau de 1938. Cette dernière situation doit être attribuée au transit

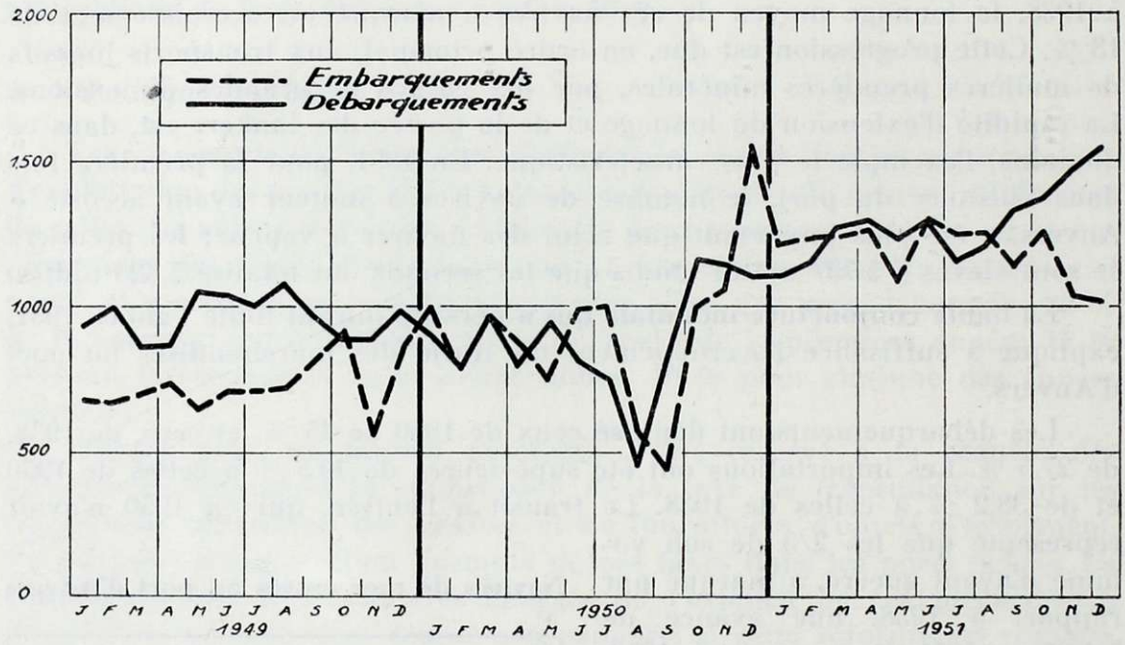
Trafic international au port d'Anvers
(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Navigation maritime		Navigation intérieure		Chemin de fer	
	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements
1938 (a) ...	11.873	11.706	4.589	4.412	1.792	380
1949 (b) ...	11.310	8.540	2.326	2.157	1.245	600
1950 (b) ...	10.445	10.801	4.167	2.180	1.560	287
1951 (b) ...	15.138	14.026	4.853	3.556	1.665	410

(a) Poids net.
(b) Poids brut.

Source : Institut National de Statistique.

Trafic maritime au port d'Anvers
(en milliers de tonnes)



Source : Institut National de Statistique.

allemand dont l'augmentation n'a d'ailleurs pas été parallèle au développement de l'industrie de l'Allemagne occidentale.

Les 28 millions de tonnes de marchandises diverses, traitées au cours de l'année 1951, sont réparties à part à peu près égale entre les importations et les exportations. Cet équilibre a revêtu pour le port une importance capitale.

En corrélation avec la haute conjoncture qui a régné au port d'Anvers, le degré d'occupation des dockers s'est encore amélioré. Le nombre de journées perdues par les dockers, y compris les déchargeurs de charbon, par suite de l'intermittence de leur travail, est descendu en moyenne à

3.273 contre 3.785 en 1950 et 6.449 en 1949 et le degré d'occupation des travailleurs du port a atteint en moyenne 79,4 % (1) contre 75,4 % en 1950 et 58,7 % en 1949. Le nombre de dockers reconnus a accusé, en 1951, une augmentation de 3,8 % et s'est ainsi élevé, en décembre de cette même année, à 16.178 travailleurs. Cet effectif comprend 1.975 dockers de réserve appelés pour faire face à l'activité record constatée au port.

La modernisation de l'outillage portuaire s'est poursuivie et l'équipement des installations a encore été amélioré. La mise en adjudication de la construction de la seconde écluse du Kruisschans a eu lieu au début de l'année et les travaux ont été entrepris en avril. Lorsque cette nouvelle écluse sera terminée, un système de navigation à sens unique pourra être établi au port. Par ailleurs, en vue notamment de pouvoir fournir les emplacements fixes réclamés par de nombreuses lignes régulières, la construction d'une cinquième darse a été décidée. D'autre part, Anvers s'est enrichi d'un centre important de production de pétrole raffiné.

Tout un réseau routier, fluvial et ferroviaire permet de desservir aisément les installations pétrolières. La mise en marche progressive des raffineries de pétrole sera de nature à augmenter considérablement le volume des importations enregistrées au port. Grâce au nouveau port pétrolier, les conditions dans lesquelles la navigation à moteur pourra s'approvisionner en combustible liquide seront encore améliorées.

En ce qui concerne l'utilisation du radar au port d'Anvers, la commission pour l'étude de la recherche radio-électrique et de la localisation des navires en mer, sur les voies d'eau, dans les passes et au port, a poursuivi ses travaux et a adressé aux autorités intéressées un premier rapport.

2. — *Port de Gand.*

Le port de Gand a accueilli, en 1951, 1.849 navires représentant 1.498.000 tonneaux nets contre 1.464 unités et 1.406.000 tonneaux nets l'année précédente. Le tonnage moyen par navire entré est descendu de 960 tonneaux nets en 1950 à 810 tonneaux nets en 1951. Ce recul est imputable au fait que l'accroissement numérique des arrivages s'est presque complètement localisé dans la catégorie des navires de faible tonnage. Les unités battant pavillon néerlandais ou allemand ont considérablement accru leur participation à l'activité maritime du port de Gand.

Les débarquements des navires de mer ont augmenté de 19,4 % et les embarquements ont progressé de 12 %. Toutefois, les déchargements n'ont représenté qu'un peu plus des 2/3 de leur volume de 1938 tandis que les chargements ont été inférieurs de 5 % aux quantités embarquées sur des navires de mer durant la même année d'avant guerre.

La modernisation du port de Gand et de ses voies d'accès maritime a

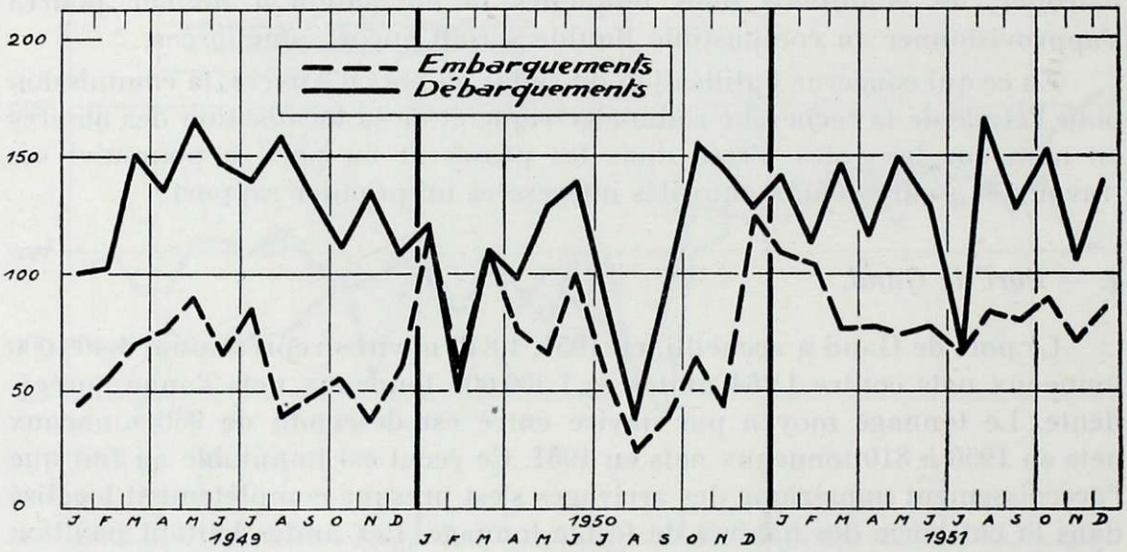
(1) Ce pourcentage d'occupation est relativement élevé. Une organisation efficiente des services du port exige, en effet, qu'il y ait toujours une réserve de dockers disponible pour procéder sans délai à tout déchargement des navires entrés. Ceci explique pourquoi, malgré la perte d'un certain nombre de journées par les dockers, il a fallu en augmenter le nombre.

Trafic international au port de Gand
(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Navigation maritime		Navigation intérieure		Chemin de fer	
	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements
1938	2.287	1.045	2.036	1.526	198	280
1949	1.589	725	981	414	110	91
1950	1.296	885	1.406	518	217	97
1951	1.548	991	1.766	857	220	48

Source : Institut National de Statistique.

Trafic maritime au port de Gand
(en milliers de tonnes)



Source : Institut National de Statistique.

été activement poursuivie durant l'année 1951. Le canal circulaire en voie d'exécution reliera directement et en dehors de la ville, le port au canal de Bruges, à la Lys, au haut Escaut et à l'Escaut maritime.

3. — *Port de Bruxelles.*

Le port de Bruxelles est encore loin d'avoir retrouvé son trafic maritime d'avant guerre. Par rapport à 1950, les débarquements des navires de mer ont accusé une diminution de 23,6 %, tandis que les embarquements ont marqué une progression de 77 %. Ces résultats ont été obtenus alors que les graves dommages subis à la suite de faits de guerre par le port de

Bruxelles n'avaient été réparés que bien partiellement. Son accès, en 1951, n'a toujours été possible qu'en petits caboteurs, par suite de l'existence des ponts provisoires de dimensions insuffisantes, remplaçant les ouvrages détruits en 1940.

Trafic international au port de Bruxelles
(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Navigation maritime		Navigation intérieure		Chemin de fer	
	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements
1938	196	167	752	377	339	45
1949	49	21	764	297	251	47
1950	55	22	947	501	318	71
1951	42	39	1.112	430	351	70

Source : Institut National de Statistique.

§ 6. — TRANSPORTS AÉRIENS

1. — *Infrastructure et réseau.*

En 1951, le nombre d'aérodromes n'a pas été modifié. En vue de pouvoir accueillir des avions plus rapides et plus lourdement chargés, la Régie des Voies aériennes a entrepris l'allongement de la principale piste d'atterrissage de l'aéroport national de Melsbroek. La longueur de cette piste sera portée, très prochainement de 2.100 m à 2.500 m. Par ailleurs, la mise en service à Melsbroek d'un radar a été inauguré le 21 février 1951. Un des écrans fournit l'image de la circulation aérienne dans un rayon de 36 km; dès qu'un avion est repéré, le pilote reçoit, grâce à son micro, les instructions lui permettant un atterrissage sûr, même par très mauvaises conditions atmosphériques ou de visibilité. L'instauration de ce radar a concouru, dans une large mesure, à renforcer le dispositif de sécurité des transports aériens.

La SABENA, de son côté, a acquis un vaste bloc de terrains situés en face de la future gare centrale, en vue d'y ériger un bâtiment administratif et un terminus urbain donnant accès aux quais de la halte centrale. Cet ensemble, ainsi que la voie ferrée y aboutissant, réalisé en collaboration avec l'Office National de la Jonction Nord-Midi, de la S.N.C.B. et de la Régie des Voies aériennes constituera une excellente liaison air-fer et fournira un moyen de transport rapide entre l'aéroport national et la capitale. Cet agencement évitera qu'une trop grande partie du temps gagné grâce à la voie aérienne, ne doive être consacré à parcourir la distance entre Melsbroek et le centre de Bruxelles.

En 1951, les lignes aériennes de la SABENA sont restées sensiblement inchangées. Son réseau international a relié 35 villes, réparties entre 13 pays européens, 2 pays d'Amérique du Nord et 9 pays ou territoires d'Afrique et du Moyen Orient. Son réseau intérieur du Congo Belge a desservi régulièrement près de 30 villes.

Trafic commercial des aérodromes belges (a)

DÉSIGNATION	Trafic			
	Régulier	Spécial (b)	A la demande	Total
Avions (unités)				
1949	17.673	1.727	2.173	21.573
1950	17.721	1.546	2.543	21.810
1951	19.763	1.086	2.613	23.462
Passagers (unités)				
1949	227.586	10.332	9.467	247.385
1950	247.099	7.608	7.820	262.527
1951	301.955	10.275	7.843	320.073
Fret (kg)				
1949	4.218.214	1.185.673	842.455	6.246.342
1950	6.303.960	1.414.214	1.024.951	8.743.125
1951	7.135.804	940.348	644.602	8.720.754
Bagages (kg)				
1949	4.090.705	197.827	152.434	4.440.966
1950	4.468.147	127.275	136.672	4.732.034
1951	4.923.686	177.994	139.232	5.240.912
Courrier (kg)				
1949	1.274.514	25.332	6.642	1.306.488
1950	1.294.334	59.725	45.632	1.399.691
1951	1.637.309	121.653	50.871	1.809.833

Sources : Ministère des Communications.
Institut National de Statistique.

(a) Ensemble du trafic : arrivées ou départs.
(b) Vols effectués par des compagnies des lignes régulières, mais en dehors des horaires prévus.

2. — *Parc.*

En octobre 1951, le parc aérien de la SABENA comprenait 55 appareils, contre 52 un an auparavant. La flotte des avions gros porteurs de cette société a subi peu de changements; elle s'est enrichie d'un D.C.3. D'autre

part, à fin 1950, 2 hélicoptères avaient été acquis pour être affectés à des transports postaux intérieurs.

3. — *Activité.*

Les aérodromes ont connu, en 1951, un notable accroissement du trafic commercial. Le nombre total d'arrivées et de départs d'avions a augmenté de 7,6 %. Par contre, le total des passagers a marqué un accroissement bien plus important atteignant 22 %. Du côté des marchandises transportées, si le fret a révélé une très faible diminution se chiffrant à 0,3 %, les bagages ont enregistré une progression de 10,8 % et le courrier a accusé une remarquable avance atteignant 29,3 %.

Les statistiques du trafic commercial des aérodromes font ressortir l'importance des lignes régulières : celles-ci ont transporté 84,2 % des passagers, 93,8 % du fret, 80,8 % des bagages et 93,9 % du courrier.

L'activité de la SABENA s'est fortement intensifiée en 1951. Le nombre de km parcourus par ses appareils s'est accru de 18,1 % et donne l'indice 576 par rapport à 1938. Le nombre des passagers transportés est également en forte progression; il traduit une augmentation de 33,4 %, tandis que le chiffre des passagers-km a enregistré une avance de 14 %. Par rapport à la situation d'avant guerre, ces deux résultats se situent respectivement à l'indice 764 et 1710. Le tonnage kilométrique global comprenant le poids des passagers, celui des bagages à main, le fret et le courrier, a accusé une majoration de 28,2 % par rapport à 1950 et a atteint le coefficient 19 par rapport à 1938. Par rapport à 1950, la progression du fret a été de 64,5 % et celle du courrier de 39 %.

Après avoir présenté, de 1945 à 1949 une tendance à la diminution, le coefficient de chargement qui s'était déjà redressé en 1950, a continué à s'améliorer en 1951 en passant à 72,6 %.

La politique suivie par la SABENA et visant à l'abaissement des prix de revient par l'augmentation de la production, l'amélioration de la coordination et l'intensification de la rationalisation, a eu des résultats favorables pour les usagers. Le coût moyen du km-passager ainsi que celui de la tonne kilométrique transportée, se sont situés, en 1951, en dessous du coefficient 2 par rapport à 1939.

Le chiffre d'affaires de la SABENA en 1951, a été de l'ordre de 1.200 millions de francs, en augmentation de 31,6 % sur l'exercice précédent.

Les résultats financiers de la société pour l'exercice 1951 font apparaître un solde créditeur de 50 millions de francs.

Enfin, la Société Belge du Transport par Air (SOBELAIR) a effectué des vols touristiques non réguliers entre la Belgique et le Congo oriental. La SABENA qui possède une participation importante dans le capital de cette compagnie, assure l'entretien technique du parc aérien.

4. — *Politique aérienne.*

La politique de concentration du trafic commercial sur un petit nombre d'aéroports, s'est poursuivie, en 1951, et la Régie des Voies aériennes s'est, en ordre principal, efforcée de développer et d'équiper Melsbroek, le plus

Trafic de la SABENA

ANNÉE	Kilomètres parcourus	Passagers transportés	Passagers kilomètre	Fret (en t/km)	Courrier (en t/km)	Nombre total de t/km	Coefficient de chargement (en pourcentage)
1938	3.331.249	34.110	18.083.116	405.340	432.244	2.645.895	47,0 %
1949	13.727.365	168.604	234.827.449	6.359.954	1.274.903	30.407.363	62,1 %
1950	16.239.588	195.466	270.625.532 (a)	11.756.417 (a)	1.658.010 (a)	40.943.184 (a)	67,2 %
1951	19.181.048	260.674	308.582.645	19.336.285	2.304.640	52.481.334	72,6 %

(a) Chiffres rectifiés.

Sources : Ministère des Communications.
SABENA.

important aéroport belge à caractère international.

La politique en matière d'échange de droits commerciaux dans les accords bilatéraux relatifs au transport aérien a été revue. Le Gouvernement belge a admis, en principe, la négociation de tels accords sur la base des cinq libertés de l'air.

Sur ces bases nouvelles, un accord a été conclu entre la Belgique et le Royaume-Uni pour l'exploitation de différentes lignes européennes, africaines et transatlantiques.

L'annexe à l'accord conclu en 1946 entre la Belgique et le Portugal, a été amendée afin de permettre l'établissement d'une liaison aérienne Belgique-Congo via Lisbonne.

La rationalisation de l'exploitation du réseau aérien et son intégration dans un plus vaste complexe européen se sont poursuivis en 1951.

En vue de mettre l'avion à la disposition de tous, grâce à une utilisation plus intense du matériel permettant des baisses de tarifs, la SABENA a instauré à partir du mois de mars, des services de nuit pour le transport du courrier et du fret et a établi à partir du mois suivant, des services de nuit pour les passagers en direction de Paris, de Nice, d'Amsterdam et de la Scandinavie. Pour ces différents services, les tarifs ont pu être réduits de près de 30 %. Dans le même ordre d'idées, à la suite de la Conférence de l'Association Internationale de Transports Aériens (1) qui s'est ouverte le 27 octobre 1951 à Nice, la SABENA a pris la décision d'inaugurer à partir du 1er mai 1952, un service de classe touriste sur l'Atlantique Nord, qui a rencontré une grande faveur auprès des usagers.

(1) International Air Transport Association (I.A.T.A.).

CHAPITRE IV

DISTRIBUTION

La distribution, limitée à l'examen du commerce intérieur, a repris une physionomie plus traditionnelle, la situation internationale s'étant stabilisée.

D'après les informations très fragmentaires relatives à ce secteur, une activité égale à celle de 1950 est caractéristique du commerce de détail où les différences entre grands magasins, coopératives et magasins à succursales perdent leur exagération de l'année précédente. L'évolution mensuelle du commerce de détail est plus normale, à l'exception de la poussée de février. Pour le commerce de gros, les seules données existantes sont celles relatives aux denrées alimentaires : l'activité y est en recul, les stocks à l'échelon de détail étant vraisemblablement suffisants.

§ 1. — REPARTITION DES ENTREPRISES DE DISTRIBUTION

1. — *Entreprises commerciales.*

Le nombre complet d'entreprises commerciales n'est connu qu'à l'occasion des recensements décennaux (1).

Dans l'entretemps, seules les entreprises occupant du personnel salarié font l'objet de statistiques, à l'Office National de Sécurité Sociale (2).

Le nombre d'employeurs cotisant à la sécurité sociale continue à croître. Par rapport aux 12.168 unités de décembre 1945, l'accroissement est sensible; il atteint 7.142 unités, réparties entre toutes les branches d'activité, mais en ordre principal entre les branches suivantes : vente des produits destinés à la consommation immédiate avec 1.809 unités, ventes des articles textiles et de la confection avec 1.389 unités, ventes des métaux bruts et façonnés avec 901 unités, la vente de produits chimiques avec 607 unités, la vente des produits des mines avec 521 unités et la vente des produits agricoles avec 471 unités.

Les effectifs cotisant à la sécurité sociale et travaillant dans les entreprises commerciales continuent également à s'accroître, mais à un rythme moindre que les employeurs. Ils se situent, à fin juin 1951, à un niveau égal à 154 % de celui de 1945.

---

(1) Cf. *L'Economie belge en 1950*, op. cit., p. 115 et ss.
(2) Cf. *L'Economie belge en 1949*, op. cit., p. 124.

Entreprises commerciales

Effectifs assujettis à la sécurité sociale

(situation au 31 décembre)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	1945				1950				Indice (1945 = 100)	
	Employeurs		Travailleurs		Employeurs		Travailleurs		Employeurs	Travailleurs
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage		
Vente des produits des industries :										
Agricole	833	7	3.842	4	1.304	7	4.856	4	157	126
Mines, minières et carrières	1.804	15	12.473	14	2.325	12	9.697	7	129	78
Alimentaires, de la pêche et de l'agriculture, destiné à la consommation immédiate	3.502	29	18.922	21	5.311	28	28.699	21	152	152
Du tabac	121	1	483	1	140	1	497	—	116	103
Chimiques	655	5	6.408	7	1.262	7	8.951	7	193	140
Du bois, de l'ameublement et de la construction (et location)	632	5	3.271	4	870	5	4.232	3	138	129
Du papier	231	2	1.798	2	337	2	1.885	1	146	105
Polygraphique (et location)	262	2	1.294	2	372	2	2.230	2	142	172
Des cuirs et peaux	424	3	2.032	2	761	4	3.141	2	179	155
Textiles, du vêtement et des articles de mode (et location)	1.657	14	8.264	9	3.046	16	14.833	11	184	179
Céramiques et verrières	133	1	974	1	193	1	1.573	1	145	161
Des métaux bruts et façonnés	1.149	9	8.502	9	2.050	11	16.634	12	178	196
D'art et de précision	537	5	2.701	3	923	5	5.653	4	172	209
Commerce en articles divers	228	2	19.021	21	416	2	34.259	25	182	180
Total	**12.168**	**100**	**89.985**	**100**	**19.310**	**100**	**137.140**	**100**	**159**	**152**

Source : Office National de Sécurité Sociale.

Entreprises commerciales
Effectifs assujettis à la sécurité sociale

FIN DE MOIS	Employeurs		Travailleurs	
	Nombre	% du 31 décembre 1945	Nombre	% du 31 décembre 1945
1945 Décembre	12.168	100	89.895	100
1948 Juin	18.835	155	130.820	146
Décembre	18.388	151	129.038	144
1949 Juin	18.629	153	128.595	143
Décembre	18.718	154	131.981	147
1950 Juin	18.755	154	131.029	146
Décembre	19.310	159	137.140	153
1951 Juin	19.574	161	138.376	154

Source : Office National de Sécurité Sociale.

La structure du personnel se maintient : la prépondérance reste au personnel appointé, avec parmi ces derniers prédominance des femmes. Dans le chef des salariés, les effectifs masculins l'emportent dans une

Entreprises commerciales
Personnel assujetti à la sécurité sociale
(situation au 31 décembre)

DATE	Salariés			Appointés			Total général
	Ouvriers	Ouvrières	Total	Employés	Employées	Total	
1945 Nombre	39.459	8.902	48.361	20.660	20.964	41.624	89.895
Pourcentage ...	44	10	54	23	23	46	100
1948 Nombre	46.578	12.799	59.377	33.016	36.645	69.661	129.038
Pourcentage ...	36	10	46	26	28	54	100
1949 Nombre	47.117	13.763	60.880	33.482	37.619	71.101	131.981
Pourcentage ...	36	10	46	25	29	54	100
1950 Nombre	49.106	13.739	62.845	34.676	39.619	74.295	137.140
Pourcentage ...	36	10	46	25	29	54	100

Source : Office National de Sécurité Sociale.

beaucoup plus forte proportion, au point que dans l'ensemble les hommes représentent 61 % des effectifs assujettis à la sécurité sociale pour ce secteur.

2. — *Activité des étrangers dans le secteur de la distribution.*

Les entreprises étrangères exerçant leur activité en Belgique ne font pas l'objet de relevés statistiques systématiques, à l'exception des étrangers considérés comme indépendants qui doivent être titulaires d'une carte professionnelle (1).

L'Institut National de Statistiques a établi, au 1er janvier 1951, le relevé des cartes en cours de validité. Toutefois, du fait de l'augmentation du nombre de dossiers incomplets et de demandes de renouvellement tardives, beaucoup de cartes furent renouvelées après le 1er janvier 1951. Il s'ensuit que les chiffres ci-contre ne sont pas comparables à ceux qui furent publiés antérieurement.

Cartes professionnelles pour étrangers
Répartition géographique

PROVINCE	Situation au 1er janvier 1951 (a)	
	Nombre	Pourcentage
Résidents :		
Anvers	3.431	26
Brabant	5.193	39
Flandre Occidentale	598	5
Flandre Orientale	821	6
Hainaut	863	7
Liège	1.041	8
Limbourg	665	5
Luxembourg	323	2
Namur	291	2
Total	**13.226**	**100**

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale des Classes moyennes.

(a) Demandes incomplètes exclues.

Le nombre de cartes distribuées s'élève au 1er janvier 1951 à 13.226.

a) *Répartition géographique.*

La délivrance de cartes professionnelles reste concentrée dans deux provinces, celles de Brabant et d'Anvers. Sous l'angle des nationalités, les Hollandais titulaires d'une carte professionnelle restent le groupe le plus important avec 28,6 % ou 3.783 cartes : 1.462 d'entre elles ont été délivrées dans la province d'Anvers. Viennent ensuite les Polonais avec 2.280 cartes ou 17,2 %, les Français avec 1.836 cartes ou 13,9 % et les Italiens avec 1.423 cartes ou 10,8 %. Ces quatre groupes de nationalité représentent ensemble 70,5 % des cartes distribuées.

b) *Activités économiques exercées.*

Une même carte peut être valable pour plusieurs activités, aussi le nombre d'activités recensées atteint 17.664 soit 34 % de plus que le nombre de cartes distribuées.

Ces activités relèvent pour 11 % de l'artisanat, 24 % de divers et 65 % de la distribution. Parmi ces 65 %, les détaillants interviennent pour 33 %,

(1) Cf. *L'Economie belge en 1949*, op. cit., p. 129.

les détaillants-artisans pour 8 %, les grossistes pour 9 %, le commerce d'importation et d'exportation pour 5 %.

Pour la plupart des nationalités, le commerce de détail vient au premier rang : pour les Italiens, avec 48 %; pour les Français, avec 45 %; pour les Espagnols, avec 44 %, etc.

Cartes professionnelles pour étrangers

Principaux secteurs économiques

(Situation au 1er janvier 1951)

DESIGNATION	Activités	
	Nombre	Pourcentage
Vente des produits des industries alimentaires, de la pêche et de l'agriculture, destinés à la consommation immédiate	2.292	13
Vente des produits des industries textiles, du vêtement et des articles de mode	1.920	11
Confection et réparation de vêtements et sous-vêtements	1.086	6
Vente et location des produits des industries d'art et de précision	920	5
Agriculture	902	5
Industrie de la construction	799	5
Tavernes, cafés, estaminets	735	4
Horlogerie, bijoux, médailles, diamant	589	3
Vente des produits des industries des métaux bruts et façonnés	560	3
Total	**9.803**	**55**
Divers	7.861	45
Total général	**17.664**	**100**

Source : Institut National de Statistique.

3. — *Commerce ambulant.*

Les opérations de contrôle jointes aux renseignements provenant du recensement permettent de connaître la situation réelle de ce secteur avec plus d'exactitude.

Au 1er janvier 1952, il est dénombré 50.977 marchands ambulants, contre 52.801 au 1er janvier 1950. La régression porte exclusivement sur les marchands ambulants de sexe masculin, puisque le nombre de femmes augmente de 19.101 en 1950 à 19.485. Parmi ces 50.977 personnes, il y a 31.492 hommes, soit 62 % contre 64 % au 1er janvier 1950. Une autre classification fait apparaître 49.096 ressortissants de nationalité belge, soit 96,31 %, dont 30.067 hommes et 19.029 femmes.

Parmi les 1.881 étrangers exerçant ce genre de commerce, il existe 1.425 hommes et 456 femmes. Le contingent le plus élevé, malgré une régression de 30 unités, reste celui des Italiens avec 527 ressortissants ou

28 %; vient ensuite le groupe des Néerlandais avec 489 unités ou 26 %, soit une augmentation de 13 commerçants. Les Français gardent la troisième place avec 350 ressortissants ou 19 %. Les Polonais sont au nombre de 260 ou 14 %.

La répartition par province des cartes délivrées est quelque peu différente de la situation au 1er janvier 1950 : la province d'Anvers accuse le plus fort contingent, avec 18 %; elle est suivie de la Flandre Orientale et du Brabant qui occupe le troisième rang contre le premier en 1950. Mais néanmoins cette répartition reste fonction de la densité de la population (1). Les autorisations de pratiquer le commerce ambulant sont réparties de manière différente par province selon le sexe; le nombre en est le plus élevé pour les hommes dans la Flandre Orientale, avec 12 % et pour les femmes dans la province d'Anvers, avec 7 %. Toutefois, pour les étrangers, le contingent le plus élevé, tant pour les hommes que pour les femmes exerçant le commerce ambulant, reste localisé dans la province de Brabant.

L'importance relative du nombre des autorisations délivrées en vue d'exercer le commerce ambulant sur les marchés publics ainsi que sur la voie publique diminue encore; elle s'élève respectivement à 43 % contre 47 % en 1950 et 9 % contre 11 % en 1950. Les autorisations pour ventes de porte en porte se maintiennent à 10 %. Les combinaisons de deux ou trois modes de commerce ambulant augmentent de 32 % en 1950 à 38 %.

D'après la nature des marchandises vendues, les préférences tant des Belges que des étrangers vont d'abord à la vente (2) des produits textiles, avec respectivement 7.951 et 413 autorisations, ensuite à la vente des articles d'habillement confectionnés avec 7.624 et 381 autorisations. Occupe le troisième rang pour les Belges, le négoce des fruits, légumes et fleurs, avec 7.125 autorisations dont 4.335 sur marché public seulement, et pour les étrangers la vente de « crème glacée » avec 235 autorisations dont 203 sur la voie publique.

§ 2. — NATALITE ET MORTALITE DES ENTREPRISES DE DISTRIBUTION

Le retour à une évolution plus fondamentale apparaît ici également, malgré l'absence d'information limitée à la distribution seulement : les inscriptions et radiations au registre de commerce, ainsi que les déclarations de faillite et les demandes de concordat visent en effet toutes les entreprises en général.

1. — *Registre de commerce.*

Le mouvement amorcé l'an passé ne s'est pas poursuivi et le nombre de radiations, à savoir 40.790, est à nouveau supérieur à celui des imma-

(1) L'ordre d'importance des provinces est le suivant : Anvers 18 %, Flandre Orientale 18 %, Brabant 17 %, Flandre Occidentale 14 %, Hainaut 13 %, Liège 10 %, Limbourg 5 %, Namur 3 %, Luxembourg 2 %.

(2) Vente à la fois sur marché public, sur voie publique et de porte en porte.

triculations. La différence, qui atteint 4.343 unités, est due, en ordre principal, au relèvement du nombre de radiations qui était de 37.922 en 1950.

Ce relèvement du nombre de radiations affecte uniquement les commerçants isolés et non les sociétés.

Elle est due aussi au fait que le nombre d'inscriptions a continué à décroître : 41.431 en 1948, 38.570 en 1949, 37.980 en 1950 et 36.447 en 1951. Cette décroissance dans les immatriculations se chiffre pour les commerçants isolés par 38.399 en 1948, 36.090 en 1949, 35.423 en 1950 et 34.296 en 1951, contre un nombre d'immatriculations de sociétés respectivement de 3.042 en 1948, 2.480 en 1949, 2.557 en 1950 et 2.151 en 1951.

Inscriptions et radiations au registre du commerce en 1951

DÉSIGNATION	Commerçants	Sociétés	Total
Immatriculations principales (a) :			
Cour d'Appel de Bruxelles	18.093	1.507	19.600
Cour d'Appel de Gand	9.307	383	9.690
Cour d'Appel de Liège	6.896	261	7.157
Total	**34.296**	**2.151**	**36.447**
Radiations par suite de cessation, cession, transfert ou décès :			
Cour d'Appel de Bruxelles	21.547	440	21.987
Cour d'Appel de Gand	11.729	73	11.802
Cour d'Appel de Liège	6.926	75	7.001
Total	**40.202**	**588**	**40.790**
Différence	— 5.906	+ 1.563	— 4.343

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Administration du Commerce.

(a) Y compris les immatriculations principales par reprise d'une affaire radiée ou transportée comme suite à une cession, un transport, un décès, etc.

Pour les sociétés, le nombre d'immatriculations reste supérieur à celui des radiations de 1.563 unités, contre 1.918 en 1950.

2. — *Evolution des sociétés commerciales.*

Les constitutions de sociétés sont en recul tant en ce qui concerne le nombre que le capital nominal total. Cette régression est particulièrement sensible pour la rubrique « commerce de détail » où le nombre de constitutions revient de 317 sociétés avec 49 millions de francs à 232 sociétés pour 45 millions de francs. La diminution est localisée dans le groupe des constitutions de sociétés anonymes et en commandite par actions. Dans la rubrique « commerce de gros et commerce extérieur », la régression amorcée

Sociétés commerciales belges et congolaises ayant leur principale exploitation en Belgique

(en milliers de francs)

DÉSIGNATION	Constitutions de sociétés						Augmentations nettes de capital	Dissolutions de sociétés par liquidation et fusion	
	Anonymes et en commandite par actions		De personnes à responsabilité limitée		Ensemble		Montant nominal net	Ensemble	
	Nombre	Capital nominal	Nombre	Capital nominal	Nombre	Capital nominal		Nombre	Capital
Commerce de détail :									
1945	48	13.405	196	30.056	244	43.461	5.117	49	7.440
1946	31	15.420	194	27.437	225	42.857	22.079	55	8.886
1947	113	70.622	273	49.582	386	120.204	10.768	78	17.018
1948	52	23.465	142	34.943	194	58.408	116.206	69	12.029
1949	62	39.656	141	20.022	203	59.678	309.745	70	9.992
1950	116	26.825	201	22.245	317	49.070	251.897	84	25.755
1951	44	12.218	188	33.261	232	45.479	60.830	77	12.937
Commerce de gros et commerce extérieur :									
1945	126	111.334	245	69.918	371	181.252	17.169	43	26.880
1946	309	253.109	430	120.012	739	373.121	164.589	88	57.471
1947	308	315.078	271	88.442	529	403.520	1.302.032	101	65.514
1948	433	283.795	377	130.206	810	414.001	221.270	104	67.893
1949	377	363.382	238	79.754	615	443.136	361.569	136	102.267
1950	303	260.208	231	69.124	534	329.332	264.432	141	61.803
1951	191	146.110	259	90.321	450	236.431	626.999	142	45.618

Source : Institut National de Statistique.

les années précédentes dans les constitutions de sociétés se poursuit, avec localisation, comme pour la rubrique précédente, dans le groupe des sociétés anonymes et en commandite par actions.

Cette année, la préférence se maintient donc pour la constitution de sociétés de personnes à responsabilité limitée, mais avec accroissement du capital nominal moyen qui passe, pour le « commerce de détail » de 110.000 F en 1950 à 177.000 F, et, pour le « commrece de gros et commerce extérieur » de 299.000 F en 1950 à 349.000 F.

Les dissolutions sont moins nombreuses, au total, que l'an passé et affectent un capital nominal moindre pour toutes les catégories de sociétés.

3. — *Faillites et concordats.*

L'évolution du nombre des déclarations de faillite et demandes de concordat se maintient à la hausse, mais avec une amplitude marquée pour les premières. En effet, les déclarations de faillite augmentent d'une année à l'autre, de 117 unités ou 23 %. Cette augmentation se retrouve pour toutes les cours d'appel mais elle est proportionnellement la plus forte à Gand.

Les demandes de concordat préventif à la faillite ne s'accroissent que de 17 unités ou 10 %.

Déclarations de faillite et demandes de concordat préventif à la faillite

DÉSIGNATION	Déclarations de faillite (a)					Demandes de concordat				
	1938	1948	1949	1950	1951	1938	1948	1949	1950	1951
Cour d'Appel de Bruxelles	417	205	266	306	370	158	26	67	66	69
Cour d'Appel de Gand ..	149	62	80	107	153	56	9	22	36	51
Cour d'Appel de Liège ..	89	61	77	96	103	51	32	48	49	48
Le Royaume	**655**	**328**	**423**	**509**	**626**	**265**	**67**	**137**	**151**	**168**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Les chiffres de ce tableau ne correspondent pas toujours avec ceux des faillites traitées, relevés dans la statistique judiciaire.

§ 3. — CHIFFRE D'AFFAIRES

L'augmentation de l'activité constatée en 1950 dans le secteur de la distribution ne s'est pas maintenue, le stockage anormal ayant disparu.

Les indices bruts des ventes sont tous, sauf pour les grossistes en alimentation générale, en augmentation. Toutefois, compte tenu de la hausse des prix, l'activité de l'année est stationnaire au stade du commerce de

détail et en régression pour les grossistes, dénotant peut-être au total une légère amélioration voisine de celle de l'indice net des recettes du timbre qui, sur base de l'année précédente, passe de 96 en 1950 à 97.

1. — *Ventes en alimentation.*

Le chiffre d'affaires des entreprises commerciales ne continue à être connu que pour les grossistes en alimentation générale, à clientèle indépendante. Il accuse des records pour les deux premiers mois de l'année, après quoi l'allure saisonnière redevient plus traditionnelle mais à un niveau nettement inférieur à celui de l'année précédente. Le total de l'année présente un recul de l'indice de 2 % sur 1950.

Ce recul est d'autant plus caractéristique que les indices annuels des prix de détail en alimentation augmentent de 7 %, et que l'indice des prix de gros est d'une manière constante supérieur à celui du mois correspondant de 1950.

Pour le commerce de détail, l'indice annuel des ventes s'accroît de 9,6 % pour les grands magasins, de 10,7 % pour les coopératives et de 6,3 % pour les magasins à succursales (en alimentation). L'activité de tous ces genres de commerce de détail suit donc une évolution similaire d'une année à l'autre mais garde la même divergence par rapport à l'avant guerre. En effet, sur base 1936/1938 = 100, l'indice des ventes se situe à 568 pour les

Indices des chiffres d'affaires des grossistes en alimentation générale à clientèle indépendante

(1948 = 100)

PÉRIODE	1947 (a)	1948 (a)	1949 (a)	1950 (a)	1951 (a)
Janvier	79	98	88	86	121
Février	84	87	82	81	113
Mars	85	105	97	95	103
Avril	83	109	95	89	90
Mai	84	99	98	87	93
Juin	83	96	100	95	94
Juillet	84	97	91	160	88
Août	101	103	100	126	105
Septembre	119	109	100	148	110
Octobre	113	103	84	89	103
Novembre	91	91	98	79	104
Décembre	108	101	105	109	101
	93	**100** (b)	94	**104**	**102**

Sources : Fédération des Distributeurs Grossistes en Alimentation.
Institut National de Statistique.

(a) *Nombre de firmes recensées :*
en 1947 : 44 pour l'indice mensuel, 46 pour l'indice annuel;
en 1948 : 46 pour l'indice mensuel, 48 pour l'indice annuel;
en 1949 : 47 pour l'indice mensuel, 46 pour l'indice annuel;
en 1950 : 50 pour l'indice mensuel, 50 pour l'indice annuel;
en 1951 : 50 pour l'indice mensuel, 50 pour l'indice annuel.

(b) Le chiffre d'affaires total des 48 firmes récensées en 1948 s'élève à 1.229 millions de francs.

grands magasins, 351 pour les coopératives et 406 pour les magasins à succursales (alimentation) contre respectivement 410, 273, et 357 en 1948. Les grands magasins maintiennent donc leur avance, les coopératives continuent à rattraper quelque peu leur retard et les magasins à succursales (alimentation) accentuent leur recul relatif.

L'examen de ces ventes au détail, sous l'angle des produits fournis aux consommateurs, est repris au chapitre Consommation.

2. — *Recettes du timbre et des taxes assimilées.*

Le relèvement des recettes du Timbre et des taxes assimilées au Timbre est très net : il se chiffre par 17 % par rapport à 1950. L'importance relative de cette hausse est surtout localisée dans les premiers mois de l'année pour atteindre le maximum, remarquable en soi, de 181 % au mois de mai. En chiffres absolus, le maximum se situe en avril et le minimum en août.

Pour tenir compte du mouvement des prix, la hausse nominale de 17 % dans l'augmentation de ces recettes est à mettre en parallèle avec la hausse de l'indice des prix de gros, égale à 21 % d'une année à l'autre. L'activité globale réelle du secteur semble donc en régression par rapport à 1950. Le maximum relatif est lui aussi situé en mai; ce dernier et les mois de mars et avril nettement favorables sont, à trois, les seuls mois de l'année à être en progrès.

Recettes du timbre et des taxes assimilées au timbre en 1951

MOIS	Montant (en millions de francs)	Mois correspondant de 1950 = 100	
		Indice brut	Indice net (a)
Janvier	1.646	110	88
Février	1.620	128	99
Mars	1.678	138	104
Avril	1.812	148	112
Mai	1.711	181	139
Juin	1.631	121	93
Juillet	1.576	111	90
Août	1.531	96	81
Septembre	1.671	110	99
Octobre	1.728	96	86
Novembre	1.805	109	98
Décembre	1.718	103	94
Total	**20.127**	**117**	**97**

Sources : Ministère des Finances.
Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

(a) Obtenu en divisant l'indice brut par l'indice des prix de gros.

§ 4. — CREDIT A LA DISTRIBUTION

Les informations sur la distribution, même limitée au commerce de détail, étant fort fragmentaires, aucune d'entre elles ne peut être négligée. En matière de crédit, la part réservée au commerce ne fait guère l'objet de ventilation spéciale publiée.

Caisse nationale de Crédit professionnel
Crédits accordés

Année	Nombre	En milliers de francs	
		Montant global	Montant moyen
1946	3.448	371.018	107,6
1947	4.638	422.016	91,0
1948	5.866	530.186	90,4
1949	5.528	576.348	104,3
1950	5.568	760.299	136,5
1951	3.830	502.737	131,3

Source : Caisse Nationale de Crédit professionnel.

La Caisse nationale de Crédit professionnel, spécialisée dans le crédit aux Classes moyennes, voit ses engagements s'accroître d'une fin d'année à l'autre, mais à un rythme moindre (1). Les crédits qu'elle accorde se répartissent en quatre grands groupes, parmi lesquels les crédits professionnels dont l'importance relative revient à 79 % contre 81 % en 1950, alors que la part des crédits à l'outillage artisanal s'élève à 11 % contre 8 % en 1950 (2).

Le montant de ces crédits professionnels, accordés en 1951, s'élève à 362.517.000 F contre 618.836.000 F en 1950. La part attribuée au commerce de gros et détail revient à 77.252.000 F, contre 135.079.000 F en 1950, soit, en valeur relative, à 21,31 % contre 21,83 % en 1950. Les crédits professionnels accordés par la Caisse, en 1951, pour le secteur du commerce ont donc, dans le cas de cette institution, été maintenus à 1/5 comme les années précédentes, quoique nominalement réduits dans la même mesure que l'ensemble du groupe.

(1) Cf. 2e partie, chapitre II. - *Monnaie et Crédit.*

(2) Les deux autres groupes sont ceux des crédits à la batellerie sinistrée et des crédits aux sinistrés mobiliers.

CHAPITRE V

TOURISME

Bien que la saison 1951 puisse être considérée comme très satisfaisante, les résultats ne sont pas également favorables pour les différents secteurs de l'industrie touristique.

Le nombre de nuitées atteignit un chiffre record, mais les recettes ne furent pas en proportion, par suite de l'effort consenti par l'industrie hôtelière pour maintenir ses prix au niveau de l'année précédente. Nonobstant les adoucissements apportés par les pays voisins aux réglementations en matière de change, l'apport en devises provenant du tourisme ne répondit pas aux prévisions. Il faut toutefois attirer l'attention sur le retour des touristes allemands, ainsi que sur le nombre de touristes américains, encore en augmentation par rapport à l'année précédente, quoique les apports en dollars soient en légère régression.

§ 1. — IMPORTANCE ECONOMIQUE DU TOURISME

1. — *Emploi et chômage.*

Le nombre d'employeurs de l'industrie hôtelière inscrits à l'O.N.S.S. au 30 juin, s'est accru en un an de 245 unités (1) ; le nombre d'assujettis inscrits s'est aussi accru mais dans une proportion nettement moindre : il ne comportait, à la même date, que 23.069 unités, contre 22.987 l'année précédente.

L'activité hôtelière présente un caractère aléatoire, qui n'est pas uniquement d'origine saisonnière. L'extension des vacances ouvrières et la mobilité de plus en plus grande du touriste par suite de l'expansion de l'automobilisme ont, en effet, grandement modifié la structure du tourisme national, cependant que le tourisme international, par suite des restrictions en devises et de la disparition progressive de la clientèle très aisée, ne parvient plus à assurer la rentabilité des grandes entreprises hôtelières existantes.

2. — *Investissements.*

Jusqu'à présent, dans le cadre de la loi du 1er octobre 1947 concernant

(1) Au 30 juin 1950, le nombre d'employeurs affiliés était de 5.109 unités.

la reconstruction (1), des indemnités d'un montant total de 323.827.000 F ont été accordées à 250 hôtels (sur base de leur valeur en 1939). De plus, 376 hôtels se virent octroyer des crédits à taux réduit pour une somme globale de 264 millions de francs (2).

Pour la reconstruction des attractions touristiques, on a également attribué 179.300.000 F d'indemnités (sur base de leur valeur en 1939) (3).

Ces investissements sont néanmoins insuffisants pour rendre possible un développement rationnel de l'industrie hôtelière, qui doit s'adapter aux exigences de la nouvelle clientèle nationale et internationale. L'effort de cette industrie en vue de maintenir ses prix au niveau de l'année précédente alors que les pays voisins voyaient leurs tarifs augmenter continuellement, a pesé sur la rentabilité au point que l'autofinancement est pratiquement exclu. La diminution des frais et des charges par la rationalisation ainsi que l'octroi de crédit à bon marché sont les principaux facteurs susceptibles d'améliorer la situation. A cet égard, un meilleur étalement des congés rendrait, en effet, possible la répartition des frais d'exploitation (4) sur une plus grande période.

A la suite des améliorations et réaménagements intervenus, 2.136 entreprises sur les 4.195 hôtels, auberges, pensions existants (5), étaient reconnues comme hôtels au 31 décembre 1951.

Répartition des hôtels reconnus, par région touristique et suivant le nombre de chambres disponibles

(Situation au 31 décembre 1951)

RÉGION TOURISTIQUE	Hôtels								Nombre total de chambres
	Nombre total	De 1 à 6 chambres	De 7 à 10 chambres	De 11 à 14 chambres	De 15 à 25 chambres	De 26 à 50 chambres	De 51 à 100 chambres	Plus de 100 chambres	
Côte et Bruges	711	—	73	117	281	176	51	13	18.814
Villes d'art	290	27	45	46	122	26	9	15	8.150
Région mosane	138	15	65	27	15	16	—	—	1.868
Ardennes	574	88	164	107	173	33	9	—	8.299
Autres régions touristiques	423	92	190	70	63	7	—	1	4.404
Total général	**2.136**	**222**	**537**	**367**	**654**	**258**	**69**	**29**	**41.535**

Source : Commissariat Général au Tourisme.

(1) Loi du 1er octobre 1947 relative à la réparation des dommages de guerre aux bien privés (*Moniteur belge* du 10 octobre 1947; err. : *Moniteur belge* des 12 et 13 novembre 1948 et du 5 mars 1949) modifiée par la loi du 25 mai 1951 (*Moniteur belge* du 1er juillet 1951).

(2) Cette somme concerne uniquement les crédits accordés par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

(3) Données fournies par le Commissariat Général au Tourisme.

(4) La période légale de congé va du 1er mai au 31 octobre.

(5) D'après le recensement de 1947.

Plus de 83 % des hôtels reconnus sont de petites et moyennes entreprises, le plus souvent à caractère familial, qui pour la plupart sont exploitées sans personnel salarié.

3. — *Apport de devises.*

En 1951, l'apport de devises du tourisme a été de 2.906 millions de francs contre 2.193 millions l'année précédente, soit une augmentation de près de 32,5 %, tandis que le nombre de nuitées des étrangers a augmenté d'environ 37,6 %, il en résulte que les recettes moyennes par nuitées ont légèrement baissé (1).

Les dépenses en devises à des fins touristiques ayant haussé dans une plus grande proportion, le solde déficitaire est passé de 1.406 millions de francs en 1950 à 2.081 millions de francs en 1951. Envers les pays membres de l'Union Européenne des Paiements, le déficit est presque de 2 milliards de francs; le tourisme a donc contribué à la normalisation de la balance des paiements avec ces pays.

Recettes et dépenses du tourisme et des voyageurs
Répartition par devises (a)
(en millions de francs belges)

DEVISES	Recettes		Dépenses	
	1950	1951	1950	1951
Livres sterling	371	534	114	183
Francs français	470	767	1.902	2.281
Florins	145	121	90	214
Francs suisses	256	310	603	758
Lires	71	119	321	296
Dollars (U.S.A.)	491	487	284	467
Couronnes danoises	48	40	5	7
Mark finlandais	10	17	—	—
Couronnes norvégiennes	9	12	4	3
Couronnes suédoises	60	44	6	12
DM	82	261	135	457
Dollars canadiens	19	26	10	103
Autres devises	161	168	125	206
Total	**2.193**	**2.906**	**3.599**	**4.987**

Source : Institut Belgo-Luxembourgeois du Change.

(a) Les données ci-dessous ne comprennent que les dépenses et recettes faites par l'entremise des banques agréées. Par conséquent, les billets belges emportés par les résidents et utilisés ultérieurement par les étrangers lors de leurs séjours en Belgique (devises achetées ou vendues sur le marché parallèle) échappent au relevé statistique. Il n'est pas exclu toutefois que les recettes et dépenses couvertes de la sorte se compensent dans une large mesure.

(1) Les recettes moyennes par nuitées furent de 1.781 F en 1951, contre 1.850 F en 1950. En 1947, elles étaient déjà de 1.611 F alors que le niveau des prix se situait sensiblement plus bas.

Si les Britanniques sont toujours en première place pour les nuitées, ce n'est plus le cas cette année en ce qui concerne l'apport de devises. La sensible régression des recettes moyennes par nuitée et par touriste — 1.298 F contre 1.417 F l'année précédente — trouve son origine dans les mesures restrictives édictées par le gouvernement britannique et par lesquelles le montant maximum de devises alloué à des fins touristiques, a été ramené à 25 £ par personne.

Les recettes de la zone dollar sont également légèrement en baisse, bien que le nombre de nuitées augmente par rapport à l'année passée. Les recettes moyennes dues aux touristes américains sont donc également en régression.

Par contre, les rentrées de la zone monétaire française se sont sensiblement accrues tant en chiffres globaux qu'en moyenne (1). Les dépenses augmentent également, au point que le solde déficitaire de la balance des paiements concernant les recettes et dépenses de tourisme et voyages, résulte principalement des dépenses faites dans cette zone; il en ressort que la France reste toujours le pays préféré des touristes belges.

Il reste à souligner que les relations touristiques avec l'Allemagne Occidentale se sont encore sensiblement développées, nonobstant le maintien du visa et que les échanges touristiques avec la Suisse ont augmenté dans les deux sens.

§ 2. — ACTIVITE TOURISTIQUE

1. — *Résultats financiers de l'industrie hôtelière.*

La saison 1951 peut être considérée comme l'une des meilleures de la période d'après-guerre, bien que les résultats financiers de 1947 n'aient pas été atteints. Par rapport à 1950, on note une augmentation du nombre des nuitées de 46 % pour les étrangers (2) et de 36 % pour les Belges.

Comme au cours des saisons précédentes, la côte est restée la région touristique la plus visitée avec 74 % des nuitées. Viennent ensuite les villes d'art avec 13 %, les Ardennes avec 7 % et la région mosane avec 2 % (3).

L'initiative de « Westtoerisme » (4) d'accorder certaines bonifications aux touristes ayant leur domicile à l'étranger a contribué à la réussite de la saison touristique à la Côte. L'atmosphère favorable créée par cette mesure de propagande a fait sentir ses effets pendant toute la saison.

Parmi les étrangers, les Anglais restent toujours les clients les plus nombreux de l'industrie hôtelière avec 33 % du total des nuitées. Les

---

(1) En 1950, les recettes moyennes ont été de 2.024 F par nuit et par personne et en 1951 de 2.382 F.

(2) Le nombre de nuitées des étrangers est encore sensiblement inférieur à la moyenne des années 1936-1938. En effet, avec 953.408 nuitées, le tourisme étranger n'atteint seulement que 60 % de la moyenne d'avant guerre.

(3) Pour l'ensemble de l'année, les chiffres étaient de 62 % pour la côte, 23,5 % pour les villes d'art, 8 % pour les Ardennes et 2 % pour la région mosane.

(4) Comité provincial de Tourisme de la Flandre Occidentale. Cf. *L'Economie belge en 1950*, op. cit., p. 130.

Nuitées pendant la période allant de juin à septembre (a)

Répartition par pays de provenance

PAYS DE PROVENANCE	Moyenne 1936/1938 (b)		1947		1950		1951	
	En milliers d'unités	Indice	En milliers d'unités	Indice	En milliers d'unités	Indice	En milliers d'unités	Indice
De l'étranger :								
Grande-Bretagne ..	338	100	380	112	192	57	311	92
France	482	100	123	25	127	26	196	41
Pays-Bas	299	100	82	27	106	35	150	50
Suisse	20	100	18	90	17	85	23	115
U.S.A.	38	100	39	103	53	140	60	158
Autres pays	201	100	157	78	157	78	213	106
Total	**1.378**	**100**	**799**	**58**	**652**	**47**	**953**	**69**
De Belgique			2.598		2.807		3.817	

Sources : Institut National de Statistique.
Commissariat Général au Tourisme.

(a) Sont reprises dans la statistique, les personnes ayant logé en Belgique moyennant paiement; avant la guerre, étaient seules dénombrées celles ayant leur résidence habituelle à l'étranger.
(b) Estimation sur la base des données fournies par le Commissariat Général au Tourisme.

Industrie hôtelière

Estimation des recettes pendant la période allant de juin à septembre

RÉGION TOURISTIQUE	1947		1950		1951	
	Montant (en millions de francs)	%	Montant (en millions de francs)	%	Montant (en millions de francs)	%
Côte	753	64	559	63	825	67
Villes d'art	255	22	197	22	261	21
Région mosane	28	2	19	2	28	2
Ardennes	94	8	74	9	86	7
Autres régions touristiques	49	4	38	4	40	3
Total	**1.179**	**100**	**887**	**100**	**1.240**	**100**

Sources : Institut National de Statistique.
Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

Français viennent ensuite avec 21 %, les Néerlandais avec 16 %, les Américains, en quatrième place, avec 59.861 nuitées, soit environ 6 % (1).

En ce qui concerne les recettes, l'amélioration est moins prononcée que pour les nuitées; par rapport à la saison 1950, elles s'accroissent en effet de 39 %. Cependant, elles ne dépassent que de 5 % environ les recettes de l'année 1947. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que, par rapport à la saison précédente, les dépenses et frais ont sensiblement augmenté tandis que les prix des hôtels sont restés au même niveau.

2. — *Influence sur les moyens de transport.*

Les recettes de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges qui, en matière de trafic voyageurs, peuvent être attribuées au tourisme se montent suivant estimation à environ 219 millions de francs soit une augmentation d'à peu près 22 % par rapport à 1950 (2).

Mouvement et recettes du trafic voyageurs (a)
Société Nationale des Chemins de Fer Belges
(moyenne mensuelle)

ANNÉE	Voyageurs			Voyageurs/km			Recettes		
	Période non touristique (b) (en milliers d'unités)	Période touristique (c)		Période non touristique (b) (en millions d'unités)	Période touristique (c)		Période non touristique (b) (en milliers de francs)	Période touristique (c)	
		En milliers d'unités	% par rapport à la période non touristique		En millions d'unités	% par rapport à la période non touristique		En milliers de francs	% par rapport à la période non touristique
1947 ...	6.821	8.191	120	222	326	146	126.985	184.935	146
1948 ...	6.331	7.105	112	209	291	139	138.628	177.473	128
1949 ...	5.613	6.871	122	188	296	157	127.891	182.383	143
1950 ...	5.565	6.001	108	192	260	138	122.667	167.125	136
1951 ...	5.769	6.399	111	193	278	144	122.042	176.707	145

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(a) A l'exclusion des voyageurs avec abonnement.
(b) L'année, période juin-septembre exclue. Les congés de Pâques et de Pentecôte tombent dans la période non touristique, sauf le congé de Pentecôte en 1949; les chiffres de la période touristique doivent donc être considérés comme des minima.
(c) Période juin-septembre.

(1) Pour toute l'année, les pourcentages sont les suivants : Anglais 25 %, Français 20 %, Néerlandais 17 %, Américains 7 %.

(2) Pour rappel, est considérée comme estimation des recettes touristiques la différence entre la moyenne mensuelle des recettes pendant et hors saison, montant à multiplier par quatre pour tenir compte des quatre mois formant la saison touristique.

Cette augmentation est la plus faible de toutes les activités touristiques. L'évolution en question, moins favorable pour les chemins de fer, résulte de l'extension du parc automobile, des entreprises d'autocars, des tendances nouvelles ainsi que de la suppression de la carte de vacances populaires.

Pour la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux, les recettes attribuées au tourisme peuvent être estimées à 36 millions de francs, contre 16 millions en 1950 (1).

Mouvement et recettes du trafic voyageurs (a)
Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux
(moyenne mensuelle)

ANNÉE	Personnes transportées			Recettes		
	Période non touristique (b) (en milliers d'unités)	Période touristique (c)		Période non toutistique (b) (en milliers de francs)	Période touristique (c)	
		En milliers d'unités	% par rapport à la période non touristique		En milliers de francs	% par rapport à la période non touristique
1947	19.986	21.627	108	64.164	73.610	115
1948	19.426	19.548	101	69.479	75.626	109
1949	16.308	16.828	103	66.067	73.575	111
1950	15.316	15.481	101	64.011	67.832	106
1951	14.878	15.528	104	65.682	74.757	114

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.

(a) A l'exclusion des voyageurs avec abonnement.
(b) L'année, période juin-septembre exclue. Les congés de Pâques et de Pentecôte tombent dans la période non touristique, sauf le congé de Pentecôte en 1949; les chiffres de la période touristique doivent donc être considérés comme des minima.
(c) Période juin-septembre.

Le gain n'est cependant pas en proportion avec le développement du tourisme en 1951, ce moyen de transport étant également de moins en moins prisé par les touristes.

L'activité des services d'autocars au contraire prend de plus en plus d'ampleur, ainsi qu'il ressort de l'accroissement régulier du parc d'autocars.

Le nombre moyen de cars utilisés a été de 1.650 unités contre 1.563 en 1950; le nombre de places disponibles dépasse les 57.000 soit une moyenne de 34 par car.

En 1951, la distance parcourue fut d'environ 29.690.000 km dont 8.105.000 km à l'étranger contre respectivement 25.300.000 km et 6.800.000 km pour l'année précédente.

(1) Pour rappel, est considérée comme estimation des recettes touristiques la différence entre la moyenne mensuelle des recettes pendant et hors saison, montant à multiplier par quatre pour tenir compte des quatre mois formant la saison touristique.

D'après les feuilles de route transmises, les recettes ont été de 300 millions de francs soit un accroissement de 8 % par rapport à l'année précédente. En fait, ces chiffres doivent être d'environ 40 % en dessous de la réalité; en effet, alors que la distance moyenne parcourue renseignée est de 18.000 km par véhicule, certains recoupements tendent à établir qu'effectivement elle se situerait entre 25 et 30.000 km. Les recettes peuvent donc être estimées à plus de 420 millions de francs.

L'activité du service Ostende-Douvres a pris également de l'extension. Les recettes s'élèvent, en effet, à 93,5 millions de francs contre 83,4 millions de francs en 1950, cependant que le nombre de personnes transportées est passé de 393.040 à 477.748 (1). Les résultats atteints sont cependant encore bien en dessous du niveau d'avant guerre puisque, pour la période 1936/1938, 667.248 personnes furent transportées avec une recette brute de 42 millions de francs.

Mouvement et recettes du trafic voyageurs
Ligne maritime Ostende-Douvres
(moyenne mensuelle)

ANNÉE	Voyageurs			Recettes		
	Période non touristique (a) (en unités)	Période touristique (b)		Période non touristique (a) (en milliers de francs)	Période touristique (b)	
		En unités	% par rapport à la période non touristique		En milliers de francs	% par rapport à la période non touristique
1947.....	14.919	71.291	478	6.163	18.667	303
1948.....	12.897	40.413	313	4.853	10.993	226
1949.....	13.086	59.565	455	4.385	14.340	327
1950.....	15.430	67.399	437	4.177	12.565	301
1951.....	18.018	83.400	463	4.829	13.706	284

Source : Ministère des Communications.

(a) L'année, période juin-septembre exclue. Les congés de Pâques et de Pentecôte tombent dans la période non touristique, sauf le congé de Pentecôte en 1949; les chiffres de la période touristique doivent être considérés comme des minima.
(b) Période juin-septembre.

La progression du mouvement des voyageurs au cours de la période d'activité touristique réduite atteste un accroissement du tourisme au cours des week-ends, à la côte et dans les villes d'art. Cette évolution, qui tend à étaler la période d'activité de l'industrie hôtelière, est favorable à son développement.

Il n'existe pas d'éléments qui permettent de déterminer l'influence du tourisme sur le trafic aérien.

(1) En 1947 qui est encore toujours considéré comme l'année la plus favorable, 404.521 personnes ont été transportées et on a comptabilisé 123.973.000 F de recettes.

§ 3. — TOURISME SOCIAL

L'importance du tourisme social ressort des quelques chiffres suivants. Le nombre de travailleurs recensés à l'Office National de Sécurité Sociale et au Fonds National des Ouvriers Mineurs s'élevait au 30 juin 1951 à 1.891.583 personnes. Les cotisations virées, destinées aux congés payés annuels, sont passées à 3.432,2 millions de francs et sont donc en augmentation de 269,2 millions de francs par rapport à 1950 (1). La répartition de ces cotisations ne fut pas amendée en ce qui concerne les diverses allocations (2).

En ce qui concerne les grands problèmes qui régissent en Belgique comme ailleurs le tourisme social, il n'y eut aucun événement important à signaler.

1. — *Transport à prix réduit.*

Bien que la durée de validité du billet aller-retour 3e classe, délivré à prix réduit aux travailleurs en vacances, ait été portée à 20 jours, relativement peu de personnes ont fait usage de cette faveur (3).

Ce sont surtout les billets aller-retour ordinaires, valables pendant 4 jours ouvrables (dimanches et jours de fêtes donc non compris) et qui peuvent être obtenus sans formalités, par n'importe quel voyageur, qui furent employés par ceux qui traditionnellement choisissent leur date de vacance aux environs du 21 juillet ou du 15 août.

2. — *Etalement des congés payés.*

Jusqu'à présent aucun résultat notable n'a été atteint en matière d'étalement des congés payés. La question des vacances scolaires semble être la pierre d'achoppement pour une répartition raisonnable pendant la période légale. Il semble cependant que ces difficultés sont surtout d'ordre traditionnel, faute d'aménagement d'un système de roulement dans chaque entreprise.

D'autre part, les employeurs s'efforcent de minimiser l'influence des congés payés sur la production en faisant correspondre ceux-ci avec une kermesse locale ou une période d'activité économique restreinte.

3. — *Logement à bon marché.*

Plus de la moitié des hôtels renseignés au Guide des hôtels 1951 (4) offrent au cours de la saison des pensions complètes à 150 F et moins (par

---

(1) Les cotisations pour le congé supplémentaire des ouvriers mineurs ont cependant été ramenées de 4 à ½ % à partir du 1er janvier 1951 (Arrêté royal du 8 avril 1952, *Moniteur belge* du 13 avril 1952).

(2) Cf. *L'Economie belge en 1950*, op. cit., p 138.

(3) La diminution est de 15 % comme pour les billets aller-retour ordinaires, alors qu'elle était de 35 ou 50 % avec les cartes de vacances populaires.

(4) *Guide officiel. Hôtels, pensions, restaurants. 1951*, Bruxelles, 1951 (Ministère des Communications, Commissariat Général au Tourisme).

jour). Parmi ceux-ci il y a 225 hôtels avec pension de 85 à 125 F (1). Dans les institutions de vacances subsidiées, les travailleurs peuvent également passer leur congé payé à des prix allant de 90 à 125 F pour une pension complète.

En plus, s'ajoutent les frais pour le délassement et les petites dépenses inévitables, qui peuvent être estimées par personne au minimum à 25 F.

Au total, les dépenses d'une semaine de congé pour un touriste modeste peuvent être évaluées au minimum à 1.000 F par personne.

Or, le double pécule de vacances des travailleurs varie théoriquement entre 1.500 F et 3.000 F suivant qu'il s'agit de manœuvres touchant le salaire minimum ou d'ouvriers qualifiés; à ce montant s'ajoute éventuellement le pécule familial de vacances égal à un mois d'allocations familiales (2).

Pour la majorité des travailleurs, le pécule de vacances ne permet donc pas, même dans les conditions les plus avantageuses, de jouir d'une semaine de congé, avec femme et enfants, dans un établissement modeste.

Dans le cadre de l'encouragement aux vacances ouvrières, les 29 établissements subsidiés ont en 1951 enregistré environ 190.000 nuitées contre 131.000 en 1950 pour 35 maisons de vacances (3).

Le tourisme d'étapes, qui intéresse surtout les jeunes, comprenait, en 1951, 86 établissements reconnus avec 4.780 lits qui au total enregistrèrent 204.726 nuitées contre 202.598 nuitées réparties entre 85 maisons en 1950.

4. — *Epargne en vue de vacances.*

Jusqu'à présent aucune mesure générale n'a été prise en matière d'épargne pour les vacances. Des caisses de voyage en vue du congé annuel ont cependant été constituées par diverses organisations ouvrières.

Le Commissariat Général au Tourisme étudie la possibilité d'une intervention de l'Etat dans l'encouragement de cette épargne.

---

(1) Plus les 10 % de service.

(2) Arrêté royal du 30 avril 1951 relatif à l'octroi du pécule familial de vacances en 1951 (*Moniteur belge* des 2 et 3 mai 1951).

(3) A la suite de l'arrêté royal du 23 janvier 1951 relatif à l'octroi de subventions en vue de promouvoir les vacances ouvrières et le tourisme populaire (*Moniteur belge* du 1er février 1951), différents établissements n'entrèrent plus en ligne de compte pour l'attribution d'un subside.

TROISIÈME PARTIE

Finances, Monnaie et Crédit

CHAPITRE PREMIER

FINANCES PUBLIQUES

SECTION I. — DONNÉES GÉNÉRALES

Les rentrées d'impôts d'Etat ont été de l'ordre de 70,4 milliards de francs en 1951 contre 55,4 milliards de francs en 1950. L'accroissement ne représente pas entièrement une augmentation de la charge fiscale supportée par l'économie nationale, puisqu'il englobe un peu plus de 4 milliards de francs de versements anticipatifs en matière de taxe professionnelle (1). Par ailleurs, le gonflement constaté dans la plupart des rentrées d'impôts ordinaires est à mettre en relation avec la hausse des prix et l'accroissement du chiffre des affaires, qui ont caractérisé les trois premiers trimestres de l'année 1951.

Les prélèvements fiscaux opérés par les provinces et les communes n'ont guère varié par rapport à l'année antérieure. Les impositions provinciales, additionnels aux impôts cédulaires sur les revenus et additionnels aux autres impôts d'Etat, s'élèvent en 1950 et 1951, respectivement à 315,6 millions de francs et 330,8 millions de francs. Quant aux rentrées fiscales des communes, elles représentent 3.400 millions de francs en 1951 contre 3.212 millions de francs en 1950.

Dans l'ensemble donc, l'évolution des recettes fiscales, et plus spécialement de celles afférentes aux impôts d'Etat, traduit une situation conjoncturelle assez favorable. La politique fiscale suivie n'aurait d'ailleurs pu être à l'origine de l'augmentation des rentrées d'impôts, puisqu'elle a visé à réaliser de multiples allègements, tant dans le domaine des contributions directes que dans celui de la taxe de transmission.

Par ailleurs, l'Etat a dû faire face à des dépenses accrues nées de circonstances d'ordre international. Le total des crédits relatifs à la Défense nationale, repris au budget ordinaire, a, en effet, atteint 8.438 millions de francs contre 6.380 millions de francs en 1950. Au budget extraordinaire, l'accroissement des dépenses militaires a, à lui seul, fait passer le total des crédits d'investissements de 10,7 milliards de francs à 14,2 milliards de francs.

(1) Cf. § 2. - *Politique fiscale* et § 3. - *Recettes d'impôts.*

Nonobstant ces charges considérables, les crédits pour dépenses civiles de travaux publics ont pu, dans l'ensemble, être maintenus au niveau de ceux de 1950. Seuls, les crédits d'investissements afférents aux budgets des Communications et des Travaux publics ont subi de légères réductions.

Dans le domaine social, les interventions budgétaires servant à couvrir les paiements d'indemnités aux chômeurs, aux estropiés, mutilés et personnes assimilées, ainsi que les crédits relatifs aux pensions de vieillesse, ont été accrus.

Enfin, le montant de la dette publique, par tête d'habitant, qui représentait 5.000 F à la fin de 1938, a atteint 29.264 F au 31 décembre 1951, contre 28.586 au 31 décembre 1950.

SECTION II. — FINANCES DE L'ÉTAT

Les nécessités d'ordre international ont imposé à la Belgique un effort financier sérieux qui s'est manifesté, pour l'exercice budgétaire 1951, par un accroissement sensible des dépenses militaires, tant ordinaires qu'extraordinaires. Pourtant, les crédits nécessaires à la réalisation d'une politique économique et sociale adaptée aux besoins du moment ont été maintenus.

La conjoncture favorable que le pays a connue au cours de l'année a procuré au Trésor des recettes d'impôts en progrès sur celles de l'exercice antérieur. Cet élément, combiné avec l'effet des versements anticipatifs effectués en matière de taxe professionnelle, a permis d'assurer au budget ordinaire un boni appréciable qui a servi au financement partiel du budget extraordinaire.

§ 1. — SITUATION BUDGETAIRE GENERALE

Alors que le budget ordinaire de l'exercice 1950 avait enregistré un mali de 2,1 milliards de francs, celui de l'exercice 1951 semble devoir procurer un boni de plus de 8 milliards de francs, nonobstant le fait que les dépenses ordinaires sont, en 1951, très supérieures à celles de 1950. Ce boni est dû aux plus-values réalisées en matières de recettes fiscales, dont les prévisions initiales sont dépassées de quelque 12 milliards de francs.

La majoration, par rapport à l'exercice 1950, du budget extraordinaire, déduction faite des recettes et des dépenses d'assainissement monétaire, soit environ 4 milliards de francs, est attribuable à l'augmentation des crédits destinés à la Défense nationale.

La balance budgétaire probable, pour les exercices 1950 et 1951, donne une idée précise de l'évolution de la situation par rapport à l'exercice 1950.

Les dépenses budgétaires globales de l'exercice 1951 seraient donc supérieures d'un peu plus de 10 milliards de francs aux recettes budgétaires du même exercice.

Balance budgétaire probable pour les exercices 1950 et 1951

(en milliards de francs)

EXERCICE	Budget ordinaire (a)	Budget extraordinaire (b)	Total provisoire
1950	— 2,1	— 14,2	— 16,3
1951	+ 8,3	— 18,4	— 10,1

Source : Ministère des Finances.

(a) Le budget ordinaire comprend les recettes et dépenses ordinaires et celles résultant de la guerre.
(b) Non compris les recettes et dépenses d'assainissement monétaire.

Situation budgétaire probable pour l'exercice 1951

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Budget ordinaire (a)	Budget extraordinaire (b)	Total
Recettes probables			
Prévisions budgétaires	63.790	325	64.115
Recettes probables	76.756	367	77.123
Dépenses probables			
Crédits initiaux	63.744	15.831	79.575
Crédits supplémentaires (c)	9.217	4.444	13.661
Réductions (c)	— 4.463	— 1.546	— 6.009
Dépenses probables totales	**68.498**	**18.729**	**87.227**
Balance probable			
Recettes	76.756	367	77.123
Dépenses	68.498	18.729	87.227
Balance	**+ 8.258**	**— 18.362**	**— 10.104**

Source : Ministère des Finances.

(a) Le budget ordinaire comprend les recettes et dépenses résultant de la guerre.
(b) Non compris les recettes et dépenses d'assainissement monétaire.
(c) En tenant compte du 1er et du 2me feuilleton de crédits supplémentaires (*Doc. Parl.*, Chambre des Représentants, session 1950-1951, n° 602, 3 juillet 1951, et session 1951-1952, n° 103, 13 décembre 1951) et d'un amendement au 1er feuilleton (*Doc. Parl.*, Chambre des Représentants, session 1951-1952, n° 19, 20 novembre 1951).

1. — *Budget ordinaire.*

a) *Recettes.*

Les évaluations budgétaires primitives de recettes atteignaient 63.790 millions de francs. Au 31 juillet 1952, les recettes perçues pour l'exercice 1951 s'élevaient à 76.756 millions de francs.

Ce sont surtout les recettes fiscales et, plus spécialement celles de contributions directes, qui ont déterminé cette sensible majoration (1). Au cours de l'exercice 1950, les réalisations effectives avaient, par contre, été inférieures aux prévisions pour les recettes fiscales et supérieures aux évaluations pour ce qui concernait les recettes ordinaires non fiscales et les recettes de guerre.

Recettes de l'exercice 1951
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Evaluation budgétaire	Recettes probables	Différence
Recettes fiscales	58.198	70.410	+ 12.212
Recettes ordinaires non fiscales	5.167	5.043	— 124
Recettes de guerre	425	1.303	+ 878
Total	**63.790**	**76.756**	+ **12.966**

Source : Ministère des Finances.

b) *Dépenses.*

Les dépenses ordinaires prévues initialement étaient de l'ordre de 63.744,5 millions de francs. Sur base des crédits supplémentaires sollicités, elles atteindront probablement 68.497,7 millions de francs (2). L'augmentation provient, à concurrence de 3.169 millions de francs, des dépenses ordinaires proprement dites et, pour 1.585 millions de francs, des dépenses résultant de la guerre.

Les accroissements de crédits sollicités en cours d'exercice pour les dépenses ordinaires proprement dites se répartissent sur de nombreux budgets. En premier lieu, les dépenses militaires, reprises au budget du Ministère de la Défense nationale, ont nécessité des crédits supplémentaires de 1,3 milliard de francs. Ces derniers couvrent des dépenses diverses de matériel et de personnel se rapportant, à la fois, aux forces militaires

(1) Un examen plus détaillé de l'évolution des recettes fiscales sera fait au § 3. - *Recettes d'impôts.*

(2) *Doc. Parl.*, Chambre des Représentants, Session 1950-1951, n° 602, 3 juillet 1951;
Doc. Parl., Chambre des Représentants, Session 1951-1952, n° 19, 20 novembre 1951;
Doc. Parl., Chambre des Représentants, Session 1951-1952, n° 103, 13 décembre 1951.

intérieures et au bataillon expéditionnaire de Corée. A ce supplément de dépenses militaires, au sens strict du mot, s'ajoute une augmentation de dépenses militaires relatives à l'organisation de la sécurité civile, qui atteint 257 millions de francs et qui est comptabilisée au budget de l'Intérieur. Par ailleurs, les charges sociales nouvelles, nées surtout de l'accroissement du chômage, ont amené une majoration, d'environ 1,1 milliard de francs, des crédits prévus au budget du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. Au surplus, la révision des barèmes des agents de l'Etat, qui est entrée en vigueur, avec effet rétroactif, au 1er janvier 1951, a exigé des crédits supplémentaires d'environ 500 millions de francs, auxquels s'ajoutent 350 millions de francs pour la péréquation des pensions des agents qui ne sont plus en activité. Cette révision de barème, réalisée au profit des agents de l'Etat, s'est étendue à d'autres services publics. C'est ainsi que la S.N.C.B. a ajusté, à son tour, les rémunérations de son personnel, ce qui a amené l'inscription d'un nouveau crédit, de 350 millions de francs, au budget des Communications.

Dans le domaine des dépenses résultant de la guerre (1), le principal accroissement de crédit par rapport aux prévisions initiales, soit 1.700 millions de francs, est inscrit au budget des Affaires économiques et des Classes moyennes. Cette dépense supplémentaire a des origines diverses. D'une part, l'Etat a octroyé à l'Office Commercial du Ravitaillement (O.C.R.A.) 886 millions de francs de ressources complémentaires, afin de permettre à cet organisme de continuer, par une politique d'importation adéquate, son rôle de régulateur des prix sur le marché intérieur. Le paiement d'allocations compensatoires arriérées a exigé 290 millions de francs de crédits nouveaux. Enfin, dans le cadre des subventions accordées aux charbonnages, 460 millions de francs ont dû être octroyés à ces derniers en cours d'exercice, en vue de couvrir le paiement des impôts dus par ces charbonnages sur les sommes reçues par eux et affectées à la constitution d'un fonds de rééquipement.

Ces multiples crédits supplémentaires n'ont été que partiellement compensés par diverses réductions budgétaires, à concurrence de 3 milliards de francs, effectuées également en cours d'exercice. Ces dernières ont, en ordre principal, porté sur le budget des Non-valeurs et Remboursements. Par suite de la réforme de la comptabilité budgétaire, un compte spécial, alimenté par prélèvement sur les ressources fiscales courantes, correspondant aux dégrèvements, sera ouvert au budget pour ordre et supportera les dépenses de non-valeurs et remboursements d'impôts indûment établis; quant au budget des Voies et Moyens, il comprendra les recettes d'impôts effectivement réalisées. La suppression corrélative des articles du budget des non-valeurs et remboursements se traduit par une réduction de 1.489 millions de francs, tandis que celle de l'article 102 du même budget relatif aux quotes-parts des provinces et des communes dans le produit de certains impôts, aboutit à une réduction de 830 millions de francs.

---

(1) Appellation et classification maintenues depuis la fin des dernières hostilités, durant lesquelles tous les subsides alimentaires directs ou indirects étaient considérés comme charges résultant de la guerre.

Les accroissements par rapport à l'exercice antérieur portant, en ordre principal, sur les dépenses ordinaires, puisque le total de ces dernières passe à 68.497,7 millions de francs contre 65.553 millions de francs en 1950. Cette augmentation provient surtout des dépenses militaires et de certaines dépenses d'ordre économique et social.

Le total des crédits relatifs à la Défense nationale, repris au budget ordinaire, a, en effet, atteint 8.438 millions de francs en 1951 contre 6.380 millions de francs en 1950.

Les subventions d'ordre économique ont fait l'objet, en 1951, d'augmentations de crédits, compensées en partie par des réductions. C'est ainsi que l'Office Commercial du Ravitaillement s'est vu allouer 886 millions de francs; en 1950, aucun crédit de cette nature n'avait été inscrit au budget ordinaire. L'intervention de l'Etat dans le déficit d'exploitation des chemins de fer belges, a représenté 1.450 millions de francs, somme identique à celle allouée en 1950 (1). A cette intervention s'ajoute l'aide accordée à la S.N.C.B. en vue de compenser les pertes financières provenant du transport de voyageurs bénéficiant de tarifs privilégiés : cette subvention a atteint 149,5 millions de francs contre 139,5 millions de francs, en 1950. Par contre, certaines réductions des subventions d'ordre économique ont également été réalisées. C'est ainsi qu'en matière de subsides aux prix (2), les interventions budgétaires qui, en 1950, avaient encore atteint 200 millions de francs, n'ont plus été que de 108 millions de francs en 1951. Sur ce dernier montant, 18 millions de francs sont destinés à assurer le maintien, en faveur des petits consommateurs, du prix du gaz en dessous du tarif normal et 90 millions de francs représentent des primes à la production laitière. Les subventions à l'industrie charbonnière, de leur côté, ont été ramenées de 1 milliard de francs, pour l'exercice 1950, à 873 millions de francs (3) pour l'exercice 1951.

Parmi les interventions à caractère social, ce sont, en ordre principal, les crédits servant à couvrir les paiements d'indemnités de chômage et de pensions de vieillesse, qui ont été augmentés. En effet, alors que pour l'exercice 1950, les dépenses découlant du chômage, inscrites au budget ordinaire, étaient de l'ordre de 1.200 millions de francs, pour l'exercice 1951, elles ont atteint 2.250 millions de francs. Toutefois, en 1950, 2.000 millions de francs de subventions exceptionnelles, destinées à financer ces dépenses, avaient été inscrits au budget extraordinaire. En 1951, cette intervention spéciale n'a plus été que de 1.260 millions de francs. Par ailleurs, la charge budgétaire afférente au paiement des pensions de vieillesse est passée de 2.777 millions de francs (4) en 1950 à 3.386 millions de francs en 1951. L'intervention de l'Etat en faveur des estropiés, mutilés et personnes assimilées, s'est également accrue. En effet, les crédits permettant semblable intervention ont été portés de 381 millions de francs (4) en 1950 à 495

(1) Chiffres rectifiés.

(2) Allocations compensatoires exclues.

(3) Y compris des allocations à divers charbonnages en compensation des impôts applicables sur les sommes affectées par eux à la constitution d'un fonds de rééquipement.

(4) Chiffres rectifiés.

millions de francs en 1951. Enfin, les subventions allouées aux organismes assureurs fonctionnant dans le cadre de l'assurance maladie-invalidité (1), ont été de 1.209 millions de francs, en 1951, soit un montant quasi-identique à celui de l'exercice 1950.

2. — *Budget extraordinaire.*

a) *Recettes.*

Les prévisions de recettes extraordinaires (2), pour l'exercice 1951, sont de l'ordre de 325 millions de francs contre 663 millions de francs prévus pour l'exercice 1950 (3). Sur ce dernier montant, 2 millions de francs seulement avaient été effectivement perçus au 30 juin 1951. Ces rentrées extraordinaires proviennent du produit d'opérations diverses effectuées par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, ainsi que de certaines ressources accidentelles du Trésor.

b) *Dépenses.*

Les crédits initiaux pour le budget extraordinaire avaient été fixés à 15.831 millions de francs (4). Le gouvernement a déposé deux feuilletons de crédits supplémentaires qui portent le montant à 18.729 millions de francs (5).

Pour l'exercice 1950, le total des crédits avait représenté 14.780 millions de francs (5). Le chiffre de l'exercice 1951 est donc supérieur de près de 4 milliards de francs à celui de l'exercice 1950.

Sur le chiffre précité de 18.729 millions de francs, correspondant aux crédits extraordinaires de l'exercice 1951, 14.035 millions de francs représentent des crédits d'investissements et 4.694 millions de francs des avances, des participations et des crédits divers.

De 1950 à 1951, l'augmentation du montant des crédits d'investissements, repris au budget extraordinaire, est due uniquement à un accroissement d'environ 4.681 millions de francs des dépenses d'ordre militaire. Quant aux dépenses civiles, elles ont été, en 1951, pratiquement maintenues au niveau de celles de l'exercice 1950. Les crédits afférents aux budgets des

---

(1) Subventions par l'intermédiaire du Fonds National d'Assurance Maladie-Invalidité (F.N.A.M.I.). Subventions pour combler le déficit résultant de l'assurance des ouvriers mineurs et assimilés. Subventions pour parer au déficit de cotisations des assujettis chômeurs involontaires.

(2) Les perceptions d'impôts d'assainissement monétaire exclues.

(3) Chiffres rectifiés.

(4) Non compris les 3.555 millions de francs de crédits prévus pour l'assainissement monétaire et y compris rectifications budgétaires. Cf. Projet de loi contenant le budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour l'exercice 1951 (*Doc. Parl.*, Sénat, session 1950-1951, n° 5-XXII, 14 juin 1951).

(5) *Doc. Parl.*, Chambre des Représentants, session 1950-1951, n° 602, 3 juillet 1951;
Doc. Parl., Chambre des Représentants, session 1951-1952, n° 19, 20 novembre 1951;
Doc. Parl., Chambre des Représentants, session 1951-1952, n° 103, 13 décembre 1951.

Crédits d'investissements du budget extraordinaire pour les exercices 1950 et 1951 (a)

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Exercice 1950	Exercice 1951
A. *Immobilisations nouvelles*		
Affaires étrangères	40	39
Intérieur	5	10
Défense nationale	1.601	5.958
Agriculture	34	53
Communications	927	559
Travaux publics	4.882	4.774
Travail et Prévoyance sociale	34	—
Santé publique et Famille	762	766
Finances	11	10
Affaires économiques et Classes moyennes	10	—
B. *Restauration du domaine public et assimilé*		
Défense nationale	33	127
Agriculture	4	5
Communications	762	398
Travaux publics	1.665	1.292
Affaires économiques et Classes moyennes	—	—
Reconstruction	6	44
Instruction publique	—	—
Total	**10.776**	**14.035**

Source : Ministère des Finances.

(a) En tenant compte du 1er et du 2me feuilleton de crédits supplémentaires (*Doc. Parl.*, Chambre des Représentants, session 1950-1951, n° 602, 3 juillet 1951 et, session 1951-1952, n° 103, 13 décembre 1951) et d'un amendement au 1er feuilleton (*Doc. Parl.*, Chambre des Représentants, session 1951-1952, n° 19, 20 novembre 1951).

Communications et des Travaux publics ont pourtant subi de légères restrictions. Elles n'ont toutefois pas touché l'essentiel du plan des travaux prévus pour ces départements.

Pour financer les dépenses extraordinaires de l'exercice 1951, la Trésorerie a pu bénéficier d'un ensemble de facteurs favorables : le boni du budget ordinaire, l'émission d'un emprunt à long terme et l'accroissement des dépôts bancaires, qui s'est traduit par une augmentation corrélative du montant des certificats de trésorerie à court terme. Au surplus, l'affectation au profit du Trésor du produit de la réévaluation de l'encaisse-or de la Banque Nationale à la suite de l'alignement monétaire de 1949, soit 4,3 milliards de francs, a permis à l'Etat de rembourser, en 1950, des avances consenties par la Banque Nationale et de recréer de la sorte une marge d'utilisation pour 1951.

Pour faire face à ses engagements internationaux, le Gouvernement a été amené à accélérer les engagements de crédits sans pouvoir cependant accélérer dans la même proportion les paiements. Cette procédure aura pour effet d'accroître les charges à supporter par les crédits de paiement à prévoir pour l'année 1952 et les années ultérieures.

§ 2. — POLITIQUE FISCALE

L'année 1951 est marquée par des adaptations importantes de la législation fiscale. Les lois coordonnées d'impôts sur les revenus ont été revisées en vue de réaliser l'égalité fiscale. Le régime de la taxe de transmission a été transformé afin de tenir compte des nécessités de la politique des prix. Enfin, l'unification des droits d'accises, dans le cadre de Benelux, a été consacrée dans les textes légaux, dont la mise en application n'est encore que limitée.

1. — *Contributions directes.*

A partir de l'exercice 1951 (1), le régime d'impôts sur les revenus a subi diverses modifications. La péréquation des minima exonérés à la taxe professionnelle et à l'impôt complémentaire personnel a été réalisée. L'impôt foncier, la taxe professionnelle et l'impôt complémentaire personnel ont été aménagés afin de tenir compte, dans une mesure plus large, des charges familiales des redevables. L'égalité fiscale, à l'égard de la taxe professionnelle, entre les diverses catégories de personnes physiques, a été réalisée. La charge fiscale pour les sociétés, d'une part, et les personnes physiques ayant des revenus professionnels élevés d'autre part, a été aggravée. Il a été apporté des simplifications appréciables, notamment pour l'impôt foncier, par la suppression du supplément de contribution foncière sur les immeubles loués à des fins professionnelles, prévu par le 2e alinéa du 1er paragraphe de l'article 13 des lois coordonnées, et pour les impôts frappant les revenus professionnels, par l'incorporation, dans la taxe professionnelle, de la contribution nationale de crise.

Parmi toutes ces réformes, celle relative à l'égalité fiscale a eu la répercussion la plus immédiate et la plus significative. Le système consacré par la loi du 8 mars 1951 (1) subordonne l'octroi de l'égalité fiscale au versement volontaire de la taxe professionnelle, dans le courant même de l'année pendant laquelle les revenus ont été acquis. Ce système a été mis en vigueur dès l'année 1951 pour les impôts de l'exercice 1951 (versement anticipatif au plus tard le 31 mars 1951). Les conséquences budgétaires de ce régime seront analysées ultérieurement (2).

Par ailleurs, en vue de permettre une liquidation plus rapide de l'arriéré fiscal, devenu considérable, des mesures de « déconcentration administrative » ont été prises. C'est ainsi qu'une loi (3) délègue à des inspecteurs des contributions, pour une période limitée, les pouvoirs attribués aux directeurs par l'article 65 des lois coordonnées d'impôts sur les revenus.

2. — *Douanes et accises.*

Sur le plan de l'aménagement international des droits de douanes, le tarif des droits d'entrée a été modifié en suite des négociations tarifaires

---

(1) Loi du 8 mars 1951 (*Moniteur belge* des 19 et 20 mars 1951).

(2) Cf. § 3. - *Recettes d'impôts.*

(3) Loi du 30 juin 1951 (*Moniteur belge* du 4 juillet 1951) complétée par l'arrêté royal du 1er octobre 1951 (*Moniteur belge* du 7 octobre 1951).

menées à Torquay, avec différents pays, dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs et le commerce (1).

Le régime de suspension totale ou partielle, de la perception des droits d'entrée sur certains produits, notamment les fils de laine, de coton, de poils et de soie, les fibres textiles artificielles, les sacs d'emballage, les tôles de fer ou d'acier, a fait l'objet de diverses dispositions fiscales prises en cours d'année (2). La plupart de ces mesures visaient à assurer, tout comme en 1950, un approvisionnement régulier du marché intérieur.

Dans le domaine des droits d'accises, sans attendre l'approbation définitive, par tous les Parlements intéressés, de la convention relative à l'unification des droits d'accises Benelux, l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise a réalisé, de manière autonome, certains des aménagements prévus par la dite convention.

C'est ainsi qu'il a été procédé, comme première mesure, à la suppression des droits d'accises sur les allumettes, les appareils d'allumage, l'acide acétique et les vinaigres (3). La perception de ces droits avait d'ailleurs déjà été suspendue depuis le 3 novembre 1950.

Une seconde mesure a été la publication légale des tarifs unifiés pour les différents produits soumis aux droits d'accises (4). Le nouveau barème entraîne une majoration des taux pour le sucre et les cigarettes et une diminution pour l'alcool, les cigares, les cigarillos et le tabac à fumer. Pour ce qui concerne la bière, l'imposition moyenne dérivant du nouveau régime est quelque peu inférieure à la charge que supportait ce produit dans l'ancien système. Quant aux droits d'accises perçus antérieurement sur les eaux minérales et les limonades, sur le café, sur le benzol, sur la margarine et autres graisses préparées, sur les glucoses, maltoses et sirops, ils sont supprimés. Au surplus, le Ministre des Finances est autorisé à mettre en vigueur ces diverses dispositions à des dates différentes. Cette dernière décision a été prise en vue de permettre l'adaptation progressive de certains secteurs industriels, notamment de la brasserie. En dehors des suppressions de droits, seul le nouveau barème pour les tabacs est entré en vigueur, à partir du 16 avril 1951 (5). Les régimes fiscaux relatifs aux alcools, bières et eaux minérales seront appliqués, au plus tôt, le 1er janvier 1953.

Enfin, des dispositions spéciales ont été prises en faveur des bières exportées. La ristourne des droits d'accises, au bénéfice des bières exportées, n'est plus calculée sur une base forfaitaire, mais en fonction de la densité réelle des bières (6). Cette mesure a été prise en vue de favoriser l'exportation de bières de forte densité.

---

(1) Arrêté royal du 18 mai 1951 (*Moniteur belge* du 27 mai 1951).
(2) Arrêté royal du 20 mars 1951 (*Moniteur belge* du 24 mars 1951).
Arrêté royal du 20 juin 1951 (*Moniteur belge* du 27 juin 1951).
(3) Loi du 7 février 1951 (*Moniteur belge* du 17 février 1951).
(4) Loi du 19 mars 1951 (*Moniteur belge* du 5 avril 1951).
(5) Arrêté ministériel du 27 mars 1951 (*Moniteur belge* du 6 avril 1951).
(6) Arrêté ministériel du 19 mars 1951 (*Moniteur belge* des 21 et 22 mai 1951).

3. — *Enregistrement, succession et timbre.*

Une modification a été apportée à l'article 72 du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, qui stipule les conditions d'application de ces droits en cas d'échange d'immeubles ruraux non bâtis. Suivant les nouvelles dispositions (1), un droit de 2 % est maintenu dans l'hypothèse de semblable échange, pour autant que la valeur vénale de chacun des lots n'excède, non plus 200 fois le revenu cadastral, mais bien 350 fois le dit revenu. La condition subsiste, toutefois, que tous les immeubles à échanger soient situés dans la même commune ou dans des communes limitrophes.

Le Code des droits de timbre, mis à jour dès 1947, a été confirmé par une loi (2).

Par ailleurs, les nécessités économiques, notamment celles découlant de la politique des prix, ont amené le Gouvernement à réaliser de nombreux aménagements du régime de taxe de transmission perçue sur divers produits et services.

La taxe forfaitaire perçue sur les grains de maïs a été réduite de 9 à 4,5 % (3).

Le taux de la taxe pour tous les transports par voie ferrée et pour les transports sur routes effectués par trolleybus, a été uniformément portée à 2,25 % (4).

Le régime de taxe de transmission forfaitaire a été étendu à de nouvelles catégories de produits agricoles : grains de millet, de sorgho (4), graines et semences de betteraves, de trèfle et luzerne, de chicorée à café, etc... (5).

La taxe de 1,10 % qui était prélevée lors de l'exportation des racines de chicorée a été supprimée (4).

Le taux de la taxe de transmission perçue sur le papier-journal a été réduit à 2,50 % (5).

Une taxe forfaitaire unique est appliquée lors de la transmission d'huiles minérales lourdes combustibles. Le taux de cette taxe a été fixé à 4,50 %, pour les huiles dites « fuel oils » et à 9 % pour les huiles dites « gas oils » (6).

Par ailleurs, les décisions d'ordre social prises en date du 20 octobre 1951 à la Commission paritaire nationale ont eu des répercussions dans le domaine budgétaire. Elles ont nécessité, au profit du Trésor, des ressources immédiates qui, pour être assurées, ont entraîné le rétablissement, depuis le 29 novembre 1951 d'une taxe de transmission à l'exportation, sur certains produits industriels, aux taux de 1, 2 ou 3 % (7).

---

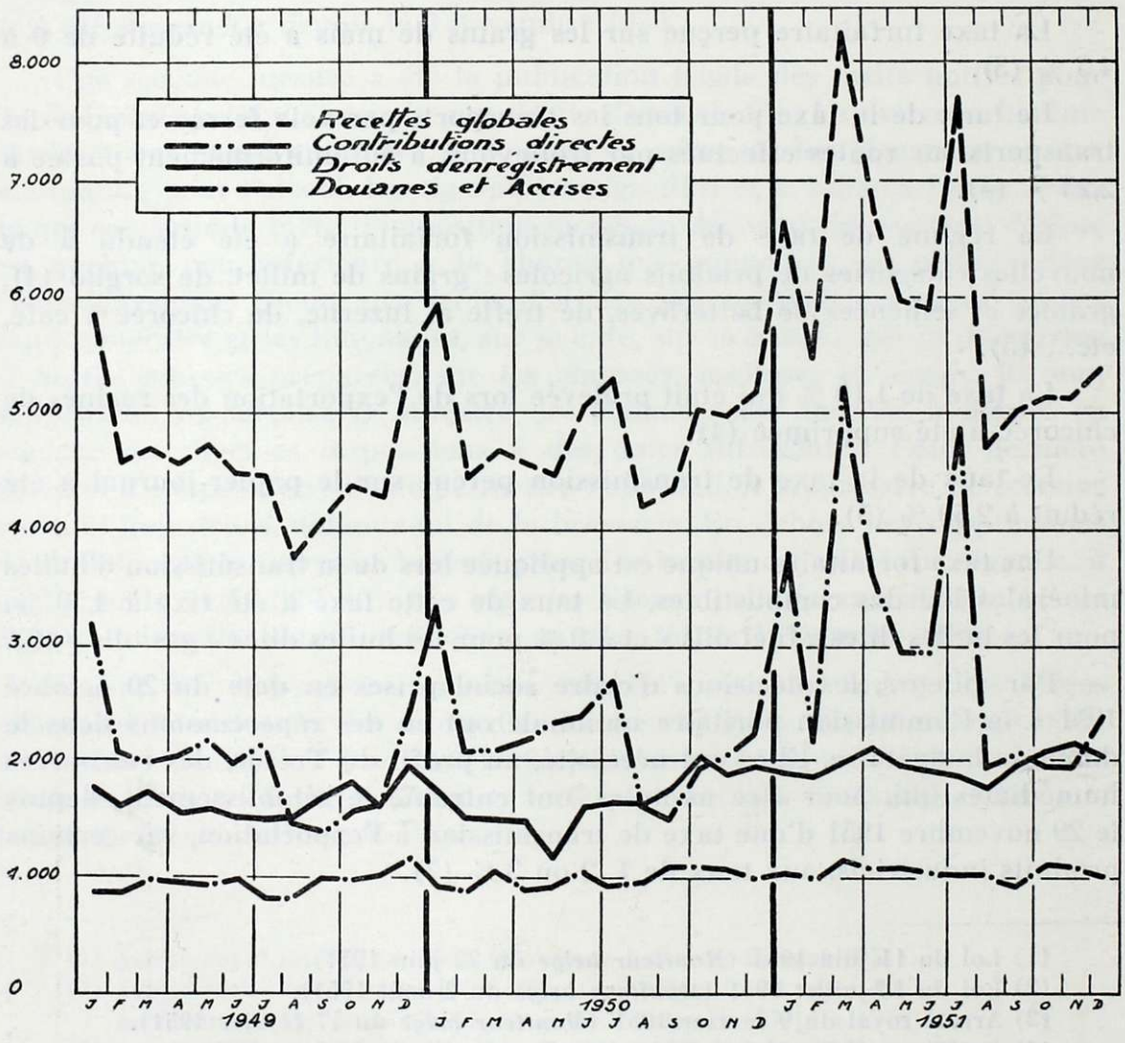
(1) Loi du 11 juin 1951 (*Moniteur belge* du 22 juin 1951).
(2) Loi du 14 juillet 1951 (*Moniteur belge* du 2 août 1951).
(3) Arrêté royal du 9 février 1951 (*Moniteur belge* du 17 février 1951).
(4) Arrêté royal du 26 juin 1951 (*Moniteur belge* du 29 juin 1951).
(5) Arrêté royal du 20 septembre 1951 (*Moniteur belge* du 23 septembre 1951).
(6) Arrêté royal du 28 décembre 1951 (*Moniteur belge* du 5 janvier 1952).
(7) Arrêté royal du 22 novembre 1951 (*Moniteur belge* du 24 novembre 1951).

Enfin, la mise en vigueur, signalée précédemment, de nouveaux barèmes de droits d'accises, applicables aux divers produits de l'industrie du tabac, a amené un aménagement corrélatif du régime de la taxe de transmission perçue sur les mêmes produits (1).

§ 3. — RECETTES D'IMPOTS

Les recettes fiscales réelles, pour l'exercice 1951, sont de l'ordre de 70.410 millions de francs. Les évaluations initiales n'atteignaient que 58.198 millions de francs. Au cours de l'exercice 1950, les recettes réelles avaient représenté 55.383 millions de francs.

Recettes fiscales de l'Etat
(en millions de francs)



Source : Ministère des Finances.

(1) Arrêté royal du 31 mars 1951 (*Moniteur belge* du 5 avril 1951).

Cette double progression est due, en ordre principal, à l'augmentation des rentrées de contributions directes et, dans une proportion moindre, à celle du produit des droits de l'Enregistrement.

Evolution des recettes fiscales

NATURE	Exercice 1938		Exercice 1950			Exercice 1951		
	Millions de francs	% des recettes totales	Millions de francs	% des recettes totales	Indice (1938=100)	Millions de francs	% des recettes totales	Indice (1938=100)
Contributions directes	3.131	33	23.652	43	755	34.571	49	1.104
Douanes et Accises	3.062	32	11.806	21	386	12.484	18	407
Enregistrement	3.334	35	19.924	36	598	23.355	33	701

Source : Ministère des Finances.

1. — *Contributions directes.*

La charge fiscale que représentent les contributions directes, pour l'exercice 1951, est considérable puisque, sur base des rentrées de 1938, elle se situe à l'indice 1.104 contre 755 en 1950.

Toutefois, les perceptions réalisées en ce domaine, en 1951, ont été influencées par le produit des versements anticipatifs afférents à l'exercice 1951, en matière de taxe professionnelle, soit environ 4 milliards de francs. Au surplus, en cours d'exercice, de nombreuses plus-values sont apparues pour la plupart des impositions directes. Par rapport aux prévisions, ces plus-values ont atteint 4.200 millions de francs pour la taxe professionnelle et l'impôt complémentaire personnel, 884 millions de francs pour la taxe mobilière, et 1.900 millions de francs au titre de la contribution nationale de crise.

Les causes de ces augmentations ont été diverses.

Pour la taxe professionnelle et l'impôt complémentaire personnel, l'accroissement résulte de la majoration du produit des impôts perçus à la source, en conséquence, notamment, des hausses de revenus octroyées, en cours d'année, à de nombreuses catégories de salariés et d'appointés.

De son côté, la progression en matière de taxe mobilière doit être attribuée à l'augmentation des dividendes distribués par les sociétés.

Enfin, la majoration du produit de la contribution nationale de crise provient, en ordre principal, de l'accélération du rythme des recettes, par suite de la perception, à la source, de cette imposition, contrairement à ce qui se pratiquait antérieurement.

2. — *Douanes et accises.*

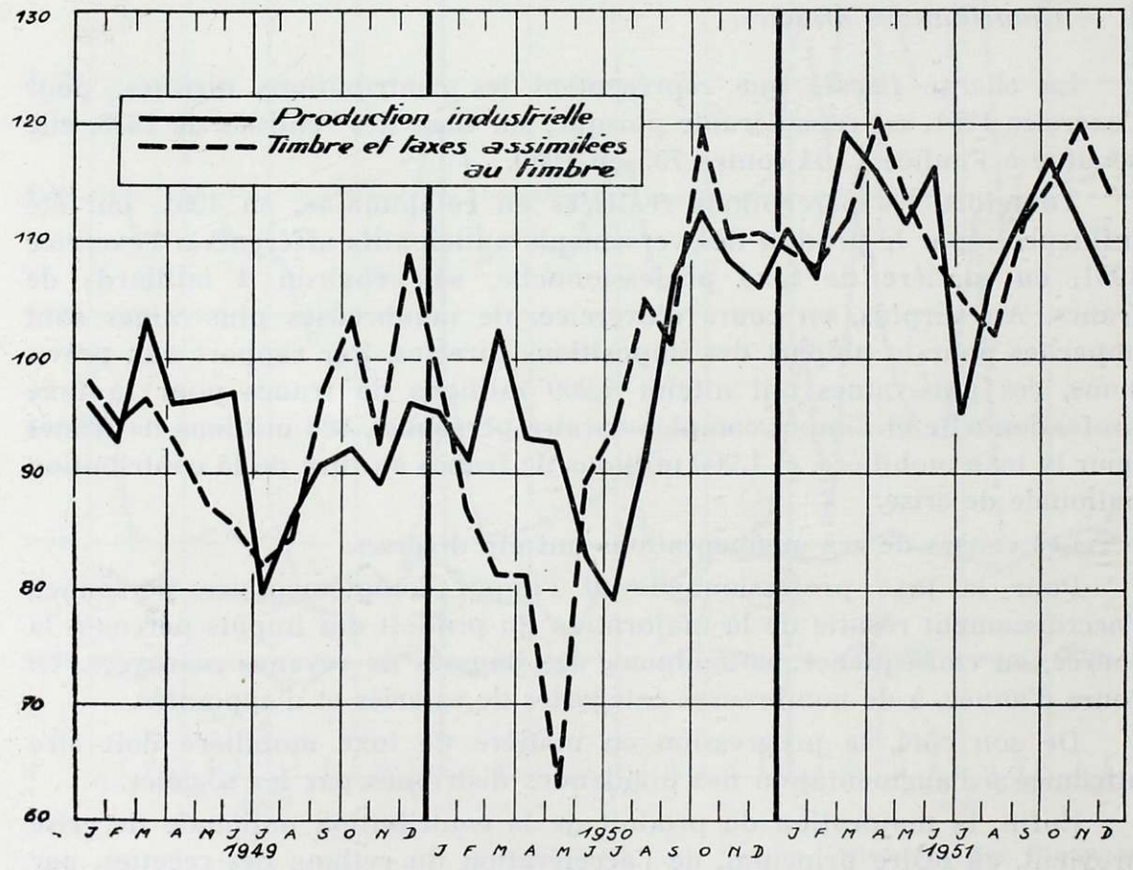
Les prévisions initiales, pour l'exercice 1951, faites en matière de douanes et accises, soit 11.567 millions de francs, étaient quelque peu inférieures aux réalisations de l'exercice 1950, qui avaient été de l'ordre de 11.806 millions de francs.

En cours d'exercice, ces évaluations furent légèrement majorées et les recettes réelles dans ce domaine atteignent finalement 12.484 millions de francs.

L'augmentation la plus sensible se retrouve dans le secteur des droits de douanes. Les estimations primitives se montant à 3.700 millions de francs sont, en effet, dépassées de 653 millions de francs. Cet accroissement résulte, en grande partie, de l'évolution de la situation internationale, qui a eu pour effet de faire monter les prix et d'inciter à des importations supplémentaires en vue de la constitution de stocks.

Pour ce qui concerne les rentrées de droits d'accises et de la taxe de consommation, la plus-value a été plus réduite. En effet, les perceptions

Timbre et taxes assimilées au timbre
Production industrielle
(1949/1951 = 100)



Sources : Ministère des Finances.
Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

effectives atteindront le total de 8.000 millions de francs contre 7.781 millions de francs de prévisions. Cette augmentation provient surtout d'un accroissement de la consommation des huiles minérales.

3. — *Enregistrement.*

Les évaluations initiales de rentrées de droits d'enregistrement, pour l'exercice 1951, étaient de l'ordre de 20.116 millions de francs, dont 2.000 millions de francs pour les droits d'enregistrement proprement dits, 900 millions de francs pour les droits de succession, 17.000 millions de francs pour le Timbre et les taxes assimilées et 216 millions de francs de rentrées diverses. Ces premières évaluations avaient été basées sur le rendement atteint par ces divers droits au cours de l'exercice 1950 et dont le total avait représenté 19.924 millions de francs.

En cours d'exercice, il est apparu que si les recettes provenant de la plupart des droits d'enregistrement proprement dits se maintenaient au niveau des prévisions, ces dernières étaient largement dépassées pour ce qui regardait les rentrées du Timbre et des taxes assimilées. Celles-ci, qui ne devaient procurer que 17.000 millions de francs de rentrées, ont finalement assuré au Trésor, un produit de 20.088 millions de francs. Cette plus-value est le résultat, à la fois, de la hausse des prix et de l'accroissement du volume des affaires, enregistrés durant les trois premiers trimestres de l'année 1951, en conséquence de l'évolution de la situation internationale.

§ 4. — EVOLUTION DE LA DETTE PUBLIQUE

Au cours de l'année 1951, la dette publique a augmenté de 5,9 milliards de francs. En 1950, par contre, elle avait enregistré une diminution de 3,6 milliards de francs. L'augmentation constatée à la fin de l'année 1951, par rapport à la situation au 31 décembre 1950, provient, en ordre principal, de l'accroissement de la dette à court terme et, accessoirement, de la hausse de la dette consolidée. Par contre, la dette à moyen terme a subi une sensible diminution.

1. — *Dette consolidée.*

Au cours de l'année 1951, la dette consolidée a augmenté de 1,6 milliard de francs. Cette augmentation est la résultante de variations internes diverses, qui ont surtout affecté la dette consolidée intérieure.

En premier lieu, la résorption de l'emprunt d'assainissement monétaire a porté sur 3.576 millions de francs contre 5.100 millions de francs en 1950. Le montant de l'emprunt ne représentait plus que 24.637 millions de francs à la fin de 1951, alors qu'il atteignait encore 28.213 millions de francs au 31 décembre 1950. L'amortissement de l'emprunt étant assuré par les rentrées d'impôts d'assainissement monétaire, il est utile de préciser que ces derniers ont rapporté au Trésor, en 1951, 8.823 millions de francs, dont 697 millions de francs afférents à l'exercice 1950, contre 6.090 millions de francs en 1950.

Dette publique totale (a)
(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	Situation au 31 décembre 1950		Situation au 31 décembre 1951	
Dette consolidée :				
intérieure	113,5		115,4	
extérieure	14,0		13,7	
Total ...		**127,5**		**129,1**
Dette à moyen terme :				
intérieure	38,8		36,0	
extérieure	1,2		1,4	
Total ...		**40,0**		**37,4**
Dette à court terme :				
intérieure	60,6		68,0	
extérieure	2,0		0,7	
Total ...		**62,6**		**68,7**
Avoirs des particuliers à l'Office des Chèques Postaux		**18,6**		**19,4**
Total général ...		**248,7**		**254,6**

Source : Ministère des Finances.

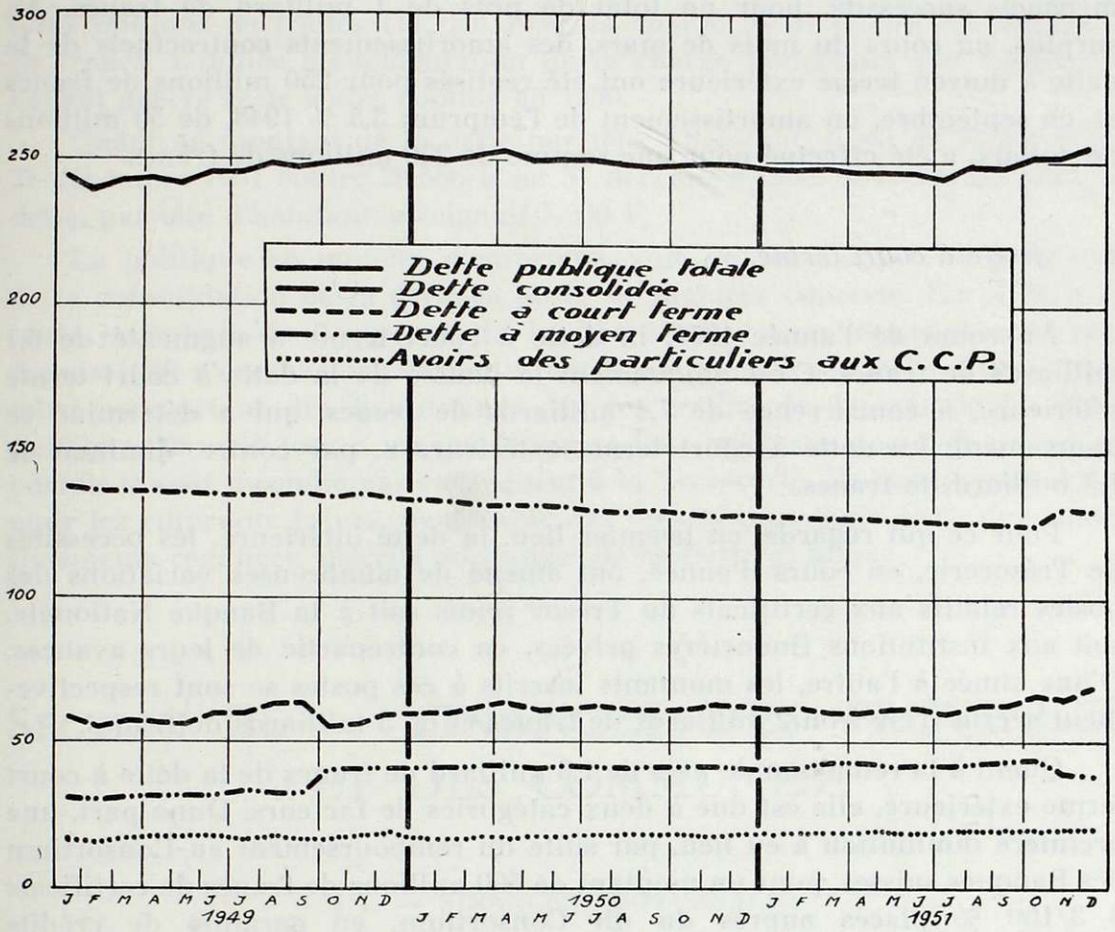
(a) Non compris le dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918, soit 21,3 milliards de francs.

Le progrès trouve son origine dans le rendement plus élevé de chacune des trois catégories d'impôts extraordinaires. Bien que le produit brut de ces impôts ait enregistré une sensible augmentation de 1950 à 1951, l'amortissement corrélatif de l'emprunt d'assainissement monétaire a été moindre. Cette différence s'explique par le fait qu'en 1951, une part plus grande qu'en 1950, du produit des impôts précités, a servi à la constitution d'un solde disponible ou à des remboursements découlant d'obligations légales ou consécutifs à des erreurs d'impositions. D'autre part, l'inscription, en novembre, à la dette consolidée intérieure directe du montant de l'emprunt 4,5 % 1951, soit 6.350 millions de francs, a amené une augmentation correspondante de ce poste de la dette. L'emprunt précité a été couvert, à concurence de 2,5 milliards de francs, par de l'argent frais, le solde étant représenté par la transformation en titres consolidés de certificats à moyen terme de 1942 (1e série) et de 1947 venant respectivement à échéance en décembre 1951 et en juin et juillet 1952.

Enfin, divers amortissements contractuels, de l'ordre de 1,1 milliard de francs, ont eu lieu. Ils ont porté, pour environ 800 millions de francs, sur la dette consolidée intérieure directe, et pour un montant d'un peu plus de 300 millions de francs sur la dette consolidée extérieure.

Dette publique

(en milliards de francs)



Source : Ministère des Finances.

2. — *Dette à moyen terme.*

De la fin décembre 1950 à la fin décembre 1951, la dette à moyen terme a diminué de 2,6 milliards de francs. Cette diminution provient uniquement de la dette à moyen terme intérieure, qui a été réduite de 2,8 milliards de francs. Par contre, la dette à moyen terme extérieure a subi un léger accroissement, de l'ordre de 200 millions de francs.

La diminution de la dette à moyen terme intérieure directe est la conséquence de mouvements de tendances diverses. D'une part, une première réduction a été réalisée, en novembre, par la transformation, pour un montant de 3,8 milliards de francs, de certificats à moyen terme en certificats consolidés, à l'occasion de la souscription de l'emprunt 4,5 % 1951. D'autre part, le total des certificats de Trésorerie à moyen terme remis aux institutions financières privées a augmenté d'un peu plus de 900 millions de francs au cours de l'année 1951.

La dette à moyen terme extérieure s'est accrue de 1.700 millions de francs au courant du mois de mars comme suite au versement fait à la Belgique par la Suisse, d'une somme équivalente, en conséquence de l'entrée

de ce dernier pays à l'Union Européenne des Paiements (1). Cette inscription supplémentaire a été amortie en cours d'année, par des remboursements mensuels successifs, pour un total de près de 1 milliard de francs. Au surplus, au cours du mois de mars, des amortissements contractuels de la dette à moyen terme extérieure ont été réalisés pour 250 millions de francs et, en septembre, un amortissement de l'emprunt 3,5 % 1948, de 50 millions de dollars, a été effectué pour une somme de 250 millions de francs.

3. — *Dette à court terme.*

Au cours de l'année 1951, la dette à court terme a augmenté de 6,1 milliards de francs. C'est uniquement la hausse de la dette à court terme intérieure, à concurrence de 7,4 milliards de francs, qui a déterminé ce mouvement. La dette à court terme extérieure a, par contre, diminué de 1,3 milliard de francs.

Pour ce qui regarde, en premier lieu, la dette intérieure, les nécessités de Trésorerie, en cours d'année, ont amené de nombreuses variations des postes relatifs aux certificats du Trésor remis soit à la Banque Nationale, soit aux institutions financières privées, en contrepartie de leurs avances. D'une année à l'autre, les montants inscrits à ces postes se sont respectivement accrus d'environ 2 milliards de francs et de 5 milliards de francs.

Quant à la réduction de près de 1,3 milliard de francs de la dette à court terme extérieure, elle est due à deux catégories de facteurs. Dune part, une première diminution a eu lieu, par suite du remboursement au Consortium des Banques suisses, pour un montant de 500 millions de francs de certificats 3 3/16es % placés auprès du dit Consortium, en garantie de crédits d'escomptes accordés à la Belgique par cet organisme. D'autre part, il a été procédé, au cours de l'année 1951, à des remboursements, de l'ordre de 700 millions de francs, de certificats de Trésorerie remis à la Banque des Règlements Internationaux, en contrepartie des prêts consentis par cette institution au Trésor.

4. — *Avoirs des particuliers en compte chèques postaux.*

Au 31 décembre 1951, les avoirs des particuliers en compte chèques postaux représentent 19,4 milliards de francs, tandis qu'au 31 décembre 1950, ils n'atteignaient que 18,6 milliards de francs. D'une année à l'autre, l'augmentation est donc de 800 millions de francs. De la fin 1949 à la fin 1950, les mêmes avoirs avaient, par contre, enregistré une régression de près de 600 millions de francs.

Il est malaisé de préciser les causes de semblable divergence, les facteurs déterminants de l'évolution des avoirs des particuliers en compte chèques postaux étant d'origine très diverse.

---

(1) Cf. 3e partie, chapitre II. - *Monnaie et Crédit.*

5. — *Charge de la dette publique.*

La charge budgétaire que représente la dette publique, est, en 1951, de 8.449 millions de francs (1). En 1950, la charge avait atteint 8,5 milliards de francs. L'indice d'augmentation de la charge budgétaire par rapport à l'avant guerre reste à 350, comme en 1950.

Quant au montant de la dette par tête d'habitant, il est de 29.264 F au 31 décembre 1951 contre 28.586 F au 31 décembre 1950. A la fin de 1938, la dette, par tête d'habitant, atteignait 5.000 F.

La politique en matière d'emprunts, voit, en fin d'année, le problème de la consolidation de la dette se poser de manière concrète. En effet, à la seule exception de l'emprunt de la libération, aucun emprunt contracté depuis 1940 n'était à long terme et ne devait prévoir un plan d'amortissement comportant des imputations sur les crédits du budget de la Dette publique. Ils sont tous à moyen terme et leur remboursement de caractère parfois massif incombe par conséquent à la Trésorerie. Il s'indiquerait donc, pour les emprunts futurs, de prévoir des termes plus longs avec des amortissements réguliers, inscrits au budget de la Dette publique.

SECTION III. — FINANCES DES PROVINCES ET DES COMMUNES

§ 1. — FINANCES PROVINCIALES

Les budgets propres (2) sont en déficit dans toutes les provinces. Le déficit global de l'exercice 1951 n'est toutefois que légèrement supérieur à celui de l'exercice 1950. Les accroissements des recettes et des dépenses, par rapport à l'exercice antérieur, ont été quasi du même ordre, soit respectivement de 12 % et de 10 %.

Si les provinces d'Anvers, de Flandre Orientale et de Limbourg voient leur déficit budgétaire se réduire assez sensiblement, par contre, celle de Liège et surtout celle de Brabant enregistrent un accroissement de leur mali. Pour la province de Brabant, cette augmentation du déficit provient d'une extension considérable des dépenses, dont les causes seront étudiées ultérieurement.

1. — *Ressources des provinces.*

Les ressources des provinces proviennent essentiellement de leurs recettes d'impôts et de leur quote-part dans le Fonds des Provinces.

---

(1) Y compris 1.197 millions de francs pour les intérêts de l'emprunt d'assainissement monétaire.

(2) Budgets couvrant exclusivement l'exercice 1951, sans report des soldes d'exercices antérieurs.

Budgets provinciaux pour 1950 et 1951
(en milliers de francs)

PROVINCES	Recettes		Dépenses		Solde	
	1950	1951	1950	1951	1950	1951
Anvers	169.797	242.025	279.096	309.545	— 109.299	— 67.520
Brabant	192.984	226.082	282.689	408.115	— 89.705	— 182.033
Flandre Occident.	126.680	117.248	184.441	159.261	— 57.761	— 42.013
Flandre Orientale	125.017	143.900	202.103	192.892	— 77.086	— 48.992
Hainaut	268.054	274.721	317.208	325.051	— 49.154	— 50.330
Liège	187.200	190.723	236.550	259.428	— 49.350	— 68.705
Limbourg	58.190	81.001	79.493	85.134	— 21.303	— 4.133
Luxembourg	38.271	46.174	54.022	73.234	— 15.751	— 27.060
Namur	48.297	47.728	69.756	72.695	— 20.459	— 24.967
Total	**1.215.430**	**1.369.602**	**1.705.358**	**1.885.375**	**— 489.868**	**— 515.753**

Source : Ministère de l'Intérieur,
Inspection générale des Finances provinciales et communales.

(a) Il s'agit des budgets « propres ».

Les recettes d'impositions provinciales se situent, sur la base 1939 = 100, à l'indice 123,5 contre 118 en 1951.

Rendement probable des impositions provinciales d'après les budgets de 1950 et 1951 pour l'ensemble des provinces
(en milliers de francs)

NATURE DES IMPOTS	Exercice	
	1950	1951
Centimes additionnels aux impôts cédulaires sur les revenus :		
Impôt foncier	127.464	120.686
Centimes additionnels aux autres impôts d'Etat :		
Impôts directs	175.478	194.741
Impôts indirects	12.910	11.335
Recettes diverses	—	3.977
Total	**315.852**	**330.739**

Source : Institut National de Statistique.

Les variations d'un exercice à l'autre sont minimes. La fiscalité propre des provinces n'a, en effet, guère subi de modifications au cours de l'année 1951. Seule la province de Limbourg a modifié le taux de ses additionnels à la contribution foncière, qui passent de 30 centimes en 1950 à 50 centimes en 1951.

Répartition du Fonds des Provinces
(en milliers de francs)

PROVINCES	1951					1950
	Population	Voirie et travaux publics	Instruction publique	Dette	Total	Total
Anvers	23.144	14.118	49.357	10.256	96.875	95.856
Brabant	32.484	22.110	41.182	5.934	101.710	103.028
Flandre Occid.	17.998	14.165	30.137	701	63.001	57.305
Flandre Orientale	21.987	14.701	37.106	4.888	78.682	76.584
Hainaut	22.123	19.446	80.360	11.580	133.509	126.253
Liège	17.409	9.479	34.578	9.992	71.458	66.909
Limbourg	8.317	5.651	13.564	1.339	28.871	27.230
Luxembourg	3.856	8.237	3.508	1.989	17.590	22.844
Namur	6.432	8.943	5.408	2.521	23.304	23.941
Total	**153.750**	**116.850**	**295.200**	**49.200**	**615.000**	**600.000**

Source : Ministère de l'Intérieur,
Inspection générale des Finances provinciales et communales.

Le montant global du Fonds des provinces a été porté de 600 millions de francs à 615 millions de francs (1). Cette majoration est en rapport avec la hausse de 5 % appliquée aux traitements des agents provinciaux et communaux, corrélativement à celle dont ont bénéficié les rémunérations des agents de l'Etat.

Peu de modifications importantes sont intervenues, d'une année à l'autre, dans la répartition du Fonds des Provinces. Les provinces de Hainaut, de Liège et de Flandre Occidentale ont vu croître le total des crédits qui leur sont alloués. Par contre, le montant des crédits octroyés à la Province de Luxembourg a été inférieur à celui de 1950. Ce sont les sommes allouées en fonction des dépenses de voirie et de travaux publics, qui pour cette dernière province, sont à l'origine de la régression. Elles ont, en effet, été ramenées de 15,1 millions de francs en 1950 à 8,2 millions de francs en 1951.

2. — *Dépenses des provinces.*

Les dépenses propres des provinces sont passées de 1.075 millions de francs en 1950 à 1.885 millions de francs en 1951, soit une progression d'un peu plus de 10 %. De 1949 à 1950, l'accroissement des dépenses avait été de l'ordre de 20 %. Ce sont principalement les dépenses de « Voirie et Travaux publics », d'« Instruction publique » ainsi que les charges de la « Dette », qui sont à l'origine de la progression constatée en 1951.

(1) Arrêté royal du 9 octobre 1951 (*Moniteur belge* du 17 octobre 1951).

Répartition de certaines dépenses provinciales en 1950 et 1951
(en milliers de francs)

NATURE DES DÉPENSES	Exercice	
	1950	1951
Voirie et Travaux publics	331.060	364.316
Instruction publique	643.524	678.259
Dette	142.858	166.874
Total	**1.117.442**	**1.209.449**

Source : Ministère de l'Intérieur,
Inspection générale des Finances provinciales et communales.

A l'exception de la Flandre Occidentale et de la Flandre Orientale, l'augmentation des dépenses est commune à toutes les provinces. Elle est particulièrement marquée pour le budget de la province de Brabant. Elle y provient, notamment, de l'inscription en dépenses ordinaires d'un montant de 94,8 millions de francs à titre de transfert aux recettes extraordinaires.

La répartition, par province, des dépenses de voirie et de travaux publics donne une indication sur l'importance des travaux exécutés régionalement.

Dépenses provinciales de voirie et de travaux publics
(en milliers de francs)

PROVINCES	Exercice	
	1950	1951
Anvers	42.780	38.995
Brabant	90.780	114.645
Flandre Occidentale	49.975	51.806
Flandre Orientale	21.056	27.158
Hainaut	40.292	29.741
Liège	36.271	35.316
Limbourg	15.707	25.507
Luxembourg	12.124	17.477
Namur	22.075	23.671
Total	**331.060**	**364.316**
En % du total des dépenses propres	19,41	19,32

Source : Ministère de l'Intérieur,
Inspection générale des Finances provinciales et communales.

D'une année à l'autre, le total des dépenses de voirie et de travaux publics a légèrement progressé, bien que leur pourcentage par rapport à l'ensemble des dépenses propres n'ait guère varié. Le Hainaut est la seule province où le montant des crédits ordinaires accordés pour les dépenses de voirie et de travaux publics soit en recul sensible par rapport à l'exercice 1950.

Il semble qu'il reste dans l'extension de ces travaux, par ailleurs indispensables, une possibilité intéressante d'expansion de l'emploi.

§ 2. — FINANCES COMMUNALES

1. — *Ressources des communes.*

Les ressources globales (1) des communes centralisées au Crédit Communal ont, en 1951, augmenté de 509 millions de francs, soit d'environ 6 %, par rapport à celles de l'année 1950. Cette hausse provient de l'accroissement des ressources ordinaires des communes.

Ressources globales des communes centralisées en Crédit Communal
(en millions de francs)

CATEGORIE	1950	1951
Ressources ordinaires	8.054	8.581
Ressources exceptionnelles :		
Sommes remboursées par l'Etat :		
services de ravitaillement	40	—
dépenses anormales de guerre	248	238
Crédits spéciaux aux communes à situation financière obérée	—	32
Total	**8.342**	**8.851**

Source : Crédit Communal de Belgique.

a) *Ressources ordinaires.*

L'augmentation constatée en 1951 trouve son origine dans toutes les catégories de recettes constituant les ressources ordinaires des communes.

Une fraction des perceptions effectuées à titre de quotes-parts dans les impôts de l'Etat et additionnels à ces derniers, provient encore d'arriérés afférents à des exercices antérieurs à la mise en application, à dater de l'année 1949 (2), de la réforme des finances provinciales et communales. Pour l'exercice 1951, cette fraction est en nette diminution par rapport à

(1) A l'exclusion des crédits et subventions pour dépenses extraordinaires.
(2) Loi du 24 décembre 1948 (*Moniteur belge* du 6 janvier 1949).

Ressources ordinaires des communes centralisées en Crédit Communal
(en millions de francs)

ANNÉE	Quote-part dans les impôts de l'État et additionnels à ces derniers	Fonds des Communes et Fonds d'Assistance publique	Total
1950	3.212,8	4.841,2 (a)	8.054,0
1951	3.401,7	5.178,6 (b)	8.580,3

Source : Crédit Communal de Belgique.

(a) La dotation légale est de 5.020 (millions de francs).
(b) Compte tenu de la réduction prévue par la loi du 30 juin 1951 (*Moniteur belge* du 29 juillet 1951; err. : (*Moniteur belge* des 16 et 17 août 1951) et de la majoration prescrite par l'arrêté royal du 9 octobre 1951 (*Moniteur belge* du 17 octobre 1951).

celle relevée pour l'exercice 1950. Par contre, l'exercice 1951 a bénéficié d'arriérés fiscaux afférents à l'exercice 1950, dont le montant a été inférieur au produit de la fiscalité communale, perçu, au titre de ce dernier exercice, au cours de l'année 1950.

Recettes fiscales des communes (a)
(en millions de francs)

CATÉGORIE	1950	1951
Quotes-parts communales dans les impôts de l'Etat et produit de la fiscalité communale afférents aux exercices 1948 et antérieurs	1.243	409
Produit de la fiscalité communale afférente à l'exercice 1949 (centimes additionnels au foncier et aux impositions provinciales, taxes sur les spectacles, les chiens et les vélos)	1.331	840
Produit de la fiscalité communale afférente à l'exercice 1950 (centimes additionnels à la contribution foncière et aux impositions provinciales)	638	1.321
Produit de la fiscalité communale afférente à l'exercice 1951 (centimes additionnels à la contribution foncière et aux impositions provinciales)	—	830
Total	**3.212**	**3.400**

Source : Crédit Communal de Belgique.

(a) Ne comprend que les quotes-parts et les additionnels communaux.

Les ressources attribuées aux communes par l'intermédiaire du Fonds des Communes ont été influencées par la mise en vigueur de différentes dispositions légales.

La dotation initiale du Fonds des Communes a été, en premier lieu, réduite de 100 millions de francs, en contre-partie de la reprise par l'Etat de certaines charges assumées précédemment par les communes pour la rémunération du personnel enseignant des écoles primaires communales et des écoles primaires adoptées (1). En second lieu, le Fonds des Communes a été majoré de 2,5 %, soit de 98,5 millions de francs, à partir du 1er juillet 1951, à la suite de l'augmentation de 5 % des traitements du personnel de l'Etat appliquée à partir du 1er mai 1951 (2). De surcroît, le Fonds a bénéficié de la majoration annuelle légale de 20 millions de francs applicable à partir du 1er janvier 1950 (3).

Par suite de ces différentes opérations, le montant global des sommes dues légalement aux communes, pour 1951, n'a pas enregistré de modification sensible. La liquidation du Fonds des Communes a pourtant encore subi, en 1951, certains retards. De ce fait, un solde, de l'ordre de 519,8 millions de francs afférent au quatrième quart du Fonds des Communes pour 1951, n'a pu être réparti avant la fin de l'année. Par contre, un solde de 659,9 millions de francs, relevant de l'exercice 1950, a seulement été distribué au cours du premier trimestre de 1951. En définitive, le montant des ressources communales en provenance du Fonds des Communes, a été de 4.178,6 millions de francs pour l'année 1951 contre 3.841,2 millions de francs pour l'année 1950.

Quant au Fonds Communal d'Assistance publique, la répartition totale en a été faite avant le 31 décembre et a porté, tout comme en 1950, sur une somme de 1 milliard de francs.

b) *Ressources de caractère exceptionnel.*

Les ressources de caractère exceptionnel ont été ramenées, d'une année à l'autre, de 288 millions de francs à 270 millions de francs. Quelques modifications apparaissent dans la répartition interne de ces ressources.

Les sommes remboursées par l'Etat au titre de dépenses anormales de guerre sont restées quasi au même niveau. Par contre, au cours de la dernière année, l'intervention du pouvoir central en matière de financement des dépenses occasionnées par les services de ravitaillemet a été nulle, alors qu'en 1950, elle avait encore représenté 40 millions de francs. Enfin, en 1951, les crédits spéciaux aux communes à situation financière obérée ont atteint 32 millions de francs (4). Ce montant a été réparti entre 54 communes.

c) *Crédits et subventions pour dépenses extraordinaires.*

Le montant des crédits et subventions octroyées pour dépenses extraordinaires dépasse d'environ 400 millions de francs celui retenu en 1950. Il se situe à l'indice 6,3 par rapport à 1938, contre 5,8 en 1950.

---

(1) Loi du 30 juin 1951 (*Moniteur belge* du 29 juillet 1951. Erratum : *Moniteur belge* des 16 et 17 août 1951).

(2) Arrêté royal du 9 octobre 1951 (*Moniteur belge* du 17 octobre 1951).

(3) Loi du 24 décembre 1948 (*Moniteur belge* du 6 janvier 1949).

(4) Sur crédits afférents à l'exercice 1950.

Crédits et subventions pour dépenses extraordinaires des administrations locales

(en millions de francs)

ANNÉE	Montant
1938	855
1950	5.036
1951	5.446

Source : Crédit Communal de Belgique.

Les crédits consentis par le Crédit Communal et les subventions accordées par les pouvoirs supérieurs aux administrations locales sont destinés pour la majeure partie aux communes et plus accessoirement aux provinces, aux intercommunales et à des organismes divers (1).

2. — *Dépenses des communes.*

A l'exclusion des quatre grandes villes, il semble bien, qu'en 1951, les communes aient pu couvrir leurs dépenses ordinaires par leurs ressources ordinaires.

Pour ce qui regarde les dépenses extraordinaires, une estimation partielle de ces dernières se trouve dans le montant des avances accordées par le Crédit Communal en vue de la couverture de divers travaux d'investissements entrepris par les pouvoirs communaux. Le total de ces avances a représenté 2.825,3 millions de francs, contre 3.181,7 millions de francs en 1950..

La politique générale de restriction des investissements civils, par suite de l'accroissement des charges de défense nationale, a eu sa répercussion dans le domaine du crédit accordé aux pouvoirs locaux. Toutefois, en 1951, l'effet de cette politique a encore été limité. Ce sont principalement les avances pour les travaux de distribution d'eau, d'électrification et d'installation du gaz, qui ont vu réduire leur montant. Par contre, les crédits pour les travaux de voirie et la construction d'habitations ouvrières sont en léger progrès.

Au montant de 2.895,4 millions de francs de dépenses extraordinaires réalisées par les administrations locales, grâce aux prêts consentis par le Crédit Communal, il faut ajouter 2.551,1 millions de francs correspondant aux comptes ouverts au Crédit Communal pour les administrations locales, au titre de subventions des pouvoirs supérieurs. Au total, les investissements réalisés par les autorités locales ont représenté 5.446 millions de francs en 1951 contre 5.036 millions de francs en 1950.

(1) Commissions d'assistance publique, wateringues, fabriques d'église, etc...

Au chiffre de 5.446 millions de francs précité, il conviendrait encore d'ajouter une somme de 2.726 millions de francs (1), reprise aux budgets extraordinaires des quatre grandes villes et destinée à couvrir leurs dépenses de travaux publics. Cette estimation reste toutefois théorique. En effet, en 1950, l'ensemble des investissements prévus aux budgets extraordinaires des quatre grandes villes s'élevait à 2.422 millions de francs. Mais, d'après les comptes des quatre grandes villes publiés ultérieurement, elles n'auraient investi, au total, que 836 millions de francs. L'on peut estimer que c'est un montant de cet ordre de grandeur qui doit être ajouté aux évaluations retenues ci-dessus pour ce qui concerne les dépenses d'investissement effectuées par les pouvoirs locaux en 1951.

3. — *Dette des villes et des communes.*

La dette globale des villes et des communes n'a augmenté que de 309 millions de francs pendant l'année 1951, alors que la hausse constatée en 1950 avait été de l'ordre de 4,6 milliards de francs.

Dette globale des villes et des communes
(en millions de francs)

DATE	Montant
31 décembre 1939	12.240
31 décembre 1949	21.428
31 décembre 1950	26.093
31 décembre 1951	26.402

Source : Crédit Communal de Belgique.

La légère augmentation enregistrée en 1951, provient uniquement des « emprunts à long terme remboursables par tranches », les autres catégories de dettes subissant diverses réductions.

*
* *

La situation de trésorerie de l'ensemble des communes est restée, en 1951, assez aisée. Le problème de l'équilibre financier des quatre grandes villes demeure pourtant posé.

Quant aux investissements locaux, ils se sont maintenus à un niveau élevé, nonobstant la tendance générale de restriction des investissements civils.

---

(1) Somme à laquelle s'ajoutent 963 millions de francs couverts par des subventions à liquider à l'intervention du Crédit Communal et déjà repris dans les chiffres précités. Cf. *Crédit Communal de Belgique. Rapports sur l'exercice 1951 présentés à l'assemblée générale des actionnaires, du 26 mars 1952, par le Conseil d'Administration et le Comité de Surveillance,* Bruxelles, 1952, p. 28.

CHAPITRE II

MONNAIE ET CRÉDIT

SECTION I. — POLITIQUE MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE

La politique monétaire et financière a cherché à s'adapter aux modifications intervenues au cours de l'année dans l'évolution de la monnaie et du crédit.

La situation de la monnaie et du crédit, caractérisée pendant le premier trimestre par la tension qui régnait sur le marché de l'argent et des capitaux, s'est améliorée tout au long du deuxième trimestre; au second semestre, elle s'est à nouveau modifiée à la suite du gonflement des moyens de paiement parallèle aux excédents de la balance des paiements.

Durant le premier trimestre, les caractéristiques de la situation de la monnaie et du crédit au cours du deuxième semestre 1950, se sont maintenues, mais sous une forme plus atténuée. En effet, le rythme d'accroissement des crédits consentis au secteur privé s'est ralenti, tandis que, notamment par suite de l'amélioration des termes d'échange, la balance des paiements s'est rapprochée de l'équilibre. De ce fait, parmi les réserves de change ont surtout diminué, les sorties d'or et de devises convertibles, qui, durant les six derniers mois de l'année 1950, constituaient l'une des causes de la tension qui a régné sur le marché de l'argent et des capitaux. Les besoins de liquidité du public demeurant élevés, cette tension n'a cependant pas pour autant disparu. Le recours accru des banques auprès de l'Institut d'Emission, l'accroissement de la vitesse de rotation des dépôts bancaires à vue et des comptes chèques postaux et les taux d'intérêt en hausse sont autant d'éléments qui en font foi (1).

Dans ces conditions, la Banque Nationale a maintenu les contrôles qualitatifs et quantitatifs du crédit, renforcés au mois de septembre 1950 (2).

L'intervention de la Banque Nationale, combinée avec une situation de Trésorerie équilibrée par le paiement des impôts anticipatifs, a permis de freiner, durant les trois premiers mois, l'expansion du stock monétaire.

Dès le second trimestre, l'affaiblissement de la demande et la baisse des

---

(1) Cf. *Banque Nationale de Belgique. Rapport... sur les opérations de l'année 1951...*, Bruxelles, 1952, p. 16.

(2) Cf. *L'Economie Belge en 1950*, op. cit., p. 172.

prix dans les secteurs qui ne sont pas touchés directement ou indirectement par le réarmement ont imprimé à l'économie une nouvelle orientation (1).

Ces mouvements se sont traduits par une détente générale des marchés. Elle est apparue tout d'abord sur le marché monétaire, dans la diminution de la vitesse de rotation des dépôts bancaires et dans le fléchissement des crédits au secteur privé. Elle a gagné, dans une certaine mesure, le marché des capitaux à partir du second semestre. La Bourse et la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite (C.G.E.R.) ont drainé une partie des fonds, l'autre partie étant absorbée par les émissions accrues des pouvoirs publics. Le cours des rentes s'est relevé progressivement et le Fonds des Rentes, n'ayant plus à intervenir pour soutenir les cours, a pu libérer une partie de son portefeuille.

Cependant, l'amélioration de la bourse des valeurs et l'augmentation du recours de l'Etat et des institutions publiques au marché des capitaux, n'ont pu, semble-t-il, se réaliser, dans les proportions intervenues, que par la réduction des émissions des sociétés privées.

A partir du mois de juin, l'affaiblissement de la demande et la baisse des prix ont aussi provoqué un recul de la production dans les industries de biens de consommation. Parallèlement, les soldes positifs de la balance des paiements, ont été accompagnés d'un développement du stock monétaire. Ainsi, l'arrêt dans l'expansion de l'activité économique dans certains secteurs s'est manifesté en même temps que l'augmentation du stock monétaire.

Ces faits sont à la base de l'orientation de la politique du Gouvernement et de la Banque Nationale pendant le deuxième semestre 1951. Etant donné le gonflement des moyens de paiement, ces autorités sont intervenues pour sauvegarder la stabilité de la monnaie; mais la production fléchissant dans diverses branches de l'industrie, elles ont évité d'entraver l'expansion de l'économie.

Elles se sont donc inspirées d'un double objectif pour obtenir, comme dans le passé, l'équilibre entre les différents secteurs de la vie économique. Dans l'accomplissement de cette tâche, une action trop unilatérale dans un sens ou dans un autre risquait, en effet, de compromettre l'ensemble du programme.

C'est dans un élargissement des conditions mises à l'octroi de crédits intérieurs au secteur privé que le soutien des industries menacées par la dépression a été recherché : la Banque Nationale a réduit les taux d'escompte une première fois au mois de juillet et une seconde fois au mois de septembre. De son côté, l'Institut de Réescompte et de Garantie (I.R.G.), par la loi du 14 juillet 1951 (2) a vu porter la limite de ses engagements de 6 à 8 milliards de francs.

En même temps, le Gouvernement et la Banque Nationale ont conjugué étroitement leurs efforts : ils ont combattu indirectement l'expansion monétaire principalement en contrôlant les répercussions des crédits exté-

---

(1) Cf. *Banque Nationale de Belgique. Rapport... 1951...*, op. cit., p. 37.

(2) Loi du 14 juillet 1951 modifiant l'arrêté royal n° 175 du 13 juin 1935 portant création d'un « Institut de Réescompte et de Garantie » (*Moniteur belge* des 30 et 31 juillet 1951).

rieurs sur la monnaie (1). Ils se sont en outre efforcé d'éviter toute autre forme d'expansion monétaire, mise à part toutefois celle qui dérivait des facilités de crédit accordées au secteur privé.

Dans ce but, la Banque Nationale a exprimé sa volonté précise de ne pas consentir de crédit au secteur public au delà de la marge des 10 milliards de francs, prévue par la convention du 14 septembre 1948. De plus, elle a inclus dans cette marge de 10 milliards de francs le montant des crédits consentis au Trésor pour financer les exportations vers les pays membres de l'Union Européenne des Paiements (U.E.P.).

Sans doute, les autorités responsables n'ont-elles pas éliminé ainsi toute augmentation de la circulation monétaire.

L'on peut cependant considérer qu'elles sont parvenues à empêcher que l'expansion monétaire ne soit renforcée par le jeu d'autres facteurs et à la cantonner dans des limites excluant des répercussions dangereuses sur l'économie du pays.

Section II. — Stock monétaire et réserves de change

§ 1. — Évolution du stock monétaire et vitesse de circulation de la monnaie

Pour l'ensemble de l'année, le stock monétaire est passé de 155.231 à 167.789 millions de francs belges.

Toutefois, pendant le premier trimestre de l'année 1951, il n'avait pas subi de changement notable. Cette stabilité, étant donné la hausse continue des prix et de la production, a maintenu, pendant les 3 premiers mois, une certaine tension sur le marché de l'argent et des capitaux : la rotation des dépôts bancaires à vue et des avoirs des particuliers aux comptes chèques postaux s'est accélérée, le coefficient passant respectivement de 1,85 et de 3,55 fin décembre 1950 à 1,96 et 3,85 fin mars 1951.

Dès la fin du mois de mars cependant, les liquidités redevenaient plus abondantes et à partir du mois de juin, parallèlement à l'évolution nettement créditrice de la balance des paiements apparaît une expansion rapide du stock monétaire.

La contraction des crédits consentis par la Banque Nationale au secteur privé et aux parastataux n'ont fait qu'atténuer l'amplitude de cette expansion. De 154.510 millions de francs à fin mars 1951, la masse des moyens de paiement est passée à 167.780 millions à la fin du mois de décembre. D'une année à l'autre, elle a donc augmenté de 8 % alors qu'en 1949 elle n'avait haussé que de 3,9 % et qu'en 1950 elle avait enregistré une diminution de 0,9 %. Cette abondance de liquidités a entraîné, entre les mois de

(1) Voir page 190 le détail des mesures prises par le Gouvernement et la Banque Nationale.

Evolution du stock monétaire

Situation fin de mois

(en millions de francs)

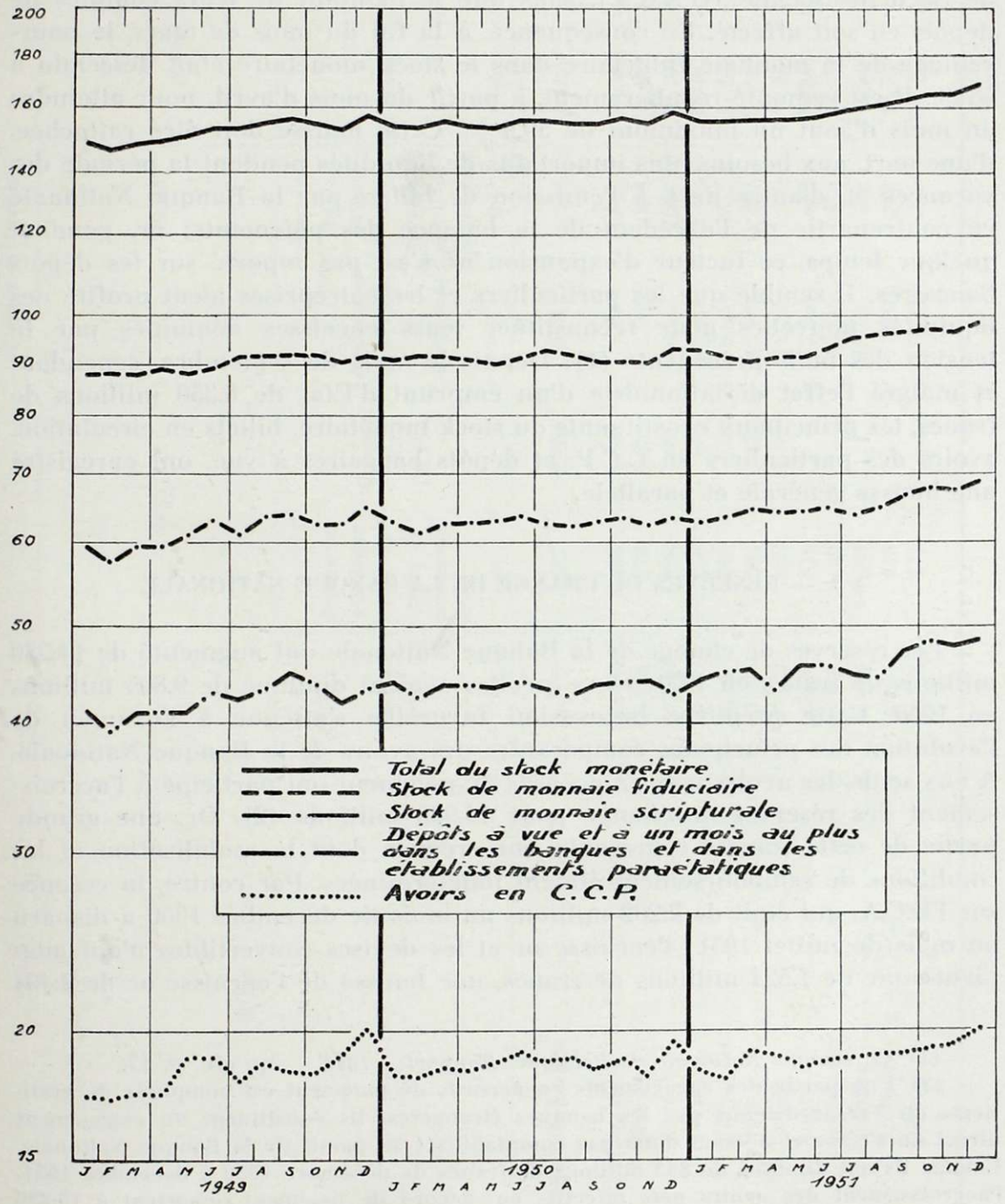
MOIS	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale				Total général
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Total (a)	Comptes courants de la Banque Nationale de Belgique (a) (b)	Comptes Chèques Postaux (a) (b)	Avoirs à vue en francs belges dans les banques privées et établissements para-étatiques (a) (b)	Total (a) (b)	
1950 Décembre	4.770	88.599	92.290	988	19.201	42.752	62.941	155.231
1951 Janvier	4.950	88.069	91.761	628	18.554	43.964	63.146	154.907
Février	4.984	86.964	90.682	535	18.324	44.623	63.482	154.164
Mars	4.944	85.953	89.713	598	19.161	45.038	64.797	154.510
Avril	4.999	86.669	90.428	491	18.992	44.935	64.418	154.846
Mai	5.104	86.781	90.534	573	18.501	45.407	64.481	155.015
Juin	5.219	88.167	92.184	500	18.813	45.395	64.708	156.892
Juillet	5.382	90.448	94.576	500	18.914	44.617	64.031	158.607
Août	5.454	91.263	95.484	538	18.982	45.385	64.905	160.389
Septembre	5.516	91.648	96.006	554	19.062	46.998	66.614	162.620
Octobre	5.311	92.512	96.512	501	19.278	47.929	67.708	164.220
Novembre	5.359	92.204	96.301	516	19.462	47.607	67.585	163.886
Décembre	5.433	94.967	99.089	674	20.079	47.938	68.691	167.780

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Déduction faite des encaisses du système bancaire.
(b) Avoirs appartenant à des résidents.

juillet et de septembre, une diminution de l'utilisation des moyens de paiement : à la fin du troisième trimestre, le coefficient de rotation des dépôts à vue était retombé à 1,67 et celui des avoirs en comptes chèques postaux à 3,48. Sous l'effet des besoins accrus consécutifs au développement de la production industrielle et de l'échéance de fin d'année, l'un et l'autre étaient revenus, au mois de décembre, au niveau élevé du mois de mars.

Stock monétaire à la disposition de l'économie belge
(en milliards de francs)



Source : Banque Nationale de Belgique.

§ 2. — COMPOSITION DU STOCK MONÉTAIRE

L'importance de la monnaie fiduciaire dans le total du stock monétaire était de 59,3 % en décembre 1950 et de 59 % en décembre 1951. La contraction saisonnière au début de l'année du montant des billets en circulation et la diminution des achats spéculatifs ont amené durant les trois premiers mois un reflux de billets vers la Banque Nationale et les banques privées. Le montant de la circulation fiduciaire en a été réduit tandis que les banques ont pu faire face à l'emprunt de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie (S.N.C.I.) et aux versements des cotisations trimestrielles à l'Office National de Sécurité Sociale (O.N.S.S.), sans que le montant de leurs comptes de dépôts en soit affecté. En conséquence, à la fin du mois de mars, le pourcentage de la monnaie fiduciaire dans le stock monétaire était descendu à 58 %. Il est remonté régulièrement, à partir du mois d'avril, pour atteindre au mois d'août un maximum de 59,5 %. Cette hausse doit être rattachée, d'une part, aux besoins plus importants de liquidités pendant la période des vacances et, d'autre part, à l'émission de billets par la Banque Nationale en contrepartie de l'excédent de la balance des paiements; or, pendant quelque temps, ce facteur d'expansion ne s'est pas reporté sur les dépôts bancaires. Il semble que les particuliers et les entreprises aient profité des liquidités nouvelles pour reconstituer leurs encaisses démunies par la tension des mois précédents (1). Depuis le mois de septembre, cependant et malgré l'effet déflationniste d'un emprunt d'Etat de 6.350 millions de francs, les principaux constituants du stock monétaire, billets en circulation, avoirs des particuliers au C.C.P. et dépôts bancaires à vue, ont enregistré une hausse générale et parallèle.

§ 3. — RÉSERVES DE CHANGE DE LA BANQUE NATIONALE

Les réserves de change de la Banque Nationale ont augmenté de 14.980 millions de francs en 1951, alors qu'elles avaient diminué de 9.805 millions en 1950. Cette première impression favorable s'atténue à l'examen de l'évolution des principales composantes des avoirs de la Banque Nationale. A eux seuls, les avoirs nets en accords de paiement ont participé à l'accroissement des réserves de change pour 14.963 millions (2). Or, une grande partie de cette somme représente une créance dont la mobilisation et les conditions de remboursement étaient indéterminées. Par contre, la créance sur l'E.C.A. qui était de 2.202 millions au mois de décembre 1950 a disparu au mois de juillet 1951; l'encaisse or et les devises convertibles n'ont augmenté que de 1.524 millions de francs, une hausse de l'encaisse or de 2.401

(1) Cf. *Banque Nationale de Belgique. Rapport... 1951...*, op. cit., p. 17.

(2) Une partie des engagements en accords de paiement est composée de certificats du Trésor détenus par les banques étrangères. Ils constituent un engagement direct du Trésor et ne sont donc pas comptabilisés au passif de la Banque Nationale. Comme ils ont diminué de 863 millions de francs de décembre 1950 à décembre 1951, l'accroissement des avoirs nets effectifs en accord de paiement ressortent à 15.826 millions.

Réserves de change de la Banque Nationale de Belgique et engagements du Trésor envers les banques étrangères

Situation fin de mois

(en millions de francs)

MOIS	Banque Nationale								Trésor
	Actif				Passif	Réserves de change nettes		Devises étrangères et or à livrer	Engagements envers les banques centrales étrangères (e)
	Encaisse or	Avoirs sur l'étranger (hors accords de paiements) (a)	Créances sur l'E.C.A.	Avoirs nets en accords de paiements	Engagements envers l'étranger (hors accords de paiements) (b)	Total (c)	Evolution	(d)	Total
1950 Décembre	29.367	1.057	2.202	4.051	1.428	35.249	— 9.991(g)	1.287	1.213
1951 Janvier	29.452	1.428	1.849	4.400	1.803	35.326	— 61	812	313
Février	30.188	779	1.339	5.762	1.856	36.212	+ 886	721	306
Mars	31.226	229	981	6.555	2.290	36.701	+ 489	704	331
Avril	30.386	353	637	7.914	2.303	36.987	+ 286	765	105
Mai	29.433	210	601	8.696	1.642	37.298	+ 311	830	143
Juin	28.996	496	(f) 471	10.767	1.267	39.463	+ 2.165	729	545
Juillet	29.742	893	—	11.765	1.157	41.243	+ 1.780	637	545
Août	30.339	871	—	13.660	682	44.248	+ 3.005	599	456
Septembre	31.887	189	—	15.317	836	46.557	+ 2.309	898	418
Octobre	31.029	382	—	15.406	348	46.469	— 88	1.652	378
Novembre	30.937	538	—	17.661	368	48.768	+ 2.299	1.657	350
Décembre	31.771	177	—	19.014	733	50.229	+ 1.461	2.170	350

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Devises convertibles.
(b) Y compris, à partir de décembre 1950, certains engagements considérés antérieurement comme des engagements en accord de paiement.
(c) Les devises et or à livrer ne sont pas repris dans l'établissement des réserves nettes de change.
(d) Devises et or à recevoir déduits.
(e) Certificats du Trésor détenus par les banques centrales étrangères et ne figurant pas au passif de la Banque Nationale de Belgique.
(f) Disparition de ce poste due à la diminution de l'aide conditionnelle.
(g) Evolution de décembre 1949 à décembre 1950.

millions ayant été contrebalancée par une diminution des devises convertibles de 880 millions. Les rentrées en or et en devises convertibles ont atteint, au cours de l'année, 18.099,02 millions de francs. Les sources de ces rentrées furent diverses : 11.469 millions de francs proviennent des versements effectués par l'U.E.P. à la Banque Nationale, 1.715 millions représentent le montant de l'emprunt contracté en Suisse, 2.684 millions, la part liquidée par l'E.C.A. sur le total de l'aide économique accordée à la Belgique et fixée par le Congrès à 2.938 millions de francs pour l'année 1950/'51. Le reste se répartit entre les versements de la Banque des Règlements Internationaux (B.R.I.), de la Colonie et de divers pays. La plus grande partie de ces rentrées, soit 16.574,7 millions de francs a servi à financer le déficit enregistré dans les opérations en devises convertibles (dollars U.S.A., dollars canadiens et francs suisses).

§ 4. — UNION EUROPÉENNE DES PAIEMENTS (1)

1. — *Evolution de la position de la Belgique dans l'U.E.P. en 1951.*

La situation de la Belgique dans l'U.E.P. présente trois périodes. L'U.E.B.L. a d'abord épuisé le montant de sa position débitrice initiale. Ensuite elle est rentrée dans les différentes tranches d'un quota de 360 millions d'unités de compte, qui lui fut alloué au moment de la création de l'U.E.P. Le dépassement de ce quota, en août 1951, a ouvert la troisième période.

L'allocation en dollars au titre de l'aide conditionnelle (1) est apparue dans le bilan de la Banque Nationale, au passif sous forme d'un engagement envers l'U.E.P. et à l'actif sous forme d'une créance sur l'E.C.A. à concurrence de l'aide non encore répartie. L'apparition des excédents de la Belgique sur l'U.E.P. a rapidement épuisé l'engagement et a entraîné la disparition du compte inscrit au passif dès la compensation du 18 février. Au début de janvier, l'E.C.A. n'ayant effectué aucun versement, le compte « Accords U.E.P. » où se trouvait comptabilisée la créance de la Banque Nationale sur l'E.C.A., comprenait à cette date le total de 2.202 millions de francs prévus comme aide économique indirecte. Au début du mois de juillet, la créance de la Banque Nationale sur l'E.C.A. n'était plus que de 733 millions de francs; elle s'éteignit au cours du même mois, par suite de la décision de ramener l'aide conditionnelle de 2.202 millions de francs, à 1.469 millions. Mais si la réduction des crédits consentis, à concurrence de 733 millions de francs, a fait disparaître la créance de la Banque Nationale sur l'E.C.A., elle a, par contre, accru sa créance sur l'U.E.P.

Suite aux bonis enregistrés dans les transactions de la Belgique avec les pays membres de l'U.E.P., les relations entre l'U.E.B.L. et l'U.E.P. entrèrent dans une nouvelle phase : la créance de la Banque Nationale gonfla de mois en mois à un rythme rapide; dans la semaine du 16 au 23

(1) Cf. 6e partie, chapitre II. - *Coopération économique internationale.*

août, elle parvint au montant de 10.066 millions de francs, c.à.d. au maximum qui résulte du quota de 18.000 millions. La différence entre ces deux chiffres était couverte par 6.465 millions de francs représentant les versements en or de l'U.E.P. (1) à la Banque Nationale et 1.469 millions représentant la position débitrice initiale qui, au terme des accords passés à l'U.E.P., devait être incluse dans le quota.

Deux problèmes se sont présentés au cours de la dernière période relative au dépassement du quota; l'un s'est posé sur le plan extérieur : il concernait la manière dont seraient réglés donéravant entre la Belgique et l'U.E.P. les excédents comptables mensuels; l'autre s'est posé sur le plan intérieur : il est né du refus de la Banque Nationale de financer les crédits à l'U.E.P. au delà des 10.066 millions de francs découlant du quota.

Aux termes de la convention conclue entre la Belgique et l'U.E.P., il appartenait à cet organisme de résoudre le premier de ces problèmes par le vote d'une décision sur laquelle la Belgique était susceptible d'apporter un accord; à la suite de nombreuses réunions du Comité directeur de l'U.E.P., l'on s'est finalement arrêté à un compromis (2). Le second problème a été réglé par l'intervention du Trésor et des exportateurs dans le financement des nouveaux crédits. Celui-ci a été mis à charge du Trésor pour la plus grande partie et à charge des particuliers à concurrence des 5 % bloqués sur le montant des paiements provenant des exportations vers l'U.E.P. En vue de faire apparaître cette nouvelle situation, des modifications furent apportées à la présentation du bilan de la Banque Nationale. La créance de l'Institut d'Emission sur l'U.E.P. fut subdivisée en un compte « sans provision spéciale » où s'inscrivirent les crédits rentrant dans le plafond des 10.066 millions de francs et à un compte « avec provision spéciale », où s'accumulèrent les crédits accordés au delà des 10.066 millions de francs.

La part respective du Trésor et des particuliers dans le financement de cette marge supplémentaire apparut au passif du bilan.

La lecture de ces différentes rubriques permet de constater qu'à la dernière situation du mois de décembre, l'octroi des crédits accordés par l'U.E.B.L. à l'U.E.P. atteignait 15.202 millions de francs dont 10.066 étaient financés par la Banque Nationale, 4.102 par le Trésor et 1.034 par les exportateurs. La couverture de l'excédent cumulatif comptabilisé en 1951, soit 27.750 millions de francs, s'obtient en ajoutant aux 15.202 millions d'avances, 11.469 millions de versements or en provenance de l'U.E.P. et 1.079 millions d'utilisation de la position débitrice initiale.

2. — *Causes des excédents de la Belgique sur les pays membres de l'U.E.P.*

Les causes des excédents de la Belgique sur les pays membres de l'U.E.P. sont multiples.

---

(1) Dont la dernière tranche s'est effectuée en septembre 1951.

(2) Cf. 6e partie, chapitre II. - *Coopération économique internationale.*

La mise en œuvre des programmes d'armement des divers pays atlantiques a donné lieu à des commandes de produits militaires, dont certaines furent placées en Belgique où il existait une capacité de production disponible. Elles sont venues s'ajouter à des commandes accrues de produits civils et, comme ces dernières furent réglées à travers l'U.E.P., les transactions courantes entre la Belgique et les pays membres de l'U.E.P. prirent en conséquence un large développement et débordèrent le cadre d'un quota établi sur base d'un courant normal des échanges.

Les commandes de produits militaires ne sont cependant qu'un des aspects de la cause fondamentale des excédents de la Belgique qui tiennent essentiellement à la différence dans les possibilités de fourniture des divers pays européens.

Des facteurs d'ordre spéculatif ont, en outre, accentué les effets de ces causes fondamentales.

3. — *Mesures prises par les autorités responsables en vue de remédier aux excédents encourus par la Belgique dans l'U.E.P.*

La résorption des excédents de la Belgique dépend pour une large part de la situation et de la politique économiques de certains partenaires en U.E.P. Les autorités belges dépourvues de moyens d'action directs ont dû se limiter à des mesures d'ordre national; celles-ci peuvent être rangées en deux groupes, suivant qu'elles sont d'ordre commercial ou monétaire.

a) *Mesures d'ordre commercial.*

La suppression des avantages qui furent accordés aux exportations, en 1950, est la première des mesures d'ordre commercial : à partir du 26 avril 1951, la Banque Nationale de Belgique a suspendu l'octroi de son visa aux traites émises en vue de financer les exportations à destination des régions englobées dans l'U.E.P. De son côté, l'I.R.G. a décidé de porter à partir du 9 mai, de 1¾ à 2¾ % le taux d'escompte applicable aux acceptations bancaires relatives à des exportations vers l'U.E.P. préalablement visées par la Banque Nationale et n'ayant pas plus de 120 jours à courir. Le 1er mai, l'Institut Belgo-Luxembourgeois de Change (I.B.L.C.) a supprimé les comptes étrangers alimentés par l'envoi de billets belges en provenance des pays de l'U.E.P. et destinés, en principe, à payer les fournitures de la Belgique à ces pays. Le 29 mai l'I.B.L.C. a pris le même règlement pour les comptes alimentés par l'envoi de billets belges en provenance des Etats-Unis. Cette double mesure s'inspirait de la volonté de mettre un terme à des opérations réalisées, grâce au système de l'U.E.P., opérations qui se traduisaient, quant à la Banque Nationale, par une diminution de son encaisse en dollars.

La suppression des facilités octroyées aux exportations qui constituait un réel sacrifice pour un pays comme la Belgique dont l'activité dépend étroitement de son commerce extérieur fut complétée au cours des mois

suivants, par l'introduction de mesures favorables à l'augmentation des importations et de la demande intérieure. La réduction des taux d'escompte de la Banque Nationale, fut de 3,75 à 3,50 % le 5 juillet et de 3,50 à 3,25 % le 13 septembre. Deux autres groupes de dispositions se rapportent, par contre, à la volonté d'encourager les importations : la prolongation, d'une part, depuis le mois d'août, de la durée de validité du visa de la Banque Nationale appliqué aux traites représentatives d'importations en provenance des pays de l'U.E.P., ainsi que l'adjonction de nouveaux produits à la liste pour laquelle le visa peut être accordé et la réduction, d'autre part, par l'I.R.G de ses taux d'escompte d'acceptations visées par la Banque Nationale et représentatives d'importations des pays membres de l'U.E.P.

Du souci d'équilibrer la balance des paiements procède aussi la tentative de modifier le courant des échanges commerciaux. A partir du 15 septembre, on s'est efforcé de réduire les importations en provenance de la zone dollar (1) ; en outre, les achats à terme de dollars U.S.A. et canadiens, par l'intermédiaire de la Banque Nationale, ont été soumis à partir du 19 novembre, au versement d'une garantie égale à 70 % des contrats libellés en ces monnaies. En revanche, on a cherché à intensifier les exportations vers la zone dollar, par un effort de propagande sur ces marchés et par la diminution apportée en date du 6 novembre par l'I.R.G. à ses taux d'escompte applicables aux acceptations représentant ce genre d'opérations.

b) *Mesures d'ordre monétaire.*

Au cours des quatre derniers mois, l'expansion monétaire découlant des excédents de la balance des paiements de la Belgique est passée au premier plan des préoccupations. La Banque Nationale s'est efforcée de contre-balancer cette expansion. La réduction de la durée maximum des traites à l'exportation vers les régions membres de l'U.E.P. a été l'une des premières mesures prises, dans ce cadre, par la Banque Nationale. Son action fut intensifiée, à partir du 1er septembre, par la suppression de toute entrave aux exportations de capitaux vers les pays membres de l'U.E.P., à l'exception de la Suisse, de l'Allemagne et du Portugal et, à partir du 15 septembre, par le blocage de 5 % de la valeur des exportations vers la zone U.E.P. L'effet sur la balance des paiements entre la Belgique et l'U.E.P. des menées spéculatives contre certaines monnaies étrangères ont amené l'I.B.L.C. à prendre, le 8 octobre, une nouvelle série de mesures financières.

Les achats en francs belges par le système bancaire, au taux officiel, des devises provenant des opérations avec les pays membres de l'U.E.P., furent soumis à l'autorisation préalable de l'I.B.L.C. qui limita l'apposition de son visa aux fournitures effectives et aux opérations financières directes (2).

---

(1) Cf. 6e partie, chapitre I. - *Commerce extérieur de l'U.E.B.L.*

(2) Les fournitures sont dites « effectives » lorsqu'elles sont prouvées par les documents douaniers adéquats. Les opérations financières sont dites « indirectes » lorsqu'elles comprennent, soit des exportations à destination de pays de l'U.E.P. acheminées vers la zone dollar, soit des importations en provenance de la zone dollar réexportées vers la zone U.E.P.

Par ailleurs, à défaut de paiement par la Banque Nationale, les exportateurs furent dispensés de céder à une banque agréée, les devises provenant des transactions avec les pays membres del'U.E.P. et autorisés à les négocier avec les importateurs sur un marché libre. Comme ne recouraient à ce genre d'opérations que les exportateurs qui n'avaient pas obtenu de la Banque Nationale le paiement de leurs fournitures, ce marché est resté marginal et le cours du marché libre s'est établi à un niveau très proche de celui du marché officiel.

En outre, la demande de devises sur le marché libre et la réduction correspondante de la demande sur le marché officiel, eurent pour résultat d'accumuler les avoirs en devises de la Banque Nationale sur l'U.E.P. C'est pourquoi, en date du 2 novembre, les conditions du fonctionnement de ce marché ont été modifiées. Les exportations visant des transferts de capitaux continuèrent à s'effectuer par l'intermédiaire du marché libre. Mais le paiement des exportations, des services et des obligations d'ordre financier, en fut dorénavant exclu.

SECTION III. — CRÉDIT A COURT TERME ET A MOYEN TERME

§ 1. — BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

1. — *Crédits intérieurs consentis au secteur public.*

De 8.666 millions de francs à fin décembre 1950, le crédit total de la Banque Nationale au secteur public est revenu à 8.353 millions à fin décembre 1951. D'une année à l'autre, il est donc resté à peu près stable, mais au cours de l'année, il a subi des variations importantes. En effet, les avances de la Banque Nationale à l'Etat et aux paraétatiques ont baissé de 5.283 millions de francs jusqu'à la fin du mois de juin; depuis lors, et jusqu'à la fin de l'année, elles ont gonflé de 4.970 millions. Toutefois, jusqu'à concurrence de 4.057 millions, part des crédits de la Belgique à l'U.E.P. pris en charge par le Trésor, cet accroissement résulte d'engagements gouvernementaux et non pas d'avances destinées à couvrir les besoins propres de Trésorerie de l'Etat. Pendant la première période, le Trésor a tout d'abord profité de l'emprunt de 1.700 millions de francs belges contracté en Suisse, ainsi que des versements des paiements anticipatifs d'impôts. D'un autre côté, la tension qui régnait sur le marché monétaire au second semestre 1950 ayant commencé à se desserrer dès le premier semestre de l'année 1951, les institutions paraétatiques ont pu s'approvisionner davantage sur le marché du « call money » et diminuer durant le premier semestre, le recours à la Banque Nationale de 2.369 millions de francs.

La détente sur le marché monétaire s'est amplifiée à partir du 2e semestre. Les instituts paraétatiques ont accéléré le remboursement à la

Crédits consentis au secteur public par la Banque Nationale de Belgique

Situation fin de mois

(en millions de francs)

MOIS	Certificats du Trésor	Autres effets publics	Effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	Total
1950 Décembre	3.945	191	4.530	8.666
1951 Janvier	3.055	138	4.506	7.699
Février	2.380	92	3.299	5.771
Mars	470	85	2.130	2.685
Avril	1.274	16	2.657	3.947
Mai	1.695	107	1.801	3.603
Juin	1.105	117	2.161	3.383
Juillet	915	111	2.986	4.012
Août	2.900	128	1.116	4.144
Septembre	2.850	99	1.239	4.188
Octobre	5.470	81	1.606	7.157
Novembre	3.770	49	671	4.490
Décembre	6.460 (a)	69	1.824	8.353

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Dont 4.057 millions pour couvrir les crédits « hors quota » consentis par la Belgique à l'U.E.P. au 31 décembre. Au 27 septembre, les avances consenties au Trésor public à cette fin étaient de 283 millions; elles atteignaient environ 1,6 milliard de francs à fin octobre et à fin novembre.

Banque Nationale et le Trésor a bénéficié de larges rentrées, en rapport, d'une part, avec l'accroissement des versements des particuliers au C.C.P. dont les fonds servent directement aux besoins de la Trésorerie, et en rapport d'autre part, avec une augmentation des dépôts bancaires dont un pourcentage variable, suivant les banques, doit être souscrit en effets publics à court ou à moyen terme.

L'Etat a enfin profité du produit de l'emprunt émis au mois de novembre.

Mais en revanche, le refus de la Banque Nationale de financer au delà du quota les surplus encourus par la Belgique dans l'U.E.P., a représenté pour le Trésor une charge supplémentaire de 4.021 millions de francs. L'augmentation des avances de la Banque Nationale de 3.560 millions de francs pendant les quatre derniers mois de l'année, montre que les rentrées du Trésor, si abondantes soient-elles, n'ont pas suffi à couvrir simultanément les budgets ordinaire et extraordinaire ainsi que cette nouvelle charge.

Toutefois, l'expansion monétaire résultant des avances au Trésor en vue de couvrir cette charge nouvelle doit être considérée différemment de

celle provenant des avances consenties à l'Etat afin de faire face à ses besoins; en effet, dans le premier cas, l'expansion est provoquée par la position créditrice de la balance des paiements, le fait qu'elle se réalise au travers d'une rubrique comptabilisant les avances de la Banque au Trésor n'y change rien du point de vue économique.

2. — *Crédits intérieurs consentis au secteur privé.*

Au cours du second semestre 1950, une intense activité économique et des moyens bancaires limités ont provoqué une augmentation du crédit de la Banque Nationale au secteur privé de 6.510 millions de francs. Le mouvement d'accroissement a perduré durant le premier trimestre de 1951. A la fin du mois de mars, le total des crédits de la Banque Nationale au secteur privé atteignait 12.603 millions de francs contre 11.687 millions à la fin du mois de décembre 1950.

A partir du second trimestre, les moyens d'action des banques privées se sont reconstitués peu à peu, sous l'influence de l'aisance monétaire entretenue par les excédents de la balance des paiements. Un ralentissement de l'activité industrielle s'est en même temps manifesté dans certains secteurs de l'économie. Les banques privées furent donc à même de réduire le réescompte de leurs effets commerciaux à la Banque Nationale et l'I.R.G., d'y contracter son encours. De ce fait, le portefeuille commercial de la Banque Nationale fut ramené au mois de septembre à 6.118 millions de francs, soit environ

Crédits consentis au secteur privé par la Banque Nationale de Belgique
Situation fin de mois
(en millions de francs)

MOIS	Effets commerciaux (a)	Avances sur fonds publics	Total
1950 Décembre	10.930	757	11.687
1951 Janvier	10.367	460	10.827
Février	10.077	556	10.633
Mars	12.033	570	12.603
Avril	10.138	563	10.701
Mai	10.493	658	11.151
Juin	10.380	545	10.925
Juillet	9.359	593	9.952
Août	7.855	497	8.352
Septembre	6.118	426	6.544
Octobre	6.792	456	7.248
Novembre	7.188	521	7.709
Décembre	8.890	345	9.235

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Y compris le réescompte des banques et de l'Institut de Réescompte et de Garantie.

la moitié des 12.033 millions du mois de mars. Divers éléments, déjà mentionnés, l'ont ramené à 8.890 millions à la fin du mois de décembre. Ce redressement fut loin cependant de compenser la contraction des mois antérieurs (1).

§ 2. — BANQUES PRIVÉES

Durant l'année 1951, l'activité bancaire a présenté trois phases distinctes : la première s'étend du début de l'année à la fin du premier trimestre; elle a continué dans ses grandes lignes, les tendances du second semestre 1950. La deuxième qui se clôture à la fin du mois d'août, a vu s'atténuer peu à peu, sous l'effet des excédents obtenus à l'U.E.P., la tension

Situation globale des banques
Situation fin de mois
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1949 décembre	1950 décembre	1951				
			Mars	Juin	Août	Sep-tembre	Dé-cembre
ACTIF							
Liquidités	**10.305**	**12.300**	**12.471**	**11.837**	**11.552**	**11.777**	**13.522**
Crédits	**54.686**	**56.463**	**58.496**	**58.567**	**59.618**	**62.225**	**64.180**
au secteur public	34.205	34.857	36.272	35.803	36.475	37.878	38.951
au secteur privé .	20.481	21.606	22.224	22.764	23.143	24.347	25.229
Divers	**6.863**	**9.322**	**10.606**	**10.446**	**9.637**	**9.484**	**12.661**
dont acceptations	4.025	6.134	7.368	7.157	6.364	5.990	8.135
Total	**71.854**	**78.085**	**81.573**	**80.850**	**80.807**	**83.486**	**90.363**
PASSIF							
Dépôts	**52.678**	**53.571**	**54.979**	**54.550**	**54.439**	**56.723**	**58.804**
à un mois au plus	47.357	47.693	49.510	49.278	49.817	50.821	53.143
à plus d'un mois	5.331	5.878	5.469	5.272	5.522	5.902	5.661
Moyens propres ...	**4.781**	**5.064**	**5.100**	**5.499**	**5.497**	**5.509**	**5.628**
Divers	**14.395**	**19.450**	**21.494**	**20.801**	**20.871**	**21.254**	**25.931**
dont acceptations	4.025	6.134	7.369	7.158	6.364	5.992	8.141
Total	**71.854**	**78.085**	**81.573**	**80.850**	**80.807**	**83.486**	**90.363**
Effets réescomptés (a)	3.339	8.543	8.781	7.707	6.749	5.368	7.526

Source : Commission bancaire.

(a) Encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux instituts parastatiques et non compris dans le portefeuille commercial.

(1) Cf. *Banque Nationale de Belgique. Rapport... 1951...*, op. cit., p. 31.

les avances à l'Etat, celles-ci étant de par la loi, liées au niveau des dépôts par le jeu du coefficient de couverture des banques. Les banques ont pu cependant accroître aussi, pendant la même période, leur concours au secteur privé pour 2.086 millions de francs. L'escompte des effets commerciaux s'est élargi de 1.260 millions tandis que les avances aux débiteurs divers ont augmenté de 788 millions et les reports et avances sur titres, de 38 millions. Les acceptations bancaires, de leur côté, se sont accrues de 1.771 millions. L'examen de l'évolution des différentes formes de crédit montre donc que les banques ont limité leur aide au financement des opérations à très court terme et qu'elles ont considéré comme provisoire et instable le renforcement de leurs moyens d'action.

4. — *Réglementation bancaire.*

Le règlement du 11 octobre 1949 a modifié le régime légal de 1946 sur les coefficients imposés aux banques (1). L'entrée en vigueur en juillet 1951 du 3e et du 4e règlement a donné toute latitude aux banques d'inclure dans le coefficient de couverture les prêts au jour le jour consentis à des institutions publiques de crédit. Les banques régionales et spécialisées ont été en outre autorisées à y faire rentrer un pourcentage plus élevé d'effets à moyen terme.

§ 3. — CRÉDITS GLOBAUX A L'ÉCONOMIE

Le total des crédits à l'économie est passé pour l'année entière de 97.465 millions de francs à 104.070 millions.

Pendant les huit premiers mois de 1951, l'accroissement constaté en 1950 a fait place à un recul qui a atteint 3.787 millions de francs. Mais à partir du mois de septembre, l'apport des crédits à l'économie s'est accéléré à un rythme rapide, sous l'effet de causes déjà mentionnées; en quatre mois, ces crédits se sont accrus de 10.392 millions de francs si bien que, malgré la diminution des huit premiers mois, l'augmentation pour l'année est donc de 6.605 millions et se rapproche sensiblement de celle qui fut enregistrée en 1950. Le Trésor a accru ses engagements de 7.325 millions de francs; 4.094 millions ont été fournis par les banques privées et 2.393 millions de francs par la Banque Nationale. Enfin, le Trésor a disposé d'une majoration des avoirs des particuliers au C.C.P. de 838 millions de francs.

En rapport avec l'élargissement du marché du « call money », les organismes financiers paraétatiques ont réduit, au cours de l'année, leurs recours à la Banque Nationale de 2.706 millions de francs. L'accroissement des crédits consentis au secteur privé n'a pas atteint le tiers de ceux qui furent accordés au secteur public. Comme tels, ils ont cependant augmenté de 1.986 millions de francs. L'élargissement du marché du « call money » et l'augmentation des dépôts bancaires ont multiplié les ressources de l'I.R.G.

(1) Cf. *L'Economie belge en 1949*, op. cit., p. 206.

Crédits à l'économie

Situation fin de mois

(en millions de francs)

MOIS	Au secteur public par				Au secteur mixte par la Banque Nationale (a)	Au secteur privé par				Total général
	Banque Nationale (a)	Banques privées	Comptes Chèques Postaux (b)	Total		Banque Nationale	Banques privées (c)	Institut de Réescompte et de Garantie (c)	Total	
1950 Décembre	4.136	34.857	18.605	57.598	4.530	11.687	21.606	2.044	35.337	97.465
1951 Janvier	3.193	36.113	18.015	57.321	4.506	10.827	22.163	1.785	34.775	96.602
Février	2.472	35.780	18.056	56.308	3.299	10.633	23.064	2.212	35.909	95.516
Mars	555	36.272	18.379	55.206	2.130	12.603	22.224	1.948	36.775	94.111
Avril	1.290	36.538	18.720	56.548	2.657	10.701	22.975	2.453	36.129	95.334
Mai	1.802	35.680	18.417	55.899	1.801	11.151	22.347	2.295	35.793	93.493
Juin	1.222	35.803	18.625	55.750	2.161	10.925	22.764	1.781	35.470	93.381
Juillet	1.026	35.840	18.843	55.709	2.986	9.952	22.656	2.163	34.771	93.466
Août	3.028	36.475	19.050	58.553	1.116	8.352	23.143	2.514	34.009	93.678
Septembre	2.949	37.878	18.711	59.538	1.239	6.544	24.347	2.576	33.467	94.244
Octobre	5.551	39.431	19.186	64.168	1.606	7.248	24.669	2.335	34.252	100.026
Novembre	3.819	39.229	19.315	62.363	671	7.709	25.234	2.420	35.463	98.497
Décembre	6.529 (d)	38.951	19.443	64.923	1.824	9.235	25.229	2.859	37.323	104.070

Sources : Banque Nationale de Belgique.
Institut de Réescompte et de Garantie.
Commission bancaire.
Office des Chèques Postaux.

(a) Dans le cadre des 10 milliards de francs prévus par la convention du 14 septembre 1948.
(b) Avoirs libres.
(c) Non compris les effets réescomptés.
(d) Dont 4.057 millions pour couvrir les crédits « hors quota » consentis par la Belgique à l'U.E.P. au 31 décembre. Au 27 septembre, les avances consenties au Trésor à cette fin étaient de 283 millions; elles atteignaient environ 1,6 milliard de francs à fin octobre et à fin novembre.

et des banques privées. Ces institutions ont, en conséquence, d'une part, développé le financement des crédits au secteur privé respectivement de 3.623 millions de francs et de 815 millions et, d'autre part, diminué leurs engagements à la Banque Nationale de 2.452 millions.

§ 4. — ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU « CALL MONEY » (1)

L'aisance des liquidités a trouvé son origine, en 1951, dans l'excédent de la balance des comptes. Cette abondance a gagné l'ensemble du marché monétaire mais, en particulier, le marché du « call money » qui en constitue l'une des bases. La moyenne journalière des capitaux offerts est remontée de 4.160 millions de francs en 1950 à 5.384 millions en 1951. Elle a retrouvé le niveau de l'année 1949 caractérisée par une large aisance. L'offre a atteint son maximum au mois de novembre avec 7.297 millions de francs et son minimum au mois de janvier avec 3.956 millions.

1. — *En compensation.*

Le marché du « call money » en compensation est approvisionné principalement par les apports des banques privées; celles-ci ont, en effet, coutume de retirer une rémunération d'une partie de leurs ressources de trésorerie en les plaçant sur le marché au jour le jour. Dès lors, l'augmentation des moyens bancaires entre 1950 et 1951 en même temps que la liberté laissée aux banques depuis juillet 1951 d'inclure dans le coefficient de couverture la totalité des prêts au jour le jour (2) ont élargi l'offre en compensation. De 2.424 millions de francs en 1950, elle est passée à 2.806 millions en 1951. Toutefois, le mouvement d'expansion qui ressort de la comparaison entre les chiffres d'une année à l'autre ne s'est pas déroulé de mois en mois à un rythme continu. Les banques ont souffert d'un resserrement de leurs ressources durant les mois d'avril et de mai, qui ont connu le paiement des impôts anticipatifs, l'emprunt de la régie des télégraphes et des téléphones et les versements des cotisations trimestrielles à l'O.N.S.S.. De ce fait, l'offre des banques privées est revenue de 1.978 millions au mois de mars à 1.539 millions au mois de mai.

Par contre, à la veille de l'émission de l'emprunt de l'Etat en novembre 1951, les banques, en prévision des versements à effectuer, se sont ménagé des liquidités supplémentaires qu'elles ont placées sur le marché du « call money »; de ce fait, l'offre s'est accrue et a marqué durant ce mois, une pointe de 2.893 millions de francs.

L'I.R.G. est demeuré le principal emprunteur de l'argent au jour le jour en compensation. L'abondance des ressources disponibles lui a permis de se dégager vis-à-vis de la Banque Nationale, tout en renforçant le montant de son portefeuille (3).

---

(1) Pour le détail du fonctionnement du marché du « call money », cf. *L'économie belge en 1950*, op. cit., p. 184.

(2) Cf. *Réglementation bancaire*, p. 198.

(3) Cf. infra section IV, § 2. - *Autres institutions paraétatiques*, p. 205.

Marche du call money

Moyennes journalières

(en millions de francs)

MOIS	Total des capitaux « on Call »	Capitaux prêtés								Capitaux empruntés		
		par des compensateurs (a)			par des non compensateurs					par l'I.R.G. et divers (a)	par d'autres organismes paraétatiques	
		Banques privées	Divers (b)	Total	Office National de Sécurité Sociale	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	Caisse d'Epargne Luxembourgeoise	Divers (c)	Total		Total	Dont apport de l'I.R.G. à des non-compensateurs (e)
1950	4.160	1.830	594	2.424	799	263	187	487	1.736	2.323	1.837	101
1951 Janvier	3.956	1.759	831	2.590	—	—	—	—	1.366	2.585	1.371	5
Février	4.547	1.795	767	2.562	—	—	—	—	1.985	2.560	1.987	2
Mars	5.041	1.798	939	2.917	—	—	—	—	2.124	2.893	2.148	24
Avril	4.037	1.874	575	2.449	470	532	32	554	1.588	2.432	1.605	17
Mai	5.382	1.539	1.223	2.762	1.141	847	29	603	2.620	2.746	2.636	17
Juin	5.566	1.702	1.030	2.732	1.185	1.264	42	343	2.834	2.729	2.837	4
Juillet	4.550	1.889	485	2.374	377	1.193	43	563	2.176	2.356	2.194	18
Août	5.755	2.056	776	2.832	1.130	1.196	53	544	2.923	2.821	2.934	12
Septembre	6.353	2.242	713	2.955	1.398	1.272	52	676	3.398	2.923	3.430	32
Octobre	5.629	2.362	614	2.966	—	—	—	—	2.663	2.932	2.697	34
Novembre	7.297	2.893	778	3.671	—	—	—	—	3.626	3.679	3.618	41
Décembre	6.580	2.314	556	2.870	—	—	—	—	3.710	2.849	3.731	21
1951	5.384	2.033	774	2.806	—	—	—	—	2.578	2.788	2.596	18

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Organismes représentés en Chambre de compensation.
(b) Banque du Congo Belge et Crédit communal.
(c) Société coopérative « Coop-Dépôts », Société Nationale des Chemins de Fer Belges, Fonds national l'Aide au Rééquipement Ménager des Travailleurs, Société Nationale de Crédit à l'Industrie, Société coopérative ouvrière belge.
(d) Principalement l'Institut de Réescompte et de Garantie.
(e) Fonds des Rentes et Office Central de Crédit Hypothécaire. Non compris dans le montant de l'offre émanant des organismes non compensateurs.

2. — *Hors compensation.*

Le marché hors compensation est organisé par la Banque Nationale qui met à la disposition du Fonds des Rentes et d'autres Instituts paraétatiques, les ressources qui proviennent pour la plus grande part de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et de l'Office National de Sécurité Sociale. La moyenne quotidienne des fonds prêtés hors compensation, est passée entre 1950 et 1951 de 1.736 millions de francs à 2.578 millions, soit un accroissement de 842 millions. L'accroissement correspondant des fonds prêtés en compensation fut de 382 millions de francs. Le premier de ces marchés a donc connu un développement plus favorable. L'augmentation du niveau moyen de l'offre hors compensation n'a cependant pas découlé de l'intervention autrefois prépondérante de l'O.N.S.S. Par suite du déficit qui a affecté la plupart des secteurs de la sécurité sociale, les placements de l'Office qui, en 1949, dépassaient encore régulièrement le milliard par jour, n'ont plus atteint ce montant depuis 1950 que durant des périodes de pointe où cet organisme garde à sa disposition le produit de l'encaissement des cotisations trimestrielles. Sans doute la durée de cette phase qui n'excédait pas un mois en 1950, s'est-elle étalée en 1951 à maintes reprises sur deux mois : aussi les moyennes trimestrielles sont-elles relevées mais la moyenne annuelle est restée inchangée (1).

C'est en réalité dans le renforcement de l'offre de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite que doit être recherchée la cause de l'expansion du volume des liquidités (1). Aux 3e et 4e trimestres 1950, ces placements étaient tombés à un niveau purement nominal. Pour l'année entière, la moyenne journalière se chiffrait à 150 millions de francs. Or, en 1951, après six mois de progression continue, elle dépassait un milliard de francs. La saturation des besoins de capitaux ne constitue pas une explication de cet état de choses, car les demandes n'ont pas faibli au cours de l'année, la cause semble plutôt provenir du souci dominant des autorités de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite de profiter de toute augmentation de leurs avoirs pour reconstituer les ressources de leur encaisse amputées par la crise de 1950 et les ramener au niveau de 1949.

Le Fonds des Rentes, principal emprunteur du marché hors compensation, a bénéficié des avoirs de la C.G.E.R. Grâce à la bonne tenue des titres à revenus fixes, le Fonds a de plus été dispensé d'intervenir à larges doses pour établir l'équilibre des cours. Ces deux facteurs ont enrichi la trésorerie du Fonds qui a pu diminuer d'autant son appel à la Banque Nationale (2).

---

(1) Cf. *Banque Nationale de Belgique. Bulletin d'Information et de Documentation*, XXVIe année, vol. II, no 6, décembre 1951, p. 296.

(2) Cf. infra, *Marché des obligations*, p. 217.

SECTION IV. — MARCHÉ DES CAPITAUX

Dans cette section, est examinée la situation des institutions qui, tout en participant au crédit à court et à moyen terme, ont en outre la faculté d'accorder des crédits à long terme. Cette situation reflète donc l'état du marché des capitaux. Les liens entre les divers marchés financiers étant nombreux, l'aisance qui est apparue dans le marché du crédit à court et moyen terme s'est reportée sur le marché des capitaux au second semestre. Le mouvement des dépôts sur livrets de la C.G.E.R., le développement des ressources des instituts paraétatiques, les émissions plus nombreuses du secteur public et du secteur privé en témoignent. L'évolution du cours des titres à revenu variable et à revenu fixe fournit aussi des indications d'un progrès dans la formation de l'épargne.

Pourtant, il est frappant de constater que cette amélioration est restée assez limitée et, qu'en définitive, le marché des capitaux a été moins favorisé dans sa progression que le marché monétaire.

§ 1. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

Les avoirs nets des particuliers sont passés de 32.765 millions en 1950 à 34.842 millions. L'augmentation, intérêts capitalisés compris, fut donc de

Caisse Générale d'Epargne et de Retraite

Mouvement de l'épargne pure

(en milliers de francs)

PÉRIODE	Versements	Rembourse-ments	Excédent (a)	Avoir global (b)
1949				
1er semestre	4.453.809	3.278.678	1.175.131	
2me semestre	4.396.423	3.273.339	1.103.084	
Total	**8.850.232**	**6.572.017**	**2.278.215**	**30.626.051**
1950				
1er semestre	4.966.566	3.673.060	1.293.506	
2me semestre	3.782.747	3.839.019	— 56.272	
Total	**8.749.313**	**7.512.079**	**1.237.234**	**32.765.216**
1951				
1er semestre	4.398.296	4.293.410	104.886	
2me semestre	4.872.485	3.840.784	1.031.701	
Total	**9.270.781**	**8.134.194**	**1.136.587**	**34.841.680**

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

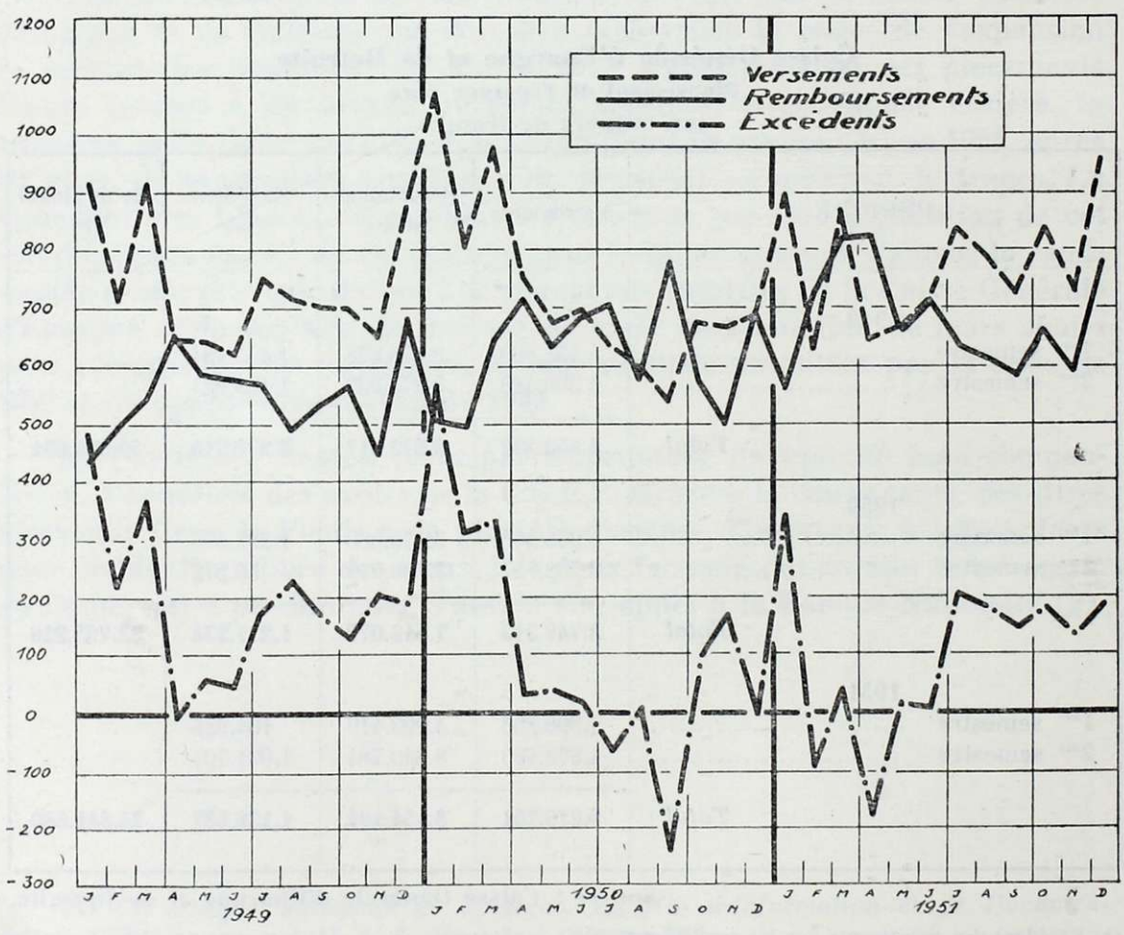
(a) Excédent des versements sur les remboursements.
(b) Situation au 31 décembre, intérêts capitalisés compris. Ceux-ci s'élevaient à 940 millions au 31 décembre 1951 contre 902 millions de francs au 31 décembre 1950 et 794 millions au 31 décembre 1949.

2.076 millions dont un accroissement net des dépôts d'épargne de 1.136 millions de francs. En 1949 et 1950, l'augmentation des avoirs nets des particuliers se chiffrait respectivement par 3.102 et 2.128 millions de francs.

L'accroissement réalisé en 1951 n'a donc pas marqué de progrès par rapport à celui obtenu en 1950. Comparé à celui de 1949, il est demeuré inférieur de 1.026 millions. Cette situation relativement peu favorable, ne dérive pas d'une régression des versements qui ont au contraire augmenté de 526 millions, mais d'un accroissement des retraits; ceux-ci, au premier trimestre, en raison de la hausse des prix et au deuxième trimestre, par suite du jeu de facteurs saisonniers, ont dépassé pour les 6 premiers mois, de 620 millions de francs les retraits de la période correspondante de 1950. Les facteurs défavorables ayant disparu dans la seconde partie de l'année, les remboursements sont retombés au niveau de l'année précédente. Ce mouvement a déterminé une amélioration dans les chiffres du développement des dépôts nets d'épargne, dont l'excédent moyen du second semestre a atteint 171 millions de francs contre 17 millions au premier semestre. Il est cependant resté inférieur au niveau moyen des années 1947 à 1949.

Versements et remboursements sur livrets particuliers à la Caisse d'Epargne

(en millions de francs)



Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

§ 2. — AUTRES INSTITUTIONS PARAÉTATIQUES DE CRÉDIT

1. — *Institut de Réescompte et de Garantie.*

La conjoncture économique a favorisé certaines industries exportatrices : en conséquence, les demandes de crédit sur le marché monétaire ont été particulièrement nombreuses, surtout jusqu'au mois de septembre 1951. Après cette période, un certain ralentissement s'est manifesté. Pour l'année, l'activité de l'Institut a été grande tant dans le secteur des crédits de réescompte que dans celui du marché « hors banque ».

Etant donné l'importance du rôle de l'Institut dans la distribution du crédit en Belgique et vu les demandes de plus en plus nombreuses qui lui sont adressées, la limite fixée pour ses engagements a été portée à 8 milliards de francs et sa durée prorogée jusqu'au 21 juin 1985 (1). Il convient de noter que les crédits octroyés par l'I.R.G. sont limités à une durée de deux ans et moins, à la suite d'un accord avec la S.N.C.I.

a) *Crédits de réescompte.*

L'augmentation des crédits de caisse consentis par les banques, au cours de l'année 1951, ainsi que l'octroi de crédits à l'exportation, amenèrent de nombreux établissements à solliciter de l'Institut des possibilités de mobilisation complémentaires.

Sur 3.255 millions de francs de crédits de réescompte octroyés, un peu moins de 1 milliard de francs ont été utilisés, contre respectivement 1.768 millions de francs et 187 millions de francs en 1950.

b) *Marché « hors-banque ».*

Le marché « hors-banque » a présenté des caractéristiques semblables à celles qui prévalaient à la fin de l'exercice 1950. Les offres d'effets, notamment, y ont été plus abondantes que dans les années antérieures et les interventions de l'Institut se sont accrues sensiblement en raison surtout de la durée réduite des effets traités. L'encours auprès des banques pour les crédits d'acceptations et les crédits d'escompte de papier commercial s'est établi à un niveau plus élevé qu'en 1950.

La demande a également progressé : elle s'est surtout concentrée sur du papier à court terme, la trésorerie des banques ayant enregistré, au cours de toute l'année, de fortes fluctuations.

D'autre part, les taux des effets bancables ont diminué, en conséquence de la réduction du taux d'escompte de la Banque Nationale.

L'Institut s'est porté acquéreur d'effets pour un montant total de 27.446 millions de francs, contre 20.710 millions de francs en 1950. Par ailleurs, les acheteurs ont acquis, soit directement à l'Institut, soit par son intermédiaire, des effets pour un montant global de 15.590 millions de francs contre 10.559 millions de francs, l'année précédente.

---

(1) Loi du 14 juillet 1951 (*Moniteur belge* des 30 et 31 juillet 1951).

Le volume des acceptations visées mises en circulation a suivi l'expansion du commerce extérieur belge. La politique sélective de la Banque Nationale en matière de visa a tendu à favoriser certains courants d'échanges, d'une part et à réaliser la constitution de stocks de matières premières, d'autre part. L'institut a fixé des taux de faveur pour l'achat d'effets représentatifs de certaines opérations de commerce extérieur. De ce fait, la quasi-totalité des effets visés, soit 20.576 millions de francs, a été acquise par l'Institut, alors qu'en 1950 ses interventions n'avaient porté que sur un montant de 13.655 millions de francs.

Quant aux ventes par l'Institut, sans son endos, d'acceptations de banques visées, elles ont porté sur 10.634 millions de francs, soit plus du double du chiffre atteint en 1950.

c) *Marché du « call money ».*

Au cours de l'année 1951, les ressources du marché du « call money » ont, dans l'ensemble, été plus abondantes qu'en 1950. Cette tendance s'est particulièrement manifestée au cours du dernier semestre de l'année, en raison de l'importance des rentrées provenant de notre commerce d'exportation ainsi que de transferts de capitaux.

La moyenne des emprunts faits au jour le jour par l'Institut, sur le marché du « call money », est de 2.623 millions de francs en 1951 contre 2.123 millions de francs en 1950. Quant au recours de l'Institut à la Banque Nationale, sous forme de réescompte, il est plus accusé que l'année précédente, puisqu'il a représenté journellement une moyenne de 1.550 millions de francs, contre 638 millions de francs en 1950. Ces différentes moyennes doivent être comparées à celles relatives à l'importance journalière du portefeuille-effets qui, en 1951, avec un chiffre de 4.217 millions de francs, dépassait de 1.417 millions de francs celui de 1950.

2. — *Société Nationale de Crédit à l'Industrie.*

C'est dans le secteur des opérations dites « ordinaires » que l'intervention de la Société s'est, en 1951, comme au cours des années antérieures, particulièrement manifestée. Son action en faveur des industries nouvelles s'est accrue. Par contre, le montant des crédits de restauration a enregistré une légère diminution par rapport à 1950.

a) *Crédits ordinaires.*

Au 31 décembre 1951, le montant des crédits ordinaires dépasse de 917 millions de francs celui enregistré à la fin de 1950 : il atteint 6.018 millions de francs.

Les opérations garanties par des banques représentent 55,49 % de ce montant, celles garanties par des Comptoirs d'Escompte de la Banque Nationale de Belgique, 11,63 % et les opérations traitées sans caution bancaire ou garantie assimilée 32,88 %.

L'intervention des banques privées s'est accrue, puisque, en 1950, les opérations qu'elles avaient garanties ne représentaient que 52,09 % du total

de l'encours, les coefficients représentatifs des autres opérations ayant été respectivement de 14,41 % et de 33,50 %.

La répartition, par secteur économique, de l'intervention de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie est restée à peu près la même d'une année à l'autre. Toutefois, les crédits accordés à la métallurgie du fer, à l'industrie des fabrications métalliques, à l'industrie de la construction et au commerce de détail ont été assez sensiblement élargis. Par contre, il y a diminution des interventions de la Société en faveur de l'industrie chimique et de l'industrie du charbon.

Les provinces de Brabant, de Liège et du Hainaut ont continué à être les principales bénéficiaires des avances de la Société. Les crédits octroyés aux entreprises de ces trois provinces ont, en 1951, représenté 77,16 % du total des crédits ordinaires contre 74,11 % en 1950.

b) *Crédits régis par des lois spéciales.*

Au cours de l'exercice 1951, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie a continué à gérer les crédits financés par l'aide Marshall, au profit des charbonnages, en couverture de dépenses de rééquipement. Au 31 décembre 1950, le montant global disponible s'élevant à 729,7 millions de francs (1) avait déjà été entièrement réparti, mais certains actes d'ouverture de crédit n'avaient pas encore été passés. Tous les crédits encore en suspens ont pu être ouverts au cours de l'exercice 1951 : à la clôture de ce dernier, il avait été prélevé 477,8 millions de francs contre 129,1 millions de francs à la fin de 1950. L'échelonnement des prélèvements sur une période relativement longue doit être attribué à l'importance des nouvelles installations à réaliser par les charbonnages.

En matière de crédits de restauration, la société a continué à distribuer, d'une part, des crédits dits d'ancien régime et, d'autre part, des crédits dits de nouveau régime (crédits complémentaires à des indemnités définitives) (2). Au surplus, des crédits complémentaires à des avances sur indemnités sont octroyés aux sinistrés, sur base de la loi du 6 janvier 1950 (3). Au total, au 31 décembre 1951, l'encours des crédits de restauration s'établit à 1.826 millions de francs, soit à un montant inférieur de quelque 285 millions de francs à celui atteint le 31 décembre 1950.

La Société a continué également à consentir des prêts à des industries nouvelles. Ses interventions dans ce secteur sont en progrès; à la date du 31 décembre 1951, l'encours de ces crédits s'élevait à 732,2 millions de francs, contre 250,5 millions de francs à la fin de 1950. L'ensemble des prélèvements restant à effectuer à cette date, sur les crédits ouverts, s'élève à 850 millions de francs.

En matière de crédits maritimes, d'une part, l'encours des crédits visant à développer les flottes marchande et de pêche et la construction navale est

---

(1) Montant repris à l'article 511 du budget extraordinaire de l'exercice 1949.

(2) Loi du 1er octobre 1947 (*Moniteur belge* du 10 octobre 1947; err. : *Moniteur belge* des 12 et 13 novembre 1948 et du 5 mars 1949) modifiée par la loi du 25 mai 1951 (*Moniteur belge* du 1er juillet 1951).

(3) *Moniteur belge* du 19 janvier 1950.

passé de 180,3 millions de francs en 1950, à 194,1 millions de francs en 1951 (1); d'autre part, l'encours des crédits octroyés par la Société et financés par le Fonds de l'Armement et des Constructions Maritimes a atteint 21 millions de francs à la fin 1951, contre 2 millions de francs seulement à la fin 1950.

3. — *Office Central de Crédit Hypothécaire.*

En 1951, l'activité de l'Office s'est maintenue au rythme de 1950 pour ce qui concerne les crédits hypothécaires ordinaires. Par contre, les avances consenties à titre de crédits de restauration pour biens immeubles, enregistrent une assez nette augmentation. Enfin, quelques crédits ont été accordés pour assurer la reconstitution de stocks d'entreprises.

a) *Opérations ordinaires.*

Le montant des crédits octroyés représente 108,8 millions de francs, contre 118,9 millions de francs à la fin de 1950. Sur ces montants, les paiements effectivement réalisés ont été de l'ordre de 107,8 millions de francs en 1951, tandis qu'ils n'atteignaient que 102,4 millions de francs en 1950. Si donc, d'une année à l'autre, les engagements ont subi une légère régression, par contre les paiements sont en progrès.

L'activité du secteur de la construction privée s'est maintenue à un niveau sensiblement égal à celui de 1950. C'est ce qui explique le peu de changement survenu, pendant la période considérée, dans les crédits hypothécaires ordinaires.

Les Classes moyennes restent les principales bénéficiaires des avances consenties par l'Office; elles ont reçu 70,6 % du total des sommes payées, contre 63 % en 1950.

b) *Crédits de restauration.*

L'Office a reçu 4.736 demandes de crédit pour biens immeubles, alors que ce nombre n'avait été que de 3.277 en 1950. En suite de ces demandes, 3.865 crédits ont été accordés contre 2.435 en 1950. Quant aux paiements effectués, revenus de 788,3 millions de francs en 1949 à 482,8 millions de francs en 1950, ils atteignent 555,6 millions de francs.

L'augmentation résulte de l'application de la loi du 6 janvier 1950 (2), qui a instauré un système d'avances en faveur des sinistrés et dont les effets, du point de vue financier, furent surtout sensibles au cours de l'exercice 1951.

Sur les neuf demandes reçues par l'Office en vue de la reconstitution de stocks d'entreprises correspondant à un montant de 1.253.000 F, cinq ont

---

(1) Opérations traitées sous le régime des lois du 1er février 1939 (*Moniteur belge* du 16 février 1939) et du 23 août 1948 (*Moniteur belge* du 11 septembre 1948, err. : *Moniteur belge* du 8 octobre 1948) modifiées par la loi du 7 juin 1949 (*Moniteur belge* du 17 juin 1949).

(2) *Moniteur belge* du 19 janvier 1950.

été agréées. Les crédits accordés, sans qu'aucun paiement n'ait encore été effectué, ont été de l'ordre de 811.000 F.

4. — *Institut National de Crédit Agricole.*

Le nombre de demandes de crédit reçues par l'Institut est passé de 4.020 en 1950 à 4.069 en 1951. Par contre, le pourcentage de demandes approuvées, par rapport au nombre de demandes introduites, a été ramené à 58,8 % contre 68 %.

Le nombre total de prêts en cours s'élève à 12.833 contre 12.459 en 1950. Les montants de ceux-ci totalisent 1.007.158 francs contre 924.490 francs en 1950. Le nombre de prêts, avances, promesses, traites et warrants en cours, à l'exception des avances sur produits alimentaires, supérieurs à 50.000 F, c'est-à-dire représentatifs de crédits de moyenne et de grande importance, continue à croître. Il a atteint 49 % du nombre total des crédits, en 1951, contre 47 % en 1950 et 44 % en 1949.

La répartition régionale des prêts a subi peu de modifications. Les provinces wallonnes restent les principales bénéficiaires des avances accordées, avec 63 % du nombre global, les provinces flamandes intervenant pour environ 22 %, le Brabant pour 7 % et les cantons rédimés pour 8 %. Ces pourcentages continuent d'être influencés, comme en 1950, par le fait que la province de Luxembourg, fortement sinistrée, intervient pour une part considérable dans le nombre des crédits consentis aux provinces wallonnes, et, d'autre part, par la circonstance que dans les régions flamandes du pays d'autres organismes de crédit agricole concurrencent sensiblement l'action de l'Institut National de Crédit Agricole.

5. — *Caisse Nationale de Crédit Professionnel.*

Le montant des crédits en cours, au 31 décembre, comprenant tant les crédits octroyés directement par la Caisse que ceux accordés par des organismes agréés ainsi que les crédits de restauration, se monte à 2.034 millions contre 1.915 millions de francs à fin 1950.

Les avances se rapportant aux opérations effectuées directement par la Caisse, ainsi que celles octroyées pour sinistres mobiliers, ont enregistré un faible recul. Les autres catégories de crédit enregistrent une légère progression.

La progression annuelle, qui correspond à la différence entre le montant net des crédits accordés et les remboursements sur crédits en cours, n'a été que de 119 millions de francs, alors qu'elle avait représenté 436 millions de francs en 1950 et 252 millions de francs en 1949. Il faut voir dans ce recul une conséquence du régime de restriction et de sélection de crédits que l'Institution a mis en œuvre, dès la fin de 1950.

En 1951, les crédits à moyen et à long terme interviennent pour 1.677 millions de francs, soit 82,45 % du total des crédits. En 1950, le pourcentage avait été de 82,56 %.

En matière de crédits professionnels, ce sont les secteurs du commerce de gros et de détail, de l'industrie de la construction, des industries alimen-

taires et des industries diverses qui, tout comme en 1950, occupent la première place. Toutefois, si, d'une année à l'autre, la part d'avances revenant au commerce de gros et de détail ainsi qu'aux industries alimentaires est restée quasi inchangée, le pourcentage des crédits accordés à l'industrie de la construction a enregistré une nette augmentation et celui destiné aux industries diverses a, par contre, subi un léger recul.

De tous les crédits à l'outillage artisanal, ceux qui sont octroyés aux industries alimentaires se maintiennent au premier rang : ils atteignent 46,15 % du total des avances effectuées dans ce secteur, contre 39,75 % en 1950. Viennent ensuite, en ordre principal, les industries de la construction, les industries diverses et les industries textiles; les sommes reçues sont utilisées pour 42,5 % à l'achat, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles professionnels, élément essentiel de la stabilité de l'entreprise, surtout pour les classes moyennes du commerce et de l'industrie. Les questions d'habitation et de logement proprement dites ne viennent qu'en ordre tout à fait subsidiaire dans la hiérarchie des facteurs qui déterminent l'octroi du crédit.

La Caisse Nationale a continué à consentir les crédits de restauration tant pour les sinistres mobiliers ordinaires que pour la batellerie. Pour les premiers, l'encours s'établissait au 31 décembre à 45,6 millions de francs, contre 48,1 millions de francs à fin 1950. Pour la batellerie sinistrée, les encours respectifs étaient de 121,2 millions de francs et de 90,6 millions de francs.

Enfin, sur le plan régional, la province d'Anvers prend la première place, détenue en 1950 par la province de Liège. Pour l'ensemble du pays, les provinces flamandes se sont vu octroyer 47,98 % du montant total des crédits consentis par la Caisse, les provinces wallonnes 36,91 et le Brabant 15,11 %.

§ 3. — INSCRIPTIONS HYPOTHÉCAIRES

L'estimation des prêts basée sur les inscriptions hypothécaires se chiffre en 1951, à 12.294 millions de francs contre 15.053 millions de francs en 1950.

Le recul observé au cours de cette année provient de la diminution des constructions d'habitation.

§ 4. — ÉMISSIONS

1. — *Emissions d'emprunts de l'Etat, des provinces et des communes.*

Les émissions d'emprunts des pouvoirs et institutions publics se sont élevées à un montant brut de 10,9 milliards de francs en 1951, contre 9,5 milliards en 1950 et 14,6 milliards en 1949.

Elles ont donc été plus élevées qu'en 1950 mais sont demeurées inférieures de 3,7 milliards à celles de 1949.

Au 30 juin, les appels de fonds du secteur public se limitaient pratiquement à deux emprunts de 1 milliard de francs, émis l'un en avril par la Régie des Télégraphes et des Téléphones et l'autre, en juin, par la Société Nationale de Distribution d'Eau. Au second semestre, la tendance du marché est devenue plus favorable et les émissions ont totalisé 8,6 milliards de francs. Au mois de juillet, eut lieu un emprunt de 500 millions, de la Compagnie Intercommunale bruxelloise des Eaux et de 60 millions, de la ville d'Ostende. La ville d'Anvers a émis un premier emprunt de 500 millions de francs au mois d'avril. Au mois d'octobre furent émis un second emprunt de la Ville d'Anvers de 60 millions, ainsi que les emprunts de la Ville et de la province de Liège, respectivement de 400 millions et 600 millions de francs. Enfin au mois de novembre eut lieu l'emprunt d'Etat de 6.350 millions de francs.

2. — *Emissions des sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises.*

Le montant nominal de l'ensemble des émissions des sociétés commerciales et industrielles belges et congolaises, est passé de 13.021 millions de francs, en 1950, à 14.763 millions de francs, en 1951, soit un accroissement de 1.742 millions de francs ou de 13,3 %.

Le montant nominal des émissions d'obligations a augmenté de 1.540 millions de francs; il est passé de l'indice 115 à 277 (1936/1938 = 100).

Malgré cette augmentation, la part des émissions d'obligations dans l'ensemble des émissions, demeure encore inférieure à celle d'avant guerre. Elle le demeurerait encore davantage si l'on n'avait pas inclus dans le chiffre des émissions d'obligations de 1951, une somme de 1,5 milliard de francs, représentant l'emprunt lancé par la S.N.C.I.

Le nombre de constitutions de sociétés fut moins élevé en 1951 qu'en 1950, mais le montant nominal des émissions d'actions réalisées lors de la constitution de ces sociétés s'est relevé de 1.591 millions de francs. En revanche, celui des émissions d'actions intervenues lors des augmentations de capital, a diminué de 1.390 millions de francs.

De ces deux types d'émissions, constitution de sociétés, d'une part, augmentation de capital, d'autre part, le premier a surtout été le fait de sociétés ayant leur principale activité au Congo, le second de sociétés ayant leur principale activité en Belgique. L'on conçoit, dès lors, que la part prise par les sociétés congolaises dans la souscription à l'ensemble des émissions d'actions soit montée de 25 % en 1950 à 37,1 % en 1951.

Les émissions de sociétés représentent le montant des capitaux frais drainés par les sociétés. Elles ont totalisé 5.969 millions de francs en 1951, contre 3.142 millions de francs en 1950. L'accroissement de 90 % des émissions nettes traduit un écart considérable par rapport à l'accroissement de 13,3 % des émissions nominales. L'explication de cette différence provient d'un élargissement des souscriptions en espèces; les libérations autres qu'en espèces, par incorporation de réserves, apports de créances et réévaluations d'actifs ont, en effet, diminué de 2.080 millions de francs.

Emissions des sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises en 1951 (a)

Répartition d'après le centre d'activité
(en millions de francs)

PAYS	Constitutions de sociétés		Augmentations de capital		Emissions d'obligations	Primes d'émission	Libérations autres qu'en espèces		Ensemble des émissions (Montant) nominal)	Emissions nettes
	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Montant nominal		Apports en nature	Incorporation de réserves, réévaluation de l'immobilisé, apports de créances		
Belgique	1.425	1.261	6.196	5.731	2.563	113	1.177	4.205	10.184	4.443
Congo Belge	2.836	1.779	1.673	1.411	70	11	1.019	567	4.579	1.526
Total	**4.261**	**3.040**	**7.869**	**7.142**	**2.633**	**124**	**2.196**	**4.772**	**14.763**	**5.969**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Il n'y a pas eu d'émissions étrangères en 1951.

Emissions des sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises (a)

ANNÉE	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital			Emissions d'obligations		Primes d'émission	Libérations autres qu'en espèces		Ensemble des émissions (Montant nominal)	Emissions nettes (b)
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		Apports en nature	Incorporation de réserves, réévaluation de l'immobilisé, apports de créances		
	Chiffres absolus (en millions de francs)												
1949 (c) ...	2.336	2.888	2.363	791	8.837	8.505	73	1.908	5	1.757	7.203	13.633	3.821
1950 (c) ...	2.395	2.670	2.356	851	9.259	8.343	55	1.093	56	1.852	6.852	13.021	3.142
1951 (d) ...	2.017	4.261	4.135	861	7.869	7.142	94	2.633	124	2.196	4.772	14.763	5.969
	Indices (1936/1938=100)												
1949 (c) ...	171	404	371	205	343	346	221	201	3	208	456	321	438
1950 (c) ...	175	373	370	221	360	339	167	115	36	220	434	307	360
1951 (d) ...	147	596	477	218	306	291	291	277	79	260	302	348	684

Source : Institut National de Statistique.

(a) Sociétés anonymes, sociétés en commandite par actions et sociétés de personnes à responsabilité limitée.
(b) Ces chiffres comprennent les montants libérés sur souscription d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces et les émissions en remboursement d'emprunts.
(c) Les données incluent les émissions publiées dans les bulletins officiels congolais.
(d) Les émissions d'obligations de la S.N.C.I. sont comprises dans ces chiffres.

Les émissions nettes de sociétés ayant leur principale activité en Belgique, ont été recueillies pour 44,3 % par des sociétés s'occupant d'opérations financières, pour 11,3 % par l'industrie de l'électricité, pour 7,7 % par le commerce de gros, pour 6,6 % par les fabrications métalliques et pour 5 % par les banques.

Les émissions nettes de sociétés ayant leur principale activité au Congo, ont groupé 1.525 millions de francs, soit sur l'ensemble, 25,5 % contre 32,6 % en 1950.

L'évolution des émissions nettes de sociétés ne s'est pas calquée sur l'évolution du marché des capitaux. Alors que ce dernier, alourdi au premier semestre, s'est dégagé au cours du second semestre, les émissions de sociétés s'abaissaient, dans le même temps, de 3.579 millions à 1.728 millions de francs. Sans doute les sociétés procèdent-elles plus volontiers à des émissions dans les premiers mois de l'année parce qu'elles cherchent à reprendre les fonds remis en circulation par la distribution des dividendes. Cet élément à lui seul, ne suffit pas cependant à expliquer le recul observé entre les deux parties de l'année. Ce dernier semble provenir de la concurrence exercée durant le second semestre sur le marché des capitaux par les émissions du secteur public.

De ce fait, les sociétés n'ayant pu profiter en toute liberté de l'élargissement intervenu sur le marché des capitaux, la participation des émissions dans le financement des entreprises privées est demeurée dans des proportions modestes.

§ 5. — BOURSE DES VALEURS MOBILIÈRES

1. — *Titres à revenu variable.*

L'économie mondiale a évolué, en 1951, sous le signe de l'expansion.

En Belgique même, le rythme de la production a été soutenu; la tendance des prix fut orientée à la hausse. Le mouvement de hausse boursière amorcé en 1949 et qui avait subi, en juillet 1950, un échec temporaire dû au déclenchement de la guerre de Corée, a repris à vive allure en 1951. La hausse s'est manifestée tant dans l'amélioration des cours que dans l'accroissement de l'activité. L'indice général des cours au comptant, des Bourses de Bruxelles et d'Anvers, a augmenté de 35,1 % en 1951, contre 9,4 % en 1950 et 16,5 % en 1949. Le nombre des titres échangés à la Bourse de Bruxelles est passé de 14,9 à 19,4 millions d'unités et le montant des capitaux traités, de 11,9 à 20,8 milliards de francs. Toutefois, la hausse signalée ne s'est pas déroulée au cours de l'année à une cadence uniforme. A la reprise des quatre premiers mois a succédé, aux mois de mai et de juin, un mouvement de repli. Ce fléchissement a résulté, pour une part, d'un ralentissement de l'activité économique dans les secteurs des industries de biens de consommation et, pour une autre part, des perspectives d'armistice en Corée. L'origine de la baisse explique que, d'une part, le tassement des

Indice des cotations aux bourses de Bruxelles et d'Anvers
(1936/1938 = 100)

RUBRIQUE	2 janvier 1951	2 avril 1951	2 juillet 1951	1 octobre 1951	2 janvier 1952
Indice général	185	201	197	223	250
Assurances, banques, sociétés portefeuille	163	174	170	187	224
Entreprises hypothécaires, immobilières et hôtelières	100	112	98	108	119
Chemins de fer et transports par eau	220	241	234	266	275
Tramways, chemins de fer vicinaux	60	63	58	72	74
Trusts d'entreprises de tramways et d'électricité	76	86	81	90	106
Gaz et électricité	147	171	163	187	198
Distribution d'eau	44	46	42	43	41
Industries métallurgiques	167	191	184	204	227
Zinc, plomb, mines	158	196	206	266	340
Produits chimiques	149	159	155	181	213
Charbonnages et fours à coke	180	195	210	262	262
Glaceries	84	90	87	93	94
Verreries	120	129	120	114	101
Industries de la construction	184	200	183	204	221
Industries textiles et soieries	211	240	209	225	220
Entreprises coloniales	378	394	394	440	501
Plantations	51	81	74	80	80
Alimentation	139	151	149	153	161
Industries diverses	158	176	170	197	229

Source : Institut National de Statistique.

cours ait affecté l'ensemble des bourses étrangères et que, d'autre part, les valeurs coloniales et les valeurs textiles aient été particulièrement touchées.

L'indice des cours des industries textiles est revenu, entre le 2 avril et le 1er juillet, de 240 à 204; celui des valeurs coloniales, entre le 2 mai et le 2 juillet de 423 à 394.

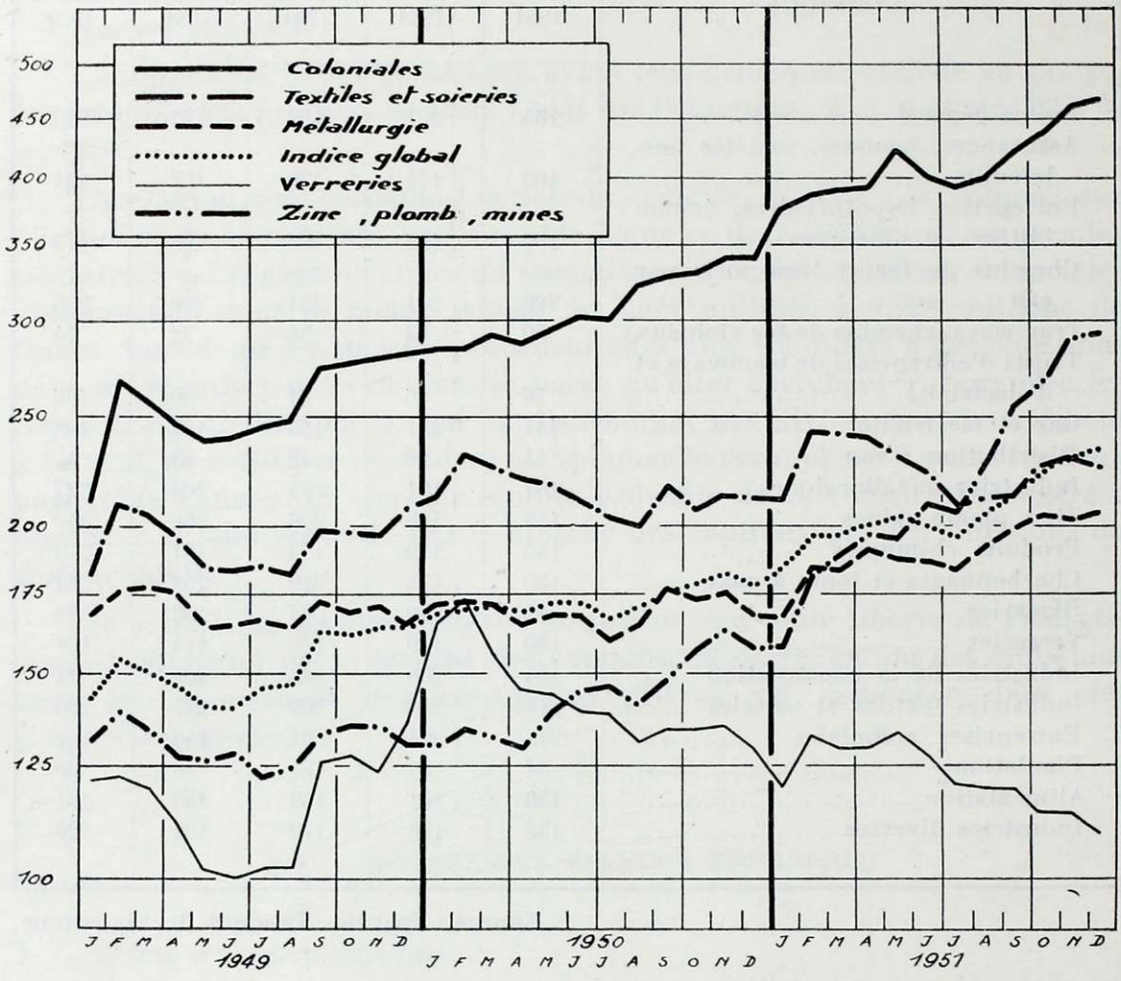
A partir du mois de juillet cependant, les tendances favorables ont relancé le mouvement de hausse momentanément interrompu. Ce dernier s'est poursuivi jusqu'en fin d'année et s'est accéléré à partir du mois de septembre, sous l'effet de la détente qui a régné sur le marché de l'argent et des capitaux.

Comparée d'une année à l'autre, la progression a porté sur toutes les rubriques d'entreprises, verreries mises à part. Parmi les valeurs les plus en vogue, on relève les entreprises coloniales, dont le pourcentage de hausse des cours a atteint 32,2 %, et les industries favorisées par la conjoncture d'armement : industries métallurgiques (+ 35,3 %), Zinc, Plomb, Mines (+ 115 %), Charbonnages (+ 45,5 %), Produits chimiques (+ 43 %). Dans le groupe des valeurs moins appréciées rentrent les entreprises de biens de

Indices des cours des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers

(au début du mois)

(1936/1938 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Bourse de Bruxelles

Volume des opérations en 1951

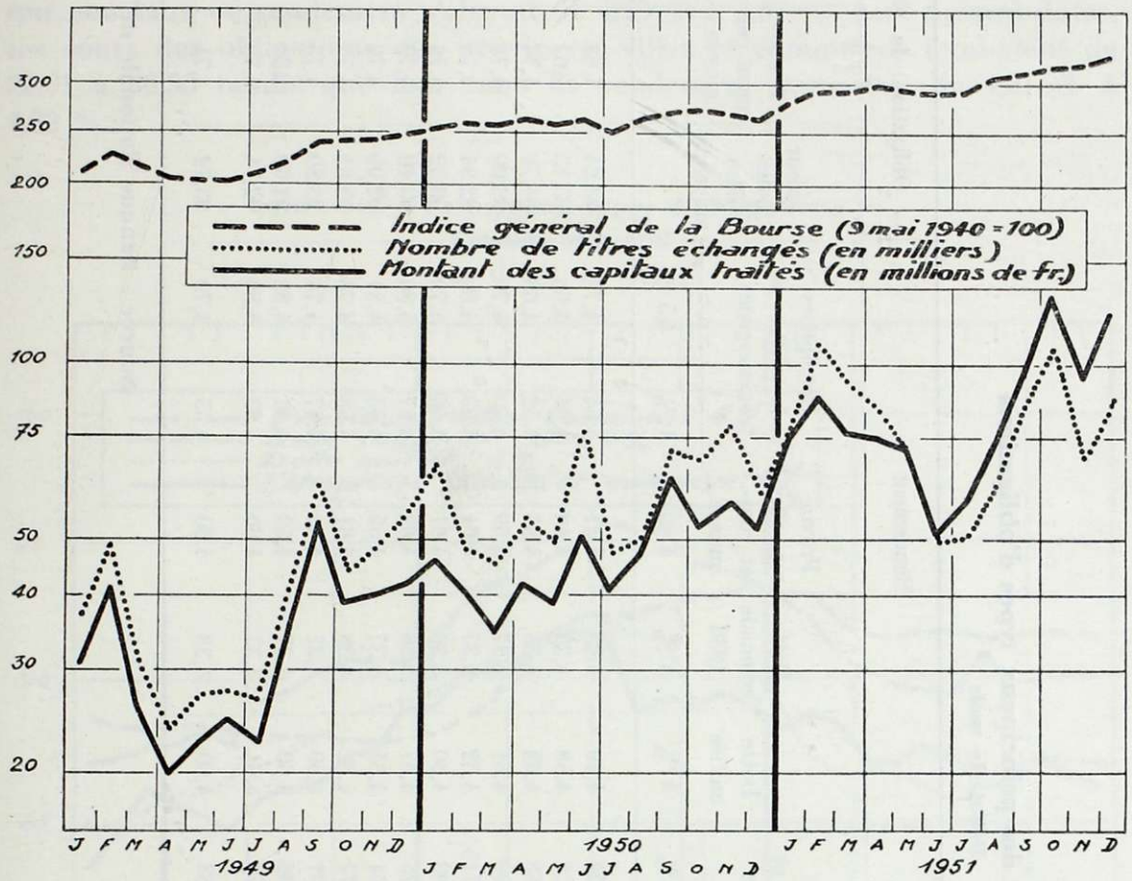
PÉRIODE	Nombre de titres traités			Montant des capitaux traités (en milliers de francs)		
	Actions	Obligations	Total	Actions	Obligations	Total
1er semestre ...	9.884.003	105.027	9.989.030	8.971.163	97.384	9.068.547
2me semestre ...	9.356.313	89.462	9.445.775	11.687.031	83.109	11.770.140
Total	**19.240.316**	**194.489**	**19.434.805**	**20.658.194**	**180.493**	**20.838.687**

Source : Commission de la Bourse de Bruxelles.

Bourse de Bruxelles

Indice et opérations

(moyenne par séance)



Source : Commission de la Bourse de Bruxelles.

consommation et d'alimentation (+ 15,8 %) et les industries textiles (+ 4,2 %).

Le marché spéculatif a déployé une activité plus grande en 1951 qu'en 1950. Jusqu'à la fin du mois de septembre, l'indice général du marché à terme publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles (1940 = 100), s'est maintenu légèrement en dessous de l'indice général du marché au comptant. Depuis cette date, les positions se sont renversées. Les cours des valeurs du marché à terme ont distancé les cours du marché au comptant, si bien qu'à la fin du mois de décembre, l'écart entre les indices était de 56 points en faveur du premier. Dès le mois de février 1952, ils avaient cependant reperdu la plus grande partie d'une avance qui, de par sa nature et de par sa rapidité, gardait un caractère fragile et vulnérable.

2. — *Marché des obligations.*

Les cours des titres à revenu fixe ont continué, pendant le premier trimestre, le mouvement de recul qui a débuté au mois de septembre 1950; les fléchissements les plus marqués se sont produits au mois de janvier et

Cours et rendement des principaux types d'obligations

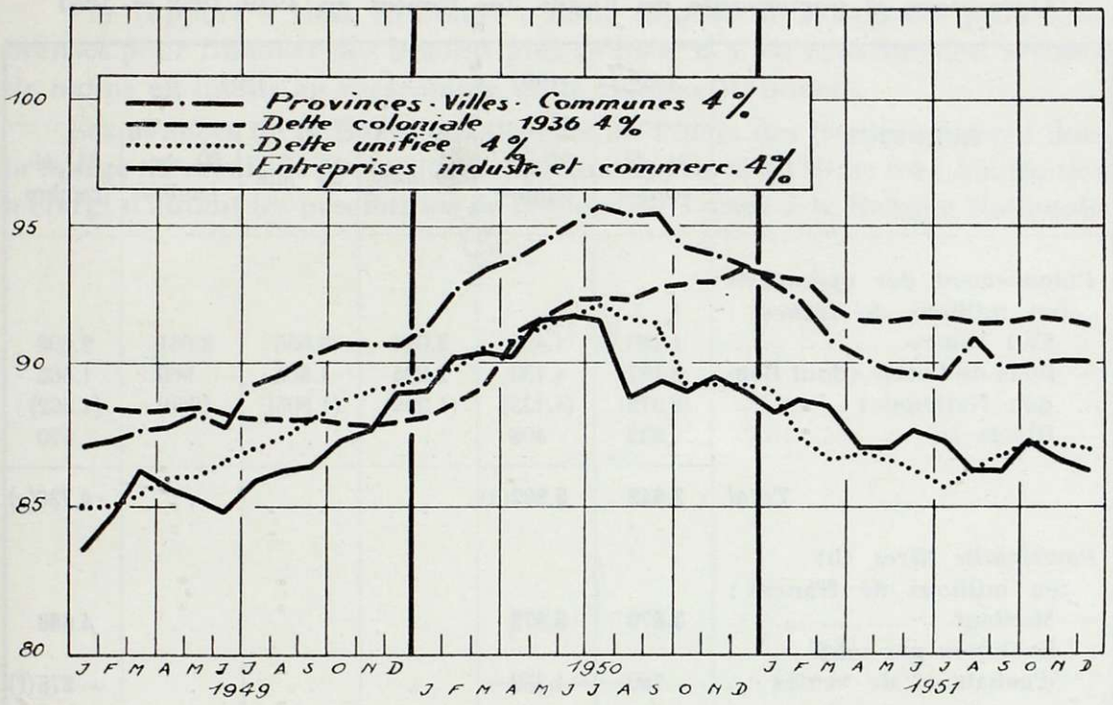
Début de mois

MOIS	Cours					Rendement					Obligation de sociétés		
	Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales		Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales		Valeur boursière moyenne	Rendement net moyen	Indice de la valeur boursière (1936/1938 = 100)
	4 %	4 %	4 %	4 %	4,5 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4,5 %			
1951 Janvier	89,00	93,20	92,91	88,11	95,24	4,49	4,29	4,31	4,54	4,73	93,24	4,68	92,13
Février ...	87,35	93,10	89,36	88,73	96,22	4,58	4,30	4,48	4,51	4,68	95,13	4,67	93,99
Mars	86,50	91,95	87,97	88,50	95,88	4,62	4,35	4,55	4,52	4,69	94,78	4,74	93,55
Avril	86,75	91,45	87,225	87,24	93,99	4,61	4,37	4,59	4,59	4,79	93,00	4,78	91,89
Mai	86,55	91,50	86,83	87,11	93,715	4,62	4,37	4,61	4,59	4,80	92,94	4,78	91,83
Juin	86,00	91,70	86,725	87,73	93,93	4,60	4,36	4,61	4,56	4,79	93,32	4,76	92,30
Juillet	85,60	91,70	86,55	87,48	93,75	4,67	4,36	4,62	4,57	4,80	93,10	4,77	91,99
Août	86,15	91,45	87,87	86,47	93,61	4,64	4,37	4,55	4,63	4,81	92,90	4,79	91,79
Septembre .	86,65	91,40	86,82	87,35	94,77	4,62	4,38	4,61	4,58	4,75	93,64	4,75	92,52
Octobre ...	87,00	91,55	86,98	87,46	94,91	4,60	4,37	4,60	4,57	4,74	93,89	4,73	92,77
Novembre .	87,00	91,60	87,08	86,69	93,36	4,60	4,37	4,59	4,61	4,82	92,60	4,80	91,49
Décembre ..	86,80	91,50	87,84	86,35	93,70	4,61	4,37	4,60	4,63	4,80	92,74	4,79	91,63
1952 Janvier ...	87,05	92,40	87,05	87,86	93,88	4,60	4,33	4,60	4,55	4,79	93,72	4,74	92,60

Source : Banque Nationale de Belgique.

de février, mais la plupart des titres ne sont descendus à leur niveau le plus bas qu'au mois de juillet. Du début du mois de janvier au début du mois de juillet, le cours de la Dette unifiée est revenu de 89 à 85,6, tandis que son taux de rendement s'élevait de 4,49 % à 4,67 %. Aux mêmes dates, les cours des obligations des provinces, villes et communes tombaient de 92,91 à 86,55 tandis que leur taux de rendement remontait de 4,31 % à 4,62 %.

Cours des « Principaux types d'obligations »
Cotation pour cent
(au début du mois)



Source : Banque Nationale de Belgique.

La baisse a aussi affecté, mais de manière moins nette, les emprunts de la Colonie et les obligations 4 % des sociétés. Durant le second semestre, la disparition de la tension sur le marché de l'argent et la double baisse du taux d'escompte officiel de la Banque Nationale ont provoqué un relèvement des cours et un affaissement des taux.

Le niveau des cours se situait cependant au début du mois de janvier 1952, à un niveau encore inférieur à celui du début de l'année 1951.

L'amélioration intervenue durant la seconde partie de l'année s'est donc cantonnée dans des limites assez étroites. Il ne faut cependant pas perdre de vue qu'une certaine pression s'est exercée durant cette période sur le marché des obligations par les 8,6 milliards de francs d'émissions d'emprunts de l'Etat et des pouvoirs subordonnés.

Le Fonds des Rentes a poursuivi, en 1951, sa mission régulatrice du marché des rentes.

Pour combattre le fléchissement des cours intervenus durant le premier semestre, le Fonds a acheté des titres pour un montant net de 522 millions de francs entre le 1er janvier et le 15 juin. En revanche, l'équilibre dont le marché a fait preuve durant le second semestre, a permis au Fonds de procéder à la vente de titres pour un montant net de 798 millions de francs entre le 15 juin et le 31 décembre.

En dehors des souscriptions aux emprunts des pouvoirs publics et subordonnés, le marché a donc acheté par solde, 276 millions de francs sur l'ensemble de l'année. En 1950, il avait vendu par solde 1.332 millions de francs.

Opérations et portefeuille du Fonds des Rentes en 1949, 1950 et 1951

RUBRIQUE	1949	1950	1951			
	31 décembre	31 décembre	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
Financement des opérations (en millions de francs) :						
— Call Money	1.123	1.451	2.041	3.055	3.061	2.698
— Bons de Caisse (dont Banque Nationale)	2.487 (2.072)	4.133 (4.133)	2.994 (1.994)	1.805 (1.805)	966 (966)	1.562 (1.562)
— Divers (a)	332	408	. .	. .	. .	470
Total	**3.942**	**5.992**(d)	. .	. .	. .	**4.730**(e)
Portefeuille titres (b) (en millions de francs) :						
— Montant	**3.879**	**5.872**	. .	. .	. .	**4.686**
— Evolution par solde d'achats et de ventes	— 760	1.332	. .	. .	. .	— 276 (f)
Pourcentage des titres offerts et demandés sur le marché (c) :						
— absorbé par le Fonds	59,1	68,3	. .	. .	. .	63,3
— fourni par le Fonds	61,0	59,0	. .	. .	. .	64,2

Source : Fonds des Rentes.

(a) « Réserves », « Comptes d'avances à la Banque Nationale » et « Achats de titres, à liquider ».
(b) Valeur nominale.
(c) Pendant l'année.
(d) Y compris 661 millions de francs acquis temporairement de la Caisse d'Epargne.
(e) Dont 661 millions de francs rachetés par la Caisse d'Epargne et le solde d'un placement de la S.N.C.I.
(f) Non compris 661 millions de francs rachetés par la Caisse d'Epargne et le solde d'un placement de la S.N.C.I.

La position du Fonds s'étant améliorée, ce dernier a pu absober, en 1951, 63,3 % des titres offerts et fournir 64,2 % des titres demandés contre, respectivement, 68,3 % et 59 % en 1950.

Les besoins du Fonds des Rentes sont financés par le marché du « call money » hors compensation et par l'escompte de bons de caisse à la Banque Nationale.

Or, d'une part, les besoins de crédit du Fonds ont diminué suite à une réduction de la valeur nominale de son portefeuille en fonds publics de 1.186 millions de francs. Cette réduction est imputable pour 276 millions de francs aux excédents des ventes sur les achats, pour 660 millions de francs à des rachats opérés par la Caisse d'Epargne et pour 250 millions de francs au reliquat d'un placement effectué par la S.N.C.I.

D'autre part, à partir de la fin du premier trimestre, le marché de l'argent a été abondamment pourvu tandis qu'à partir des mois de juillet et septembre, l'abaissement du taux d'escompte de la Banque Nationale a diminué le chiffre des intérêts payables par le Fonds des Rentes sur les bons de caisse escomptés à la Banque Nationale.

Par rapport à 1950, le Fonds a donc disposé de ressources plus nombreuses pour financer des besoins plus faibles; il a, en conséquence, recouru de moins en moins au réescompte de la Banque Nationale.

Les avances de la Banque Nationale au Fonds des Rentes rentrent dans la marge de crédit de 10 milliards de francs ouverte à l'Etat; leur diminution a élargi d'autant les possibilités de recours du Trésor à la Banque Nationale.

CHAPITRE III

ASSURANCES

§ 1. — RÉGIME DES ASSURANCES

Ce chapitre étant nouvellement introduit dans la présentation de la situation de l'économie belge, il a paru opportun de faire précéder le commentaire habituel d'un exposé introductif et historique du régime des assurances pratiquées par les entreprises privées.

1. — *Protection de l'épargne.*

Le législateur ne s'est préoccupé jusqu'à présent des diverses catégories d'opérations d'assurances que dans la mesure où il était avéré qu'il fallait protéger l'épargne privée contre sa propre ignorance, en raison de la longue durée des engagements pris par l'entreprise. Telle est la raison fondamentale de l'intervention et du contrôle de l'Etat en matière d'assurances sur la vie, d'opérations de capitalisation et de prêts hypothécaires.

La première en date des lois de contrôle est la loi du 25 juin 1930 (1) sur les *assurances-vie*. Parmi les mesures techniques édictées par cette loi, figure principalement l'exigence de constituer des réserves mathématiques, ainsi que de calculer d'une manière scientifique tant ces réserves mathématiques que la valeur de réduction ou de rachat du capital assuré.

La loi donne à l'assuré un privilège sur les valeurs représentatives des réserves mathématiques. Ces valeurs doivent être diversifiées de manière à empêcher l'entreprise d'effectuer des spéculations étrangères à l'opération d'épargne elle-même. Elles sont bloquées en banque sous le contrôle de l'Etat. Les méthodes de gestion sont laissées à la libre initiative et à la prudence des entreprises elles-mêmes.

La loi a réglementé la pratique de la participation aux bénéfices, en obligeant les entreprises à utiliser des plans techniques de répartition dans la mesure où elles réclamaient aux contractants des surprimes pour cette participation.

Dans le domaine juridique, la loi de contrôle a visé à éliminer des contrats d'assurances-vie toutes les clauses injustes et spoliatrices des assurés. Il est exigé des entreprises l'inscription dans les polices d'assurances de délais raisonnables avant leur résiliation pour cessation de paiement

(1) *Moniteur belge* du 18 juillet 1930.

des primes. Toute clause d'engagement d'un assuré lors d'une affaire d'assurance est proscrite : le principe de l'équivalence entre le montant des primes et celui des avantages, qui doivent être clairement indiqués au moment de la conclusion des contrats, est formellement prescrit comme étant de rigueur.

Le législateur a profité du vote de cette loi pour interdire d'une manière radicale toutes les opérations tontinières de capitaux et de rentes, les tontines en cours devant être liquidées sous le contrôle de l'Office de la petite épargne.

Ce régime d'autorisation préalable et de contrôle constant des opérations d'assurances sur la vie a pour résultat d'écarter toutes les entreprises non viables, en exigeant un capital minimum de 5 millions de francs pour les assureurs à primes fixes et de 1 million de francs pour les associations mutuelles. Enfin, la Commission des assurances privées peut révoquer l'autorisation de pratiquer les assurances sur la vie.

Un arrêté du 15 décembre 1934 (1) a instauré un régime calqué sur le contrôle des assurances sur la vie pour les *sociétés de capitalisation* opérant sans tirage au sort.

Ces entreprises se sont développées, surtout ces dix dernières années, dans le sens de la capitalisation immobilière, en faisant souscrire à la clientèle des contrats de versements en vue de la construction d'immeubles. Les réserves formées sont utilisées presque exclusivement à des prêts hypothécaires consentis aux adhérents, après un délai d'attente qui varie en fonction de la capacité d'épargne propre. Les adhérents ont droit, lorsqu'ils cessent l'opération de capitalisation, à une réduction du capital ou au rachat du contrat. Celui-ci ne peut dépasser la durée de 30 ans. Les frais d'administration ne peuvent excéder un maximum. Les réserves sont placées et bloquées en banque comme en matière d assurance sur la vie. Les adhérents possèdent un privilège sur ces valeurs pour le cas où l'autorisation de fonctionner devrait être révoquée en raison de la mauvaise gestion de l'entreprise.

Pour les sociétés de *prêts hypothécaires,* les droits légitimes des emprunteurs à l'égard des prêteurs sont fixés par un arrêté royal du 7 janvier 1936 (2) qui a mis fin aux abus résultant de clauses injustifiées. Cet arrêté a également établi le contrôle de ces entreprises par l'État et a fixé minutieusement les droits des parties lorsque la convention organise la reconstitution des capitaux traités par l'intermédiaire d'un organisme financier intervenant au contrat, sans que les versements reconstitutifs soient libératoires envers le prêteur.

Ce dernier système dit « de prêt par intervention » s'apparentait fortement, à part la notion de décès, à l'opération d'assurance sur la vie qui reconstitue également des capitaux pour les sommes excédant le risque propre de l'assuré.

Les fonds de reconstitution sont placés et gérés dans les mêmes conditions que les opérations d'assurances sur la vie; ils sont bloqués en banques, en valeurs mobilières et frappés d'un privilège au profit des reconstituants

(1) *Moniteur belge* du 16 décembre 1934.

(2) *Moniteur belge* des 6 et 7 janvier 1936; err. : *Moniteur belge* du 26 janvier 1936.

pour l'hypothèse où l'ensemble des opérations de reconstitution ne se déroulerait pas sainement.

2. — *Protection des victimes d'accidents.*

L'intervention du législateur a également été dictée par le souci de protéger les victimes d'accident. Il en est ainsi en matière d'accidents de travail, problème relevant des questions sociales (1).

Les victimes d'« accident automobile » ont été protégées par un système d'assurance obligatoire, édicté par le législateur en ce qui concerne les exploitants de service public d'autobus et d'autocars, de taxis et fiacres automobiles et de transports de choses, tant pour compte propre que pour compte d'autrui, au moyen de véhicules automobiles. La réglementation de l'assurance obligatoire a été établie par un régime d'agréation des assureurs prévu par un arrêté du Régent du 14 novembre 1947 (2).

Au point de vue juridique, les contrats d'assurance ne peuvent opposer aucune déchéance aux victimes d'accidents et doivent leur accorder une action directe contre l'assureur de la personne responsable.

Au point de vue technique, les assureurs agréés sont tenus d'utiliser des tarifs suffisants pour faire face à leurs obligations d'après la statistique. Ils sont obligés de déposer, en compte bloqué en banque, une somme équivalente forfaitairement à 50 % au minimum des primes de l'année antérieure. Le minimum du capital de ces sociétés est fixé à 5 millions de francs.

Les réassureurs ont à effectuer un dépôt de garantie sauf s'ils laissent en Belgique la part qui leur incombe dans les sinistres à régler par l'assureur direct. Un régime spécial pour les « Lloyds de Londres » a été établi par un arrêté du Régent du 5 octobre 1948 (3) qui les oblige à conserver en Belgique l'intégralité des réserves de l'ensemble des engagements pris par les membres de cette importante bourse d'assurances.

La sanction réside dans la révocation possible de l'agréation, avec cessation des contrats et droit pour le client de souscrire immédiatement un autre contrat auprès d'une société régulièrement agréée.

Ce régime d'agréation pour l'assurance des responsabilités civiles ne s'applique pas encore aux automobiles privées mais le problème de son extension à ces derniers véhicules est actuellement à l'examen du législateur.

§ 2. — ASSURANCES SUR LA VIE

Le développement nominal des assurances sur la vie se poursuit. Si l'on tient compte de la hausse des prix, il semble que le volume d'activité soit resté le même entre 1948 et 1950; par rapport à l'avant guerre, ce volume d'activité se maintient en progression.

La composition du portefeuille tend à reprendre sa physionomie

---

(1) Cf. 4e partie, chapitre 2. - *Revenus,* Section I. - *Rémunérations.*
(2) *Moniteur belge* du 26 mai 1948.
(3) *Moniteur belge* du 24 octobre 1948.

d'avant guerre : dans la composition de l'actif, le pourcentage des fonds d'Etat, très en faveur pendant la guerre, est à peu près égal à celui de 1938.

1. — *Réserves mathématiques.*

Le montant des réserves mathématiques reflète le mieux l'importance des entreprises d'assurances sur la vie au point de vue financier. C'est la dette des entreprises envers leurs assurés.

L'augmentation régulière des réserves en francs belges est due plutôt à l'augmentation du coût de la vie qu'au développement de la production des sociétés d'assurances.

Par suite de l'interdiction de souscrire en Belgique de nouveaux contrats d'assurances sur la vie et de rentes viagères libellés en monnaies étrangères (1) et par suite de l'arrêté des Secrétaires généraux en date du 19 juillet 1941 déterminant le sort des contrats souscrits en monnaies étrangères pour lesquels les primes avaient cessé d'être payées ainsi que les modalités de la conversion en monnaie belge, le portefeuille des contrats souscrits en monnaies étrangères s'éteint et il est normal que les réserves mathématiques afférentes à ces contrats diminuent d'une année à l'autre.

Les réserves mathématiques sont nominalement, par rapport à 1938, au coefficient 4,5 en 1950 et 5,2 en 1951 (2). Si l'on tient compte de la situation pendant les années de guerre et du ralentissement en 1945 dans la constitution des réserves mathématiques à la suite des mesures d'assainissement monétaire, il faut conclure que dans le domaine de l'assurance vie, ce mode d'épargne se généralise et est au-dessus du niveau d'avant guerre.

Assurances sur la vie
Réserves mathématiques
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1948	1949	1950	1951
Sociétés belges :				
francs belges	7.963,2	9.040,9	10.242,5	11.871,8
monnaies étrangères (a)	11,9	9,3	8,7	(b)
Sociétés étrangères :				
francs belges	3.015,1	3.343,2	3.738,9	4.272,6
monnaies étrangères (a)	40,1	33,5	29,9	(b)

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service d'Inspection des Assurances.

(a) Converties en francs belges.
(b) Comprend les réserves pour sinistres à régler, les réserves pour la participation aux bénéfices, les fonds de répartition ainsi que les réserves pour les contrats souscrits en monnaies étrangères. Les trois premiers postes ne figurent pas dans les réserves de 1948, 1949 et 1950; une estimation approximative permet de les évaluer à environ 50 millions de francs pour les sociétés belges et 55 millions de francs pour les sociétés étrangères.

(1) Arrêté-loi du 15 février 1946 (*Moniteur belge* du 14 mars 1946).

(2) En 1938, elles valaient 3.099.659.000 F contre 14.020.013.000 F en 1950 et 16.144.359.000 F en 1951.

2. — *Primes encaissées.*

L'évolution des montants pour « primes encaissées » se présente normalement.

L'augmentation en 1951, par rapport à 1949, est de 22 % pour les sociétés belges et de 11 % pour les sociétés étrangères, ce qui est moindre que les pourcentages accusés d'autres années d'après guerre; en 1950, ces pourcentages s'élevaient respectivement à 11 % et 14 %.

Assurances sur la vie
Primes encaissées
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1948	1949	1950	1951
Sociétés belges	1.518,3	1.748,8	1.939,1	2.360,5
Sociétés étrangères	592,8	674,0	767,1	853,1

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service d'Inspection des Assurances.

3. — *Valeurs représentatives.*

Les réserves mathématiques doivent trouver leur contrevaleur à l'actif du bilan selon les conditions déterminées par l'article 28 de l'arrêté royal du 17 juin 1931 (1) portant règlement général du contrôle des entreprises d'assurances sur la vie.

L'évolution de cette contrevaleur dans sa composition de 1948 à 1950 est reprise au tableau ci-après.

La part prise par les fonds d'Etat dans les valeurs représentatives est proportionnellement plus grande dans les sociétés étrangères que dans les sociétés belges; ces dernières s'orientent depuis la guerre, plutôt vers les actions et obligations de sociétés.

L'investissement en prêts hypothécaires, pratiqué de tout temps sur une grande échelle par les sociétés belges, connaît une faveur croissante auprès des sociétés étrangères.

§ 3. — CAPITALISATION

L'activité des sociétés de capitalisation est assez récente. Elle débuta effectivement au cours de l'année 1938, après la parution de l'arrêté royal du 12 mai 1938 portant règlement général du contrôle des entreprises de capitalisation. Après des débuts assez modestes consécutifs à l'ouverture des hostilités, ces sociétés ont connu, par suite de l'abondance des capitaux, une activité débordante vers la fin de la guerre pour revenir actuellement à une situation qui a tendance à se normaliser.

(1) *Moniteur belge* des 22 et 23 juin 1931.

Assurances sur la vie

Valeurs représentatives

(en millions de francs)

NATURE DES VALEURS	1948	1949	1950	1951
Sociétés belges :				
Fonds d'Etat belges, valeurs garanties par l'Etat belge, titres de sociétés garantis par le Congo belge	1.726,3	1.814,1	2.057,9	3.662,2
Obligations Crédit communal, Crédit industriel, S.N.C.B., S.N.C.I., provinces et communes belges	1.183,2	1.327,0	1.403,9	
Obligations sociétés belges ayant fait face à leurs engagements depuis 5 ans consécutifs	2.300,5	2.594,6	2.909,1	3.408,4
Autres obligations de sociétés belges	1,1	0,2	—	—
Actions de sociétés belges ayant fait face à leurs engagements depuis 5 ans consécutifs	376,7	346,0	634,1	670,0
Fonds publics étrangers, valeurs garanties par les Etats étrangers	31,0	47,1	65,9	50,3
Prêts sur polices	384,9	439,6	490,7	561,8
Immeubles	313,2	357,5	417,0	441,7
Prêts hypothécaires	1.604,8	1.895,0	2.274,6	2.805,4
Commissions escomptées	6,3	3,2	1,1	—
Numéraires - Divers	26,7	15,6	129,6	312,5
Sociétés étrangères :				
Fonds d'Etat belges, valeurs garanties par l'Etat belge, titres de sociétés garantis par le Congo belge	1.440,9	1.682,7	1.825,9	2.545,3
Obligations Crédit communal, Crédit industriel, S.N.C.B., S.N.C.I., provinces et communes belges	631,2	635,8	691,9	
Obligations sociétés belges ayant fait face à leurs engagements depuis 5 ans consécutifs	126,4	159,6	209,1	295,1
Autres obligations de sociétés belges	10,5	13,4	11,2	—
Actions de sociétés belges ayant fait face à leurs engagements depuis 5 ans consécutifs	84,2	102,6	147,6	208,5
Fonds publics étrangers, valeurs garanties par les Etats étrangers	68,6	67,1	59,6	71,3
Prêts sur polices	165,2	180,2	203,0	230,3
Immeubles	233,6	249,4	284,7	567,3
Prêts hypothécaires	195,6	248,6	317,4	343,6
Commissions escomptées	23,6	13,6	10,6	—
Numéraires - Divers	34,0	28,3	83,0	61,2

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service d'Inspection des Assurances.

La capitalisation à primes périodiques, qui était la plus en vogue, a été beaucoup critiquée; ses bases, en effet, si elles étaient mathématiquement exactes, étaient peu compréhensibles pour les non initiés qui avaient tendance à considérer la capitalisation comme un dépôt d'épargne. On a remédié quelque peu à ces inconvénients, principalement en capitalisation immobilière que l'on a adaptée au but poursuivi réellement par le souscripteur de ces contrats, c'est-à-dire la constitution d'un « avoir préalable » donnant droit de ce fait à un prêt hypothécaire à des conditions avantageuses (1).

Malgré tout, si le but du contrat n'est pas atteint et que ce dernier fait l'objet d'une réalisation prématurée, la perte qui en résulte est sérieuse.

Un autre remède plus récent, émanant celui-là des sociétés de capitalisation elles-mêmes, fut l'émission de contrats ou bons de capitalisation à primes uniques, soit en capitalisation pure soit en capitalisation immobilière, contrats qui, en cas de résiliation avant terme, procurent cependant un avantage.

Le montant des primes encaissées, comprenant les primes périodiques et uniques, relatives à l'année 1951 fait apparaître l'influence exercée par ces contrats ou bons de capitalisation à primes uniques sur les résultats de l'exercice envisagé; en effet, malgré une diminution de l'ensemble du

Opérations de capitalisation
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1946	1947	1948	1949	1950	1951 (a)
Primes encaissées . . .	**229,6**	**151,8**	**145,4**	**108,7**	**79,5**	**80,9**
Valeur nominale des contrats soucrits :						
Capitalisation pure . .	2.500,3	1.944,0	1.552,6	1.224,0	1.057,9	972,9
Capitalisation immobilière	2.687,4	1.724,9	1.229,6	695,2	491,1	333,1
Total	**5.187,7**	**3.668,9**	**2.782,2**	**1.919,2**	**1.549,0**	**1.306,0**
Réserves mathématiques :						
Capitalisation pure . .	328,1	313,7	297,2	289,3	287,2	300,1
Capitalisation immobilière	185,0	167,4	161,7	138,2	115,2	103,0
Total	513,1	481,1	458,9	427,5	402,4	403,1
Cautionnements	1,1	1,5	1,6	2,7	2,9	3,4
Total général	**514,2**	**482,6**	**460,5**	**430,2**	**405,3**	**406,5**

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service d'Inspection des Assurances.

(a) Chiffres approximatifs.

(1) Arrêté ministériel du 8 janvier 1946 (*Moniteur belge* du 19 janvier 1946).

portefeuille, les primes encaissées et la réserve mathématique augmentent en importance.

En ce qui concerne particulièrement la capitalisation immobilière qui a donné lieu à l'octroi de prêts hypothécaires dont le solde restant dû à la fin de cette année s'élève à 360.384.582 F, il est à remarquer que si l'on pouvait craindre au début, étant donné l'importance des engagements des sociétés, des difficultés au sujet de l'attribution hypothécaire, ce danger est actuellement écarté; certaines sociétés qui pratiquent la capitalisation immobilière envisagent même, devant la masse des capitaux dont elles disposent, d'octroyer des prêts hypothécaires non afférents à la capitalisation immobilière.

Opérations de capitalisation
Valeurs représentatives
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1946	1947	1948	1949	1950	1951 (a)
Fonds publics belges et valeurs garanties par l'Etat	122,8 (b)	116,1 (b)	114,9 (b)	91,2	85,9	82,2
Titres garantis par la Colonie	—	—	—	0,1	1,0	0,2
Obligations institutions parastatales	—	—	—	8,3	11,9	12,2
Obligations provinces et communes	—	—	—	6,1	5,4	9,9
Obligations sociétés commerciales belges	1,3	1,7	0,3	2,4	2,4	2,4
Actions sociétés commerciales belges	—	—	—	—	—	—
Immeubles	3,4	3,4	3,5	7,7	6,4	7,5
Prêts hypothécaires	307,4	313,1	294,4	288,0	281,8	276,8
Prêts sur polices	—	—	—	2,1	5,0	3,3
Numéraires	—	—	—	1,3	0,1	—
Divers (c)	79,3	48,3	47,5	31,4	21,4	13,9
Total	**514,2**	**482,6**	**460,6**	**438,6**	**421,3**	**408,4**

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service d'Inspection des Assurances.

(a) Chiffres aproximatifs.
(b) Ces chiffres comprennent les titres assimilés aux fonds publics belges.
(c) Les valeurs représentatives reprises sous la rubrique *Divers* sont constituées principalement par des frais d'acquisition non amortis.

§ 4. — PRÊTS HYPOTHÉCAIRES CONSENTIS PAR LES ENTREPRISES PRIVÉES DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Les entreprises de prêts hypothécaires sont régies par le titre II de l'arrêté royal n° 225 du 7 janvier 1936 (1) relatif aux prêts hypothécaires et au contrôle des entreprises de prêts hypothécaires.

(1) *Moniteur belge* des 6 et 7 janvier 1936; err. : *Moniteur belge* du 26 janvier 1936.

Prêts hypothécaires
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1946	1947	1948	1949	1950	1951
Prêts hypothécaires par intervention :						
Valeur nominale des prêts	214,7	339,7	459,0	538,5	588,1	720,1
Fonds de reconstitution .	26,7	34,7	45,4	62,2	75,6	86,7
Cautionnements . . .	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,6
Total	27,9	35,9	46,7	63,5	76,9	88,3
Prêts hypothécaires sans intervention :						
Soldes restant dus. . .	3.703,1	5.104,2	6.640,6	7.815,3	9.116,2	10.825,7

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service d'Inspection des Assurances.

On distingue deux catégories d'entreprises : les entreprises de prêts hypothécaires par intervention et les entreprises de prêts hypothécaires sans intervention. Celles-ci prêtent soit leurs fonds propres soit les capitaux dont elles disposent par l'émission d'obligations ou par la constitution de réserves mathématique ou technique.

Prêts hypothécaires par intervention
Valeurs représentatives
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1946	1947	1948	1949	1950	1951
Fonds publics belges . . .	6,2 (a)	6,5 (a)	8,0 (a)	9,5	10,9	11,9
Obligations institutions parastatales	—	—	—	0,3	0,9	0,5
Titres garantis par la Colonie	—	—	—	—	0,1	0,1
Obligations provinces et communes	—	—	—	0,7	0,8	1,8
Immeubles	3,3	3,3	4,0	4,0	4,1	4,1
Prêts hypothécaires . . .	17,4	24,8	33,2	50,0	61,7	73,4
Actions sociétés commerciales belges	1,0	1,0	1,0	—	—	—
Divers (b)	—	0,3	0,5	0,9	—	1,1
Espèces	—	—	—	—	—	—
Total	27,9	35,9	46,7	65,4	78,5	92,9

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service d'Inspection des Assurances.

(a) Ces chiffres comprennent les titres assimilés aux fonds publics belges.
(b) Les valeurs représentatives reprises sous la rubrique « divers » sont constituées principalement par des frais d'acquisition non amortis.

QUATRIÈME PARTIE

Prix et Revenus

CHAPITRE PREMIER

PRIX

La forte hausse des prix mondiaux de 1950 a continué à entraîner les prix belges dans leur mouvement ascendant. Aussi, le Gouvernement a-t-il poursuivi une politique visant à freiner les augmentations de prix non justifiées; le montant annuel total des subsides octroyés fut même plus important qu'en 1950; ces derniers furent abolis dès l'apparition d'un tassement dans les prix à l'importation.

SECTION I. — POLITIQUE DES PRIX

Au début de 1951, l'évolution des prix resta dominée par la hausse sensible de la demande tant intérieure qu'extérieure, résultant en ordre principal de la crainte de pénuries.

Durant le reste de l'année, un niveau élevé des prix se maintient, par suite de l'augmentation apparue dans les prix de revient, due à la hausse des prix des produits importés et au rajustement des salaires.

Dans le but de maintenir le standard de vie de la population et de préserver la capacité compétitive de l'industrie belge, le gouvernement a poursuivi sa politique de freinage de la hausse des prix intérieurs en agissant sur l'offre et la demande ainsi qu'en maintenant ou édictant des mesures visant à la réglementation directe des prix.

§ 1. — ACTION SUR L'OFFRE ET LA DEMANDE

Il a fallu accroître rapidement la quantité disponible de marchandises, empêcher la constitution spéculative de stocks et freiner la demande intérieure. Cette dernière, pour les biens de consommation comme pour les biens de production, était encore élevée au début de 1951; pour quelques matières premières (1), elle le resta jusqu'à la fin de l'année. Il en résulta une influence haussière sur les prix.

L'offre s'est accrue, grâce à l'augmentation de la production et des importations et au freinage de diverses exportations.

---

(1) Surtout les métaux non ferreux, le soufre, la plupart des variétés de charbon, le coke et le bois de mine.

La diminution de certains droits d'entrée, consentie en 1950, a été maintenue, voire accentuée (1). En outre, l'Office Commercial du Ravitaillement a importé des porcs (2) et du froment (3).

Le principe des mesures restrictives à l'exportation a été conservé et a été appliqué à différents produits sensibles (4) pour autant que les accords commerciaux existants le permettaient (5); ces restrictions ont, pour la plupart, été progressivement atténuées ou abrogées au cours des mois suivants (6). Lorsque dans le cadre des accords internationaux existants les restrictions à l'exportation n'étaient pas possibles, une garantie de non réexportation fut exigée de la part des pays bénéficiaires.

Dans le même ordre de préoccupations, les mesures monétaires décrétées en 1950 ont été maintenues au cours du premier semestre et assouplies au second semestre (7).

L'influence de la demande n'a pas non plus été négligée. Les mesures monétaires prises en 1950 pour « éponger » le pouvoir d'achat excédentaire, ont pu être relâchées dans le courant de l'année, surtout après que les deux paiements anticipatifs de la taxe professionnelle et le relèvement du coefficient d'imposition, notamment des gros revenus, avaient déjà réduit les liquidités.

§ 2. — MESURES VISANT A LA RÉGLEMENTATION DIRECTE DES PRIX

Les mesures, prises à la fin de 1950 et visant à la réglementation des prix, ont été maintenues et quelques nouvelles mesures particulières ont été décrétées surtout au début de l'année, lorsque le stockage réapparut : en effet, l'ambiance de hausse ne s'est atténuée qu'après février, avec la baisse des prix mondiaux. Cette baisse a permis d'abroger progressivement les mesures de réglementation.

---

(1) Cf. 3e partie, chapitre I. - *Finances publiques.*

(2) En janvier.

(3) L'importation de froment s'est faite en *dehors de l'accord international du blé.*

(4) Les mesures prises au début de 1951 pour restreindre les exportations concernaient surtout les animaux vivants, la viande de bœuf, de porc et de mouton, le jambon, le lard, le saindoux et autres graisses animales (suif), les conserves de viande, le froment et la farine de froment, le sucre, le beurre, diverses graines oléagineuses, des minerais et métaux, aussi bien de première que de deuxième fusion, la mitraille, les produits métalliques, les produits textiles et leurs déchets et chiffons, le soufre et les produits sulfureux (entre autres l'acide sulfurique), le charbon et les agglomérés, le coke, le bois de mine, le papier et déchets de papier, les produits des savonneries et quelques autres produits chimiques.

(5) Certains produits belges devaient être livrés en échange de matières premières indispensables ou de main-d'œuvre, tandis que les exportations vers les pays de Benelux et le Congo devaient être accordées sans limitation, dans la plupart des cas.

(6) A l'exception des métaux non ferreux de première ou de seconde fusion, de toutes les mitrailles, du bois de mine, des charbons et cokes, du soufre et de quelques produits rares de moindre importance.

(7) Cf. 3e partie, chapitre II. - *Monnaie et Crédit.*

1. — *Arrêtés de base.*

Le Gouvernement a poursuivi sa politique de réglementation des prix, en vertu des pouvoirs, qui lui avaient été conférés par l'arrêté-loi du 22 janvier 1945 (1).

L'arrêté ministériel du 25 septembre 1950 (2), fixant le mode de détermination des prix maxima pour des biens ou prestations à désigner par le Ministre des Affaires économiques, tout en restant en vigueur, n'a plus dû être appliqué en 1951. Par contre, l'arrêté ministériel du 20 décembre 1950 (3), qui oblige les producteurs d'une série de produits à déclarer toute hausse de prix au Ministère des Affaires économiques, a été renforcé à partir de mars 1951 (4) quand une justification de ces augmentations fut exigée.

Des déclarations de cette espèce ont été adressées au Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, notamment pour l'acier marchand (5), les pneus, quelques produits chimiques et produits textiles, plusieurs matériaux de construction et quelques produits alimentaires.

Les taxes de transmission pour certains produits, notamment les produits agricoles et le papier, ont été diminuées ou supprimées (6).

Enfin, la commission des prix a été réinstaurée (7). « Elle a pour mission de donner, à la demande du Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes, des avis sur toutes questions relatives au coût de la vie, de suivre la situation des prix, et de faire des suggestions au Ministre sur la politique à adopter en matière de prix. » La Commission a été amenée à se prononcer sur les prix du gaz et de l'électricité (8), des produits sidérurgiques, de la viande bovine, du sucre, du lait et des cigarettes, du charbon au départ des charbonnages et au stade du commerce de gros et de détail.

---

(1) Arrêté-loi du 22 janvier 1945 (*Moniteur belge* du 24 janvier 1945; err. : *Moniteur belge* du 11 février 1945) modifié et complété par les arrêtés-lois du 7 mai 1945 (*Moniteur belge* du 17 mai 1945), du 14 et du 18 mai 1946 (*Moniteur belge* du 16 et du 19 mai 1946), du 7 et du 29 juin 1946 (*Moniteur belge* du 23 juin 1946 et du 4 juillet 1946) et par la loi du 14 février 1948 (*Moniteur belge* du 18 février 1948). En outre, l'arrêté-loi du 29 juin 1946 autorisait la répression de l'intervention injustifiée d'intermédiaires dans la distribution des produits, etc. (*Moniteur belge* du 4 juillet 1946).

(2) *Moniteur belge* du 27 septembre 1950.

(3) *Moniteur belge* du 22 décembre 1950.

(4) Arrêtés ministériels du 6 février et du 7 mars 1951 (*Moniteur belge* du 16 février et du 10 mars 1951).

(5) Les sidérurgistes ont consenti à n'augmenter que de 3.750 F à 4.200 F le prix de l'acier marchand pour le marché belge, à partir du 13 juin 1951.

(6) Cf. 3e partie, chapitre I. - *Finances publiques*, p. 163.

(7) Arrêté royal du 16 février 1951 (*Moniteur* belge du 18 février 1951), modifié par l'arrêté royal du 19 mars 1951 (*Moniteur* belge du 22 mars 1951) et prorogé d'un an par l'arrêté royal du 28 décembre 1951 (*Moniteur belge* du 1er janvier 1952).

(8) Arrêtés ministériels du 1er mars et du 17 avril 1951 (*Moniteur belge* du 8 mars 1951 et du 18 avril 1951).

2. — *Mesures spéciales.*

Les mesures spéciales décrétées, pour la plupart, fin 1950 et début 1951 se rapportaient aussi bien aux produits alimentaires qu'aux produits industriels.

a) *Produits alimentaires.*

Pour ce qui concerne la politique des prix suivie pour les produits alimentaires, il y a lieu de faire une distinction entre les mesures ayant trait au prix du pain et de la margarine et celles visant à la stabilisation des prix d'autres produits agricoles et horticoles.

Bien que la margarine soit restée sous le régime du prix normal (1), son prix a été suivi attentivement. Lorsqu'il s'est élevé à 30 F et qu'en raison de la hausse des matières premières, une nouvelle augmentation s'avérait inévitable, un subside de 2,5 F par kilo (2) fut octroyé pour la période du 1er avril à fin août. Par la suite, les prix des matières premières s'étant orientés à la baisse, le prix de détail est redescendu à la fin de l'année à 28 F sans subside.

Les prix de direction pour le froment indigène de la récolte 1951-1952 durent être adaptés à la forte hausse des prix mondiaux « libres », payés pour les importations de froment hors contingent (3). Aussi, des subsides durent être consentis en vue de maintenir stable le prix du pain. Mais, à partir de la mi-1951, la charge de ces subsides devint très lourde, d'autant plus que la compression de toutes les dépenses de l'Etat s'avérait indispensable pour faire face aux frais de réarmement. Aussi, le 1er septembre, les subventions pour la farine furent-elles presque complètement abolies et le prix du pain passa de 6,90 F à 7,50 F le kilo.

La question des prix des produits agricoles et horticoles a d'ailleurs constitué un problème difficile. La possibilité d'importer, à des prix avantageux, permettait de faire pression sur les prix; mais, il était nécessaire de maintenir et d'améliorer la rentabilité des exploitations agricoles et horticoles en vue d'un plus large « auto-approvisionnement » du pays, tandis que la rationalisation et le rééquipement des exploitations devaient être stimulés pour augmenter la capacité concurrentielle de l'agriculture belge en prévision des intégrations agricoles de Benelux et de l'Europe. Il fallait donc éviter aussi les fortes fluctuations de prix (en 1950 les prix des produits horticoles avaient été très bas) tout en permettant l'incorporation, dans les prix de vente, de la hausse des éléments des prix de revient (salaires, engrais).

C'est ainsi qu'en janvier 1951, fut instauré un calendrier pour l'importation de produits horticoles, tenant compte des accords internationaux et de l'approvisionnement du pays. En septembre, par suite des conditions climatiques défavorables, ce calendrier fut revisé. En octobre, furent créées

(1) Cf. art. 2 de l'arrêté-loi du 22 janvier 1945, op. cit.

(2) Subside porté à 4 F pour ceux des margariniers qui pourraient faire la preuve que le subside de 2,50 F les laissait en perte.

(3) Il s'agit ici des importations de froment en dehors du contingent accordé à la Belgique par l'accord international du blé à des prix préférentiels.

une commission consultative mixte, ayant pour mission de faire des propositions au sujet de l'adaptation du calendrier aux circonstances, et une « délégation permanente des prix », pour aider à la coordination de la politique générale des prix et des objectifs du Ministère de l'Agriculture. En plus, les prix des produits horticoles « normaux » firent l'objet de communiqués radiophoniques journaliers, pour l'information des consommateurs.

Les marges bénéficiaires autorisées et les prix de vente au consommateur (1), pour la viande de bœuf et de porc, furent maintenus de même que l'obligation d'un affichage visible des prix de la viande exposée (2). Par contre, les prix à payer au producteur, pour le bétail et la viande, restèrent déterminés par l'offre et la demande; toutefois, dès qu'ils s'écartaient trop fort des prix de direction, l'équilibre était rétabli, autant que possible, au moyen d'importations ou d'exportations relevant du commerce privé et d'achats soit sur le marché intérieur, soit à l'étranger, par l'Office Commercial du Ravitaillement.

Ce système a été appliqué dans le cas du beurre, pour lequel, toutefois, un prix d'importation minimum était imposé; les licences d'importation étant accordées sans restriction, la différence entre le prix du beurre indigène et celui du beurre importé a été réduite. Toutefois, l'épizootie de de fièvre aphteuse, qui règna sur toute l'Europe occidentale à fin 1951, entraîna une nouvelle hausse.

Le Gouvernement n'a pas autorisé une hausse du prix du sucre, demandée par les producteurs.

b) *Produits non alimentaires.*

Diverses mesures ont été prises concernant les prix du charbon et des produits dont le prix de revient est notablement influencé par les fluctuations du prix du charbon.

Durant cette période de hausse généralisée, il était indispenable d'éviter une augmentation trop importante du prix du charbon, à cause de ses répercussions possibles sur l'ensemble des autres prix.

Par deux fois, une augmentation des salaires accordés aux mineurs a entraîné un relèvement limité des prix de vente maxima des charbons, des agglomérés de charbon et de lignite, tant au départ de la mine et des fabriques, que pour les livraisons au consommateur (3). Ces hausses du

---

(1) Arrêté ministériel du 30 octobre 1950 (*Moniteur belge* du 1er novembre 1950). Cet arrêté fut modifié et complété par les arrêtés ministériels du 22 novembre 1950 (*Moniteur belge* du 25 novembre 1950), 4 décembre 1950 (*Moniteur belge* du 7 décembre 1950), 5 janvier 1951 (*Moniteur belge* du 7 janvier 1951), 24 février 1951 (*Moniteur belge* du 28 février 1951) et par une série de mesures répressives.

(2) Arrêté ministériel du 22 novembre 1950 (*Moniteur belge* du 25 novembre 1950.)

(3) Arrêtés ministériels du 1er mars 1951 (*Moniteur belge* du 3 mars 1951 et du 8 mars 1951) modifiés par les arrêtés ministériels du 17 avril 1951 (*Moniteur belge* du 20 avril 1951), du 23 mai 1951 (*Moniteur belge* du 26 mai 1951), du 13 juin 1951 (*Moniteur belge* du 15 juillet 1951; err. : *Moniteur belge* du 25 juillet 1951), et du 30 novembre 1951 (*Moniteur belge* du 2 décembre 1951). Arrêté ministériel du 29 décembre 1951 (*Moniteur belge* du 1er janvier 1952).

prix de vente ne reflètaient que partiellement la hausse des salaires et des matières premières. Pour les charbons importés, un prix de vente maximum n'a été fixé (1) qu'à la fin de l'année, quand il s'est agi d'arrêter certains abus et de soumettre au contrôle les prix à la distribution de tous les charbons, belges et importés.

Les prix des produits, dépendant étroitement des prix du charbon, ont été adaptés (2) aux augmentations précitées, notamment, les tarifs de l'électricité (3), du gaz (4) et quelques tarifs ferroviaires. Toutefois, les autorisations de hausse des tarifs de l'électricité et du gaz n'ont été accordées que moyennant introduction, dans les formules des index, d'une période de stabilisation plus grande. En outre, en corrélation avec la compression des dépenses de l'Etat, les subsides à l'industrie du gaz ont été supprimés (5) tandis que les prix du gaz fourni directement à l'industrie ont été débloqués (6), alors que le prix du gaz livré par la distribution publique restait sous le régime du prix maximum.

Entre le 1er mars et le 21 avril, certains produits de savonnerie ont été temporairement bloqués (7), à la suite d'une pénurie passagère, consécutive aux achats en masse pour la constitution de stocks. Pour la même raison, des prix maxima furent déterminés temporairement pour la laine à tricoter (8), pour quelques tissus de coton (9), pour des articles déterminés de lingerie et de bonneterie, pour les costumes sur mesure pour hommes, pour les articles de confection pour hommes, femmes et enfants (10).

---

(1) Arrêté ministériel du 23 novembre 1951 (*Moniteur belge* du 25 novembre 1951).

(2) Arrêté ministériel du 1er mars 1951 (*Moniteur belge* du 3 mars 1951), modifié par l'arrêté ministériel du 16 avril 1951 (*Moniteur belge* du 18 avril 1951), du 17 avril 1951 (*Moniteur belge* du 20 avril 1951) et les arrêtés ministériels du 29 juin 1951 (*Moniteur belge* des 2 et 3 juillet 1951 et du 4 juillet 1951).

(3) Arrêtés ministériels des 16 et 17 avril 1951 (*Moniteur belge* du 18 avril 1951 et 20 avril 1951), du 11 mai 1951 (*Moniteur belge* du 17 mai 1951), du 13 juin 1951 (*Moniteur belge* du 15 juillet 1951) et du 29 juin 1951 (*Moniteur belge* du 4 juillet 1951).

(4) Arrêté ministériel du 23 mars 1951 (*Moniteur belge* du 31 mars 1951).

(5) Arrêté royal du 20 mars 1951 (*Moniteur belge* du 31 mars 1951).

(6) Arrêté ministériel du 29 juin 1951 (*Moniteur belge* des 2 et 3 juillet 1951).

(7) Arrêté ministériel du 7 mars 1951 (*Moniteur belge* du 10 mars 1951) modifié et complété par l'arrêté ministériel du 12 avril 1951 (*Moniteur belge* du 21 avril 1951) et abrogé par l'arrêté ministériel du 25 août 1951 (*Moniteur belge* du 31 août 1951).

(8) Arrêté ministériel du 6 mars 1951 (*Moniteur belge* du 9 mars 1951), abrogé par l'arrêté ministériel du 19 juillet 1951 (*Moniteur belge* du 18 août 1951).

(9) Arrêté ministériel du 7 mars 1951 (*Moniteur belge* du 10 mars 1951; err. : *Moniteur belge* du 18 mars 1951), complété par l'arrêté ministériel du 28 mars 1951 (*Moniteur belge* du 6 avril 1951), modifié par l'arrêté ministériel du 11 avril 1951 (*Moniteur belge* des 16 et 17 avril 1951) et abrogé par celui du 20 juin 1951 (*Moniteur belge* du 26 juin 1951).

(10) Arrêté ministériel du 7 mars 1951 (*Moniteur belge* du 10 mars 1951; err. : *Moniteur belge* du 11 mars 1951), modifié par l'arrêté ministériel du 23 mars 1951 (*Moniteur belge* des 26, 27 et 28 mars 1951) et abrogé par l'arrêté ministériel du 1er juin 1951 (*Moniteur belge* du 3 juin 1951).

Pour les journaux, les prix maxima de vente (1) ont été abrogés dès le mois de mai (2) et remplacés par le régime du prix normal.

c) *Législation sur les loyers.*

Conformément aux promesses faites au Conseil Général Paritaire Extraordinaire du 20 octobre, où il fut demandé de freiner l'augmentation du coût de la vie, la loi sur les loyers (3) fut prorogée d'un an (4), sous réserve de quelques exceptions concernant les baux à loyer.

SECTION II. — ÉVOLUTION DES PRIX

Les prix belges, dominés par l'évolution des marchés mondiaux, ont continué jusqu'au premier trimestre, le vif mouvement ascendant amorcé au deuxième semestre de 1950. Ensuite, un léger affaiblissement s'est fait jour durant le second et le troisième trimestre, suivi d'un raffermissement, à la fin de l'année.

§ 1. — LES PRIX MONDIAUX

L'évolution des prix mondiaux en 1951 doit s'apprécier en fonction des changements apportés à la conjoncture mondiale par le déclenchement du conflit en Corée.

Au cours de l'année, il est possible de distinguer trois phases. La première, qui prolonge l'évolution de 1950, s'étend jusqu'au milieu du premier trimestre de 1951; elle est caractérisée par une hausse rapide et prononcée des prix, qui trouve son origine principalement dans des facteurs psychologiques à effets cumulatifs.

La deuxième phase a commencé pendant le premier trimestre de 1951 et a été caractérisée par un recul de la plupart des prix des matières premières. Le 26 janvier 1951, le Gouvernement des Etats-Unis a instauré une réglementation qui a exercé une réelle pression sur les prix du monde entier, du fait de la position prépondérante de ce pays comme consommateur de matières premières. Des prix maxima furent fixés pour une grande quantité de matières premières, ou de produits finis, tant indigènes qu'importés; de plus, les Etats-Unis décidèrent de s'abstenir de s'approvisionner sur certains marchés mondiaux. Leur absence facilita un meilleur approvisionnement des pays européens, à des prix moins élevés, tandis que la crainte d'une extension du conflit de Corée s'éloignant, les stocks apparurent suffisants.

---

(1) Arrêté ministériel du 29 décembre 1950 (*Moniteur belge* du 31 décembre 1950).
(2) Arrêté ministériel du 28 mai 1951 (*Moniteur belge* du 31 mai 1951).
(3) Cf. *L'Economie belge en 1950*, op. cit., p. 211.
Loi du 21 décembre 1951 (*Moniteur belge* des 24 et 25 décembre 1951).

Prix des matières premières à New York, à Londres et en Belgique
(1er semestre 1950 = 100)

PÉRIODE	Indice Moody à New York (début du mois)		The Economist sensitive price index (début du mois)		Indice des prix sensibles I.R.E.S. Louvain (moyenne mensuelle)	
	1950	1951	1950	1951	1950	1951
Janvier		140,2		144,1		158,8
Février		146,7		151,7		169,6
Mars		144,6		154,5		174,4
Avril	100	144,2	100	155,0	100	172,9
Mai		142,0		151,5		168,7
Juin		135,8		150,9		170,8
Juillet	113,3	133,8	110,4	143,3	103,9	166,0
Août	121,5	128,1	120,2	145,0	114,4	163,0
Septembre	129,1	124,5	124,2	146,4	125,5	164,8
Octobre	128,4	127,6	129,8	147,6	130,9	170,2
Novembre	130,6	125,6	142,6	146,7	136,9	168,4
Décembre	133,9	126,7	143,1	146,8	148,0	170,8

Sources : *Journal of Commerce*, New York.
The Economist, London.
Institut des Recherches économiques et sociales, Louvain.

Quelques prix mondiaux (a)

Matières premières	Unité	20 juin 1950	26 décembre 1950	Maximum 1951	31 décembre 1951
Froment (n° 2 dur) New York	cts par 60 lbs	257 1/8	281,625	299,50 (27/11)	294,75
Cuivre électrolytique (f.a.s.) New York	cts par lb	22,50	24,50	27,50 (31/7)	27,50
Etain Straits (f.o.b.) New York	cts par lb	76,75	150,00	183,75 (31/1)	103,00
Etain London	£ par tonne anglaise	596.15.0	1201.10.0	1557.10.0 (6/2)	913.15.0
Caoutchouc n° 1 R.S.S. New York	cts par lb	28,10	81,00	75,00 (27/2)	52,10
Caoutchouc n° 1 R.S.S. London	d par lb	22 9/16	56 3/4	72 1/2 (6/3)	41 1/2
Coton New York	cts par lb	33,32	44,13	46,06 (13/3)	42,75
Laine peignée New York	cts par lb	199,50	347,00	423,00 (23/1)	213,00
Laine peignée Anvers	F le kg	191,00	301,00	403,00 (13/3)	175,00

Source : Kredietbank.

(a) Les prix du cuivre, de l'étain, du caoutchouc, du coton et de la laine ont été bloqués aux Etats-Unis, dans le courant de 1951.

C'est pourquoi, bien que les commandes dans le cadre du réarmement se firent de plus en plus nombreuses, les prélèvements effectués sur les stocks stratégiques (1), l'instauration d'un système international de répar-

(1) Notamment pour le cuivre, l'étain, le caoutchouc, etc.

tition pour les produits rares (1) et les échanges des matières premières ont permis de poursuivre une politique de contrôle des prix des produits « militaires ».

La troisième phase qui débuta en septembre 1951 fut une période de stabilisation des prix mondiaux.

Cependant, le transfert de l'effort de production des produits alimentaires vers les produits industriels, les récoltes moins favorables et l'augmentation des prix des engrais, firent hausser les prix des céréales et de la viande. Les prix « bloqués » de certains métaux furent également relevés sous l'influence toujours plus considérable des commandes de réarmement. Par contre, il y eut des baisses de prix pour le caoutchouc, le jute, etc.

§ 2. — PRIX DE GROS EN BELGIQUE

1. — *Evolution générale.*

La forte hausse des prix de gros, amorcée au deuxième semestre de 1950, s'est poursuivie jusqu'en mars 1951 et l'indice a dépassé de 31,2 % le chiffre de juin 1950. Par après, cet indice a fléchi jusqu'en septembre, pour remonter ensuite brusquement à un niveau proche, à 2 points près, du maximum de l'année. La hausse totale de décembre 1950 à décembre 1951 n'a donc atteint que 8,9 %, tandis que la moyenne de l'année dépasse de 24,5 % celle de 1950.

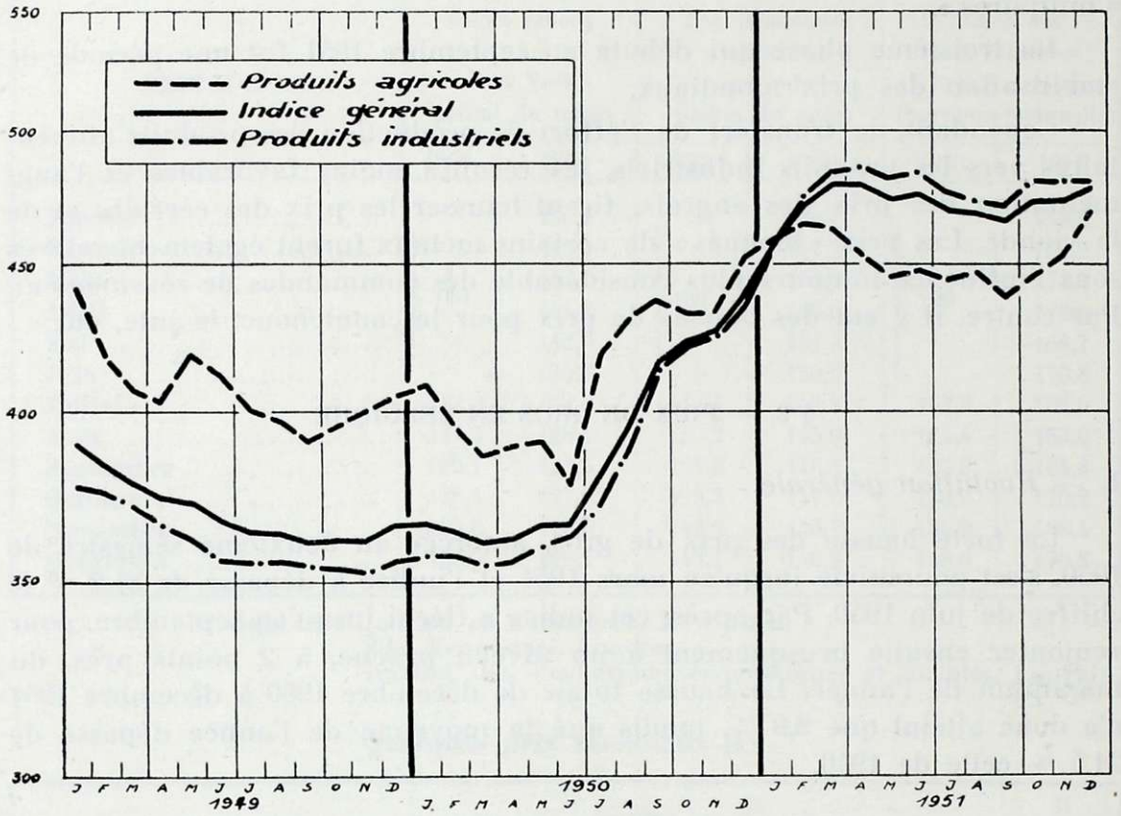
Indices des prix de gros
(1936/1938 = 100)

PÉRIODE	Produits industriels	Produits agricoles	Indice général
1949 Moyenne de l'année ...	**361,0**	**407,5**	**369,9**
1950 Moyenne de l'année ...	**382,8**	**412,1**	**388,4**
1951 Moyenne de l'année ...	**476,4**	**451,5**	**471,3**
Janvier	456,0	458,2	456,5
Février	472,9	463,3	471,0
Mars	483,1	462,4	478,8
Avril	484,8	452,8	478,2
Mai	480,4	444,4	473,0
Juin	482,6	446,5	475,2
Juillet	475,6	443,4	469,0
Août	472,4	447,0	467,2
Septembre	471,3	437,1	464,2
Octobre	479,8	444,7	472,5
Novembre	478,8	450,5	473,0
Décembre	479,1	468,0	476,9

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(1) Dans le cadre de l'activité de la Conférence internationale des matières premières.

Indices des prix de gros
(1936/1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

Tout comme en 1950, la hausse fut moins forte pour les prix agricoles (3,8 %) que pour les prix industriels (10,1 %). Cependant, la répercussion de la forte augmentation des prix des matières premières sur les produits finis fut ressentie plus fortement en 1951 qu'en 1950. Les prix des matières premières ne se sont accrus, en 1951, que de 6 %, par suite de la compensation partielle entre les mouvements divergents des divers groupes de produits. Les prix des produits finis ont haussé de plus de 12 %.

2. — *Evolution par groupe de produits.*

A l'encontre de ce qui s'est passé l'année précédente, les diverses rubriques n'ont pas évolué dans la même direction. Les prix des peaux et cuirs, ainsi que du caoutchouc, ont reculé de plus de 25 %; ceux des textiles, de plus de 10 %. Les produits chimiques, les métaux et produits métalliques ont le plus augmenté de prix (27 %); viennent ensuite les groupes suivants : papier et carton (21 %), produits minéraux (20 %), bois (14,3 %).

Quant à l'évolution au cours de l'année, les prix des produits minéraux (1), chimiques et métallurgiques, du bois, des matériaux de construction

(1) Surtout les minerais et les cokes. Le prix du charbon a aussi été augmenté deux fois.

Indices partiels des prix de gros en 1951

(1936/1938 = 100)

DÉSIGNATION	Décembre 1950	1951												Ecart en % entre décembre 1950 et décembre 1951
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Produits agricoles du règne animal	423	419	421	419	400	391	405	412	426	421	414	424	443	+ 4,7
Produits agricoles du règne végétal	479	498	506	506	508	501	489	474	467	453	475	476	493	+ 2,9
Matières grasses	456	502	535	523	531	501	475	448	460	455	466	464	467	+ 2,4
Produits minéraux ...	403	415	421	423	428	433	436	452	455	457	478	483	484	+20,1
Produits chimiques ...	298	305	319	328	347	365	368	365	370	372	375	375	379	+27,2
Peaux et cuirs	533	584	611	607	571	510	497	483	451	457	441	404	396	—25,7
Caoutchouc	642	692	756	722	641	495	497	477	483	528	530	488	479	—25,4
Bois	631	641	656	682	691	691	686	686	692	708	714	721	721	+14,3
Papiers et carton	567	597	665	714	738	743	744	744	744	722	700	688	686	+21,0
Produits textiles	538	607	634	654	633	604	557	506	485	468	483	484	480	—10,8
Matériaux de construction	414	414	423	426	427	427	428	428	427	426	428	431	437	+ 5,6
Métaux et produits métalliques	387	399	413	425	432	434	473	476	478	482	491	491	492	+27,1

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

et des métaux (1) n'ont pas cessé d'augmenter, quoiqu'à un rythme différent, la hausse s'affaiblissant vers la fin de l'année. Pour tous ces produits, la demande est restée importante, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger, tandis que l'élasticité de l'offre a été, dans la plupart des cas, relativement restreinte.

En revanche, après une forte hausse au début de l'année, l'indice a reculé dans les autres groupes : pour le caoutchouc et les cuirs et peaux, à partir de mars; pour les papiers et carton, vers la fin de l'année; pour les textiles, à partir d'avril; cependant les fibres artificielles se sont plutôt stabilisées durant les derniers mois et les cotations des graisses, plus faibles à partir de mai, ont repris quelque peu à partir de septembre.

Par suite de la politique d'importation et de la réglementation des prix au début de l'année, les prix des produits agricoles du règne animal ont diminué depuis le début de 1951; mais, à partir de juin, ils ont sensiblement augmenté, en dépit des mesures prises à la fin de l'année. L'influence saisonnière fut renforcée par l'épizootie de fièvre aphteuse, qui a sévi dans toute l'Europe occidentale. Les prix des produits agricoles du règne végétal, par contre, ont continué à monter jusqu'en mai; pour divers motifs, le fléchissement, qui suivit, fut de courte durée : les prix mondiaux de toutes les céréales alimentaires et fourragères ont présenté une tendance à la hausse pendant le second semestre; les prix de direction pour le froment indigène de la récolte 1950-1951 ont été augmentés.

3. — *Evolution d'après le degré de transformation des produits industriels.*

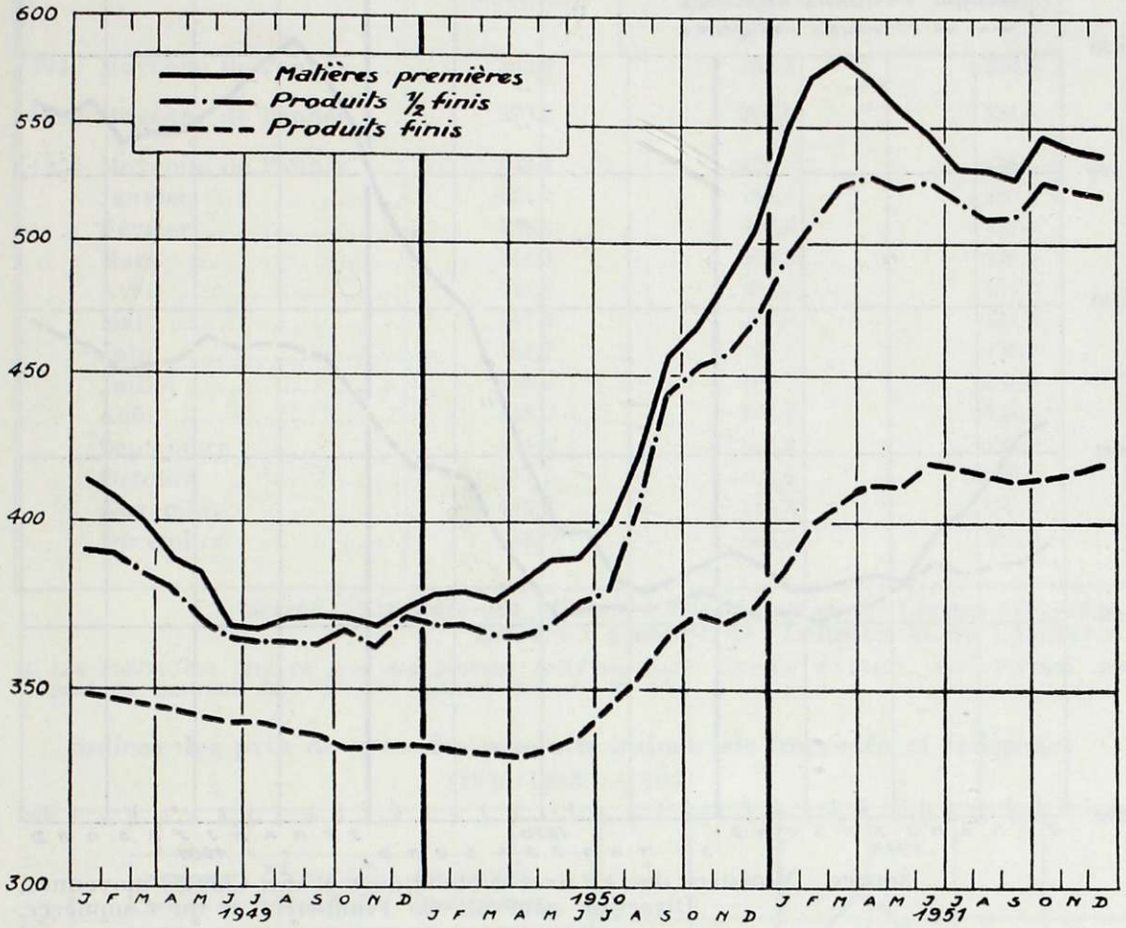
Indices des prix de gros des produits industriels
(1936/1938 = 100)

PÉRIODE	Matières premières	Produits demi-finis	Produits finis	Ensemble des produits
1949 Moyenne de l'année ...	**381,7**	**372,4**	**341,0**	**361,0**
1950 Moyenne de l'année ...	**419,3**	**402,0**	**349,1**	**382,8**
1951 Moyenne de l'année ...	**548,0**	**517,3**	**411,3**	**476,4**
Janvier	546,6	492,8	384,8	456,0
Février	570,0	507,8	399,5	472,9
Mars	579,0	523,7	406,7	483,1
Avril	570,5	527,5	411,8	484,8
Mai	556,1	522,4	412,5	480,4
Juin	545,8	525,2	420,3	482,6
Juillet	530,6	518,1	417,4	475,6
Août	529,6	510,7	415,7	472,4
Septembre	526,4	511,8	414,2	471,3
Octobre	544,6	524,7	415,4	479,8
Novembre	540,3	522,0	417,0	478,8
Décembre	537,0	520,7	420,5	479,1

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(1) La hausse brusque de l'indice pour juin doit être attribuée à l'augmentation du prix de l'acier sur le marché intérieur, qui portait, entre autres, l'acier marchand de 3.750 F à 4.200 F la tonne.

Indices de prix de gros des produits industriels
(1936/1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

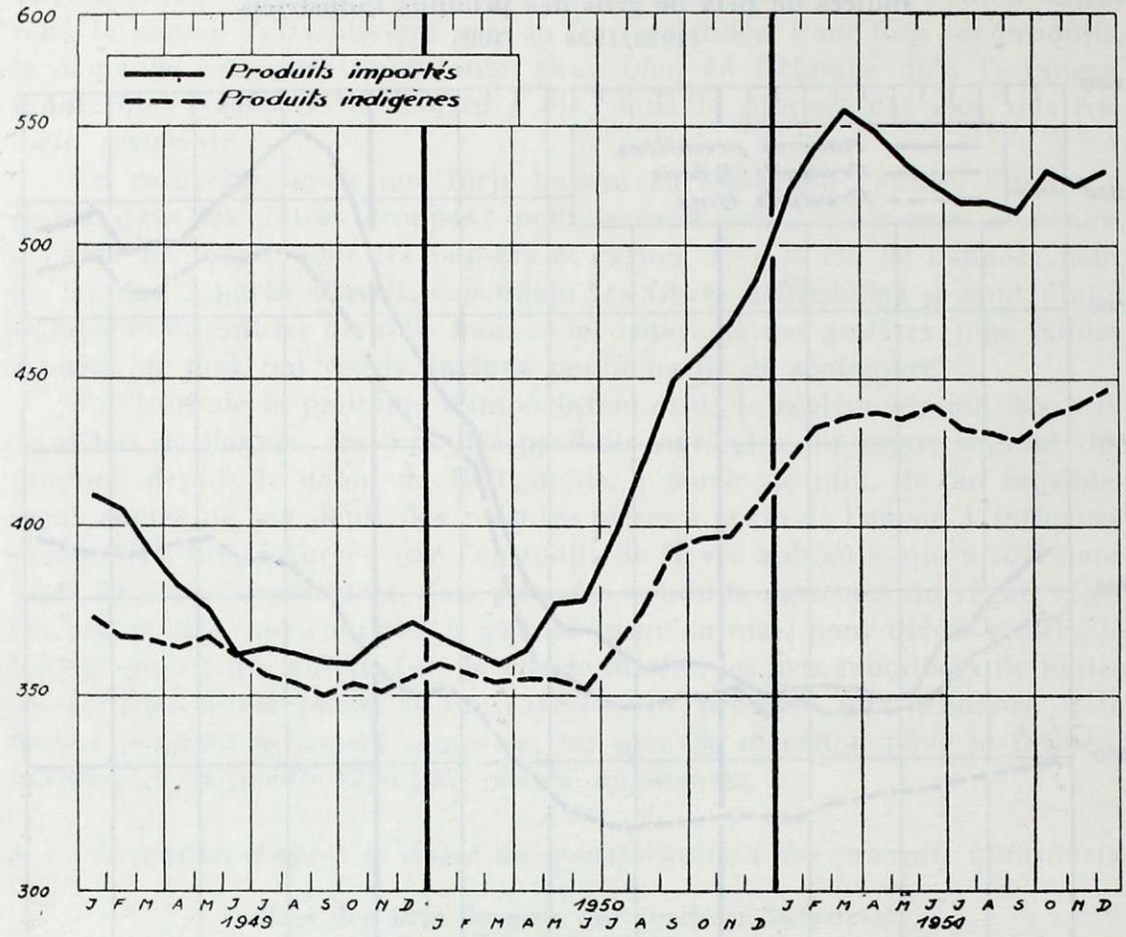
Comme la Belgique importe la plus grande partie de ses matières premières, il était inévitable que l'indice belge des matière premières ait suivi fidèlement l'évolution des prix mondiaux. La forte hausse des prix des matières premières, à laquelle il faut ajouter les augmentations des salaires, s'est répercutée avec un certain retard, et de façon moins prononcée, dans les indices des produits demi-finis et finis.

L'indice des prix des matières premières a commencé à hausser en avril 1950 et a atteint en mars 1951 son point culminant à un niveau, qui dépassait de 54 % le chiffre de mars 1950. Comme l'indice a fléchi par après jusqu'en septembre, pour remonter quelque peu vers la fin de l'année, la hausse, pour l'ensemble de l'année, ne s'est élevée qu'à 6 %.

L'indice des prix des produits demi-finis a atteint un maximum en avril 1951, dépassant le minimum d'avril 1950 de 44 %. Pour l'ensemble de l'année, l'augmentation fut de 11 %.

Tout comme les autres indices, celui des prix des produits finis s'est accru pendant la première moitié de l'année : il atteignit 420 en juin; la baisse, qui suivit, fut cependant moins prononcée et l'indice a réagi im-

Indices des prix de gros des produits importés et indigènes
(1936/1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

Indices des prix de gros des produits importés (a)
(1936/1938 = 100)

PÉRIODE	Produits industriels	Produits agricoles	Ensemble des produits
1949 Moyenne de l'année ...	**360,6**	**418,2**	**375,2**
1950 Moyenne de l'année ...	**392,2**	**450,5**	**407,0**
1951 Moyenne de l'année ...	**533,5**	**518,0**	**529,3**
Janvier	518,3	525,6	520,2
Février	542,0	532,8	539,5
Mars	558,6	538,6	553,1
Avril	553,2	530,9	547,1
Mai	538,4	525,3	534,8
Juin	529,9	513,3	525,3
Juillet	522,8	502,7	517,3
Août	519,7	507,5	516,4
Septembre	516,3	507,4	513,9
Octobre	536,9	512,4	530,2
Novembre	531,5	505,1	524,2
Décembre	534,8	513,8	529,0

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

a) Les indices des prix de gros des produits importés sont obtenus à partir des cotations des produits rentrant dans l'indice général des prix de gros.

Indices des prix de gros des produits indigènes (a)

(1936/1938 = 100)

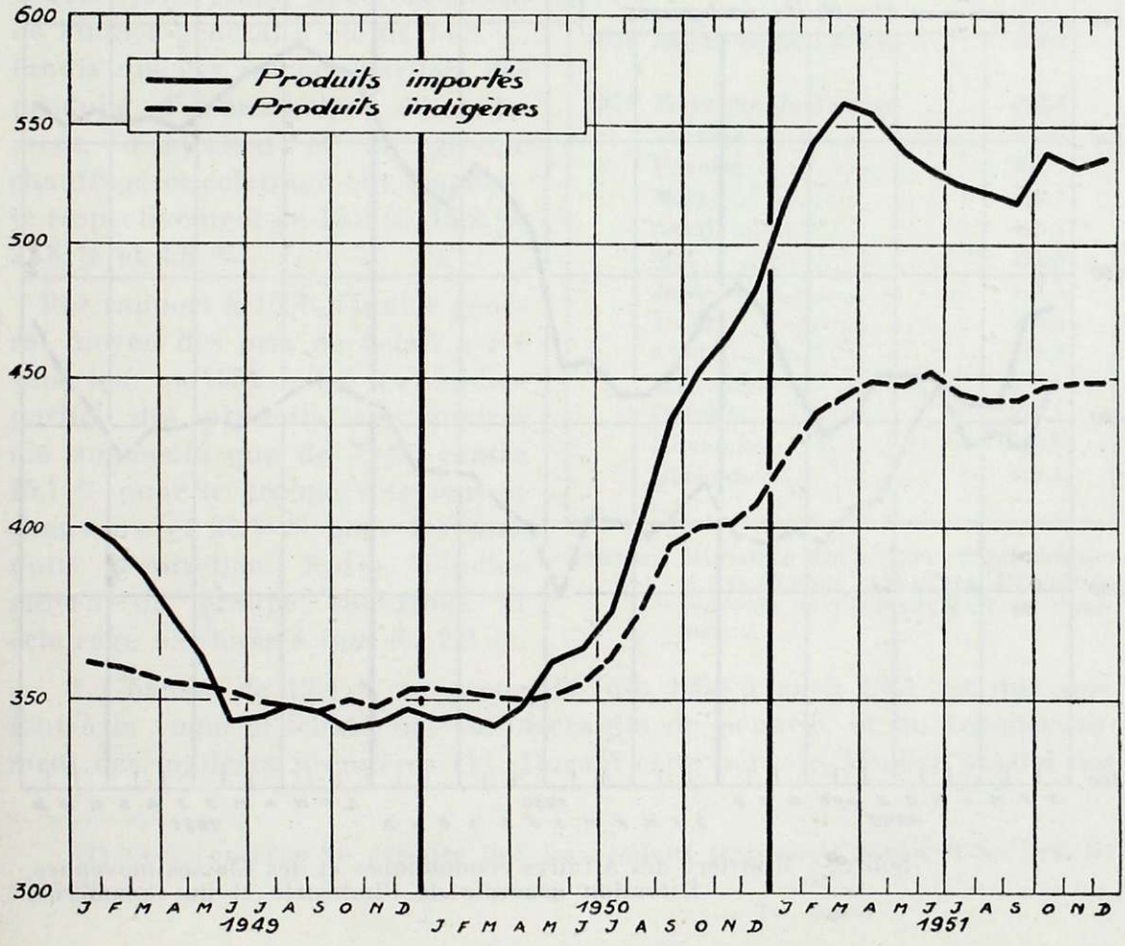
PÉRIODE	Produits industriels	Produits agricoles	Ensemble des produits
1949 Moyenne de l'année ...	**352,0**	**383,8**	**359,3**
1950 Moyenne de l'année ...	**370,2**	**376,0**	**371,5**
1951 Moyenne de l'année ...	**443,9**	**405,7**	**434,4**
Janvier	424,2	407,4	420,1
Février	438,3	414,4	432,4
Mars	444,3	409,9	435,8
Avril	448,2	404,3	437,3
Mai	447,4	397,8	435,0
Juin	452,7	401,5	439,8
Juillet	444,6	397,7	432,9
Août	442,0	397,2	430,8
Septembre	441,6	387,8	428,0
Octobre	447,1	402,9	436,1
Novembre	448,2	**414,3**	439,8
Décembre	448,6	**433,5**	449,9

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) Les indices des prix de gros des produits indigènes sont obtenus à partir des cotations des produits rentrant dans l'indice général des prix de gros.

Indices des prix de gros des produits industriels importés et indigènes

(1936/1938 = 100)



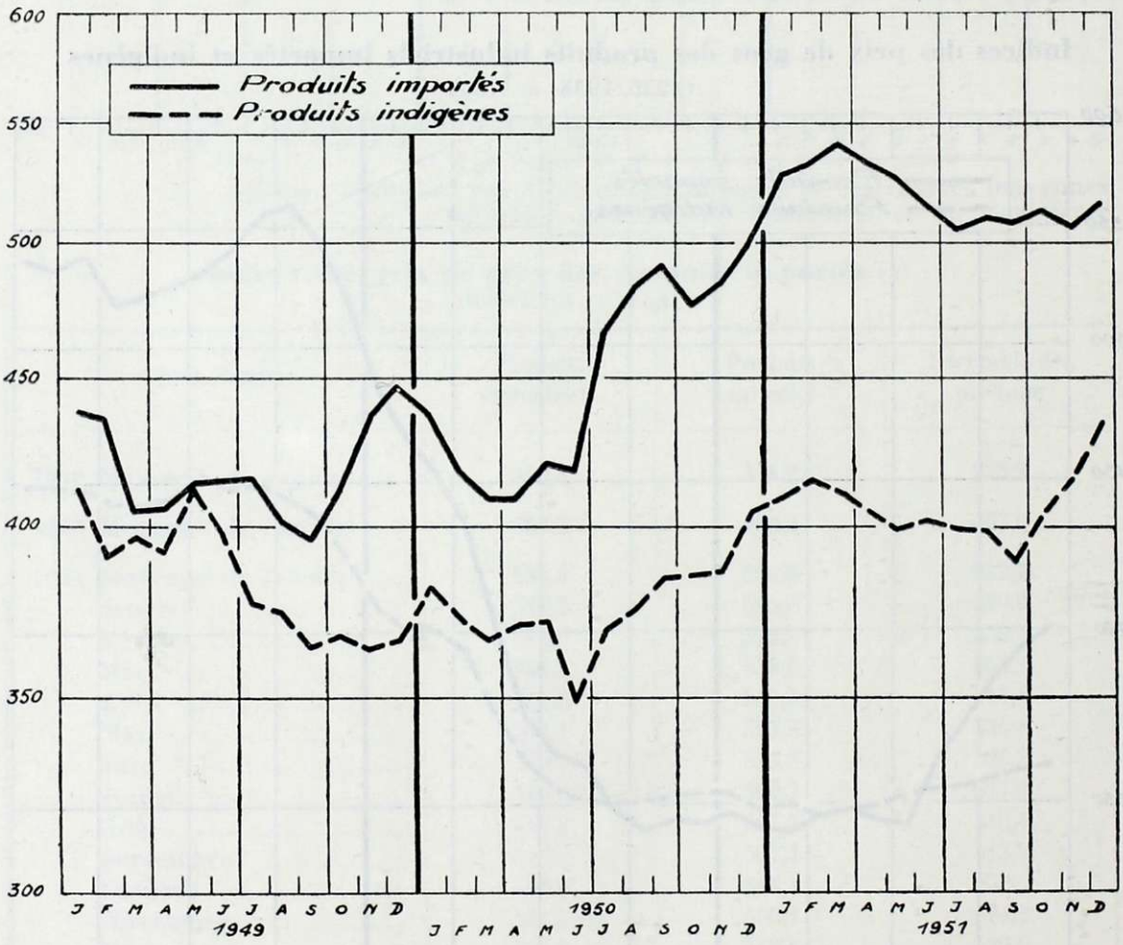
Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

médiatement à la reprise des prix des matières premières à la fin de l'année, dépassant quelque peu la pointe de juin. Par rapport au minimum de juin 1950, la hausse de l'indice des prix des produits finis a été de plus de 26 %, tandis que, pour l'ensemble de 1951, l'accroissement fut de plus de 12 %.

4. — *Evolution des prix des produits importés et indigènes.*

L'indice des produits importés et celui des produits indigènes se sont relevés durant l'année d'un montant à peu près égal : respectivement de 8,7 % et de 9,4 %. La hausse de l'indice des produits indigènes s'est déroulée à un rythme régulier; elle a atteint son maximum en décembre. En revanche, l'indice des produits importés a clôturé l'année à un niveau inférieur au maximum atteint en mars, et ce malgré la hausse sensible intervenue au dernier trimestre. Comme ce dernier indice se compose en très grande partie de matières premières, il a suivi d'assez près l'évolution de l'indice des prix sensibles, publié par *The Economist*.

Indices des prix de gros des produits agricoles importés et indigènes
(1936/1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

L'indice des prix des produits importés tant agricoles qu'industriels a atteint un maximum au printemps. Le relèvement des prix des produits industriels fut plus important et plus passager. La légère reprise des prix mondiaux à la fin de l'année a fortement influencé les indices des prix des produits importés tant agricoles qu'industriels. L'indice des produits indigènes a évolué parallèlement dans chacun des groupes précités; un léger fléchissement y est apparu durant l'été.

§ 3. — PRIX DE DÉTAIL

La tendance haussière, qui débuta avec la guerre de Corée, s'est poursuivie, en 1951, malgré la pause relative de mai à août. La forte baisse des matières premières, à partir du deuxième trimestre de l'année, n'avait pas encore eu de répercussions sérieuses sur les prix de détail à la fin de l'année.

De décembre 1950 à décembre 1951, l'indice général des prix de détail a augmenté de 10 %, l'indice partiel des produits alimentaires de 9,2 %, celui du groupe vêtement et chaussure de 8,7 %, celui des produits d'entretien de 18,7 % et celui du groupe chauffage et éclairage de 4,9 %.

Depuis le début de la guerre de Corée (juin 1950), l'accroissement de l'indice général a été de 14,8 %, tandis que les indices partiels des produits d'alimentation, d'habillement, d'entretien et du groupe chauffage et éclairage ont augmenté respectivement de 15,3 %, 15,9 %, 22,8 % et 4,8 %.

Par rapport à 1950, l'indice général moyen des prix de détail a été supérieur en 1951 de 9,4 %. L'indice partiel des produits alimentaires n'a augmenté que de 7 %, contre 15,1 % pour le groupe vêtement et chaussure et 20,1 % pour les produits d'entretien. Enfin, l'indice moyen du groupe chauffage et éclairage n'a haussé que de 2,9 %.

Indice des prix de détail
(1936/1938 = 100)

PÉRIODE	Indice
1949 Moyenne de l'année ...	**380,6**
1950 Moyenne de l'année ...	**377,3**
1951 Moyenne de l'année ...	**412,6**
Janvier	388,6
Février	398,7
Mars	410,4
Avril	413,5
Mai	414,5
Juin	415,5
Juillet	415,6
Août	415,3
Septembre	417,1
Octobre	419,1
Novembre	420,8
Décembre	422,4

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

La hausse de 12,4 % survenue de juin 1950 à avril 1951 est due surtout à la vague d'achats, née de la crainte de pénurie, et au renchérissement des matières premières (1). Durant cette période, l'indice partiel des

(1) Ceci concerne en premier lieu les produits textiles, le savon et les articles en cuir.

Evolution des prix de détail par groupes de produits (a)
(1936/1938 = 100)

PÉRIODE	Produits alimentaires	Produits non alimentaires			
		Ensemble	Produits d'habillement	Chauffage, éclairage	Produits d'entretien
1949 Moyenne de l'année ...	**363,9**	**407,9**	**415,3**	**308,0**	**434,3**
1950 Moyenne de l'année ...	**353,8**	**413,7**	**427,7**	**330,0**	**419,9**
1951 Moyenne de l'année ...	**378,4**	**466,7**	**492,1**	**339,5**	**504,2**
Janvier	364,5	427,7	455,4	332,5	431,0
Février	370,0	444,4	471,6	333,1	464,7
Mars	375,8	467,4	497,6	332,8	503,5
Avril	375,9	474,7	505,3	333,1	516,6
Mai	374,3	478,8	508,0	338,1	524,9
Juin	375,1	480,3	507,8	338,9	525,2
Juillet	377,2	476,4	500,5	339,3	523,7
Août	377,9	474,7	498,1	341,5	519,3
Septembre	382,0	471,9	493,6	343,5	516,4
Octobre	386,5	469,3	490,5	345,7	511,1
Novembre	389,8	467,9	488,9	347,4	507,6
Décembre	392,3	467,3	488,4	347,8	505,9

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) Indices calculés à l'aide des prix moyens pour le Royaume.

produits alimentaires ainsi que celui du groupe chauffage et éclairage ont augmenté beaucoup moins que ceux de l'habillement et des produits d'entretien : la cause doit en être recherchée dans la politique d'importation, les mesures de réglementation et l'octroi de certains subsides.

Ainsi l'indice des produits alimentaires n'a augmenté que de 10,5 % (1) entre juin 1950 et avril 1951 et celui du groupe chauffage et éclairage d'à peine 0,4 %, alors que les produits d'entretien (2) et d'habillement se sont relevés respectivement de 25,3 % et de 19,9 % (3).

De mai à août, l'indice général fut plus ou moins stable, la vague d'achats ayant pris fin et les prix des matières premières étant en baisse. La baisse des indices partiels des produits d'entretien et de l'habillement fut cependant compensée par une hausse légère des indices des deux autres groupes.

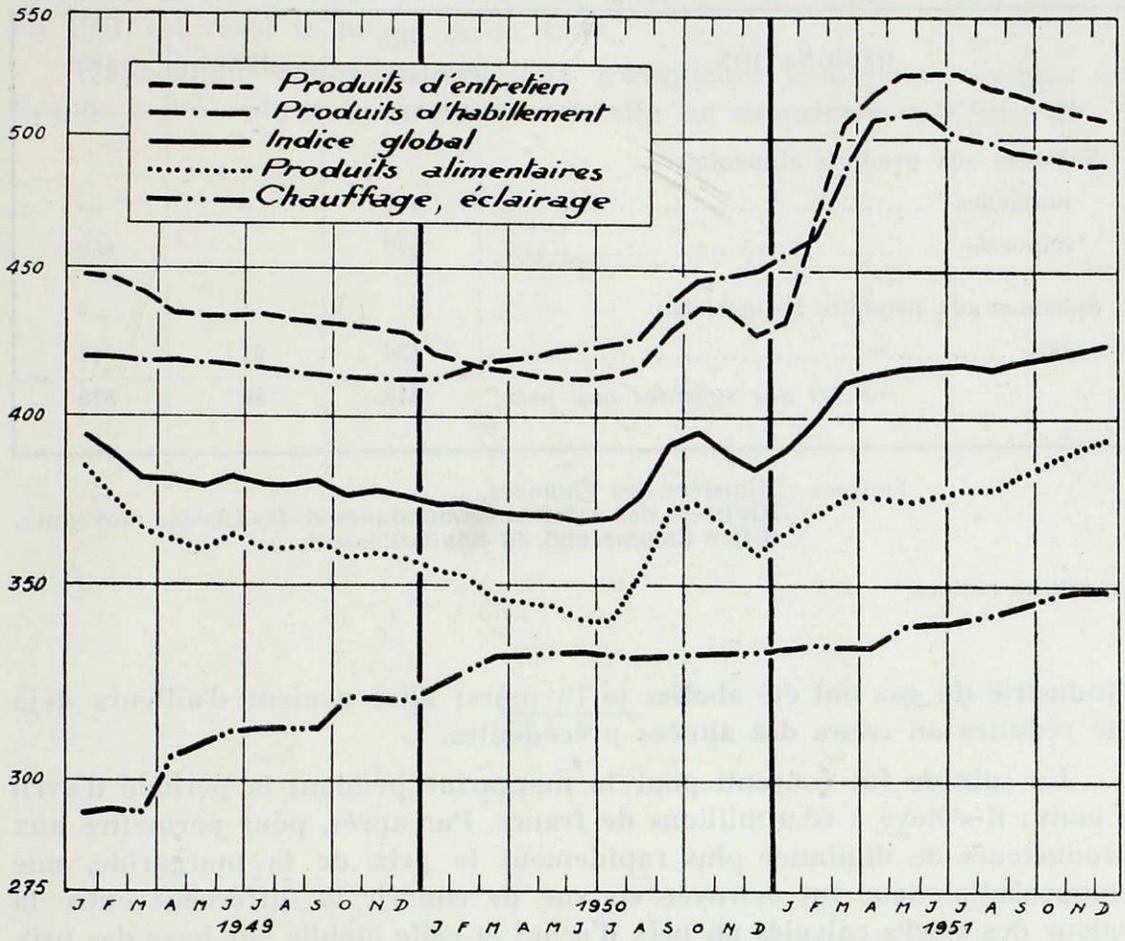
Au début de septembre, cette divergence s'est accentuée sous l'effet de l'abolition de certains subsides (farine), de la majoration du prix de

(1) Par rapport à décembre 1950, la hausse a été de 4,7 % et l'indice a dépassé à peine celui d'octobre 1950. De ce fait, la diminution due à la campagne de baisse de fin 1950 et qui avait été surtout efficace pour ces produits, a été neutralisée.

(2) Le maximum pour les produits d'entretien a été atteint en juin. Par rapport à juin 1950, l'augmentation a été de 27,4 % et par rapport à décembre 1950, de 23,2 %.

(3) 12,5 % par rapport à décembre 1950.

Indices des prix de détail
(1936/1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

direction du froment indigène (1) et de l'influence saisonnière plus marquée que les années précédentes. Au total, l'indice général a recommencé à hausser légèrement.

§ 4. — SUBSIDES AUX PRIX

La forte et brusque augmentation des prix mondiaux amena le Gouvernement à accorder, pour une période limitée, des subsides directs aux prix de certains produits alimentaires (2). Par contre, les subventions à

(1) Tandis que sur les marchés mondiaux les cotations du froment étaient aussi en hausse.

(2) Les montants des diverses subventions économiques ne doivent pas être confondus avec les crédits pour subventions économiques, mentionnés au chapitre *Finances publiques*. Ces crédits sont des prévisions tandis que les totaux dont question ici indiquent les estimations des montants des subventions économiques effectivement utilisés au cours de chaque année.

Subsides aux produits alimentaires et industriels
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1949 (a)	1950	1951
Subsides aux produits alimentaires :			
indigènes	111	5	—
importés	572	—	858
Subsides aux produits industriels :			
gaz	136	91	17
Total des subsides aux prix	**819**	**96**	**875**

Sources : Ministère des Finances.
Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes.
Office Commercial du Ravitaillement.

(a) Chiffres rectifiés.

l'industrie du gaz ont été abolies le 15 mars; elles avaient d'ailleurs déjà été réduites au cours des années précédentes.

Un subside fut consenti pour la margarine pendant la période d'avril à août : il s'élève à 68,9 millions de francs. Par après, pour permettre aux producteurs de diminuer plus rapidement le prix de la margarine, une compensation leur fut octroyée en vue de couvrir la différence entre la valeur des stocks calculés au prix d'achat et celle établie sur base des prix mondiaux en baisse (1). Ce subside s'est élevé à 217 millions de francs (2).

Des subsides furent également octroyés pour le froment importé; toutefois, les prix des céréales continuant à augmenter au cours du deuxième semestre, le prix du pain a néanmoins été relevé à partir du 1er septembre. Le montant total des subsides alloués pour le froment importé s'est élevé à 572,2 millions de francs.

Du fait que les charbonnages ne durent pas financer la constitution de stocks, le montant des subventions aux charbonnages déficitaires (3) a pu être ramené de 822 millions de francs, en 1950, à 700,7 millions de francs.

L'aide financière à la Société Nationale des Chemins de Fer Belges, qui atteignait 1.450 millions de francs en 1950, a été ramenée à 1.100 millions de francs. En raison de l'augmentation des rémunérations, qui n'a

(1) Pour éviter des difficultés d'approvisionnement, le Gouvernement avait fait constituer un stock de sécurité de noix d'arachide, tandis qu'un contrat de 10.000 T avait été conclu avec le Congo Belge.

(2) Exercice 1951 arrêté au 31 juillet 1952.

(3) Cf. *L'Economie belge en 1950*, op. cit., p. 212.

été que partiellement couverte par une augmentation de tarif (1), le Gouvernement s'est vu dans l'obligation de prévoir une intervention supplémentaire de 350 millions de francs, de sorte que le montant total octroyé en 1951 est resté le même qu'en 1950.

L'allocation compensatoire aux travailleurs frontaliers occupés en France a été réduite progressivement; elle fut supprimée le 9 juin (2).

---

(1) Cf. 2e partie, chapitre III. - *Transports.*

(2) *Moniteur belge* du 9 juin 1951. — Cf. chapitre II. - *Rémunérations,* § 1. - *Revendications et accords.*

CHAPITRE II

REVENUS

L'année 1951 marque une nouvelle progression des salaires dont le haut niveau est devenu caractéristique de la Belgique depuis la libération du territoire.

Par ailleurs, les résultats des sociétés anonymes ont marqué un progrès très sensible en 1951, traduisant la haute activité de 1950, et pour la première fois depuis la fin des hostilités, les bénéfices réalisés ont atteint des niveaux comparables à l'avant guerre. Cependant, les bénéfices distribués n'ont pas connu une évolution aussi favorable; de plus, le pourcentage des bénéfices distribués par rapport au total du solde bénéficiaire, qui était de 80,4 % en 1936/1938 et de 61,07 % en 1950 n'était plus en 1951 que de 55,9 %. Depuis la fin de la guerre, une part substantielle des rentrées par les bénéfices a été incorporée au capital et aux réserves, comblant en partie les pertes et la décapitalisation de la période de guerre. Les moyens propres, c'est-à-dire l'ensemble du capital et des réserves, sont en légère augmentation.

Indices relatifs à quelques formes de revenus
(1936/1938 = 100)

DÉSIGNATION	1950	1951
Salaires type (a)		
Ouvriers qualifiés ou spécialisés	409	455
Ouvriers non qualifiés	407	451
Salaires moyens (a)	421	467
Bénéfices des sociétés anonymes		
Réalisés	273	499
Distribués	247	295
Moyens propres des sociétés anonymes (capital + réserves)	286	299

(a) D'après la B.N.B.

Source : Institut National de Statistique.

SECTION I. — RÉMUNÉRATIONS

Les salaires ont suivi la hausse de l'indice des prix de détail, notamment par suite de la généralisation des conventions collectives liant les

salaires à cet indice. Le nombre des journées perdues, par suite des grèves, a été beaucoup moins important que l'année précédente. Au début de l'année, les revendications ont porté surtout sur l'adaptation des salaires à l'évolution de l'indice des prix; en automne, les revendications ont visé une participation effective aux résultats financiers favorables de la haute conjoncture due aux effets du réarmement. Elles ont abouti à l'allocation, par l'Etat, et pour six mois, d'une prime de 0,50 F l'heure. En dépit de cette prime unique pour travailleurs et allocataires sociaux, l'éventail des rémunérations s'est élargi. Les écarts de salaires par branche d'activité, par sexe, par région, par qualification et selon l'importance des entreprises se sont accrus.

Quant aux appointements des employés, ils ont été augmentés à partir du 1er janvier 1951.

§ 1. — REVENDICATIONS ET ACCORDS

En 1951, l'importance des grèves a été sensiblement moindre qu'en 1950 : 593.164 journées de travail ont été perdues contre 2.768.555 en 1950 (1). Ce chiffre favorable s'explique par diverses raisons : le système de rattachement des salaires à l'indice des prix de détail; les améliorations apportées aux modalités de cette liaison dans les industries de base, avec la médiation en février et en avril du Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale; les avantages accordés aux travailleurs lors du Conseil paritaire général extraordinaire des 18-20 octobre.

Il est possible de distinguer deux périodes prépondérantes dans les grèves de l'année 1951.

Le premier mouvement de grève a eu lieu au premier trimestre et a touché surtout les mines et les industries métallurgiques. Les raisons invoquées par les travailleurs concernaient le décalage dans l'adaptation des salaires à la hausse de l'index et, accessoirement, l'augmentation des loyers opérée en vertu des modifications apportées à la législation, lors de sa reconduction au 1er janvier.

Les conventions, dans les industries de base, prévoyaient la liaison des salaires à la moyenne des trois derniers mois de l'indice des prix de détail. A cause de la hausse rapide des prix et quoique les derniers accords de salaires fussent fort récents, les travailleurs en demandaient la modification de façon à restreindre les tranches de stabilisation de 5 à 2,5 % de l'indice et de réaliser la liaison par rapport à l'indice du dernier mois. Il en est résulté une série d'accords entre employeurs et travailleurs, avec la médiation du gouvernement.

Le 12 février, les mineurs ont obtenu une augmentation de salaire de 4 %, avec effet rétroactif au 1er janvier, l'indemnisation intégrale du *petit*

(1) Indépendamment des grèves à caractère politique, qui ne sont jamais comprises dans ce chiffre.

chômage (1) et la généralisation du paiement d'un dixième jour férié pour 1950; en outre, les salaires des mineurs ont été liés à l'évolution des prix de détail au niveau de l'indice 375, considéré comme indice moyen du dernier trimestre de 1950 (2). Une convention analogue a été conclue, le 22 février, pour la sidérurgie, la construction métallique et l'industrie des métaux non ferreux.

Au début d'avril, un accord a été réalisé en vue de modifier les conventions liant les salaires à l'indice des prix dans l'industrie textile, puis dans les mines, la sidérurgie, l'industrie des métaux non ferreux, la construction métallique et l'industrie chimique; l'objet de cet accord a été de réduire de trois à deux mois la période de référence pour le calcul de l'indice moyen qui commande les fluctuations de salaires. En même temps, une augmentation de salaire de 5 % a été décidée, à partir du 15 avril, dans les industries susmentionnées, l'industrie textile exceptée; ceci constituait une anticipation de la fluctuation des salaires qui, d'après la nouvelle convention, auraient dû être augmentés de 2,5 % au début d'avril et du même montant au début de mai. En fait, le salaire minimum des manœuvres, dans ces industries, fut élevé à 17,50 F, contre 16 F à la fin de 1950.

Un second mouvement revendicatif accompagné de quelques grèves, en septembre et octobre, a fait suite à l'augmentation du prix du pain et des cigarettes; il tirait, en outre, sa justification du prix élevé de certains produits, notamment les légumes, les fruits et les produits laitiers. Ces revendications ont abouti à la convocation du Conseil paritaire général extraordinaire des 18-20 octobre. A l'issue des débats et à défaut d'accord entre représentants patronaux et ouvriers, le gouvernement s'est engagé à procurer les avantages suivants aux travailleurs :

1) L'attribution, pendant six mois, d'une bonification de 0,50 F l'heure ou 100 F par mois, aux ouvriers ou employés, et d'un avantage équivalent aux allocataires sociaux;
2) Une augmentation immédiate des pensions de vieillesse et de survie, de façon à porter à 25.000 F la pension du retraité marié; une réforme du régime serait ensuite entreprise, qui établirait les droits du travailleur en fonction des rémunérations acquises et lierait le montant de la pension à l'évolution du coût de la vie; cette réforme procurerait, au départ, un minimum de 26.000 F par an pour deux conjoints;
3) L'octroi, à partir de l'âge de 21 ans, de vacances supplémentaires de deux, quatre ou six jours, selon que l'intéressé a cotisé pendant cinq, dix ou quinze ans à la sécurité sociale;
4) L'étude de la possibilité d'un salaire hebdomadaire garanti.

Aucune des Commissions paritaires réunies pour obtenir la prise en charge, par les employeurs, de la bonification de salaire, n'a abouti à un

---

(1) Le *petit chômage* s'entend des journées d'absence justifiée, pour l'accomplissement d'obligations civiques, familiales ou syndicales.

(2) En fait, l'indice moyen s'était élevé à 389; mais le calcul a tenu compte de la prime compensatoire allouée pour cette période.

accord; les employeurs se sont retranchés derrière l'application stricte des conventions collectives et ont fait état de la situation économique moins favorable dans plusieurs secteurs industriels et certaines entreprises. C'est pourquoi, par un avis au *Moniteur belge* (1), les employeurs ont été invités à payer cette allocation temporaire (2) à leur personnel ouvrier et employé, occupé ou en état d'incapacité temporaire totale; les sommes ainsi payées pourront être déduites du montant des cotisations à la sécurité sociale (3).

Plusieurs accords ont été signés concernant les rémunérations des travailleurs frontaliers occupés en France. L'accord du 5 janvier a fixé la bonification de salaire, pour les hommes, à 18 % et 17,1 % selon l'industrie et pour les femmes, à 8 %; le plafond des transferts a été relevé de 36.000 à 45.000 FF par mois. Un nouvel accord, signé le 21 avril, en raison des augmentations de salaires intervenues en France, a ramené la bonification, pour les hommes, à 13 % ou 16 % selon l'industrie, et à 5 % pour les femmes. La réduction de l'intervention du Gouvernement belge à 0,4 et 1,6 % a donné lieu à la suppression de l'allocation temporaire et de l'allocation familiale temporaire octroyées aux frontaliers (4); en compensation, le montant de la cotisation complémentaire à payer par les travailleurs frontaliers, en matière d'assurance maladie-invalidité, a été réduite de 30 à 5 F par mois (5). Enfin, la hausse substantielle du minimum de salaire, en France, au début de septembre, a modifié les données du calcul; par l'accord du 24 octobre, le coefficient rectificateur a été abaissé à 5 % pour les travailleurs masculins de la métallurgie et supprimé pour les autres intéressés; d'autre part, le plafond des transferts a été fixé à 55.000 F.

Le coût réel (6) des salaires dans l'industrie en général, sur base 1936/1938 = 100, se situerait en décembre, à l'indice 554, contre 500 en décembre 1950 (7).

Le salaire social comprenant la rémunération des jours fériés et des vacances, de même que les avantages familiaux, s'établirait en décembre, par rapport à l'avant guerre, à l'indice 473 pour un ouvrier célibataire ou sans enfants, 574 pour un ouvrier avec quatre enfants, ou encore davantage, pour un plus grand nombre d'enfants (8). ,

---

(1) *Moniteur belge* du 10 novembre 1951.

(2) L'allocation est de 0,50 F l'heure ou 100 F par mois pour les travailleurs de plus de 18 ans et de 0,35 F ou 70 F pour les travailleurs de moins de 18 ans.

(3) La suite apportée aux autres engagements sera examinée au § 4, *Avantages sociaux*.

(4) Instructions ministérielles parues au *Moniteur belge* du 9 juin 1951.

(5) Arrêté ministériel du 4 juin 1951, *Moniteur belge* du 9 juin 1951.

(6) Charges sociales comprises.

(7) Institut de Recherches économiques et sociales de Louvain. Ce chiffre se compare avec l'indice 551 (dernier trimestre de 1951) pour les ouvriers de l'industrie à l'exclusion des ouvriers mineurs, calculé sur base 1938 = 100 (cf. *Industrie*, revue de la Fédération des Industries belges, 6e année, n° 6, juin 1952, mis à jour à l'aide des chiffres des rémunérations de 4e trimestre 1951, calculés par l'Office national de Sécurité Sociale).

(8) Institut de Recherches économiques et sociales de Louvain, à l'exclusion des ouvriers mineurs et des ouvriers du commerce et de l'agriculture.

§ 2. — LIAISON DES RÉMUNÉRATIONS A L'INDICE DES PRIX DE DETAIL

Après la première guerre mondiale déjà, dans certains secteurs, les rémunérations de base avaient été liées à l'indice officiel des prix de détail. Ce système s'était rapidement répandu et avait été adopté d'une façon presque générale jusqu'à la fin de 1939. Après la guerre, dans quelques secteurs, les rémunérations de base ont été liées de nouveau à l'indice des prix de détail, suivant des conventions conclues en commissions paritaires. A la fin de 1950 et au début de 1951, ce régime s'est étendu à la plupart des secteurs. A la demande de l'une de ces commissions ou d'une organisation représentative des employeurs ou des travailleurs, un arrêté royal peut donner force obligatoire aux décisions prises (1).

A la fin de 1951, il existait trois types d'échelle mobile, et, pour chaque type, les modalités diffèrent encore de secteur à secteur. Toutes les conventions prévoient cependant un salaire ou traitement minimum (2) pour toutes ou quelques-unes des catégories de travailleurs, qui tombent sous l'application de la convention; plusieurs conventions prévoient, en outre, des rémunérations minima différentes d'après la région (3). Ces rémunérations minima restent inchangées durant la période de base ou de neutralisation délimitée par deux chiffres de l'indice national (4) des prix de détail. Une fluctuation d'une amplitude convenue de l'indice ou d'une moyenne des indices des prix de détail durant une période de référence, provoque, à partir d'une certaine date, un changement de toutes les rémunérations minima.

Dans la majeure partie des cas, les conventions prévoient des changements de salaires, calculés en pourcentage, pour des fluctuations de l'indice des prix de détail, exprimés en points.

Pour établir le salaire minimum conventionnel des ouvriers, il a été tenu compte de la recommandation du Conseil paritaire général extraordinaire du 4 septembre 1950 de porter à 16 F le salaire horaire minimum du travailleur masculin de 21 ans, partout où les possibilités économiques le permettaient, et, dans l'éventualité contraire, d'admettre de toute façon le minimum de 15 F. Souvent, le salaire minimum de base conventionnel est plus élevé. D'autre part, l'appointement minimum conventionnel des employés est basé sur la convention nationale des employés, conclue le 22

---

(1) Arrêté-loi du 9 juin 1945, fixant le statut des commissions paritaires (*Moniteur belge* du 5 juillet 1945; err. : *Moniteur belge* du 10 août 1945). Fin 1951, plus de 120 conventions d'échelle mobile étaient d'application, dont 22 ont été rendues obligatoires par arrêté royal en 1951. Il est à signaler qu'aucune liaison des appointements des employés n'a reçu force obligatoire.

(2) Salaire horaire, hebdomadaire, mensuel ou salaires aux pièces, appointement mensuel, rémunération des saisonniers.

(3) Les salaires ou appointements réellement payés dans les entreprises peuvent naturellement être plus élevés.

(4) Pour la convention régissant les salaires dans le commerce du charbon de la province de Flandre Orientale, c'est l'indice de cette province qui est utilisé.

novembre 1950 et entrée en vigueur le 1er janvier 1951 (1) ; cette convention prévoit notamment 3.350 F par mois pour l'employé masculin de 21 ans. Ces rémunérations minima de base sont généralement considérées comme correspondant à l'indice 375 des prix de détail.

Le type de convention le plus courant à la fin de 1951 prévoit des changements des rémunérations minima de base, en fonction des fluctuations de l'indice de base, précisées dans la convention.

Quelques conventions ont adopté un système de base mobile ou d'index-pivot. A chaque changement de rémunérations minima, les dernières rémunérations sont prises comme nouvelle base, sur laquelle le changement conventionnel suivant doit être calculé, tandis que l'indice qui a provoqué un changement des rémunérations minima devient lui-même le pivot, le centre d'une nouvelle tranche de neutralisation, à l'intérieur de laquelle les rémunérations minima les plus récentes restent inchangées. Ainsi, dans la sidérurgie, les salaires minima, en vigueur durant la période de base précédente, ont été augmentés de 2,5 % quand, en décembre 1951, la moyenne de deux mois de l'indice national des prix de détail avait dépassé 420. Les nouveaux salaires resteront inchangés, aussi longtemps que la moyenne des indices des prix de détail se tiendra entre 410 et 429,9. Si la moyenne des indices des prix dépasse 429,9, les nouveaux salaires minima (2) seront augmentés de 2,5 %. Si la moyenne des indices des prix baisse, les salaires ne seront diminués de 2,5 % que quand cette moyenne sera redescendue en dessous de 410 (3). Ce système, dont l'application s'est étendue de plus en plus, évite les fluctuations trop fréquentes; il adapte plus étroitement les écarts des rémunérations aux variations relatives de l'indice des prix de détail, les variations des rémunérations étant calculées sur la dernière base et non sur la base primitive.

Ces deux types de conventions sont surtout d'application pour les salaires des ouvriers. Dans la plupart des cas, il a été procédé autrement pour les appointements des employés (4). La Convention nationale des employés accordant un appointement minimum est généralement appliquée telle quelle; parfois, les appointements sont liés à l'index suivant le premier type. Dans quelques secteurs, il est octroyé aux employés, en sus de l'appointement minimum, prévu par l'accord national, une prime de vie chère, qui elle est liée à l'indice des prix de détail.

§ 3. — ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS

Conformément aux arrêtés du Régent du 2 juillet et du 6 septembre 1946, qui prescrivent l'établissement d'une statistique des rémunérations,

---

(1) Voir avis, paru dans le *Moniteur Belge* du 10 juin 1951.

(2) Et non les salaires de base, comme dans le premier type de convention.

(3) Les salaires, régis par le premier type, reviendraient à leur taux, atteint entre 410 et 419, 9, dès que la moyenne des indices aurait descendu en dessous de 420.

(4) Dans quelques secteurs seulement, les appointements des employés sont liés à l'indice des prix de détail et, où ils le sont, il s'agit souvent de décisions patronales et non de conventions paritaires.

l'Institut National de Statistique élabore une statistique de salaires pour la sidérurgie (1), le salaire horaire normal, le revenu horaire moyen de l'ouvrier et le coût réel horaire du salaire.

La Commission des Statistiques et Indices des Salaires a essayé en 1950, d'établir les mêmes statistiques pour les autres industries, également sur la base 1936/1938 = 100. Pour la plupart des secteurs, il n'a pas été possible de rassembler les données comparatives et, par conséquent, il a été décidé de prendre l'année 1949 comme base des nouvelles statistiques de salaires. Fin 1951, 16 commissions paritaires avaient marqué leur accord pour collaborer à l'élaboration des indices demandés.

Comme les années précédentes, les seules sources pour l'examen des rémunérations, dans les secteurs autres que la sidérurgie, restent les statistiques communiquées depuis 1946 par l'Office National de Sécurité Sociale, et les indices des salaires, élaborés par la Banque Nationale de Belgique, (1936/1938 = 100) (2).

I. — *Comparaison avec l'avant-guerre.*

Par suite de la hausse rapide de l'indice des prix de détail, auquel la majeure partie des salaires est liée, et de la conjoncture qui influença favorablement les industries les plus importantes, l'indice des salaires-type des ouvriers qualifiés ou spécialisés, établi par la Banque Nationale, est passé de 427 en décembre 1950 à 472 en décembre 1951; celui des ouvriers non qualifiés, de 427 à 468.

Les gains moyens bruts payés par les employeurs aux ouvriers des industries transformatrices ont atteint, en décembre 1951, l'indice 486, contre 439 en décembre 1950. L'indice partiel correspondant s'est le plus élevé dans l'industrie du lin, du coton, du chanvre et du jute, où il a atteint 519. Par contre, l'indice le moins élevé se retrouve dans les fabriques de papier, où il n'a pas dépassé 405.

2. — *Evolution générale.*

Les salaires ont été rattachés, dans la plupart des secteurs industriels et suivant des modalités différentes, à l'indice des prix de détail : le nombre de conventions collectives retenant ce principe a été sensiblement augmenté. La conclusion de nouvelles conventions ou l'adaptation des conventions existantes a généralement donné naissance à une augmentation des rémunérations. En plus, pour la plupart des secteurs industriels, l'année

---

(1) Le niveau des salaires dans la sidérurgie, sur base 1936/1938 = 100 se présente comme suit pour le 4e trimestre 1951 :

A. *Salaire horaire normal :*	ouvrier qualifié	471
	manœuvre spécialisé	494
	manœuvre	487
	sans distinction de qualification.....	484
B. *Revenu horaire moyen :*	sans distinction de qualification.....	495
C. *Coût réel du salaire :*	sans distinction de qualification.....	567

(*Bulletin de Statistique*, XXXVIIIe année, n°4, avril 1952, p. 609-610).

(2) Pour l'élaboration de ces statististiques, cf. l'*Economie belge en 1950*, p. 229.

1951 a été une période favorable. Ce fait n'a pas seulement donné lieu à des salaires et des primes élevés dans les secteurs favorisés; il a influencé aussi les rémunérations de base dans les industries moins favorisées, surtout quand elles se situaient dans la même région.

L'augmentation des rémunérations des ouvriers a été surtout importante durant la première moitié de l'année. C'est au cours de cette période où l'indice des prix de détail a accusé une forte hausse, que la plupart des conventions de salaires furent conclues ou adaptées et que la situation économique fut favorable dans presque tous les secteurs. Durant les quatrième trimestre, la hausse de l'indice des prix de détail reprit; ce mouvement provoqua à la fin de 1951 et au début de 1952, une nouvelle augmentation quasi générale des salaires de base.

Les appointements des employés ont été augmentés à partir du 1er janvier (1) et rattachés, dans quelques secteurs, à l'indice des prix de détail. Les rémunérations des employés se sont surtout accrues pendant le dernier trimestre, par suite du paiement d'importantes primes de fin d'année; dans la plupart des cas, celles-ci ont été fonction des bénéfices des entreprises.

D'après les déclarations à l'Office National de Sécurité Sociale, la moyenne annuelle des rémunérations des ouvriers et des employés, tant masculins que féminins, a dépassé, en 1951, d'au moins 10 % la moyenne annuelle de 1950 (2). Font exception les rémunérations des ouvriers mineurs, qui se sont accrues de 6,8 %, ainsi que celles des ouvriers du commerce, qui ont augmenté de 7,8 % pour les hommes et de 5,9 % pour les femmes. L'indice des gains moyens des ouvriers des industries manufacturières, calculé par la Banque Nationale, s'est relevé de 11 %.

3. — *Analyse des rémunérations.*

a) *Par sexe.*

Depuis plusieurs années, la différence entre les *salaires de base* des hommes et des femmes a une tendance à diminuer (3). Les conventions de salaires actuelles prévoient ordinairement pour les femmes, un salaire de base qui atteint 75 % du salaire de base correspondant des hommes. L'écart entre les *rémunérations moyennes* des hommes et des femmes, par contre, s'accroît. Dans les industries manufacturières, la moyenne annuelle des rémunérations des ouvrières n'a atteint, en 1951, que 59 % (4) de celle des ouvriers, contre 60 % en 1950 et 61 % en 1947. Dans le commerce, elle

---

(1) En application de l'Accord National des Employés, conclu le 22 novembre 1950 (Avis paru au *Moniteur belge* du 10 juin 1951).

(2) Ouvriers dans l'industrie, ouvriers mineurs exclus, 11,8 %. Ouvrières et employées dans l'industrie et tous les employés du commerce : 10 %. Employés dans l'industrie : 11,3 %.

(3) La Belgique a marqué son accord sur la recommandation du Bureau International du Travail demandant qu'un salaire égal soit payé pour un travail égal.

(4) 58 % pendant le quatrième trimestre.

Indices des gains moyens bruts dans l'industrie

(1947 = 100)

INDUSTRIE	Ouvriers				Employés			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951
I. *Industries extractives :*								
1. Mines de houille	120	129	128	138	—	—	—	—
2. Carrières	116	130	113	121	120	135	121	143
II. *Industries manufacturières*								
1. Denrées alimentaires	120	132	121	131	125	138	117	129
2. Boissons	116	128	117	128	118	131	114	127
3. Tabac	117	130	117	131	121	126	121	132
4. Huiles, graisses animales et végétales, y compris la margarine	119	133	134	150	127	138	124	142
5. Chimiques non dénommées ailleurs	117	133	116	131	115	132	120	134
6. Caoutchouc	123	139	125	141	117	129	106	117
7. Bois et liège	111	123	111	121	117	128	130	139
8. Papier et carton	120	135	115	130	121	144	125	135
9. Livre et photographie	120	130	122	129	118	124	121	128
10. Cuirs et peaux	112	124	112	121	111	120	110	119
11. Textiles	116	129	113	125	111	124	107	121
12. Vêtement	113	122	114	122	109	119	113	121
13. Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, service des eaux	140	157	120	135	127	143	129	146
14. Dérivés de combustibles minéraux	116	133	133	148	126	144	129	145
15. Minéraux non métalliques (industries céramiques et verrières)	115	127	115	125	122	134	119	131
16. Fonte, moulage, forgeage et étirage des métaux	116	134	120	134	113	127	119	133
17. Fabrication d'articles de métaux communs non dénommés ailleurs	120	133	116	127	116	131	114	127
18. Fabrication de machines, y compris les appareils électriques, véhicules, navires, aéronefs	119	134	126	136	115	128	117	129
19. Art et précision (diamantaires inclus)	95	98	101	106	113	119	115	127
III. *Bâtiments et construction*	117	129	114	121	123	134	125	137
IV. *Transports* (a)	117	132	121	127	131	142	133	145
Ensemble de l'industrie :								
a) Mineurs inclus	118	130	115	127	—	—	—	—
b) Mineurs exclus	117	130	115	126	118	131	117	129

Source : Office National de Sécurité Sociale.

(a) Y compris les ouvriers des ports; non compris les agents temporaires de la S.N.C.B., les agents de la S.N.C.V. et les bateliers.

Indices des gains moyens bruts dans le commerce
(1947 = 100)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	Ouvriers				Employés			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951
I. *Entreprises commerciales proprement dites*	116	126	120	129	123	137	116	128
II. *Entreprises de crédit*	132	142	148	150	125	136	128	142
III. *Agences diverses*	117	124	132	140	126	139	122	133
IV. *Hôtellerie, soins personnels, divertissements publics*	117	124	117	124	129	137	121	128
1. Hôtels, restaurants, cafés	111	119	111	116	119	125	118	120
2. Soins personnels, nettoyage, entretien	118	126	120	127	119	124	112	117
3. Divertissements publics	118	124	117	119	140	149	126	137
Ensemble du commerce	115	124	119	126	125	137	118	130

Source : Office National de Sécurité Sociale.

s'est élevée à 63 % (1) contre 64 % en 1950. Une constatation analogue peut être faite en ce qui concerne les employés.

Cette évolution divergente provient du fait que, dans la plupart des secteurs industriels (2), le personnel qualifié féminin est peu nombreux et les femmes n'y effectuent ordinairement pas de travail lourd à la pièce. En outre, les industries, qui ont connu pendant toute l'année 1951, une situation économique favorable et où les gains moyens des hommes se sont le plus accrus, ne procurent de l'emploi, dans la plupart des cas, qu'à relativement peu de femmes qualifiées ou spécialisées, à l'encontre des autres industries qui ont dû subir, surtout pendant la seconde partie de l'année, un recul de leur activité.

b) *Par région* (3).

La différence du niveau des revenus, d'après la région, dépend des rémunérations dans les branches d'activité qui y sont prépondérantes, de l'influence de rémunérations relativement élevées dans certaines industries

(1) 62 % pendant le quatrième trimestre.

(2) A l'exception notamment du textile, de l'habillement, du diamant et du caoutchouc, ou, par ailleurs, les gains moyens des femmes ont atteint un niveau relativement élevé.

(3) Ouvriers mineurs et assimilés, bateliers et le personnel de la S.N.C.B. et de la S.N.C.V. exclus.

dominantes sur les gains dans toutes les entreprises de la même région (1) et de l'existence de grandes agglomérations où les salaires de base conventionnels sont ordinairement plus élevés. Ce dernier facteur semble perdre petit à petit son influence, étant donné que dans certaines industries, le nombre de zones de salaires a été diminué et que l'écart entre les salaires de base d'après les régions s'est contracté.

Pour les ouvriers de l'industrie, l'écart entre les rémunérations dans l'arrondissement de Liège, où elles étaient le plus élevées, et l'arrondissement de Dixmude, où les gains étaient le plus bas, a atteint 55 % en 1951, contre 52 % entre Arlon et Thielt en 1950.

Par rapport à 1950, l'augmentation des revenus des ouvriers a été la plus forte dans l'arrondissement de Maeseyck (18 %), suivie par Liège et Philippeville (15 %); la plus faible dans les arrondissements de Dixmude, Arlon et St-Nicolas-Waes (7 %). L'écart, par arrondissement, s'est accru en faveur des régions où l'industrie lourde est prépondérante.

L'écart des gains des ouvrières de l'industrie s'est accru à Liège et dans les régions où dominent les industries textiles et d'habillement. En rapport avec le degré d'activité moins favorable dans ces derniers secteurs durant la seconde moitié de l'année, une diminution des gains moyens a été constatée pendant cette période dans les régions où ces industries sont prépondérantes.

c) *Par état social.*

L'accroissement de la moyenne des rémunérations des employés (2) fut le même que celui des gains des ouvriers, soit 10 à 12 %. Les rémunérations des ouvriers ont augmenté surtout durant la première moitié de l'année; les gains des employés se sont accrus de façon continue pendant toute l'année.

d) *Par qualification.*

La dispersion entre les salaires-type des ouvriers qualifiés ou spécialisés et ceux des ouvriers non qualifiés semble s'être accrue. Sinon, les primes uniformes allouées au début et en fin 1951, auraient dû faire monter davantage l'indice des salaires-type des ouvriers non qualifiés, alors que c'est l'évolution contraire qui a été enregistrée.

L'augmentation de l'indice des salaires-type des ouvriers non qualifiés a dépassé sensiblement la hausse de celui des ouvriers qualifiés ou spécialisés dans les briqueteries et industries céramiques, dans les carrières et dans le secteur des peaux et cuirs, industries qui ont toutes connu des situations défavorables, surtout durant la seconde partie de l'année. La liaison des salaires à l'indice des prix de détail a provoqué des augmen-

---

(1) Pour cette raison, des sous-comités régionaux furent constitués au sein de beaucoup de commissions paritaires.

(2) La moyenne des rémunérations des employés n'est pas très représentative par suite de l'inclusion des employés de cadres.

Indices trimestriels des salaires de l'industrie
(1936/38 = 100)

DÉSIGNATION	Décembre 1950	Mars 1951	Juin 1951	Septembre 1951	Décembre 1951
Salaires horaires moyens	439	444	466	472	486
Ouvriers qualifiés ou spécialisés	427	433	455	459	472
Ouvriers non qualifiés ni spécialisés	427	429	450	456	468

Source : Banque Nationale de Belgique.

tations de salaires pour les catégories inférieures, tandis que les augmentations des salaires dans les catégories supérieures dans ces secteurs ont été freinées autant que possible.

La hausse a été plus forte pour les ouvriers qualifiés ou spécialisés dans la métallurgie, l'industrie chimique et le secteur gaz et électricité pour qui la conjoncture économique a été très favorable, pour l'industrie du tabac, dont l'indice était resté très bas, ainsi que pour le secteur imprimerie et transformation du papier.

e) *Selon l'importance des entreprises.*

Dans les entreprises industrielles plus importantes, les rémunérations moyennes des ouvriers et employés ont, en général, dépassé celles octroyées dans les entreprises plus petites, dont la hiérarchie des travailleurs et la répartition des tâches sont moins développées. Les tâches les plus importantes y sont exécutées, ordinairement, par l'employeur lui-même et les rémunérations y sont moins liées au rendement. Par rapport à 1950, l'écart s'est encore accru (1).

Dans le secteur du commerce, les rémunérations des ouvriers ont suivi la même tendance, mais le niveau moyen des rémunérations des employés a été supérieur dans les entreprises de moyenne importance, parce que, dans les entreprises les plus importantes, la répartition plus poussée des tâches exige un nombre relativement plus grand d'employés subalternes. A l'encontre de la différence des rémunérations des employées, l'écart entre les rémunérations des employés selon l'importance des entreprises, s'est amenuisé par rapport à 1950. Cette évolution est probablement due à l'Accord National des Employés, qui a surtout entraîné une adaptation des

(1) En 1951, les gains moyens des ouvriers de l'industrie ont dépassé, dans les entreprises comptant au moins 200 travailleurs, de 24 % le montant des rémunérations payées dans les entreprises comptant moins de 50 travailleurs, contre 21 % en 1950. Pour les ouvrières de l'industrie, l'écart s'est élevé à 20 % contre 15 %. Pour les employés de l'industrie, de 27 % contre 26 % et pour les employées, de 24 % contre 21 %.

appointements des employés dans les petites entreprises, où les appointements étaient le plus bas.

Dans le secteur du commerce, les écarts entre le niveau des gains, selon l'importance des entreprises, sont beaucoup plus petits que dans le secteur industriel.

f) *Par branche d'activité.*

Dans toutes les branches d'activité, les rémunérations ont augmenté, mais l'accroissement a été minime dans l'industrie diamantaire (à peine 1 %). C'est d'ailleurs le seul secteur où, depuis 1947, une baisse importante du niveau des rémunérations a été constatée; celle-ci est attribuable à la dépression économique qui a constamment sévi dans cette industrie.

Indices trimestriels des salaires de l'industrie
Situation en décembre
(1936/1938 = 100)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	Salaires horaires moyens		Salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés		Salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés	
	1950	1951	1950	1951	1950	1951
Cokeries	463	508	396	456	399	455
Carrières, cimenteries, marbreries	418	469	395	435	412	458
Métallurgie	444	488	415	459	428	465
Sidérurgie	443	495	401	449	425	464
Industrie des métaux non ferreux	449	501	449	501	464	506
Fonderies, constructions mécaniques et métalliques	443	479	418	457	421	455
Industries céramiques, briqueteries	416	441	404	419	436	480
Industries verrières	438	488	424	470	422	454
Industries chimiques	431	495	419	463	400	435
Industries alimentaires	429	476	416	457	394	433
Industries textiles	459	512	468	512	469	515
Construction et travaux publics	421	480	412	467	411	457
Industries du bois et de l'ameublement	435	484	396	455	410	475
Industries des peaux et du cuir	426	470	437	477	383	432
Industrie du tabac	384	424	351	413	386	423
Fabriques de papier (a)	363	405	365	408	333	370
Imprimerie et transformation du papier	417	469	434	499	406	457
Art et précision	438	460	416	432	449	457
Transports	403	431	—	—	—	—
Gaz et électricité	478	516	485	526	450	476
Indice général	**439**	**486**	**427**	**472**	**427**	**468**

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Ces indices ne tiennent pas compte des primes et allocations ajoutées aux salaires, sauf les allocations spéciales en décembre 1950 et décembre 1951.

Aussi bien pour les ouvriers que pour les employés, les augmentations les plus importantes des rémunérations ont été constatées dans les branches d'activité qui ont connu pendant toute l'année une situation économique favorable. Il s'agit notamment du secteur de la réparation des navires, des industries des dérivés de combustibles minéraux, de toute l'industrie métallurgique, de l'industrie chimique proprement dite, de l'industrie du papier, de l'ensemble des transports et communications (1), du secteur production et distribution d'eau, de gaz, de chaleur et d'électricité, de l'industrie du caoutchouc ainsi que des industries des huiles et graisses animales et végétales. Ces industries comptent aussi, dans la plupart des cas, parmi celles dont les rémunérations ont le plus augmenté par rapport à 1947, et dont les rémunérations ont atteint, en 1951, le niveau relativement le plus élevé. Les rémunérations des employés ont aussi sensiblement augmenté dans quelques secteurs où ils étaient restés à un niveau relativement bas, et pour lesquels, en 1951, la situation économique s'est sensiblement améliorée (industrie du verre, carrières, assurances).

4. — *Dispersion des rémunérations.*

La différence entre les gains dans la branche où ils sont le plus bas et celle où ils sont le plus élevés a augmenté d'une année à l'autre, aussi bien pour les ouvriers que pour les employés.

Par secteur, la dispersion moyenne des gains des ouvriers et des ouvrières a poursuivi sa tendance à la réduction. La dispersion moyenne des gains des employés et employées, par contre, s'est accrue; en ce qui concerne les employées, cette augmentation confirme la tendance antérieure, tandis que pour la dispersion des gains des employés, les chiffres des dernières années ne permettent pas d'en dégager une tendance générale.

De 1950 à 1951, le coefficient de variation (2) des gains dans les différentes industries et branches commerciales, est passé de 12,61 % à 12,50 % pour les ouvriers et de 8,72 % à 8,43 % pour les ouvrières; de 9,43 % à 11,88 % pour les employées.

Pour les employés, l'écart s'est accru, grâce aux primes dont le montant a varié beaucoup suivant l'activité des entreprises. Pour les ouvriers, les gains dans plusieurs secteurs (3) ont augmenté la moyenne, diminuant l'écart de celle-ci par rapport aux gains des ouvriers mineurs.

§ 4. — AVANTAGES SOCIAUX

1. — *Modifications aux avantages sociaux.*

Diverses prestations sociales ont été améliorées à partir du 1er janvier 1951, notamment les pensions de vieillesse et de survie, les pensions de mineurs et les allocations familiales pour non-salariés (4).

---

(1) Personnel des chemins de fer et bateliers non compris.

(2) Ecart-type exprimé en pour cent de la moyenne.

(3) Surtout production et distribution de chaleur, service des eaux, la métallurgie. les transports et industries des dérivés des combustibles minéraux.

(4) Cf. *L'Economie belge en 1950,* op. cit., pp. 238 et 239.

La hausse du coût de la vie, qui a donné lieu à l'adaptation des salaires, a provoqué aussi l'augmentation des avantages sociaux à partir du mois de mai. Le complément de pension de vieillesse et de survie a été relevé de 5 % (1) et les pensions de mineurs réadaptées dans une même mesure (2). Les allocations familiales ont été majorées de 10 % et l'allocation de la mère au foyer améliorée par un accroissement de 50 F par enfant à charge, à partir du deuxième (3). Pour les indemnités de maladie-invalidité attribuées à partir du 151e jour, le taux d'intervention est passé à 60 % ou 40 % du salaire, selon la situation familiale, contre 50 % et 33,3 % antérieurement; de plus, les indemnités anciennes ont été augmentées de 20 % (4). La majoration des indemnités de chômage s'est faite sur la base d'un coefficient moyen de 5 % (5). Les allocations octroyées à certaines catégories de victimes d'accidents de travail (6) ou de maladies professionnelles (7) ont été accrues de 20 % environ. Enfin, les mutilés et estropiés ont bénéficié d'une hausse de 10 % de leurs indemnités (8).

Un second mouvement d'augmentation des allocations sociales a eu lieu à la suite des engagements pris, le 20 octobre, par le Gouvernement au Conseil paritaire général extraordinaire. Une allocation temporaire de 4 F pour les travailleurs âgés de plus de 18 ans et de 2,80 F pour les travailleurs de moins de 18 ans, a été allouée, pour six mois, à dater du 1er novembre 1951, aux bénéficiaires d'allocations de chômage (9) ou d'indemnités d'assurance maladie-invalidité (10). Une allocation de 100 F a été accordée, dans les mêmes conditions, à certaines catégories de victimes d'accidents de travail (11) ou de maladies professionnelles (12). En outre, une majoration de 5 % des allocations familiales est intervenue à partir du 1er octobre (13). A la même date, le complément de pension de vieillesse et de survie a été augmenté, pour porter à 25.000 F la pension du travailleur marié (14); le

(1) Arrêté royal du 16 mai 1951 (*Moniteur belge* du 19 mai 1951, p. 3864).

(2) Arrêté royal du 24 mai 1951 (*Moniteur belge* du 1er juin 1951).

(3) Arrêté royal du 16 mai 1951 (*Moniteur belge* du 19 mai 1951, p. 3858).

(4) Arrêté royal du 4 juin 1951 (*Moniteur belge* du 8 juin 1951; err. : *Moniteur belge* des 11 et 12 juin 1951).

(5) Arrêté ministériel du 10 mai 1951 (*Moniteur belge* du 12 mai 1951).

(6) Arrêté royal du 15 mai 1951 (*Moniteur belge* du 18 mai 1951, p. 3837).

(7) Arrêté royal du 15 mai 1951 (*Moniteur belge* du 18 mai 1951, p. 3836).

(8) Arrêté royal du 19 juin 1951 (*Moniteur belge* du 21 juin 1951).

(9) Arrêté royal du 12 novembre 1951 (*Moniteur belge* du 14 novembre 1951, p. 8679).

En ce qui concerne les dockers en chômage, l'indemnité est de 4 F par jour ou de 2 F par demi-jour de chômage, sans distinction d'âge.

(10) Arrêté royal du 12 novembre 1951 (*Moniteur belge* du 14 novembre 1951, p. 8678).

(11) Arrêté royal du 26 novembre 1951 (*Moniteur belge* du 29 novembre 1951, p. 9063).

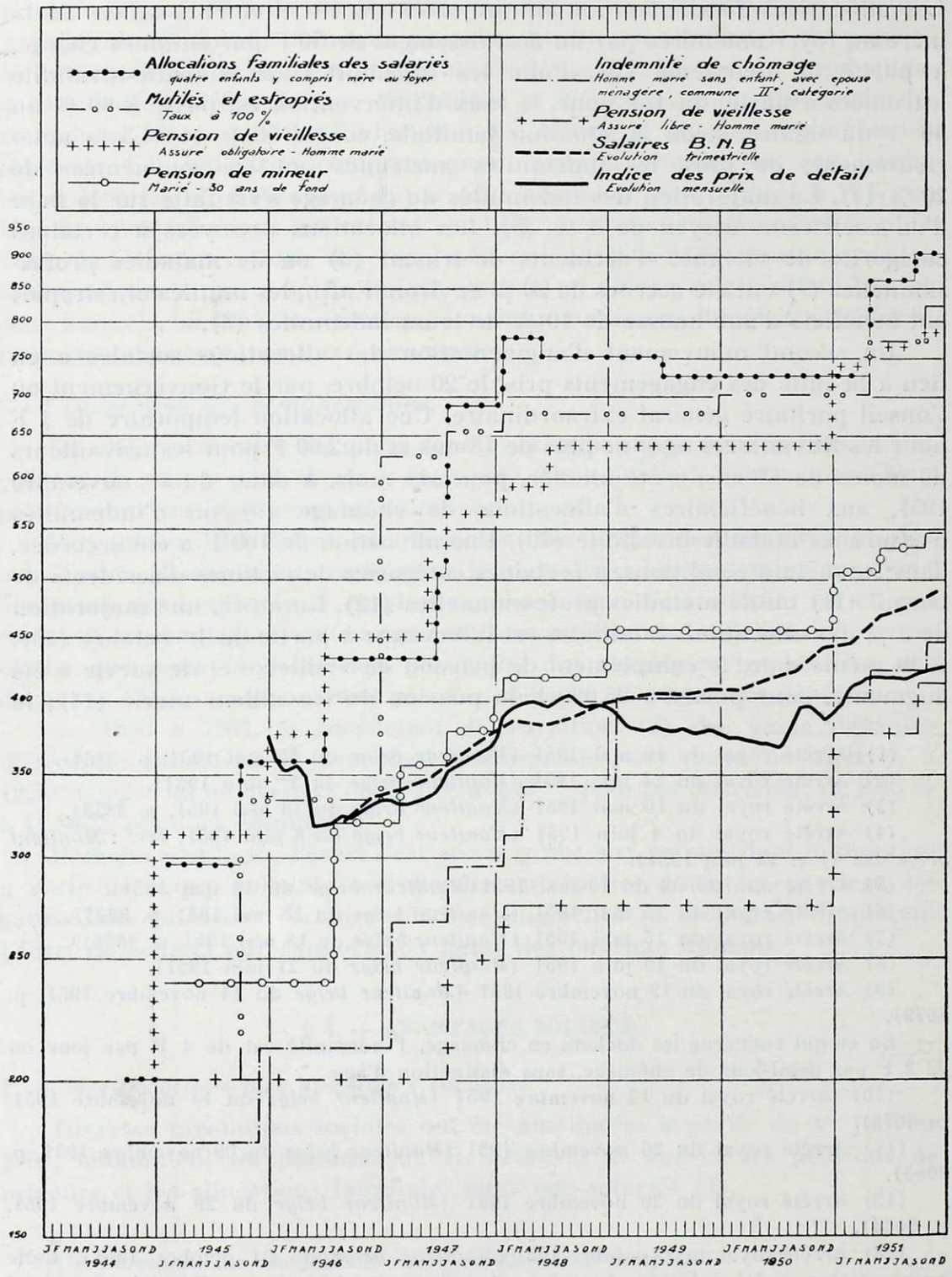
(12) Arrêté royal du 26 novembre 1951 (*Moniteur belge* du 29 novembre 1951, p. 9064).

(13) Arrêté royal du 27 octobre 1951 (*Moniteur belge* du 31 octobre 1951). Cette augmentation a été intégrée dans les allocations de chômage par l'arrêté ministériel du 6 décembre 1951 (*Moniteur belge* du 16 décembre 1951).

(14) Arrêté royal du 27 novembre 1951 (*Moniteur belge* du 30 novembre 1951).

Avantages sociaux, salaires et prix de détail

(1936/1938 = 100)



Sources : Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.
Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

montant des pensions de mineurs (1) a été relevé de façon à faire bénéficier d'une pension de 34.200 F le travailleur marié occupé pendant 30 ans au fond de la mine (2).

Par ailleurs, la loi du 13 juillet 1951 (3) a accordé, à titre de supplément annuel, une somme égale au double de leur allocation aux orphelins et au double de la majoration de rente aux veuves, non bénéficiaires d'une rente de vieillesse (4). En matière d'allocations familiales, la limite d'âge a été portée à 21 ans dans certaines conditions (5). En ce qui concerne les congés annuels, il y a lieu de noter l'assimilation des jours fériés payés aux journées de travail pour le calcul de la durée des vacances (6) et l'octroi de vacances supplémentaires aux travailleurs âgés de moins de 21 ans, entrant pour la première fois au service d'un employeur (7). Enfin, des congés supplémentaires de un à six jours, suivant le nombre d'années de service dans l'entreprise ont été accordés en suite des décisions du Conseil paritaire général extraordinaire du 4 septembre 1950. Une nouvelle législation est intervenue pour la réparation des accidents de travail, de façon à accorder la réparation intégrale consistant dans le paiement d'une rente égale à 100 % du salaire moyen, en cas d'incapacité permanente de travail (8). Les allocations pour incapacité temporaire ainsi que les rentes et indemnités aux ayants droit ont été majorées dans une mesure équivalente.

Le plafond des ressources pour la définition de l'état de besoin a été relevé pour les allocations aux estropiés et mutilés (9) et une allocation partielle a été attribuée aux intéressés dont les ressources dépassent un certain montant (10).

2. — *Répartition des charges sociales.*

La modification principale intervenue en matière de cotisation de sécurité sociale a trait au relèvement du plafond des salaires sur lesquels

---

(1) Arrêté royal du 8 décembre 1951 (*Moniteur belge* du 13 décembre 1951).

(2) Les projets de loi relatifs à la réforme du régime des pensions des ouvriers et aux vacances supplémentaires ont été déposés au début de 1952.

(3) *Moniteur belge* des 22-23-24 juillet 1951.

(4) La loi du 30 décembre 1950 (*Moniteur belge* du 31 décembre 1950) accordait aux orphelins, à titre de supplément annuel, une somme égale à leur allocation et aux veuves, non bénéficaires d'une rente de vieillesse, une somme égale à la majoration de rente; le double de la majoration, à titre de supplément, était déjà accordé par cette loi aux veuves bénéficiaires d'une rente de vieillesse.

(5) Pour certaines catégories de jeunes filles s'occupant du ménage (loi du 27 mars 1951, *Moniteur belge* du 31 mars 1951) et pour les étudiants et apprentis (arrêté royal du 21 septembre 1951, *Moniteur belge* du 26 septembre 1951).

(6) Arrêté royal du 16 février 1951 (*Moniteur belge* du 25 février 1951).

(7) Arrêté royal du 14 août 1951 (*Moniteur belge* du 19 août 1951; err. : *Moniteur belge* du 14 septembre 1951).

(8) Loi du 10 juillet 1951 (*Moniteur belge* du 15 juillet 1951).

(9) Arrêté royal du 13 juillet 1951 (*Moniteur belge* du 29 juillet 1951).

(10) Arrêté royal du 14 juillet 1951 (*Moniteur belge* du 29 juillet 1951).

les cotisations sont perçues. Au 1er mai, ce plafond a été porté de 4.000 à 5.000 F (1).

Quelques changements ont été apportés dans le calcul des cotisations. Le plus important consiste dans la réduction de 8,25 % à 8 % de la cotisation globale à charge des employés, qui, de ce fait, supportent maintenant une charge égale à celle des ouvriers; cette réduction de 0,25 % concerne la cotisation relative à l'assurance vieillesse et survie (2). Les rémunérations forfaitaires pour le calcul des cotisations dans l'industrie hôtelière (3) ont fait l'objet de nouveaux barèmes en hausse. Une modification des cotisations est intervenue pour les travailleurs de la batellerie (4). La cotisation complémentaire à payer par les travailleurs frontaliers pour l'assurance maladie-invalidité a été ramenée de 30 à 5 F par mois dans le cadre de l'accord en matière de sécurité sociale entre la France et la Belgique (5). De nouveaux taux de cotisation ont été fixés pour la réparation des dommages causés par les maladies professionnelles (6).

Le système de la réparation intégrale assurée aux victimes des accidents de travail, a donné lieu à l'établissement de modalités spéciales pour la perception des cotisations de sécurité sociale à charge des intéressés (7).

La loi du 27 mars a prévu une subvention de l'Etat à l'assurance chômage, égale à 2 % des rémunérations totales des assujettis sociaux au cours de l'antépénultième année (8).

Dans le régime des mineurs, la cotisation destinée au paiement des congés complémentaires des travailleurs du fond a été ramenée, en raison de la situation favorable du Fonds des congés complémentaires, de 4 à 0,5 % pour la période du 1er janvier 1951 au 31 janvier 1952 (9).

L'incidence des charges sociales s'est accrue dans une proportion assez forte par rapport aux années précédentes, notamment en raison du relèvement du plafond, de l'attribution de vacances supplémentaires en conformité aux décisions prises au Conseil paritaire général du 4 septembre 1950, de la généralisation du paiement du salaire en cas de *petit chômage* et enfin de la législation nouvelle relative aux accidents du travail. Par contre, il y a lieu de tenir compte, pour les employés, de la réduction de 0,25 % du taux légal de la cotisation.

---

(1) Pour le régime général, arrêté royal du 27 avril 1951 (*Moniteur belge* des 30 avril et 1er mai 1951; err. : *Moniteur belge* du 19 mai 1951). Pour le régime de la marine marchande, arrêté royal du 14 juillet 1951 (*Moniteur belge* du 15 août 1951). Pour les travailleurs liés par un contrat d'engagement dans la navigation intérieure, arrêté royal du 22 octobre 1951 (*Moniteur belge* des 2, 3 et 4 novembre 1951).

(2) Loi du 27 mars 1951 (*Moniteur belge* du 31 mars 1951).

(3) Arrêté ministériel du 28 mars 1951 (*Moniteur belge* du 14 avril 1951).

(4) Arrêté ministériel du 7 novembre 1951 (*Moniteur belge* du 18 novembre 1951).

(5) Arrêté ministériel du 4 juin 1951 (*Moniteur belge* du 9 juin 1951).

(6) Arrêté royal du 11 octobre 1951 (*Moniteur belge* du 26 octobre 1951).

(7) Loi du 10 juillet 1951 (*Moniteur belge* du 15 juillet 1951) et arrêté royal du 11 octobre 1951 (*Moniteur belge* du 13 octobre 1951).

(8) Loi du 27 mars 1951 (*Moniteur belge* du 31 mars 1951).

(9) Arrêté royal du 8 avril 1952 (*Moniteur belge* du 13 avril 1952).

L'incidence des charges sociales peut être calculée de deux façons : ou bien, en tenant compte uniquement des prestations de sécurité sociale faisant l'objet de cotisation et des charges donnant lieu à des paiements spéciaux faits par l'employeur et afférents aux mêmes prestations (1), on rapporte ces charges au total des rémunérations brutes allouées aux travailleurs; ou bien, en tenant compte de l'ensemble des charges sociales, on rapporte cet ensemble à la part des rémunérations brutes afférente au travail réellement presté. La première conception a plutôt un caractère administratif ou juridique; l'incidence y correspond, en somme, au taux légal des charges corrigé pour tenir compte de l'influence du plafond. La notion qui se dégage du second mode de calcul concerne l'incidence économique des charges sociales.

Les deux tableaux ci-dessous donnent, en moyenne pour l'année 1951 (2), l'incidence des charges sociales, dans le régime général, calculée selon chacune de ces deux méthodes.

Incidence des charges sociales légales en 1951

(en pourcentage du total des rémunérations brutes allouées aux assujettis) (a)

RUBRIQUE	Ouvriers			Employés		
	Partie à charge de l'ouvrier	Partie à charge de l'employeur	Total	Partie à charge de l'employé	Partie à charge de l'employeur	Total
Vieillesse et survie	3,13	3,13	6,26	2,68	3,78	6,46
Maladie-invalidité	3,13	2,24	5,37	1,73	1,42(b)	3,15
Chômage	0,90	0,90	1,80	0,63	0,63	1,26
Allocations familiales	—	6,71	6,71	—	4,73	4,73
Vacances	—	5,00	5,00	—	2,40(c)	2,40
Total	**7,16**	**17,98**	**25,14**	**5,04**	**12,96**	**18,00**

Sources : Office National de Sécurité Sociale.
Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

(a) L'incidence est établie sur la base du rapport des rémunérations plafonnées aux rémunérations non plafonnées; ce rapport est égal à 89,5 % des rémunérations non plafonnées pour les ouvriers et 63 % pour les employés.
(b) Ce chiffre ne comprend pas, faute d'éléments disponibles pour le calcul, l'incidence du paiement par l'employeur du premier mois d'absence, pour maladie, de l'employé.
(c) La charge des vacances des employés représente le pécule familial (0,50 % avec plafond) et le pécule double ordinaire payé directement par l'employeur, mais non le pécule supplémentaire des jeunes, dont le calcul n'est pas possible, faute de données statistiques, ni le pécule simple puisque celui-ci est compris en général dans la rémunération mensuelle forfaitaire.

(1) Pécule de vacances payé directement par l'employeur aux employés.

(2) L'incidence des charges sociales, en 1951, peut faire l'objet d'estimations pour trois périodes différentes : pour les quatre premiers mois de l'année, après le relèvement du plafond en mai 1951; à partir d'octobre, au moment de la mise en vigueur de la loi sur la réparation des accidents du travail. Toutefois, une évaluation correcte ne peut être faite que pour l'incidence moyenne de l'année parce que le rapport entre rémunérations plafonnées et rémunérations non plafonnées n'est connu que pour l'ensemble de l'année.

Incidence des charges sociales en 1951

(en pourcentage de la part des rémunérations correspondant aux prestations de travail effectives)

RUBRIQUE	Ouvriers			Employés		
	Partie à charge de l'ouvrier	Partie à charge de l'employeur	Total	Partie à charge de l'employé	Partie à charge de l'employeur	Total
Vieillesse et survie	3,25	3,25	6,50	2,90	4,08	6,98
Maladie-Invalidité	3,25	2,32	5,57	1,87	1,53	3,40
Chômage	0,93	0,93	1,86	0,68	0,68	1,36
Allocations familiales	—	6,97	6,97	—	5,10	5,10
Vacances et congés (a) ...	—	6,58	6,58	—	7,09	7,09
Jours fériés	—	3,46	3,46	—	3,46	3,46
Accidents de travail	—	2,40	2,40	—	0,75	0,75
Total	**7,43**	**25,91**	**33,34**	**5,45**	**22,69**	**28,14**

Sources : Office National de Sécurité Sociale.
Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

(a) Vacances ordinaires, y compris le pécule familial; vacances supplémentaires; petit chômage.

Quant au régime des ouvriers mineurs et assimilés, l'incidence économique des charges sociales peut être estimée approximativement à 46 %, soit 8 % à charge des travailleurs et 38 % à charge des employeurs.

L'accroissement des charges sociales doit se poursuivre en 1952 en fonction des engagements pris par le Gouvernement au Conseil paritaire général extraordinaire du 20 octobre 1951. Des charges nouvelles viendront en effet s'ajouter pour le paiement des vacances supplémentaires généralisées (1) et pour l'amélioration des pensions de vieillesse et de survie (2). En outre, l'instauration du salaire hebdomadaire garanti, qui est à l'étude, pourrait aggraver, dans certains cas, les charges sociales de l'employeur.

3. — *Accords internationaux.*

Un certain nombre d'accords internationaux en matière de sécurité sociale ont été signés au cours de l'année. Le *Moniteur* du 8 septembre 1951 publie notamment : un accord du 21 avril en matière d'assurance vieillesse et décès, visant l'exécution de la convention du 29 août 1947 entre la

(1) Le projet de loi du 13 mars 1952 relatif aux vacances supplémentaires prévoit, en effet, une cotisation de 1,5 % sur les rémunérations non plafonnées (*Doc. parl.*, Chambre des Représentants, session 1951-52, n° 279, 13 mars 1952).

(2) Le projet de loi du 26 février 1952, concernant les pensions de vieillesse et survie des ouvriers, du 26 février 1952 prévoit une augmentation progressive des cotisations, se répartissant par moitié à charge de l'ouvrier et de l'employeur, en vue d'atteindre en 1956 le taux global de 9 % (*Doc. parl.*, Chambre des Représentants, session 1951-52, n° 240, 26 février 1952).

Belgique et les Pays-Bas; un arrangement administratif du 24 avril entre la Belgique et le Luxembourg, en exécution de la convention du 3 décembre 1949; un arrangement administratif signé le 19 janvier avec l'Italie, en exécution de la convention du 30 avril 1948; enfin, un additif du 19 janvier à l'arrangement administratif du 27 juillet 1949 visant les travailleurs saisonniers et frontaliers occupés en France. En outre, une circulaire ministérielle a interprété la convention de sécurité sociale entre les partenaires du traité de Bruxelles (1). Cette convention, signée le 7 novembre 1949 a, d'autre part, été approuvée par la loi du 14 juillet 1951 (2).

SECTION II. — REVENUS DU CAPITAL

§ 1. — APERÇU GÉNÉRAL

Les indices disponibles pour déterminer l'évolution de la fortune acquise sont très imparfaits et leur caractère représentatif limité. Les statistiques de rendement des sociétés anonymes belges fournissent l'un des meilleurs indices des revenus de capital. Elles doivent toutefois être interprétées avec prudence car elles ne représentent, à cause des éléments qui servent à leur élaboration, que des ordres de grandeur et des tendances.

Les résultats des sociétés anonymes publiés au cours de l'année ont été, à tous égards, plus favorables que ceux de 1950. Le pourcentage des sociétés qui ont déclaré des bénéfices, s'est élevé, en 1951, à 75,60 % contre 68,58 % en 1950.

Les bénéfices nets réalisés par l'ensemble des sociétés anonymes sont passés, au cours de la même période, de 12.422 à 19.489 millions de francs, soit une majoration de 7.067 millions de francs ou de 56,9 %. Le solde bénéficiaire réalisé par entreprise s'est également accru. En effet, malgré l'augmentation du nombre et des moyens propres de l'ensemble des sociétés recensées, le rapport à ceux-ci du solde bénéficiaire est remonté de 6,79 % à 9,84 %. En 1936/1938, comme en 1949, le pourcentage correspondant était de 7,09 %.

Le montant des dividendes bruts distribués a augmenté de 2.477 millions de francs ou de 29,4 %. De ce fait, l'indice général est passé d'une année à l'autre, de 231 à 298 (1936/1938 = 100) mais la part des bénéfices distribués, qui avait progressé de 46,35 % en 1947 à 61,07 % en 1950, est retombée en 1951 à 55,90 % c'est-à-dire en dessous du niveau de 1949.

La reprise de l'autofinancement semble devoir s'expliquer en grande partie par la tension qui a régné sur le marché de l'argent et des capitaux au cours du second semestre 1950 et du premier trimestre 1951. Cette tension a poussé les sociétés à utiliser davantage leurs ressources propres au financement des besoins d'investissements.

---

(1) Circulaire ministérielle du 21 août 1951 (*Moniteur belge* du 8 septembre 1951).

(2) *Moniteur belge* du 27 octobre 1951.

Rendement des sociétés anonymes
(en millions de francs)

DESIGNATION	1936/ 1938	1948	1949	1950	1951	Augmentation de 1950 à 1951	
						en chiffres	en pourcent
Nombre de sociétés recensées (a)	7.494	9.019	9.929	11.005	13.848	+ 2.843	+25,8
dont : en gain ...	5.748	6.809	6.952	7.547	10.465	+ 2.918	+38,7
en perte ...	1.846	2.210	2.977	3.456	3.383	— 75	— 2,2
Moyens d'action propres :							
dont : capital versé	63.952	158.562	171.416	182.915	197.887	+14.972	+ 8,2
réserves ...	46.397	69.384	86.320	97.543	110.703	+13.160	+13,5
Résultats d'exploitation :	17.555	89.178	85.096	85.372	87.184	+ 1.812	+ 2,1
Solde bénéficiaire net	4.537	11.576	12.160	12.422	19.489	+ 7.067	+56,9
Bénéfices	5.228	12.223	13.222	13.808	20.615	+ 6.807	+49,3
Pertes	691	647	1.062	1.386	1.126	— 260	—18,8
Dividendes bruts distribués	3.651	6.485	7.494	8.433	10.910	+ 2.477	+29,4
Dette obligatoire ...	9.297	17.684	20.162	22.926(b)	25.718	+ 2.792	+12,2
Coupons d'obligation bruts	476	649	825	997	1.216	+ 219	+22,0

(a) En unités.
(b) Chiffres corrigés.

Source : Institut National de Statistique.

§ 2. — ANALYSE SELON LA LOCALISATION ET LA NATURE DE L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS

1. — *Selon la localisation.*

Les sociétés ayant leur activité principale en Belgique sont intervenues, en 1951, pour 73,9 % dans le solde bénéficiaire global, contre 76,4 % en 1950 et 75,4 % en 1949; celles dont l'activité principale s'exerce au Congo, pour 24,3 % contre 23,1 % en 1950 et 22,9 % en 1949; celles dont le siège est à l'étranger, pour 1,8 % contre 1,5 % en 1950 et 2,45 % en 1949.

Les écarts entre ces pourcentages correspondent évidemment à l'importance relative des moyens d'action de ces trois groupes de sociétés. Mais l'intervention accrue des sociétés congolaises dans le solde bénéficiaire global, est liée à la faveur dont jouissent en période de réarmement, les industries exploitant les matières premières rares. C'est pourquoi, bien qu'il ait progressé dans les trois groupes de sociétés, le taux de rendement, c'est-à-dire le rapport du solde bénéficiaire net aux moyens propres a connu son augmentation la plus forte dans les sociétés dont le siège principal se trouve au Congo.

Rendement comparé des sociétés belges, congolaises et exploitant à l'étranger en 1951
(en millions de francs)

DESIGNATION	Belges	Congolaises	Exploitant à l'étranger
Nombre de sociétés recensées (a)	13.474	292	82
dont : en bénéfice	10.147	254	64
en perte	3.327	38	18
Moyens d'action propres	169.215	21.829	6.842
dont : capital versé	92.676	14.433	3.594
réserves	76.539	7.396	3.248
Résultats d'exploitation			
Solde bénéficaire net	14.406	4.733	350
Bénéfice bruts	15.303	4.774	538
Pertes	897	41	188
Dividendes bruts mis en paiement	8.063	2.611	236

(a)En unités.

Source : Institut National de Statistique.

En 1951, le taux de rendement s'est fixé pour ces dernières, à 21,6 % contre 13,8 % en 1950; pour les sociétés dont le siège est en Belgique, à 8,5 % contre 5,9 % en 1950; pour celles dont le siège est à l'étranger, à 5,1 % contre 3,5 % en 1950.

2. — *Selon la nature et l'activité des sociétés.*

La plupart des sociétés ont déclaré des résultats meilleurs en 1951 qu'en 1950. Les améliorations les plus marquantes ont été réalisées dans les industries des métaux non ferreux, des textiles et des aliments; parmi les industries moins favorisées, on relève la métallurgie du fer et les fabrications métalliques.

Pour apprécier ces résultats à leur juste valeur, il faut tenir compte de ce que les statistiques publiées en 1951 ne se rapportent pas aux opérations de l'année en cours mais à celles de la période comprise entre le second semestre 1950 et le premier trimestre 1951. Elles ne reflètent donc pas le ralentissement de l'activité économique qui s'est manifesté dans les industries de biens de consommation à partir du second semestre de l'année 1951.

Les comparaisons de rendement entre les divers groupes d'industries demeurent très aléatoires. En effet, dans la mesure où les sociétés procèdent à une réévaluation de leur actif, un recul du taux de rendement exprime une baisse purement comptable et ne signifie pas une réduction réelle de la rentabilité. Les entreprises dont le rendement paraît le plus élevé se rangent sous la rubrique suivante : Métaux non ferreux, commerce de gros, banques, fabrications métalliques, textiles, électricité. Celles dont les rendements paraissent les plus faibles, dans le groupe métallurgie du fer.

Taux de rendement des sociétés anonymes belges

Répartition par secteur

(en pourcentage)

SECTEUR	Rapport des résultats nets aux moyens d'actions propres			
	1948	1949	1950	1951
Banques	14,0	11,9	10,2	12,7
Opérations financières et immobilières	5,3	5,0	6,1	7,4
Commerce de gros et commerce extérieur	16,4	10,9	9,5	15,1
Industrie des fabrications métalliques	11,8	13,3	11,6	11,8
Métallurgie du fer	5,1	7,1	3,1	4,4
Industrie des métaux non ferreux	7,1	8,2	8,8	17,8
Industrie textile	9,2	5,0	3,3	9,7
Industrie alimentaire	2,9	3,5	4,8	6,2
Electricité	4,5	5,4	6,4	7,7
Industrie du charbon	1,7	3,0	4,2	6,5

Sources : Institut National de Statistique.
Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

Résultats des sociétés anonymes

(en pourcentage)

DÉSIGNATION		1936/1938	1947	1948	1949	1950	1951
Rapport	nombre de société. en bén. / nombre de société. récens.	75,69	78,32	75,49	70,02	68,58	75,60
Rapport	solde bénéficiaire net / moyens d'action propres	7,09	9,31	7,30	7,09	6,79	9,84
Rapport	dividendes bruts distrib. / bénéfices réalisés	69,84	46,35	53,06	56,68	61,07	55,90
Rapport	coupons d'obligat. bruts / montant de la dette obligatoire	5,12	3,03	3,67	4,09	4,32	4,72
Rapport	montant de la dette obligatoire / moyens d'actions propres	14,52	14,40	11,15	11,76	12,36	13,42

Sources : Institut National de Statistique.
Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

CINQUIÈME PARTIE

Investissements et Consommation

CHAPITRE PREMIER

INVESTISSEMENTS

Quoique toujours basées sur la même notion d'investissement brut (1), les estimations des principales réalisations de l'économie belge en matière d'équipement diffèrent, pour certaines branches, avec celles des années antérieures. C'est ainsi que, de meilleures statistiques étant à présent disponibles, les données concernant les charbonnages, les véhicules automobiles, les habitations et l'équipement agricole ont été revues. La sous-évaluation des investissements qu'entraînent les méthodes imparfaites de relevé actuelles est ainsi partiellement corrigée. Le relevé de la variation annuelle des stocks, fait cependant toujours défaut.

Le montant total des investissements s'élève à 59 milliards environ. Il a augmenté de 1,8 % par rapport à 1950, en valeur nominale, mais marquerait une régression de l'ordre de 10 % en valeur réelle, si l'on considère que tant en 1950 qu'en 1951 ils se sont réalisés aux prix du jour.

Une modification sensible des prix est en effet intervenue en 1951, par rapport à 1950, dans le coût des biens d'équipement. Pour l'ensemble des investissements, il semble que la hausse des coûts ait approximativement atteint 15 %. Les salaires et charges sociales ont augmenté, d'une année à l'autre, de 15 à 16 %, le prix de l'acier de 18 % au minimum, celui du bois de plus de 50 %, du ciment de 14 %, des briques de 15 %, du verre à vitre de 15 %, des pierrailles et matériaux concassés de 10 %, des métaux non ferreux de 25 à 70 %. Toutefois, le rétrécissement probable des marges bénéficiaires des entrepreneurs en génie civil doit avoir quelque peu neutralisé cette tendance générale à la hausse des coûts.

(1) Cf. *L'Economie Belge en 1949*, op. cit., p. 151.

Répartition des investissements en 1950 et 1951
(en millions de francs)

DESIGNATION	1950		1951	
	Secteur privé	Secteur public	Secteur privé	Secteur public
1. *Industrie :*				
Energie :				
Charbonnages	1.202 (e)	—	2.190	—
Electricité	2.088	—	2.041 (c)	—
Coke et gaz	681	—	697	—
Réseau de gaz et d'électricité (a)	—	430	—	250
Industries métallurgiques :				
Sidérurgie	1.754	—	1.303	—
Métaux non ferreux	400	—	350	—
Fabrication métalliques	1.300	—	1.300	—
Industries chimiques :				
Chimie	1.000	—	1.000	—
Pétrole	850	—	1.393	—
Industries de la construction et des matériaux de construction	785	—	685	—
Industries textiles	1.500	—	1.567	—
Industries alimentaires	1.401	—	1.424	—
Abattoirs (b)	80	—	60	—
Autres industries :				
Tabac	100	—	80	—
Cuirs et Peaux, Fourrures	70	—	75	—
Papiers et Arts graphiques	320	—	320	—
Total Industrie	**13.531**	**430**	**14.485**	**250**
	13.961		**14.735**	
2. *Commerce et Artisanat*	**1.000** (d)		**1.100** (d)	
3. *Agriculture*	**2.500** (d)		**2.500** (d)	
4. *Communications :*				
Soc. Nat. des Chemins de Fer Belges	—	3.436	—	3.050
Soc. Nat. des Chemins de Fer Vicinaux	—	109	—	182
Transports urbains	65	—	135	—
Transports maritimes :				
Etat	—	37	—	20
Flotte marchande et de pêche	458	—	380	—
Ports d'Anvers, de Gand et d'Ostende	—	200	—	25
Transports par eau	208	—	183	—
Voies hydrauliques	—	1.451	—	1.360
Transports par route	8.264	—	8.335	—
Routes	—	2.174	—	2.690
Transports aériens	181	140	50	143
Télégraphes et Téléphones	—	1.927	—	1.457
Institut National de Radiodiffusion	—	21	—	78
Postes et Chèques postaux	—	47	—	35
Distribution d'eau (b)	—	900	—	900
Total Communications	**9.176**	**10.442**	**9.083**	**9.940**
	19.618		**19.023**	
5. *Bâtiments :*				
Bâtiments publics	—	1.822	—	1.795
Habitations privées	13.730	—	12.900	—
Total Bâtiments	**15.552**		**14.695**	
6. *Santé publique*	120	630	100	550
Total Santé publique	**750**		**650**	
7. *Défense nationale*	—	**2.012**	—	**4.683**
8. *Administrations subordonnées*	—	**2.530**	—	**1.610**
Total général	**40.057**	**17.866**	**40.168**	**18.828**
	57.923		**58.996**	
Pourcent du total	**69,2**	**30,8**	**68,1**	**31,9**

Sources : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales et Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) Compris précédemment dans la rubrique Administrations subordonnées.
(b) Compris précédemment dans la rubrique Santé publique.
(c) Chiffres provisoires.
(d) Chiffres supputés.
(e) Nouvelle estimation.

SECTION I. — CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES INVESTISSEMENTS EN 1951.

Si le principe de la politique gouvernementale, en matière d'investissements privés, est resté identique à celui de 1950, les effets en ont été moindres en matière d'habitations nouvelles vu la moins grande abondance des crédits destinés à ce genre d'investissements. En outre, l'Etat a dû sacrifier, à l'accroissement de son armement militaire, une partie de ses dépenses en matière de travaux publics et de crédits aux secteurs parastataux d'exploitation. Ceci se traduit par la baisse absolue et relative de la part du secteur public dans les investissements pour les transports et communications alors que les dépenses entraînées par la défense nationale ont plus que doublé en un an.

L'industrie ne semble pas avoir développé son équipement au même rythme qu'en 1950. En effet, si le chiffre absolu de la valeur des réalisations est apparemment le même pour les deux dernières années, 14 milliards environ, cela signifie que l'effort réel est inférieur, étant donné la hausse du coût des biens d'équipement qui est intervenue entretemps.

Le secteur le plus atteint par ce ralentissement est celui de la sidérurgie dont la grosse partie du programme de modernisation est terminée.

Le secteur privé des communications, compte tenu de l'évolution du coût des biens, a réalisé un volume d'investissement à peu près égal à celui de l'année précédente. La construction d'habitations s'est ralentie.

La part du secteur public qui ne s'élève, après révision des chiffres, qu'à 30,8 % dans le total des dépenses d'équipement en 1950, atteint 31,9 % en 1951.

SECTION II. RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS

§ 1. — INDUSTRIE

L'estimation utilisée jusqu'à présent et basée sur les dépenses de premier établissement d'après la redevance payée au cours de l'année, conduit à une sous-évaluation des investissements dans les charbonnages. Selon les nouvelles bases d'estimation complétées et utilisées à partir de 1951, les dépenses d'équipement dans les mines ont atteint 2.190 millions de francs. Le montant global de la valeur des investissements réalisés dans l'industrie. en 1951, est de 14.485 millions de francs. En tenant compte de cette nouvelle méthode d'évaluation, les dépenses d'équipement dans les mines en 1950 se monteraient à 1.202 millions de francs et le montant global des investissements dans l'industrie, à 13.531 millions de francs.

Etant donné l'évolution du coût des biens d'équipement, il semble qu'il y aurait un certain recul, environ le même dans toutes les branches de l'industrie, par rapport à 1950; font exception, d'une part, les raffineries de pétrole où l'effort d'investissement marque une nouvelle progression, de 40 %, ainsi que les charbonnages, et, d'autre part, la sidérurgie où une régression de près de 40 % est apparue.

1. — *Energie.*

Dans ce secteur de l'industrie, il a été investi une somme apparemment supérieure à l'année précédente.

a) *Charbonnages.*

Les chiffres de 1950 étaient basés sur le montant des libérations accordées sur la dotation de rééquipement, par le Comité de contrôle des houillères. Les chiffres donnés pour 1951 constituent une évaluation complète des frais entraînés par l'équipement et le rééquipement : ils ne sont donc pas directement comparables avec ceux de l'année précédente.

Investissements des charbonnages
(en millions de francs)

BASSIN	Dépenses d'investissement et de rééquipement faites en 1951					Financement			
	(a)	(b)	(c)	(d)	Total	Dotation de rééquipement	Autofinancement supplémentaire	Crédits Marshall	Crédits ordinaires
Borinage .	293,61	81,63	11,56	11,53	398,33	122,65	59,32	211,10	5,26
Centre .	121,05	118,24	9,50	10,35	259,14	103,26	40,90	114,98	—
Charleroi.	294,35	148,38	40,25	45,06	528,04	247,94	185,06	27,63	67,41
Liège	171,12	58,11	41,69	20,65	291,57	140,11	105,41	36,05	10,00
Campine .	321,87	300,61	41,89	48,11	712,48	412,49	299,99	—	—
Royaume	**1.202,00**	**706,97**	**144,89**	**135,70**	**2.189,56**	**1.026,45**	**690,68**	**389,76**	**82,67**

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Administration des Mines.

(a) Dépenses visant à accroître la production et/ou à en réduire le coût.
(b) Dépenses visant à valoriser la production (triages-lavoirs, centrales électriques, etc...).
(c) Dépenses visant les installations sanitaires (bains - douches, vestiaires, etc...) et le logement du personnel ouvrier.
(d) Autres dépenses.

L'intervention des différents bassins dans ces dépenses garde le même ordre d'importance que l'année précédente, sauf pour Liège qui recule à l'avant dernière place. Les pourcentages s'établissent respectivement comme suit : Campine, 33 % du montant global, Charleroi, 24 %, Borinage, 18 %, Liège, 13 % et Centre, 12 %.

b) *Electricité.*

L'industrie de la production, du transport et de la distribution de l'énergie électrique, à l'exclusion des autoproducteurs industriels, a effectué, en 1951, pour 2.041 millions de francs d'investissements, ce qui, compte tenu de la hausse des prix, marque un recul par rapport à 1950 dans tous les secteurs sauf dans la distribution à basse tension. Toutefois, les investissements de l'année 1951 comprennent des soldes payés sur des commandes passées au cours des années antérieures à un moment où les matières n'avaient pas encore subi la hausse des prix. Cette considération vaut principalement pour les installations de production. Le coût de l'équipement de la production a atteint 1.077 millions de francs, celui du transport à haute tension, 245 millions et enfin celui de la distribution à basse tension, 456 millions de francs.

c) *Coke et gaz.*

Les cokeries, y compris les cokeries sidérurgiques, ont investi pour 344 millions de francs dans leurs installations, c'est-à-dire en réalité moins qu'un an auparavant.

Les installations de production, à l'exclusion des cokeries, de transport et de distribution de gaz ont nécessité l'investissement de sommes semblables à celles de 1950, soit respectivement 2,4 millions de francs, 90 millions de francs, 261 millions de francs et au total 353,4 millions de francs.

*
* *

Il convient d'ajouter aux investissements du secteur *Energie,* les sommes que le Crédit Communal a mises à la disposition des administrations subordonnées ainsi que les subventions de l'Etat dont celles-ci ont bénéficié afin d'étendre, d'améliorer et de moderniser les réseaux existants de gaz et d'électricité. L'ensemble de ces crédits et subventions s'élève à 250 millions de francs contre 430 millions en 1950.

2. — *Industries métallurgiques.*

Les entreprises sidérurgiques ont, en général, terminé la réalisation de tous leurs grands projets de modernisation en 1950-1951. Seule, la société d'Ougrée-Marihaye fait exception.

Il en résulte un recul important de la valeur des investissements dans cette branche d'activité. Elle n'atteint plus que 1.303 millions de francs, alors que les dépenses faites en 1950 dans ce domaine auraient dépassé 1.750 millions de francs.

3. — *Industrie des fabrications métalliques.*

D'après la consommation de machines-outils pour le travail des métaux, la valeur des investissements réalisés en 1951 paraît atteindre 1.300 millions

de francs, somme identique à celle de l'année précédente. Des machines-outils d'une valeur de 400 millions de francs environ ont été importées, les biens d'investissement de production nationale destinés à l'équipement de cette branche d'industrie sont évalués à 360 millions de francs, les frais de douane, de placement, de transport, etc... ont été estimés à 100 millions de francs. La part des investissements consacrée aux immeubles et au génie civil atteindrait 430 millions de francs, soit le tiers de la valeur globale de l'équipement réalisé en 1951.

4. — *Industries chimiques.*

D'après les sondages qui ont pu être effectués parmi les entreprises chimiques, la valeur des investissements globaux a été estimée à un milliard de francs comme en 1950. De ce montant, 525 millions de francs auraient été consacrés à l'extension, au remplacement ou à la modernisation des installations et 475 millions à l'équipement en immeubles.

5. — *Industrie du pétrole.*

Les investissements réalisés dans l'industrie du pétrole s'élèvent à 1.393 millions de francs, soit un accroissement de plus de 40 %. Ils comportent principalement, pour une somme de 1.317 millions de francs, l'extension des installations de raffinage dont l'outillage a été acheté en Belgique pour la majeure partie, soit plus d'un milliard de francs. Les nouveaux immeubles auraient coûté 157 millions de francs.

6. — *Industrie de la construction et des matériaux de construction.*

L'effort d'équipement de ce secteur a diminué, pour la deuxième année consécutive, ce qui le ramène au-dessous du niveau de 1948. Il s'est traduit par une dépense de 685 millions de francs, qui doit être comparée à la somme de 900 millions de francs environ atteinte en 1950. Cette dépense représente, en majeure partie, des frais de remplacement. Toutes les branches intéressées, sauf celles du bois, sont en recul; l'industrie du ciment et celle du verre le sont plus particulièrement. Cette réduction s'explique surtout par le fait que les réparations des dommages de guerre et les travaux de modernisation commencés depuis la libération ont pratiquement pris fin.

7. — *Industries textiles.*

Le montant de la valeur nominale de l'équipement nouveau de ce secteur est légèrement supérieur à celui de 1950, il atteint 1.567 millions de francs, contre 1.500 millions de francs en 1950. Si l'on tient compte du mouvement dans le coût des investissements pour les industries textiles, l'effort réel d'investissement réalisé en 1951 est légèrement inférieur à celui de 1950. On peut considérer que la quasi-totalité des investissements se rapporte à des modernisations.

La proportion des machines textiles dans la valeur des équipements importés est de 66 %, celle des machines à coudre, de 19,5 %. Les fournitures

Investissements des industries textiles
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1950	1951
Machines et accessoires importés	902	929
Machines et accessoires nationaux	250	276
Frais d'installation (a)	272	277
Immeubles, travaux de génie civil (a)	76	85
Total	**1.500**	**1.567**

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) Estimations.

de provenance indigène sont composées pour 68 % de machines, et pour 32 % d'accessoires.

8. — *Industries alimentaires.*

Le montant total des investissements et ceux relatifs à chacune de la plupart des branches de l'industrie alimentaire sont fort peu différents de ceux réalisés en 1950, ce qui, en réalité, signifie, d'une manière générale, un recul par rapport à l'année précédente.

Cependant, des variations sensibles sont enregistrées dans certaines de ces branches. Les investissements de l'industrie des bouillons concentrés ont subi une extension importante, du simple au décuple. Le nouveau développement des huileries est dû plus spécialement aux immobilisations d'une entreprise qui a débuté, en 1951, dans la production d'une nouvelle fabrication et aux amortissements considérables pratiqués dans cette branche. Les sucreries et raffineries ont poursuivi l'extension et la modernisation de leur outillage commencées en 1950.

Au contraire, les chocolateries et confiseries, ainsi que les installations pour eaux de boisson ont ralenti l'effort de modernisation entrepris en 1949 et 1950. D'autre part, le plan de rationalisation semble avoir produit ses effets dans le domaine de la meunerie et amené une diminution des investissements en 1951.

L'équipement des abattoirs et des tueries peut être évalué nominalement à 60 millions de francs pour les réalisations de 1951 et 80 millions pour celles de 1950.

9. — *Autres industries.*

L'industrie du papier et des arts graphiques compte tenu de l'évolution des prix a vraisemblablement investi moins que l'année précédente. L'industrie du tabac marque un recul de l'ordre de 25 %. Celle des cuirs et peaux réalise pratiquement le même effort qu'en 1950.

§ 2. — COMMUNICATIONS

1. — *Transport par rail.*

a) *Société Nationale des Chemins de Fer Belges.*

La valeur des investissements réalisés dans l'équipement des chemins de fer n'a plus atteint que 3.050 millions de francs, niveau inférieur à celui de 1950 qui s'était élevé à près de 3.400 millions de francs. Le montant de 3.050 millions de francs constitue le total d'une part des 2.908 millions de francs dépensés par la Société Nationale ainsi que par l'Office National pour l'Achèvement de la Jonction Nord-Midi et d'autre part de 140 millions de francs environ de travaux à charge du budget extraordinaire entraînés par l'électrification du réseau et sa construction ainsi que par l'édification des immeubles connexes.

Investissements de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges et de l'Office National pour l'Achèvement de la Jonction Nord-Midi
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1950	1951
Dépenses de reconstruction	493	345
Dépenses de renouvellement	1.592	1.392
Dépenses d'établissement (y compris les dépenses d'électrification)	610	594
Dépenses pour l'achèvement de la jonction Nord-Midi	681	577
Total	**3.376**	**2.908**

Sources : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.
Office National pour l'Achèvement de la Jonction Nord-Midi.

Ce sont les dépenses de reconstruction qui marquent le plus grand recul, l'essentiel ayant été fait dans ce domaine les années précédentes. Les autres catégories de frais interviennent sensiblement dans la même proportion qu'en 1950.

b) *Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.*

L'effort d'équipement déployé en 1951 par la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux est en net progrès, de près de 50 %, compte tenu de la variation des prix intervenue depuis 1950.

Globalement, les dépenses de renouvellement et d'équipement en voies et accessoires représentent l'essentiel des investissements de 1951. Le matériel roulant, les bâtiments et ouvrages d'art, la distribution du courant et les lignes électriques aériennes ont requis une part prépondérante des dépenses d'établissement. A l'exception des sous-stations et du matériel de distribution de courant, toutes ces immobilisations ont nettement progressé d'une année à l'autre.

Investissements de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1950	1951		
		Dépenses de renouvellement	Dépenses d'établissement	Total
Matériel roulant	37	31,5	47,5	79
Bâtiments et ouvrages d'art	3	0,5	8	8,5
Sous-stations et distribution de courant	7	0,5	1,5	2
Lignes électriques aériennes	2	3	9	12
Voies : rails, traverses, appareils de voies et accessoires, travaux divers	60	68	12,5	80,5
	109	**103,5**	**78,5**	**182,0**

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.

c) *Transports urbains.*

En 1951, les sociétés d'exploitation affiliées à l'Union belge des Transports en Commun urbains ont effectué des investissements globaux, tant en renouvellement, en extension du matériel et des installations, qu'en réparation de dommages de guerre, d'une valeur de 135 millions de francs. Ceci représente une nouvelle et importante progression annuelle, de 80 % environ cette fois.

2. — *Navigation* (1).

a) *Transports maritimes.*

Les dépenses de la marine de l'Etat ont encore décru en 1951. Elles ne se montent plus qu'à 20 millions de francs, soit environ la moitié des dépenses de l'année précédente. L'achèvement des anciens navires allemands est terminé et n'a plus entraîné de frais; le rééquipement des ateliers et des quais a coûté 17 millions de francs et la construction du matériel flottant 3 millions seulement, le tiers de la somme qui y avait été consacrée en 1950.

Les investissements de la marine marchande ont encore décru, alors que ceux de la flotte de pêche ont nettement augmenté.

(1) Cf. *L'Economie Belge en 1950,* op. cit., p. 257 : Seules les données concernant le matériel de transport utilisé en navigation maritime et intérieure, sont renseignées ici : le paragraphe suivant « Voies de communication » traite des voies hydrauliques et des ports.

Investissements dans la flotte marchande et la pêche maritime
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Marine marchande		Flotte de pêche		Total	
	1950	1951	1950	1951	1950	1951
Navires acquis en remplacement d'unités perdues pendant la guerre:						
Constructions nouvelles	405	—	—	2	405	2
Navires achetés	—	—	—	—	—	—
Renouvellement normal de la flotte	—	240	10	56	10	296
Extension de la flotte :						
Constructions nouvelles	—	—	41	10	41	10
Navires achetés	2	70	—	2(a)	2	72
Total	**407**	**310**	**51**	**70**	**458**	**380**

Source : Ministère des Communications. Administration de la Marine.

(a) Il s'agit de transformations en bateaux de pêche.

b) *Transport par eau.*

Il n'a été investi en matériel de navigation intérieure que 183 millions de francs, soit 25 millions de moins qu'en 1950. Les dépenses entraînées par les constructions neuves et le renouvellement normal de la flotte sont évaluées à 117 millions de francs; la motorisation des bateaux y représente toujours la plus grande part. Les dommages de guerre ne sont attribués qu'à un rythme fort lent : 66 millions de francs de réparations seulement ont pu être dépensés à ce titre.

3. — *Transports par route* (1).

L'accroissement du nombre de véhicules déclarés à la taxe de circulation sous-estime la valeur des investissements bruts, notion retenue dans le cadre du présent chapitre. Aussi l'estimation du montant des investissements en moyens de transports par route est-elle désormais basée sur la différence entre le nombre de véhicules importés dans le pays et le nombre de ceux qui sont réexportés.

Réévaluée aux prix de 1951, la valeur des véhicules introduits dans le pays en 1950, atteint 9.569 millions, soit 15,8 % de plus qu'aux prix de 1950. Les investissements de 1951 marquent donc une régression de 13 % par rapport à ceux de l'année précédente.

(1) Cf. *L'Economie Belge en 1950*, op. cit., p. 258 : « Les données se rapportant au matériel de transport utilisé par le secteur privé sont seules analysées ici; celles relatives aux routes font l'objet d'un paragraphe distinct, de même le matériel exploité par le secteur public est ventilé dans les investissements réalisés par chaque organisme ».

Investissements en véhicules de transport automobile

	1950			1951		
	Nombre (a)	Valeur unitaire (Taxe comprise) (en francs)	Valeur (en millions de francs)	Nombre (a)	Valeur unitaire (Taxe comprise) (en francs)	Valeur (en millions de francs)
Autos	56.365	96.480	5.438	51.476	107.500	5.534
Camions	19.581	139.800	2.737	15.459	174.720	2.701
Autobus et Autocars	149	600.000	89	170	600.000	100
Total			**8.264**			**8.335**

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) Différence entre les importations et les exportations.

4. — *Transports aériens.*

Les investissements de la principale société d'exploitation belge de navigation aérienne se sont limités, en 1951, à 50 millions de francs belges, soit environ le quart de ceux de l'année précédente. Ils se caractérisent par l'absence de matériel volant; la moitié de la somme que représente leur valeur a été absorbée par des moteurs et des pièces de rechange.

Les dépenses investies par la Régie des Voies aériennes en terrains, bâtiments, installations de balisage, de télécommunication, etc... s'élèvent à 143 millions de francs, soit une valeur comparable à celle des investissements effectués en 1950.

5. — *Télégraphes et téléphones.*

Les investissements effectués par la Régie des Télégraphes et des Téléphones n'atteignent plus que les deux tiers environ de ceux de l'année précédente. Les travaux de reconstruction semblent arriver à leur terme.

Dépenses d'immobilisation de la Régie des Télégraphes et des Téléphones
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1950	1951
Immobilisations nouvelles	1.357	1.061
Réserves d'approvisionnements (câbles, poteaux, fils, etc.)	519	381
Travaux de reconstruction (dommages de guerre)	51	15
Total	**1.927**	**1.457**

Source : Ministère des Communications, Régie des Télégraphes et des Téléphones.

La part des travaux de génie civil dans la somme globale est de 185 millions de francs en 1951, contre 309 millions en 1950, aux prix des époques respectives. L'autre part, soit 1.272 millions de francs en 1951 et 1.618 millions en 1950, représente de l'outillage : câbles, bureaux centraux, postes téléphoniques, etc.

6. — *Poste et Chèques postaux.*

L'équipement des postes et chèques postaux n'a coûté que 35 millions de francs en 1951. Le renouvellement du matériel intervient pour 18 millions de francs, son extension pour 17 millions.

7. — *Radiodiffusion.*

Les dépenses d'investissement effectués par l'Institut National de Radiodiffusion atteignent 78 millions de francs, soit plus du triple de celles de 1950; de ce montant, 67 millions de francs ont été consacrés à la construction du centre d'émission de Wavre-Overijse.

§ 3. — VOIES DE COMMUNICATIONS

1. — *Routes.*

L'Administration des Routes du Ministère des Travaux Publics a engagé, en 1951, sur 1.765,5 millions de francs de crédits prévus aux budgets extraordinaire et ordinaire réunis, la somme de 1.738,8 millions de francs, soit 22 % de plus qu'en 1950. Les travaux de restauration des dommages de guerre sont intervenus, dans les sommes engagées, pour un montant de 307,2 millions de francs.

Au 31 décembre 1951, il a été liquidé, sur le budget extraordinaire où était portée la part prépondérante des crédits, pour 800 millions de francs environ de travaux, soit à peu près 100 millions de plus qu'en 1950.

A ces dépenses d'investissement, il faut ajouter un montant qui peut être évalué à 1.890 millions de francs environ et qui représente la totalité des sommes investies en 1951 par les administrations publiques subordonnées, pour l'amélioration et la réfection de la voirie vicinale et provinciale, y compris les dépendances telles que ponts, aqueducs, etc. Ces travaux ont été répartis sur plus de 800 chantiers différents. Cette estimation est faite sur la base des prêts accordés par le Crédit communal ainsi que des subsides octroyés à l'intervention de l'Administration de l'Urbanisme, en vertu de l'arrêté du Régent du 2 juillet 1949 (1) et des sommes allouées aux pouvoirs

(1) Arrêté du Régent du 2 juillet 1949 relatif à l'intervention de l'Etat en matière de subsides pour l'exécution des travaux par les provinces, communes, associations de communes, commissions d'assistance publique, fabriques d'église et associations de polders ou de wateringues (*Moniteur belge* des 22 et 23 juillet 1949; err. : *Moniteur belge* du 4 août 1949), modifié par les arrêtés royaux du 23 janvier 1951 (*Moniteur belge* du 31 janvier 1951) et du 26 septembre 1951 (*Moniteur belge* du 30 septembre 1951).

subordonnés à l'intervention de la dite Administration, en application de la loi du 6 juillet 1948 (1).

Les travaux adjugés par l'Adminstration des Routes en 1951 ont, comme l'année précédente, consisté en la construction, l'amélioration et la réfection d'un certain nombre de routes et d'ouvrages d'art.

C'est ainsi que l'achèvement de l'autoroute Bruxelles-Ostende se poursuit entre Jabbeke et Ostende ainsi qu'entre Gand et Alost. Des travaux ont été exécutés dans le Brabant : à Tirlemont, sur des sections des environs de Bruxelles, de Vilvorde, de Waterloo, de Genappe, entre Tirlemont et Saint-Trond, Louvain et Malines, Bruxelles et Louvain; dans la province d'Anvers : entre Anvers et la frontière hollandaise, ainsi que près de Boom et à Westmalle; en Flandre Occidentale, entre Bruges et la côte, à Ostende, à Heist, entre Ypres et Poperinghe, près de Courtrai et de Roulers; en Flandre Orientale aux environs de Gand, entre Wichelen et Lede, Lokeren et Termonde; dans le Hainaut, au premier tronçon de la « ceinture du Borinage », entre Châtelet et Lodelinsart, Fleurus et Gilly, à Tournai, à Farciennes, sur la « Route de Wallonie », entre Châtelet et Charleroi, Boussu et Quiévrain, Mons et Baudour; dans la province de Liège, à Liège même, entre Verviers et Francorchamps, Burdinne et Bierwart, Fraiture et Manhay, à Comblain-au-Pont, près d'Eupen et près d'Elsenborn; dans la Province de Namur, à Namur même et aux environs de la ville, à Beauraing et entre Couvin et Doische, entre Couvin et Cul-des-Sarts, aux environs de Dinant; dans la province du Limbourg entre St-Trond et Hasselt, St-Trond et Tongres.

Les autres travaux ont consisté en la construction et surtout la reconstruction de ponts notamment à Gand, à Engis, à Malmédy, à La Calamine, à Theux, à Tilff, à Eisden et Maaseik, à Durbuy, à Bouillon, à Chanly, à Hargimont, à Marbehan, à Noiseux, à Melreux, à Deulin, à Dinant et à Solre-sur-Sambre.

2. — *Voies hydrauliques.*

Un montant de 2.027,8 millions de francs était prévu aux budgets extraordinaire et ordinaire de 1951 pour les voies hydrauliques. Les engagements atteignent 2.009,2 millions de francs au total, contre 2.045 en 1950 et 1.830 millions en 1949. Les crédits engagés se montent pour les immobilisations nouvelles à 1.329,6 millions de francs, pour la restauration des dommages de guerre à 316 millions de francs et, pour les travaux d'entretien, à 363,6 millions de francs.

Les liquidations sur le budget extraordinaire se sont élevées pour l'année à 1.360 millions de francs, contre 1.451 millions en 1950.

De plus, en vertu de l'arrêté du Régent du 2 juillet 1949 (2), des subsides

---

(1) Loi mettant à charge de l'Etat la réparation des dommages de guerre aux biens nécessaires à un service public ou à la poursuite d'une fin d'intérêt général (*Moniteur belge* du 16 juillet 1948).

(2) *Moniteur belge* des 22 et 23 juillet 1949; err. : *Moniteur belge* du 4 août 1949, modifié par les arrêtés royaux du 23 janvier 1951 (*Moniteur belge* du 31 janvier 1951) et du 26 septembre 1951 (*Moniteur belge* du 30 septembre 1951).

dont le total s'élève à 13.153.000 F ont été alloués à l'intervention de l'Administration de l'Urbanisme, aux pouvoirs subordonnés pour l'équipement des ports d'Anvers et de Gand, d'une nouvelle darse à Bruges et du port fluvial de Tournai.

Les grands travaux d'investissements entamés en 1949 et en 1950 ont été continués. Au canal Nimy-Blaton-Péronnes les travaux sont spécialement avancés entre Baudour et Hautrage. Les travaux de modernisation du canal de Charleroi entre cette ville et Clabecq ont été activement poussés. En combinaison avec l'aménagement de l'autoroute Bruxelles-Gand-Ostende, le creusement du canal circulaire de Gand ainsi que la construction des ponts sur ce canal ont été poursuivis. L'édification du nouveau pont de Tamise est en pleine exécution. Des améliorations sont en cours au canal Roulers-Lys entre Izegem et Ingelmunster. La normalisation de la Sambre et de la Meuse se poursuit. Le barrage de la Vesdre à Eupen est complété par l'aménagement des abords immédiats, l'installation de la station d'épuration et les adductions d'eau entre Eupen et la Gileppe ainsi qu'entre la Soor et la Gileppe.

Les nouveaux travaux entamés en 1951 concernent la construction d'une seconde écluse du Kruisschans (l'écluse Baudouin) à Anvers, le creusement de la section Hautrage-Blaton du canal Nimy-Blaton-Péronnes, la construction de divers ponts-routes et ponts-rails dans le cadre de la modernisation du canal de Charleroi à Bruxelles, l'infrastructure du pont de Buda sur le canal Bruxelles-Rupel, la superstructure métallique du pont-rails sur la partie rectifiée de l'Escaut à Tournai, la normalisation de la Meuse en aval du pont du Val-St-Lambert à Liège, la station de pompage des cales sèches de Gand.

La restauration des dommages de guerre a été poursuivie par la reconstruction de certains murs de quai à Ostende et à Nieuport, de l'estacade Est à Ostende et de plusieurs ponts importants. L'infrastructure du pont de Meulestede sur le canal Gand-Terneuzen, le pont de Fer sur le Haut-Escaut à Tournai, le pont de Wetteren sur l'Escaut, un pont à Lommel sur le canal de Bocholt-Herentals, la superstructure du pont d'Auvelais sur la Sambre, la passerelle de Salzinnes sur la Sambre et le pont de Huy sur la Meuse ont été adjugés cette année.

D'autre part, l'enlèvement d'épaves dans les eaux territoriales a été continué et des travaux de remise en état des installations portuaires ont été effectués.

§ 4. — DISTRIBUTION D'ENERGIE ET D'EAU

1. — *Distribution d'énergie.*

Les investissements réalisés dans ce domaine ont été relevés en même temps que ceux relatifs à l'équipement des entreprises productrices de gaz et d'électricité au début de ce chapitre (1).

(1) Cf. § 1. - *Industrie*, 1. - *Energie*, p. 289.

2. — *Distribution d'eau.*

Sur la base des données publiées par le Crédit Communal de Belgique (1), il apparaît qu'un peu plus de 900 millions de francs ont été consacrés à l'équipement en matière de distribution d'eau. Sur ce montant, 598 millions de prêts ont été octroyés par le Crédit Communal lui-même, 276 millions proviennent de subventions de l'Etat liquidées en 1951 et le surplus a été emprunté sur le marché des capitaux par les associations intercommunales de distribution d'eau.

D'après cette source de renseignements, les mêmes chiffres atteignent, pour 1950, environ 900 millions de francs, dont 741 millions de prêts et 134 millions de subventions.

§ 5. — BATIMENTS

1. — *Bâtiments publics.*

Un crédit de 926 millions de francs seulement a été prévu en 1951 aux budgets ordinaire et extraordinaire pour l'Administration des Bâtiments. Il atteignait 1.334 millions de francs l'année précédente. Le montant des engagements s'élève à 858 millions de francs au total, contre 1.142 millions en 1950.

Ces engagements comprennent 200 millions de francs pour travaux d'entretien ordinaire. La somme réservée aux investissements nouveaux s'élève donc à 658 millions de francs. Les travaux de restauration des dommages de guerre ont atteint un montant inférieur à celui de l'année précédente, soit 65,8 millions de francs. Sur la part du budget extraordinaire, qui est prépondérante dans ces dépenses, il a été liquidé, au 31 décembre 1951, environ 950 millions de francs.

Les travaux d'édification des grands complexes de bâtiments entamés précédemment ont été poursuivis. D'importants crédits ont été consacrés, notamment 58 millions de francs à divers bâtiments administratifs de la capitale, 10 millions de francs à des laboratoires centraux situés à Bruxelles, 25 millions de francs à l'Institut Royal des Sciences Naturelles, édifié dans la même ville, 57 millions de francs à l'Hôpital Universitaire de Gand et 8 millions de francs à un asile d'aliénés situé à Tournai.

Les nouveaux travaux entamés en 1951 concernent : la Station de Recherches pour l'Amélioration des Plantes de Libramont, le hall du laboratoire d'hydraulique de Borgerhout, le laboratoire d'analyse de l'Etat de Gand et de nouveaux bâtiments pour l'Université de Gand, pour lesquels

(1) *Crédit communal de Belgique. Rapports sur l'exercice 1950 présentés à l'Assemblée générale des actionnaires du 28 mars 1951 par le Conseil d'Administration et par le Comité de Surveillance,* Bruxelles, 1951, p. 29-31 et *Rapports sur l'exercice 1951 à l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mars 1952,* Bruxelles, 1952, p. 25-26.

respectivement 10 millions de francs, 15 millions, 3,5 millions et 10 millions de francs de crédit ont été engagés.

De plus, un crédit de 122 millions de francs a été engagé et réparti entre les différentes administrations de l'Instruction publique : Beaux-Arts, Enseignement supérieur, Enseignement normal et Enseignement technique.

En ce qui concerne les constructions destinées à l'enseignement moyen, une somme de 276 millions de francs a été engagée en 1951.

Quant aux travaux de restauration du domaine public, un crédit de 66 millions a été réservé à cette fin.

Les bâtiments ressortissant aux administrations subordonnées bénéficient de subsides en application de l'arrêté du Régent du 2 juillet 1949. Par ailleurs, le coût de la réparation des dégâts de guerre aux dits bâtiments est remboursé par l'Etat, à l'intervention de l'Administration de l'Urbanisme, en vertu de la loi du 6 juillet 1948.

Sur la base des sommes allouées à l'intervention de cette Administration, il est possible d'évaluer à 847 millions de francs les investissements réalisés dans ce domaine. Ce chiffre comprend 324 millions de francs destinés à la réparation des dommages de guerre à des écoles, églises, presbytères, bâtiments communaux et provinciaux, à des locaux de commissions d'assistance publique, des hôpitaux et orphelinats. Le total des sommes investies dans la construction nouvelle de bâtiments communaux et provinciaux, destinés à des services publics (administration, enseignement, etc...), de bâtiments ressortissant au Département de la Justice (églises et presbytères) et dans la restauration de monuments appartenant aux provinces et aux communes et qui ont fait l'objet d'un arrêté de classement, s'élève à 523 millions de francs environ.

Il est intéressant de noter que le montant précité de 847 millions de francs a été réparti entre plus de 1.800 entreprises.

2. — *Bâtiments privés.*

Après la progression marquée des années antérieures, un recul des investissements en matière d'habitation apparaît en 1951. Le recensement annuel totalise 28.158 maisons achevées en cours d'année, soit 7.325 ou 21 % de moins qu'en 1950 et quelques centaines de moins qu'en 1949. Il a été délivré, en 1951, 15.000 autorisations de bâtir de moins que l'année précédente, soit un nombre inférieur à celui des autorisations délivrées en 1949.

Néanmoins, le nombre de constructions ayant bénéficié, au moment de la mise sous toit, de l'aide accordée par la loi De Taeye (1) atteint encore 17.200 unités, contre 19.500 (2) en 1950.

La valeur des investissements ainsi réalisés n'a pas diminué proportionnellement au recul du nombre d'habitations achevées en cours d'année. En effet, la valeur moyenne de celles-ci a augmenté de 15 % d'une année

(1) Loi du 29 mai 1948 (*Moniteur belge* du 10 juin 1948), prorogée par la loi du 20 mars 1951 (*Moniteur belge* du 7 avril 1951).

(2) Chiffre rectifié.

à l'autre, et, globalement, il a été investi 11.500 millions de francs auxquels il faut ajouter les dépenses entraînées par les transformations soit 1.400 millions de francs. Le total s'élève à 12.900 millions de francs, soit 830 millions ou 7 % de moins qu'en 1950.

Le nombre d'immeubles en chantier, en fin d'année est retombé au niveau atteint le 31 décembre 1949 soit 11.143 unités au lieu de 14.759 unités en 1950.

L'évaluation des investissements réalisés en bâtiments industriels, commerciaux et agricoles se chiffre par 2.875 millions de francs, montant dans lequel les constructions nouvelles interviennent pour 2.580 millions de francs et les transformations pour 295 millions.

Les chiffres comparables ayant trait à l'année précédente s'élèvent respectivement à 2.390 millions, 2.170 millions et 220 millions de francs.

Constructions nouvelles en 1951

DÉSIGNATION (a)	Nombre d'autorisations de bâtir pour immeubles d'habitation		Nombre d'immeubles-d'habitation achevés en cours d'année		Investissements réels (en millions de francs)	
	1950	1951	1950	1951	1950	1951
Société Nationale des Habitations à bon marché					1.534	1.476
Société Nationale de la petite propriété terrienne					855	667
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite			25.653	19.829		
a. Logements populaires					3.226	2.435
b. Autres					2.448	2.070
Fonds du logement des familles nombreuses					202	225
Construction privée			9.830	8.329	4.265	4.627
Total	**37.390**	**22.785**	**35.483**	**28.158**	**12.530**	**11.500**
Immeubles d'habitations en chantier au 1er janvier	10.014	11.512				
Total des immeubles en construction ou à mettre en chantier	**47.404**	**34.297**				
Transformations					1.200	1.400
Total général des investissements					**13.730**	**12.900**

Source : Service du Premier Ministre, Administration de la Coordination économique.

(a) La reconstruction totale n'est plus recensée à part.

Ces investissements sont, bien entendu, inclus dans les évaluations avancées pour chacun des secteurs intéressés, c'est-à-dire l'industrie, l'agriculture, le commerce et l'artisanat.

§ 6. — SANTE PUBLIQUE

Sous cette rubrique, ne sont repris que les investissements qui se rapportent directement à la santé et à l'hygiène (1) c'est-à-dire ceux relatifs aux établissements hospitaliers, aux réseaux d'égouts, à l'épuration des eaux usées, au traitement des immondices, au démergement des vallées et aux plaines de jeux et de sports. L'effort d'équipement en 1951 s'évalue à un montant global de 650 millions de francs. Il doit être rapproché des 750 millions de francs dépensés en 1950.

Des modifications sont apparues dans la répartition de ces dépenses. Les établissements hospitaliers ont requis 350 millions de francs en 1951, contre 380 millions l'année précédente; contrairement à la situation de 1950, le secteur public a fourni le plus gros effort, avec 250 millions de francs, le secteur privé n'ayant investi que 100 millions de francs.

Une somme de 220 millions de francs a dû être consacrée à l'amélioration des réseaux d'égouts et de collecteurs, au voûtement de rivières et de ruisseaux insalubres, à la construction de stations d'épuration des eaux usées, aux travaux de démergement de certaines vallées et à l'équipement communal d'enlèvement et de destruction des immondices.

Enfin, l'aménagement de plaines de jeux et de sports, de centres de plein-air, bassins de natation, bain-douches, etc... a entraîné une dépense de 80 millions de francs.

§ 7. — DEFENSE NATIONALE

Alors qu'en 1950, les sommes liquidées sur le budget extraordinaire pour payer les dépenses de restauration et d'extension du matériel et des installations militaires ont atteint un peu plus de 2 milliards de francs, en 1951 elles se montent, même si l'on tient compte de l'évolution des prix, à plus du double, soit 4.683 millions de francs.

§ 8. — ADMINISTRATIONS SUBORDONNEES

Il est nécessaire de grouper sous cette rubrique une série de dépenses qu'il est impossible, dans l'état actuel des relevés, d'affecter à l'une ou l'autre

(1) La distribution d'eau est traitée sous le paragraphe 4. - *Distribution d'énergie et d'eau*, p. 299, les abattoirs, sous la section II, § 1, 8. - *Industries alimentaires*, p. 291.

branche d'activité. Il s'agit des sommes consacrées par les quatre grandes villes du pays à l'investissement dans divers domaines : construction de bâtiments, travaux de voiries, d'hygiène, etc... En 1951, elles se seraient élevées à 840 millions de francs environ, contre 1.900 millions en 1950. Il faut y ajouter diverses dépenses effectuées par les provinces et les communes pour la réparation de divers dommages de guerre, pour l'équipement en matériel d'incendie, pour des travaux de drainage, d'assainissement, etc... Elles s'élèvent globalement à 770 millions de francs en 1951 et 630 millions en 1950. Ce solde d'investissement totalise donc 1.610 millions de francs en 1951 et 2.530 millions en 1950.

CHAPITRE II

CONSOMMATION

Des travaux récents (1) procurent quelques données générales sur la consommation industrielle; ces données sont reprises dans une première section du présent chapitre. Le seconde section est consacrée à la consommation des particuliers qui, compte tenu de la hausse des prix et considérée globalement, semble être restée stationnaire tout en ayant repris une structure plus normale. Les achats de produits d'alimentation furent moins demandés en vue du stockage, de même que les articles d'habillement, tel l'aunage, tandis que les ventes de biens d'alimentation périssables s'accroissent sensiblement.

SECTION I. — CONSOMMATION INDUSTRIELLE

Les études précitées basées sur l'examen de l'aspect quantitatif de l'économie, établissent, depuis 1948, compte tenu des importations, une estimation de la production et de la valeur ajoutée par secteurs industriels.

La valeur ajoutée d'une industrie indique sa contribution au produit national et plus elle est grande, plus sa production influence le niveau d'activité économique en général. C'est ainsi que l'ordre d'importance des grands secteurs industriels donne la prépondérance aux Fabrications Métalliques et au groupe des Mines et Energie; viennent ensuite l'Industrie textile puis la Métallurgie. Ensemble ces quatre groupes représentent 72 % du total. Suivent les secteurs des industries alimentaires, de l'Industrie des matériaux de construction, de l'Industrie chimique, le Bois et les industries transformatrices du bois, l'Industrie du papier, l'Industrie des peaux et cuirs, l'Industrie diamantaire, l'Industrie du tabac, l'Industrie du caoutchouc et l'Industrie pétrolière.

Il faut noter que, faute d'informations suffisantes, l'Industrie de la construction n'a pas pu être prise en considération.

---

(1) *Planning de la production industrielle belge,* Bruxelles, 1952 (Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce, Serv. Planning industriel et Expansion économique).

Les études précitées donnent aussi pour l'ensemble des produits relevant de chaque secteur industriel d'une part, la valeur des importations, la valeur ajoutée des industries de ce groupe et les fournitures qui lui ont été faites par les autres groupes et par l'agriculture ainsi qu'éventuellement les prélèvements sur stocks; d'autre part, la valeur des exportations, des fournitures aux industries des autres groupes et la mise en consommation plus la formation de stocks.

Ceci correspond donc à l'identité : Importation + Production = Exportation + Consommation + variation de stocks.

De cette façon, on obtient la valeur de l'ensemble des produits d'un secteur disponible pour le reste de l'économie, sous la réserve qu'il n'a pu être tenu compte de l'intervention du commerce et des transports. Il en résulte que, les exportations étant prises à la valeur de sortie du pays (fob) et les autres postes aux prix de sortie d'usine, les pourcentages relatifs aux exportations peuvent être surfaits par rapport aux autres.

De l'ensemble des produits mis à la disposition de l'économie et relevant du secteur de la Métallurgie, la proportion laissée pour l'approvisionnement intérieur est de 40 %. Cette proportion est de 46 % pour l'industrie textile, de 55 % pour l'industrie chimique, de 67 % pour l'industrie des matériaux de construction, de 68 % pour l'industrie des peaux et cuirs, de 71 % pour le secteur des fabrications métalliques, de 86 % pour les industries alimentaires et de 91 % pour le secteur des Mines et énergie.

En résumé, on peut estimer que l'ordre de grandeur de la capacité d'absorption du marché intérieur est au moins de 60 %.

SECTION II.
CONSOMMATION DES PARTICULIERS

§ 1. — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

La consommation, en 1951, s'est accrue de 9,6 % pour les ventes nominales réalisées dans les grands magasins, de 10,7 % pour les coopératives et de 6,3 % pour les magasins à succursales (alimentation). Ainsi, le progrès relatif d'une année à l'autre n'offre plus d'aussi grands écarts : l'augmentation proportionnellement la plus faible reste cependant celle accusée par les ventes à la consommation dans les magasins à succursales.

La hausse des prix de détail atteint, en moyenne pour l'année, 9,4 % pour l'ensemble des produits et 7 % pour les articles d'alimentation. Ces pourcentages, comparés à ceux des ventes, permettent de suggérer que, en volume, la consommation est restée stationnaire d'une année à l'autre, sauf pour l'alimentation.

Ventes à la consommation

(1936/1938 = 100)

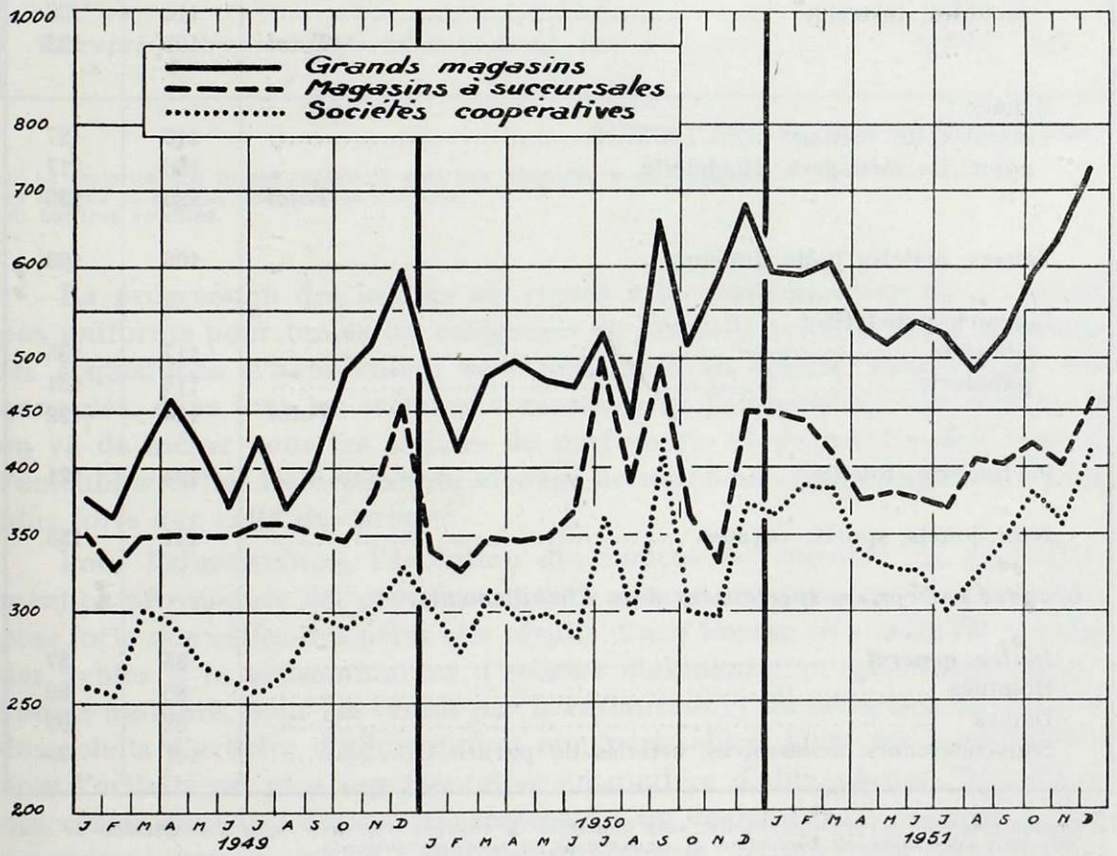
ANNÉE	Grands magasins à rayons multiples	Coopératives	Magasins à succursales (alimentation) (a)
1948	410	273	357
1949	432	282	360
1950	518	317	382 (b)
1951	568	351	406

Source : Institut National de Statistique.

(a) D'après la Banque Nationale de Belgique.
(b) Chiffres rectifiés.

Ventes à la consommation

(1936/1938 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Ventes à la consommation

Indices par secteur et par catégorie d'articles

(Moyenne mensuelle 1948 = 100)

DESIGNATION	1950	1951
Grands magasins à rayons multiples (a) :		
Indice général	**124**	**136**
Alimentation :		
périssable	167	200
non périssable	152	164
restaurant	119	134
Total	**154**	**176**
Habillement :		
aunages	92	91
dessus hommes	114	127
dessus femmes	123	134
dessous, accessoires, articles parures	122	127
Total	**115**	**120**
Ameublement :		
textiles	106	114
meubles, lustrerie	112	138
Total	**107**	**123**
Ménage :		
articles de ménage	116	127
appareils ménagers, électricité	160	217
Total	**120**	**135**
Tabacs, articles pour fumeurs	**106**	**100**
Librairie-papeterie :		
librairie	117	135
papeterie	114	131
Total	**114**	**132**
Parfumerie, toilette	**123**	**121**
Jeux, jouets, sports, voyages	**131**	**153**
Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement :		
Indice général	**85**	**87**
Hommes	86	88
Dames	82	96
Sous-vêtements, accessoires, articles de parure	101	99

(a) Grands magasins à rayons multiples, sans limitation de chiffres d'affaires, mais à l'exclusion de ceux qui sont spécialisés en confection et repris dans la rubrique suivante.

Ventes à la consommation (suite)

Indices par secteur et par catégorie d'articles

(Moyenne mensuelle 1948 = 100)

DÉSIGNATION	1950	1951
Coopératives :		
Indice général	**117**	**130**
Boulangerie	106	115
Alimentation (sauf boulangerie)	122	138
Habillement	102	108
Ameublement	106	136
Articles de ménage	108	126
Tabacs	127	151
Librairie-papeterie	157	193
Parfumerie, articles de luxe	110	116
Restaurant, tea-room	106	110
Divers	146	150
Sous-vêtements et mercerie, articles de parure (b)	**92**	**103**
Chaussures (b)	**108**	**111**
Grossistes en alimentation générale	**104**	**102**
Entreprises à succursales (alimentation) (c)	**107** (d)	**113**

Source : Institut National de Statistique.

(b) La majorité des firmes recensées sont des magasins à succursales.
(c) D'après la Banque Nationale de Belgique.
(d) Chiffres rectifiés.

La progression des indices de ventes à la consommation ne se trouve pas uniforme pour toutes les catégories de produits achetés. C'est ainsi que les acquisitions d'habillement sont nettement en retard, sous l'angle des quantités, dans tous les secteurs recensés pour l'élaboration des indices. Il en va de même pour les articles de parfumerie et de toilette. Par contre, l'ameublement et les articles de ménage accusent une progression de ventes plus forte que celle des prix.

Pour l'alimentation, l'évolution des indices est variable. Le ravitaillement en provenance des grands magasins dénote une progression des ventes plus forte que celles des prix; elle résulte d'une hausse très nette du volume des ventes à la consommation d'articles d'alimentation périssables, d'une hausse moindre, pour les ventes par le restaurant et du statu quo du volume des achats d'articles d'alimentation non périssables. Dans les coopératives dont l'activité est plus représentative en matière d'alimentation, le volume des ventes dans le « Restaurant, tea-room » est également en régression. Les magasins à succursales en alimentation accusent, compte tenu de la hausse des prix, un volume des ventes en régression. Quant au chiffre d'affaires

des grossistes en alimentation générale, non seulement le volume des ventes est en régression mais l'indice brut sur base 1948 = 100 revient de 104 en 1950 à 102.

Cette brève analyse pour l'alimentation semble suggérer que la consommation dans ce secteur présente, par rapport à 1950, des modifications dans la nature des produits achetés : il y a accroissement d'une année à l'autre pour les articles périssables. Il s'agit donc d'un retour à la normale, après la panique de certaines époques de l'année précédente, panique ayant entraîné des achats exagérés d'articles de plus longue conservation.

En résumé et dans l'ensemble, on peut considérer d'après ce qui précède que la consommation en 1951 s'est portée de préférence vers les articles destinés à satisfaire les besoins courants journaliers et non plus vers le stockage, résultant des réactions psychologiques nées des événements de Corée.

L'évolution mensuelle dénote une reprise des ventes en février où les achats d'habillement entraînent un maximum pour l'indice général de l'ensemble des achats réalisés dans les coopératives et dans les grandes entreprises spécialisées dans l'habillement. Dans les grands magasins, en février, les achats d'aunage accusent un niveau record pour 1951 avec l'indice 149 contre 162 en septembre 1950, époque des répercussions des événements de Corée. Après février, la stagnation des achats d'articles confectionnés résulte non seulement du stockage de la fin de 1950 mais tout autant de l'inclémence du printemps 1951, assez maussade et de la précocité de la fête de Pâques, le 25 mars. En fin d'année, les achats d'habillement

Ventes à la consommation en 1951
(moyenne mensuelle 1948 = 100)

MOIS	Grands magasins à rayons multiples	Coopératives	Magasins à succursales (alimentation) (a)
Janvier	141	134	124
Février	141	142	123
Mars	144	141	114
Avril	129	123	104
Mai	122	120	105
Juin	128	119	105
Juillet	126	109	103
Août	115	118	113
Septembre ...	123	127	112
Octobre	140	139	116
Novembre ...	151	130	112
Décembre ...	174	151	130

Source : Institut National de Statistique.

(a) D'après la Banque Nationale de Belgique.

reprennent peu à peu leur physionomie normale, avec une recrudescence d'une part en octobre, pour les vêtements confectionnés, spécialement de dessus pour hommes et dames, au détriment des aunages et, d'autre part, l'amélioration en novembre et décembre pour les sous-vêtements.

Ventes à la consommation en 1951

Produits alimentaires (a)

(mois correspondant de 1950 = 100)

MOIS	Indices mensuels des ventes à la consommation			Index des prix de détail en alimentation	Indices mensuels rectifiés		
	Grands magasins (b)	Coopératives	Entreprises à succursales		Grands magasins	Coopératives	Entreprises à succursales
Janvier	124	128	131	103	120	124	127
Février	126	133	135	105	120	127	129
Mars	129	125	118	108	119	116	109
Avril	109	115	108	109	100	106	99
Mai	123	117	108	109	113	107	99
Juin	128	116	103	110	116	105	94
Juillet	91	76	74	111	82	68	67
Août	121	109	104	107	113	102	97
Septembre	94	90	82	103	91	87	80
Octobre	123	132	114	104	118	127	110
Novembre	112	125	122	107	105	117	114
Décembre	104	112	104	109	95	103	95

Sources : Institut National de Statistiques.
Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

(a) Sauf boulangerie.
(b) Nouvelle statistique : y compris restaurant.

§ 2. — CONSOMMATION PAR CATÉGORIE DE PRODUITS

1. — *Produits alimentaires.*

La diversification dans l'alimentation se maintient, mais les achats ne laissent plus apparaître des préoccupations de « stockage » anormal.

La consommation de *viande* continue à s'accroître légèrement : les quantités consommées dans le pays passent de 338.685 t en 1950 à 344.291 t en 1951. Cette progression correspond à une légère augmentation de la production indigène mais surtout à l'accroissement des importations nettes. Sous un autre angle, la structure de cette consommation est modifiée d'une année à l'autre, en ce sens qu'il y a diminution de la consommation de viande de porc plus que compensée par une hausse de la consommation de viande bovine.

Par habitant, la consommation peut être estimée à 108,4 g par jour contre 107 g en 1950.

La structure de la consommation de *lait* tend à redevenir plus normale : tandis que, d'une année à l'autre, la consommation de lait frais accuse une hausse, celle de lait en boîte, fortement gonflée après la guerre, diminue. En effet, les quantités de lait (1) fournies par les fermiers aux laiteries passent de 1.271 millions de litres (2) en 1950 à 1.382 millions de litres, soit toujours 40 % environ de la production; de ces livraisons, les laiteries ont vendu aux consommateurs 351 millions de litres de lait pasteurisé (en cruche ou en bouteille) ou de lait stérilisé, contre 343 millions en 1950. La consommation de lait en boîte, évaporé et condensé, diminue de 30.000 tonnes environ en 1950 à 23.000 tonnes environ.

Les quantités de *sucre* déclarées en consommation diminuent de 8 % et reviennent au niveau des années 1948 et 1949, avec 240.174 t contre 260.971 t en 1950. La diminution atteint les deux groupes qui ont enregistré la hausse en 1950 et principalement les poudres blanches de fabrique qui reviennent de 130.977 t en 1950 à 117.852 t; les sucres raffinés voient leur utilisation baisser de 126.632 t en 1950 à 118.409 t. Cette évolution confirme la fin du stockage en denrées alimentaires ainsi que la régression accusée par les indices relatifs aux achats d'alimentation non périssable dans les grands magasins. Quant à la consommation de sucres bruts, elle hausse de 3.362 t en 1950 à 3.913 t.

Une statistique nouvelle permet de suivre la production de *confitures* et les ventes de cet article. C'est ainsi que les quantités fabriquées et les quantités mises en ventes atteignent respectivement 8.921 t et 8.710 t pour les confitures proprement dites , 841 t et 720 t pour les fruits confits, 1.333 t et 1.278 t pour le corin de prunes, 6.483 t et 5.935 t pour les fruits au sirop et 3.234 t et 3.048 t pour les conserves de fruits au naturel. L'évolution mensuelle est différente pour la fabrication et la vente : le maximum se situe pour les confitures en avril pour la production et en mai pour la vente, pour les fruits confits respectivement en octobre et en décembre, pour le corin de prunes en novembre et en mai, pour les fruits au sirop en juillet pour les deux, et pour les conserves de fruits au naturel respectivement en juillet et en octobre. A l'exception des confitures proprement dites et des fruits confits, le maximum mensuel est d'un niveau inférieur pour les ventes que pour la production, traduisant par là l'intérêt de cette industrie de conserve qui permet de répartir l'approvisionnement sur une période plus longue que la récolte.

La consommation de *margarine* se redresse : la production passe de 65.123 t en 1950 à 69.316 t, tandis que les ventes à l'intérieur du pays haussent de 65.400 t à 68.992 t.

Pour le *beurre*, compte tenu des variations de stocks, la consommation semble avoir très légèrement diminué : la production indigène est stationnaire tandis que les importations diminuent apparemment de 1.000 t; la consommation par habitant peut s'estimer à 10,5 kg contre 10,7 kg en 1950

(1) A 30 $^{0}/_{00}$ de matières grasses.
(2) Chiffre rectifié.

et 8,7 kg en 1936/1938. Il y aurait donc au total augmentation de la consommation de matières grasses.

Les *pommes de terre* de toutes les catégories, hâtives, mi-hâtives et tardives, ont été à nouveau moins consommées; la production revient de 23 millions de quintaux métriques à 20 millions, niveau de 1949.

La consommation de *pain* se maintient. La production indigène de farine passe de 755.932 t en 1950 à 757.031 t. Les importations de farine restent de peu d'importance.

Le *riz* continue à être aussi demandé sans toutefois retrouver le niveau d'avant guerre. Les importations se maintiennent à 49.000 t contre 50.000 t en 1950, malgré une hausse des exportations.

2. — *Boissons et tabacs.*

La consommation de *bière* est en légère régression avec 10.035 mille hl contre 10.232 mille hl en 1950.

Dans les brasseries, les quantités de matières premières déclarées pour la mise en œuvre continuent une très lente progression, passant de 139.547 t en 1950 à 143.557 t en 1951. Néanmoins, les importations de houblon spécial diminuent assez sensiblement, alors que la production indigène de houblon est en augmentation.

La consommation d'*alcool et de vin* a légèrement augmenté. Pour l'alcool de bouche, la consommation croît de 164.922 hl en 1950 à 169.179 hl en 1951 tandis que la mise en consommation de vins mousseux passe de 20.000 hl en 1950 à 21.852 hl en 1951. Les importations de vins et moûts de raisin continuent à hausser, toutefois plus en volume qu'en valeur; elles augmentent respectivement de 449 mille hl en 1950 à 470 mille hl et de 557.533.000 F en 1950 à 574.020.000 F. Les importations en provenance de France continuent à s'accroître au détriment de celles qui sont originaires du Chili ou du Portugal.

Quant à la consommation de *tabacs préparés*, elle apparaît en hausse, le montant des droits d'accise prélevés sur cette production passant de 2.878.215 milliers de francs en 1950 à 3.046.944 milliers de francs en 1951; mais il faut tenir compte de la mise en vigueur, le 15 avril, du nouveau régime de taxation dit « Benelux » qui a entraîné des modifications dans le sens d'un relèvement du taux pour les cigarettes et d'une baisse, pour les cigares et cigarillos. Cependant, si l'on analyse les quantités déclarées avoir été mises en consommation, la consommation de tabacs préparés s'est élevée pour les cigares, à 83.126.000 pièces en 1950 et 76.617.000 pièces en 1951; pour les cigarillos, à 261.308.000 pièces en 1950 et 310.643.000 pièces en 1951; pour les cigarettes à 8.399.221.000 unités en 1950 et 8.543.061.000 unités en 1951; pour les tabacs à fumer, à 9.806 t en 1950 et 9.862 t en 1951. Il y a donc une hausse dans la consommation des tabacs préparés, à l'exception des cigares.

3. — *Habillement.*

La tendance générale des quelques informations isolées mais quantitatives, propres à ce secteur, est la même que celle qui découle des indices.

Le volume annuel de la consommation d'habillement a diminué en 1951. L'évolution mensuelle de ce genre d'achats, après le maximum du début de l'année, généralement situé en février, est une décroissance continue marquée des accidents saisonniers traditionnels : stagnation en juillet et août, redressement en octobre ou novembre.

L'indice des ventes à la consommation pour les chaussures dans les magasins spécialisés, en majorité des magasins à succursales, passe de 108 à 111, soit un accroissement moindre que la hausse des prix. Néanmoins, la production se redresse quelque peu, peut-être en vue de la reconstitution des stocks. C'est ainsi que pour l'année, la production des *cuirs lourds à semelle* est en très légère augmentation; de 6.763 t en 1949 et de 6.559 t en 1950, elle revient à 6.701 t en 1951, avec un maximum en février au lieu de septembre traditionnellement. Comme l'an dernier, l'échantillonnage servant de base à l'évaluation de la production de *chaussures* indique une faible progression : de 7.114 milliers de paires en 1950, elle passe à 7.327 milliers de paires de chaussures tout cuir, de 1.756 milliers de paires à 1.910 milliers de paires pour les autres chaussures et de 17 milliers de paires à 31 milliers de paires pour les galoches et sabotines. Quant aux *pantoufles,* elles accusent une production en régression : de 6.257 milliers de paires en 1950, elle revient à 5.767 milliers de paires en 1951.

4. — *Autres produits.*

La consommation de *gaz* pour besoins domestiques a quelque peu augmenté : de 423 millions de m^3 en 1950, elle passe à 434 millions de m^3. La consommation d'*électricité* à usage domestique n'a que peu augmenté. Le contingent domestique, dans les fournitures mensuelles de *charbon* par les mines belges, augmente de 6.228.000 tonnes en 1950 à 7.239.000 tonnes. Le maximum mensuel se situe en mars 1951, avec un redressement traditionnel en fin d'année, localisé surtout en novembre.

SIXIÈME PARTIE

Relations économiques extérieures

CHAPITRE PREMIER

COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

L'évolution globale des importations et des exportations avait témoigné en 1950 d'un certain parallélisme, tout au moins pendant les trois premiers trimestres de l'année. En 1951, par contre, cette évolution est devenue divergente.

Alors que les exportations se sont maintenues, vers la fin de 1951, grâce surtout à l'exécution d'anciennes commandes, les importations ont accusé, comme en 1950, une sensibilité beaucoup plus grande aux fluctuations de la conjoncture, notamment à la baisse des prix mondiaux. Après le recul survenu pendant les mois d'été, une reprise des importations s'est cependant produite au cours des derniers mois de l'année, notamment en vue de reconstituer les stocks partiellement épuisés par le maintien d'un niveau élevé de production et d'exportation.

L'évolution divergente des importations et des exportations a été la cause immédiate de l'apparition d'un important surplus commercial au cours du deuxième semestre de l'année. Ce surplus global couvre, au point de vue de la structure géographique des échanges belgo-luxembourgeois, une inégalité marquée entre le commerce avec les pays de l'Union Européenne des Paiements (U.E.P.), d'une part, et celui avec les pays de la zone dollar, d'autre part. Aussi, malgré les espoirs mis dans la création du mécanisme de clearing multilatéral à l'U.E.P., l'évolution du commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (U.E.B.L.) s'est-elle heurtée à nouveau, surtout en fin d'année, au problème persistant de l'inconvertibilité des monnaies. Les difficultés qui en sont résultées ont nécessité, au cours du deuxième semestre de 1951, des interventions répétées de la part des instances gouvernementales dans le domaine du commerce extérieur.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Commerce spécial

MOIS	Quantité (en milliers de tonnes)		Valeur (en millions de francs)		Solde (en millions de francs) (a)	Coefficient de couverture (pourcentage) (a)
	Importation	Exportation	Importation(a) (c.i.f.)	Exportation (f.o.b.)		
Moyenne mensuelle 1936/1938	**2.868**	**1.912**	**2.019**	**1.859**	**— 160**	**92,1**
Moyenne mensuelle 1948	**2.432**	**1.258**	**7.293**	**6.177**	**— 1.116**	**84,7**
Moyenne mensuelle 1949	**2.296**	**1.210**	**6.810**	**6.649**	**— 161**	**97,6**
Moyenne mensuelle 1950	**2.479**	**1.363**	**8.125**	**6.881**	**— 1.244**	**84,7**
Moyenne mensuelle 1951	**3.186**	**1.688**	**10.600**	**11.047**	**+ 447**	**104,2**
1950 Janvier	2.124	1.496	6.959	6.661	— 298	95,7
Février	1.817	1.059	6.541	5.938	— 603	90,8
Mars	2.552	1.536	8.148	7.480	— 668	91,8
Avril	2.285	1.364	6.907	6.404	— 503	92,7
Mai	2.458	1.181	7.495	5.706	— 1.789	76,1
Juin	2.442	1.421	7.884	6.743	— 1.141	85,5
Juillet	2.245	1.395	6.745	6.265	— 480	92,9
Août	2.005	894	5.611	4.371	— 1.240	77,9
Septembre	2.582	1.118	9.759	6.146	— 3.613	63,0
Octobre	3.114	1.384	10.341	7.712	— 2.629	74,6
Novembre	2.913	1.551	9.696	8.029	— 1.667	82,8
Décembre	2.871	1.881	10.354	10.460	+ 106	101,0
Total (b)	**29.742**	**16.361**	**97.503**	**82.571**	**— 14.932**	**84,7**
1951 Janvier	2.657	1.490	10.654	9.018	— 1.636	84,6
Février	2.996	1.483	10.258	9.907	— 351	96,6
Mars	3.275	1.672	12.221	11.771	— 450	96,3
Avril	3.122	1.729	11.360	11.072	— 288	97,5
Mai	3.114	1.620	11.063	10.522	— 541	95,1
Juin	3.250	1.816	10.048	11.887	+ 1.839	118,3
Juillet	2.923	1.624	9.371	10.422	+ 1.051	111,2
Août	3.191	1.784	9.639	11.169	+ 1.530	115,9
Septembre	3.199	1.699	8.709	11.319	+ 2.610	130,0
Octobre	3.481	1.895	10.937	12.477	+ 1.540	114,1
Novembre	3.395	1.640	10.506	10.995	+ 489	104,7
Décembre	3.483	1.726	11.695	11.130	— 565	95,2
Total (b)	**38.230**	**20.260**	**127.202**	**132.568**	**+ 5.366**	**104,2**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Subventions à l'importation non comprises : en moyenne, par mois, 340 millions de francs en 1947, 220 milions de francs en 1948 et 43 millions de francs en 1949 (chiffres provisoires).
(b) Les totaux annuels comprennent des rectifications qui ne sont pas reprises dans les chiffres mensuels, lesquels doivent être considérés comme provisoires.

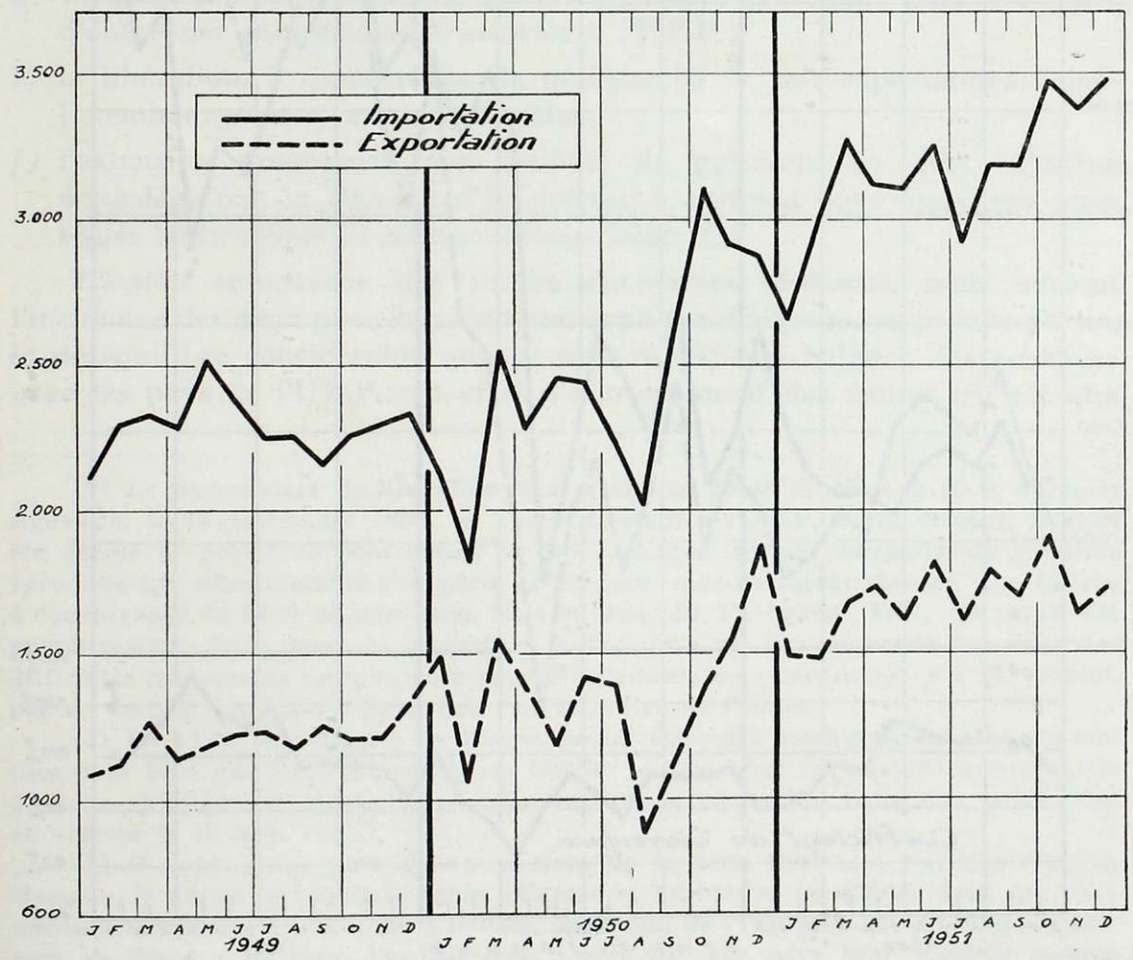
SECTION I. — ÉVOLUTION GÉNÉRALE DU COMMERCE SPÉCIAL

Par ses réactions psychologiques sur les consommateurs, plus que par ses effets immédiats, l'annonce des programmes de réarmement, élaborés au cours du second semestre de 1950, avait gonflé la demande et imprimé, à la conjoncture mondiale, un redressement très accentué. Dès les premiers mois de 1951, cependant, les Etats-Units revisèrent leur politique de stockage stratégique et introduisirent un contrôle sévère des prix, tant sur les marchandises importées que sur celles produites à l'intérieur du pays. Ce revirement freina la demande d'origine américaine et amenuisa les commandes reçues par les pays producteurs de matières premières ou de produits mi-finis.

Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Quantité

(en milliers de tonnes)



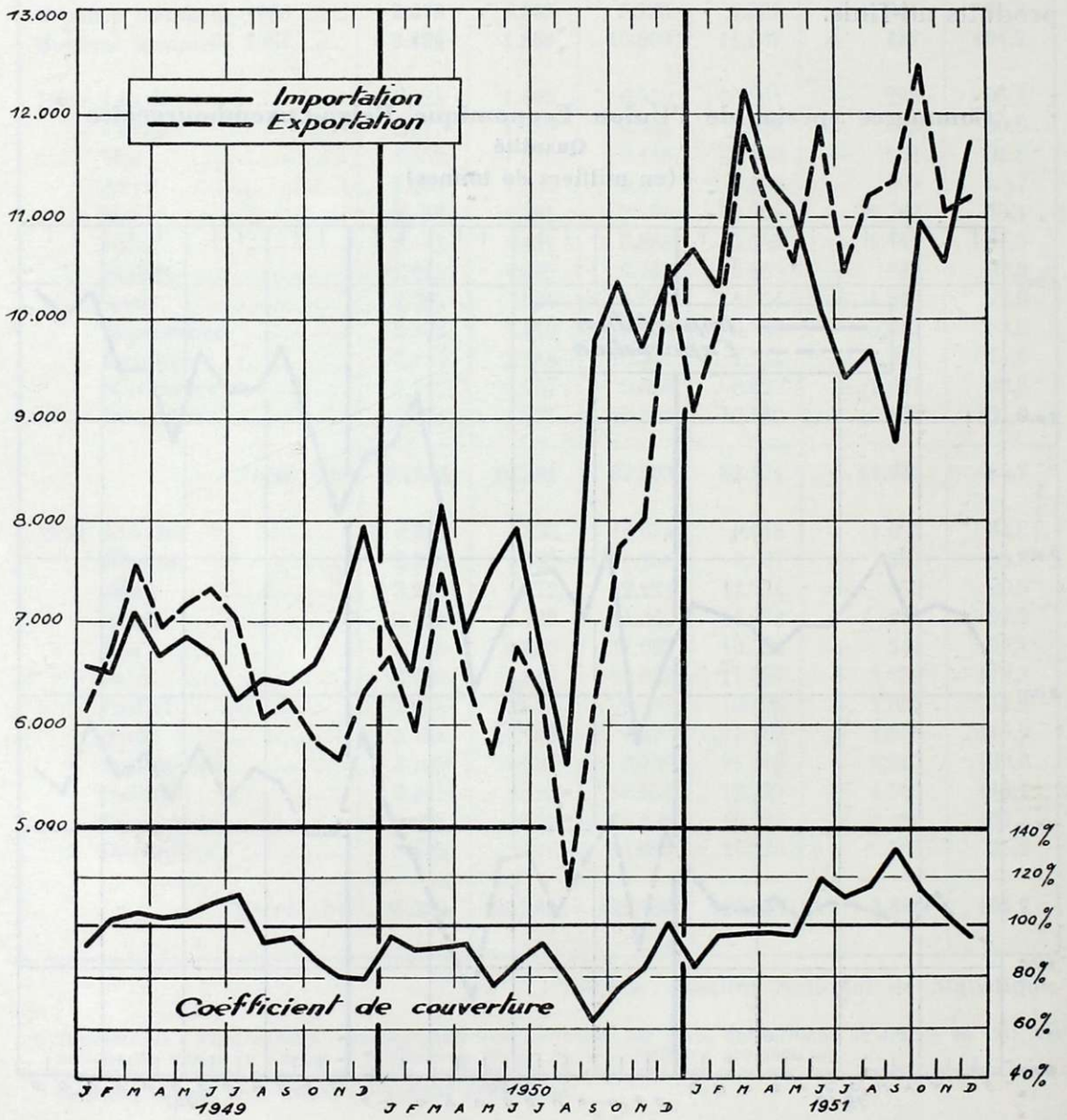
Source : Institut National de Statistique.

A cause du rôle important joué par les Etats-Unis dans l'économie mondiale, le recul ainsi amorcé se répercuta de pays en pays, et ce de façon d'autant plus sensible que la hausse avait été plus importante. En peu de temps, de nombreux pays d'outre-mer — ceux surtout de la zone sterling — subirent une contraction très sensible des revenus acquis par la vente de leurs matières premières aux Etats-Unis, ce qui réduisit à la fois leurs réserves de devises fortes et le pouvoir d'achat de leurs consommateurs. Aussi durent-ils, dès le milieu de l'année, limiter sérieusement leurs importations de produits étrangers, notamment de produits belges. Mais grâce à

Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Valeur

(en millions de francs)



Source : Institut National de Statistique.

l'ampleur des commandes placées au cours des mois antérieurs, les exportations de l'U.E.B.L. — en particulier pour les biens essentiels — se maintinrent néanmoins à un niveau élevé pendant tout le second semestre de 1951 et même pendant tout le premier trimestre de 1952.

En fait, les exportations belgo-luxembourgeoises ont été stimulées, en 1951, par les facteurs qui s'étaient déjà manifestés au cours du second semestre de 1950 et qui, en se combinant, ont permis une expansion sans précédent des ventes à l'étranger.

Parmi ces facteurs, dont plusieurs sont structurels, il convient de distinguer notamment :

a) les répercussions des programmes de réarmement, en particulier sur la demande « civile » ou d'ordre « stratégique »;

b) les facilités de paiement offertes par le mécanisme de convertibilité partielle de l'Union Européenne des Paiements (U.E.P.);

c) les progrès limités de la libération des échanges au sein des pays membres de l'O.E.C.E., notamment par l'accroissement de principe du pourcentage de libération des importations (1), par la consolidation d'une tranche de 60 % des libérations antérieures et par l'adoption d'une « liste commune » (2) par la plupart des pays membres;

d) la politique d'importation plus large appliquée par plusieurs pays d'outre-mer indirectement associés à l'U.E.P.;

e) la libération, à concurrence de quelque 90 %, des exportations belgo-luxembourgeoises vers les Pays-Bas;

f) l'extension progressive des facilités de paiement en livres sterling accordées par la Banque d'Angleterre à certains pays étrangers pour régler leurs achats en zone monétaire belge (3).

L'action simultanée des causes énumérées ci-dessus, mais surtout l'incidence des deux premiers facteurs, explique d'ailleurs, en grande partie, le déséquilibre considérable qui est apparu dans la balance des échanges avec les pays de l'U.E.P.; en effet, l'accroissement des ventes n'a été que

---

(1) Le pourcentage de libération total avait été porté de 50 % à 60 % après la signature, le 19 septembre 1950, de l'accord relatif à l'U.E.P. Le 27 octobre, il avait été décidé de porter ce pourcentage à 75 %, chaque grande catégorie de produits (produits agricoles, matières premières et produits manufacturés) devant être libérée à concurrence de 60 % au minimum. Mais la date du 1er février 1951, qui avait été primitivement fixée pour la libération à 75 %, n'a pu être respectée par suite des difficultés rencontrées par plusieurs pays. Finalement, ce pourcentage n'a été atteint, par un certain nombre de pays, que vers le milieu de l'année.

(2) La « liste commune » de libération des échanges comprend les produits textiles, tant brut que finis, les machines textiles et une série de produits agricoles, de produits chimiques et d'articles en cuir, en bois et en papier. Cette liste a été mise en vigueur le 15 août 1951.

(3) Il s'agit, d'une part, de « pays tiers de la zone sterling », tels que l'Arabie Séoudite, la Chine, le Liban, la Syrie, l'Egypte et l'Ethiopie, et, d'autre part, des pays scandinaves, de la Finlande, de la Bolivie, du Brésil, de l'Espagne, du Libéria, du Paraguay, du Pérou et du Siam. Les transferts opérés par ces pays sont toutefois soumis au contrôle préalable de la Banque l'Angleterre.

très partiellement accompagné par une augmentation des importations en provenance de ces pays.

En fait, par suite des possibilités insuffisantes de fourniture de la plupart des pays de l'U.E.P., la demande belge de produits étrangers s'est surtout orientée vers les pays de la zone dollar (1). Or, le mécanisme de convertibilité partielle créé par l'U.E.P. s'est révélé imparfait pour redresser la situation de façon plus ou moins automatique.

Les pays créditeurs — surtout la Belgique — ont dû prendre, dès les mois d'été, des mesures pour freiner leurs exportations vers les autres pays de l'U.E.P. afin de limiter le gonflement inquiétant des crédits accordés à cet organisme. Aussi, vers la fin de 1951, l'expansion des échanges intra-européens s'est-elle vue entravée, d'une part, par une suspension partielle de la libération des importations dans plusieurs pays débiteurs et, d'autre part, par le freinage des exportations opéré par certains pays créditeurs.

Pendant le premier semestre de 1951, la progression des ventes belgo-luxembourgeoises aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, à l'Allemagne Occidentale, à la France, à la Suède, à la Suisse, aux Etats-Unis et au Canada, pouvait, à certains égards, rappeler l'évolution favorable des exportations globales pendant le premier semestre de 1949. Toutefois, à la différence de ce qui s'est passé en 1949, l'évolution enregistrée pendant la même période de 1951 a été beaucoup plus générale, l'expansion de la demande étrangère se reflétant aussi bien dans une meilleure composition des exportations que dans la répartition géographique plus large de celles-ci.

En effet, les expéditions de produits métallurgiques n'ont plus été les seules à bénéficier du développement de la demande extérieure, qui s'est étendue tant aux biens de consommation, considérés comme moins essentiels, qu'aux biens de production réputés indispensables au maintien et au développement des activités économiques. Ce climat exceptionnellement favorable au commerce d'exportation belgo-luxembourgeois ne s'est toutefois pas maintenu jusqu'à la fin de l'année, l'intervention d'un certain nombre de facteurs conjoncturels ou structurels ayant exercé un effet déprimant. Parmi les premiers, se rangent notamment la saturation progressive de la plupart des marchés de biens de consommation et le revirement de la conjoncture des prix aux Etats-Unis; parmi les seconds, on peut citer les retards survenus dans la mise en œuvre des programmes de réarmement, les difficultés financières de certains pays participants à l'U.E.P. et les effets des mesures de politique monétaire prises notamment par les Pays-Bas et le Royaume-Uni, dans le but de rétablir la stabilité monétaire interne.

---

(1) Le niveau élevé des importations en provenance de la zone dollar est dû, en grande partie, à l'achat, d'une part, de produits alimentaires (céréales) nécessaires à l'approvisionnement de la population et, d'autre part, de matières premières (coton, huiles minérales, charbon, corps gras, oléagineux, plomb, etc.) destinées à alimenter la production industrielle. Certaines de ces matières premières ont été réexportées sous forme de produits mi-finis (par exemple, les filés de coton) vers les pays de l'U.E.P. De façon indirecte, ces pays ont donc pu importer des biens-dollars essentiels par l'intermédiaire de l'U.E.B.L., mais au détriment du fonctionnement équilibré de l'U.E.P.

Les facteurs conjoncturels procèdent avant tout d'un phénomène de réaction provoqué, d'une part, par la soudaineté et l'ampleur du « boom » qui s'était déclaré après l'ouverture des hostilités en Corée et, d'autre part, par l'absence de toute nouvelle aggravation de la situation internationale.

Parmi les facteurs d'ordre structurel, le dernier tend à freiner les importations par l'élimination de tout pouvoir d'achat excédentaire — c'est-à-dire, du pouvoir d'achat créé en excès de l'augmentation de l'offre de biens et de services. A défaut d'une expansion de la production exportable dans les pays débiteurs, le retour à la stabilité monétaire doit se traduire par une réduction parfois très sensible des importations et, partant, des débouchés ouverts à la production belge.

Le problème du déséquilibre des échanges intra-européens s'est donc manifesté avec une acuité nouvelle en 1951. Déjà, pendant le deuxième trimestre, s'était posé le cas de l'Allemagne Occidentale, qui, pour régler ses importations en forte hausse et après épuisement de son quota à l'U.E.P., a dû procéder à un freinage important de ses achats à l'étranger. Du point de vue de l'U.E.B.L., cependant, le déséquilibre des échanges s'est surtout manifesté, d'abord, par le surplus considérable accumulé sur les Pays-Bas, ensuite, à partir de la fin du premier semestre, par le boni enregistré sur la zone sterling et la zone monétaire française.

En vue d'enrayer l'accumulation de créances inconvertibles sur l'U.E.P., la Belgique a dû prendre, au cours du second semestre, plusieurs mesures destinées à réorienter ses échanges commerciaux allant jusqu'à freiner les exportations payables en monnaies de l'U.E.P.

Déjà avant l'épuisement du quota de la Belgique à l'U.E.P., l'Administration avait dû se résoudre, en juillet, à interdire les ventes contre monnaies de l'U.E.P. de marchandises achetées en d'autres devises (opérations dites de transit financier), afin d'éviter que le quota belge ne soit utilisé au bénéfice de produits étrangers (1). D'autre part, la position très débitrice des Pays-Bas avait rendu nécessaire la surveillance de certaines exportations belges effectuées dans le cadre de la pré-union (2). Mais c'est vers la fin du mois d'août que se situent les premières interventions gouvernementales en vue de réorienter le commerce extérieur belgo-luxembourgeois; les principales mesures prises à cet effet sont :

a) la limitation des importations payables en dollars en vue de leur substituer des achats de produits-U.E.P.; à cette fin, l'Administration a

---

(1) Vers la même période, l'I.B.L.C. a institué un contrôle des opérations financières afin d'éviter les transferts spéculatifs de capitaux flottants en provenance de pays U.E.P. Cette mesure s'est imposée à la suite de la détérioration de la situation financière en France et au Royaume-Uni.

(2) Il s'agit des accords dits d'Anneville (fin août-début septembre 1951), dont l'objet était de contrôler l'exportation de produits belgo-luxembourgeois libérés à l'importation aux Pays-Bas en vertu des accords de pré-union, mais qui ne figurent pas dans la liste des libérations consenties par ce pays aux autres membres de l'O.E.C.E. Ces accords fixaient certains plafonds qui se sont toutefois révélés théoriques à la suite du fléchissement spontané des importations néerlandaises au cours des derniers mois de l'année.

réintroduit le système mis en vigueur en décembre 1947, qui soumet au visa préalable de l'I.B.L.C. toute demande d'importation pour les produits qui ne figurent pas sur la liste des produits considérés comme essentiels (1);

b) le blocage, pour une période de six mois et à concurrence de 5 %, du produit des exportations payables en monnaies de l'U.E.P.; cette mesure, prise le 15 septembre, visait à reporter sur les exportateurs une part de la charge de financement des crédits accordés en dehors du quota par la Belgique à l'U.E.P.;

c) l'octroi de crédits à des taux préférentiels en vue de promouvoir les importations de biens d'équipement en provenance des pays de l'U.E.P., en tout premier lieu les achats de matériel minier;

d) l'ouverture de négociations au sein de l'O.E.C.E. avec les principaux pays débiteurs, en vue d'accélérer leurs exportations vers l'U.E.B.L.;

e) la concentration de l'effort de propagande et d'expansion commerciale belge sur les marchés de la zone dollar.

Comme le dépassement du quota belgo-luxembourgeois continuait à croître, en partie sous l'influence d'opérations à caractère spéculatif, des mesures encore plus sévères ont été prises, le 8 octobre, à l'initiative de l'I.B.L.C. Ces mesures de caractère financier (2) ont dû être complétées par un contrôle et un « planning » des exportations afin de limiter celles-ci aux opérations considérées comme normales.

Sur le plan financier, tous les paiements reçus en monnaies de l'U.E.P. ont été soumis au visa préalable de l'I.B.L.C., quelle que soit leur nature : il s'agissait d'éliminer, d'une part, les paiements sans rapport avec des fournitures et prestations directes et effectives, et, d'autre part, les opérations financières de caractère spéculatif. Ceci excluait notamment les paiements anticipés (sauf ceux relatifs à des commandes de biens d'équipement), les exportations indirectes vers la zone dollar (c'est-à-dire, celles qui sont détournées *via* certains pays de la zone U.E.P.) et les réexportations de produits achetés contre dollars qui n'ont pas subi de transformation industrielle dans l'U.E.B.L. L'I.B.L.C. prenait aussi des mesures pour éviter que les banques des pays de l'U.E.P. ne constituent des provisions en francs

---

(1) Cette mesure a été suivie par l'octroi des contingents dégressifs pour certains produits dont la substitution par des produits U.E.P. ne peut se faire d'emblée sans causer un tort sensible aux importateurs qui ont la représentation de produits américains.

(2) En janvier 1952, l'aggravation du déséquilibre vis-à-vis de l'U.E.P. a imposé un renforcement du taux de blocage temporaire de la contrevaleur en francs belges des paiements reçus des pays de l'U.E.P. Afin de ménager les secteurs moins favorisés à l'exportation, ce renforcement a été lié, de façon sélective, à la progressivité du taux de la taxe à l'exportation. Ainsi, les taux différentiels du blocage ont été portés à 5 % pour les produits exemptés de la taxe à l'exportation, à 7,5 % pour les produits supportant un taxe de 1 % et à 10 % pour les produits passibles d'une taxe de 2 ou de 3 %. Ce renforcement n'a toutefois pas modifié les régimes particuliers appliqués au Grand-Duché de Luxembourg (exemption de la taxe), aux Pays-Bas et au Congo Belge (dans les deux cas, taxe uniforme de 1 %).

belges dépassant leurs besoins réels. Enfin, l'obligation de céder à une banque agréée le change acquis sur les pays de l'U.E.P. était levée, sauf en ce qui concerne le franc suisse. Tous les paiements ayant obtenu le visa de l'I.B.L.C. ont toutefois été liquidés au cours officiel.

Dans le domaine commercial, les autorisations d'exporter (licences et déclarations-licences) vers les pays de l'U.E.P. ont fait l'objet, à partir du 10 octobre, d'une répartition et d'une comptabilisation par chapitre du tarif douanier, en vue de limiter à un certain plafond l'émission de nouvelles autorisations d'exportation.

Ce « planning » mensuel s'est d'abord fait sur la base de la moyenne des exportations-U.E.P. des cinq premiers mois de 1951, ensuite sur la base d'un montant fixé en fonction de l'évolution de la position créditrice de l'U.E.B.L. à l'U.E.P. et compte tenu, d'autre part, de l'encours des autorisations d'exportation délivrées pendant les mois antérieurs. A cette fin, un recensement de l'encours des licences et déclarations-licences a été effectué, vers la mi-janvier 1952, tandis que le délai de validité des autorisations nouvelles était ramené à 30 jours (1). Enfin, la répartition par chapitre a été faite compte tenu de la situation propre de chaque industrie, notamment en vue de sauvegarder les possibilités de vente encore ouvertes aux secteurs produisant des biens moins essentiels. En vue de limiter l'intervention administrative, la répartition des quotas par firme a été confiée, en partie, aux fédérations professionnelles, dans la mesure où les demandes d'autorisation pour l'exportation sont introduites par elles pour le compte de leurs affiliés. Pour les non-affiliés et les affiliés qui ne souhaitaient pas passer par leur fédération, la répartition par firme est restée de la compétence de l'O.C.C.L.

Comme pour la limitation des importations payables en dollars (2), le « planning » des exportations-U.E.P. appliqué par l'Administration n'a pu exercer ses effets qu'à assez longue échéance. L'impossibilité d'annuler l'encours des anciennes autorisations et la nécessité de prévoir l'émission d'un montant minimum de nouvelles autorisations d'importer et d'exporter ont, en fait, imposé au Gouvernement de renoncer à obtenir un effet brutal et immédiat. Le souci de ménager les intérêts économiques du pays, a orienté le choix vers des méthodes de freinage progressif, dont l'effet restrictif ne semble être devenu perceptible qu'à partir du mois de mars pour les importations dollars et d'avril pour les exportations, c'est-à-dire lorsque le revirement de la conjoncture est venu limiter, de façon spontanée, certaines de ces importations, d'une part et les ventes aux pays de l'U.E.P., d'autre part.

---

(1) En vue d'éviter la perturbation des opérations commerciales à plus long terme, l'émission de « promesses de licences » a été sensiblement amplifiée, les promesses valables pour un mois déterminé devant faire l'objet d'une demande de licence endéans les cinq derniers jours du mois immédiatement antérieur.

(2) L'effet restrictif des mesures prises le 10 septembre 1951 a été largement neutralisé, d'une part, par le montant important des autorisations d'importer délivrées antérieurement à cette date et, d'autre part, par la reprise saisonnière, en fin d'année, des achats de coton et de céréales aux Etats-Unis. En outre, les importations de charbon américain se sont maintenues à un niveau élevé par suite de l'exécution des contrats conclus en période de pénurie de combustible.

Pour réorienter le commerce extérieur de l'U.E.B.L., le Gouvernement s'est d'ailleurs rendu compte, dès le début, qu'il convenait d'abandonner aussitôt que possible les mesures restrictives à court terme (1) en faveur d'interventions à plus long terme.

Des crédits spéciaux à taux d'intérêt préférentiel ont été octroyés par certains organismes paraétatiques, tels que l'O.R.E et la S.N.C.I., en vue de promouvoir les achats de biens d'équipement dans les pays de l'U.E.P.

La politique de l'escompte de la Banque Nationale a été aménagée et notamment la durée de validité a été allongée en ce qui concerne le visa de la B.N.B. pour les effets représentatifs d'importations payables en monnaies de l'U.E.P.; une politique de visa favorable aux effets finançant les importations en provenance des pays-U.E.P. et défavorable aux effets représentatifs d'importations payables en dollars a aussi été appliquée; en outre, le taux d'escompte applicable aux acceptations de banques visées représentatives d'importations a été abaissé, le 13 septembre 1951, de 3,75 à 3,25 %.

Depuis le 6 novembre 1951, les taux d'escompte appliqués par l'Institut de Réescompte et de Garantie (I.R.G.) aux acceptations portant la signature de banques de première catégorie ont été diversifiés en vue d'assurer des taux préférentiels en faveur des importations payables en monnaies de l'U.E.P., d'une part, et des exportations payables en dollars, d'autre part.

La possibilité de transférer aux pays de l'U.E.P. les achats de produits payables en dollars et d'accroître, de façon générale, les importations de

---

(1) D'autres mesures à court terme ont été prises en 1951. En février, l'Administration décida de suivre le mouvement des stocks et la destination finale (end use) des produits « sensibles » exportés; cette intervention, dite régime X, qui prévoyait la comptabilisation au jour le jour des engagements existants à l'importation et à l'exportation, a été supprimée au début de mars 1952. En juin, un contrôle de la destination finale a également été instauré pour les produits de caractère stratégique (contrôle du commerce est-ouest). Un revirement, amorcé notamment par la baisse de la laine sur les marchés mondiaux s'étant produit dans l'industrie textile, il a entraîné, à la mi-juin, la levée, pour plusieurs produits textiles, des restrictions en vigueur à l'exportation: déchets de soie artificielle, fibres textiles artificielles, déchets de coton, fils de coton, tissus de coton, torchons, drilles et chiffons. En septembre, le recensement obligatoire de la détention, des achats et des ventes de diamant a été introduit. En novembre, l'exemption de la taxe de transmission à l'exportation a été supprimée temporairement pour de nombreux produits; cette mesure, de caractère purement fiscal, a été prise en vue d'anticiper sur la taxation des profits exceptionnels réalisés à la faveur de la haute conjoncture (le taux de la taxe atteint 1, 2 ou 3 % selon la nature des produits exportés). En décembre, la taxe de transmission à l'exportation a été réduite au taux uniforme de 1 % pour les exportations vers les Pays-Bas et la taxe pour les ventes au Grand-Duché de Luxembourg suspendue.

En outre, pour assurer la surveillance des exportations, le régime de la licence a dû être réintroduit pour de nombreux produits, notamment en avril (103 positions tarifaires) et en septembre (149 positions tarifaires). D'autre part, plusieurs produits ont été remis sous licence à l'importation, notamment en juin et en septembre. Dans le premier cas, cette mesure a été prise en vue d'interdire l'importation de certains produits en cuivre, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'O.E.C.E. et du Pacte Atlantique; dans le second cas, en vue de contrôler les importations payables en dollars.

produits-U.E.P., tels que biens d'équipement et matériel militaire, a été examinée.

L'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour favoriser les ventes contre dollars a fait l'objet d'une nouvelle étude.

Pendant le premier trimestre de l'année, les importations de l'U.E.B.L. ont poursuivi le mouvement ascendant enregistré dès septembre 1950. L'accroissement, dû tant au gonflement des quantités importées qu'à la hausse des prix mondiaux, a atteint son maximum en mars 1951. Mais dès le mois d'avril, une diminution rapide s'est manifestée sous l'emprise de la réticence développée chez les importateurs par la détente, puis par la baisse des cotations des matières de base (1) et le fléchissement subséquent de la demande mondiale. Ce repli conjoncturel peut être attribué au revirement de la politique américaine en matière de constitution de stocks stratégiques, notamment à la décision de transférer l'importation de certaines matières premières essentielles (caoutchouc, étain, etc.) du commerce privé à l'Administration. Toutefois, la cause principale de la réaction à la baisse des principaux marchés de base réside sans doute dans la décision américaine, du 26 janvier 1951, de contrôler les prix, tant des produits importés que des produits indigènes et de refuser dorénavant toute offre dont le prix dépasserait un certain plafond. En outre, la consommation « civile » de plusieurs matières stratégiques fut limitée de façon à compenser la diminution des importations causée par les nouvelles mesures. Dans certains cas, notamment pour la laine, le ralentissement des importations a même été suivi par un arrêt momentané des achats.

La diminution des importations belgo-luxembourgeoises pendant les deuxième et troisième trimestres de 1951 ne s'est toutefois pas étendue aux biens d'équipement et aux biens de consommation durables. Au quatrième trimestre, les importations de matières premières et, aussi, de biens de consommation non durables, se sont d'ailleurs redressées de façon très sensible : elles correspondent, notamment, à la reconstitution de stocks épuisés au cours des mois antérieurs et à la reprise saisonnière de certains achats de matières textiles (2) et de céréales. Cette reprise a surtout porté sur les importations en provenance de la zone dollar; ses effets ont d'ailleurs été renforcés par le déchargement de tonnages importants de charbon américain en exécution de contrats conclus au cours des mois antérieurs.

Pratiquement et d'une manière générale, la politique appliquée à l'importation est restée très libérale. En effet, même les mesures prises, en septembre, à l'égard des importations payables en dollars ont été conçues et appliquées dans un esprit assez large, l'objectif principal étant de provoquer, en conformité avec les recommandations de l'O.E.C.E., une réorientation progressive des importations en faveur de la zone de l'U.E.P.. De même, les quelques mesures de contrôle introduites, vers la fin de 1950,

(1) La chute des cours des principales matières premières, après avoir timidement débuté en février, s'est précipitée pendant le deuxième trimestre et ne s'est arrêtée qu'au cours du dernier trimestre de l'année sous revue.

(2) Il s'agit surtout de coton américain, dont les cours se sont raffermis à mesure que les estimations de la nouvelle récolte se révélaient de moins en moins favorables.

pour sauvegarder l'approvisionnement de la population et de l'industrie, ont été abandonnées vers le milieu de l'année, lorsque s'est précisée l'accalmie survenue dans les achats mondiaux de produits de base.

Par suite de l'évolution divergente des importations et des exportations, la balance globale des échanges commerciaux (1) est devenue largement bénéficiaire à partir du mois de juin, situation qui n'était apparue qu'à de rares occasions depuis la fin des hostilités. En décembre, toutefois, la « pointe » saisonnière des importations a entraîné la réapparition momentanée d'un solde déficitaire modéré. Pour toute l'année sous revue, le surplus global atteint près de 5,4 milliards de francs, contre un déficit de plus de 14,9 milliards en 1950. De même, le coefficient de couverture atteint 104,2 %, contre 84,7 % au cours de l'année antérieure.

Si, pour l'année 1951, la balance générale s'est révélée bénéficiaire, la situation des balances par zone monétaire s'est plutôt détériorée; le surplus global de quelque 5,4 milliards de francs dissimule, en effet, des distorsions dans la *composition qualitative* de la balance commerciale. Celle-ci laisse apparaître que le surplus croissant accumulé sur les pays de l'U.E.P. a été accompagné, surtout au cours du second semestre, par un déficit de plus en plus important envers la zone dollar. Or, comme les soldes bénéficiaires à l'U.E.P. ne sont que partiellement convertibles en dollars, la compensation entre les deux balances par zones est, en partie, purement comptable et le surplus de la balance commerciale globale est, dans cette mesure, indisponible.

Le boni de la balance générale s'explique non seulement par le volume très élevé des exportations belgo-luxembourgeoises pendant presque tous les mois de 1951, mais aussi par les mouvements de prix à l'exportation et et à l'importation. Ainsi, si par rapport à 1950 le volume des exportations s'est accru de près de 21 %, la valeur moyenne des produits exportés a progressé à concurrence de plus de 33 %. Cette hausse, déjà entamée dès le deuxième semestre de 1950, ne s'est toutefois développée que de façon très progressive, par suite du retard survenu dans l'exécution des anciens contrats d'exportation conclus en période de basse conjoncture. Le point culminant de la réadaptation des valeurs moyennes à l'exportation, du moins pour l'année 1951, n'a d'ailleurs été atteint qu'en octobre-novembre, alors que pour les importations ce maximum a été atteint dès le mois de mai.

Cependant, le repli des valeurs unitaires à l'importation ne s'est guère accentué après avoir atteint son plafond et l'amélioration du taux d'échange (2), pendant le deuxième semestre de l'année, est presque uniquement due à la hausse des prix des produits exportés. Par rapport à 1950, le taux d'échange pour toute l'année 1951 s'est amélioré à concurrence de 10 %, ce pourcentage étant la résultante, d'une part, d'une hausse de plus de 33 % à l'exportation et d'un renchérissement de quelque 21 % à l'importation.

---

(1) Il ne s'agit donc pas de la balance des *paiements* commerciaux, mais bien de la balance apparente des échanges « physiques » telle qu'elle résulte de la statistique, en valeur, des *mouvements de marchandises* à l'importation et à l'exportation.

(2) Par taux d'échange, on entend le rapport de l'indice des valeurs unitaires des produits exportés à l'indice des valeurs unitaires des produits importés.

SECTION II. — COMMERCE SPÉCIAL PAR GROUPE DE PRODUITS

§ 1. — APERÇU GÉNÉRAL

Par rapport à 1950, la structure des échanges commerciaux de l'U.E.B.L. avec l'étranger s'est surtout modifiée à l'exportation, la composition des importations faisant preuve d'une plus grande stabilité. Sauf exception, ces modifications s'expliquent plutôt par une certaine inégalité, depuis septembre 1950, dans le rythme de progression des exportations, que par une insuffisance quelconque des ventes à l'étranger des divers secteurs industriels.

1. — *A l'importation.*

Le tonnage global importé accuse une augmentation de plus de 28,5 %, qui provient presque uniquement des achats accrus de matières premières et de matières auxiliaires. Pour la première fois depuis la fin de la guerre, la moyenne de 1936/1938 est dépassée, à concurrence de 11 %. En dehors des matières destinées à l'industrie et des combustibles, l'accroissement est toutefois beaucoup moins sensible pour les autres postes de ce groupe. Proportionnellement, la progression la plus importante est celle du poste « Combustibles », par suite notamment des achats de charbon américain.

Si l'on se base sur les indices des quantités (1) calculés par l'Institut National de Statistique (sur base 1948 = 100), il apparaît que le volume des importations totales (2) s'est accru de près de 9 % en 1951, contre plus de 14 % en 1950 et un recul de 2 % en 1949. Comme les achats de matières premières et de matières auxiliaires avaient déjà atteint un niveau élevé en 1950, leur volume ne s'est accru, en 1951, que de 5 %. Pour des motifs analogues et, notamment, par suite de la saturation du marché intérieur, les importations de biens de consommation non durables ont même diminué de 3 % environ. En revanche, les achats de biens d'équipement et de biens de consommation durables se sont accrus de 19 % et de 12,4 % respectivement.

En valeur, les importations ont atteint un total de 127.202 millions de francs, ce qui représente un accroissement de près de 30,5 % par rapport à 1950 (97.503 millions de francs). En 1950, cette augmentation n'avait atteint que 19 %, mais le premier semestre de cette année avait évidemment été influencé par une phase de dépression de la conjoncture économique. Le gonflement observé en 1951 est d'ailleurs dû, avant tout, à la hausse des

(1) Anciennement, indice du volume. Cf. *L'Economie belge en 1949*, op. cit., p. 268.

(2) Par suite des fluctuations incessantes dans la composition des importations et des exportations, les tonnages globaux ne permettent pas de suivre l'évolution véritable du volume des échanges.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importation suivant l'usage des produits (a)

GROUPE DE PRODUITS	Quantité						Valeur					
	En milliers de tonnes			En pourcentage du total			En millions de francs			En pourcentage du total		
	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951
1. *Matières pour la production*	**33.527**	**28.571**	**37.001**	**97,3**	**96,1**	**96,8**	**19.107**	**67.163**	**92.060**	**78,9**	**68,9**	**72,4**
A. Industrie alimentaire et tabac	1.992	1.350	1.656	5,8	4,5	4,3	2.654	8.281	10.495	11,0	8,5	8,3
B. Agriculture	2.846	2.342	2.519	8,2	7,9	6,6	1.712	4.152	4.604	7,0	4,3	3,6
C. Industrie (excepté industrie alimentaire et tabac)	19.174	18.447	22.767	55,7	62,0	59,5	11.946	45.359	61.352	49,3	46,5	48,2
D. Huiles et graisses animales et végétales	359	328	423	1,1	1,1	1,1	845	3.059	4.980	3,5	3,1	3,9
E. Combustibles et lubrifiants	9.156	6.104	9.636	26,5	20,5	25,2	1.950	6.312	10.629	8,1	6,5	8,4
2. *Equipement et outillage agricole, industriel et commercial*	**110**	**232**	**300**	**0,3**	**0,8**	**0,8**	**1.572**	**10.315**	**12.335**	**6,5**	**10,6**	**9,7**
3. *Biens de consommation durables*	**52**	**104**	**118**	**0,2**	**0,3**	**0,3**	**895**	**6.299**	**7.624**	**3,7**	**6,5**	**6,0**
4. *Biens de consommation non durables*	**732**	**834**	**810**	**2,2**	**2,8**	**2,1**	**2.231**	**13.030**	**14.403**	**9,2**	**13,3**	**11,3**
A. Produits alimentaires, boissons et tabac	707	795	763	2,1	2,7	2,0	1.565	9.490	9.953	6,5	9,7	7,8
B. Autres biens de consommation	25	39	47	0,1	0,1	0,1	666	3.540	4.450	2,7	3,6	3,5
5. *Autres produits*	—	—	—	—	—	—	**418**	**696**	**780**	**1,7**	**0,7**	**0,6**
Total	**34.421**	**29.742**	**38.229**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**24.223**	**97.503**	**127.202**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

(a) D'après la classification adoptée par le Conseil de la Société des Nations, le 17 septembre 1935.

Source : Institut National de Statistique.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importation suivant l'usage et le degré de transformation des produits (a)

(en pourcentage de la valeur totale)

GROUPE DE PRODUITS	Produits bruts			Produits ayant subi une transformation simple			Produits ayant subi une transformation plus avancée			Tous produits		
	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951
1. *Matières pour la production*	**47,8**	**36,4**	**37,8**	**24,2**	**24,7**	**26,2**	**6,9**	**7,9**	**8,4**	**78,9**	**68,9**	**72,4**
A. Industrie alimentaire et tabac	10,3	8.3	7,8	0,7	0,2	0,5	—	—	—	11,0	8,5	8,3
B. Agriculture	4,2	2,4	2,0	2,8	1,9	1,6	—	—	—	7,0	4,3	3,6
C. Industrie : a) Matières non durables	16,6	14,9	14,1	4,3	6,1	6,4	5,5	6,9	7,3	26,4	27,9	27,8
b) Matières durables	11,2	8,4	9,5	10,3	9,3	9,8	1,4	1,0	1,1	22,9	18,6	20,4
D. Huiles et graisses animales et végétales	1,8	1,3	1,9	1,7	1,8	2,0	—	—	—	3,5	3,1	3,9
E. Combustibles et lubrifiants	3,7	1,1	2,5	4,4	5,4	5,9	—	—	—	8,1	6,5	8,4
2. *Equipement et outillage agricole, industriel et commercial*	—	**0,1**	**0,2**	—	—	—	**6,5**	**10,4**	**9,5**	**6,5**	**10,6**	**9,7**
3. *Biens de consommation durables*	—	—	—	—	—	—	**3,7**	**6,5**	**6,0**	**3,7**	**6,5**	**6,0**
4. *Biens de consommation non durables*	**2,8**	**3,8**	**2,9**	**1,8**	**3,2**	**2,9**	**4,6**	**6,3**	**5,5**	**9,2**	**13,3**	**11,3**
A. Produits alimentaires, boissons et tabac	2,8	3,8	2,9	1,8	3,2	2,9	1,9	2,7	2,0	6,5	9,7	7,8
B. Autres biens de consommation	—	—	—	—	—	—	2,7	3,6	3,5	2,7	3,6	3,5
5. *Autres produits*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	**1,7**	**0,7**	**0,6**
Total	**50,6**	**40,3**	**40,9**	**26,0**	**27,9**	**29,0**	**21,7**	**31,1**	**29,4**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

(a) D'après la classification adoptée par le Conseil de la Société des Nations, le 17 septembre 1935.

Source : Institut National de Statistique.

valeurs unitaires qui, avec 21 %, dépasse de très loin l'accroissement du volume importé (9 % seulement).

Par rapport à 1950, l'augmentation de la valeur des importations résulte, en ordre principal, des achats accrus de matières premières acquises à des prix beaucoup plus élevés. Ce mouvement est surtout perceptible en ce qui concerne les matières pour l'industrie, les combustibles, les huiles et les graisses.

Dans le total de la valeur importée, la part revenant aux matières premières et matières auxiliaires est encore devenue proportionnellement

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Valeurs moyennes de quelques produits importés

(en francs par tonne)

DESIGNATION	1936/ 1938	1949	1950	1951
Froment	1.240	3.986	3.558	3.896
Orge	930	3.203	3.131	3.706
Maïs	780	3.001	3.197	3.835
Viande fraîche	4.281	20.902	19.424	22.857
Graisses comestibles	4.001	13.371	12.362	17.816
Lait (a)	4.651	16.051	17.546	17.108
Beurre	13.525	74.233	61.045	78.334
Légumes frais	1.089	5.121	5.938	5.827
Café (y compris le café torréfié)	5.156	21.877	45.259	53.569
Cacao brut	6.755	30.268	40.102	41.488
Huiles végétales	3.183	10.976	13.408	19.695
Autres produits alimentaires (y compris les conserves de produits végétaux)	3.641	14.008	13.095	14.583
Peaux brutes et pelleteries brutes	12.693	38.429	40.852	63.497
Engrais (y compris les engrais chimiques)	461	1.510	1.393	1.211
Caoutchouc	9.021	14.916	26.743	52.915
Bois	533	2.234	2.174	2.673
Pâtes de bois	1.038	4.057	4.020	8.279
Minerai de fer	45	256	189	232
Minerai de plomb	1.598	6.663	6.084	8.752
Minerai de zinc	414	2.120	2.870	4.095
Minerai d'étain (b)	18.300	69.665	72.177	110.716
Cuivre	4.651	19.868	22.349	29.351
Plomb	2.342	14.145	13.264	21.456
Zinc	2.581	9.559	12.687	29.808
Etain	28.922	98.111	95.084	144.407
Aluminium	14.291	17.539	15.399	23.739
Laine	13.279	45.660	69.208	123.553
Coton	6.757	32.369	37.882	54.346
Huiles minérales et leurs dérivés	603	1.408	1.509	1.648
Houille (y compris agglomérés et cokes)	151	625	680	750

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

(a) Crème de lait, lait condensé, lait en poudre.
(b) Concentrés d'étain.

plus importante (1), au détriment d'ailleurs de tous les autres produits : ce pourcentage s'est élevé à 72,4 %, contre 68,9 % en 1950 et 64,5 % en 1949. Cette proportion reste néanmoins encore inférieur à celle de l'avant-guerre (78,9 % en 1936/1938).

La hausse considérable des prix mondiaux, en 1950 et au début de 1951, ne s'est traduite qu'avec retard dans la valeur unitaire des principales matières importées. Aussi, certaines valeurs moyennes calculées pour l'année 1951 accusent-elles une augmentation fort sensible par rapport à 1950 : c'est notamment le cas pour le coton, le minerai de fer, le minerai de plomb, le minerai de zinc, le minerai d'étain, le cuivre, le plomb, le zinc, l'étain, l'aluminium, les peaux brutes, les huiles végétales, le beurre, les graisses comestibles et, surtout, la laine, le caoutchouc et les pâtes de bois. Pour d'autres produits, tels que le froment, le maïs, les viandes fraîches, le café, le cacao brut, le bois, les huiles minérales et la houille, la hausse a été beaucoup moins importante, en partie — c'est le cas du café et du cacao brut — parce qu'elle s'était déjà manifestée de façon très sensible en 1950. Pour d'autres produits, encore, les valeurs unitaires ont même baissé en 1951, notamment en ce qui concerne l'orge, le lait, les légumes frais et les engrais.

2. — *A l'exportation.*

Les quantités totales exportées en 1951 accusent une augmentation de près de 24 %, contre moins de 13 % seulement en 1950. La progression intéresse les matières pour la production (+ 24 %), les biens d'équipement (+ 36 %) et les biens de consommation durables (+ 54 %), tandis que les biens de consommation non durables enregistrent un léger recul.

Le tonnage global exporté en 1951 n'atteint que 88 % de la moyenne des années 1936/1938, mais ce retard par rapport à l'avant guerre s'explique simplement par les quantités moindres de produits pondéreux — surtout de combustibles — vendus à l'exportation. Comme le tonnage global exporté est très influencé par les variations de la composition des ventes à l'étranger, il convient d'ailleurs de se référer aux indices de volume pour mesurer la progression des quantités expédiées à l'étranger. Ainsi, par rapport à 1950, les quantités totales (2) exportées se sont accrues de 21 %, mais l'avance la plus prononcée est celle des biens de consommation durables (+ 37 %), suivie par celle des biens d'équipement (+ 28 %) et des matières pour la production (+ 23 %). Les biens de consommation non durables, par contre, n'accusent qu'une augmentation de 13 % environ, mais ceci s'explique surtout par le fait qu'en 1950, déjà, ces produits avaient bénéficié d'une progression de près de 79 %, grâce, notamment, à l'ouverture du marché néerlandais dans le cadre de la préunion.

---

(1) Cette progression intéresse surtout les produits bruts et les produits ayant subi une transformation simple, mais aussi, dans une certaine mesure, les produits ayant subi une transformation plus avancée.

(2) Anciennement, indices du volume. Cf. *L'Economie belge en 1949*, op. cit., p. 268.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Exportation suivant l'usage des produits (a)

GROUPE DE PRODUITS	Quantité						Valeur					
	En milliers de tonnes			En pourcentage du total			En millions de francs			En pourcentage du total		
	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951
1. *Matières pour la production*	**22.240**	**15.563**	**19.349**	**96,9**	**95,1**	**95,5**	**18.125**	**62.244**	**105.048**	**81,3**	**75,4**	**79,2**
A. Industrie alimentaire et tabac	261	118	158	1,2	0,7	0,8	346	978	1.712	1,5	1,2	1,3
B. Agriculture	2.006	2.382	2.963	8,8	14,6	14,6	1.002	4.292	5.620	4,5	5,2	4,2
C. Industrie (excepté l'industrie alimentaire et le tabac)	12.873	9.364	12.740	56,0	57,2	62,8	14.965	52.797	90.948	67,2	63,9	68,6
D. Huiles et graisses animales et végétales	57	64	112	0,2	0,4	0,6	245	1.023	2.549	1,1	1,2	1,9
E. Combustibles et lubrifiants	7.043	3.635	3.376	30,7	22,2	16,7	1.567	3.154	4.219	7,0	3,8	3,2
2. *Equipement et outillage agricole, industriel et commercial*	**237**	**261**	**355**	**1,0**	**1,6**	**1,8**	**1.577**	**8.617**	**11.348**	**7,1**	**10,4**	**8,6**
3. *Biens de consommation durables*	**77**	**52**	**80**	**0,3**	**0,3**	**0,4**	**913**	**3.614**	**5.812**	**4,1**	**4,4**	**4,4**
4. *Biens de consommation non durables*	**393**	**484**	**476**	**1,8**	**3,0**	**2,3**	**1.551**	**7.871**	**10.124**	**6,9**	**9,5**	**7,6**
A. Produits alimentaires, boissons et tabac	357	445	428	1,6	2,7	2,1	795	3.731	4.463	3,5	4,5	3,3
B. Autres biens de consommation	36	39	48	0,2	0,2	0,2	756	4.140	5.661	3,4	5,0	4,3
5. *Autres produits*	**2**	**1**	**1**	—	—	—	**145**	**224**	**236**	**0,6**	**0,3**	**0,2**
Total	**22.949**	**16.361**	**20.260**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**22.311**	**82.571**	**132.568**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

(a) D'après la classification adoptée par le Conseil de la Société des Nations, le 17 septembre 1935.

Source : Institut National de Statistique.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Exportation suivant l'usage et le degré de transformation des produits (a)

(en pourcentage de la valeur totale)

GROUPE DE PRODUITS	Produits bruts			Produits ayant subi une transformation simple			Produits ayant subi une transformation plus avancée			Tous produits		
	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951
1. *Matières pour la production*	**18,6**	**10,8**	**8,7**	**43,5**	**45,6**	**52,7**	**19,2**	**18,9**	**17,8**	**81,3**	**75,4**	**79,2**
A. Industrie alimentaire et tabac	0,9	0,6	0,8	0,6	0,6	0,5	—	—	—	1,5	1,2	1,3
B. Agriculture	0,9	0,6	0,3	3,6	4,6	3,9	—	—	—	4,5	5,2	4,2
C. Industrie : a) Matières non durables	9,4	5,7	4,8	9,3	9,9	9,2	9,8	13,0	12,5	28,5	28,6	26,5
b) Matières durables	3,6	1,5	1,4	25,7	27,9	35,4	9,4	5,9	5,3	38,7	35,3	42,1
D. Huiles et graisses animales et végétales	0,1	—	—	1,0	1,2	1,9	—	—	—	1,1	1,2	1,9
E. Combustibles et lubrifiants	3,7	2,4	1,4	3,3	1,4	1,8	—	—	—	7,0	3,8	3,2
2. *Equipement et outillage agricole, industriel et commercial*	**0,3**	—	—	—	—	—	**6,8**	**10,4**	**8,6**	**7,1**	**10,4**	**8,6**
3. *Biens de consommation durables*	—	—	—	—	—	—	**4,1**	**4,4**	**4,4**	**4,1**	**4,4**	**4,4**
4. *Biens de consommation non durables*	**1,6**	**1,4**	**0,7**	**0,4**	**0,4**	**0,4**	**4,9**	**7,7**	**6,5**	**6,9**	**9,5**	**7,6**
A. Produits alimentaires, boissons et tabac	1,6	1,4	0,7	0,4	0,4	0,4	1,5	2,7	2,2	3,5	4,5	3,3
B. Autres biens de consommation	—	—	—	—	—	—	3,4	5,0	4,3	3,4	5,0	4,3
5. *Autres produits*	—	—	—	—	—	—	**0,6**	**0,3**	**0,2**	**0,6**	**0,3**	**0,2**
Total	**20,5**	**12,2**	**9,4**	**43,9**	**46,0**	**54,1**	**35,0**	**41,7**	**38,7**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Institut National de Statistique.

(a) D'après la classification adoptée par le Conseil de la Société des Nations, le 17 septembre 1935.

En valeur, les exportations se sont élevées à 132.568 millions de francs, contre 82.571 millions en 1950 et 79.789 millions en 1949. Par rapport à 1950, année influencée par une phase de dépression de la conjoncture économique, la progression atteint donc quelque 61 %, contre 3,5 % seulement de 1949 à 1950. Outre un accroissement de 21 % du volume exporté, ce pourcentage de 61 % résulte, en ordre principal, d'une hausse de 33 % des valeurs unitaires à l'exportation.

La progression de la valeur exportée est particulièrement importante — tant de façon absolue que comparativement à l'augmentation des exportations globales — en ce qui concerne les matières pour la production, surtout celles destinées à l'industrie. Pour ce dernier sous-groupe, l'augmentation par rapport à 1950 atteint 72 %, tandis que dans le total des ventes à l'étranger leur proportion est passée à 68,6 %, contre 63,9 % en 1950, 64,5 % en 1949 et 67,2 % en 1936/1938. La proportion d'avant-guerre est donc dépassée, tout comme d'ailleurs pour les huiles et les graisses animales et végétales. Les autres sous-groupes, par contre, sont assez loin d'atteindre les proportions d'avant-guerre. Au total, le groupe des matières pour la production a représenté 79,2 % des exportations totales, contre 75,4 % en 1950, 74,6 % en 1949 et 81,3 % en 1936/1938.

Par suite, surtout, de l'incidence relativement moins favorable du facteur prix (1), les autres groupes de produits ne sont pas parvenus à accroître, dans la même mesure que pour les matières de base, la valeur absolue de leurs exportations réalisées en 1951. Aussi, les biens d'équipement et les biens de consommation non durables ont-ils enregistré, par rapport à 1950, un recul assez sensible de leur part dans la valeur totale des exportations (2). Seuls les biens de consommation durables sont parvenus, par un accroissement appréciable du volume exporté (+ 37 %), à maintenir leur part de 1950.

L'évolution conjoncturelle, après avoir favorisé, en 1950, une reprise des exportations de biens de consommation (3), a donc provoqué, en 1951, une nouvelle expansion des ventes de matières de base, qui ont constitué, de tout temps, la plus grosse part des exportations de l'U.E.B.L. (4). En

---

(1) Si, pour les matières de base, les valeurs unitaires ont augmenté de 37 % en 1951, ce pourcentage n'est que de 3 % pour les biens d'équipement, de 14 % pour les biens de consommation non durables et de 18 % pour les biens de consommation durables.

(2) Néanmoins, le volume des exportations de biens d'équipement a augmenté de 28 % en 1951, ce qui est sensiblement plus important que le pourcentage de 13 % seulement atteint par les biens de consommation non durables.

(3) Voir *L'Economie belge en 1950*, op. cit., p. 290.

(4) En 1951, les produits ayant subi une transformation simple ont représenté 54 % de la valeur totale des exportations, contre 46 % en 1950, 52 % en 1949 et 44 % en 1936/1938. En revanche, la part des produits ayant subi une transformation plus avancée est tombée à moins de 39 %, contre 42 % en 1950, 39 % en 1949 et 35 % en 1936/1938. Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, cette évolution apparemment moins favorable résulte surtout de la hausse plus importante des prix des matières de base exportées en 1951. A noter, d'ailleurs, que la part des produits bruts est revenue à 9 % du total, contre 12 % en 1950, 9 % en 1949 et 20,5 % en 1936/1938.

fait, depuis la fin de la guerre, la composition des exportations belgo-luxembourgeoise a été profondément influencée par divers facteurs d'ordre structurel, dont l'incidence paraît être déterminante du point de vue de l'orientation future des industries belges qui dépendent en grande partie des débouchés extérieurs.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Valeurs moyennes de quelques produits exportés

(en francs par tonne)

DESIGNATION	1936/ 1938	1949	1950	1951
Café (y compris le café torréfié)	5.470	21.959	45.652	51.862
Cacao préparé (y compris le chocolat) ...	10.729	41.001	37.588	49.242
Sucre brut et raffiné	1.217	6.023	7.300	8.948
Huiles végétales	3.681	17.558	17.477	23.681
Engrais (y compris les engrais chimiques)	432	1.724	1.693	1.742
Cuivre	7.710	20.297	23.087	31.511
Etain	30.783	99.210	96.007	146.805
Zinc	2.588	13.822	14.547	25.806
Huiles minérales et leurs dérivés	687	1.499	1.832	1.877
Houille (y compris agglomérés et cokes)	181	814	710	1.007
Ciment	174	679	567	623
Laine brute ou simplement préparée ...	19.334	89.477	116.620	189.114
Filés de laine	46.842	189.309	201.598	310.177
Filés de coton	14.317	67.303	74.266	101.165
Tissus de laine	41.506	172.390	202.081	239.163
Tissus de coton	26.946	92.137	104.739	129.359
Bonneterie	82.486	376.676	379.461	502.680
Fer et acier simplement battus, étirés ou laminés	1.061	5.469	3.924	6.607
Autres ouvrages en fer et en acier (a) ...	2.688	12.558	9.770	12.866
Ouvrages en cuivre	9.767	30.656	31.425	50.825
Ouvrages en zinc	2.987	18.086	19.091	33.386
Machines et appareils électriques	16.819	82.198	87.623	89.832
Machines motrices, chaudières, etc.	7.153	50.710	47.768	38.533
Machines-outils	11.528	61.863	56.376	58.441
Produits chimiques	812	2.730	2.604	4.950
Ouvrages en caoutchouc	15.129	68.264	53.423	79.362
Tuiles, briques, carreaux, etc.	91	1.152	1.576	1.035
Verre à vitre	1.474	6.345	5.853	6.306

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

(a) Tuyaux et raccords, tubes, brides, ponts, charpentes, réservoirs, fûts, boulonnerie, batteries de cuisine, etc.

Par suite de la réadaptation tardive des prix des produits exportés, la hausse des valeurs unitaires à l'exportation ne s'est pleinement affirmée qu'en 1951 : la plupart des valeurs moyennes accusent une hausse impor-

tante par rapport à 1950. C'est surtout le cas pour des produits de base, tels que les huiles végétales, le cuivre, l'étain, le zinc, la houille, le ciment, la laine brute, les filés de laine et de coton, les produits mi-finis en fer et en acier, les ouvrages en cuivre et en zinc, les produits chimiques et les ouvrages en caoutchouc. C'est aussi vrai pour des biens de consommation, tels que le café, le sucre brut et raffiné, les tissus de laine et de coton, la bonneterie, les ouvrages en fer et en acier. Par contre, certains produits essentiels à transformation plus poussée, tels que les machines et appareils électriques, les machines motrices, les machines-outils et même des produits de base tels que les engrais, les huiles minérales et leurs dérivés n'ont enregistré qu'un léger relèvement ou même un recul de leur valeur unitaire. La même constatation s'applique d'ailleurs à quelques produits moins essentiels, tels que les tuiles, briques et carreaux et le verre à vitre.

§ 2. — IMPORTATION

1. — *Produits alimentaires.*

a) *Céréales et produits dérivés.*

En 1951, le tonnage global des importations de céréales et de produits dérivés s'est accru de plus de 12 %. Cette augmentation s'explique surtout

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importation de céréales et de produits dérivés

DESIGNATION	Quantité (en milliers de tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951
Froment	1.149,3	636,6	958,8	1.425	2.265	3.736
Seigle	129,9	(a)100,7	43,2	102	278	153
Orge	447,9	379,4	313,0	417	1.188	1.160
Avoine	45,6	78,8	102,4	35	222	353
Maïs	818,4	380,9	355,1	638	1.218	1.362
Autres céréales (y compris l'épeautre et le méteil)	53,7	84,1	92,6	47	235	339
Riz	68,8	50,0	49,3	77	341	263
Farine de céréales	5,2	0,9	1,4	6	3	6
Autres produits de la meunerie	3,5	5,7	8,8	8	36	52
Malt	14,2	8,0	14,3	32	48	95
Pâtes alimentaires	2,0	0,5	0,4	10	7	5
Total	**2.738,5**	**1.725,6** (a)	**1.939,3**	**2.797**	**5.841**	**7.524**

(a) Chiffres corrigés.

Source : Institut National de Statistique.

par le gonflement, à concurrence de près de 51 %, des achats de froment. En effet, pendant les quatre premiers mois de l'année, il a été procédé à la constitution de stocks de sécurité selon les directives fixées par le Gouvernement vers la fin de l'année 1950.

Pour les céréales secondaires, au contraire, — qui n'ont pas bénéficié de mesures spéciales —, les quantités importées témoignent d'une baisse assez prononcée, sauf pour l'avoine, qui accuse une augmentation de 30 % environ.

Par rapport à 1950, les valeurs unitaires des céréales importées — sauf notamment pour l'orge — ont subi une hausse assez sensible; celle-ci atteint près de 9,5 % pour le froment et 8 % pour le maïs.

b) *Autres produits alimentaires et boissons.*

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Importation des principaux produits alimentaires et boissons

DESIGNATION	Quantité (en tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951
Viande fraîche	22.656	18.108	25.551	97	352	584
Viande préparée ou conservée (y compris le lard, la volaille et le gibier conservés)	1.558	3.891	5.631	21	166	214
Graisses comestibles	8.748	15.899	21.929	35	197	391
Lait (a)	4.945	41.336	29.442	23	725	504
Beurre	2.366	20.708	19.899	32	1.264	1.559
Fromage	23.313	30.511	32.910	181	971	1.082
Œufs de volaille et de gibier	1.334	1.131	1.661	11	44	63
Légumes frais	50.524	53.577	53.831	55	318	314
Légumes secs à cosse	85.773	24.241	20.445	100	127	132
Pommes de terre	92.797	123.972	108.265	80	421	418
Fruits (y compris les fruits secs)	180.112	197.191	245.099	308	1.557	1.818
Poissons, crustacés, etc.	71.024	60.511	60.930	173	798	675
Café (y compris le café torréfié)	51.785	60.424	55.339	267	2.735	2.964
Cacao brut	15.692	14.203	16.239	106	570	674
Cacao préparé (y compris le chocolat)	337	4.476	3.414	4	156	140
Sucre brut et raffiné	150.297	65.904	99.778	130	227	382
Huiles végétales (b)	33.615	80.238	84.191	107	1.076	1.658
Sel	357.925	413.241	504.124	41	114	129
Autres produits d'alimentation (y compris les conserves de produits végétaux)	24.447	48.406	47.588	89	634	694
Vins	38.088	46.686	48.901	162	669	709

Source : Institut National de Statistique.

(a) Crème de lait, lait condensé, lait en poudre.
(b) Y compris les huiles non destinées à des fins alimentaires (huile de lin, de palme, de coton, de ricin, etc.).

Dans le cadre de la politique des prix, des importations plus importantes de viande fraîche — surtout de viande bovine — ont été autorisées en 1951 : la quantité importée dépasse de 41 % celle achetée en 1950, alors que celle-ci avait diminué de 63,5 % par rapport à 1949.

La viande préparée ou conservée, les graisses comestibles, le fromage, les fruits, le cacao brut, le sucre brut et raffiné, les huiles végétales (1), le sel et les vins ont aussi été importés en plus grandes quantités, en partie, afin de reconstituer les stocks aux divers échelons du processus de distribution. Néanmoins, pour certains produits, tels que le lait conservé, le beurre, les légumes secs à cosse, les pommes de terre, le café et le cacao préparé, les quantités importées ont diminué par rapport à 1950, tandis qu'elles se sont stabilisées en ce qui concerne les légumes frais et le poisson.

De façon générale, le coût moyen à la tonne des importations de produits alimentaires s'est accru par suite de la hausse des prix mondiaux; aussi, la progression des valeurs unitaires est-elle parfois fort sensible pour la viande fraîche, les graisses comestibles, le beurre, le café (2) et les huiles végétales.

Pour le beurre, les Pays-Bas sont restés, comme en 1950, les fournisseurs exclusifs de l'U.E.B.L.; pour le lait conservé et le fromage, leur position prépondérante s'est maintenue également.

2. — *Matières premières.*

a) *Minerais et métaux.*

La production très élevée de l'industrie sidérurgique, en 1951, explique l'augmentation de plus de 30 % des quantités de minerai de fer importées par l'U.E.B.L. Comme la hausse des prix mondiaux a surtout affecté le minerai riche, notamment le minerai suédois, le coût de ces importations a haussé de façon assez sensible, la valeur moyenne par tonne importée (soit 232 F) dépassant de 23 % environ celle de 1950 (soit 189 F). Pour les autres minerais, les quantités importées ont aussi augmenté, notamment en ce qui concerne le plomb, le zinc, le manganèse et les minerais divers. Mais la valeur accrue de ces importations résulte surtout de la hausse importante des valeurs unitaires; par rapport à 1950, celle-ci atteint 44 % pour le minerai de plomb, près de 43 % pour le minerai de zinc et 53 % pour le minerai d'étain.

Sauf pour le zinc, l'étain, l'aluminium et le poste « divers », le tonnage des métaux importés a diminué en 1951, surtout en ce qui concerne le fer et l'acier. Cette diminution, d'importance d'ailleurs secondaire, est plus que largement compensée par le coût plus élevé de la tonne importée en 1951 : en effet, la hausse atteint 31 % pour le cuivre, près de 62 % pour le plomb, 135 % pour le zinc et 54 % pour l'aluminium.

---

(1) Pour les huiles végétales, le Gouvernement avait aussi prescrit la constitution de stocks de sécurité.

(2) La hausse du prix du café a surtout été importante en 1950.

Union Économique Belgo-Luxembourgeoise

Importation de minerais et de métaux

DESIGNATION	Quantité (en milliers de tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951
Minerais :						
Fer	10.840,9	8.619,8	11.218,8	484	1.627	2.598
Cuivre	28,0	5,6	6,8	42	58	50
Plomb	112,9	83,1	98,3	181	505	860
Zinc	577,4	403,7	452,6	239	1.159	1.854
Manganèse	230,3	45,8	113,6	62	60	104
Etain (a)	10,2	13,1	12,3	187	942	1.361
Divers	369,9	457,7	517,0	247	405	764
Total	**12.169,6**	**9.628,8**	**12.419,4**	**1.442**	**4.756**	**7.591**
Métaux :						
Fer et acier	373,5	554,8	487,9	244	915	1.802
Cuivre	198,8	174,2	168,1	924	3.893	4.934
Plomb	32,2	37,1	35,5	75	492	762
Zinc	18,2	2,7	6,9	47	34	207
Etain	3,6	1,5	2,1	105	145	300
Aluminium	4,3	10,8	15,4	41	167	366
Nickel	1,3	0,4	0,4	16	18	24
Divers	0,3	1,0	2,5	4	53	92
Total	**632,2**	**782,5**	**718,8**	**1.456**	**5.717**	**8.487**

(a) Concentrés d'étain.

Source : Institut National de Statistique.

b) *Matières textiles.*

Par suite de l'attitude plus prudente des importateurs après le revirement à la baisse de la demande mondiale, les quantités de matières textiles importées en 1951 ont diminué de 3,5 %, alors qu'elles avaient augmenté de près de 24 % en 1950. Le fléchissement est cependant beaucoup plus important pour la laine, qui accuse une diminution à concurrence de près de 43 % du tonnage importé en 1950. En regard de cette baisse considérable, les quantités de coton importées par l'U.E.B.L. n'ont reculé que de 10 % environ, tandis que les importations de jute ont augmenté de 54 % et celles de chanvre et de lin de 17,5 %.

Cependant, comme les importateurs se sont abstenus de passer de nouvelles commandes, l'effondrement des cours de la laine n'a pu influencer, en 1951, la valeur moyenne de la tonne importée. Au contraire, la valeur unitaire de cette matière, importée sur la base des contrats conclus en 1950, a augmenté de plus de 78 % par rapport à 1950, tandis que celle du coton haussait de 43 %. Au total, compte tenu de la diminution des quantités, la valeur des matières textiles importées a encore progressé de plus de 17 %, contre 61 % en 1950.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Importation de matières textiles

DESIGNATION	Quantité (en milliers de tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951
Laine	127,2	122,9	70,0	1.689	8.504	8.644
Soie	0,3	(a)	(b)	3	3	3
Coton	128,8	114,8	103,6	871	4.348	5.629
Jute	61,2	47,4	72,9	147	687	1.290
Chanvre et lin	189,6	135,7	159,5	314	519	830
Autres fibres textiles (abaca, sisal, coco, etc.)	49,2	36,1	34,9	138	596	815
Total	**556,3**	**457,0**	**440,9**	**3.162**	**14.657**	**17.211**

(a) 118 tonnes.
(b) 54 tonnes.

Source : Institut National de Statistique.

c) *Autres matières premières.*

Parmi les autres matières premières importées par l'U.E.B.L., la phase ascendante de la conjoncture a surtout favorisé une augmentation des achats de graines, de caoutchouc, de tabac, de pâtes de bois, de pierres précieuses et de houille. D'autre part, la hausse des prix mondiaux a pro-

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Importation de quelques autres matières premières

DESIGNATION	Quantité (en milliers de tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1950.	1951	1936/1938	1950	1951
Peaux brutes et pelleteries brutes ...	53,1	25,4	18,9	674	1.038	1.198
Engrais (y compris les engrais chimiques)	819,1	1.068,6	1.025,4	378	1.489	1.242
Tourteaux	327,3	159,5	142,9	312	518	553
Graines	227,0	156,3	212,3	382	1.135	1.709
Caoutchouc	17,5	18,2	25,0	158	486	1.328
Tabac	17,9	21,5	24,6	139	737	985
Bois	1.449,0	1.058,7	1.039,6	772	2.302	2.779
Pâtes de bois	157,1	193,7	205,7	163	779	1.703
Pierres précieuses et demi-précieuses, brutes	—	—	—	1.135	2.598	3.298
Huiles minérales et leurs dérivés	1.178,1	2.448,4	3.608,4	710	3.694	5.947
Houille (y compris agglomérés et cokes)	7.916,3	3.593,5	5.960,3	1.194	2.443	4.470

Source : Institut National de Statistique.

voqué un relèvement important des valeurs unitaires pour des matières telles que les peaux brutes, le caoutchouc, le bois, les pâtes de bois, les huiles minérales et la houille. Il en est résulté une augmentation considérable du coût des matières premières et matières auxiliaires utilisées par l'industrie belge. Le cas le plus typique est sans doute celui des importations de fines à coke américaines, dont le prix à la tonne a atteint un niveau très élevé en raison de l'incidence des frets maritimes.

3. — *Produits fabriqués.*

a) *Produits textiles.*

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importation de produits textiles

DESIGNATION	Quantité (en tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951
Filés :						
Laine	1.840	2.868	2.383	89	548	628
Soie naturelle ou artificielle	1.238	2.848	2.400	50	429	413
Coton	3.260	6.103	6.123	93	567	686
Jute	253	2.130	1.221	2	49	33
Chanvre, lin, ramie et autres fibres textiles	3.730	3.303	2.506	72	155	176
Total	**10.321**	**17.252**	**14.633**	**306**	**1.748**	**1.936**
Tissus :						
Laine	894	1.958	2.329	90	478	700
Soie naturelle ou artificielle	623	2.761	3.760	103	852	1.098
Coton	1.420	2.445	2.413	77	468	534
Jute	38	61	220	1	2	8
Chanvre, lin, ramie et autres fibres textiles	108	275	328	2	11	15
Total	**3.083**	**7.500**	**9.050**	**273**	**1.811**	**2.355**
Autres produits textiles :						
Bonneterie	357	518	530	73	424	438
Lingerie	112	35	84	13	33	44
Vêtements pour femmes	77	434	472	20	263	311
Vêtements pour hommes	59	479	517	7	181	240
Autres objets contectionnés (a)	10.921	10.940	9.547	56	259	341
Chapellerie (hommes et femmes)	105	166	101	20	58	50
Cordages	59	105	175	1	8	12
Broderies, dentelles, etc.	90	87	79	21	106	118

Source : Institut National de Statistique.

(a) Cravates, corsets, bretelles et articles similaires, sacs d'emballage, bâches, etc.

Par suite du tassement de la demande émanant des tissages, les importations de filés — dont le tonnage avait augmenté de 245 % en 1950 (1) — ont diminué de 15 % en 1951. Seuls les filés de coton, dont la pénurie s'était surtout fait sentir en 1950, ont échappé à cette baisse. Malgré tout, le tonnage global importé en 1951 dépasse encore de près de 42 % la moyenne des importations de filés pour la période 1936/1938.

En ce qui concerne les produits fabriqués, les tissus — sauf les tissus de coton — enregistrent un nouvel accroissement des quantités importées : en pourcentage, celui-ci atteint 21 % environ, contre 83 % en 1950. Pour les autres produits finis, les quantités importées se sont, de façon générale, plutôt stabilisées aux environs des niveaux atteints en 1950; pour la lingerie, les vêtements et les cordages, on enregistre cependant une certaine augmentation des importations effectuées en 1951, tandis que la rubrique « autres objets confectionnés » accuse seulement une diminution en tonnage, mais une augmentation en valeur.

b) *Produits métalliques.*

De façon générale, les importations de produits fabriqués en métal ont encore augmenté en 1951, tant en tonnage qu'en valeur. L'accroissement est important pour les divers ouvrages en fer et en acier, les outils, les ouvrages en aluminium et les navires. Pour les machines et appareils, la progression est surtout marquée en valeur et intéresse principalement le matériel électrique, les tracteurs agricoles (repris dans la rubrique « locomobiles »), les machines-outils, les machines agricoles et les pièces détachées. Pour les véhicules automobiles et les appareils scientifiques, on observe aussi un accroissement de la valeur importée.

Dans l'ensemble, les quantités d'ouvrages en fer et en acier, de machines et d'appareils et de matériel de transport importées par l'U.E.B.L. restent considérables si on les compare aux tonnages importés avant-guerre. Ceci correspond d'ailleurs à une évolution profonde de la consommation des bien durables, tant dans le domaine de l'industrie que dans celui de l'économie domestique.

c) *Autres produits fabriqués.*

Exception faite pour les cuirs et peaux préparés et les autres ouvrages en peau, des tonnages encore plus élevés de ces produits ont été importés par l'U.E.B.L., en 1951. En valeur, la progression est d'autant plus accentuée que plusieurs produits, tels que les produits chimiques, les médicaments composés, les ouvrages en caoutchouc et le papier, ont été fort affectés par la hausse des prix mondiaux.

---

(1) Ce pourcentage très élevé s'explique, notamment, par le tonnage plutôt réduit importé en 1949 : 5.003 tonnes seulement, contre 17.252 tonnes en 1950.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importation des principaux produits métalliques

DESIGNATION	Quantité (en tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/ 1938	1950	1951	1936/ 1938	1950	1951
Ouvrages en métal :						
Fer et acier simplement battus, étirés ou laminés	68.460	67.531	65.432	220	600	796
Autres ouvrages en fer et en acier (a)	32.280	56.333	80.038	225	1.161	1.642
Outils	1.947	3.224	3.993	35	269	352
Ouvrages en aluminium	969	4.538	5.030	28	243	340
Ouvrages en cuivre	4.572	5.625	3.249	68	305	328
Machines et appareils :						
Machines et appareils électriques (b)	7.771	17.999	18.938	356	2.287	2.592
Machines motrices, chaudières à vapeur, turbines, pompes, etc.	4.682	11.862	12.991	95	753	785
Locomobiles (c)	601	6.849	7.426	9	220	319
Machines-outils	2.228	6.233	6.479	46	424	505
Machines textiles	5.510	8.246	7.518	69	493	493
Machines à coudre, à broder et à tricoter	1.673	2.271	2.258	40	355	360
Machines pour les industries alimentaires	395	570	654	12	55	68
Machines agricoles	4.847	8.335	8.460	41	236	293
Autres machines et mécaniques et pièces détachées (d)	25.792	57.939	65.526	531	3.653	3.925
Total	**53.499**	**120.304**	**130.250**	**1.199**	**8.476**	**9.340**
Matériel de transport :						
Locomotives et tenders	402	526	1.066	4	19	39
Voitures et wagons pour chemins de fer et tramways	994	4.747	4.076	3	32	69
Véhicules automobiles (e)	43.137	114.885	113.855	577	4.260	4.950
Navires et bateaux	21.340	35.107	72.782	26	293	621
Autres produits :						
Instruments et appareils scientifiques	474	542	552	63	359	446
Horlogerie	421	690	652	52	302	308

Source : Institut National de Statistique.

(a) Tuyaux et raccords, tubes, brides, ponts, charpentes, réservoirs, fûts, boulonnerie, batteries de cuisine, etc.
(b) Y compris les appareils de radio, les appareils électro-ménagers, les fils et câbles électriques, etc.
(c) Y compris les tracteurs agricoles.
(d) Machines de pesage, machines de bureau, robinetterie, roulements à billes, roues dentées, volants, etc.
(e) Y compris les pièces détachées, les moteurs, etc.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importation de quelques produits fabriqués (a)

DESIGNATION	Quantité (en tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951
Parfumeries et cosmétiques	1.951	11.239	12.495	44	314	420
Couleurs, teintures et vernis	19.425	25.612	29.665	195	701	839
Produits chimiques (b)	194.511	203.353	254.786	317	1.470	2.121
Médicaments composés	859	2.200	2.624	71	451	628
Cuirs et peaux préparés	1.528	4.443	3.422	101	568	535
Chaussures de peau	396	1.354	1.390	29	193	253
Gants de peau	37	15	29	18	42	55
Autres ouvrages en peau (maroquinerie, etc.)	156	175	141	13	67	82
Ouvrages en caoutchouc	5.336	11.287	12.508	110	628	888
Papier et carton (y compris le papier de tenture et les ouvrages en papier et carton)	102.342	128.083	140.452	266	1.223	2.122
Faïences et porcelaines	8.895	22.750	33.165	51	252	291

Source : Institut National de Statistique.

(a) A l'exclusion des produits textiles et produits métalliques repris dans les tableaux précédents.
(b) Il s'agit essentiellement de produits mi-finis destinés à être utilisés comme matières premières.

§ 3. — EXPORTATION

A l'encontre de ce qui s'est passé en 1950, presque tous les secteurs industriels ont enregistré une progression fort sensible de la valeur des exportations. Cet accroissement — qui traduit les résultats d'une haute conjoncture exceptionnelle — intéresse non seulement le volume des biens exportés, mais aussi les prix qui ont été obtenus pour ceux-ci. A cet égard, le relèvement des cotations a été d'autant plus marqué que des sacrifices de prix importants avaient parfois dû être consentis pendant le premier semestre de 1950. C'est avant tout le cas pour la sidérurgie, dont le redressement, pendant le deuxième semestre de 1950, avait été retardé par un ensemble de causes fortuites (1). Mais en 1951, l'exécution progressive des nouvelles commandes transmises par les consommateurs étrangers a permis d'enregistrer un nouveau record d'exportation, à tel point que cette industrie, où les produits mi-finis dominent, est parvenue à retrouver, par rapport à la valeur totale des exportations, la même importance qu'en 1949, c'est-à-dire 23 % du total, contre 15 % seulement en 1950 et 16 % en 1937.

Cette importance a toutefois été égalée par l'industrie textile, dont la progression, quoique déjà très nette dès les premiers mois de 1950, a

(1) Voir à ce sujet *L'Economie belge en 1950*, op. cit., p. 279.

néanmoins continué, en 1951, à un rythme suffisant pour dépasser légèrement la valeur totale des exportations de la sidérurgie (30,7 milliards de francs dans le premier cas, contre 30,3 milliards dans le second). Ce résultat remarquable — en dépit du fléchissement observé à partir du mois de juillet — a été obtenu, non seulement à la suite d'une nouvelle progression des ventes de matières brutes, de tissus et d'autres produits finis, mais aussi grâce au gonflement des exportations de filés, de coton surtout.

Pour les fabrications métalliques, dont les multiples sous-secteurs ont connu des fortunes diverses, l'augmentation globale de la valeur exportée a été fort importante, en particulier pendant le deuxième semestre de l'année. Ce redressement résulte, en ordre principal, d'une reprise des exportations de divers ouvrages en fer et en acier (meubles en acier, fûts, tréfilerie, étirage, laminage à froid, etc.), de machines, de matériel électrique et de matériel de transport (automobiles, matériel pour aéronautique, navires de mer). En revanche, la reprise conjoncturelle a beaucoup moins favorisé certaines industries en dépression quasi persistante, notamment celles qui produisent du matériel ferroviaire, des motocyclettes, des articles en tôle émaillée et, de façon générale, tous genres de biens de consommation en métal.

Pour l'industrie des métaux non ferreux, qui est surtout une industrie transformatrice, l'augmentation de la valeur exportée traduit uniquement l'incidence très élevée de la hausse des prix mondiaux; en effet, les exportations de produits bruts ont même accusé une forte diminution en tonnage. Ce recul quantitatif des exportations de métaux non ferreux (y compris les réexportations de métal raffiné à façon pour compte étranger) s'explique surtout par le fait que ces produits ont été parmi les premiers à réagir au fléchissement de la conjoncture qui s'est affirmé, notamment aux Etats-Unis, dès la fin du premier trimestre de 1951.

La hausse des prix a eu aussi une incidence importante sur l'industrie chimique, mais la progression du montant des exportations est liée cependant, en bonne partie, à un accroissement des tonnages expédiés à l'étranger. Pour les produits alimentaires fabriqués, au contraire, le gonflement de la valeur exportée procède de la hausse des prix : en effet, les tonnages élevés, enregistrés en 1950, n'ont souvent pu être maintenus, par suite de phénomènes de saturation ou de limitation des importations dans les pays étrangers.

L'industrie diamantaire a connu une reprise marquée pendant les premiers mois de l'année. La demande de diamants, valeur-refuge par excellence, s'est particulièrement développée sur le marché américain. Néanmoins, une fraction importante des ventes de diamant destinées à ce marché a pris des voies détournées et ne figure pas dans la statistique d'exportation, dont les chiffres sont sous-évalués. Cette industrie a d'ailleurs subi une concurrence intense de la part des tailleries allemandes, pour qui la charge des salaires est moins élevée qu'en Belgique.

Pour les charbonnages et les cokeries, les exportations ne se sont développées que lorsque l'augmentation de la production indigène et la diminution de la consommation ont accru les quantités disponibles en certaines

SECTEUR	Valeur (en millions de francs)				Pourcentage de la valeur totale			
	1937	1949	1950	1951	1937	1949	1950	1951
A. *Sidérurgie*	**4.104**	**18.130**	**12.517**	**30.321**	**16,1**	**22,7**	**15,2**	**22,9**
1. Fer et acier bruts	608	1.580	833	2.272	2,4	2,0	1,0	1,7
2. Produits mi-finis (laminés, forgés, étirés)	3.496	16.550	11.684	28.049	13,7	20,7	14,2	21,2
B. *Fabrications métalliques* .	**2.566**	**17.096**	**12.322**	**19.060**	**10,1**	**21,4**	**14,9**	**14,4**
1. Outils	16	139	134	148	0,1	0,2	0,2	0,1
2. Autres ouvrages en fer et en acier (a)	771	3.827	3.001	6.088	3,0	4,8	3,6	4,6
3. Chaudières, machines, appareils, etc.	484	3.629	3.260	4.150	1,9	4,5	3,9	3,1
dont : Machines-outils...	(52)	(558)	(529)	(892)	(0,2)	(0,7)	(0,6)	(0,7)
Machines textiles	(41)	(700)	(624)	(732)	(0,2)	(0,9)	(0,8)	(0,6)
4. Machines et appareils électriques	428	2.534	2.364	3.358	1,7	3,2	2,9	2,6
5. Matériel de transport	639	5.891	2.119	3.870	2,5	7,4	2,6	2,9
dont : Matériel ferroviaire	(205)	(4.147)	(614)	(830)	(0,8)	(5,2)	(0,7)	(0,6)
Automobiles, cycles, etc.	(382)	(570)	(818)	(1.765)	(1,5)	(0,7)	(1,0)	(1,3)
Avions et navires ...	(52)	(1.174)	(687)	(1.275)	(0,2)	(1,5)	(0,8)	(1,0)
6. Armes et munitions ...	214	988	1.335	1.311	0,8	1,2	1,6	1,0
7. Divers (b)	14	88	109	135	0,1	0,1	0,1	0,1
C. *Métaux non ferreux*	**2.593**	**7.776**	**8.645**	**12.412**	**10,2**	**9,8**	**10,5**	**9,4**
1. Produits bruts	2.148	6.562	6.998	9.098	8,4	8,3	8,5	6,9
2. Ouvrages (c)	445	1.214	1.647	3.314	1,8	1,5	2,0	2,5
D. *Industrie textile*	**5.638**	**15.797**	**22.468**	**30.725**	**22,1**	**19,8**	**27,2**	**23,2**
1. Matières brutes ou simplement préparées	2.286	4.955	7.012	9.498	8,9	6,2	8,5	7,2
2. Filés	970	4.657	4.945	7.193	3,8	5,8	6,0	5,4
3. Tissus	1.525	4.389	7.676	9.894	6,0	5,5	9,3	7,5
4. Autres produits finis (d)	857	1.796	2.835	4.140	3,4	2,3	3,4	3,1
E. *Industrie chimique*	**1.846**	**6.714**	**7.376**	**10.789**	**7,2**	**8,4**	**8,9**	**8,1**
1. Produits chimiques ...	458	1.325	1.280	2.579	1,8	1,7	1,5	1,9
2. Produits photographiques, etc.	174	588	836	1.213	0,7	0,7	1,0	0,9
3. Engrais	875	3.685	3.943	4.819	3,4	4,6	4,8	3,7
4. Autres produits	339	1.116	1.317	2.178	1,3	1,4	1,6	1,6

(a) Tuyaux et raccords, tubes, brides, ponts, charpentes, réservoirs, fûts, boulonnerie, batteries de cuisine, etc.
(b) Instruments et appareils scientifiques, horlogerie.
(c) Y compris certaines fabrications métalliques en métaux non ferreux : clouterie, serrures, garnitures, etc.).
(d) Y compris la chapellerie.
(e) Non compris les briques, tuiles, tuyaux, etc. inclus parmi les produits céramiques.

Belgo-Luxembourgeoise
secteur industriel
approximative)

SECTEUR	Valeur (en millions de francs)				Pourcentage de la valeur totale			
	1937	1949	1950	1951	1937	1949	1950	1951
F. *Produits alimentaires fabriqués, boissons, tabac* ...	**428**	**1.092**	**2.422**	**3.728**	**1,7**	**1,4**	**2,9**	**2,8**
dont : Préparations de viande, etc	(21)	(136)	(299)	(497)	(0,1)	(0,2)	(0,4)	(0,4)
Sucre et sucreries	(133)	(482)	(1.393)	(1.662)	(0,5)	(0,6)	(1,7)	(1,3)
Préparations de farine, etc.	(67)	(36)	(106)	(378)	(0,3)	—	(0,1)	(0,3)
Préparations de légumes	(40)	(134)	(122)	(259)	(0,2)	(0,2)	(0,1)	(0,2)
G. *Industrie diamantaire* ...	**1.614**	**1.709**	**2.740**	**3.445**	**6,3**	**2,2**	**3,3**	**2,6**
H. *Charbonnages et cokeries*	**1.241**	**1.462**	**2.239**	**2.549**	**4,9**	**1,8**	**2,7**	**1,9**
I. *Industries diverses*	**2.427**	**4.728**	**5.432**	**9.010**	**9,4**	**5,9**	**6,6**	**6,8**
1. Matériaux de construction (e)	444	1.246	1.203	1.420	1,7	1,5	1,5	1,1
dont : Ciment	(185)	(735)	(700)	(1.177)	(0,7)	(0,9)	(0,8)	(0,9)
2. Bois et ouvrages en bois	149	296	371	697	0,6	0,4	0,4	0,5
dont : Meubles en bois	(21)	(18)	(14)	(26)	(0,1)	—	—	—
3. Papier et ouvrages en papier (f)	335	709	848	2.190	1,3	0,9	1,0	1,7
4. Cuir et ouvrages en cuir (g)	619	535	816	1.063	2,4	0,7	1,0	0,8
dont : Chaussures en cuir	(19)	(85)	(109)	(135)	(0,1)	(0,1)	(0,1)	(0,1)
5. Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	163	295	392	1.037	0,6	0,4	0,5	0,8
6. Produits céramiques ..	99	352	270	305	0,4	0,4	0,3	0,2
7. Verre et ouvrages en verre	618	1.295	1.532	2.298	2,4	1,6	1,9	1,7
dont : Glaces	(235)	(346)	(548)	(769)	(0,9)	(0,4)	(0,7)	(0,6)
Verre à vitre	(249)	(461)	(570)	(884)	(1,0)	(0,6)	(0,7)	(0,7)
Gobeleterie	(108)	(328)	(278)	(454)	(0,4)	(0,4)	(0,3)	(0,3)
Total (A à I)	**22.457**	**74.504**	**76.161**	**122.039**	**88,0**	**93,4**	**92,2**	**92,1**
Autres secteurs	3.059	5.285	6.410	10.529	12,0	6,6	7,8	7,9
dont : Produits végétaux .	(987)	(1.682)	(2.207)	(2.635)	(3,9)	(2,1)	(2,7)	(1,9)
Corps gras	(224)	(901)	(1.006)	(2.460)	(0,9)	(1,1)	(1,2)	(1,8)
Total général	**25.516**	**79.789**	**82.571**	**132.568**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

(f) Y compris les matières premières et auxiliaires destinées à la fabrication du papier.
(g) Y compris les peaux brutes et les chaussures en cuir.

catégories de combustible et ont ainsi permis un relâchement du contingentement appliqué à l'exportation.

Enfin, sauf pour le cuir et les ouvrages en cuir, l'accroissement de la valeur exportée par les industries diverses traduit, tant un développement des ventes effectivement réalisées, qu'une hausse plus ou moins accentuée des prix. Cependant, en dépit de cette progression, qui a permis, en valeur réelle, de se rapprocher du niveau moyen atteint avant-guerre, la part de ces industries dans le total des exportations belgo-luxembourgeoises reste sensiblement inférieure à celle de 1937. Mais, autant que l'état de dépression quasi chronique de certaines industries « légères », ce retard relatif traduit surtout l'essor prodigieux de la sidérurgie en 1951.

1. — *Produits alimentaires.*

Par suite de phénomènes de saturation, l'exportation de plusieurs produits alimentaires, qui avaient enregistré des quantités-record en 1950, n'a pu se maintenir en 1951; c'est notamment le cas pour les viandes préparées ou conservées, les pommes de terre, les fruits, le café, le cacao préparé et le sucre (1). D'autres produits, par contre, ont continué à

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Exportation de quelques produits alimentaires

DESIGNATION	Quantité (en tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951
Viandes fraîches	3.693	6.112	7.648	30	135	275
Viandes préparées ou conservées	1.724	11.595	9.390	20	429	511
Margarine et beurre artificiels	293	94	110	2	2	3
Poissons, crustacés, etc.	15.592	6.215	6.705	52	112	120
Seigle	2.375	3.024	12.388	2	9	41
Maïs	23.761	6.505	12.910	18	23	50
Légumes frais	56.810	39.140	41.443	87	319	297
Pommes de terre	58.948	117.616	78.729	35	222	154
Fruits (y compris les fruits secs)	10.619	48.257	45.587	46	291	245
Café (y compris le café torréfié)	1.828	5.752	5.505	10	263	286
Cacao préparé (y compris le chocolat)	2.703	2.928	2.372	29	139	117
Sucre brut et raffiné	118.338	185.976	162.933	144	1.358	1.458
Huiles végétales (a)	23.094	34.061	82.154	85	595	1.945
Autres produits alimentaires (y compris notamment les conserves de produits végétaux)	46.516	24.840	47.179	142	307	842

Source : Institut National de Statistique.

(a) Y compris les huiles non destinées à des fins alimentaires (huile de lin, de palme, de coton, de ricin, etc.).

(1) Par suite de conditions climatiques défavorables, la production de sucre indigène a été fort inférieure à celle de 1950.

progresser, au point de dépasser de façon fort sensible les tonnages expédiés en 1950 : il s'agit principalement des viandes fraîches, des poissons et crustacés, du seigle, du maïs, des huiles végétales (1) et des conserves de produits végétaux. Pour les huiles végétales, la progression atteint même 141 % par rapport à 1950 et 256 % par rapport à l'avant-guerre.

Sous l'effet d'une adaptation assez tardive à la hausse des prix mondiaux, la valeur unitaire de la plupart des produits alimentaires exportés en 1951 a encore augmenté par rapport à 1950. Le café, le cacao préparé, le sucre et, surtout, les huiles végétales sont du nombre.

2. — *Matières brutes.*

De façon générale, la haute conjoncture, qui, au stade des commandes, ne s'est maintenue que pendant les premiers mois en 1951, a néanmoins favorisé une nouvelle augmentation des exportations de la plupart des matières brutes ou simplement préparées, notamment de peaux brutes, d'engrais, de minerai de zinc, de fer et d'acier, de plomb, d'huiles miné-

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Exportation des principales matières brutes ou simplement préparées

DESIGNATION	Quantité (en milliers de tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951
Peaux brutes, etc.	24,3	6,1	8,8	276	222	455
Engrais (y compris les engrais chimiques)	1.847,0	2.325,6	2.759,1	797	3.937	4.807
Plantes vivantes et fleurs naturelles	10,3	9,5	8,2	86	206	218
Minerais de zinc	67,7	35,7	46,2	41	151	282
Cuivre	105,1	127,4	108,6	811	2.942	3.421
Etain	7,9	10,5	8,8	242	1.007	1.299
Fer et acier	880,0	348,4	480,6	501	833	2.272
Plomb	64,9	45,7	49,5	181	664	1.114
Zinc	127,1	121,1	99,8	329	1.762	2.575
Pierres précieuses, etc.	—	—	—	1.580	2.740	3.445
Huiles minérales et leurs dérivés	491,7	465,6	818,9	338	853	1.537
Houille (y compris agglomérés et cokes)	6.521,4	3.153,8	2.531,1	1.178	2.239	2.549
Ciment	1.018,9	1.235,5	1.890,0	177	700	1.177
Laine	63,1	37,8	28,7	1.220	4.411	5.431
Chanvre et lin	57,0	70,5	71,7	534	2.136	3.216

Source : Institut National de Statistique.

(1) Les exportations de matières grasses avaient été contingentées en 1950.

rales (1) et de ciment (2). Pour d'autres produits, par contre, dont la sensibilité aux fluctuations de la conjoncture est beaucoup plus marquée, tels que le cuivre, l'étain, le zinc et la laine, les quantités exportées ont fléchi par rapport à 1950. Exception doit cependant être faite pour la houille, dont la diminution s'explique par le fait que les mesures restrictives à l'exportation n'ont pu être levées que dans le courant du second semestre, lorsque la diminution de la demande intérieure et l'amélioration de la production ont permis un relèvement des contingents admis à l'exportation. Dans l'ensemble, d'ailleurs, les restrictions quantitatives touchant l'exportation de certaines matières essentielles, telles que les produits chimiques bruts, les matières textiles et les métaux non ferreux, ont été levées vers la fin du premier semestre de l'année.

Comme il a déjà été exposé, la diminution de certains tonnages exportés a été plus que compensée par la hausse importante des valeurs unitaires. Celles-ci ont surtout augmenté pour les métaux non ferreux (cuivre, étain, zinc), la houille, le ciment et la laine brute. Pour le diamant, une constatation analogue peut être faite, du moins en interprétant sur la base d'autres données une statistique d'exportation qui ne peut recenser les expéditions de diamant qui se font par des voies détournées.

3. — *Produits fabriqués.*

a) *Produits textiles.*

Sauf pour la laine, où la saturation de la demande s'est déclarée beaucoup plus tôt, le tonnage des filés exportés en 1951 a augmenté dans une mesure fort importante : la progression atteint près de 27 % pour le total, mais 37 % environ pour la soie, 43 % pour le coton, 36 % pour le jute et 76 % pour les autres fibres textiles. Pour les filés de coton, qui ont bénéficié de la qualification de produits essentiels, l'augmentation atteint même 110 % par rapport à l'avant-guerre, tandis qu'elle n'est que de 29 % environ pour l'ensemble de tous les filés.

Pour les tissus, la progression est relativement moins prononcée, puisque les quantités exportées n'ont augmenté, au total, que de 12 % environ par rapport à 1950. Mais ceci s'explique par le fait que les exportations de tissus se sont surtout développées en 1950, grâce, notamment, à l'ouverture du marché néerlandais. Par rapport à 1936/1938, l'augmentation des tonnages expédiés atteint d'ailleurs près de 50 %, en dépit du fait que les tissus de laine, de chanvre et de lin aient perdu du terrain en 1951. Mais ceci est compensé par les tissus de soie, de coton et de jute, dont la progression, par rapport à 1950, atteint 37 %, 9 % et 28 % respectivement. Les autres produits textiles accusent aussi un accroissement des ventes réalisées en 1951, sauf toutefois pour la bonneterie, la chapellerie et les broderies, dont les quantités exportées ont diminué.

---

(1) La progression, à concurrence de 76 %, du tonnage des exportations d'huiles minérales et de produits dérivés provient surtout de la mise en exploitation, dès octobre 1951, d'une nouvelle raffinerie anversoise.

(2) Par rapport à 1950, les quantités de ciment exportées ont augmenté de 53 %.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Exportation de produits textiles

DESIGNATION	Quantité (en tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/ 1938	1950	1951	1936/ 1938	1950	1951
Filés :						
Laine	8.155	12,088	8.216	382	2.437	2.548
Soie naturelle ou artificielle	2.867	5.338	7.295	96	537	862
Coton	12.363	18.113	25.952	177	1.345	2.625
Jute	9.758	8.554	11.630	45	208	357
Chanvre, lin, ramie et autres fibres textiles	15.649	5.504	9.689	150	418	801
Total	**48.792**	**49.597**	**62.782**	**850**	**4.945**	**7.193**
Tissus :						
Laine	4.144	12.083	11.274	172	2.442	2.696
Soie naturelle ou artificielle	643	2.083	2.852	30	410	599
Coton	31.804	34.119	37.140	857	3.574	4.804
Jute	13.996	21.732	27.909	86	624	1.058
Chanvre, lin, ramie et autres fibres textiles	5.417	5.102	4.813	169	626	737
Total	**56.004**	**75.119**	**83.988**	**1.314**	**7.676**	**9.894**
Autres produits textiles :						
Bonneterie	885	1.432	1.189	73	543	598
Lingerie	207	3.559	3.718	11	515	641
Vêtements pour femmes	52	250	351	8	141	147
Vêtements pour hommes	421	1.239	1.498	28	250	281
Autres objets confectionnés (a)	10.682	10.102	12.705	85	354	671
Chapellerie (hommes et femmes)	184	273	193	26	126	100
Cordages	11.137	1.743	3.873	65	55	149
Broderies, dentelles, etc.	131	475	332	13	57	43

Source : Institut National de Statistique.

(a) Cravates, corsets, bretelles et articles similaires, sacs d'emballage, bâches, etc.

Les valeurs exportées ont surtout augmenté par suite de la hausse fort sensible des valeurs unitaires : par rapport à 1950, celle-ci atteint 54 % pour les filés de laine, 36 % pour les filés de coton, mais seulement 18 % pour les tissus de laine et 23,5 % pour les tissus de coton. Pour la bonneterie, par contre, le pourcentage de renchérissement atteint 32,5 %.

En dépit d'une diminution de près d'un milliard de francs, les Pays-Bas ont maintenu, en 1951, leur position de principal débouché pour l'industrie

textile belge (1) : y compris les matières brutes ou simplement préparées. leurs achats s'élèvent à plus de 6,8 milliards de francs, contre 7,8 milliards de francs au cours de l'année précédente. Si l'Allemagne Occidentale, avec 2,2 milliards de francs, et les Etats-Unis, avec 1,7 milliard de francs, maintiennent simplement leur position de l'année antérieure, le Royaume-Uni, avec près de 4,7 milliards (contre 2,1 milliards), et la France, avec 3,3 milliards (contre 2,2 milliards), par contre, enregistrent un sérieux progrès. Celui-ci est dû, en grande partie, à l'application effective de la libération partielle des échanges intra-européens après la mise en vigueur de l'accord relatif à l'U.E.P.

b) *Produits métalliques.*

Après la dépression traversée jusqu'en septembre 1950, la reprise vigoureuse de la demande mondiale de produits d'ordre « stratégique », ou simplement, de produits considérés comme essentiels, a favorisé, en 1951, l'ensemble des produits métalliques, mais spécialement les produits sidérurgiques, dont les expéditions sont passées de moins de 3 millions de tonnes, en 1950, à plus de 4,2 millions de tonnes en 1951 (2). Cet accroissement des quantités exportées a coïncidé avec la réadaptation des prix de l'acier, celle-ci ayant été retardée, en 1950, par l'exécution différée de commandes obtenues avant le déclenchement des hostilités en Corée.

Pour les produits sidérurgiques, la progression des quantités exportées atteint environ 43 % par rapport à 1950, mais près de 65 % par rapport à 1936/1938. Comme la valeur moyenne à la tonne (3), de son côté, a haussé de 68 % en 1951, la valeur exportée a plus que doublé par rapport à 1950, le pourcentage d'augmentation atteignant, en effet, 140 %. Plus encore que l'accroissement cependant très important des quantités livrées à l'étranger, le relèvement des cotations a donc été la cause principale du gonflement de la valeur des exportations de produits sidérurgiques belgo-luxembourgeois.

Pour les autres ouvrages en fer et en acier, la situation est plutôt inverse, mais l'augmentation plus accentuée des quantités exportées paraît provenir, du moins en partie, d'une modification de la structure de cette rubrique fort hétérogène. Pour les ouvrages en cuivre, au contraire, la hausse des prix est de très loin l'élément déterminant dans l'accroissement de 77 % de la valeur exportée. Mais pour les ouvrages en zinc, les éléments « quantité » et « prix » interviennent de façon plus équilibrée dans le gonfle-

---

(1) Les chiffres repris ci-après ne comprennent pas la chapellerie, pour laquelle l'exportation totale ne s'est élevée qu'à 133 millions de francs en 1950 et à 171 millions de francs en 1951.

(2) Non compris le fer et l'acier brut, dont l'exportation a atteint 480.000 tonnes, contre 348.000 tonnes en 1950 et 880.000 tonnes en 1936/1938.

(3) La valeur moyenne à la tonne des produits sidérurgiques exportés est montée à 6.607 francs en 1951, contre 3.924 francs en 1950, 5.469 francs en 1949 et 5.810 francs en 1948.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Exportation des principaux produits métalliques

DESIGNATION	Quantité (en tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951
Ouvrages en métal :						
Fer et acier simplement battus, étirés ou laminés	2.578.723	2.977.883	4.245.276	2.736	11.684	28.049
Autres ouvrages en fer et en acier (a)	251.525	307.205	473.190	676	3.001	6.088
Outils	2.343	2.916	3.404	15	134	148
Ouvrages en cuivre	14.111	35.854	39.168	138	1.127	1.991
Ouvrages en zinc	43.547	13.135	22.027	130	251	735
Machines et appareils :						
Machines et appareils électriques (b)	22.653	26.258	36.256	381	2.301	3.257
Machines motrices, chaudières à vapeur, turbines, etc.	6.291	10.627	12.918	45	508	498
Locomobiles (c)	145	231	288	1	8	6
Machines-outils	4.077	9.382	15.260	47	529	892
Machines textiles	2.683	10.183	11.808	38	624	732
Machines à coudre, à broder et à tricoter	35	170	314	2	26	45
Machines pour les industries alimentaires	248	302	290	4	41	40
Machines agricoles	2.470	2.663	3.175	20	89	128
Autres machines et mécaniques et pièces détachées (d)	55.425	38.886	43.556	352	1.559	1.812
Total	**94.027**	**98.702**	**123.865**	**890**	**5.685**	**7.410**
Matériel de transport :						
Locomotives et tenders (e)	2.453	1.945	3.397	27	78	172
Voitures et wagons pour chemins de fer et tramways (e)	38.900	22.155	34.854	159	443	579
Voitures automobiles (f)	20.003	12.331	27.721	287	542	1.318
Navires et bateaux	13.104	35.212	68.512	42	739	1.435
Autres produits :						
Armes et munitions	3.401	4.683	4.156	237	1.335	1.311

Source : Institut National de Statistique.

(a) Tuyaux et raccords, brides, ponts, charpentes, réservoirs, fûts, boulonnerie, batteries de cuisine, etc.
(b) Y compris les appareils électro-ménagers, les appareils de radio, les fils et câbles électriques, etc.
(c) Y compris les tracteurs agricoles.
(d) Appareils de levage et de manutention, machines et appareils de pesage, machines de bureau, robinetterie, roulements à billes, roues dentées, volants, etc.
(e) Y compris la réexportation, après réparation ou assemblage, de matériel roulant étranger : 4.264 tonnes, soit 82 millions de francs, en 1950, et 18.857 tonnes, soit 251 millions de francs, en 1951.
(f) Y compris les pièces détachées, les moteurs, etc.

ment de 193 % de la valeur exportée, le deuxième de ces éléments l'emportant toutefois sur le premier.

En quantité, les exportations de machines ont surtout augmenté au bénéfice des machines et appareils électriques, des machines-outils et des machines et pièces détachées diverses. En revanche, la progression est beaucoup plus modeste pour les machines textiles et les machines agricoles, mais s'avère relativement intéressante en ce qui concerne les machines à coudre, dont le tonnage exporté représente près de neuf fois celui d'avant-guerre.

En général, la hausse des prix paraît avoir été fort peu importante si l'on se base sur la valeur moyenne à la tonne des machines exportées. Pour les machines motrices, une baisse assez importante est même intervenue.

Pour le matériel de transport, on observe une certaine reprise des exportations de matériel ferroviaire, mais surtout une augmentation fort importante des réexportations de voitures automobiles et des exportations de navires. Pour les premiers, le tonnage exporté a progressé de 125 % et, pour les seconds, de 95 % environ. A en juger par les valeurs exportées, l'industrie du montage automobile et celle de la grosse construction navale ont donc repris un essor très important au cours de ces deux dernières années. D'autre part, les expéditions d'armes et de munitions se sont maintenues au niveau assez élevé atteint en 1950.

En dépit de la part prépondérante prise par la sidérurgie dans la valeur totale des exportations, il se dégage cependant l'impression que la diversification et la spécialisation des fabrications mécaniques et électriques continuent à faire des progrès satisfaisants, même si ceux-ci sont répartis de façon assez inégale selon les divers secteurs. Cette adaptation doit être activement poursuivie si l'industrie belge veut parvenir à s'assurer une part croissante des nouveaux débouchés qui se révèlent de par le monde et dont l'accès est, en fait, réservé aux pays dont l'industrie est hautement évoluée et spécialisée.

c) *Autres produits fabriqués.*

La plupart de ces produits ont continué, en 1951 — sauf vers la fin de l'année — à bénéficier de l'exécution des commandes importantes inscrites après le déclenchement des hostilités en Corée. C'est le cas, par exemple, pour les couleurs, teintures et vernis, les produits chimiques, les médicaments composés, les ouvrages en papier, les ouvrages en marbre, en plâtre, en ciment et en pierre, les glaces, le verre à vitre, la gobeleterie et les films pour cinématographie et photographie. En revanche, les cuirs et peaux préparés ont vu leurs expéditions revenir à un niveau moins élevé, tandis que les exportations de chaussures de peaux et d'autres ouvrages en peau se sont pratiquement maintenues au niveau atteint en 1950.

Pour les produits chimiques, les ouvrages en caoutchouc et le verre à vitre, notamment, on relève une hausse assez importante des valeurs moyennes à la tonne.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Exportation des principaux produits fabriqués (a)

DESIGNATION	Quantité (en milliers de tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951
Couleurs, teintures et vernis	45.169	32.331	40.825	150	554	1.033
Produits chimiques (b)	555.565	442.121	488.777	451	1.151	2.420
Médicaments composés	398	796	984	16	159	303
Cuirs et peaux préparés	4.037	6.764	5.669	233	375	434
Chaussures de peau	479	592	549	19	109	135
Gants de peau	97	32	42	45	66	83
Autres ouvrages en peau (maroquinerie, etc.)	904	238	236	71	110	137
Ouvrages en caoutchouc	8.725	6.674	11.560	132	357	917
Papier et carton (y compris le papier de tenture et les ouvrages en papier et carton)	35.447	48.624	95.201	214	741	1.969
Livres et musique gravée ou imprimée	2.992	1.491	1.932	54	141	176
Autres produits des arts graphiques	12.534	3.094	3.964	74	133	199
Ouvrages en marbre, en plâtre, en ciment et en pierre	136.760	78.877	112.687	111	285	428
Tuiles, briques, carreaux, etc.	557.560	80.066	98.102	51	126	102
Glaces	32.234	38.912	50.440	202	548	769
Verre à vitre	154.648	97.461	140.245	228	570	884
Gobeleterie (verre creux)	21.272	17.685	37.627	101	278	454
Films cinématographiques, pellicules et plaques pour photographie	1.645	3.352	4.065	103	616	929

Source : Institut National de Statistique.

(a) A l'exclusion des produits textiles et produits métalliques repris dans les tableaux précédents.
(b) Il s'agit essentiellement de produits mi-finis destinés à être utilisés comme matières premières.

SECTION III. — COMMERCE SPÉCIAL PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION

§ 1. — PAYS DE PROVENANCE

La part prépondérante des Etats-Unis dans le total des importations belgo-luxembourgeoises était retombée à 15,7 %, en 1950, contre 18,1 %, en 1949; en 1951, cette part est remontée à 16,1 %, la valeur des achats en provenance des Etats-Unis ayant atteint près de 20,5 milliards de francs, contre 15,3 milliards en 1950, soit une progression de 34 % environ. Ces importations se situent principalement au cours du dernier trimestre de

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importation par pays de provenance

PAYS DE PROVENANCE (a)	Quantité (en milliers de tonnes)			Valeur (en millions de francs)			Pourcentage de la valeur totale			Classement d'après la valeur	
	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950
1. Etats-Unis d'Amérique	1.042	1.372	3.176	2.111	15.306	20.475	8,7	15,7	16,1	3	1
2. Pays-Bas	4.549	5.365	6.632	2.095	9.763	13.901	8,6	10,0	10,9	4	3
3. France (b)	12.374	9.309	11.567	3.217	11.098	13.090	13,3	11,3	10,3	1	2
4. Allemagne (c)	6.106	4.714	6.016	2.750	7.989	11.356	11,4	8,3	8,9	2	5
5. Royaume-Uni	1.070	586	781	2.033	9.400	10.605	8,4	9,6	8,3	5	4
6. Congo Belge (d)	330	437	472	1.911	7.334	10.015	7,9	7,5	7,9	6	6
7. Australie	184	157	118	836	4.198	4.456	3,5	4,3	3,5	8	7
8. Canada (e)	520	605	844	601	2.937	4.096	2,5	3,0	3,2	11	9
9. Suède	680	1.880	2.245	436	2.309	3.778	1,8	2,4	3,0	12	10
10. Suisse	20	53	40	271	3.372	3.325	1,1	3,5	2,6	15	8
11. Inde et Pakistan (f)	446	110	186	733	1.339	2.529	3,0	1,4	2,0	9	14
12. Italie	68	138	158	164	1.581	1.946	0,7	1,6	1,5	22	12
13. Brésil	145	78	85	336	2.034	1.928	1,4	2,1	1,5	14	11
14. Argentine	1.170	291	179	1.302	1.463	1.361	5,4	1,5	1,1	7	13
15. Finlande	415	332	419	270	822	1.292	1,1	0,8	1,0	16	18
16. Antilles néerlandaises	166	507	805	101	696	1.223	0,4	0,7	1,0	26	20
17. Union Sud-Africaine (g)	50	64	97	168	979	1.176	0,7	1,0	0,9	21	15
18. Norvège	432	101	168	244	506	1.132	1,0	0,5	0,9	17	26
19. Philippines	8	27	87	19	263	997	0,1	0,3	0,8	—	—
20. Chine (République populaire) (h)	17	46	91	59	376	921	0,2	0,4	0,7	—	—
21. Espagne	269	305	376	123	582	864	0,5	0,6	0,7	25	22
22. U.R.S.S.	1.123	149	197	721	544	839	3,0	0,6	0,7	10	23
23. Iran (Perse)	128	592	409	86	908	793	0,3	0,9	0,6	28	16
24. Mexique	265	55	29	176	856	791	0,7	0,9	0,6	19	17
25. Indonésie (République d')	67	69	48	160	376	753	0,7	0,4	0,6	23	—
26. Autres pays	2.777	2.942	3.270	3.300	10.472	13.560	13,6	10,7	10,7	—	—
Total	**34.421**	**29.742**	**38.230**	**24.223**	**97.503**	**127.202**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	—	—

(a) Les pays sont classés selon l'ordre d'importance des valeurs exportées en 1951.
(b) Y compris la Sarre en 1950 et 1951.
(c) Allemagne Occidentale et Orientale, mais sans la Sarre.
(d) Non compris le Ruanda-Urundi.
(e) Y compris Terre-Neuve.
(f) Ces deux pays ont été groupés ensemble pour permettre la comparaison avec l'avant-guerre.
(g) Non compris le Sud-Ouest Africain.
(h) Y compris la Mongolie à partir du 1er juillet 1950.

Source : Institut National de Statistique.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Principales importations en provenance des Etats-Unis

(en millions de francs)

DESIGNATION	1949	1950	1951	1951			
				1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
Produits du règne végétal	**2.567**	**2.269**	**4.057**	**1.034**	**1.081**	**882**	**1.060**
dont : Fruits comestibles	521	414	362	51	116	113	82
Céréales	1.859	1.613	3.111	946	933	623	609
Graines, etc.	150	192	512	20	12	135	345
Corps gras	**586**	**609**	**958**	**200**	**310**	**244**	**204**
Produits des industries alimentaires	**812**	**947**	**1.225**	**236**	**259**	**354**	**376**
dont : Cacao et ses préparations	83	150	178	47	51	38	42
Prépar. de légumes, etc.	159	157	148	31	31	37	49
Tabacs	450	523	688	131	137	221	199
Produits minéraux	**691**	**862**	**2.598**	**491**	**736**	**554**	**817**
dont : Sel, soufre, etc.	137	123	155	33	49	39	34
Combustibles, etc.	534	670	2.296	429	645	488	734
Produits chimiques, etc.	**874**	**927**	**1.360**	**316**	**381**	**305**	**358**
dont : Produits chimiques	421	392	572	126	171	128	147
Produits pharmaceutiques	89	112	196	54	64	35	43
Extraits tannants	195	192	260	67	83	58	52
Savons, bougies, etc.	85	125	226	50	44	42	90
Peaux, cuirs, pelleteries, etc.	**163**	**179**	**288**	**130**	**59**	**51**	**48**
Caoutchouc et ouvrages	**132**	**147**	**162**	**48**	**43**	**35**	**36**
Bois, liège et ouvrages	**271**	**190**	**180**	**30**	**35**	**32**	**83**
dont : Bois et ouvrages	252	163	137	22	23	22	70
Papier et ses applications	**127**	**140**	**218**	**47**	**64**	**53**	**54**
Matières premières	41	39	67	22	22	5	18
Cartons et papier, ouvrages	53	67	121	18	32	42	29
Livres	32	34	29	7	9	7	6
Matières textiles et ouvrages	**2.067**	**2.601**	**3.021**	**741**	**424**	**477**	**1.379**
dont : Soie artificielle, etc.	116	193	181	52	61	26	42
Coton	1.648	2.141	2.569	590	275	402	1.302
Bonneterie	139	34	50	8	23	11	8
Vêtements, lingerie, etc.	59	81	113	36	41	21	15
Pierres précieuses, etc.	**217**	**323**	**309**	**133**	**78**	**46**	**52**
Métaux et ouvrages en métal	**767**	**901**	**1.236**	**272**	**292**	**332**	**340**
dont : Fer, acier, etc.	503	446	548	122	148	130	148
Plomb	176	341	497	119	108	130	140
Machines, appar.; matér. électrique	**2.794**	**3.054**	**2.344**	**602**	**620**	**596**	**526**
Chaudières, machines, etc.	2.042	2.356	1.794	473	477	450	394
Matériel électrique	752	698	549	129	144	146	130
Matériel de transport	**1.785**	**1.593**	**1.898**	**457**	**512**	**413**	**516**
dont : Automobiles, cycles, etc.	1.621	1.438	1.767	403	487	381	496
Aviation, navigation	144	146	104	48	22	22	12
Instrum. et appar. scientifiques	**158**	**154**	**184**	**59**	**55**	**38**	**32**
dont : Appareils d'optique, etc.	131	107	129	45	39	24	21
Total	**14.011**	**14.896**	**20.038**	**4.796**	**4.949**	**4.412**	**5.881**
Autres postes	751	410	437	104	110	118	105
Total des importations	**14.762**	**15.306**	**20.475**	**4.900**	**5.059**	**4.530**	**5.986**

Source : Institut National de Statistique.

l'année (1), lorsque les achats de graines, de combustibles, de bois, de voitures automobiles et, surtout, de coton ont atteint des montants extrêmement élevés.

Pour ses importations de produits essentiels, l'U.E.B.L. reste donc fort tributaire de la production américaine, qui, seule, paraît être en mesure de satisfaire, à des conditions avantageuses, une vaste gamme de besoins émanant tant du marché intérieur que des industries travaillant pour l'exportation.

On notera cependant que les importations de machines et d'appareils en provenance des U.S.A. ont diminué, en valeur, de 23 % par rapport à 1950 (2). Il s'agit, semble-t-il, d'un phénomène de substitution spontanée, favorisé surtout par le redressement de la production industrielle en Allemagne Occidentale. En effet, par rapport à 1950, les importations de machines et d'appareils en provenance de ce pays se sont accrues de 37 % en tonnage et de 63 % en valeur; pour la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède, une progression moins sensible est aussi apparue. Au total, la valeur des importations de machines et d'appareils, en provenance de ces cinq pays, a augmenté de 37 % en 1951, tandis que les importations en provenance de Suisse se sont quasi stabilisées au niveau relativement élevé de plus d'un milliard de francs par an.

En dehors des achats aux Etats-Unis, les importations se sont surtout accrues en provenance des Pays-Bas (qui sont passés de la troisième à la deuxième place), de la France (qui est revenue de la deuxième à la troisième place), de l'Allemagne (3) (de la cinquième à la quatrième place), du Royaume-Uni (de la quatrième à la cinquième place) et du Congo Belge (qui s'est maintenu à la sixième place en dépit d'une progression de près de 37 % de la valeur de ses livraisons à l'U.E.B.L.).

Les importations en provenance des Pays-Bas comprennent surtout des produits dérivés du lait (près de 2,9 milliards de francs en 1951, contre 2,6 milliards en 1950), des légumes (530 millions, contre 447 millions), des produits alimentaires fabriqués (notamment, du cacao et du chocolat), des produits minéraux (sel, charbon), des produits chimiques, du papier et du carton, des produits textiles, des produits céramiques, des métaux communs (acier, cuivre, plomb, zinc), des machines et appareils et du matériel de transport (cycles, avions et certains navires spéciaux).

Pour la France, les importations portent surtout sur les vins et spiritueux, les minerais, les engrais, les peaux et cuirs, le bois, les livres, la laine, certains métaux communs, les machines et appareils et les automobiles; pour l'Allemagne Occidentale, sur le charbon, les produits chimiques et produits connexes, certains produits textiles, les produits céramiques, l'acier et les ouvrages en acier, les machines et appareils et les automobiles; pour le Royaume-Uni, sur certains produits chimiques, les peaux, cuirs et

(1) Excepté pour le tabac, dont les achats ont augmenté dès le troisième trimestre et les céréales, dont les importations ont surtout été élevées au cours des six premiers mois de l'année.

(2) En tonnage, cette diminution atteint 33 %.

(3) Allemagne Occidentale et Orientale, mais sans la Sarre.

pelleteries, les ouvrages en caoutchouc, la laine, les pierres précieuses, les machines et appareils ainsi que les automobiles; enfin, pour le Congo Belge, sur les bananes, le café, les corps gras, les minerais de métaux non ferreux (zinc, étain), le caoutchouc, le bois, le coton, les pierres précieuses, le cuivre et l'étain.

D'autre part, la valeur des importations s'est aussi accrue de façon très sensible en provenance de pays tels que le Canada, la Suède, l'Inde et le Pakistan, la Finlande, les Antilles néerlandaises, la Norvège, les Philippines, la République populaire de Chine, l'Espagne et l'Indonésie. Mais certains pays, tels que la Suisse, le Brésil, l'Argentine, l'Iran et le Mexique accusent, pour des motifs divers, un recul modéré par rapport à 1950.

§ 2. — PAYS DE DESTINATION

En 1950, un glissement des exportations s'était surtout opéré vers les Pays-Bas, à la faveur de la mise en vigueur des accords de la préunion. En 1951, par suite des facilités financières offertes par l'U.E.P., ce mouvement s'est étendu à de nombreux pays continentaux et à leurs territoires d'outre-mer, mais surtout au Royaume-Uni, qui de la quatrième place est revenu à la deuxième place parmi les débouchés de l'U.E.B.L.. Pour la France, l'Allemagne (1), la Suède, la Suisse, l'Australie, la Norvège, le Danemark, l'Union Sud-Africaine, l'Inde et le Pakistan, le Portugal, l'Autriche, l'Indonésie et la Turquie, ce glissement apparaît avant tout par une progression parfois très importante de la valeur exportée. Mais la reprise conjoncturelle, qui s'est développée après juin 1950, a aussi favorisé l'augmentation des exportations vers le Congo Belge et certains pays hors-U.E.P., parmi lesquels il faut citer surtout les Etats-Unis, le Brésil, l'Argentine, le Canada, la Finlande et le Japon.

Dès le mois de mars, et ce jusqu'en juin, les exportations vers les Pays-Bas ont largement dépassé 2 milliards de francs par mois. Vers la fin de l'année, cependant, ce montant était revenu à un niveau plus modéré, qui s'est maintenu aux environs de 1,9 milliard de francs. Au total, pour les douze mois de 1951, la valeur exportée s'est élevée à près de 23,8 milliards de francs, contre 18,5 milliards en 1950, soit une augmentation de près de 29 %. Mais, comme le total des exportations belgo-luxembourgeoises a progressé, en 1951, de 60 %, la part des Pays-Bas dans ce total est néanmoins retombée de 22,4 % en 1950 à 17,9 % en 1951, pourcentage encore considérable si on le compare à celui d'avant-guerre (11,6 %) et qui dépasse même celui de la France (16,8 %), lorsque ce pays occupait la première place en 1936/1938.

Les expéditions vers les Pays-Bas ont notamment progressé en ce qui concerne le tabac, les produits minéraux (ciment, combustibles), les produits chimiques et produits connexes (sauf les engrais), les peaux et cuirs, le caoutchouc et les ouvrages en caoutchouc (pneumatiques pour automobiles), le bois, le papier et les ouvrages en papier, le verre, les métaux communs et

(1) Allemagne Occidentale et Orientale, mais sans la Sarre.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Exportation par pays de destination

PAYS DE DESTINATION (a)	Quantité (en milliers de tonnes)			Valeur (en millions de francs)			Pourcentage de la valeur totale			Classement d'après la valeur	
	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950	1951	1936/1938	1950
1. Pays-Bas	3.511	4.307	4.755	2.596	18.500	23.778	11,6	22,4	17,9	3	1
2. Royaume-Uni	2.133	885	1.543	3.105	6.454	13.305	13,9	7,8	10,0	2	4
3. France (b)	7.366	2.343	2.579	3.749	7.709	12.132	16,8	9,3	9,2	1	2
4. Etats-Unis	741	633	847	1.641	6.976	10.499	7,4	8,4	7,9	5	3
5. Allemagne (c)	3.253	918	1.438	2.497	5.756	8.209	11,2	7,0	6,2	4	5
6. Congo Belge (d)	100	249	391	344	3.057	5.263	1,5	3,7	4,0	11	6
7. Suède	710	423	625	571	2.347	5.256	2,6	2,8	4,0	7	9
8. Suisse	299	590	771	566	3.027	5.043	2,5	3,7	3,8	8	7
9. Australie	28	98	223	108	800	2.810	0,5	1,0	2,1	—	20
10. Italie	465	1.403	880	269	2.555	2.756	1,2	3,1	2,1	14	8
11. Brésil	90	363	241	255	2.333	2.729	1,1	2,8	2,1	15	10
12. Norvège	310	154	354	286	809	2.399	1,3	1,0	1,8	12	19
13. Danemark	70	190	305	132	963	2.333	0,6	1,2	1,8	—	17
14. Argentine	455	50	211	743	498	1.843	3,3	0,6	1,4	6	28
15. Union Sud-Africaine (e)	127	62	170	253	440	1.823	1,1	0,5	1,4	17	31
16. Canada (f)	95	142	269	213	1.069	1.794	1,0	1,3	1,4	19	13
17. Finlande	188	148	296	223	772	1.665	1,0	0,9	1,3	18	21
18. Inde et Pakistan (g)	140	273	176	392	1.123	1.599	1,8	1,4	1,2	10	12
19. Portugal	142	310	292	180	1.173	1.555	0,8	1,4	1,2	23	11
20. Japon	139	112	95	196	611	1.438	0,9	0,7	1,1	21	23
21. Autriche	9	141	180	69	772	1.376	0,3	0,9	1,0	—	22
22. Grèce	23	170	203	50	1.041	1.106	0,2	1,3	0,8	—	15
23. Indonésie (République d')	92	99	132	178	570	1.074	0,8	0,7	0,8	24	24
24. Tchécoslovaquie	33	28	31	161	915	858	0,7	1,1	0,6	25	18
25. Turquie	13	53	52	39	419	857	0,2	0,5	0,6	—	33
26. Autres pays	2.417	2.217	3.201	3.495	11.882	19.068	15,7	14,4	14,4	—	—
Total	**22.949**	**16.361**	**20.260**	**22.311**	**82.571**	**132.568**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	—	—

Source : Institut National de Statistique.

(a) Les pays sont classés selon l'ordre d'importance des valeurs exportées en 1951.
(b) Y compris la Sarre en 1950 et en 1951.
(c) Allemagne Occidentale et Orientale, mais sans la Sarre.
(d) Non compris le Ruanda-Urundi.
(e) Non compris le Sud-Ouest Africain.
(f) Y compris Terre-Neuve.
(g) C'est deux pays ont été groupés pour permettre la comparaison avec l'avant-guerre.

les ouvrages en métal (surtout le fer et l'acier, le cuivre, le plomb et le zinc), les machines et appareils et les automobiles. Par contre, pour les textiles, le chocolat (y compris le cacao) et le sucre, qui avaient bénéficié d'une hausse importante, en 1950, on enregistre, en 1951, une baisse atteignant respectivement 12 %, 66 % et environ 63 %. Dans l'ensemble, cependant, le régime de la préunion avec les Pays-Bas a permis une expansion fort marquée des ventes à ce pays, quoique celle-ci ait encore été amplifiée par le climat exceptionnel dû à la crise coréenne.

Les exportations vers le Royaume-Uni n'ont repris de l'ampleur qu'à partir de décembre 1950; mais à partir du mois de mars, la valeur mensuelle des expéditions s'est maintenue au-dessus d'un milliard de francs, sauf une baisse passagère en juillet. Au total, les exportations se sont élevées à 13,3 milliards de francs, contre environ 6,5 milliards en 1950 et près de 7,5 milliards en 1949, soit donc une hausse de 106 % par rapport à 1950. Aussi, le Royaume-Uni a-t-il pris à son compte 10 % de la valeur totale exportée en 1951, contre seulement 7,8 % en 1950, 9,4 % en 1949, mais 13,9 % avant-guerre.

En fait, en dépit du résultat appréciable obtenu en 1951 — en partie grâce à la convertibilité cependant limitée des monnaies dans le cadre de l'U.E.P. —, les exportations belgo-luxembourgeoises vers le Royaume-Uni n'ont pas encore atteint l'ampleur correspondant au potentiel élevé de la demande britannique : à certains égards, l'expérience de 1951 a montré ce qui aurait pu être atteint si les échanges belgo-britanniques avaient été entièrement libres. Néanmoins, la progression des expéditions a été importante, notamment en ce qui concerne l'amidon de maïs, les corps gras, les préparations de viande, le sucre et les sucreries, le chocolat, les préparations de farines, les préparations de légumes, le ciment, les produits chimiques et produits connexes (y compris les engrais), le bois et les ouvrages en bois, le carton et le papier, les textiles (surtout le coton, le lin et la confection), le verre, les pierres précieuses, les produits sidérurgiques, les machines et appareils, les armes et les munitions. Certains de ces produits (effets d'habillement pour militaires, machines-outils, etc.) ont d'ailleurs bénéficié de commandes gouvernementales placées en exécution du programme de réarmement britannique (1).

Les exportations vers la France ont non seulement bénéficié des facilités financières offertes par l'U.E.P., mais aussi de la décision du gouvernement français de faire pression sur les prix intérieurs par une politique visant à mieux approvisionner le marché. Il en est résulté une progression des exportations belgo-luxembourgeoises vers ce pays, à concurrence de 57 %. Cet accroissement a surtout bénéficié aux exportations de porcs vivants et de viande de porc, de café, de corps gras, de pierres et d'autres produits des carrières, de produits chimiques et de produits connexes, de pelleteries, d'ouvrages en caoutchouc (surtout de pneumatiques pour automobiles), de papier, de coton, de lin, d'acier, de zinc et d'automobiles.

---

(1) Le Gouvernement britannique à même créé une Commission d'Achat en Europe, dont les bureaux ont été installés à Paris, à Bruxelles, à Cologne et à Milan.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Principales exportations vers les Etats-Unis

(en millions de francs)

DESIGNATION	1949	1950	1951	1951			
				1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
Métaux et ouvrages de ceux-ci	**1.723**	**2.583**	**4.735**	**1.363**	**1.211**	**1.017**	**1.144**
dont : Fer, fonte, acier	727	1.411	3.405	973	840	645	947
Etain	777	751	876	253	271	279	73
Autres métaux	173	285	346	99	72	79	96
Pierres précieuses (diamant)	**991**	**1.616**	**1.750**	**607**	**409**	**401**	**333**
Produits textiles	**920**	**1.699**	**1.723**	**525**	**502**	**428**	**268**
dont : Soie artificielle	40	192	123	35	29	39	20
Laine, etc.	328	456	625	178	205	174	68
Coton, etc.	149	209	141	43	41	30	27
Lin, etc.	262	673	634	222	163	133	116
Vêtements, linge, etc. ...	102	109	154	35	48	43	28
Produits chimiques et produits connexes	**177**	**373**	**455**	**160**	**140**	**64**	**91**
dont : Produits chimiques	83	118	132	44	44	20	24
Engrais	64	159	181	77	41	17	46
Produits minéraux	**65**	**85**	**188**	**24**	**28**	**59**	**77**
dont : Huiles de goudron, etc. ...	56	62	154	22	24	51	57
Corps gras, etc.	**5**	**6**	**54**	**2**	**12**	**4**	**36**
Papiers, livres, etc.	**16**	**20**	**59**	**5**	**14**	**12**	**28**
Papier et ouvrages	1	2	35	1	6	7	21
Livres, etc.	15	18	24	4	8	5	7
Machines; matériel électrique	**22**	**53**	**181**	**30**	**45**	**42**	**64**
Machines et appareils	6	26	69	11	17	11	30
Matériel électrique	16	27	112	19	28	31	34
Matériel de transport	**3**	**2**	**407**	**132**	**136**	**137**	**2**
Armes et munitions	**61**	**95**	**177**	**26**	**49**	**48**	**54**
Pelleteries	**40**	**43**	**70**	**13**	**17**	**20**	**20**
Verre et ouvrages en verre	**44**	**242**	**335**	**90**	**103**	**87**	**55**
Total	**4.067**	**6.817**	**10.134**	**2.977**	**2.666**	**2.319**	**2.172**
Autres postes	119	159	365	75	94	103	93
Total des exportations	**4.186**	**6.976**	**10.499**	**3.052**	**2.760**	**2.422**	**2.265**

Source : Institut National de Statistique.

Sous l'influence des facteurs conjoncturels qui s'étaient déjà affirmés en 1950, les ventes aux Etats-Unis ont atteint 10,5 milliards de francs, contre près de 7 milliards de francs en 1950, soit une hausse de 50,5 %. Cette hausse s'est manifestée, en ordre principal, pendant le premier trimestre de l'année, la baisse de la conjoncture américaine ayant provoqué une diminution progressive des expéditions dès le deuxième trimestre. Mais, par rapport à 1950, de nombreux produits ont enregistré une augmentation importante de la valeur exportée, notamment en ce qui concerne l'acier, les pierres précieuses (compte tenu des exportations non recensées par la statistique officielle), les déchets de laine et les tapis de laine (1), les produits chimiques et les produits connexes, les huiles de goudron, les corps gras, le papier, les machines et appareils, le matériel électrique (en ordre principal, des moteurs), le matériel de transport (navires de mer), les armes et les munitions, les pelleteries et le verre. En revanche, les exportations de soie artificielle, d'articles en coton et en lin ont assez sensiblement baissé en 1951.

Les exportations vers l'Allemagne Occidentale ont pris de l'ampleur en février et en mars, mais l'épuisement trap rapide du quota de l'Allemagne auprès de l'U.E.P. a imposé une réduction sévère des achats allemands au cours des mois suivants. Toutefois, comme la situation financière de l'Allemagne s'est améliorée de façon assez rapide, les exportations vers ce pays ont pu opérer un redressement dès le mois d'août, les mesures restrictives ayant été progressivement assouplies. Il n'en reste pas moins qu'en fin d'année l'Allemagne Occidentale n'était pas encore revenue, vis-à-vis de l'U.E.B.L., à la libération de ses importations à concurrence de 75 %, ce qui défavorise particulièrement les exportations belgo-luxembourgeoises de biens de consommation. Aussi, par rapport à 1950, une diminution de la valeur exportée apparaît-elle pour la viande, les œufs, le café, mais une augmentation pour les grains, les corps gras, le sucre, les cendres et résidus métallifères, les produits chimiques, etc. (y compris les engrais), les pelleteries, le bois, le carton et le papier, les pierres précieuses, les métaux non ferreux (cuivre, zinc, étain), les machines et appareils, les armes et les munitions.

Le Congo Belge ayant été favorisé par le gonflement de la demande de matières premières et par le niveau élevé des cotations mondiales, il en est résulté une expansion du pouvoir d'achat affecté à la couverture des importations. Ce phénomène coïncide d'ailleurs avec la mise en œuvre de vastes programmes d'investissement axés sur le développement économique et social du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. Aussi, les ventes au Congo Belge (non compris le Ruanda-Urundi) ont-elles progressé de plus de 3 milliards de francs à près de 5,3 milliards de francs, soit une hausse de 72 %; elles représentent 4 % du total des exportations belgo-luxembourgeoises, contre 3,7 % en 1950 et 1,5 % seulement avant-guerre.

Par rapport à 1950, plusieurs produits ont enregistré une augmentation sensible de la valeur exportée au Congo : le sucre, le ciment, les produits

(1) En tonnage, les exportations de tapis de laine vers les U.S.A. n'ont pas augmenté en 1951.

chimiques et produits connexes, les ouvrages en caoutchouc (pneumatiques), le papier et le carton, les articles en coton, la bonneterie, les vêtements, les produits sidérurgiques, les ouvrages en aluminium et en plomb, les machines et appareils, les vélocipèdes et les bateaux. Parmi les postes importants, seul le matériel ferroviaire a enregistré une diminution des exportations.

Les exportations ont aussi progressé vers la Suède, — qui prend une part des exportations totales égale à celle du Congo Belge —, vers la Suisse, la Norvège, le Danemark, la Finlande, le Portugal, l'Autriche et la Turquie. En outre, les expéditions se sont aussi accrues vers des pays d'outre-mer, tels que l'Australie, le Brésil, l'Argentine (pour les produits sidérurgiques seulement), l'Union Sud-Africaine, le Canada, l'Inde et le Pakistan, le Japon et l'Indonésie, pour ne citer que les principaux.

L'Argentine, avant-guerre, occupait le sixième rang parmi les débouchés de l'U.E.B.L. : elle n'est remontée, en 1951, de la vingt-huitième à la quatorzième place que par des achats de produits sidérurgiques; l'absence d'accord commercial n'a pas permis de rétablir un courant d'exportation équilibré vers ce pays. On peut toutefois espérer que la nouvelle orientation de la politique économique argentine, qui tient dorénavant compte des intérêts agricoles, pourrait améliorer la capacité d'exportation (1) et, partant, d'importation de ce pays.

Section IV. — BALANCE COMMERCIALE

En 1951, pour la première fois depuis la fin de la guerre, la balance globale des échanges commerciaux avec les pays étrangers (y compris le Congo Belge et le Ruanda-Urundi) est devenue favorable : le déficit important de 1950, soit 14,9 milliards de francs, a fait place à un surplus de plus de 5,4 milliards de francs. L'expansion du volume des exportations et le gonflement des valeurs unitaires des produits exportés n'ont donc que partiellement compensé le mali enregistré pendant l'année 1950 (2); ceci s'explique surtout par le fait que les importations se sont maintenues à un niveau fort élevé pendant le premier semestre de 1951 et que leur diminution temporaire, pendant les mois d'été, a été suivie, en fin d'année, par une nouvelle augmentation d'achats de matières premières.

Le solde bénéficiaire réalisé en 1951 a été obtenu sans qu'il ait été mis fin aux distorsions dans la structure interne de la balance commerciale. En effet, le boni résulte presque exclusivement de l'accumulation d'un surplus de près de 17,8 milliards de francs sur les pays de l'U.E.P. (contre

(1) Celle-ci a aussi été réduite par deux années consécutives de sécheresse.

(2) En 1951, le boni de la balance a représenté 4,2 % du total des importations, contre un mali de 15,3 % en 1950, de 2,4 % en 1949, de 15,3 % en 1948 et de 8,5 % en 1937.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importation, exportation et balance commerciale apparente par zone monétaire en 1950 et 1951 (a)

(en millions de francs)

ZONE MONETAIRE	1950			1951		
	Importation (c.i.f.)	Exportation (f.o.b.)	Solde	Importation (c.i.f.)	Exportation (f.o.b.)	Solde
I. *Zone dollar*	**21.342**	**10.868**	**—10.474**	**29.374**	**16.884**	**—12.490**
1. U.S.A.	15.306	6.976	— 8.330	20.475	10.499	— 9.976
2. Canada	2.937	1.069	— 1.868	4.095	1.794	— 2.301
3. Républiques d'Amérique latine (b)	2.585	1.667	— 918	3.483	2.524	— 959
4. Autres pays (c)	514	1.156	+ 642	1.321	2.067	+ 746
II. *Zone U.E.P.* (d)	**58.387**	**56.929**	**— 1.458**	**76.202**	**93.968**	**+17.766**
III. *Pays tiers de la zone sterling* (e)	**2.268**	**2.667**	**+ 399**	**2.785**	**3.378**	**+ 593**
IV. *Espagne et T.O.M.*	**596**	**629**	**+ 33**	**896**	**946**	**+ 50**
V. *Europe Orientale* (f)	**2.950**	**3.995**	**+ 1.045**	**3.490**	**5.023**	**+ 1.533**
VI. *Congo Belge et Ruanda-Urundi*	**7.347**	**3.120**	**— 4.227**	**10.033**	**5.401**	**— 4.632**
VII. *Autres Républ. d'Am. latine*	**4.488**	**3.928**	**— 560**	**4.256**	**6.133**	**+ 1.877**
1. Argentine	1.463	498	— 965	1.361	1.843	+ 482
2. Brésil	2.034	2.333	+ 299	1.928	2.729	+ 801
3. Autres pays (g)	991	1.097	+ 106	967	1.561	+ 594
VIII. *Zones diverses* (h)	**125**	**435**	**+ 310**	**166**	**835**	**+ 669**
Total général	**97.503**	**82.571**	**—14.932**	**127.202**	**132.568**	**+ 5.366**

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

(a) Afin de permettre la comparaison entre 1950 et 1951, les pays ont été groupés sur base de la répartition des zones monétaires à fin 1951. Pour l'année 1950, la composition de certaines zones diffère donc de celle adoptée dans le tableau correspondant de l'*Economie Belge en 1950*.
(b) Exceptés les pays de la zone VII.
(c) Japon, Corée, Formose, Philippines, Porto-Rico, Hawaï, etc.
(d) Voir, pour le détail, le tableau *ad hoc*.
(e) Arabie Séoudite, Egypte, Soudan anglo-égyptien, Syrie, Liban, Ethiopie, Iran, etc.
(f) Y compris la Tchécoslovaquie et l'Allemagne Orientale.
(g) Chili, Colombie, Bolivie, Uruguay.
(h) Y compris les provisions de bord des navires étrangers et les armées alliées en Allemagne.

un déficit de 1,46 milliard en 1950), tandis que le déficit envers la zone dollar s'accroissait encore en passant de quelque 10,5 milliards de francs à près de 12,5 milliards de francs. Comparativement au total des importations, le déficit en dollars a cependant un peu diminué — puisqu'il s'élève à 9,8 % de ce total, contre 10,7 % en 1950, 15 % en 1949, 14,1 % en 1948 et 3,6 %

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Evolution des échanges avec les pays de l'Union Européenne des Paiements

(en millions de francs)

ZONE MONETAIRE	1950			1951		
	Importation (c.i.f.)	Exportation (f.o.b.)	Solde	Importation (c.i.f.)	Exportation (f.o.b.)	Solde
1. *Zone sterling*	**18.177**	**10.394**	**— 7.783**	**22.748**	**24.509**	**+ 1.761**
dont : Royaume-Uni ...	9.400	6.454	— 2.946	10.605	13.305	+ 2.700
Union Sud-Afric.	979	440	— 539	1.176	1.823	+ 647
Pakistan	420	431	+ 11	1.130	728	— 402
Inde	919	692	— 227	1.399	871	— 528
Australie	4.198	800	— 3.398	4.456	2.810	— 1.646
2. *Zone monét. française* ...	**11.824**	**8.452**	**— 3.372**	**14.009**	**13.358**	**— 651**
dont : France	11.098	7.709	— 3.389	13.090	12.132	— 958
3. *Zone monét. néerlandaise*	**10.836**	**19.120**	**+ 8.284**	**15.878**	**24.948**	**+ 9.070**
dont : Pays-Bas	9.763	18.500	+ 8.737	13.901	23.778	+ 9.877
Indonésie	376	570	+ 194	753	1.074	+ 321
4. *Danemark*	**474**	**964**	**+ 490**	**611**	**2.333**	**+ 1.722**
5. *Norvège*	**506**	**809**	**+ 303**	**1.132**	**2.399**	**+ 1.267**
6. *Suède*	**2.309**	**2.347**	**+ 38**	**3.778**	**5.256**	**+ 1.478**
7. *Italie (+ Trieste)*	**1.587**	**2.559**	**+ 972**	**1.949**	**2.760**	**+ 811**
8. *Grèce*	**35**	**1.041**	**+ 1.006**	**83**	**1.106**	**+ 1.023**
9. *Portugal et T.O.M.*	**736**	**1.408**	**+ 672**	**813**	**1.989**	**+ 1.176**
10. *Suisse*	**3.372**	**3.027**	**— 345**	**3.325**	**5.043**	**+ 1.718**
11. *Allemagne occidentale* ...	**7.866**	**5.617**	**— 2.249**	**11.217**	**8.034**	**— 3.183**
12. *Autriche*	**325**	**772**	**+ 447**	**386**	**1.376**	**+ 990**
13. *Turquie*	**340**	**419**	**+ 79**	**273**	**857**	**+ 584**
Total U.E.P.	**58.387**	**56.929**	**— 1.458**	**76.202**	**93.968**	**+17.766**

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

seulement en 1937 —, mais le surplus accumulé sur les pays de l'U.E.P. est monté à 14 % des importations totales, contre un mali de 1,5 % en 1950 et un boni de 10,8 % en 1949, de 3,4 % en 1948 et de 5,3 % en 1937.

Cette situation ne poserait aucun problème si les monnaies étaient librement convertibles et à cet égard la mise en vigueur de l'U.E.P. a peut-être accentué certaines difficultés. Elle a amené le Gouvernement belge à devoir recourir à divers systèmes de freinage des exportations vers les pays de l'U.E.P., notamment du fait que le jeu classique des taux de change libres

ne pouvait plus exercer son effet correcteur; le système créé par l'U.E.P. ne prévoit, en effet, que des palliatifs insuffisants pour faire face à de pareilles situations.

Pour l'U.E.B.L., apparaît néanmoins la nécessité de réorienter ses échanges extérieurs, c'est-à-dire d'accroître ses importations payables en monnaies de l'U.E.P. et de développer ses ventes à la zone dollar. Cette tâche revêt toute son ampleur si l'on songe que la part du commerce extérieur qui revient aux pays de l'U.E.P. — à savoir 60 % du total des importations et 70 % du total des exportations — n'a pas varié par rapport à l'avant-guerre, alors que, pour la zone dollar, les importations sont passées de 13 % à 23 % en 1951, tandis que les exportations vers cette zone n'ont progressé que de 10,5 % à quelque 13 %. En outre, les importations en provenance des pays d'Europe orientale sont tombées de 9 % du total à moins de 3 % et celles en provenance des pays non-dollar d'Amérique latine de 8,5 % à 3,3 %. A l'exportation, aussi, la part de ces pays a reculé de façon très sensible.

Au contraire, avec le Congo Belge et le Ruanda-Urundi, les échanges commerciaux se sont encore développés en 1951 : ainsi, à l'importation, la part de la Colonie dans le total atteint presque celle de l'avant-guerre (8,2 %), tandis qu'à l'exportation cette part est remontée à 4,1 %, contre 3,8 % en 1950 et 1,6 % seulement avant-guerre. Le déficit visible envers la Colonie est d'ailleurs retombé à 3,7 % du total des importations, contre 4,3 % en 1950 et 6,8 % en 1937.

Comme il avait déjà été prévu à la fin de 1950 (1), le déficit important envers la zone sterling — qui atteignait 8 % du total des importations en 1950 — a fait place, en 1951, à un surplus s'élevant à 1,4 % du total de la valeur importée. Dans cette variation importante est non seulement comprise une amélioration du solde envers le Royaume-Uni, mais aussi envers les pays de la zone sterling d'outre-mer, tels que l'Australie, qui ont accru leurs importations à la faveur des rentrées exceptionnelles qui leur revenaient par la hausse des cours des matières premières.

De même, envers la zone monétaire française, le déficit commercial — exprimé en pourcentage des importations totales — est-il tombé de 3,4 %, en 1950, à 0,5 % seulement, en 1951, tandis que pour les pays scandinaves le modeste boni de 1950 a fait place à un surplus beaucoup plus élevé. Pour la zone monétaire néerlandaise, le solde bénéficiaire avait déjà atteint un montant très élevé en 1950, ce qui explique que l'augmentation enregistrée en 1951 ne pouvait plus être fort importante. Pour l'Allemagne Occidentale, par contre, le déficit s'est accru en 1951, mais cette évolution moins favorable a été plus que compensée par l'amélioration de la balance sur la Suisse, qui est devenue bénéficiaire à raison de 1,4 % du total des importations, contre un déficit de 0,4 % en 1950 et un surplus apparent de 1,1 % en 1937.

Pour les pays non-dollar de l'Amérique latine, la balance s'est améliorée par rapport à 1950, mais l'ampleur des échanges avec ces pays n'en est pas moins restée en dessous des niveaux atteints avant la guerre.

---

(1) Cf. *L'Economie Belge en 1950,* op. cit., p. 319.

Importation, exportation et balance commercial

(en pourcentag

ZONE MONETAIRE	Importation (c.i.f.)				
	1937	1948	1949	1950	1951
I. *Zone dollar*	**13,2**	**21,3**	**23,2**	**21,9**	**23,1**
1. U.S.A.	8,5	17,9	18,1	15,7	16,1
2. Canada	2,3	1,6	2,9	3,0	3,2
3. Républiques d'Amérique latine (c)	1,8	1,7	2,0	2,7	2,7
4. Autres pays (d)	0,6	0,1	0,2	0,5	1,0
II. *Zone U.E.P.*	**59,1**	**55,1**	**57,4**	**59,9**	**59,9**
1. Zone sterling	18,3	15,6	16,5	18,6	17,9
dont : Royaume-Uni	(8,3)	(9,7)	(8,8)	(9,6)	(8,3)
Australie	(3,5)	(2,4)	(3,2)	(4,3)	(3,5)
2. Zone monétaire française	13,2	9,3	10,9	12,1	11,0
dont : France	(12,3)	(8,7)	(9,9)	(11,3)	(10,3)
3. Zone monétaire néerlandaise	9,2	9,4	10,1	11,1	12,5
dont : Pays-Bas	(8,2)	(8,2)	(9,3)	(10,0)	(10,9)
4. Danemark	0,6	2,5	1,9	0,5	0,5
5. Norvège	1,2	1,1	0,7	0,5	0,9
6. Suède	1,8	4,3	3,6	2,4	3,0
7. Italie (+ Trieste)	0,7	1,7	1,6	1,6	1,5
8. Suisse	1,1	4,3	4,3	3,5	2,6
9. Allemagne occidentale	(e) 11,4	5,6	6,4	8,1	8,8
10. Grèce, Portugal et Territoires d'Outre-Mer, Autriche, Turquie	1,6	1,3	1,4	1,5	1,2
III. *Pays tiers de la zone sterling* (f)	**1,3**	**1,7**	**1,5**	**2,3**	**2,2**
IV. *Espagne et Territoires d'Outre-Mer*	**0,5**	**0,8**	**0,7**	**0,6**	**0,7**
V. *Europe orientale* (g)	**9,0**	**5,5**	**3,5**	**3,0**	**2,7**
VI. *Congo Belge et Ruanda-Urundi*	**8,2**	**7,4**	**7,5**	**7,6**	**7,9**
VII. *Autres républiques d'Amérique latine*	**8,5**	**7,8**	**6,0**	**4,6**	**3,3**
1. Argentine	6,3	4,2	2,7	1,5	1,1
2. Brésil	1,3	2,5	2,3	2,1	1,5
3. Autres pays (h)	0,9	1,1	0,9	1,0	0,7
VIII. *Zones diverses* (i)	**0,2**	**0,4**	**0,2**	**0,1**	**0,1**
Total général	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

(a) Afin de permettre la comparaison entre les années 1937, 1948, 1949, 1950 et 1951, les pays ont été groupés sur base de la réparition des zones monétaires à fin 1951.
(b) En pourcentage du total des importations.
(c) Excepté les pays de la zone VII.
(d) Japon, Corée, Formose, Philippines, Porto-Rico, Hawaï, etc.
(e) Y compris l'Allemagne Orientale.
(f) Arabie Séoudite, Egypte, Soudan anglo-égyptien, Syrie, Liban, Ethiopie, Iran, etc.
(g) Y compris la Tchécoslovaquie et, sauf en 1937, l'Allemagne Orientale.
(h) Chili, Colombie, Bolivie, Uruguay.
(i) Y compris les provisions de bord des navires étrangers et les armées alliées en Allemagne.

lgo-Luxembourgeoise

r zone monétaire en 1937, 1948, 1949, 1950 et 1951 (a)

total)

Exportation (f.o.b.)					Solde (b)				
1937	1948	1949	1950	1951	1937	1948	1949	1950	1951
10,5	**8,4**	**8,4**	**13,1**	**12,7**	**— 3,6**	**— 14,1**	**— 15,0**	**— 10,7**	**— 9,8**
7,5	6,0	5,2	8,4	7,9	— 1,6	— 12,8	— 12,9	— 8,5	— 7,8
1,0	0,9	1,2	1,3	1,4	— 1,5	— 0,8	— 1,8	— 1,9	— 1,8
0,7	1,2	1,5	2,0	1,9	— 1,1	— 0,7	— 0,5	— 0,9	— 0,8
1,3	0,3	0,5	1,4	1,6	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,6	+ 0,6
70,4	**68,9**	**69,8**	**68,9**	**70,9**	**+ 5,3**	**+ 3,4**	**+ 10,8**	**— 1,5**	**+ 14,0**
19,2	16,9	15,9	12,6	18,5	— 0,8	— 1,3	— 0,8	— 8,0	+ 1,4
(7,2)	(9,0)	(9,4)	(7,8)	(10,0)	(+ 4,3)	(— 2,0)	(+ 0,3)	(— 3,0)	(+ 2,1)
(0,5)	(0,9)	(0,6)	(1,0)	(2,1)	(— 3,1)	(— 1,6)	(— 2,3)	(— 2,7)	(— 1,3)
18,6	11,0	8,1	10,2	10,1	+ 3,8	+ 0,1	— 3,0	— 3,4	— 0,5
(17,2)	(9,4)	(7,4)	(9,3)	(9,2)	(+ 3,4)	(— 0,7)	(— 2,3)	(— 3,5)	(— 0,8)
12,0	16,1	15,6	23,1	18,8	+ 1,7	+ 4,2	+ 5,1	+ 8,5	+ 7,1
(11,0)	(15,4)	(14,7)	(22,4)	(17,9)	(+ 1,9)	(+ 4,9)	(+ 5,0)	(+ 9,0)	(+ 7,8)
0,5	2,7	2,3	1,2	1,7	— 0,1	— 0,2	+ 0,4	+ 0,5	+ 1,4
1,3	1,4	3,0	1,0	1,8	—	+ 0,1	+ 2,2	+ 0,3	+ 1,0
2,6	5,3	4,0	2,8	4,0	+ 0,6	+ 0,3	+ 0,3	—	+ 1,2
1,2	1,7	3,2	3,1	2,1	+ 0,4	— 0,3	+ 1,5	+ 1,0	+ 0,6
2,4	6,0	3,6	3,7	3,8	+ 1,1	+ 0,8	— 0,8	— 0,4	+ 1,4
e) 10,9	4,4	10,5	6,8	6,1	(e)— 1,4	— 1,9	+ 3,8	— 2,3	— 2,5
1,7	3,4	3,6	4,4	4,0	—	+ 1,6	+ 2,1	+ 2,2	+ 2,9
3,3	**3,2**	**3,2**	**3,3**	**2,6**	**+ 1,7**	**+ 1,0**	**+ 1,5**	**+ 0,4**	**+ 0,5**
1,1	**0,7**	**0,7**	**0,8**	**0,7**	**+ 0,6**	**— 0,2**	**— 0,1**	—	—
6,6	**5,7**	**6,7**	**4,8**	**3,8**	**— 3,0**	**— 0,7**	**+ 3,1**	**+ 1,1**	**+ 1,2**
1,6	**3,9**	**4,3**	**3,8**	**4,1**	**— 6,8**	**— 4,2**	**— 3,2**	**— 4,3**	**— 3,7**
5,7	**7,9**	**6,4**	**4,8**	**4,6**	**— 3,3**	**— 1,2**	**+ 0,3**	**— 0,6**	**+ 1,5**
3,7	5,2	2,7	0,6	1,4	— 2,9	+ 0,2	— 0,1	— 1,0	+ 0,4
1,3	1,4	2,4	2,8	2,0	— 0,1	— 1,3	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,6
0,7	1,2	1,3	1,3	1,2	— 0,3	— 0,1	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,5
0,8	**1,3**	**0,7**	**0,5**	**0,6**	**+ 0,6**	**+ 0,7**	**+ 0,4**	**+ 0,3**	**+ 0,5**
100,0	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**— 8,5**	**— 15,3**	**— 2,4**	**— 15,3**	**+ 4,2**

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

SECTION V. — BALANCE DES PAIEMENTS

Après la détérioration survenue au cours des mois d'été et d'automne, la balance des paiements de l'U.E.B.L. (1) tendait à nouveau vers l'équilibre à la fin de 1950. Cette tendance, consécutive à l'amélioration du courant des exportations, s'est accentuée en 1951 : le solde global des paiements courants et des opérations en compte capital est devenu positif, surtout vers le milieu de l'année. Si les surplus accumulés sur les pays de l'U.E.P. sont à l'origine du solde bénéficiaire net, celui-ci a toutefois été tempéré, au cours des derniers mois de 1951, par le déficit croissant enregistré envers la zone dollar.

Comme en 1950, le solde de la balance des paiements de 1951 est surtout influencé par l'excédent des transactions courantes : le déficit de 9,4 milliards de francs a fait place, en 1951, à un surplus de 11,8 milliards. Celui-ci est toutefois compensé, à raison de près de 4,3 milliards de francs, par le déficit du compte capital, qui n'atteignait que 1,2 milliard de francs environ en 1950. Au total, le boni général de la balance des paiements de l'U.E.B.L. s'est élevé à près de 7,7 milliards de francs, contre un mali de 10,8 milliards environ (2) en 1950 et un boni de quelques 5 milliards de francs (2) en 1949.

Cette amélioration importante par rapport à 1950 n'a pas manqué de se refléter de façon parallèle dans le mouvement net des réserves de change bancaires, dont le rôle consiste à financer le solde favorable ou défavorable de la balance des paiements.

§ 1. — TRANSACTIONS COURANTES

En 1951, le solde total des opérations courantes est devenu créditeur à concurrence de 11.840 millions de francs, ce qui représente une amélioration de 21.251 millions de francs par rapport au solde débiteur de 9.411 millions enregistré en 1950. Comme les transactions relatives aux services ont donné lieu à un déficit plus important qu'en 1950, cette variation considérable est presque exclusivement due à l'évolution très favorable de la balance des opérations sur marchandises; une augmentation du solde créditeur des « donations » a toutefois aussi contribué à augmenter le boni total des transactions courantes.

Sur une base f.o.b., le solde des opérations sur marchandises est passé d'un déficit de 4.839 millions de francs en 1950 à un boni de 19.063 millions de francs en 1951. Ces chiffres comprennent les opérations « triangulaires » (dites aussi de transit financier) et le travail à façon, mais excluent les mouvements d'or non monétaire. L'amélioration considérable enregistrée en 1951 provient surtout du gonflement des recettes d'exportation, mais aussi, dans une certaine mesure, de l'augmentation du solde positif des opérations

(1) Cf. La balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise pour 1951 (*Bulletin d'Information et de Documentation, B.N.B.*, XXVII[e] année, vol. II, n° 1, juillet 1952, p. 1-11).

(2) Chiffres rectifiés.

Balance des paiements internationaux de l'U.E.B.L. en 1950 et 1951
(en millions de francs)

DESIGNATION	Crédit (recettes)		Débit (dépenses)		Solde (crédit + ou débit —)	
	1950	1951	1950	1951	1950	1951
I. **Transactions courantes :**						
A. *Opérations « visibles » :*						
1. *Opérations sur marchandises (f.o.b)* ...	**84.104**	**134.000**	**88.943**	**114.937**	— 4.839	+19.063
a) Exportation et importation (a)	77.088	125.527	84.307	109.755	— 7.219	+15.772
b) Opérations « triangulaires » (b)	5.890	7.524	4.251	4.609	+ 1.639	+ 2.915
c) Travail à façon	1.126	949	385	573	+ 741	+ 376
2. *Or non monétaire*	**661**	**573**	**514**	**574**	+ 147	— 1
Total A (1+2)	**84.765**	**134.573**	**89.457**	**115.511**	— 4.692	+19.062
B. *Opérations « invisibles » :*						
3. *Services*	**15.334**	**21.717**	**21.114**	**30.670**	— 5.780	— 8.953
a) Transports	2.383	5.492	7.556	13.700	— 5.173	— 8.208
(frets bruts, recettes portuaires, etc.) ...	(2.021)	(4.752)	(7.556)	(13.700)	(— 5.535)	(— 8.948)
(provisions de bord)	(362)	(740)	(—)	(—)	(+ 362)	(+ 740)
b) Primes et indemnités d'assurances	818	839	888	1.093	— 70	— 254
c) Voyages et tourisme	2.193	2.906	3.599	4.987	— 1.406	— 2.081
d) Ouvriers frontaliers, travailleurs étrangers et autres rémunérations du travail	2.476	2.505	872	1.171	+ 1.604	+ 1.334
e) Transactions gouvernementales non comprises ailleurs	347	634	554	744	— 207	— 110
f) Revenus de capitaux (y compris les capitaux officiels)	4.445	5.422	4.249	4.492	+ 196	+ 930
g) Services divers	2.672	3.919	3.396	4.483	— 724	— 564
(courtage et commissions)	(764)	(1.155)	(1.159)	(1.731)	(— 395)	(— 576)
(redevances pour films cinématographiques)	(1)	(—)	(236)	(269)	(— 235)	(— 269)
(brevets et droits d'auteur)	(51)	(142)	(371)	(484)	(— 320)	(— 342)
(autres services) ...	(1.856)	(2.622)	(1.630)	(1.999)	(+ 226)	(+ 623)
4. *Donations*	**11.107**	**2.135**	**10.046**	**404**	+ 1.061	+ 1.731
a) Fonds de migrants, dons, soutiens (c) .	1.260	1.043	354	404	+ 906	+ 639
b) Réparations (d) ...	155	1	—	—	+ 155	+ 1
c) Dons officiels	(e)9.692	(g)1.091	(f)9.692	—	—	+ 1.091
Total B (3+4)	**26.441**	**23.852**	**31.160**	**31.074**	— 4.719	— 7.222

(suite p. 375)

« triangulaires ». En effet, alors que la balance commerciale proprement dite accuse un boni de 15.772 millions de francs (contre un déficit de 7.219 millions en 1950), les opérations triangulaires ont donné un surplus de 2.915 millions de francs (contre 1.639 millions en 1950). Il semble donc que ces opérations aient pris une plus grande ampleur en 1951, à la faveur, non seulement des facilités de paiement offertes par l'U.E.P., mais aussi de la hausse des cours des matières premières sur les marchés mondiaux. En revanche, les opérations de travail à façon ont subi un recul assez sensible par rapport à 1950. Aussi, le solde des opérations « visibles » coïncide-t-il presque entièrement avec le total du solde commercial et du solde des opérations triangulaires.

En ce qui concerne les opérations « invisibles », particulièrement les « services », le déficit plus important pour l'année 1951 — 8.953 millions de francs, contre 5.780 millions en 1950 — résulte surtout des dépenses accrues pour frais de transport. Ceci s'explique non seulement par l'augmentation du volume des importations de l'U.E.B.L., mais aussi par la hausse très sensible des taux de fret maritimes. Du côté des recettes, la progression par rapport à 1950 reflète surtout l'activité plus grande des ports belges; en 1950, ceux-ci avaient subi l'effet déprimant des grèves dans les ports d'Anvers et de Gand.

Le solde déficitaire relatif aux voyages et au tourisme (1) et, dans une moindre mesure, celui relatif aux primes et aux indemnités d'assurances se sont aussi accrus. D'autre part, le solde favorable des rémunérations du travail a diminué par suite des dépenses plus importantes provoquées par l'embauche de travailleurs étrangers, notamment de mineurs italiens. En revanche, l'excédent favorable des revenus de capitaux s'est sensiblement amélioré d'une année à l'autre, en dépit du fait que les difficultés de paiement de certains pays étrangers empêchent de nombreux transferts de fonds.

Pour ce qui concerne les donations, le solde bénéficiaire a encore augmenté grâce aux dons officiels reçus de l'E.C.A. dans le cadre, soit de l'aide inconditionnelle pour l'exercice 1950/'51, soit de l'aide mutuelle de défense. A l'encontre de l'aide conditionnelle reçue en 1950, il s'agit donc de gains nets qui sont venus renforcer le solde favorable de la balance des transactions courantes et non d'une simple conversion de devises dans le cadre de la coopération économique européenne. Cet apport net a toutefois été neutralisé, en partie, par des rentrées moindres de fonds de migrants et de dons privés et par la disparition quasi totale des rentrées relatives aux réparations dues par l'Allemagne.

§ 2. — OPÉRATIONS EN COMPTE CAPITAL

Par rapport à 1950, le solde déficitaire des opérations en compte capital accuse une augmentation importante : en effet, le mali atteint 4.266 millions de francs, contre 1.186 millions (2) seulement en 1950. Cette aggravation

(1) Les chiffres de la balance des paiements relatifs au tourisme sont toutefois incomplets, car ils ne comprennent pas certaines opérations couvertes par l'achat et la vente de billets belges et étrangers.

(2) Chiffres rectifiés.

Balance des paiements internationaux de l'U.E.B.L. en 1950 et 1951 (*suite*)
(en millions de francs)

DESIGNATION	Crédit (entrées)		Débit (sorties)		Solde (crédit + ou débit —)	
	1950	1951	1950	1951	1950	1951
C. *Total des transactions courantes (A+B)*	**111.206**	**158.425**	**120.617**	**146.585**	**— 9.411**	**+11.840**
(dont : biens et services = 1 + 2 + 3)	(100.099)	(156.290)	(110.571)	(146.181)	(—10.472)	(+10.109)
II. **Erreurs et omissions**	..	..	..	..	**— 175**	**+ 88**
III. **Opérations en compte capital :**						
A. *Capitaux privés*	**3.863**	**5.297**	**8.849**	**6.735**	**— 4.986**	**— 1.438**
a) Rapatriement d'avoirs et d'arriérés de revenus	787	563	92	49	+ 695	+ 514
b) Investissements, prêts, emprunts et remboursements de ceux-ci ...	3.076	4.734	(h) 8.757	(i) 6.686	— 5.681	— 1.952
B. *Capitaux officiels*	**8.514**	**3.573**	**4.714**	**6.401**	**+ 3.800**	**— 2.828**
1. *Long terme :*						
a) Emprunts et prêts ...	(j) 549	(n) 1.715	(p) 2.082	(r) 150	— 1.533	+ 1.565
b) Amortissements	—	—	(q) 1.219	(s) 2.018	— 1.219	— 2.018
c) Remboursements ...	(k) 271	(o) 17	—	—	+ 271	+ 17
d) Autres opérations ...	(l) 7	—	—	—	+ 7	—
Total	827	1.732	3.301	2.168	— 2.474	— 436
2. *Court terme :*						
a) Engagements envers les banques centrales et autres organismes étrangers (bons du Trésor)	5.565	350	276	3.267	+ 5.289	— 2.917
b) Engagements envers les organismes internationaux (F.M.I., B.I.R.D. et B.R.I.) ...	(m) 2.122	(t) 1.491	(u) 1.137	(v) 966	+ 985	+ 525
Total	7.687	1.841	1.413	4.233	+ 6.274	— 2.392
C. *Total des opérations en compte capital (A+B)* ...	**12.377**	**8.870**	**13.563**	**13.136**	**— 1.186**	**— 4.266**
IV. **Solde global des transactions courantes et des opérations en compte capital (y compris les erreurs et omissions)**	..	..	..	..	**—10.772**	**+ 7.662**

(suite p. 377)

provient, en ordre principal, des opérations sur capitaux officiels à court terme, dont le solde est devenu négatif. D'autre part, malgré une amélioration très appréciable de la situation d'ensemble, les mouvements de capitaux privés se sont encore soldés, en 1951, par un déficit.

En dépit d'une diminution de 8.849 millions à 6.735 millions de francs, les sorties de capitaux privés ont encore été assez sensibles pendant les premiers mois de l'année. Ces sorties ont toutefois été compensées, en partie, par des apports plus importants de capitaux étrangers provenant des Etats-Unis, de Suisse et du Congo Belge. Comme ces rentrées (y compris les rapatriements) sont passées de 3.863 millions à 5.297 millions de francs, le déficit net des mouvements de capitaux privés a été ramené à 1.438 millions de francs, contre 4.986 millions en 1950 et un surplus de 797 millions en 1949.

Le déficit des mouvements de capitaux officiels à long terme a fort diminué, revenant de 2.474 millions de francs, en 1950, à 436 millions, en 1951. Cette amélioration provient, d'une part, des recettes procurées par le lancement d'un emprunt en Suisse, au mois de mars (1) et, d'autre part, d'une diminution importante des prêts accordés aux pays étrangers, notamment dans le cadre de l'O.E.C.E.. Cette réduction des prêts accordés par l'U.E.B.L. a toutefois été neutralisée, en partie, par des amortissements plus importants des emprunts extérieurs des pouvoirs publics, les dépenses de ce chef ayant atteint 2.018 millions de francs (2), contre 1.219 millions en 1950.

Le solde positif des mouvements de capitaux officiels à court terme, qui atteignait 6.274 millions (3) de francs, en 1950, a fait place, en 1951, à un déficit de 2.392 millions de francs. Cette variation considérable d'une année à l'autre s'explique surtout par une modification purement technique des modalités de comptabilisation des engagements de l'U.E.B.L. envers l'étranger. En effet, ces engagements peuvent se présenter, soit sous la forme de comptes *à vue* auprès des banques belgo-luxembourgeoises (ces comptes venant en déduction des réserves de change de l'U.E.B.L.), soit sous la forme d'engagements *à court terme* du Trésor envers l'étranger (ces engagements étant alors représentés par des certificats du Trésor).

Ainsi, en 1950, le F.M.I. avait converti en bons du Trésor ses avoirs à vue en francs belges, pour un montant de 1.060 millions de francs. En 1950 également, les avoirs nets en francs belges de la Colonie, qui s'étaient accrus de 4.959 millions de francs, avaient été convertis pour 4.312 millions en bons du Trésor, tandis que le solde de 647 millions était porté en diminution des réserves de change de l'U.E.B.L. Par contre, en 1951, les avoirs nets de la Colonie n'ont augmenté que de 2.976 millions de francs, cette majoration donnant toutefois lieu, d'une part, à une réduction de 1.328 millions de francs des bons du Trésor détenus par la Colonie, mais, d'autre part, à une diminution de 4.304 millions des réserves de change de l'U.E.B.L.

---

(1) Il s'agit d'un crédit de 150 millions de francs suisses destiné à compenser les versements d'or effectués par l'U.E.B.L. à la Suisse avant l'adhésion de ce pays à l'U.E.P., en novembre 1950.

(2) Dans ce montant est incluse une somme de 1.081 millions de francs en apurement partiel du crédit suisse dont question sub (1).

(3) Chiffres rectifiés.

Balance des paiements internationaux de l'U.E.B.L. en 1950 et 1951 (*suite*)
(en millions de francs)

DESIGNATION	Crédit (entrées)		Débit (sorties)		Solde (crédit + ou débit —)	
	1950	1951	1950	1951	1950	1951
V. Financement du solde global: mouvement net des réserves de change bancaires	..	..	..	..	—10.772	+ 7.662
1. Encaisse-or	..	..	..	..	— 5.631	+ 2.423
2. Règlements en accords de paiement	..	..	..	..	— 1.375	— 2.051
3. Règlements hors accords de paiement	..	..	..	..	— 124	— 8.137
4. Arrangements financiers	..	..	..	..	— 1.273	+ 753
5. Créance de l'U.E.B.L. sur l'E.C.A.	..	..	..	..	— 557	— 2.340
6. Créance de l'U.E.B.L. sur l'U.E.P.	..	..	..	..	—	+15.202
7. Engagements de l'U.E.B.L. envers l'U.E.P.	..	..	.	..	— 1.812	+ 1.812

Source : Banque Nationale de Belgique, Département d'Etudes et de Documentation.

(a) Y compris les opérations de troc estimées à 1.600 millions de francs en 1950 et à 1.000 millions en 1951. Y compris aussi, à l'importation (débit), les marchandises payées par « Government procurement » et les livraisons effectuées au titre des « Réparations ».
(b) Ce poste couvre toutes les opérations des résidents belgo-luxembourgeois qui consistent en l'achat de produits étrangers destinés à être revendus tels quels à des pays tiers. Ces marchandises ne transitent donc pas nécessairement par le territoire de l'U.E.B.L.
(c) Y compris les dons du Gouvernement de la Colonie (11 millions de francs en 1950 et 15 millions en 1951).
(d) Poste également comptabilisé, au débit, parmi les importations de marchandises.
(e) Ce montant comprend les postes suivants (en millions de francs) :
1) droits de tirage remboursés par des pays participants (Royaume-Uni) 721
2) « firm allotments » alloués par l'E.C.A. en contrepartie :
a) des droits de tirage nets accordés par l'U.E.B.L. 6.769
b) de la position débitrice initiale à l'U.E.P. 2.202
Total 9.692
(f) Ce montant comprend les postes ci-après (en millions de francs) :
1) droits de tirage exercés pas les pays participants 7.490
2) position débitrice initiale à l'U.E.P. 2.202
Total 9.692
(g) Dons officiels reçus de l'E.C.A. (dons non conditionnels et aide mutuelle de défense).
(h) Dont 2.712 millions de francs investis au Congo belge (y compris 1.896 millions de francs de souscriptions de résidents belgo-luxembourgeois aux emprunts de la Colonie).
(i) Dont 1.195 millions de francs d'investissements effectués au Congo belge.
(j) Emprunt de la S.N.C.I. de 50 millions de francs suisses.
(k) Remboursement de prêts en francs belges accordés au Royaume-Uni dans le cadre de l'O.E.C.E.
(l) Opérations avec le Congo belge.
(m) Souscription de bons du Trésor, par la B.R.I., pour 17 millions de dollars U.S.A. (850 millions de francs belges) et pour 18,6 millions de francs suisses (212 millions de francs belges). Souscription de 1.060 millions de francs de bons du Trésor par le F.M.I. au moyen de son compte à vue à la B.N.B. en réduction de 10 à 1 % de la part du quota tenue en « cash ».
(n) Crédit de 150 millions de francs suisses (mars 1951), obtenu du Gouvernement helvétique en compensation des versements d'or effectués par l'U.E.B.L. au profit de la Suisse, de juillet à octobre 1950, c'est-à-dire avant l'adhésion de ce pays à l'U.E.P.
(o) Apurement du solde des prêts en francs belges accordés au Royaume-Uni dans le cadre du second accord de paiement et de compensation intra-européen.
(p) Prêts en francs belges accordés au Royaume-Uni (182 millions de francs) et aux Pays-Bas (1.900 millions de francs) dans le cadre de l'O.E.C.E.
(q) Amortissement du « Military Civil Program » canadien (352 millions de francs) et amortissements sur emprunts extérieurs des pouvoirs publics (867 millions de francs).
(r) Prêt accordé au Ruanda-Urundi par le Trésor belge.
(s) Amortissements sur emprunts extérieurs des pouvoirs publics.
(t) Crédits à court terme reçus de la B.R.I.
(u) Remboursement à la B.R.I. de 2 millions de dollars U.S.A. de bons du Trésor (100 millions de francs belges) et au F.M.I. de 8 millions de francs de bons du Trésor en contrepartie d'un versement en or effectué par le Grand-Duché de Luxembourg. Diminution de 1.029 millions de francs de bons du Trésor détenus par le F.M.I. par obligation de rachat de francs belges (exercice 1948/1949).
(v) Crédits à court terme remboursés à la B.R.I.

D'autres opérations, de moindre importance, expliquent aussi la variation du solde des capitaux officiels à court terme. D'une part, l'endettement net en devises convertibles s'est limité à 9 millions de francs en 1951 (contre un endettement net de 430 millions de francs en 1950) et, d'autre part, diverses opérations — la plupart en accords de paiement — ont donné, en 1951, un solde débiteur net de 1.073 millions de francs, contre un solde créditeur net de 472 millions en 1950.

§ 3. — FINANCEMENT DU SOLDE GLOBAL

Parallèlement au surplus général enregistré en 1951, les réserves de change bancaires nettes se sont accrues de 7.662 millions de francs, contre une diminution de 10.772 millions (1) en 1950. Cette progression provient surtout du gonflement de la créance accumulée par l'U.E.B.L. sur l'U.E..P, créance qui s'est élevée à 15.202 millions de francs et à laquelle il convient d'ajouter la résorption de l'engagement qui avait été contracté en 1950 envers cet organisme (2). L'encaisse-or s'est accrue à raison de 2.423 millions de francs, alors qu'elle avait subi une perte de 5.631 millions en 1950. Enfin, les arrangements financiers accusent une diminution des engagements de 753 millions de francs. Mais l'accroissement de ces divers postes à été partiellement compensé par la diminution des avoirs et par l'augmentation des engagements en accords et hors accords de paiement — soit, au total, par un solde débiteur net de 10.188 millions de francs — ainsi que par la contraction de la créance de l'U.E.B.L. sur l'E.C.A., qui se montait à 2.340 millions de francs. La diminution de cette créance correspond, d'une part, à une réduction purement comptable de 733 millions de francs justifiée par le rajustement de la position débitrice initiale de l'U.E.B.L. à l'U.E.P. (3) et, d'autre part, au versement par l'E.C.A. d'un montant de dollars équivalent à 1.607 millions de francs belges.

Quoiqu'il soit parfois fort malaisé de distinguer, parmi les opérations en compte capital, celles dont le caractère spontané les classe parmi les opérations à financer, la charge totale nette de financement des paiements extérieurs de l'U.E.B.L. peut être appréciée par un regroupement partiel des divers postes de la balance des paiements. Il en ressort que le solde bénéficiaire de l'année 1951, qui atteint 7,4 milliards de francs (contre un déficit de 15,8 milliards en 1950 et un boni de 3,1 milliards en 1949) a surtout été couvert par l'évolution favorable des réserves de change bancaires nettes, c'est-à-dire des moyens propres de l'U.E.B.L. : elles ont augmenté à raison de 7,7 milliards de francs, contre une diminution de 10,7 milliards en 1950 (4) et un accroissement de 5,1 milliards (1) en 1949.

---

(1) Chiffres rectifiés.

(2) Cet engagement correspondait, à fin 1950, au solde non utilisé de la position débitrice initiale de l'U.E.B.L. à l'U.E.P.

(3) La position débitrice initiale de l'U.E.B.L. a dû être réduite de 2.202 millions de francs à 1.469 millions de francs à la suite de la diminution de l'aide allouée par l'E.C.A. pour l'exercice 1950/'51.

(4) L'évolution favorable des créances nettes en accords de paiement atteint 15 milliards de francs, ce poste comprenant, d'une part, l'accroissement de la créance sur l'U.E.P. (+ 15.202 millions de francs) et la diminution des engagements envers

A vrai dire, sans l'octroi par l'E.C.A. de dons officiels pour un montant de 1,1 milliard de francs et sans l'emprunt à long terme d'un montant de 1,6 milliard de francs, les réserves de change de l'U.E.B.L. n'auraient augmenté que de 5 milliards de francs. En revanche, sans le remboursement net de 2,4 milliards de francs d'emprunts à court terme, le gonflement des réserves de change bancaires nettes aurait atteint un montant de 10,1 milliards de francs. Au total, les opérations sur prêts et sur emprunts (y compris les dons officiels reçus de l'étranger) n'ont contribué à accroître les réserves de change qu'à concurrence de 0,3 milliard de francs. En 1950, au contraire, cet apport net en provenance de l'étranger (1) s'était élevé à 5,1 milliards de francs et avait permis de ramener de 15,8 à 10,7 milliards de francs le déficit à couvrir par la cession nette de réserves de change appartenant à l'U.E.B.L.

En réalité, l'intervention des ressources propres de l'U.E.B.L. dans le financement du surplus de sa balance générale des paiements s'est traduit, outre l'accroissement de l'encaisse-or, par un effort de crédit net de 5,3 milliards de francs. Cette contribution globale correspond à la compensation entre, d'une part, l'augmentation nette des créances en accords de paiement, soit 15 milliards de francs, et l'accroissement net des engagements hors accords de paiement, soit 9,7 milliards de francs. Mais cet apport net de crédit est sensiblement inférieur à celui qui se rapporte aux seules opérations en devises de l'U.E.P., pour lesquelles les crédits nets accordés par l'U.E.B.L. se sont élevés à 11,8 milliards de francs (2).

Compte tenu de la compensation signalée ci-dessus, l'économie belge a donc supporté, en 1951, une charge nette d'un peu plus de 5 milliards de francs pour financer l'excédent global de sa balance des paiements. Cette charge a été consentie dans l'intérêt du commerce d'exportation belgo-luxembourgeois et, partant, du maintien du niveau de production et

---

l'U.E.P. (+ 1.812 millions de francs) et, d'autre part, la diminution de créances en accords de paiement (— 2.051 millions de francs, y compris l'amortissement via l'U.E.P. des créances bilatérales consolidées au 30 juin 1950). Par contre, l'évolution défavorable des engagements nets hors accords de paiement — qui se traduit par une sortie de 9,7 milliards de francs — s'explique, notamment, par la diminution de la créance sur l'E.C.A. (— 2.340 millions de francs), par des engagements accrus des banques privées envers certains pays de l'U.E.P. (— 3 milliards de francs environ, ce mouvement reflétant la constitution de provisions en francs belges auprès des banques belgo-luxembourgeoises par des pays en butte à des difficultés monétaires), par la contraction des avoirs en devises hors accords (— 1 miliard de francs environ), mais aussi par l'augmentation des engagements du système bancaire belge envers les banques congolaises (— 4 milliards de francs environ). En revanche, les engagements de la Banque Nationale dans le cadre des arrangements financiers ont diminué de 753 millions de francs.

(1) Cet apport extérieur net, consistant presque entièrement en devises fortes, sert surtout à couvrir une partie du déficit en dollars; en effet, le surplus accumulé en d'autres monnaies n'est que partiellement convertible en or ou en dollars.

(2) Le surplus global à financer en devises-U.E.P. a atteint 23,8 milliards de francs en 1951, contre 2,5 milliards seulement en 1950. Outre les crédits accordés par l'U.E.B.L., le financement de ce surplus a entraîné, d'une part, le versement de 11,5 milliards de francs d'or et de dollars par l'U.E.P. à l'U.E.B.L. et, d'autre part, des règlements multilatéraux pour un montant de 0,5 milliard de francs.

d'emploi. A défaut d'une telle intervention, une contraction importante des exportations vers les pays de l'U.E.P. aurait été inévitable.

Evolution et financement du solde de la balance générale des paiements de l'U.E.B.L.

Années 1948 à 1951

(en milliards de francs)

DESIGNATION	1948	1949	1950	1951
A. **Soldes à financer** (a) :				
1. Opérations sur marchandises	— 5,2	+ 7,5	— 4,8	+ 19,1
2. Opérations invisibles sur biens et services	— 2,8	— 3,2	— 5,7	— 8,9
3. Total des transactions sur biens et services (3 = 1 + 2)	— 8,0	+ 4,3	— 10,5	+ 10,2
4. Mouvement des capitaux privés	+ 4,1	+ 0,8	— 5,0	— 1,4
5. Donations privées et réparations	+ 0,9	+ 0,6	+ 1,1	+ 0,6
6. Amortissement de dettes extérieures	— 1,9	— 2,3	— 1,2	— 2,0
7. Erreurs et omissions	— 0,4	— 0,3	— 0,2	—
8. *Solde global à financer* (8 = 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	— 5,3	+ 3,1	— 15,8	+ 7,4
B. **Opérations de financement :**				
9. Prêts et emprunts à long terme (b)	+ 3,3	+ 3,2	— 1,2	+ 1,6
10. Prêts et emprunts à court terme (b)	+ 1,7	— 1,2	+ 6,3	— 2,4
11. Dons officiels (a)	+ 0,1	—	—	+ 1,1
12. Total (12 = 9 + 10 + 11)	+ 5,1	+ 2,0	+ 5,1	+ 0,3
13. Mouvement des réserves de change bancaires (b)	+ 0,2	— 5,1	+ 10,7	— 7,7
a) en accords de paiement	(— 0,2)	(+ 2,8)	(+ 3,2)	(— 15,0)
b) hors accords de paiement	(+ 1,6)	(— 4,7)	(+ 1,9)	(+ 9,7)
c) encaisse-or	(— 1,2)	(— 3,2)	(+ 5,6)	(— 2,4)
14. *Total des opérations de financement* (14 = 12 + 13)	+ 5,3	— 3,1	+ 15,8	— 7,4

Source : Banque Nationale de Belgique, Département d'Etudes et de Documentation.

(a) Excédent de recettes +; excédent de dépenses —.
(b) Augmentation de créances et d'avoirs, diminution d'engagements —; diminution de créances et d'avoirs, augmentation d'engagements +.

CHAPITRE II

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

SECTION I. — COOPÉRATION ÉCONOMIQUE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION EUROPÉENNE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

§ 1. — SITUATION ÉCONOMIQUE EN EUROPE OCCIDENTALE ET MODIFICATION DE LA NATURE DE L'AIDE AMÉRICAINE

Au cours de l'année 1951, la plupart des pays membre de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (O.E.C.E.) se sont trouvés aux prises avec de nouveaux problèmes résultant de la réalisation des programmes de défense. Grâce à l'aide américaine, bon nombre de difficultés issues de la guerre mondiale avaient été résolues ou considérablement réduites lorsque surgirent, au second semestre de 1950, les premiers symptômes d'une économie mondiale d'armement. Ceux-ci se manifestèrent d'abord dans le domaine des matières premières où apparurent les problèmes causés par les hausses de prix et les pénuries; des perturbations dans les courants des échanges et des paiements internationaux s'ensuivirent, tandis que des difficultés financières internes renaissaient dans la plupart des pays. Dans ces conditions, il se conçoit aisément que les progrès qu'ait pu réaliser l'O.E.C.E., notamment sur le plan de la libération des échanges et des paiements intra-européens, aient été moins spectaculaires en 1951 qu'au cours des précédentes années, et, qu'à certains égards même, des reculs aient été enregistrés.

Quant au déficit en dollars des pays membres de l'O.E.C.E. — l'un des principaux écueils auxquels l'aide américaine devait faire face — il s'était réduit sensiblement jusqu'en 1950, mais en 1951, le problème s'est reposé avec acuitié pour la plupart des nations de l'Europe Occidentale. Il pourrait

sembler paradoxal, dans ces conditions, que l'on ait mis fin au Plan Marshall avant le 30 juin 1952, date prévue. Toutefois, la suppression, en octobre 1951, de l'« Economic Cooperation Administration » (E.C.A.) ne signifie pas la fin de toute aide économique américaine à l'Europe. En effet, en vertu du « Mutual Security Act of 1951 », signé et promulgué par le Président Truman le 10 octobre 1951, a été créée la « Mutual Security Agency » (M.S.A.). Cet organisme s'est substitué à l'E.C.A. pour ce qui est de l'aide économique, mais s'occupe principalement du programme de Sécurité mutuelle; il met donc l'accent sur le programme d'aide militaire. En ce qui concerne l'Europe, le programme d'aide établi vers la fin de l'année 1951 faisait état d'une somme de 5.841 millions de dollars destinée à l'Europe, à répartir sur la base de négociations bilatérales. Cette somme devait comprendre deux parties, l'une de 4.819 millions de dollars allouée au titre d'aide militaire proprement dite, l'autre ayant le caractère d'une aide économique destinée à soutenir l'effort de défense des pays bénéficiaires et se montant à 1.022 millions de dollars; il était prévu, en outre, que cette dernière pourrait être accrue de 10 % au maximum, le Président pouvant opérer un transfert de cette importance du programme d'aide militaire proprement dit au profit de l'autre (1). En tout état de cause, l'aide de caractère économique, serait ainsi réduite de 2.232 millions de dollars, montant alloué pour l'exercice 1950/'51, à environ 1,5 milliard au maximum, en 1951/'52.

Par ailleurs, un autre remède à la pénurie de dollars dont souffre l'Europe Occidentale, consistera en la procédure d'« achats off-shore »; ces achats financés par le Budget des Etats-Unis sont ainsi dénommés parce qu'ils sont effectués en dehors du territoire de ce pays; ils sont payables en dollars au pays producteur et porteront sur des biens d'armement destinés aux forces américaines ou à celles des autres pays membres du Pacte Atlantique qui les reçoivent à titre gratuit. Ces commandes permettront d'employer des capacités de production non utilisées dans les pays européens, auxquels elles vaudront, en plus, un accroissement des recettes en dollars.

La nature de l'aide américaine s'est donc considérablement modifiée au cours de l'exercice 1951/'52, les Etats-Unis ayant mis l'accent sur le caractère militaire de leur assistance; cependant, la procédure administrativie n'a guère été modifiée. C'est ainsi que les biens fournis par les Etats-Unis au titre de « Defense Support », donnent naissance à des fonds de contrepartie dans les pays bénéficiaires. Ces fonds résultent, en effet, des paiements effectués dans leur propre monnaie par les importateurs privés, qui acquièrent ces biens et sont généralement déposés à la banque d'émission nationale; leur usage par les différents Gouvernements européens, est soumis à l'approbation du Gouvernement des Etats-Unis. A ce sujet, il

(1) Un transfert fut opéré effectivement le 4 février 1952 et porta sur 478 millions de dollars qu'il convient d'ajouter aux 1.022 millions affectés, en octobre, à l'aide de caractère économique qualifiée de « Defense support ». Il y a lieu de noter que la part allant à la Yougoslavie et à l'Autriche est comprise dans ce montant, bien que ces pays ne soient pas membres de l'O.E.C.E.

y a lieu de noter que le « Mutual Security Act of 1951 » stipule qu'à concurrence de 500 millions de dollars minimum, ces fonds de contrepartie seront consacrés à des productions, constructions et équipements militaires.

Quant à l'aide militaire « stricto sensu », elle est accordée sous forme d'« end items », c'est-à-dire d'armes et équipements militaires livrés aux pays européens membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

§ 2. — ACTIVITÉ DE L'ORGANISATION EUROPÉENNE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE EN 1951

Ainsi qu'il a été exposé ci-dessus, la libération des échanges s'est heurtée à de sérieuses difficultés en 1951, à cause du mouvement de hausse dans les prix des matières premières, ainsi que de l'apparition de pénuries; les termes d'échange de certaines nations ont été très affectés et, de ce fait, les problèmes de paiement internationaux se sont aggravés pour certains pays qui ont dû reconsidérer les décisions prises en matière de libération des importations.

Le 27 octobre 1950, il avait été décidé de porter de 50 % à 75 %, à partir de février 1951, le pourcentage de libération des importations privées en provenance des pays membres (1), et réalisées par chacun des pays en 1948. De plus, il avait été entendu que chaque pays procéderait, pour le 30 avril 1951, à la consolidation de la liste des produits représentant 60 % de leurs importations; après cette opération, aucun article ne pourrait être retiré de la liste, sauf dans certaines conditions relatives à la balance des paiements et prévues au code de libération.

Enfin, en vue d'arriver au stade où une série de produits identiques seraient libérés par chacun des membres, il avait été convenu d'élaborer une « liste commune » de produits libérés à l'importation.

La première décision n'a pu être appliquée à la date fixée, les négociations s'étant avérées assez laborieuses et la notification des listes par chacun des pays s'étant opérée avec retard. En juillet 1951, neuf pays avaient atteint le pourcentage de libération fixé — soit 75 % — pour l'ensemble, avec un minimum de 60 % dans chacune des trois catégories retenues par l'O.E.C.E. (2) : le Royaume-Uni, la Suisse, le Portugal, la France, l'Italie, l'Irlande, la Belgique et le Luxembourg. Les autres pays avaient dû demander une dérogation aux engagements souscrits. Parmi ces derniers, l'Allemagne Occidentale présenta un cas particulièrement grave; l'important déséquilibre de sa balance des paiements demandait que des mesures énergiques soient prises. L'Allemagne se vit autorisée à suspendre les mesures libératoires en matière d'importation. En outre, un crédit spécial lui fut accordé; le groupe de médiation créé en avril 1951 pour l'examen

(1) Cf. *L'Economie belge en 1950*, op. cit., p. 328.

(2) Ces trois catégories sont les matières premières, les produits agricoles et les produits finis.

de ce problème, recommanda de prendre des mesures restrictives en matière monétaire et financière sur le plan national et engagea les pays créditeurs de l'U.E.P. à faciliter les importations en provenance d'Allemagne. Par ailleurs, étant donné l'importance que présente le marché allemand pour différents pays de l'O.E.C.E., notamment pour les Pays-Bas et la Suisse, un accord multilatéral fut conclu relativement à la répartition des licences d'importation délivrées par l'Allemagne, afin de remédier aux difficultés que susciterait le rétrécissement des échanges avec ce pays. La situation de l'Allemagne s'améliora rapidement au point qu'en juillet, elle avait remboursé intégralement l'aide spéciale, attribuée quelques mois plus tôt, et que sa position à l'U.E.P., ainsi qu'on le verra ci-après, s'était redressée bien avant la fin de l'année; ce redressement lui permit de revenir à un pourcentage de 50 % de libération à partir du 1er janvier 1952.

En même temps qu'ils modifiaient leurs listes relatives à l'étape de libération de 75 %, les pays membres ont fait connaître les positions tarifaires dont la libération était considérée comme « consolidée ».

Quant à la première « liste commune » de libération dont il a été question plus haut, elle comprenait tous les articles textiles et l'équipement textile ainsi que différents produits agricoles et articles chimiques; elle fut mise en vigueur définitivement, le 15 avril 1951, après que la Turquie eût retiré les réserves formulées précédemment. Le Conseil de l'O.E.C.E. chargea, dès juillet 1951, le groupe de Direction s'occupant de la libération des échanges, d'élaborer et de lui soumettre une nouvelle série de produits à ajouter à la première liste commune. En juillet également, le Conseil a donné son approbation sur le projet de code de libération établissant les règles relatives aux transactions visibles et invisibles. Au cours des derniers mois de l'année, le Comité des Echanges fut saisi de plusieurs demandes de dérogations aux règles de libération des importations, demandes justifiées par la situation défavorable de la balance des paiements.

Les opérations de l'Union Européenne des Paiements (U.E.P.) (1) réalisées en 1951 traduisent des modifications importantes de la situation de plusieurs pays membres dans le domaine des paiements intra-européens. Certains, qui avaient accumulé des excédents sur l'Union en 1950, tels la France, le Royaume-Uni et la Turquie, se retrouvent en fin 1951, dans une position fortement débitrice; par contre, d'autres, l'Allemagne surtout, et à un degré moindre l'Italie et la Suisse, ont renversé leur position, et, de débiteurs, sont devenus créditeurs. D'autres encore ont épuisé et dépassé leur quota; la Belgique (2) et le Portugal sont devenus « créditeurs extrêmes » l'Autriche et la Turquie « débiteurs extrêmes ».

Au début du second semestre 1951, les quotas des Pays-Bas et de l'Allemagne, fixés initialement à 330 et à 320 millions d'unités de compte, ont été portés respectivement à 350 et à 500 millions d'unités de compte. Cette modification a été faite pour les Pays-Bas, afin de corriger une erreur

(1) Les principes du fonctionnement de l'U.E.P. ont été exposés dans *L'Economie belge en 1950*, op. cit., p. 329 et 330.

(2) Le cas de la Belgique est examiné d'une façon plus détaillée au § 3 ci-après.

Situation des pays membres de l'Union Européenne des Paiements

(en millions d'unités de compte) (a)

PAYS	Excédents (+) ou déficits (—) cumulatifs depuis le 1er juillet 1950 au		Quotas prévus (b)	Moyens de couverture utilisés au 31 décembre 1951					
	31 décembre 1950	31 décembre 1951		Ressources existantes utilisées (—) ou dettes existantes annulées (+)	Utilisation de ressources spéciales (c)	Utilisation de positions créditrices (—) ou débitrices (+) initiales	Crédits donnés (—) ou reçus (+) par l'U. E. P.		Or ou dollars reçus (—) ou donnés (+) par l'U.E.P.
							Non liés à recettes ou sorties d'or	Autres	
Autriche	— 37,4	— 130,6	70	—	— 33,0	— 80,0	—	—	— 17,6
U.E.B.L.	+ 21,8	+ 604,2	360	— 15,8	—	+ 29,4	+ 72,0	+ 269,3	+ 249,4
Danemark	— 38,4	— 33,5	195	+ 5,0	—	—	— 38,5	—	—
France	+ 212,4	— 196,9	520	— 12,9	—	—	— 104,0	— 64,0	— 16,0
Allemagne Occidentale	— 356,7	+ 31,4	500	— 11,9	—	—	+ 43,3	—	—
Grèce	— 70,8	— 186,7	45	— 1,1	— 70,6	— 115,0	—	—	—
Islande	— 3,3	— 8,5	15	—	— 4,5	— 4,0	—	—	—
Italie	— 30,9	+ 195,2	205	— 42,5	—	—	+ 41,0	+ 98,3	+ 98,3
Pays-Bas	— 107,9	— 53,1	355	—	—	— 30,0	— 23,1	—	—
Norvège	— 51,1	— 70,1	200	— 0,4	—	— 60,0	— 9,7	—	—
Portugal	+ 36,8	+ 97,4	70	—	—	—	+ 14,0	+ 42,9	+ 40,5
Suède	—	+ 177,2	260	— 15,4	—	+ 21,2	+ 52,0	+ 59,7	+ 59,7
Suisse	— 25,2	+ 141,9	250	—	—	—	+ 50,0	+ 46,0	+ 46,0
Turquie	+ 5,3	— 98,9	50	+ 1,9	— 22,0	— 25,0	— 10,0	— 20,0	— 23,8
Royaume-Uni	+ 433,0	— 469,0	1.060	+ 93,1	—	+ 150,0	— 212,0	— 527,2	— 172,9

Source : Administration Belge de Coopération Economique.

(a) L'unité de compte est équivalente au dollar U.S.A.
(b) En vertu de dispositions relatives aux pays auxquels est attribuée une position créditrice initiale supérieure à leur quota, il convient de considérer les quotas de l'Autriche et de la Grèce comme égaux à zéro, dans les conditions présentes. Pour l'UEBL le quota doit être diminué à concurrence de la position débitrice initiale dès que celle-ci a été utilisé.
Les quotas fixés initialement pour les Pays-Bas et l'Allemagne Occidentale ont été relevés en 1951 (cf. texte).
(c) Aide spéciale mise par les U.S.A. à la disposition de certains pays, afin de leur permettre de remplir les obligations résultant de l'accord sur l'établissement d'une Union Européenne des Paiements.

commise en 1950; dans le cas de l'Allemagne, ce relèvement se justifiait par le développement considérable de ses échanges avec l'Europe Occidentale.

La conjoncture d'armement et l'inflation sévissant dans plusieurs pays d'Europe Occidentale n'ont pas permis à l'Union Européenne des Paiements de fonctionner selon les prévisions établies en 1950. Aussi, des études ont été entreprises dès 1951 afin de rechercher les remèdes aux imperfections du système en fonction des conditions particulières de la situation économique actuelle.

Dans le domaine de la production, le Conseil de l'O.E.C.E. a approuvé, le 29 août 1951, une déclaration par laquelle les gouvernements conviennent que l'objectif général de leur politique économique sera d'accroître de 25 % dans les cinq prochaines années, la production globale de l'Europe Occidentale. Cette politique a été jugée comme étant la plus propre à réaliser les aspirations des populations des pays membres, c'est-à-dire la sécurité individuelle et collective, le développement du bien-être social et la puissance économique de ces pays. Il a été également entendu que les gouvernements établiraient aussi rapidement que possible, en commun, un programme d'accroissement de production des industries de base et définiriaient leurs objectifs en matière de construction de logement et d'immigration de travailleurs.

L'accroissement de 25 % de la production est un objectif pour l'Europe occidentale considérée comme un tout; autrement dit, les progrès pourront excéder cette marge d'expansion dans certains pays, être inférieurs à ce pourcentage dans d'autres selon la situation propre de chacun. En outre, l'augmentation ne sera pas uniforme dans tous les secteurs de l'activité économique et les développements de la production fournis dans chacun d'eux devront être établis en fonction du programme et des caratéristiques de l'économie des différents pays membres.

L'O.E.C.E. a continué les études entreprises en 1950 sur l'approvisionnement en matières premières rares; une mission s'est rendue à Washington au début de 1951 afin d'étudier ce problème avec les autorités américaines, et des dispositions furent prises pour assurer une coopération étroite entre la Conférence Internationale des matières première, nouvel organisme international à qui il incombe de dresser des plans de répartition et l'O.E.C.E., qui est d'ailleurs représenté auprès de cet organisme. En outre, les pays membres ont examiné à Paris, les possibilités d'appliquer des mesures restrictives communes à la consommation nationale de certaines matières premières, le cuivre et ses alliages notamment; des suggestions en vue d'accroître la production de ces matières ainsi que leur récupération, ont été formulées.

Dans le cadre des préoccupations relatives au développement de la production, un intérêt spécial a été porté à la main-d'œuvre et à la productivité. L'O.E.C.E. a poursuivi l'examen des répercussions de l'exécution des programmes d'armement sur la main-d'œuvre; elle a contribué à l'accroissement de la formation professionnelle, notamment par l'envoi de différentes missions aux Etats-Unis. Au titre de l'assistance technique, de nombreuses

missions d'experts se sont rendus également en Amérique afin d'y étudier sur place différentes méthodes et techniques de travail ou de production.

Enfin, parmi les principales activités de l'O.E.C.E., les travaux sur la stabilité financière interne ont revêtu une importance particulière du fait des développements inflationnistes de la politique de réarmement. L'analyse des « Problèmes Urgents » élaborés par le Secrétariat général avait d'ailleurs insisté sur ce point en 1950. Des recommandations ont été adressées aux pays membres afin de contenir la poussée inflatoire et de contribuer ainsi à résoudre les difficultés accrues dans le domaine des paiements et des échanges internationaux.

§ 3. — AIDE AMÉRICAINE ATTRIBUÉE A LA BELGIQUE ET POSITION DE L'U.E.B.L. DANS L'UNION EUROPÉENNE DES PAIEMENTS

L'aide initialement prévue pour l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise pour l'exercice 1950/'51 se montait à 88 millions de dollars, somme qui, en principe, devait être répartie par moitié entre l'aide directe et l'aide conditionnelle. Au cours du premier semestre 1951, l'aide allouée à l'U.E.B.L. fut définitivement fixée à 58,8 millions de dollars (1).

L'aide conditionnelle qui devait correspondre à la « position débitrice initiale » prévue dans le cadre de l'Union Européenne des Paiements, fut donc ramenée de 44 millions d'unités de compte à 29,375 millions en juillet 1951; ceci a modifié la répartition du quota de l'U.E.B.L. en ce qui concerne l'importance des crédits liés aux rentrées d'or ou de dollars consentis par l'U.E.B.L. à l'U.E.P., ainsi que de ces rentrées d'or ou de dollars.

Les transactions courantes de l'U.E.B.L. avec l'U.E.P. s'étaient soldées, jusqu'en novembre 1950, par un déficit couvert grâce à l'amortissement de créances anciennes que la Belgique avait acquises sur certains pays membres de l'O.E.C.E. au cours des années précédentes. L'évolution de ces opérations fut toute différente en 1951. Dès le premier semestre, la balance des opérations courantes enregistra d'importants bonis et en juin, l'excédent fut supérieur à 3 milliards de francs. Ce montant fut dépassé au cours de plusieurs mois du second semestre 1951. Ceci eut pour effet d'épuiser le quota de 360 millions d'unités de compte ou 18 milliards de francs belges dès le mois d'août 1951 et de poser un grave problème de financement pour le dépassement du quota de l'U.E.B.L.

Des négociations en vue de résoudre ce problème furent entamées en août à Paris, l'objectif de la délégation belge étant d'obtenir pour le dépassement du quota, une couverture dans laquelle des cessions d'or de l'U.E.P. iraient croissant, les crédits belges décroissant. L'état des réserves de l'U.E.P. ne permit pas d'adopter une solution conforme aux vœux des Gouvernements de l'U.E.B.L.; finalement, il fut convenu qu'à concurrence de 80 millions d'unités de compte, le dépassement du quota serait financé moitié

(1) Cf. *L'Economie belge en 1950*, op. cit., p. 333.

par cession d'or à la Belgique, moitié par crédits à consentir par ce pays (1). La portée de cet arrangement fut rapidement dépassée par les faits : en septembre, le solde créditeur cumulatif de l'U.E.B.L. avait absorbé le dépassement de 80 millions d'unités de compte, de sorte qu'un nouvel arrangement fut négocié en octobre avec le Comité de Direction de l'U.E.P. pour le règlement des opérations du quatrième trimestre 1951. La proposition faite à l'U.E.B.L. d'accepter un règlement forfaitaire en or ou en dollars de 80 millions d'unités de compte — 35 millions pour octobre, 25 millions pour novembre et 20 millions pour décembre — fut acceptée; cette solution donnait aux Gouvernements de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg la faculté de régler par des mesures nationales, le boni éventuel sur les pays de l'U.E.P. excédant le montant de 80 millions d'unités de compte. Différentes mesures de politique commerciale et financière furent prises dans ce cadre (2) ; les principales sont : l'établissement d'un planning des exportations de l'U.E.B.L. à destination de l'U.E.P., l'institution du visa préalable au paiement par la Banque Nationale de Belgique, afin de prévenir l'accumulation de capitaux étrangers dans l'U.E.B.L. sous le couvert

Règlement de la position de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise dans l'Union Européenne des Paiements à fin décembre 1951

DÉSIGNATION	En milliers d'unités de compte (a)	En millions de francs belges
Dans les limites du quota :		
— position débitrice initiale	29.375,0	1.468,8
— crédits non liés à rentrées d'or ou de dollars U.S.A.	72.000,0	3.600,0
— crédits liés à rentrées d'or ou de dollars U.S.A.	129.312,5	6.465,6
— rentrées d'or ou de dollars U.S.A.	129.312,5	6.465,6
Total partiel ou quota	**360.000,0**	**18.000,0**
Hors des limites du quota :		
— crédits accordés	139.994,5	6.999,7
— rentrées d'or ou de dollars U.S.A.	120.071,5	6.003,6
Total partiel hors quota	**260.066,0**	**13.003,3**
Total ou position créditrice de l'U.E.B.L.	**620.066,0**	**31.003,3**

Source : Administration Belge de Coopération Economique.

(a) L'unité de compte est équavalente au dollar U.S.A.

(1) Les crédits à consentir à l'U.E.P. en dehors du quota ne sont plus mis à charge de la Banque Nationale mais à charge du Trésor et du secteur privé (Cf. 3e partie, chapitre II. - *Monnaie et Crédit*, p. 188).

(2) Ces mesures sont exposées en détail aux chapitres *Commerce Extérieur de l'U.E.B.L.* ainsi que *Monnaie et Crédit.*

d'opérations commerciales ainsi que les transactions commerciales de caractère anormal et, enfin, le blocage pendant six mois de 5 % du produit des exportations vers la zone U.E.P.

Sur la base des deux arrangements exposés ci-dessus, le solde cumulatif net de l'U.E.B.L. sur l'U.E.P. qui après les opérations de décembre 1951 atteignait 31.003,3 millions de francs belges, avait donné lieu à l'octroi par la Belgique d'un crédit de 17.064,7 millions de francs belges à l'U.E.P.

En décembre 1951, un nouvel arrangement a été conclu, au sein de l'U.E.P., réglant la position de l'U.E.B.L. envers l'organisme de paiements intra-européens au cours du premier trimestre 1952. Cet arrangement prévoit une attribution forfaitaire mensuelle de 20 millions de dollars, montant au-delà duquel le surplus de la balance des paiements sera couvert par des crédits de la Belgique à l'.UE.P.; il est convenu, en outre, que si la balance de l'U.E.B.L. devait se solder par un déficit avec les pays de l'U.E.P. au cours du premier trimestre 1952, celui-ci serait imputé au crédit consenti hors quota avant le 1er octobre. Si le déficit excédait ce montant, il serait réglé en or et en crédits dans la proportion où les bonis l'ont été précédemment.

A l'occasion de la conclusion de cet arrangement, le Comité de Direction de l'U.E.P. a adressé des recommandations à l'U.E.B.L.; il engage la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg à encourager les importations en provenance des pays de l'U.E.P. et les exportations vers la zone dollar, à pratiquer une politique d'expansion économique interne et d'emploi. En outre, le Comité invite les Gouvernements de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg à adresser un rapport à l'O.E.C.E. pour le 1er mars 1952, rapport qui mentionnera les mesures prises en vue de se conformer aux recommandations du Comité de Direction.

Dans le domaine des paiements, il convient aussi de mentionner l'accord conclu avec la Suisse, qui n'est devenue membre de l'U.E.P. qu'en novembre 1950; de ce fait, l'U.E.B.L. avait réglé son déficit envers ce pays pendant les mois de juillet à octobre 1950, en dehors du mécanisme de l'U.E.P., par cession d'or ou de devises. Au début de l'année 1951, en vue de compenser ces cessions, la Suisse a consenti un crédit de 150 millions de francs suisses, soit 1.740 millions de francs belges portant intérêt à 2 % et remboursables en 16 mensualités par l'intermédiaire de l'U.E.P. qui viennent en déduction de sa créance mensuelle sur cet organisme. En contrepartie, la Belgique s'est engagée à faciliter la fourniture de certains métaux non ferreux à la Suisse.

Quant à l'aide directe E.R.P. allouée à titre de don à l'U.E.B.L., pour l'exercice 1950/'51, elle fut également réduite de 44 millions de dollars à 29,375 millions de dollars, soit 1.469 millions de francs belges. Déduction faite de la quote-part du Grand-Duché de Luxembourg, l'aide revenant à la Belgique est de 1.352 millions de francs. Le gouvernement belge a étudié à plusieurs reprises l'affectation à donner à cette aide sur le plan national, en tenant compte des critères déterminés pour cette utilisation par l'administration américaine; différentes propositions ont été soumises à cette dernière, au cours de l'année 1951, mais n'ont pas recueilli son approbation.

Dans le projet de répartition admis par le Comité Ministériel de Coordination Economique du 18 septembre 1951, il était proposé d'affecter notamment 825 millions de francs aux charbonnages, 500 millions de francs aux ports et chemins de fer et 22 millions de francs à la promotion de la productivité industrielle. Devant le rejet de cette proposition par le M.S.A., qui attachait une importance accrue à ce que les fonds de contrepartie soient réservés à la production directe de biens de défense, à la réalisation de programmes d'assistance technique et à l'exécution de projets civils prioritaires, un nouveau projet de répartition sera établi en fonction de ces critères. Une part plus appréciable serait consacrée aux charbonnages; les ports et les chemins de fer ne bénéficieraient plus de l'aide tandis qu'environ 140 millions seraient répartis entre la productivité (industrielle et agricole) et les missions d'assistance technique.

En dressant le tableau de l'aide allouée à l'U.E.B.L. au cours des trois premiers exercices E.R.P., on arrive à un total de 559,295 millions de dollars, se répartissant en 32,375 millions de dollars de dons, 50,900 millions de dollars de prêts et 476,020 millions d'aide conditionnelle. Ces chiffres mettent en valeur l'importance de l'aide conditionnelle; par contre, l'aide directe E.R.P. accordée à la Belgique fut de faible ampleur, surtout comparativement à celle attribuée aux autres pays. Les conséquences de ce déséquilibre sur les possibilités d'investissements ne peuvent être perdues de vue.

Au 31 décembre 1951, une part importante de l'aide directe allouée à l'U.E.B.L. pour l'exercice 1950/'51 n'avait pas encore été rendue disponible (1). Ce retard, ainsi que la dévaluation du franc belge en septembre 1949, sont les raisons de la non concordance entre le total de l'aide reçue par l'U.E.B.L. figurant au tableau relatif à l'utilisation de cette aide et le montant de 559,295 millions de dollars convertis en francs belges au taux de 50 FB pour 1 $.

Quant à l'aide de caractère économique (2) allouée par les Etats-Unis dans le cadre du « Mutual Security Program » pour 1951/'52, le gouvernement belge, dans une déclaration de principe, a fait savoir qu'il était prêt à renoncer à toute aide directe économique pour l'exercice 1951/'52, pour autant qu'une solution satisfaisante soit apportée aux difficultés de l'Union Européenne des Paiements. En prenant cette décision, le gouvernement belge montrait qu'il avait conscience des difficultés auxquelles avaient à faire face certains pays membres, son renoncement à l'aide américaine devant permettre à ces derniers d'obtenir une part plus importante de l'intervention des Etats-Unis.

---

(1) Etant donné que ce retard était de nature à entraver la réalisation du programme de rééquipement des charbonnages, l'Office de Récupération Economique (O.R.E.) a été habilité, en novembre 1951, à préfinancer ce programme; l'aide américaine « relaiera » l'O.R.E. dans son rôle de préfinancement.

(2) Le programme de Sécurité Mutuelle 1952/'53 prévoit une aide américaine à l'Europe de 5.889 millions de dollars dont 4.070 d'aide militaire directe et 1.819 millions d'aide qualifiée de « Defense Support » qui a un caractère économique.

Utilisation de l'aide reçue par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise au 31 décembre 1951

(en millions de francs belges)

DÉSIGNATION		Montant
A. *Utilisation des dons :*		
1. Versements à la Mission E.C.A.		59,81
2. Rééquipement des laboratoires universitaires		100,00
3. Centre National de Calculs Mécaniques		6,46
4. Office Belge pour l'Accroissement de la Productivité		1,00
5. Dépenses pour projets d'assistance technique		1,52
6. Versements aux organisations charitables américaines (Accord de Coopération Economique, Articles IV, par. 5)		0,50
7. Soldes disponibles :		
a) exercice 1948/'49 :		
— en faveur de la Belgique	3,50	874,37
— en faveur du Grand-Duché de Luxembourg	4,31	
b) exercice 1950/'51 :		
— en faveur de l'U.E.B.L.	866,56	
Total		**1.043,66**
B. *Affectation des prêts :*		
1. Transféré au compte ordinaire du Trésor :		
— utilisation approximative du montant transféré (a) :		
réseau routier	569	2.239,70
voies hydrauliques	171	
ports d'Anvers, Gand et Liège	306	
jonction Nord-Midi	250	
bâtiments publics	137	
urbanisme (quartier ouvriers)	40	
assèchement des polders au Pays de Waas	10	
rééquipement des mines	730	
2. Transféré à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg		140,29
Total		**2.379,99**
C. *Utilisation de l'aide conditionnelle :*		
1. Droits de tirage (1948, 1949 et 1950)		20.419,58
2. U.E.P.		1.468,75
Total		**21.888,33**
Total général		**25.311,98**

Source : Administration Belge de Coopération Economique.

(a) Il s'agit de montants approximatifs, ce qui explique la différence entre la somme des différentes rubriques et le montant total transféré.

SECTION II. — UNION ÉCONOMIQUE BELGO-NÉERLANDO-LUXEMBOURGEOISE

§ 1. — ÉVOLUTION DES NÉGOCIATIONS

En raison de circonstances diverses, les Ministres des pays de Benelux n'ont pu se réunir que le 14 juillet 1951, à Goes (Zélande) pour reprendre leurs négociations. Des échanges de vues très étendus ont eu lieu au sujet de la question monétaire et du problème connexe de la balance des paiements, ainsi qu'à propos de l'agriculture, de la pêche et des eaux. Au terme de la Conférence, dont aucun protocole n'a été rédigé, les ministres ont décidé qu'à l'avenir les questions en suspens seraient d'abord discutées en Comité ministériel restreint afin de trouver des solutions dans le plus bref délai possible.

Semblables dispositions s'avérèrent indispensables, eu égard aux difficultés que les pays de Benelux rencontrèrent dans le cadre de l'U.E.P.

Etant donné que les Pays-Bas et l'U.E.B.L. avaient procédé à une libéralisation réciproque de leur commerce au delà des recommandations de l'O.E.C.E., on avait souvent prétendu que cette libéralisation était la cause de la position débitrice des Pays-Bas et de la situation créditrice de l'U.E.B.L. à l'U.E.P. En réalité, le déficit causé par cette libéralisation n'atteignait que 700 millions de francs au cours du premier trimestre de 1951. Pour éviter les critiques au sujet du financement de cet excédent, les ministres des pays Benelux ont décidé, au cours des réunions tenues à Bruxelles, le 31 août et à Ulvenhout (Bréda), le 1er septembre 1951, de prendre des mesures en vue de diminuer de 700 millions de francs, pour la période du 1er septembre au 31 décembre 1951, le déficit des Pays-Bas envers l'U.E.B.L., par comparaison avec celui du premier trimestre de 1951. A cette fin, un complément à l'accord de préunion a été paraphé.

Toutefois, après la réunion, les ministres ont exprimé l'espoir que le développement de la conjoncture ainsi que les mesures gouvernementales prises ou à prendre, ne nécessiteraient pas des mesures de freinage des échanges commerciaux réciproques. Cet espoir s'est réalisé et aucune mesure de restriction n'a dû être décrétée.

Par ailleurs, eu égard à sa position spéciale à l'U.E.P., l'U.E.B.L. s'était vue contrainte d'appliquer, à fin novembre, une taxe à l'exportation (1). Du 1er au 8 décembre 1951, des conférences ministérielles ont eu lieu à Ulvenhout (Bréda) et à Bruxelles, en vue d'envisager la possibilité de prévoir des mesures d'exception en faveur des Pays-Bas et du Grand-Duché de Luxembourg. Au terme de ces réunions, il a été décidé que le taux de la taxe à l'exportation, pour les marchandises vers les Pays-Bas serait fixé à 1 %, à l'exception des marchandises destinées à la réexportation et que cette taxe ne serait plus appliquée aux marchandises destinées au Grand-Duché de Luxembourg.

Si, en 1951, aucune mesure spectaculaire n'a été prise pour hâter la

(1) Cf. 6e partie, chapitre I. - *Commerce extérieur de l'U.E.B.L.*

conclusion de l'union Benelux (1), il convient toutefois de signaler que les questions en suspens ont été soumises à une enquête approfondie au cours de l'année, ce qui a permis d'avoir une vue plus nette sur les conditions préalables à la réalisation de l'Union Economique. A la fin de l'année, les travaux de rédaction du projet de l'Union Economique étaient très avancés.

§ 2. — SITUATION ÉCONOMIQUE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2)

L'année 1951 a été très favorable à l'économie luxembourgeoise. Par suite de la forte demande émanant de l'étranger, en raison de la conjoncture

Grand-Duché de Luxembourg
Indices de la production industrielle

BRANCHES INDUSTRIELLES	1937 1938=100			1947=100		
	1949	1950	1951	1949	1950	1951
Industries extractives	**73**	**74**	**91**	**185**	**180**	**240**
Extraction de minerai de fer	64	59	88	208	192	284
Extraction de la pierre	96	111	98	129	149	131
Industries manufacturières	**116**	**121**	**145**	**123**	**129**	**157**
Industrie des denrées alimentaires	88	76	86	100	90	104
Boissons et industrie du tabac	108	117	138	88	93	105
Industrie textile	85	99	86	80	93	81
Fabrication de chaussures et d'articles d'habillement	93	83	70	95	86	70
Industrie du bois	162	126	146	97	75	87
Industrie du meuble et de l'ameubl.	105	95	79	107	97	81
Impression et édition	103	100	101	98	95	96
Industrie du cuir	54	57	51	86	90	80
Industries chimiques et parachimiques	109	103	135	115	109	145
Industries des produits minéraux non métalliques	117	131	137	115	129	137
Industrie sidérurgique	114	124	156	131	142	178
Transformation des métaux	153	138	133	111	100	97
Electricité, gaz	**119**	**129**	**146**	**137**	**150**	**171**
Energie électrique	121	136	158	151	169	196
Production et distribution de gaz	113	111	113	102	101	102
Indice général	**113**	**118**	**142**	**127**	**133**	**163**

Source : Service d'Etudes et de Documentation économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

(1) Au point de vue des droits d'accises, plusieurs arrêtés légaux ont été pris en 1951; cf. 3e partie, chapitre I. - *Finances publiques.*

(2) Cf. *L'Economie Luxembourgeoise en 1951,* Luxembourg, 1952 (Grand-Duché de Luxembourg, Ministère des Affaires économiques, Service d'Etudes et de Documentation économiques, Cahiers économiques du Service d'Etudes, n° 2).

de réarmement, la production sidérurgique, qui joue un rôle primordial dans la situation économique du Grand-Duché, a atteint un niveau élevé.

1. — *Production.*

L'indice de la production industrielle (1937-38 = 100) se chiffre à 142, en 1951, contre 118, en 1950. La production sidérurgique, dont l'indice est passé de 124 à 156, a largement contribué à atteindre ce niveau record.

L'industrie chimique a connu aussi un développement très favorable : l'indice de la production (135) a augmenté de 32 points par rapport à 1950. La nouvelle fabrique de caoutchouc (pneus et chambres à air pour autos) installée au Grand-Duché de Luxembourg a commencé à produire en février et s'est développée progressivement.

Grand-Duché de Luxembourg

Production sidérurgique

PÉRIODE	Nombre de hauts fourneaux à feu	Production en tonnes			Indice pondéré global (1937/1938 =100)
		Fonte	Acier	Laminés et demi-produits	
1913 Moyenne mensuelle ...	. .	212.322	118.776	92.917	84
1929 Moyenne mensuelle ...	38	242.175	225.453	177.273	136
1937 Moyenne mensuelle ...	22	209.374	209.186	171.699	126
1938 Moyenne mensuelle ...	19	129.225	119.709	98.692	74
1948 Moyenne mensuelle ...	21	218.682	204.404	164.414	124
1949 Moyenne mensuelle ...	22	197.673	189.321	150.907	114
1950 Moyenne mensuelle ...	23	208.240	204.224	166.741	124
1951 Moyenne mensuelle ...	27	263.089	256.418	209.905	156
Janvier	26	247.659	246.013	198.940	148
Février	26	237.788	241.518	196.732	145
Mars	27	260.713	256.856	211.477	156
Avril	27	255.613	250.968	206.242	152
Mai	27	259.758	250.841	206.292	153
Juin	27	269.562	262.940	217.874	160
Juillet	27	270.445	260.988	210.072	158
Août	27	273.300	265.577	215.342	161
Septembre	28	268.608	256.874	212.893	157
Octobre	27	288.886	288.259	238.660	175
Novembre	26	265.267	247.061	196.748	150
Décembre	27	259.470	249.126	207.592	153
Total de l'année		3.157.069	3.077.021	2.518.864	

Sources : Groupement des Industries sidérurgiques Luxembourgeoises.
Service d'Etudes et de Documentation économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

L'activité de quelques secteurs de l'industrie a diminué par rapport à 1950, notamment l'industrie textile (99 - 86), l'industrie de la chaussure et du vêtement (83 - 70), l'industrie du meuble (95 - 79) et l'industrie du cuir (57 - 51). Ce ralentissement est dû, en ordre principal, au manque de débouchés. Dans les industries du cuir et du textile, le nombre des chômeurs partiels a oscillé depuis octobre 1951, entre 600 et 800 unités. La moyenne mensuelle des travailleurs en activité dans l'ensemble de toutes les branches de l'industrie est pourtant passé de 35.336 unités en 1950 à 36.725.

La production agricole est restée stationnaire par rapport à 1950 et peut être considérée en général comme satisfaisante. Tandis que la production de lait et de céréales panifiables et fourragères a progressé, la récolte de pommes de terre, d'autres plantes racines, et des fruits a été moins bonne. La production de viande et d'œufs s'est maintenue au niveau de 1950.

Grand-Duché de Luxembourg
Production agricole

PRODUITS	Unité	1949		1950		1951	
		Quantité	Indice (1935/1939 =100)	Quantité	Indice (1935/1939 =100)	Quantité	Indice (1935/1939 =100)
Céréales panifiables	q.m.	415.023	87	452.773	95	457.913	96
Autres céréales ...	»	436.409	110	442.178	112	496.200	125
Légumineuses	»	2.924	33	4.722	54	5.806	67
Pommes de terre .	»	1.115.936	110	1.504.709	148	1.257.438	124
Autres plantes sarclées	»	2.150.849	118	2.897.502	158	2.126.063	116
Plantes fourragères (y compris foin et regain)	»	1.179.571	82	1.207.691	84	1.655.277	115
Fruits	t	6.650	49	16.650	122	6.870	50
Viandes	t	16.572	93	18.720	106	18.734	106
Lait	l	155.000.000	111	156.500.000	112	168.000.000	120
Œufs	dz	2.750.000	94	2.850.000	97	2.850.000	97
Indice général ...			**98**		**111**		**110**

Source : Service d'Etudes et de Documentation économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

Bien que des statistiques séparées concernant le commerce extérieur du Grand-Duché ne soient pas disponibles, on peut admettre comme en 1950, que la balance commerciale se solde en boni (1).

(1) On estime que 53 % du total des importations sont d'origine belge (49 % en 1950) et 32 % en provenance d'Allemagne (32 % en 1950). Du total des exportations, 24 % sont destinés à la Belgique (25 % en 1950), 14 % aux Pays Bas (13 % en 1950).

2. — *Finances et prix.*

L'index du coût de la vie a fortement augmenté de janvier à août : il est passé de 114,62 à 122,59; par la suite, il s'est pratiquement maintenu au même niveau : il atteignait 121,53 en décembre.

Grand-Duché de Luxembourg

Indice du coût de la vie

Situation au premier du mois
(1er janvier 1948 = 100)

	1949	1950	1951
Janvier	102,94	110,85	114,62
Février	103,98	110,09	116,57
Mars	103,04	110,03	118,19
Avril	102,51	109,13	121,56
Mai	102,62	109,19	120,95
Juin	102,82	109,68	121,02
Juillet	111,20	109,44	122,71
Août	112,65	111,01	122,59
Septembre ...	112,17	111,84	122,15
Octobre	110,37	114,03	121,34
Novembre ...	109,87	114,76	121,44
Décembre ...	110,83	114,88	121,53
Moyenne ann.	**107,08**	**111,24**	**120,39**

Source : Office de la Statistique générale du Grand-Duché de Luxembourg.

Etant donné que les rémunérations sont liées à cet index, elles ont suivi une évolution analogue. Un arrêté grand-ducal du 18 août 1951 a porté le salaire horaire minimum à 21 F et le traitement minimum à 4.200 F. Afin d'éviter de nouvelles réadaptations de salaires, l'augmentation du coût de la vie a été combattue par l'octroi de subsides pour certains produits agricoles, notamment pour le beurre. Le montant des subsides octroyés passe ainsi de 67 millions en 1950 à 95 millions en 1951. Cependant, la situation budgétaire reste saine : le boni du budget ordinaire de l'exercice 1951 est de l'ordre de 24,5 millions de francs, contre 18,0 millions de francs en 1950.

§ 3. — SITUATION ÉCONOMIQUE DES PAYS-BAS

Le revenu national des Pays-Bas a atteint, en 1951, 19.620 millions de florins, soit une augmentation de 9 %, par rapport à 1950 (17.720 millions

13 % à l'Amérique du Nord (12 % en 1950) et 12 % aux Pays Scandinaves (10 % en 1950).

de florins). Toutefois, si l'on tient compte de l'évolution des prix en 1951, il s'avère que le revenu national n'a pratiquement pas varié. L'indice du revenu national réel (1948 = 100) s'élève, en effet, à 111, comme en 1950. En raison de l'augmentation de la population, le revenu national réel par habitant a même diminué (indice 106, contre 107 en 1950).

L'index réel de la consommation revient de 100, en 1950 (1949 = 100), à 97; par habitant, ces deux chiffres s'élèvent à 99 et 94.

Les investissements nets dans les entreprises se maintiennent pratiquement au niveau élevé de 1950. Dans plusieurs secteurs, des augmentations importantes sont à signaler (entreprises d'électricité et de gaz, industrie du papier), tandis que dans l'industrie chimique, le montant des investissements est en recul.

Pays-Bas

Investissements dans l'industrie en 1950 et 1951

(en millions de florins)

DÉNOMINATION	1950	1951 (a)
Céramique, verre, chaux et produits des carrières	33	43
Industrie graphique	27	27
Industrie chimique (b)	237	142
Travail du bois, du liége et de la paille	17	16
Habillement et nettoyage	30	25
Industrie du cuir et du caoutchouc	17	18
Exploitation minière, tourbière, mines de sel, etc. (c)	24	25
Industrie métallurgique ; construction navale, d'avions et de véhicules	227	226
Industie du papier	35	56
Industrie textile	123	145
Entreprises d'utilité publique	183	343
Industrie alimentaire, boissons et tabac	175	190
Total	**1.128**	**1.256**

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Prévisions.
(b) Y compris l'extraction de pétrole.
(c) Extraction de pétrole non comprise.

Les dépenses publiques sont en augmentation de 2.690 millions de florins à 3.000 millions; c'est là une conséquence de l'accroissement des dépenses d'ordre militaire, bien que ces dernières n'aient pas atteint 1.500 millions de florins, comme prévu, mais seulement 1.150 millions; les investissements publics sont compris dans les dépenses publiques.

Le plus important changement par rapport à 1950 a trait à la constitution des stocks. Ceux-ci, après avoir crû dans des proportions considérables en 1950 et au cours du premier semestre de 1951, ont commencé à décroître à la fin de 1951.

Le ralentissement des importations qui en fut la cause, se répercuta sur l'équilibre de la balance des paiements, qui, pour la première fois depuis la guerre, fut réalisé en 1951 (1).

A côté de facteurs accidentels, entre autres la fuite de capitaux de France et d'Angleterre, le développement du programme gouvernemental, établi au début de l'année explique, pour une grande part, la réduction du déficit de la balance des paiements. On a essayé de réaliser, par une politique restrictive de crédit, la contraction de la consommation et des investissements. Des résultats semblent surtout avoir été atteints en ce qui concerne les restrictions à la consommation. La politique des prix et des salaires y a joué un rôle primordial : les associations de travailleurs ont été d'accord pour permettre que les salaires restent en arrière sur les prix jusqu'à ce qu'ait été atteinte une diminution de 5 % de la consommation en mars 1951. Par suite des baisses de prix, cette marge s'était réduite de telle sorte qu'elle se situait entre 1 % et 2 % à fin 1951.

1. — *Production et emploi.*

La production industrielle, à l'exception de la construction, a quelque peu augmenté par rapport à 1950 — l'indice moyen atteint 145 contre 139 en 1950 — cependant, par suite de l'augmentation de l'effectif du personnel (150 - 154), l'accroissement de la production n'est que de deux points par travailleur (93 - 95).

Pays-Bas

Indices de la production et de l'emploi dans l'industrie (a)

DÉSIGNATION	1949	1950				1951			
	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
Production (a)	138	132	131	143	150	148	145	139	149
Emploi (b) ...	146	147	148	151	153	154	155	154	151
Productivité (c)	95	90	89	95	98	96	94	90	99

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Industrie de la construction non comprise.
(b) Moyenne des indices du début et de la fin du trimestre.
(c) Production par travailleur, après élimination de la variation saisonnière.

Le pourcentage minime d'augmentation de la production industrielle par rapport aux années précédentes ressort aussi des indices par branche d'activité.

---

(1) Sur base des « transferts » effectués, on constate toutefois un déficit de 252 millions de florins, contre 1,091 millions de florins en 1950. Ce déficit a été plus que compensé par l'aide américaine, qui s'est élevée à 541 millions de florins en 1951. (Cf. *De Nederlandsche Bank N.V., Report for the year 1951,* Amsterdam, 1952, p. 36).

Pays-Bas

Indices de production par industrie

(1938 = 100)

INDUSTRIE	1949	1950	1951
Matériaux de construction	110	125	130
Produits chimiques	110	—	—
Confection	83	88	79
Cuir, caoutchouc, chaussures	161	179	176
Charbon	87	91	92
Produits métalliques	143	159	171
Papier	116	135	155
Textile	122	136	135
Entreprises d'utilité publique	160	181	192
Produits alimentaires, boissons et tabac	107	113	114

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Dans le secteur de la construction, il y a cependant lieu de signaler une plus grande activité, malgré le freinage exercé par les sphères officielles : 58.666 maisons ont été achevées, contre 47.300 en 1950 et 42.791 en 1949. A la fin de 1951, on comptait encore 36.713 maisons en construction.

La production agricole a baissé légèrement par rapport à 1950; les conditions climatiques défavorables en sont la raison principale. La production de seigle et d'avoine a toutefois augmenté. Les livraisons de lait à l'industrie laitière ont diminué de 2 %. La diminution de la production de beurre a été compensée par l'augmentation de celle du fromage.

Pays-Bas

Estimation des récoltes

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Froment	Seigle	Orge	Avoine	Légumineuses	Pommes de terre	Betteraves sucrières
1938	434	551	140	447	137	2.843	1.520
1939	417	603	146	449	186	3.050	1.716
1948	306	382	138	316	46	5.870	1.893
1949	425	517	189	424	91	4.605	2.943
1950	295	421	232	382	100	4.052	2.913
1951	270	458	210	491	99	3.796	2.451

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Le nombre de chômeurs a augmenté de 46.700 unités en 1951. Cette augmentation qui est liée, en ordre principal, aux restrictions à la construction et à la consommation a surtout été sensible dans l'industrie du vêtement (700 - 3.500), dans l'industrie textile (500 - 2.000), dans l'industrie de la construction (18.800 - 33.700) et dans l'industrie métallurgique (5.500 - 8.200).

Pays-Bas

Nombre de chômeurs

Situation au 31 décembre

DÉSIGNATION	1949	1950	1951
Chômeurs complets	60.000	80.900	119.100
Chômeurs D.U.W. inscrits (a)	27.900	25.200	34.700
« Wachtgelders » complets (b)	800	2.200	1.200
Total	**88.700**	**108.300**	**155.000**

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Les ouvriers D.U.W. (Dienst Uitvoering Werken) sont des chômeurs utilisés par les services publics La statistique reprend également les personnes en chômage par suite des intempéries, les malades, les ouvriers indemnisés pour cause d'accidents, ainsi qu'un certain nombre de personnes ayant trouvé un emploi, sans que les bureaux de travail en aient été avisés à temps.
(b) En disponibilité.

2. — *Commerce extérieur.*

Comme il a déjà été dit précédemment, une amélioration sensible de la balance commerciale s'est produite au cours de 2e semestre de 1951.

Pays-Bas

Commerce extérieur

(en millions de florins)

PÉRIODE	Importation		Exportation		Solde	
	1950	1951	1950	1951	1950	1951
1er trimestre	1.712	2.428	1.109	1.647	— 603	— 781
2e trimestre	1.996	2.706	1.174	1.777	— 822	— 929
3e trimestre	1.906	2.406	1.347	1.854	— 559	— 552
4e trimestre	2.138	2.133	1.658	2.136	— 480	+ 3
Année	**7.752**	**9.673**	**5.288**	**7.414**	**— 2.464**	**— 2.259**

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Aucun changement important n'est à signaler pour les importations quant aux pays d'origine. En ce qui concerne les exportations, on constate la diminution de la part de l'Allemagne, au profit de l'U.E.B.L. et du Royaume-Uni.

Pays-Bas

Valeur des exportations par pays de destination

PAYS	En millions de florins			Pourcentage du total		
	1949	1950	1951	1949	1950	1951
Royaume-Uni	615	781	1.169	16,3	14,9	15,8
U.E.B.L.	507	722	1.079	13,4	13,8	14,6
Allemagne Occidentale ...	(a) 410	1.105	1.023	(a) 10,9	21,1	13,8
Etats-Unis d'Amérique ...	111	227	419	2,9	4,3	5,7
Indonésie	392	300	402	10,4	5,7	5,4
France	272	240	331	7,2	4,6	4,5

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Allemagne Occidentale et Allemagne Orientale.

Pays-Bas

Valeur des importations par pays de provenance

PAYS	En millions de florins			Pourcentage du total		
	1949	1950	1951	1949	1950	1951
U.E.B.L.	760	1.430	1.767	14,4	18,5	18,3
Allemagne Occidentale ...	(a) 359	934	1.166	(a) 6,8	12,1	12,1
Etats-Unis d'Amérique ...	878	899	1.071	16,6	11,6	11,1
Royaume-Uni	582	760	784	11,0	9,8	8,1
Indonésie	403	510	755	7,6	6,6	7,8
France	364	373	394	6,9	4,8	4,1

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Allemagne Occidentale et Allemagne Orientale.

3. — *Finances.*

La réserve d'or et de devises de la « Nederlandsche Bank » qui était revenue de 1.469 millions de florins au 2 janvier 1951, à 894 millions de florins au 23 juillet s'est redressée dans la suite pour atteindre 1.677 millions de florins au 31 décembre.

En même temps, la position des Pays-Bas à l'U.E.P, s'est améliorée. Après avoir atteint, fin juillet, 267 millions de dollars (1), le déficit n'était plus, à la fin de l'année, que de 23 millions de dollars, les Pays-Bas revenant ainsi dans la première tranche de leur quota (2).

(1) Au 10 juillet, le quota des Pays-Bas à l'U.E.P. a été porté de 330 à 355 millions d'unités de compte.

(2) Cette amélioration a permis aux Pays-Bas de revenir sur leur décision de septembre 1951 par laquelle leur pourcentage de libération avait été porté de 65 à 60; à la fin de l'année, ce pourcentage a été fixé à 71.

La quantité de monnaie en circulation est passée de 7.081 millions de florins au 31 décembre 1950, à 7.281 millions de florins au 31 décembre 1951. La monnaie fiduciaire (2.967 millions de florins - 3.044 millions de florins) ainsi que la monnaie scripturale (4.114 mililions de florins - 4.237 millions de florins) ont augmenté. L'Etat et les pouvoirs publics subordonnés surtout sont la cause de cette expansion du volume de la monnaie. Pour ce qui concerne l'Etat, la monnaie créée n'a toutefois pas été utilisée au financement de ses dépenses mais a servi entièrement à l'amortissement de la dette flottante. Le budget ordinaire de 1951 s'est d'ailleurs clôturé par un solde favorable de 151 millions de florins (829 millions de florins en 1950) et le budget extraordinaire par un dépassement de 836 millions de florins contre 454 millions de florins en 1950 .

En 1951, l'Etat et les pouvoirs publics subordonnés ont émis pour 238 millions de florins d'obligations contre 200 millions de florins en 1950. D'autre part, le secteur privé a créé pour 254 millions de florins d'actions et pour 80 millions de florins d'obligations, contre 58 millions de florins et 71 millions de florins en 1950.

Pour l'année budgétaire américaine 1951/'52, les Pays-Bas ont reçu un montant de 100 millions de dollars, de sorte que le total reçu depuis l'existence de l'E.C.A. atteint presque un milliard de dollars. A ceci vient encore s'ajouter le solde débiteur initial à l'U.E.P. de 30 millions de dollars. Du compte de contre-partie, il a été successivement libéré en 1951 : 25 millions de florins pour la formation d'un fonds de garantie pour l'agriculture, 2,5 millions de florins au profit de l'hygiène, 1 million de florins pour l'assistance technique, 175 millions de florins pour la production de véhicules automobiles militaires et 100 millions de florins pour la formation d'un fonds de garantie industriel. Les retraits de l'épargne se sont élevés en 1951, à 160,4 millions de florins, contre 128,7 mililions de florins en 1950.

4. — *Prix.*

L'index des prix de gros (1948 = 100) est passé de 128 en décembre 1950 à 145 en décembre 1951. L'augmentation a surtout été sensible au cours du premier trimestre, étant donné que l'index de mars atteignait déjà 144.

L'index du coût de la vie (1949 = 100) a suivi une évolution analogue au cours de la même période. Par suite de la réduction des subsides aux produits alimentaires et de l'augmentation du prix du charbon, l'indice a augmenté de 5 points, de mars à avril (117 - 122). Cette hausse fut accompagnée d'une augmentation des salaires de 5 % accordée le 16 mars, et par laquelle l'index des salaires conventionnels (industrie, transport, agriculture) est passé de 121 (30 juin 1947 = 100) en février, à 127 en mars, niveau auquel il s'est maintenu depuis lors. L'index moyen des salaires bruts gagnés dans l'industrie (1947 = 100) est passé de 119 au 31 décembre 1950 à 125 au 30 juin 1951 et 127 au 31 décembre 1951.

Etant donné que les calculs avaient démontré que, en tenant compte de la restriction à la consommation de 5 % pendant les six mois consécutifs à l'augmentation des salaires de mars 1951, la perte d'arriérés de salaires

représenterait un montant de 5,5 florins par salarié, le Gouvernement décida de ristourner cette somme à la fin de l'année.

Dans le cadre de la politique de restriction du crédit, le taux de l'escompte de la « Nederlandsche Bank » a été porté de 3 % à 4 % le 17 avril.

Les cours des obligations d'Etat et des actions baissèrent en 1951 : cette baisse résulte de la hausse du taux d'escompte. L'indice moyen général des actions atteignit 143 (1938 = 100) en fin 1951, contre 151 fin 1950. Cette baisse qui, à première vue, semble en contradiction avec l'activitié florissante de l'industrie, provient plus que vraisemblablement du fait, qu'en 1951, on a émis plusieurs emprunts importants, qui influencèrent défavorablement les cours.

Section III. — PLAN SCHUMAN

Les négociations en vue de l'élaboration du Plan Schuman commencées à Paris le 20 juin 1950 (1), aboutirent en 1951 à un projet de traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier. Ce projet fut paraphé le 19 mars par les chefs des délégations des six pays membres et signé le 18 avril par les ministres intéressés. A la fin de 1951, le vote dans la première des instances législatives nationales à consulter était acquis dans trois pays : les Pays-Bas, la France et l'Allemagne.

Tous les votes entraînant ratification par les six Parlements étaient acquis avant la fin du mois de juin 1952 (2) et, dès le dernier de ceux-ci obtenu, le traité lui-même entrait en vigueur. Le présent ouvrage qui couvre uniquement l'année 1951, ne peut donc porter que sur les discussions que le projet a soulevées dès que sa teneur fut connue des diverses chambres législatives.

En Belgique, les industries du charbon et de l'acier fournissent ensemble 35 % de la production industrielle totale; ces mêmes industries représentent un pourcentage de 80 % pour le Grand-Duché de Luxembourg (soit 40 % pour l'U.E.B.L.), de 27 % pour l'Allemagne, de 16 % pour l'Italie, de 15 % pour la France, de 8 % pour les Pays-Bas.

L'industrie charbonnière belge doit faire face à des problèmes spécifiques : les conditions d'exploitation des gisements belges sont moins favorables que celles des gisements des autres pays et, en particulier, de

---

(1) Cf. *L'Economie belge en 1950,* op. cit., p. 346.

(2) Les ratifications par toutes les instances législatives furent acquises aux Pays-Bas, le 30 octobre 1951, en France, le 13 décembre 1951, en Allemagne, le 1er février 1952, au Grand-Duché de Luxembourg, le 14 mai 1952, en Belgique, le 13 juin 1952 et en Italie, le 16 juin 1952.

En Belgique, la loi portant approbation du Traité constituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier est du 25 juin 1952 (*Moniteur belge* du 6 août 1952). L'entrée en vigueur s'est réalisée le 25 juillet 1952 (*Moniteur belge* des 25 et 26 août 1952).

La Haute Autorité est entrée en fonction le 10 août 1952.

l'Allemagne. De plus, un certain retard est à déplorer, depuis la guerre, dans la rationalisation et le rééquipement des mines belges. Enfin, le niveau des salaires et des charges sociales a été sensiblement relevé en Belgique depuis la guerre. Ceci fait que le poids des salaires et des charges sociales par tonne extraite est en Belgique de très loin supérieur à ce qu'il est dans les autres pays.

C'est pourquoi la résorption des déséquilibres initiaux, et, plus particulièrement ceux qui sont dus au coût du travail, ont-ils revêtu une importance particulière au cours des discussions préliminaires. Il fut admis qu'après la période préparatoire, au cours de laquelle aura lieu la mise en place des institutions de la Communauté, une période transitoire était nécessaire, au cours de laquelle l'industrie charbonnière belge procéderait aux rationalisations indispensables. Durant cette période transitoire, le marché charbonnier belge reste isolé du marché commun et une péréquation est prévue, au profit de la Belgique, par prélèvement sur les productions charbonnières les plus favorisées du complexe. Cette péréquation est dégressive de 20 % chaque année.

Cette péréquation qui a la rationalisation pour base, ne concerne que le déséquilibre dû à la nature des gisements; elle ne vise donc en rien les déséquilibres dus aux salaires.

Pendant la période transitoire, dans l'hypothèse où la production totale de charbon des six pays participants est stable ou en augmentation, la production belge ne peut pas subir, d'une année à l'autre, une réduction qui dépasserait 3 %; si, au contraire, la production charbonnière totale du complexe est en diminution, les 3 % sont calculés après avoir affecté la production belge de l'année antérieure du même coefficient de réduction que celui affectant la production totale.

Toutefois, le gouvernement belge pourra, moyennant autorisation, subventionner, entièrement à sa charge, toute production charbonnière qu'il estime souhaitable, même après la période transitoire; les modalités de fonctionement du marché commun et les intérêts nationaux divers pourront donc être retenus pour établir son appréciation, car à côté de l'élément prix, il faut que le ravitaillement en charbon des industries consommatrices belges soit assuré en quantité.

Les difficultés de l'industrie sidérurgique belge ne sont pas aussi fondamentales que celles de l'industrie charbonnière belge.

Monsieur le Sénateur Duvieusart, rapporteur sur le projet de traité, pour les commissions réunies des affaires étrangères et des Affaires économiques (1), a pu faire état, dans le cas de la sidérurgie, de ce qu'elle trouvera des avantages certains dans l'instauration du Plan Schuman par la suppression des droits de douane et la création du marché commun. Mais cette dernière a été amenée à mettre l'accent sur la nécessité de l'égalité d'accès aux matières premières (notamment quant aux prix), ainsi que sur l'égalisation des conditions de vie et de travail dans les six pays, égalisation qui devait être acquise pour que soit décrétée la fin de la période transitoire.

---

(1) *Doc. parl.*, Sénat, session 1951/1952, n° 84, 9 janvier 1952.

Pour les autres industries consommatrices de charbon, la situation n'est pas aussi complexe mais tout aussi importante. Il faut rappeler à cet égard qu'elles bénéficient de l'égalisation progressive des conditions de travail, dans la mesure où celle-ci se réalisera.

La Fédération des entreprises de l'industrie des fabrications métalliques (Fabrimétal), la Fédération des Industries chimiques de Belgique ont pris position en faveur de la ratification du Plan Schuman, ainsi que les Documents parlementaires en font foi (1).

L'Union pour la Coordination de la production et du transport de l'électricité créée sous le patronage de l'O.E.C.E. et qui unit, en vue de la coordination, les productions électriques de l'Autriche, de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Italie, de la France, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la Suisse, recevra certainement un appoint important par l'unification du marché européen du charbon et de l'acier (1).

L'établissement du marché unique du charbon et de l'acier sera favorable à l'industrie textile, dans la mesure où il s'ensuivra une diminution du prix du charbon, produit intervenant à la fois directement et indirectement (courant électrique, transport par chemin de fer, etc.) dans la fabrication des fibres textiles : cette incidence est particulièrement sensible par ordre décroissant dans l'industrie de l'achèvement et dans celle de la filature de rayonne, en ordre principal, ainsi que dans le lavage et le peignage de la laine et dans la filature du lin.

---

(1) Rapport de Monsieur le Sénateur Duvieusart (*Doc. parl.*, Sénat, session 1951/1952, n° 84, 9 janvier 1952, p. 50).

SEPTIÈME PARTIE

Economie du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

ÉCONOMIE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

L'évolution économique favorable de l'année précédente s'est poursuivie au cours de 1951 et la situation financière est restée saine. La production industrielle et agricole s'est développée dans l'ensemble. Le commerce extérieur s'est sensiblement accru; la hausse des importations a même suscité des difficultés de transport. La balance des paiements présente un solde bénéficiaire important.

SECTION I. — POPULATION

§ 1. — POPULATION INDIGÈNE

La population indigène du Congo Belge s'élevait, au 3 janvier 1952, à 11.593.494 unités et celle du Ruanda-Urundi, au 1er janvier 1951, à 3.904.779 unités, soit une augmentation par rapport au 1er janvier 1951 et au 1er janvier 1950, respectivement de 2,3 % et 2,5 %. Au 31 décembre 1951, la main-d'œuvre indigène atteignait 1.030.925 travailleurs contre 962.009 travailleurs au 31 décembre 1950. Cette hausse de 7,2 % est avant tout due à l'expansion de la production industrielle.

Les résultats de l'enquête effectuée le 31 juillet 1950 au sujet de l'effectif des travailleurs, ont été disponibles au cours de 1951. Il ressort de ces chiffres que la concentration industrielle est fortement poussée : 3,3 % des entreprises englobent 51 % des travailleurs occupés.

La législation sociale au profit des indigènes a été élargie en 1951, notamment par le décret du 26 mai 1951 instaurant le système d'allocations familiales. Le décret entre en application le 1er janvier 1952.

§ 2. — POPULATION NON INDIGÈNE

La population non indigène s'élevait, au 3 janvier 1952, à 69.204 unités au Congo Belge et 6.413 unités au Ruanda-Urundi. Les Belges représentent 74,9 % de la population non indigène au Congo Belge et 53,4 % au Ruanda-Urundi.

SECTION II. — PRODUCTION

La production agricole et industrielle de 1951 peut être considérée comme satisfaisante — la demande internationale en matières premières resta d'ailleurs généralement ferme — bien que la production de produits agricoles dans certaines régions eut à souffrir des mauvaises conditions atmosphériques.

Dans le secteur agricole, la superficie des plantations a été accrue, entre autre celle des palmiers et des caféiers. Le décret cotonnier, par lequel le producteur indigène reste propriétaire de son coton jusqu'à la vente sur le marché mondial, est également entré en vigueur dans les Provinces du Kasaï et du Katanga. Il faut signaler aussi les efforts faits pour encourager le reboisement et l'élevage du bétail.

La production de cuivre, grâce à l'accroissement de la production d'énergie hydro-électrique, à laquelle le Plan décennal accorde toute son attention, a pu être augmentée. Par suite de l'activité accrue d'une nouvelle société, la production de minerais de manganèse est restée croissante, tandis que les difficultés d'approvisionnement et l'importance grandissante des besoins, ont suscité une augmentation de la production de charbon.

L'expansion de la production industrielle fut considérable en 1951 et s'étendit tant aux biens de consommation qu'aux biens d'investissement.

Production minière du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

DÉSIGNATION	Unité	1949	1950	1951
Cuivre	t	141.399	175.920	191.959
Or fin	kg	10.384	10.557	10.958
Diamant industriel	ct	9.099.545	9.604.128	10.027.103
Diamant de joaillerie	ct	550.423	543.443	537.652
Cassitérite	t	18.351	17.545	17.572
Mixtes cassitérite-wolfram	t	69	446	549
Mixtes cassitérite-tantalite-columbite	t	882	1.102	1.178
Wolframite	t	332	197	396
Tantalo-columbite	t	116	135	95
Minerai de plomb	t	450	—	—
Minerai de manganèse	t	12.247	16.990	70.945
Charbon	t	152.370	159.967	217.900
Argent	kg	142	139	118
Cadmium	kg	25	30	24
Bismuth	kg	772	954	322
Etain des fonderies (a)	t	3.299	3.290	3.059
Cobalt-métal	t	4.403	5.149	5.715
Concentré de zinc (en métal contenu)	t	54.420	74.845	88.705

Source : Ministère des Colonies.

(a) Cet étain provient du traitement sur place d'une partie de la production de cassitérite.

Le mouvement d'industrialisation s'est poursuivi par la création de nombreuses entreprises nouvelles, en particulier dans l'industrie de la construction et l'industrie alimentaire. Un moulin à farine est entré en activité à Léopoldville et de nombreux entrepôts frigorifiques ont été construits. La production d'asphalte et d'éternit a été développée, tandis que deux nouvelles cimenteries ont été créées au Katanga. Le secteur textile a également élargi son champ d'activité.

Enfin il faut signaler la construction d'une savonnerie, d'une fabrique pour le traitement du caoutchouc et d'une fabrique de contre-plaqué.

SECTION III. — COMMERCE EXTÉRIEUR

Tant les chiffres des importations que ceux des exportations dépassent, en 1951, les records des années précédentes. Le solde bénéficiaire de la

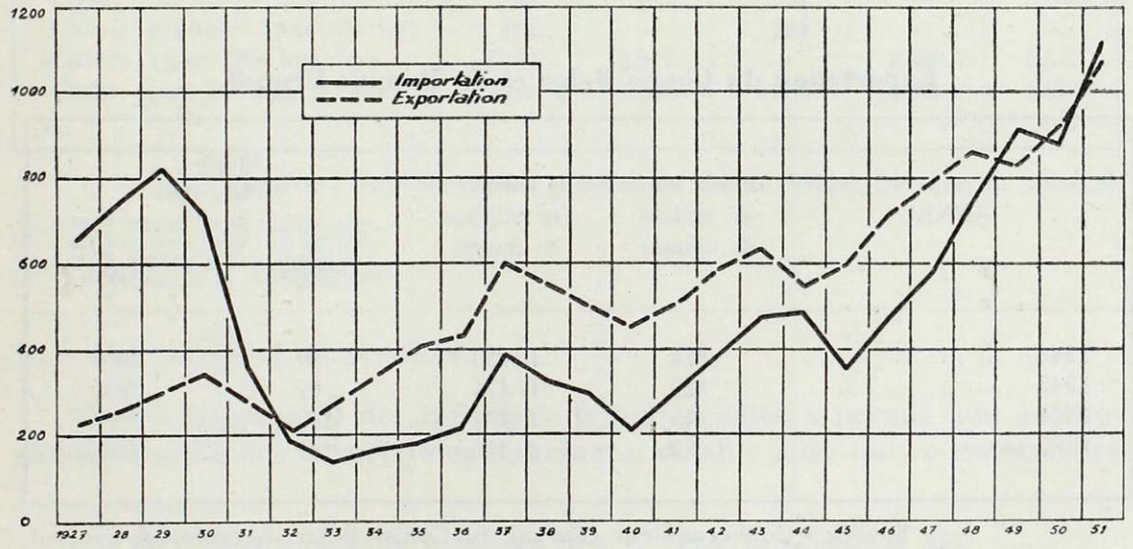
Commerce extérieur du Congo Belge et du Ruanda-Urundi
(en millions de francs)

ANNÉE	Importations	Exportations	Solde
1948	8.392	10.820	+ 2.428
1949	10.320	11.171	+ 851
1950	9.634	13.631	+ 3.997
1951 (a)	15.420	20.116	+ 4.696

Source : Gouvernement général du Congo Belge, Secrétariat général.

(a) Chiffres provisoires.

Commerce spécial du Congo Belge et du Ruanda-Urundi
Quantité
(en milliers de tonnes)

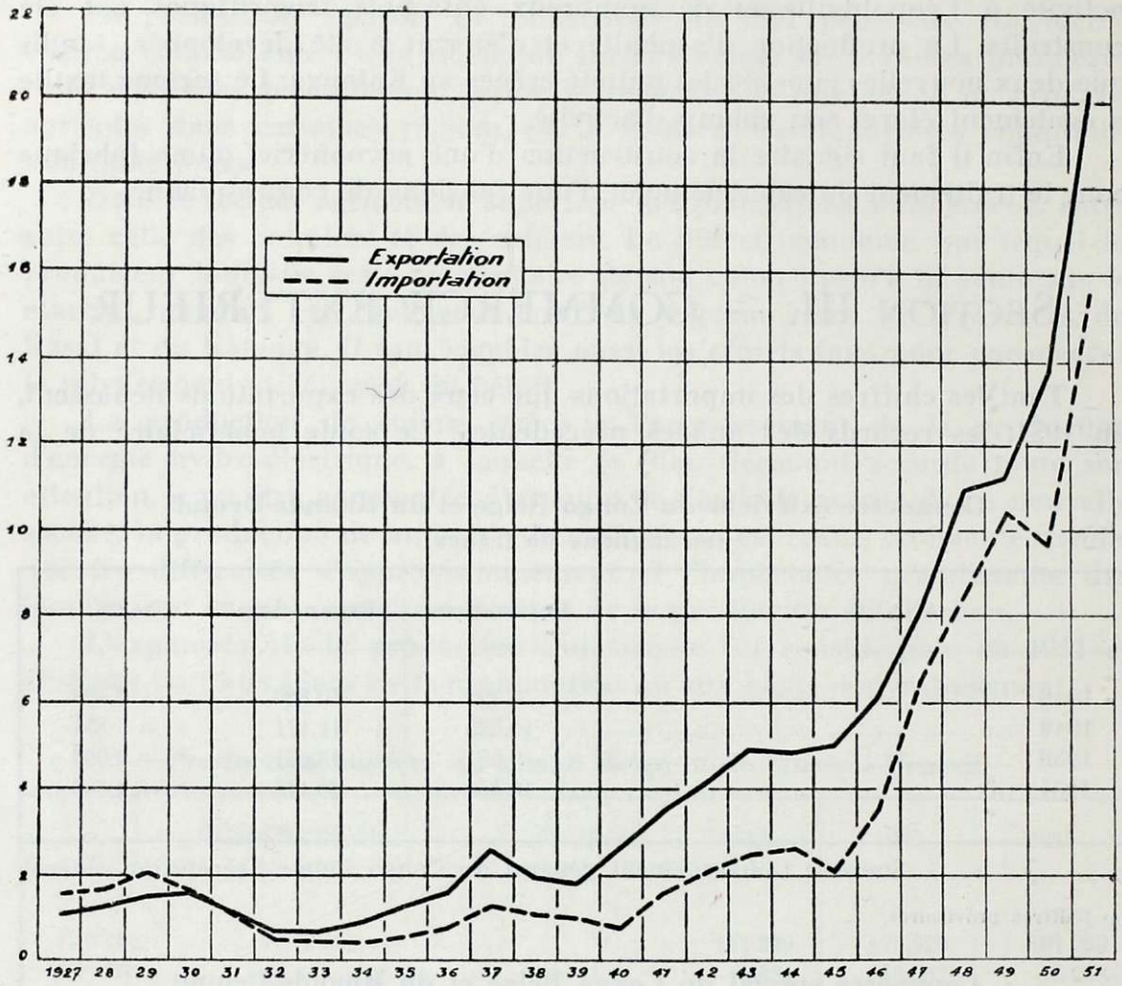


Source : Gouvernement Général du Congo Belge, Secrétariat général

Commerce spécial du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

Valeur

(en millions de francs)



Source : Gouvernement Général du Congo Belge, Secrétariat général

Exportation du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

ANNÉE	Poids brut (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Indice (1948=100)	
			Quantité	Valeur
1948	854	10.820	100	100
1949	829	11.171	97	103
1950	915	13.631	107	126
1951 (a)	1.083	20.116	127	186

Source : Gouvernement général du Congo Belge, Secrétariat général.

(a) Chiffres provisoires.

balance commerciale augmente de 0,7 milliard par rapport à 1950 et atteint 4,7 milliards de francs, bien que les importations aient augmenté relativement plus que les exportations. Pour des raisons identiques à celles citées dans le rapport annuel précédent, l'année 1948 a été prise comme base de référence.

§ 1. — EXPORTATION

Les exportations de 1951 sont supérieures à celles des années précédentes tant en quantité (1.083 mille tonnes) qu'en valeur (20.116 millions de francs). Par rapport à 1950, la valeur des exportations a augmenté dans de plus fortes proportions que les quantités, étant donné que les prix mondiaux des produits congolais ont été en moyenne plus élevés en 1951 qu'en 1950 (1) L'évolution des prix des matières premières se manifeste — bien qu'avec un certain retard (2) — dans les valeurs de base, qui sont fixées tous les trois mois pour établir les statistiques du commerce extérieur.

Valeurs de base de quelques produits du Congo
(en francs)

PRODUITS	1er novembre 1950	1er février 1951	1er mai 1951	1er août 1951	1er novembre 1951
Café Robusta (par 10 kg) ...	412	—	—	437	461
Café Arabica (par 10 kg) ...	495	—	—	533	—
Caoutchouc de plantation par kg)	39	56	65	50	44
Copal (par 100 kg)	1.292	1.364	1.542	—	1.441
Fibres de coton (par 100 kg)	3.395	3.889 (a)	4.523	4.906	5.193
Huile de palme (par 100 kg)	1.139	1.450 (b)	2.042	1.753 (c)	1.350
Diamant industriel (par carat)	38	—	42	—	53 (d)
Cobalt granulé (par 10 kg)	164	—	194	—	—
Cuivre (par 100 kg)	2.102	2.217	—	2.360	2.517
Etain (par 10 kg)	910	1.255	1.608	1.322	1.036

Source : Gouvernement général du Congo Belge, Secrétariat général.

(a) 3.790 F depuis le 22 février 1951.
(b) 1.414 F depuis le 22 février 1951.
(c) 1.790 F depuis le 15 août 1951.
(d) 53 F depuis le 31 décembre 1951.

1. — *Par catégorie de produits.*

Le développement des installations industrielles a permis une amélioration sensible des exportations de minerai de zinc ainsi que, à un moindre

(1) Cf. 4e Partie, chapitre I, Section II, § 1. - *Prix mondiaux*, p. 243.
(2) Cf. *L'Economie Belge en 1950*, op. cit., p. 359.

degré, de celles de cuivre et de produits cobaltifères. A son tour, cette expansion a été rendue possible par l'accroissement de l'énergie hydro-électrique, à propos de laquelle les réalisations se sont poursuivies en 1951.

L'accroissement des quantités exportées est sensible pour les tourteaux, le caoutchouc, l'huile d'arachide et les noix de palmistes.

Bien que la valeur des exportations ne soit en recul pour aucun produit par rapport à 1950, le volume des exportations est en baisse pour quelques produits. Pour ce qui concerne l'étain et le minerai d'étain, la diminution est en corrélation avec la décision du gouvernement américain, qui n'en autorise plus l'importation qu'à un prix maximum déterminé. La diminution des exportations de coton est due à des conditions climatiques défavorables, tandis que l'augmentation de la consommation indigène ainsi qu'une production moindre dans certaines régions ont eu pour suite une baisse de l'exportation d'huile de palme.

Exportation du Congo Belge et du Ruanda-Urundi
Quantités exportées des principaux produits

PRODUITS	Unité	1948	1950	1951 (a)	Pourcentage de variation de 1950 à 1951
Etain	t	3.922	4.020	2.713	— 32,5
Fibres de coton	t	51.224	51.003	41.157	— 19,3
Cuirs et peaux	t	1.211	1.789	1.472	— 17,7
Cassitérite	t	14.625	16.360	14.031	— 14,2
Huile de palme	t	110.387	139.039	132.017	— 5,1
Noix de palmistes	t	83.375	85.772	87.513	+ 2,0
Urena lobata	t	6.784	7.602	7.930	+ 4,3
Café	t	30.545	33.389	35.393	+ 6,0
Diamant industriel	1.000 ct	—	9.163	9.714	+ 6,0
Diamant de joaillerie	1.000 ct	—	536	617	+ 15,1
Or	t	10.103	12.098	12.992	+ 7,4
Cobalt	t	8.185	9.026	9.782	+ 8,4
Cacao	t	2.220	1.692	1.846	+ 9,1
Cuivre	t	157.397	166.883	183.930	+ 10,2
Copal	t	10.919	12.483	14.227	+ 14,0
Bois	t	78.093	105.233	135.651	+ 28,9
Huile de noix de palmistes	t	17.602	14.607	18.903	+ 29,4
Maïs	t	27.497	17.748	23.938	+ 34,9
Caoutchouc	t	5.072	8.215	12.167	+ 48,1
Huile d'arachide	t	5.372	5.441	8.334	+ 53,2
Tourteaux	t	26.647	20.877	36.724	+ 75,9
Minerai de zinc (concentré brut)	t	41.643	58.957	116.926	+ 98,3
Minerai de zinc (grillé brut)	t	71.200	70.659	51.709	— 26,8

Source : Gouvernement général du Congo Belge, Secrétariat général.

(a) Chiffres provisoires.

Exportation du Congo Belge et du Ruanda-Urundi
Principaux produits

PRODUITS	Valeur (en millions de francs)			Pourcentage de variation de 1950 à 1951	Pourcentage de la valeur totale		
	1948	1950	1951 (a)		1948	1950	1951
Huile de palme	1.206	1.333	2.430	+ 82,3	11,1	9,8	12,1
Fibres de coton	1.465	1.781	2.105	+ 18,2	13,5	13,1	10,5
Café	474	1.279	1.710	+ 33,7	4,4	9,4	8,5
Noix de palmistes	442	387	842	+ 43,4	4,1	4,3	4,2
Caoutchouc	64	187	694	+ 271,1	0,6	1,4	3,4
Huile de noix de palmistes	252	204	342	+ 67,6	2,3	1,5	1,7
Bois	138	182	277	+ 52,2	1,3	1,3	1,4
Huile d'arachide	89	75	194	+ 158,7	0,8	0,6	1,0
Copal	127	147	193	+ 31,3	1,2	1,1	1,0
Urena lobata	97	111	155	+ 39,6	0,9	0,8	0,8
Tourteaux	76	51	113	+ 113,2	0,7	0,4	0,6
Maïs	76	46	91	+ 97,8	0,7	0,3	0,5
Cuirs et peaux	41	62	85.	+ 3,7	0,4	0,6	0,4
Cacao	49	43	70	+ 62,8	0,5	0,3	0,3
Cuivre	2.990	3.189	4.750	+ 48,9	27,6	23,4	23,6
Cassitérite	744	1.012	1.406	+ 38,9	6,9	7,4	7,0
Cobalt	289	728	994	+ 36,5	2,7	5,3	4,9
Or	411	598	766	+ 28,1	3,8	4,4	3,8
Diamant industriel ...	273	390	457	+ 17,2	2,5	2,9	2,3
Diamant de joaillerie	210	106	125	+ 17,9	1,9	0,8	0,6
Minerai de zinc (concentré brut) ...	95	102	445	+ 336,3	0,9	0,7	2,2
Minerai de zinc (grillé brut)	190	127	201	+ 58,3	1,8	0,9	1,0
Etain	286	337	387	+ 14,8	2,6	2,5	1,9

Source : Gouvernement général du Congo Belge, Secrétariat général.

(a) Chiffres provisoires.

Le pourcentage des produits minéraux et végétaux dans la valeur totale d'exportation reste pratiquement inchangé par rapport à 1950, malgré le fait que la production des produits minéraux dans le total des quantités exportées passe de 37,6 % à 42,1 %. L'évolution différente des prix de ces deux catégories de produits en est la cause essentielle.

2. — *Par pays de destination.*

La participation de l'U.E.B.L. dans la valeur totale des exportations est restée pratiquement inchangée. Si l'on tient compte toutefois des réexportations effectuées par la Belgique pour compte du Congo Belge (dont la valeur est de 2.867.000 F en 1951), la part de la Belgique s'élève à 43 %. Ce dernier chiffre est supérieur au pourcentage de 1950 qui n'atteignait que 38 %.

Exportation du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

Principales rubriques d'exportation

DÉSIGNATION	Quantité (en tonnes) (a)		Valeur (en millions de francs)		Pourcentage du total			
					Quantité		Valeur	
	1950	1951 (b)	1950	1951 (b)	1950	1951	1950	1951
Produits végétaux	550.803	603.874	6.423.572	9.712.435	60,57	56,08	48,01	48,86
Minéraux	342.254	453.673	6.665.436	9.769.079	37,63	42,14	49,82	49,15
Produits animaux	2.317	1.881	119.685	131.775	0,25	0,17	0,89	0,66
Divers	14.064	17.290	169.707	263.576	1,55	1,61	1,28	1,33
Total	**909.438**	**1.076.718**	**13.378.400**	**19.876.866**	**100,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**
Exporations	909.438	1.076.718	13.378.400	19.876.866	99,39	99,43	98,15	98,81
Réexportations	5.623	6.136	252.638	238.877	0,61	0,57	1,85	1,19
Total général	**915.061**	**1.082.854**	**13.361.038**	**20.115.743**	**100,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**

Source : Gouvernement général du Congo Belge, Secrétariat général.

(a) Poids brut.
(b) Chiffres provisoires.

Les pourcentages de la valeur des exportations vers les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne atteignent respectivement 18,5 %, 8 %, 8 % et 5,5 %.

La hausse de la participation allemande et française est due principalement à l'accroissement des exportations de minerais de manganèse et de cuivre vers ces pays.

Exportation du Congo Belge et du Ruanda-Urundi
Répartition par pays de destination

PAYS DE DESTINATION	Valeur (en millions de francs)			Pourcentage de la valeur totale		
	1948 (a)	1950 (a)	1951 (b)	1948 (a)	1950 (a)	1951 (b)
Union Economique belgo-luxembourgeoise .	6.836	7.859	11.507	63,17	57,66	57,20
Etats-Unis	974	1.748	2.621	9,00	12,82	13,03
Royaume-Uni	1.487	1.467	1.949	13,74	10,76	9,69
France	119	294	1.078	1,10	2,16	5,36
Allemagne	22	340	607	0,21	2,49	3,02
Australie	19	105	436	0,18	0,77	2,17
Union sud-africaine	462	313	315	4,27	2,30	1,57
Pays-Bas	21	263	313	0,20	1,93	1,56

Source : Gouvernement général du Congo Belge, Secrétariat général.

(a) Chiffres rectifiés
(b) Chiffres provisoires.

§ 2. — IMPORTATION

Tandis que le volume des exportations et la valeur exportée, comparés à 1950, augmentent respectivement de 18 et 48 %, les pourcentages correspondants pour les importations s'élèvent à 28 et 60 %. Les importations atteignent donc aussi un niveau record, supérieur pour les quantités de 23 % à celui de 1949.

Importation au Congo Belge et au Ruanda-Urundi

ANNÉE	Poids brut (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Indice	
			Quantité	Valeur
1948	756	8.392	100	100
1949	913	10.320	121	123
1950	879	9.634	116	115
1951 (a)	1.123	15.420	149	184

Source : Gouvernement général du Congo Belge, Secrétariat général.

(a) Chiffres provisoires.

A de nombreux points de vue cependant, l'année 1951 est comparable à celle de 1949. En effet, ces deux années ont été caractérisées par la constitution de stocks considérables.

1. — *Par catégorie de produits.*

Les commandes passées au cours du 2e semestre de 1950, après le déclenchement des événements de Corée, ont été exécutées, en grande partie, en 1951. Les quantités exportées se sont accrues dans de telles proportions que, à la fin de l'année, on se trouve devant des difficultés de transport très graves. L'augmentation a surtout été sensible pour les vêtements, les tissus et les produits chimiques.

Importation au Congo Belge et au Ruanda-Urundi
Produits principaux

PRODUITS	Valeur (en millions de francs)			Pourcentage de variation de 1950 à 1951	Pourcentage de la valeur totale		
	1948	1950	1951 (a)		1948	1950	1951
Machines et outils ...	1.653	1.797	2.789	+ 55,2	19,7	18,7	18,1
Véhicules	1.014	1.477	2.224	+ 50,6	12,1	15,3	14,4
Métaux et ouvrages spéciaux	1.033	1.045	2.019	+ 93,2	12,3	10,8	13,1
Tissus	1.139	846	1.571	+ 85,7	13,6	8,8	10,2
Vêtements	283	291	650	+ 123,4	3,4	3,0	4,2
Mercerie et quincaillerie	362	385	593	+ 54,0	4,3	4,0	3,8
Huiles minérales	220	348	548	+ 57,5	2,6	3,6	3,6
Emballages usuels ...	363	291	476	+ 63,6	4,3	3,0	3,1
Navires et bateaux ...	142	247	339	+ 37,2	1,7	2,6	2,2
Poissons, crustacés et mollusques	171	235	339	+ 44,3	2,0	2,4	2,2
Produits pharmaceutiques	105	104	209	+ 101,0	1,3	1,1	1,4
Chaux et ciment	110	111	200	+ 80,2	1,3	1,2	1,3
Produits chimiques ...	107	90	186	+ 106,7	1,3	0,9	1,2
Viande	65	91	158	+ 73,6	0,8	0,9	1,0
Papier et carton	54	56	129	+ 130,4	0,6	0,6	0,8
Couleurs	68	76	128	+ 68,4	0,8	0,8	0,8
Tabac	105	102	126	+ 23,5	1,3	1,1	0,8
Grains	65	89	126	+ 41,6	0,8	0,9	0,8
Charbons	73	106	123	+ 16,0	0,9	1,1	0,8

Source : Gouvernement général du Congo Belge, Secrétariat général.

(a) Chiffres provisoires.

Les besoins d'importation pour les biens d'investissement ont naturellement continué à se manifester. Ainsi, l'augmentation des importations de chaux et de ciment est à mettre en rapport avec l'exécution du plan décennal.

Importation au Congo Belge et au Ruanda-Urundi

Tonnage des produits principaux

(en tonnes)

PRODUITS	1948	1950	1951 (a)	Pourcentage de variations de 1950 à 1951
Huiles minérales	92.419	159.655	217.507	+ 36,2
Charbons	184.590	208.461	185.711	— 10,9
Métaux et ouvrages spéciaux	97.451	107.496	168.651	+ 56,9
Chaux et ciment	65.086	76.120	119.035	+ 56,4
Machines et outils	37.234	39.471	56.510	+ 43,2
Véhicules	27.433	39.504	46.470	+ 17,6
Emballages usuels	36.171	34.024	40.130	+ 17,9
Poissons, crustacés et mollusques	16.033	22.907	28.847	+ 25,9
Produits chimiques	13.318	12.244	20.339	+ 66,1
Grains	7.020	11.869	15.102	+ 27,2
Mercerie et quincaillerie	7.406	9.545	13.661	+ 43,1
Tissus	10.514	7.288	12.963	+ 77,9
Navires et bateaux	6.520	7.299	11.925	+ 63,4
Viande	3.545	4.809	7.607	+ 58,2
Vêtements	4.190	3.686	6.947	+ 88,5
Papier et carton	2.638	3.269	4.972	+ 52,1
Couleurs	2.656	3.131	4.141	+ 32,3
Tabac	2.532	2.459	2.974	+ 20,9
Produits pharmarceutiques	1.467	946	1.560	+ 64,9

Source : Gouvernement général du Congo Belge, Secrétariat général.

(a) Chiffres provisoires.

Importation au Congo Belge et au Ruanda-Urundi

Répartition par pays de provenance

PAYS DE PROVENANCE	Valeur (en millions de francs)			Pourcentage de la valeur totale		
	1948	1950	1951 (a)	1948	1950	1951
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	3.179	3.779	6.181	37,9	39,2	40,1
Etats-Unis	2.587	2.391	3.445	30,8	24,8	22,3
Royaume-Uni	854	877	1.355	10,2	9,1	8,8
Afrique du Sud	377	375	523	4,5	3,9	3,4
Allemagne	48	205	483	0,6	2,1	3,1
Japon	59	190	445	0,7	2,0	2,9
France	95	172	437	1,1	1,8	2,8
Pays-Bas	146	184	328	1,7	1,9	2,1

Source : Gouvernement général du Congo Belge, Secrétariat général.

(a) Chiffres provisoires.

2. — *Par pays de provenance.*

Comparée à 1950, la quote-part de l'U.E.B.L. dans le total des importations augmente légèrement, tandis que la participation des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de l'Afrique du Sud est en recul.

La foire commerciale et industrielle qui s'est tenue, du 11 au 20 août 1951, à Léopoldville, a largement contribué à améliorer les relations commerciales entre la Belgique et le Congo Belge.

SECTION IV. — TRANSPORT

L'expansion considérable prise par les importations a créé les difficultés de transport les plus graves que l'on ait rencontrées jusqu'à présent. Tout d'abord, la navigation fluviale fut mise dans l'impossibilité d'absorber le tonnage importé, en raison surtout du manque de remorqueurs. De là, l'encombrement du port de Léopoldville dont le contrecoup, en fin de compte, s'est fait sentir à Matadi (1).

Pour remédier à l'insuffisance de la capacité de la flotte fluviale, de nouveaux bateaux avaient été commandés mais, entre la commande et la livraison, il s'écoule parfois plusieurs années. D'autre part, l'Otraco n'avait pas prévu un tel rythme d'augmentation des importations. En tous cas, des dizaines de bateaux de tout genre seront mis en service au cours des années futures. En même temps, de nombreux ports seront adaptés aux nouvelles nécessités.

Bien que les importations se soient déjà accrues à partir de mai, à la suite des commandes passées à la fin de 1950, les difficultés de transport ne se sont fait fortement sentir que quelques mois plus tard. Officiellement, l'encombrement du port de Matadi n'a été constaté que le 1er octobre 1951. La situation a été si difficile que des navires américains ont dû, vers la mi-octobre, décharger leur cargaison à Pointe Noire, dans l'Afrique Equatoriale française. Plusieurs mesures ont été décrétées pour obvier à cet encombrement : limitation des importations de certains produits, organisation de priorités pour le transport de Matadi à Léopoldville, construction d'entrepôts provisoires, etc. Ces mesures ont aussi eu leurs répercussions à Anvers; ainsi, les exportations belges vers le Congo ont été freinées par les autorités compétentes. Grâce à ces dispositions, et surtout en raison des grèves au port de New-York, en octobre et au début novembre, grèves qui causèrent l'arrêt des importations en provenance des Etats-Unis, la situation s'est améliorée. Les quantités de marchandises à quai, à Matadi et à Léopoldville, qui représentaient respectivement 45.330 t et 16.740 t au début de novembre, n'atteignaient plus, en fin d'année, que 23.700 t et 8.000 t.

(1) Dans les autres ports africains, entre autres à Lobito et Dar-es-Salam, des difficultés analogues et dues aux mêmes causes ont été rencontrées.

A fin 1951, quoique l'amélioration n'avait pas encore revêtu sa forme définitive, l'Administration Coloniale estimait que l'encombrement des ports de Matadi et de Léopoldville avait cessé.

Au cours de l'année, les frets de la plupart des lignes de navigation vers le Congo Belge ont été relevés et, dans certains cas, à deux reprises.

Le 1er novembre, des nouveaux tarifs de transport ont été mis en application au Congo Belge. Le système des tarifs a été totalement revu. Pour les produits « riches », cette revision équivaut à une augmentation des tarifs; par contre, les produits « pauvres » ont été plutôt avantagés. On s'est aussi attaché à mettre sur un pied d'égalité le transport des produits importés et des produits indigènes.

Les expéditions via Matadi atteignent à l'importation respectivement 47,6 % en quantité et 63,4 % en valeur, tandis qu'à l'exportation elles valent 48,4 % en quantité et 62,5 % en valeur. Pour Lobito, les pourcentages correspondants sont à l'importation de 10,7 % et 17,3 %; à l'exportation de 20,3 % et 11,8 %. Si l'importation à Beira ne joue pratiquement aucun rôle, par contre, on a exporté par ce port 9,8 % de la quantité totale et 9,4 % de la valeur totale.

SECTION V. — FINANCES

§ 1. — BUDGETS

1. — *Budget ordinaire.*

Le budget ordinaire du Congo Belge pour 1951, laisse apparaître à nouveau un boni. S'il a mieux été tenu compte de la situation économique favorable de la colonie dans l'évaluation des recettes, il est pourtant probable que, ainsi que pour l'exercice 1950, les recettes réelles dépasseront largement les prévisions. L'accroissement des dépenses pour 1951 est dû principalement au renforcement des effectifs européens (583 unités) et du personnel indigène recruté par contrat (9.739 unités).

Budget ordinaire du Congo Belge
Résultats provisoires
(en millions de francs)

ANNÉE	Recettes	Dépenses	Solde
1948	5.280	4.601	679
1949	5.235	4.542	693
1950	5.435	4.964	470
1951 (a) ...	5.126	4.964	162

Source : Ministère des Colonies.

(a) Prévisions.

Budget ordinaire du Congo Belge
Principales recettes

DÉSIGNATION	Chiffres absolus (en millions de francs)		Pourcentage du total des recettes	
	1950 (a)	1951 (a)	1950	1951
Impôts sur les revenus	889	999	16,36	19,49
Droits de douane, accises, etc.	2.101	2.813	38,66	54,88
Impôt indigène	257	250	4,73	4,88
Produits des capitaux et revenus	220	382	4,05	7,45
Produits des régies	304	364	5,59	7,10

Source : Ministère des Colonies.

(a) Résultats provisoires.

Budget ordinaire du Congo Belge pour 1950 et 1951
Dépenses
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1950	1951
Dépenses administratives :		
Institutions et services fonctionnant en Belgique	32	42
Services d'Afrique :		
Services administratifs, judiciaires et force publique	1.121	1.233
Services sociaux	840	1.017
Services économiques	1.301	1.510
Total	**3.294**	**3.802**
Dépenses diverses :		
Pensions	167	180
Dette publique	209	330
Non-valeurs, restitutions, dépenses d'exercice clos	39	52
Fonds d'égalisation des budgets	300	575
Fonds de Prévoyance de l'Otraco et de la Regideso	—	25
Total	**715**	**1.162**
Total général	**4.009**	**4.964**

Source : Ministère des Colonies.

Le déficit du budget ordinaire du Ruanda-Urundi pour 1951 est de 43 millions de francs contre 55 millions de francs en 1950. Le solde déficitaire probable de 1951 pourra être couvert par les ressources financières générales de la Trésorerie (soldes bénéficiaires d'avant 1949).

2. — *Budget extraordinaire.*

Nonobstant le fait que les dépenses du budget de 1950 s'échelonnent sur 3 années, 2.663 millions de francs de dépenses ont été prévus au budget extraordinaire de 1951, dont 1.896 millions de francs destinés à couvrir les travaux prévus au Plan décennal.

Budget extraordinaire du Congo Belge
(en millions de francs)

ANNÉE	Recettes	Dépenses	Solde
1949	91	1.386	— 1.295
1950	773	8.237	— 7.464
1951	61	2.663	— 2.602

Source : Ministère des Colonies.

Des montants prévus pour 1950, jusqu'à présent 1.303 millions de francs ont été effectivement dépensés; dès lors, le déficit provisoire pour cette année se monte à 530 millions de francs.

Le déficit du budget extraordinaire est couvert par le produit des emprunts souscrits en 1950.

Les dépenses extraordinaires pour le Ruanda-Urundi se maintiennent à peu près au même niveau (153,5 millions de francs en 1951 contre 159,5 millions de francs en 1950). Comme en 1950, la Trésorerie belge a accordé au Ruanda-Urundi un prêt sans intérêt de 150 millions de francs grâce auquel le budget extraordinaire est couvert.

§ 2. — MONNAIE ET CRÉDIT

Le développement économique favorable ainsi que la hausse des prix et salaires ont, de par leur nature, influencé les principaux postes du bilan de la Banque du Congo Belge. C'est ainsi que l'expansion des billets et monnaies en circulation est de 32 %, tandis que les effets publics sur la Colonie, la Belgique et l'étranger ainsi que le poste « créditeurs à vue » augmentent, de même, sensiblement. La légère diminution de l'avoir en devises doit être mise en regard de l'accroissement de l'encaisse or; cette dernière a été augmentée afin de maintenir le pourcentage de couverture des billets et monnaies en circulation.

La Caisse d'Epargne du Congo Belge et du Ruanda-Urundi a rencontré un grand succès : au 31 décembre 1951, le nombre de livrets d'épargne était de 38.905 et les dépôts s'élevaient à 130 millions de francs.

Un décret du 30 juillet 1951 autorise la création au 1er octobre, de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, qui, à partir du 1er juillet 1952, se verra octroyer le privilège d'émission, jusqu'à présent exercé par la Banque du Congo Belge. La nouvelle banque centrale aura

Banque du Congo Belge

Principales rubriques du bilan

(en millions de francs)

DATE	En-caisse or	Avoirs en banque à l'étranger	Avoirs en banque en Belgique	Effets publics sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	Billets et monnaies en circulation	Créditeurs à vue
31 décembre 1948	865	1.551	527	8.449	2.168	10.358
31 décembre 1949	1.115	1.123	424	7.510	2.422	8.803
31 décembre 1950	1.171	2.163	684	10.715	2.912	11.532
31 décembre 1951	1.634	1.995	534	14.246	3.838	14.916

Source : Banque du Congo Belge.

pour tâche d'abord de faire le service de caissier du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, ensuite d'assumer l'exercice de divers contrôles : des banques et des institutions qui font habituellement des opérations financières et d'assurances, de l'émission et du marché des valeurs mobilières ainsi que des opérations de change. Le capital social pourra être souscrit à concurrence de 50 % par le Congo Belge, 10 % par le Ruanda-Urundi, 20 % par la Banque Nationale de Belgique et les derniers 20 % par le Congo Belge, à charge pour lui de les offrir en émission publique.

Comparé à 1950, le solde des transactions courantes de la balance des paiements semble s'être réduit en 1951. Il apparaît toutefois que le poste « Erreurs et omissions », très important en 1951, a surtout trait aux transactions courantes, de sorte que le solde de ces transactions est resté pratiquement au même niveau (environ 3 milliards de francs). Il aurait d'ailleurs semblé peu probable que le solde des opérations sur les marchandises ait diminué par rapport à 1950.

Le mouvement des capitaux à long terme se solde par un boni de 767 millions, contre 2.935 millions en 1950. Quoique des emprunts aient été contractés aussi bien en 1950 qu'en 1951, il n'a été fait des prélèvements sur les emprunts de 1951 qu'en 1952, ce qui explique la diminution apparente du mouvement des capitaux officiels à long terme et, par le fait même, également la diminution du solde total de la balance des paiements.

L'excédent vis-à-vis de l'U.E.B.L. des opérations sur marchandises et des ventes d'or augmente régulièrement depuis 1949, mais les transferts résultant des revenus d'investissements, des frets et assurances, des transactions diverses et des donations et transferts de migrants, transforment le boni des transactions courantes en un mali qui s'élève à 1.266 millions de francs en 1951. Grâce surtout au mouvement de capitaux privés, ce mali est finalement réduit à 550 millions de francs.

D'autre part, les transactions avec les Etats-Unis et la zone sterling sont en faveur du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

Balance générale des payements du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1949			1950			1951		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
A. *Transactions courantes :*									
1. Opérations sur marchandises fob	12.550	9.089	+ 3.461	15.776	8.804	+ 6.972	20.210	1.358	+ 5.852
2. Or non monétaire (mouvement - net)	493	—	+ 493	633	—	+ 633	682	—	+ 682
3. Frets nets et assurances	—	1.252	— 1.252	—	1.123	— 1.123	354	2168	— 1.814
4. Revenus d'investissements	267	1.523	— 1.256	253	1.548	— 1.295	401	1.717	— 1.316
5. Transactions officielles non comprises ailleurs	367	369	— 2	128	480	— 352	103	302	— 199
6. Toutes autres transactions	1.016	1.720	— 704	854	1.712	— 858	1.032	2.338	— 1.306
7. Dons et transferts des migrants	82	816	— 734	244	1.134	— 890	237	775	— 538
8. Total des transactions courantes	**14.775**	**14.775**	**+ 6**	**17.888**	**14.801**	**+ 3.087**	**23.019**	**21.658**	**+ 1.361**
B. *Mouvement des capitaux à long terme*									
1. Capitaux privés	336	681	— 345	876	498	+ 378	1.252	321	+ 931
2. Capitaux officiels	—	36	— 36	2.564	7	+ 2.557	230	394	— 164
3. Total	**336**	**717**	**— 381**	**3.440**	**505**	**+ 2.935**	**1.482**	**715**	**+ 767**
C. *Erreurs et omissions*	—	—	—	—	—	— 158	**2.144**	**550**	**+ 1.594**
D. *Solde final* concordant avec l'évolution de l'encaisse métallique et des avoirs, nets à court terme sur la métropole et sur l'étranger (D = Solde de A + Solde de B + C)	—	**— 375**	—	—	—	**+ 5.864**	—	—	**+ 3.722**

Source : Banque du Congo Belge.

§ 3. — ÉMISSIONS

Les émissions nettes des sociétés anonymes ayant leur principale exploitation au Congo Belge s'élèvent à 1.345 millions de francs contre 994 millions de francs en 1950. Etant donné l'auto-financement considérable, ces chiffres ne reflètent pas l'effort d'investissement consenti. Des statistiques officielles en matière d'investissements réalisés ne sont pas disponibles.

En 1951, les bénéfices nets s'élevèrent à 4.684 millions de francs et les bénéfices distribués à 2.603 millions de francs. Pour 1950, ces chiffres étaient respectivement de 2.837 millions de francs et 1.877 millions de francs.

Etant donné ces résultats favorables, l'indice des actions coloniales à la bourse de Bruxelles est passé de 378 début 1951 (1936/1938 = 100) à 501 début 1952. Au cours de la même période, l'indice général (y compris les valeurs coloniales), n'a augmenté que de 65 points (185 - 250).

Bien que le financement du Plan décennal était assuré en 1951, divers emprunts ont été lancés en vue des besoins futurs. Les autorités de l'E.C.A. ont accordé un prêt de 15,5 millions de dollars au Congo Belge, tandis que la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement était également disposée à prêter 40 millions de dollars au Congo Belge, afin de permettre le développement de ses moyens de transport. La même institution accorda un prêt de 30 millioins de dollars à la Belgique, à condition que celle-ci prête au Congo un montant d'une valeur égale pour le financement des importations congolaises en provenance de Belgique. En fin d'année, un décret fut pris prévoyant l'émission d'un nouvel emprunt de 60 millions de francs suisses.

Comme les emprunts en dollars susmentionnés n'ont pratiquement pas encore été comptabilisés en 1951 et comme il a été procédé à l'apurement de dettes envers la mère-patrie, la dette publique consolidée est tombée de 6.242 millions de francs au 31 décembre 1950 à 6.189 millions de francs au 31 décembre 1951. Par suite de l'augmentation de la dette flottante et indirecte, la dette publique totale passe de 10.824 millions de francs à 12.669 millions de francs.

SECTION VI. — PRIX ET SALAIRES

L'augmentation du coût de la vie, enregistrée au cours du dernier trimestre de 1950, en raison du déclenchement du conflit de Corée, a continué à se manifester au cours de 1951. L'index général est passé de 265 au 1er janvier 1951, à 298 au 1er janvier 1952, soit l'augmentation la plus forte que l'on ait connue au cours des dernières années (12,5 %, contre 0,8 % en 1950 et 5,8 % en 1949). Au cours du 4e trimestre, la hausse de l'indice partiel du vêtement a été arrêtée, tandis que l'indice partiel pour l'alimentation, par contre, a subi une augmentation sensible qui résulte de la hausse des prix des produits du marché local. Dans le cadre de la politique de hausse des revenus indigènes et également en raison de la hausse constante du coût

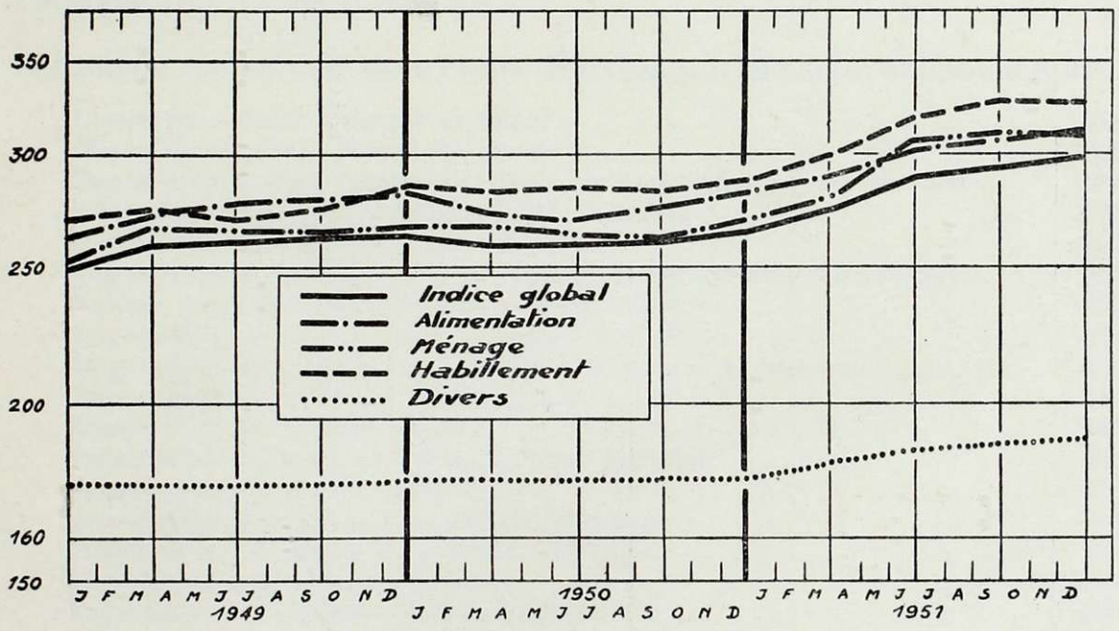
de la vie, plusieurs décrets ont été pris pour augmenter le minimum légal des salaires des travailleurs congolais et des employés; les appointements des fonctionnaires de la colonie ont été en même temps augmentés, le 1er juillet 1951 de 7,4 % et le 1er janvier 1952 de 3,4 %.

Indice du coût de la vie au Congo Belge
(1er juillet 1935 = 100)

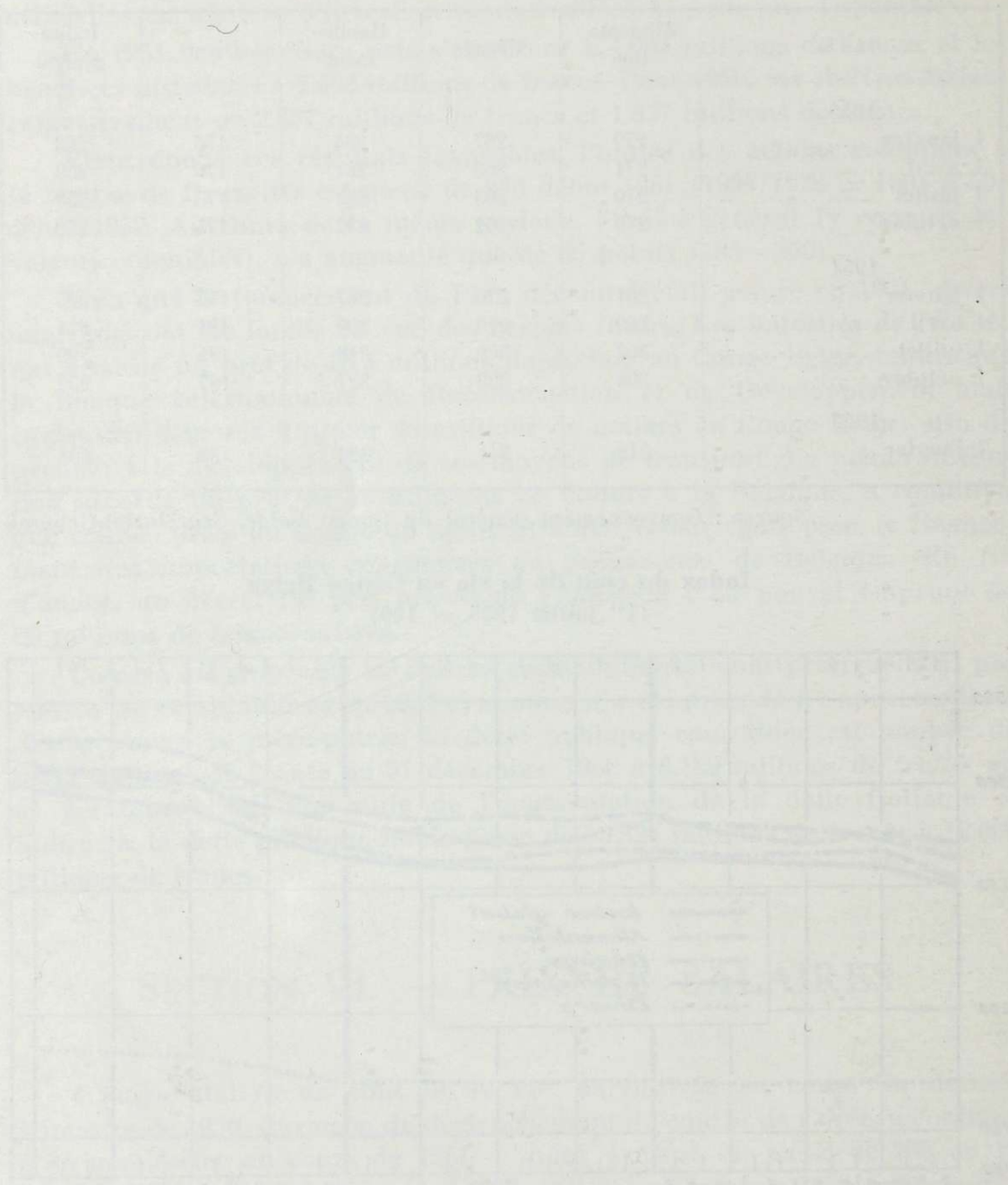
DATE	Alimentation	Ménage	Habillement	Divers	Indice général
1950					
1 janvier	279	267	284	176	263
1 avril	271	266	281	176	259
1 juillet	270	263	283	175	258
1 octobre	275	262	282	175	260
1951					
1 janvier	281	270	287	175	265
1 avril	289	279	300	181	274
1 juillet	302	306	318	185	290
1 octobre	304	308	327	187	293
1952					
1 janvier	312	311	326	188	298

Source : Gouvernement général du Congo Belge, Secrétariat-General.

Index du coût de la vie au Congo Belge
(1er juillet 1935 = 100)



Source : Gouvernement Général du Congo Belge, Secrétariat général



LISTE
DES TABLEAUX STATISTIQUES (1)

AGRICULTURE. Pages

Superficies cultivées. Recensements des 15 mai 1950 et 15 mai 1951 . . . 42 - 43
Production agricole 44
Cheptel 48
Importations et exportations de produits agricoles 50
Importations et exportations de produits horticoles 52

ASSURANCES.

Assurances sur la vie. Réserves mathématiques 226
Assurances sur la vie. Primes encaissées 227
Assurances sur la vie. Valeurs représentatives 228
Opérations de capitalisation 229
Opérations de capitalisation. Valeurs représentatives 230
Prêts hypothécaires 231
Prêts hypothécaires par intervention. Valeurs représentatives 231
Assurance obligatoire des transporteurs par véhicules en 1950 233

CHÔMAGE (voir Emploi et chômage).

COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE.

Commerce spécial. Quantité et valeur 318
Importation suivant l'usage des produits 330
Importation suivant l'usage et le degré de transformation des produits . . . 331
Valeurs moyennes de quelques produits importés 332
Exportation suivant l'usage des produits 334
Exportation suivant l'usage et le degré de transformation des produits . . . 335
Valeurs moyennes de quelques produits exportés 337
Importation de céréales et de produits dérivés 338
Importation des principaux produits alimentaires et boissons 339
Importation de minerais et de métaux 341
Importation de matières textiles 342
Importation de quelques autres matières premières 342
Importation de produits textiles 343
Importation des principaux produits métalliques 345
Importation de quelques produits fabriqués 346
Exportation par secteur industriel . . . . . 348 - 349
Exportation de quelques produits alimentaires 350

(1) Par ordre alphabétique des rubriques principales.
Signification des signes employés dans les tableaux :
. . Non disponible
— Nul ou négligeable
/ Moyenne

Pages

Exportation des principales matières brutes ou simplement préparées . . . 351
Exportation de produits textiles 353
Exportation des principaux produits métalliques 355
Exportation des principaux produits fabriqués 357
Importation par pays de provenance 358
Principales importations en provenance des Etats-Unis 359
Exportation par pays de destination 362
Principales exportations vers les Etats-Unis 364
Importation, exportation et balance commerciale apparente par zone monétaire en 1950 et 1951 367
Evolution des échanges avec les pays de l'Union Européenne des Paiements 368
Importation, exportation et balance commerciale par zone monétaire en 1937, 1948, 1949, 1950 et 1951 . . . . . 370 - 371
Balance des paiements internationaux de l'U.E.B.L. en 1950 et 1951 . 373 - 375 - 377
Evolution et financement du solde de la balance générale des paiements de l'U.E.B.L. - Années 1948 à 1951 380

CONGO BELGE ET RUANDA-URUNDI.

Production minière 410
Commerce extérieur. Valeur 411
Exportation. Quantité et valeur 412
Valeurs de base de quelques produits du Congo 413
Exportation. Quantités exportées des principaux produits 414
Exportation. Principaux produits. Valeur 415
Exportation. Principales rubriques d'exportation 416
Exportation. Répartition par pays de destination 417
Importation. Quantité et valeur 417
Importation. Principaux produits. Valeur 418
Importation. Tonnage des produits principaux 419
Importation. Répartition par pays de provenance 419
Budget ordinaire. Résultats provisoires 421
Budget ordinaire. Principales recettes 422
Budget ordinaire pour 1950 et 1951. Dépenses 422
Budget extraordinaire 423
Banque du Congo Belge. Principales rubriques du bilan 424
Balance générale des paiements 425
Indice du coût de la vie 427

CONSOMMATION.

Ventes à la consommation 307
Ventes à la consommation. Indices par secteur et par catégories d'articles 308 -309
Ventes à la consommation en 1951 310
Ventes à la consommation en 1951. Produits alimentaires 311

DISTRIBUTION.

Entreprises commerciales. Effectifs assujettis à la sécurité sociale. Répartition par branche d'activité 130
Entreprises commerciales. Effectifs assujettis à la sécurité sociale. Evolution 131
Entreprises commerciales. Personnel assujetti à la sécurité sociale. Evolution 131
Cartes professionnelles pour étrangers. Répartition géographique 132
Cartes professionnelles pour étrangers. Principaux secteurs économiques . . 133
Inscriptions et radiations au registre du commerce en 1951 135
Sociétés commerciales belges et congolaises ayant leur principale exploitation en Belgique 136

Pages

Déclarations de faillite et demandes de concordat préventif à la faillite . . . 137
Indices des chiffres d'affaires des grossistes en alimentation générale à clientèle indépendante . . . 138
Recettes du timbre et des taxes assimilées au timbre en 1951 . . . 139
Caisse Nationale de Crédit Professionnel. Crédits accordés . . . 140

EMPLOI ET CHÔMAGE.

Evolution du nombre de permis de travail délivrés . . . 8
Réadaptation professionnelle des chômeurs en 1951 . . .
Réadaptation professionnelle des chômeurs de 1945 à 1951. Répartition par profession acquise . . .
Journées de travail prestées de 1947 à 1951 . . . 12
Journées contrôlées perdues par interruption de travail en 1951. . . . 13
Evolution de la main-d'œuvre civile et de la main-d'œuvre salariée . . . 14
Personnel occupé dans l'industrie et le commerce . . . 16
Nombre d'ouvriers occupés dans certains secteurs de 1948 à 1951 . . . 18
Nombre d'ouvriers occupés dans certains secteurs de janvier à décembre 1951 19
Nombre d'ouvriers occupés dans certains secteurs. Statistique des établissements occupant 10 ouvriers et plus . . . 20
Nombre d'heures de travail dans les différents secteurs industriels en 1951. Indice par jour ouvrable . . . 22
Nombre de journées perdues et contrôlées . . . 26
Répartition des chômeurs selon la durée du chômage . . . 28
Répartition par province des chômeurs contrôlés . . . 29
Répartition du chômage par branche d'activité . . . 32
Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés en 1951 . . . 34

FINANCES DE L'ÉTAT.

Balance budgétaire probable pour les exercices 1950 et 1951 . . . 155
Situation budgétaire probable pour l'exercice 1951 . . . 155
Recettes de l'exercice 1951 . . . 156
Crédits d'investissements du budget extraordinaire pour les exercices 1950 et 1951 . . . 160
Evolution des recettes fiscales . . . 165
Dette publique totale . . . 168

FINANCES DES PROVINCES ET DES COMMUNES.

Budgets provinciaux pour 1950 et 1951 . . . 172
Rendement probable des impositions provinciales d'après les budgets de 1950 et 1951 pour l'ensemble des provinces . . . 172
Répartition du Fonds des Provinces . . . 173
Répartition de certaines dépenses provinciales en 1950 et 1951 . . . 174
Dépenses provinciales de voirie et de travaux publics . . . 174
Ressources globales des communes centralisées en Crédit Communal . . . 175
Ressources ordinaires des communes centralisées en Crédit Communal . . . 176
Recettes fiscales des communes . . . 176
Crédits et subventions pour dépenses extraordinaires des administrations locales . . . 178
Dette globale des villes et des communes . . . 179

FINANCES PRIVÉES (Voir Monnaie et Crédit).

INDUSTRIE.

Indice de l'activité industrielle . . . 57
Activité des mines de houille . . . 60

Pages

Production de charbon par bassin 61
Importations et exportations de charbon 62
Livraisons de charbon 62
Production d'énergie électrique 63
Importation et exportation d'énergie électrique 64
Cokeries. Production brute et production nette de coke 64
Cokeries. Consommation de charbon 65
Cokeries. Stocks de coke 65
Livraisons de coke 65
Production de gaz 66
Statistique de la distribution publique de gaz 67
Indice global de la production sidérurgique 68
Production sidérurgique 69
Production de métaux non ferreux en 1938 et de 1949 à 1951 70
Production de métaux non ferreux en 1951 70
Importations de métaux non ferreux sous forme de minerais, mitrailles et produits bruts 72
Exportations de métaux non ferreux bruts et demi-finis 72
Industrie des fabrications métalliques. Données mensuelles 73
Industrie des fabrications métalliques. Expéditions totales 74
Production de quelques secteurs de l'industrie chimique 77
Production de papier 79
Production de ciment 80
Production de verre 82
Production des carrières 83
Production de chaux, calcaires et dérivés 84
Production de l'industrie céramique 84
Production de l'industrie de la terre cuite 85
Production textile 85
Production des filatures 86
Exportations de fils 87
Production des tissages 88
Stocks de tissus 90
Importations et exportations d'articles de bonneterie 90
Activité dans quelques branches de l'industrie alimentaire 91
Importations et exportations de diamants 92
Production de cuirs finis 93
Industrie du tabac. Quantités mises en œuvre 93
Ventes de l'industrie transformatrice du bois 94
Estimation de la consommation d'eau industrielle. Origine et localisation . . 96
Estimation de la consommation d'eau industrielle. Origine et destination . . 97

INVESTISSEMENTS.

Répartition des investissements en 1950 et 1951 286
Investissements des charbonnages 288
Investissements des industries textiles 291
Investissements de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges et de l'Office National pour l'Achèvement de la Jonction Nord-Midi 292
Investissements de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux . . . 293
Investissements dans la flotte marchande et la pêche maritime 294
Investissements en véhicules de transport automobile 295
Dépenses d'immobilisation de la Régie des Télégraphes et des Téléphones . . 295
Constructions nouvelles en 1951 301

LUXEMBOURG (Grand-Duché de).

Indices de la production industrielle 393

Pages

Production sidérurgique 394
Production agricole 395
Indice du coût de la vie 396

MONNAIE ET CRÉDIT.

Evolution du stock monétaire 184
Réserves de change de la Banque Nationale de Belgique et engagements du Trésor envers les banques étrangères 187
Crédits consentis au secteur public par la Banque Nationale de Belgique . . 193
Crédits consentis au secteur privé par la Banque Nationale de Belgique . . 194
Situation globale des banques 195
Crédits consentis par les banques privées au secteur privé 197
Crédits à l'économie 199
Marché du « call money » 201
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite. Mouvement de l'épargne pure . . 203
Emissions des sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises en 1951. Répartition d'après le centre d'activité 212
Emissions des sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises de 1949 à 1951 213
Indice des cotations aux bourses de Bruxelles et d'Anvers 215
Bourse de Bruxelles. Volume des opérations en 1951 216
Cours et rendement des principaux types d'obligations 218
Opérations et portefeuille du Fonds des Rentes en 1949, 1950 et 1951 220

ORGANISATION EUROPÉENNE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE.

Situation des pays membres de l'Union Européenne des Paiements 385
Règlement de la position de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise dans l'Union Européenne des Paiements à fin décembre 1951 388
Utilisation de l'aide reçue par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise au 31 décembre 1951 391

PAYS-BAS.

Investissements dans l'industrie en 1950 et 1951 397
Indices de la production et de l'emploi dans l'industrie 398
Indices de production par industrie 399
Estimation des récoltes 399
Nombre de chômeurs 400
Commerce extérieur 400
Valeur des exportations par pays de destination 401
Valeur des importations par pays de provenance 401

PLAN MARSHALL (voir Organisation Européenne de Coopération Economique).

POPULATION.

Naissances, décès et accroissement naturel 3
Mouvement de la population en 1951 4
Population active. Estimation pour 1951 5

PRIX.

Prix des matières premières à New-York, à Londres et en Belgique 244
Quelques prix mondiaux 244
Indices des prix de gros 245

Pages

Indices partiels des prix de gros en 1951 247
Indices des prix de gros des produits industriels 248
Indices des prix de gros des produits importés 250
Indices des prix de gros des produits indigènes 251
Indice des prix de détail 253
Evolution des prix de détail par groupes de produits 254
Subsides aux produits alimentaires et industriels 256

PRODUCTION (voir Industrie, Agriculture).

RÉMUNÉRATIONS.

Indices relatifs à quelques formes de revenus 259
Indices des gains moyens bruts dans l'industrie 267
Indices des gains moyens bruts dans le commerce 268
Indices trimestriels des salaires de l'industrie 270
Indices trimestriels des salaires de l'industrie. Situation en décembre 271
Incidence des charges sociales légales en 1951 277
Incidence des charges sociales en 1951 278

REVENUS (voir Rémunérations, Revenus du capital).

REVENUS DU CAPITAL

Indices relatifs à quelques formes de revenus 259
Rendement des sociétés anonymes 280
Rendement comparé des sociétés belges, congolaises et exploitant à l'étranger en 1951 281
Taux de rendement des sociétés anonymes belges. Répartition par secteur . . 282
Résultats des sociétés anonymes 282

SALAIRES (voir Rémunérations).

TOURISME.

Répartition des hôtels reconnus, par région touristique et suivant le nombre de chambres disponibles 142
Recettes et dépenses du tourisme et des voyageurs. Répartition par devises 143
Nuitées pendant la période allant de juin à septembre. Répartition par pays de provenance 145
Industrie hôtelière. Estimation des recettes pendant la période allant de juin à septembre 145
Mouvement et recettes du trafic voyageurs. Société Nationale des Chemins de Fer Belges 146
Mouvement et recettes du trafic voyageurs. Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux 147
Mouvement et recettes du trafic voyageurs. Ligne maritime Ostende-Douvres 148

TRANSPORTS.

Trafic global de grosses marchandises. Société Nationale des Chemins de Fer Belges 100
Transport de grosses marchandises suivant la nature du trafic. Société Nationale des Chemins de Fer Belges 101
Transport de voyageurs. Société Nationale des Chemins de Fer Belges . . . 103
Nombre de trains de voyageurs mis en marche. Société Nationale des Chemins de Fer Belges 103

Pages

Trafic total. Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux 107
Situation de la flotte intérieure de bateaux de charge 109
Transports fluviaux. Tonnage transporté 109
Transports fluviaux. Répartition du trafic suivant sa nature. 111
Transports fluviaux. Répartition du tonnage suivant la nature des marchandises 112
Transports fluviaux. Trafic par bassin 112
Parc de certaines catégories de véhicules à moteur 114
Situation de la marine marchande belge 118
Nature de la flotte belge 118
Index des frets du « tramping » 119
Navires de mer entrés au port d'Anvers 121
Trafic international au port d'Anvers 122
Trafic international au port de Gand 124
Trafic international au port de Bruxelles 125
Trafic commercial des aérodromes belges 126
Trafic de la Sabena 128

LISTE DES GRAPHIQUES (1)

CHÔMAGE. Pages

Moyenne journalière du nombre de journées perdues contrôlées 27

COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE.

Commerce spécial. Quantité 319
Commerce spécial. Valeur 320

CONGO BELGE ET RUANDA-URUNDI.

Commerce spécial. Quantité 411
Commerce spécial. Valeur 412
Index du coût de la vie 427

CONSOMMATION.

Ventes à la consommation 307

FINANCES DE L'ÉTAT.

Recettes fiscales de l'Etat 164
Timbres et taxes assimilées au timbre. Production industrielle 166
Dette publique 169

INDUSTRIE.

Indice global de l'activité industrielle 58
Industrie charbonnière 61
Distribution publique de gaz et production d'énergie électrique et de coke . . 63
Production sidérurgique 69
Production des principaux métaux non ferreux. Produits bruts 71
Production totale des métaux non ferreux 71
Industrie des fabrications métalliques. Commandes et expéditions 76
Production de papier 79
Production de ciment 81
Industrie du verre Production et personnel occupé 82
Production textile. Filatures 87
Production textile. Tissages 89

MONNAIE ET CRÉDIT.

Stock monétaire à la disposition de l'économie belge 185
Versements et remboursements sur livrets particuliers à la Caisse d'Epargne 204
Indices des cours des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers 216
Bourse de Bruxelles. Indice et opérations 217
Cours des principaux types d'obligations 219

PRIX.

Indices des prix de gros 246
Indices des prix de gros des produits industriels 249
Indices des prix de gros des produits importés et indigènes 250
Indices des prix de gros des produits industriels importés et indigènes . . 251
Indices des prix de gros des produits agricoles importés et indigènes . . 252
Indices des prix de détail 255

(1) Par ordre alphabétique des rubriques principales.

RÉMUNÉRATIONS. Pages

Avantages sociaux, salaires et prix de détail 274

TRANSPORTS.

Transport de grosses marchandises. Société Nationale des Chemins de Fer Belges 102
Transports fluviaux. Marchandises transportées 111
Index des frets du « tramping » 119
Trafic maritime au port d'Anvers 122
Trafic maritime au port de Gand 124

CARTE

Répartition du chômage par bureau régional en 1951 30

LISTE DES ABRÉVIATIONS

employées pour la désignation de divers organismes

BENELUX	Union Economique Belgo-Néerlando-Luxembourgeoise.
B.I.R.D.	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
B.N.B.	Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.	Banque des Règlements Internationaux.
C.G.E.R.	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
E.C.A.	Economic Cooperation Administration.
E.R.P.	European Recovery Program .
F.A.O.	Food and Agriculture Organization.
F.M.I.	Fonds Monétaire International.
F.N.A.M.I.	Fonds National d'Assurance Maladie-Invalidité.
G.A.T.T.	General Agreement on Tariffs and Trade.
I.B.L.C.	Institut Belgo-Luxembourgeois du Change.
I.N.C.A.	Institut National de Crédit Agricole.
I.N.R.	Institut National de Radiodiffusion.
I.N.S.	Institut National de Statistique.
I.R.E.S.	Institut de Recherches Economiques et Sociales (Louvain).
I.R.G.	Institut de Réescompte et de Garantie.
M.S.A.	Mutual Security Agency.
N.A.T.O.	North Atlantic Treaty Organization. Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.).
O.C.C.L.	Office Central des Contingents et Licences.
O.C.R.A.	Office Commercial du Ravitaillement.
O.E.C.E.	Organisation Européenne de Coopération Economique.
O.N.S.S.	Office National de la Sécurité Sociale.
O.R.E.	Office de Récupération économique.
S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de fer Belges.
S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
S.N.C.V.	Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux.
U.E.B.L.	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
U.E.P.	Union Européenne des Paiements.

INDEX ALPHABÉTIQUE

pages

A

Abattoirs 291
Accidents automobiles (assurance) 225
Accidents de travail 273
Accises (droits d') 162
Achats « off-shore » 382
Acier 74, 337, 403
Actions 211, 216
Aérodromes 125
Agriculture . 13, 32. 39, 130, 163, 247, 330
— Luxembourg (Grand-Duché) 395
— Pays-Bas 399
Aide américaine 288, 381
Alcool 162, 313
Alimentation 13, 21, 32, 90, 130, 215 240, 268, 291, 306, 330, 350
Allocations compensatoires . . . 257
Allocations familiales 273
Allumettes 77, 162
Aluminium 70, 332
Ameublement 13, 308
Aniline 77
Appareils divers 308, 345
Apprentissage industriel 9
Ardoisières 83
Argent (métal) 410
Armes 74, 348
Articles de ménage 308
Articles sanitaires 84
Artisanat 132, 286
Artistes 13, 34
Arts et précision 13, 130, 268
Arts graphiques 291
Assistance publique 176
Assujettis à la sécurité sociale 11, 130 , 275
Assurances privées 215, 223
Assurance maladie-invalidité 159, 273
Augmentation de capital . . 136, 211
Autobus 106, 147
Automobiles . . . 74, 114, 295, 345
Autorails 100
Autorisation de transports . . . 115
Avantages sociaux . . . . XVII, 272
Avions 348

pages

Avoine 42, 338
Avoirs bancaires (voir Monnaie et Crédit)
Avoirs des particuliers en comptes chèques postaux 170
Avoirs en or et devises (voir Monnaie et Crédit)
Azote 18, 77

B

Balance commerciale 366
Balance des paiements XIX, 181, 328, 372
Balance des paiements (Congo Belge) 389, 425
Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi 423
Banque du Conge belge 423
Banque Nationale de Belgique XIX, 170 189, 326
Banques privées . . . 195, 214, 282
Banque des Règlements Internationaux (B.R.I.) 170, 188
Bassins fluviaux 112
Bassins houillers 61, 288
Bateaux 345, 419
— de charge 109
— à moteur 118
— à vapeur 118
Batellerie 276
Bâtiment (voir Construction)
Bénéfices des sociétés . . . 259, 279
Benelux . . . 49, 113, 162, 323, 392
Bétail 40, 47
Betteraves fourragères 43
Betteraves sucrières 42
Beurre 48, 241, 312, 332
Bières 162, 313
Bismuth 410
Bois 10, 13, 32, 94, 130, 247, 268, 332 414
Boissons . . . 20, 162, 268, 313, 330
Bonneterie 18, 85, 337
Bouchon de Lanaye 113
Boulangerie 309
Bourses des valeurs mobilières . . 214

pages

Bovidés 48, 241
Brasserie 91, 313
Briques 85, 271, 337
Brosserie 94
Budget
— des communes . . . 172, 175
— Congo Belge 421
— extraordinaire 154
— de main-d'œuvre 7
— ordinaire 154
— Pays-Bas 402
— des provinces 172

C

Cacao 332, 414
Cadmium 410
Café 162, 332, 412
Caisse centrale de Crédit rural du Boerenbond belge 53
Caisse d'Epargne du Congo belge et du Ruanda-Urundi 423
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite (C.G.E.R.) . 54, 203, 301
Caisse Nationale de Crédit Professionnel (C.N.C.P.) . . . 140, 209
Caisses Raiffeisen 53
Calendrier agricole 39, 240
Calcaire et dérivés 18, 83
Camions 114, 295
Caoutchouc . 17, 78, 244, 268, 332, 413
Capitalisation 227
Cargos 117
Carottes 43
Carreaux de revêtement et de pavement 84
Carrières . . 8, 13, 83, 130, 267, 271
Cartes professionnelles pour étrangers 132
Carton 247, 268
Cassitérite 410
Centimes additionnels (voir Finances publiques)
Centres routiers (S.N.C.B.) . 105, 115
Céramique . 13, 32, 84, 130, 271, 349
Céréales 42, 248, 338
Chambres de Compensation . . . 200
Chanvre 42, 86, 341
Chapellerie 353
Charbon 57, 105, 241, 314, 332, 403, 410
Charbonnages . 8, 15, 32, 60, 130, 215 241, 256, 276, 288, 306, 347, 390
Charges sociales 275
Chasse 13, 32
Chemins de fer 74, 99, 158, 215, 291 345, 390
Chaussures . . . 18, 93, 309, 314, 346

pages

Chaux 18, 83
Chemins de fer vicinaux 106, 215, 292
Cheptel 40, 47
Chèques postaux (voir Office des Chèques postaux)
Chevaux 48
Chèvres 48
Chicorée 42
Chimie (industrie) . . 13, 76, 130, 215 247, 268, 290, 306, 337, 418
Chocolat 291
Chômage . . . XX, 25, 141, 158, 273
— Luxembourg (Gr.-D.) . . 395
— Pays-Bas 400
Ciment 17, 80, 271, 337
Circulation monétaire 183
Circulation routière 116
Classes moyennes 129, 208
Cobalt 73, 410, 413
Coke 15, 64, 271, 289, 347
Colonie (voir Congo Belge)
Colorants 78
Colza 42
Comité de main-d'œuvre de l'O.E.C.E. 11
Commerce ambulant 133
— Congo Belge 411
— de détail . . . . XII, 136
— extérieur 18, 49, 136, 282, 317
— de gros . . 136, 214, 282
— intérieur (voir Distribution)
— Pays-Bas 400
— spécial (voir Commerce extérieur)
— spécial : Congo Belge et Ruanda-Urundi . . . 411
Commission bancaire 195
— paritaire 261
— des prix 239
— spéciale Hollando-Belge des voies d'eau . . 113
Communauté Européenne du Charbon et de l'acier (voir Plan Schuman)
Comptoirs agricoles de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite 54
Comptoir d'Escompte de la Banque Nationale de Belgique 206
Concordat préventif à la faillite . . 137
Confection (voir Vêtement)
Conférence Internationale des matières premières . . . . XIV, 386
Confiserie 291
Confitures 312
Congés payés 149, 261
Congo Belge 409

pages

Conseil Paritaire Général extraordinaire 243, 260, 278
Conseil de perfectionnement de l'enseignement technique . . 9
Conseil supérieur de l'enseignement technique 9
Conserves de produits végétaux . 21, 51
Consommation . . . . . XVI, 305
Constitution de sociétés 211
Construction 10, 13, 32, 80, 133, 215 247, 268, 290, 306
Construction navale 74
Contributions directes (voir Finances publiques)
Convention de salaires 260
Coopération économique internationale . . . . XVIII, 11, 319, 381
Coopératives 41, 138, 306
Copal 415
Coton 85, 242, 244, 332
Couleurs 17, 346, 418
Courrier aérien 127
Coût de la vie (voir Index)
Crédit agricole 53
— bancaire 195
— Communal de Belgique 175, 299
— aux Communes 177
— à la distribution 140
— d'escompte 170
— extérieur 373
— hypothécaire (voir Hypothèques)
— d'investissement (voir aussi Investissements) 160
— à la marine 120
— monnaie et crédit . . . 151
— professionnel 140
— de réescompte 205
— de restauration 207
Crustacés 339, 350
Cuir 13, 21, 32, 57, 92, 130, 247, 268, 291, 314, 414
Cuivre . . 70, 244, 306, 332, 386, 410
Cultures 41

D

Défense nationale 158, 302
Defense support 382
Denrées alimentaires (voir Alimentation)
Dentelle 353
Dépenses (voir Finances publiques)
Dépenses touristiques 143
Dépôts bancaires 183, 195
Dette des communes . . . 179, 218
Dette du Congo Belge 218
— de l'Etat 167
— publique 167, 218
— des villes 179, 218
Diamant 13, 21, 32, 91, 133, 347, 410
Distillerie 20
Distribution 129
Distribution d'eau 13, 215, 298
Dividendes (voir Revenus du Capital)
Dockers 13, 21, 122
Domaine public (voir Budget, Investissements)
Dommages de guerre . . . 207, 294
Douane (droits de) 161
Droits d'accises 162
— de douane 161
— d'enregistrement 163
— de succession 167
— de tirage 391

E

Eau - Approvisionnement 95
Eau - Distribution . . . 13, 215, 298
Ecluse du Kruisschans . . . 123, 298
Ecluse de Terneuzen 113
Economic Cooperation Administration (E.C.A.) 189, 377
Effets publics 193
Electricité 13, 62, 214, 242, 271, 289 314, 405
Electrification des chemins de fer 105
Elevage 40
Emigration 3
Emissions publiques 210
— sociétés commerciales . 211
— Congo Belge . . 211, 426
Emploi 7, 73, 141, 389
— au Luxembourg (Gr.-D.) 395
— aux Pays-Bas 398
Employés 13, 34, 263
Emprunts publics 167, 210
Emprunts émis au Congo Belge . . 426
Encaisse-or 160, 186, 377
Energie 59, 288, 306
Engrais 17, 332
Enregistrement (droits d') . . . 163
Entreprises commerciales . . 129, 267
Entreprises étrangères 132
Epargne 150, 223
Epeautre 42
Escompte (taux d') 196, 326
Escourgeon 44
Etablissements commerciaux (voir Entreprises commerciales)
Etain 70, 244, 332, 410

pages

Etrangers 132
Etrangers (main-d'œuvre étrangère) 7
Etrangers (carte professionnelle) . 132
Etrangers (tourisme) 143
Europabus 115
European Recovery Program (E.R.P.) 381
Explosifs 17
Exportation XVIII, 49, 62, 101, 111, 121 190, 317, 346, 373
— Congo Belge 411
— Pays-Bas 401

F

Fabrications métalliques 15, 57, 73, 214 289, 306, 347, 405
Faïence 84, 346
Faillites (déclarations de) 137
Fer 337
Fermes démonstratives 40
Fibranne 85
Fibres artificielles 85, 248
Fièvre aphteuse 41
Filatures (voir Textile)
Films 357
Finances 151
— communales 171
— Congo Belge 421
— de l'Etat 154
— Grand-Duché de Luxembourg 396
— Pays-Bas 397
— privées 181
— provinciales 171
— publiques 153
Fiscalité (voir Finances publiques)
Fleurs naturelles 43, 51, 351
Flotte fluviale 109
— marchande 117, 294
— de pêche 54, 294
Fonderie 74
Fonds d'assistance publique . . . 176
— des communes 176
— des coopératives (agric.) . 41
— National d'Assurance Maladie-Invalidité (F.N.A.M.I.) . 159
— national des ouvriers mineurs 149
— Monétaire International (F.M.I.) 376
— des provinces 173
— publics 194
— des rentes 202, 220
— des routes 116
Fonte (voir Sidérurgie)

pages

F.A.O. (Food and Agriculture Organization) 43
Forêts 13, 32
Forges 74
Formation professionnelle . . 9, 386
Fourrages 43
Fret aérien 126
— fluvial 113
— maritime 119
— routier 116
Fromage 339
Froment . . . 42, 240, 244, 256, 332
Frontaliers 257, 262
Fruits 21, 40, 51, 312, 339

G

Gants 346
Gaz . . 13, 63, 215, 242, 271, 289, 314
Gens de maison 13, 32
Goudron brut 77
Graisse comestible 330
Grand-Duché de Luxembourg . . 393
Grands magasins 138, 306
Gravier 83
Grès 83
Grèves 260

H

Habillement (voir Vêtement)
Habitations à bon marché 301
Harengs 54
Haricots 42
Horlogerie 133, 345
Hôtels 13, 32, 141, 267
Houblon 42, 313
Huile d'arachides 414
— minérale 77, 163, 332, 351, 418
— de palme 413
— végétale 18, 332
Huileries 291
Hypothèques 163, 210, 224

I

Immigation 3
Importation XVIII, 49, 62, 101, 111, 121 191, 250, 317, 338, 373, 398
— Congo Belge 411
— Pays-Bas 401
Impôts (voir Finances publiques)
Imprimerie 20
Index de l'activité industrielle . . 57
— des cotations de la Bourse . 215
— du coût de la vie au Congo Belge 427

pages

Index chiffres d'affaires grossistes en alimentation 138
— du coût de la vie au Grand-Duché de Luxembourg . . 396
— The Economist sensitive price index 244
— des exportations du Congo Belge 412
— des frets (tramping) . . . 119
— des gains moyens bruts . . 267
— des importations du Congo Belge 417
— Moody 244
— des prix de détail . . 253, 311
— des prix de gros 245
— des prix aux Pays-Bas . . 402
— prix sensibles I.R.E.S. (Louvain) 244
— de la production industrielle au Grand-Duché de Luxembourg 393
— de la production aux Pays-Bas 398
— de la production sidérurgique 68
— de la production sidérurgique au Grand-Duché de Luxembourg 394
— de la production du verre . 82
— des recettes fiscales . . . 165
— des recettes du timbre . . . 139
— (quelques formes de revenus) 259
— trimestriel des salaires . . 270
— des ventes à la consommation 306
Indices (voir Index)
Industrie . 12, 57, 268, 287, 305, 330
— Congo Belge 410
— Grand-Duché de Luxembourg 393
— Pays-Bas 398
Insémination artificielle 40
Institut Belgo-Luxembourgeois du change 190, 324
— National de Crédit agricole (I.N.C.A.) 54, 209
— National de Radiodiffusion (I.N.R.) 296
— National de Statistique (I.N.S.) (voir les divers tableaux statistiques)
— de Réescompte et de Garantie 182, 205, 326
Institutions paraétatiques de Crédit 205
Intégration européenne XVIII, 11, 319 381

pages

Investissements . . 141, 179, 285, 390
— Congo Belge 423
— Pays-Bas 397

J

Jonction Nord-Midi . . 100, 292, 391
Jouets 308
Journaux 243
Jute 85, 342

K

Kruisschans (écluse du) . . 123, 298

L

Laine 85, 242, 244, 332
Lait 41, 48, 312, 332
Légumes frais 51, 332
Légumineuses 42
Librairie 308
Liège (articles en) 94
Lin 42, 85, 341
Lingerie 343
Livres 13, 268
Locomotives 100, 345
Logement 149, 300
Loi De Taeye 300
Loyers 243
Luxembourg (Grand-Duché de) . . 393

M

Machines diverses . 74, 289, 337, 418
Magasins (grands) 138, 306
Magasins à succursales . . . 138, 306
Main-d'œuvre 7, 386
— budget de 7
— civile 14
— étrangère 7
— salariée 14
Maïs 42, 332, 414
Maladie (voir Assurance maladie-invalidité)
Malt 338
Manganèse 341
Marbre 83, 271
Marchands ambulants (voir Commerce ambulant)
Marché du « call money » . . 200, 206
— des capitaux 203
— hors banque 205
— des obligations 217
— des valeurs mobilières . . 214
Margarine . 91, 162, 240, 256, 312, 350
Marine marchande 293

pages

Mécanisation agricole 53
Médicaments 346
Métallurgie 8, 32, 68, 130, 216, 247, 271 289, 344
Métaux (voir aussi Métallurgie)
Métaux non ferreux 18, 57, 70, 271, 347
Méteil 42
Meubles 94
Meunerie 91, 291
Migration 4
Minerais (voir aussi Métallurgie) 72, 332 410
Mines (voir Charbonnages)
Mitraille (voir aussi Métallurgie) . 72
Monnaie et crédit 151, 181
— Pays-Bas . . . 401
— Congo 423
Mortalité 3
Motocyclettes 114
Moutons 49
Munitions 348
Mutual Security Agency (M.S.A.) . 382

N

Natalité 3
Navigation 293
Navigation fluviale 122
Navigation maritime 122
Navires 117, 345, 419
Nickel (voir aussi Métaux non ferreux) 73 341
Noix de palmistes 414
Nuitées (voir Tourisme)

O

Œufs 49, 339
Office Central des Contingents et Licences (O.C.C.L.) . . . 325
— Central des Crédits Hypothécaires 208
— commercial du ravitaillement (O.C.R.A.) . . 157, 238
— des Chèques Postaux 170, 183, 296
— National pour l'Achèvement de la Jonction Nord-Midi 100, 292
— National du Placement et du chômage 10, 25
— National de la Sécurité Sociale (O.N.S.S.) 7, 129, 149, 202 275
— de Récupération économique (O.R.E.) 390
Or 373, 410
Organisation Européenne de Coopération Economique (O.E.C.E.) 321 381

pages

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.) . . . 383
Orge 42, 332
Otraco (Congo Belge) 420
Ouvriers (voir Emploi, Chômage)

P

Pain 240, 313
Pantoufles 18, 93, 314
Papier 13, 32, 57, 79, 130, 163, 247, 268 291, 308, 346, 418
Paquebots (voir Navires) 118
Parc automobiles 114
— avions 126
— chemins de fer 100
— chemins de fer vicinaux . . 107
Parfumerie 308, 346
Pâtes alimentaires 338
Pâtures 40
Pays-Bas 396
Peaux 13, 21, 130, 247, 268, 332, 414
Pêche 13, 32, 54
Pécule de vacances 277
Pensions de vieillesse . 158, 260, 273
Pépinières 43
Permis de travail 8
Petit chômage 261, 276
Petit granit 83
Pétrôle 77, 290
Pétroliers 117
Phosphate 84
Photographie . . . 20, 78, 268, 348
Pierre 13, 32
Pierres précieuses 342
Plan décennal (Congo Belge et Ruanda-Urundi) 426
— Plan Marshall 288
— Schuman . . . . . XIX, 403
Plantes diverses 42, 351
Plastic 78
Plâtre 84
Plomb 70, 216, 332
Pois 42
Poissons 54, 339, 418
Politique aérienne 127
— agricole . . . . XVII, 39
— de crédit . . . . XII, 181
— de l'emploi . . . . XX, 7
— ferroviaire . . . 104, 108
— financière 181
— fiscale 161
— fluviale 113
— industrielle . . . XVII, 57
— maritime 120
— monétaire . . . . XII, 181
— des prix . . XV, 237, 340

pages

Politique routière 116
Pommes de terre 43, 313, 339
Ponts 74, 298
Population 3, 173
Population (Congo Belge) 409
Porcs 41, 48, 311
Porcelaine 84, 346
Porphyre 83
Ports 18, 121, 390
Poteries 84
Prairies 43
Prêts hypothécaires
(voir Crédit hypothécaire)
Prévisions budgétaires (voir Budget)
Primes compensatoires 261
Primes d'assurances 227
Primes de construction . . . 80, 300
Prix . . . . . X, 39, 237, 347
— Congo Belge 426
— de détail . . . XII, 253, 274, 306
— de direction 39, 240
— Grand-Duché de Luxembourg 396
— de gros . . . . . XII, 245
— mondiaux 243, 333
— Pays-Bas 402
— agricoles et horticoles . 53, 240
Production . . . . . X, XVI, 37
— agricole 39
— Congo Belge 409
— Grand-Duché de Luxembourg 393
— industrielle 57
— Pays-Bas 398
Produits réfractaires 84

R

Raffinerie de pétrole . . . 77, 123
Raffinerie de sucre 91
Rayonne 85
Réadaptation professionnelle . . . 9
Recensement agricole 41
Recensement du commerce . . . 129
Recettes budgétaires (voir Budget)
Recettes touristiques 143
Reconstruction 142
Rééquipement (voir Investissements)
Réescompte 195, 205
Regideso (Congo Belge) 422
Régie des Télégraphes et Téléphones 211, 295
Régie des voies aériennes . . 125, 295
Régions touristiques 142
Registre de commerce 134
Réglementation bancaire 198
Rémunérations . . . . . XVI, 259
Rendement des sociétés 279

pages

Réparateurs de navires 13
Réserves de change 183, 372
Réserves mathématiques 226
Restaurants 267, 309
Revenus 259
— du capital 279
Revenu national XX
— national des Pays-Bas . . 396
Riz 313, 338
Routes 113, 173, 296, 391
Ruanda-Urundi (voir Congo Belge)

S

Sabena 125
Sable 83
Sabots 94
Salaires (voir Rémunérations)
Savonnerie 78
Sécurité Sociale 11, 130, 275
Seigle 42, 338
Sel 339
Services publics 13
Sidérurgie . 18, 57, 68, 271, 348, 404
Sociétés de capitalisation 224
— commerciales 135, 211, 218, 280
— congolaises . . . 211, 281
Société Nationale des Chemins de Fer Belges (S.N.C.B.) 65, 99 146, 256, 292
— Nationale des Chemins de Fer vicinaux (S.N.C.V.) 65, 106, 147, 292
— Nationale de Crédit à l'Industrie (S.N.C.I.) . . . 206
— Nationale de Distribution d'Eau 210
— Nationale des Habitations à Bon Marché 301
— Nationale de la Petite Propriété Terrienne 301
Soie artificielle 342
— naturelle 88, 342
Stock monétaire 183
Subsides à l'agriculture 40
— aux prix . . 157, 240, 255
Succession (droits de) 163
Sucre 50, 91, 312

T

Tabac 13, 42, 93, 130, 162, 268, 291, 308 313, 330, 418
Tannerie 92
Tapis 88
Tarifs douaniers (voir Douane)
Taux d'échange . . . . . XII, 328
— d'escompte 196, 326

pages

Taxes (voir Finances publiques)
Taxes à l'exportation 326
Taxis 114
Teintures 346
Télégraphe (voir Régie des T.T.)
Téléphone (voir Régie des T.T.)
Termes d'échange
(voir Taux d'échange)
Terneuzen (écluse de) 113
Terre cuite 18, 85
Textiles 10, 13, 21, 32, 57, 85, 130, 216
247, 268, 290, 306, 337, 352, 405, 413
Timbres et taxes assimilées . 139, 163
Tissage (voir Textiles)
Tôle 74
Tonnellerie 54
Tontines 224
Tourisme 141, 144, 374
Tourteaux 342, 414
Trafic aérien 126
— ferroviaire 101, 146
— fluvial 111
— maritime 122
— des vicinaux 107, 147
Tramping 119
Transactions courantes
(voir Balance des paiements)
Transports 13, 32, 99, 146, 232, 268, 291
345, 373
— par air 125, 295
— Congo Belge 420
— fluviaux . . . 108, 294
— par mer 117, 293
— par route . . . 113, 294
— Transit . . 101, 111, 121
— par voie ferrée 101, 107, 291
Travailleurs
(voir Emploi, Chômage)
Travaux publics 173

pages

Tréfilerie 74
Tuiles 84, 337
Tutelle professionnelle 10

U

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (U.E.B.L.) XII, 317, 372
387, 392
Union Economique Belgo-Néerlando-Luxembourgeoise (voir Benelux)
Union Européenne des Payements (U.E.P.) . XII, 188, 317, 372, 384
Unité de compte (voir Union Européenne des payements)
Uréna Lobata 414

V

Vacances (étalement) 149
Vacances payées 260, 275
Vaches 40, 48
Valeurs mobilières
(voir Bourse et Emissions)
Vernis 17, 346
Verre 13, 32, 57, 81, 130, 216, 271, 337
Vêtement 13, 32, 130, 242, 268, 308, 343
418
Viande . . 49, 241, 311, 332, 339, 418
Vin 313, 339
Voies hydrauliques 297, 391
Volaille 339

W

Wolframite 410

Z

Zone monétaire
(voir Commerce extérieur)
Zinc 70, 216, 332, 410

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVERTISSEMENT VII

INTRODUCTION IX

Section I. — Evolution économique générale IX

§ 1. — *Principaux aspects de l'économie internationale* IX

§ 2. — *Conjoncture économique de la Belgique* X

Section II. — Politique économique XIII

§ 1. — *Lignes principales* XIII

§ 2. — *Problèmes particuliers* XIV

1. — Approvisionnement du pays XIV

2. — Politique des prix XV

a) Prix et standard de vie XV

b) Prix et capacité compétitive XVII

3. — Commerce extérieur et paiements internationaux XVIII

a) Recherche de débouchés XVIII

b) Maintien de l'équilibre monétaire XIX

4. — Expansion économique et chômage XX

5. — Calcul du revenu national XX

Section III. — Conclusions XXI

PREMIÈRE PARTIE : Population et emploi

CHAPITRE PREMIER. — POPULATION 3

§ 1. — *Evolution générale* 3

§ 2. — *Evolution régionale* 3

§ 3. — *Population active* 5

CHAPITRE II. — EMPLOI 7

§ 1. — *Sources statistiques* 7

§ 2. — *Politique de l'emploi* 7

1. — Politique de main-d'œuvre étrangère 8

2. — Formation et réadaptation professionnelles 9

3. — Politique de mise au travail 10

4. — Rapports avec les organismes internationaux 11

§ 3. — *Evolution de l'emploi* 11

1. — Par catégorie de travailleurs 14

2. — Par secteur économique 14

a) Main-d'œuvre civile et main-d'œuvre salariée 14

b) Par branche d'activité 15

c) Dans l'industrie 15

3. — Par région 23

Pages

CHAPITRE III — CHÔMAGE 25

§ 1. — *Réglementation et indemnisation* 25
§ 2. — *Analyse du chômage* 27
1. — Par âge 27
2. — Par sexe 28
3. — Par durée 28
4. — Par région 29
5. — Par branche d'activité et qualification professionnelle 29
§ 3. — *Evolution du chômage* 31
1. — Evolution globale 31
2. — Comparaison avec 1950 31
3. — Evolution au cours de l'année 33

DEUXIÈME PARTIE : Production de biens et de services

CHAPITRE PREMIER. — AGRICULTURE ET PÊCHE 39

SECTION I. — AGRICULTURE 39
§ 1. — *Politique agricole* 39
§ 2. — *Production agricole pendant l'année culturale 1950/'51* 41
1. — Cultures 41
A. — Superficies cultivées 41
B. — Quantités produites 45
a) Céréales et farineux 45
b) Légumineuses cultivées pour la graine 46
c) Plantes industrielles 46
d) Plantes racines et tuberculifères 47
e) Prairies et pâtures 47
f) Fourrages herbacés 47
2. — Cheptel 47
§ 3. — *Commerce extérieur en produits agricoles* 49
§ 4. — *Prix de vente et coût de production* 53
§ 5. — *Mécanisation et crédit agricole* 53

SECTION II. — PÊCHE MARITIME 54

CHAPITRE II. — INDUSTRIE 57

SECTION I. APERÇU GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE 57

SECTION II. — EVOLUTION DE LA PRODUCTION PAR SECTEUR INDUSTRIEL 59
§ 1. — *Energie* 59
1. — Charbon 59
2. — Electricité 62
3. — Coke et gaz 64
a) Coke 64
b) Gaz 66
§ 2. — *Métallurgie* 68
1. — Industrie sidérurgique 68
2. — Industrie des métaux non ferreux 70
§ 3. — *Industrie des fabrications métalliques* 73
§ 4. — *Industrie chimique* 76
1. — Produits chimiques minéraux 78
2. — Pétrole et produits chimiques organiques 78
3. — Produits chimiques divers 78

Pages

§ 5. — *Industries de la construction et des matériaux de construction* . . . 80
1. — Industrie de la construction 80
2. — Industrie des matériaux de construction 80
a) Ciment 80
b) Verre 81
c) Produits des carrières 83
d) Chaux, calcaires et dérivés 83
e) Produits céramiques 84
f) Terre cuite 85
§ 6. — *Industrie textile* 85
1. — Filatures 86
2. — Tissages 88
3. — Bonneterie 90
§ 7. — *Industrie alimentaire* 90
§ 8. — *Industrie diamantaire* 91
§ 9. — *Industries diverses* 92
1. — Cuir 92
2. — Tabac 93
3. — Bois 94

SECTION III. — APPROVISIONNEMENT EN EAU 95

CHAPITRE III. — TRANSPORTS 99

§ 1. — *Transports ferroviaires* 99
A. — Chemins de fer 99
1. — Infrastructure 99
2. — Parc 100
3. — Activité 100
a) Marchandises 100
b) Voyageurs 103
4. — Politique ferroviaire 104
B. — Chemins de Fer Vicinaux 106
1. — Infrastructure 106
2. — Parc 107
3. — Activité 107
4. — Politique ferroviaire 108
§ 2. — *Transports fluviaux* 108
1. — Infrastructure 108
2. — Flotte 109
3. — Activité 110
4. — Politique fluviale 113
§ 3. — *Transports routiers* 113
1. — Infrastructure 113
2. — Parc 114
3. — Activité 115
4. — Politique routière 116
§ 4. — *Transports maritimes* 117
1. — Lignes de navigation 117
2. — Flotte 117
3. — Activité 119
4. — Politique maritime 120
§ 5. — *Activité portuaire* 121
1. — Port d'Anvers 121

Pages

2. — Port de Gand 123
3. — Port de Bruxelles 124
§ 6. — *Transports aériens* 125
1. — Infrastructure et réseau 125
2. — Parc 126
3. — Activité 127
4. — Politique aérienne 127

CHAPITRE IV. — DISTRIBUTION 129

§ 1. — *Répartition des entreprises de distribution* 129
1. — Entreprises commerciales 129
2. — Activité des étrangers dans le secteur de la distribution 132
a) Répartition géographique 132
b) Activités économiques exercées 132
3. — Commerce ambulant 133
§ 2. — *Natalité et mortalité des entreprises de distribution* 134
1. — Registre de commerce 134
2. — Evolution des sociétés commerciales 135
3. — Faillites et concordats 137
§ 3. — *Chiffre d'affaires* 137
1. — Ventes en alimentation 138
2. — Recettes du timbre et des taxes assimilées 139
§ 4. — *Crédit à la distribution* 140

CHAPITRE V. — TOURISME 141

§ 1. — *Importance économique du tourisme* 141
1. — Emploi et chômage 141
2. — Investissements 141
3. — Apport de devises 143
§ 2. — *Activité touristique* 144
1. — Résultats financiers de l'industrie hôtelière 144
2. — Influence sur les moyens de transport 146
§ 3. — *Tourisme social* 149
1. — Transport à prix réduit 149
2. — Etalement des congés payés 149
3. — Logement à bon marché 149
4. — Epargne en vue des vacances 150

TROISIÈME PARTIE : Finances, monnaie et crédit

CHAPITRE PREMIER. — FINANCES PUBLIQUES 153

SECTION I. — DONNÉES GÉNÉRALES 153

SECTION II. — FINANCES DE L'ETAT 154
§ 1. — *Situation budgétaire générale* 154
1. — Budget ordinaire 156
a) Recettes 156
b) Dépenses 156
2. — Budget extraordinaire 159
a) Recettes 159
b) Dépenses 159
§ 2. — *Politique fiscale* 161
1. — Contributions directes 161
2. — Douanes et accises 161
3. — Enregistrement, succession et timbre 163

Pages

§ 3. — *Recettes d'impôts* 164
1. — Contributions directes 165
2. — Douanes et accises 166
3. — Enregistrement 167
§ 4. — *Evolution de la dette publique* 167
1. — Dette consolidée 167
2. — Dette à moyen terme 169
3. — Dette à court terme 170
4. — Avoirs des particuliers en compte chèques postaux 170
5. — Charge de la dette publique 171

SECTION III. — FINANCES DES PROVINCES ET DES COMMUNES 171
§ 1. — *Finances provinciales* 171
1. — Ressources des provinces 171
2. — Dépenses des provinces 173
§ 2. — *Finances communales* 175
1. — Ressources des communes 175
a) Ressources ordinaires 175
b) Ressources de caractère exceptionnel 177
c) Crédits et subventions pour dépenses extraordinaires . . . 177
2. — Dépenses des communes 178
3. — Dette des villes et des communes 179

CHAPITRE II. — MONNAIE ET CRÉDIT 181

SECTION I. — POLITIQUE MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE 181

SECTION II. — STOCK MONÉTAIRE ET RÉSERVES DE CHANGE 183
§ 1. — *Evolution du stock monétaire et vitesse de circulation de la monnaie* 183
§ 2. — *Composition du stock monétaire* 186
§ 3. — *Réserves de change de la Banque Nationale* 186
§ 4. — *Union Européenne des Paiements* 188
1. — Evolution de la position de la Belgique dans l'U.E.P. en 1951 188
2. — Causes des excédents de la Belgique sur les pays membres de l'U.E.P. 189
3. — Mesures prises par les autorités responsables en vue de remédier aux excédents encourus par la Belgique dans l'U.E.P. 190
a) Mesures d'ordre commercial 190
b) Mesures d'ordre monétaire 191

SECTION III. — CRÉDIT A COURT TERME ET A MOYEN TERME 192
§ 1. — *Banque Nationale de Belgique* 192
1. — Crédits intérieurs consentis au secteur public 192
2. — Crédits intérieurs consentis au secteur privé 194
§ 2. — *Banques privées* 195
1. — Evolution pendant les trois premiers mois 196
2. — Evolution de la fin du mois de mars à la fin du mois d'août . . . 196
3. — Evolution pendant les quatre derniers mois 197
4. — Réglementation bancaire 198
§ 3. — *Crédits globaux à l'économie* 198
§ 4. — *Evolution du marché du « call money »* 200
1. — En compensation 200
2. — Hors compensation 202

SECTION IV. — MARCHÉ DES CAPITAUX 203
§ 1. — *Caisse Générale d'Epargne et de Retraite* 203

Pages

§ 2. — *Autres institutions paraétatiques de crédit* 205
1. — Institut de Réescompte et de Garantie 205
a) Crédits de réescompte 205
b) Marché « hors-banque » 205
c) Marché du « call money » 206
2. — Société Nationale de Crédit à l'Industrie 206
a) Crédits ordinaires 206
b) Crédits régis par des lois spéciales 207
3. — Office Central de Crédit Hypothécaire 208
a) Opérations ordinaires 208
b) Crédits de restauration 208
4. — Institut National de Crédit Agricole 209
5. — Caisse Nationale de Crédit Professionnel 209
§ 3. — *Inscriptions hypothécaires* 210
§ 4. — *Emissions* 210
1. — Emissions d'emprunts de l'Etat, des provinces et des communes 210
2. — Emissions des sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises 211
§ 5. — *Bourse des valeurs mobilières* 214
1. — Titres à revenu variable 214
2. — Marché des obligations 217

CHAPITRE III. — ASSURANCES 223

§ 1. — *Régime des assurances* 223
1. — Protection de l'épargne 223
2. — Protection des victimes d'accidents 225
§ 2. — *Assurances sur la vie* 225
1. — Réserves mathématiques 226
2. — Primes encaissées 227
3. — Valeurs représentatives 227
§ 3. — *Capitalisation* 227
§ 4. — *Prêts hypothécaires consentis par les entreprises privées de prêts hypothécaires* 230
§ 5. — *Assurance obligatoire de la responsabilité civile des transporteurs rémunérés de personnes et des transporteurs de choses par véhicules automobiles* 232

QUATRIÈME PARTIE : Prix et revenus

CHAPITRE PREMIER. — PRIX 237

SECTION I. — POLITIQUE DES PRIX 237
§ 1. — *Action sur l'offre et la demande* 237
§ 2. — *Mesures visant à la réglementation directe des prix* 238
1. — Arrêtés de base 239
2. — Mesures spéciales 240
a) Produits alimentaires 240
b) Produits non alimentaires 241
c) Législation sur les loyers 243

SECTION II. — EVOLUTION DES PRIX 243
§ 1. — *Les prix mondiaux* 243
§ 2. — *Prix de gros en Belgique* 245
1. — Evolution générale 245

Pages

2. — Evolution par groupe de produits 246
3. — Evolution d'après le degré de transformation des produits industriels 248
4. — Evolution des prix des produits importés et indigènes 252

§ 3. — *Prix de détail* 253

§ 4. — *Subsides aux prix* 255

CHAPITRE II. — REVENUS 259

SECTION I. — RÉMUNÉRATIONS 259

§ 1. — *Revendications et accords* 260

§ 2. — *Liaison des rémunérations à l'indice des prix de détail* 263

§ 3. — *Evolution des rémunérations* 264
1. — Comparaison avec l'avant-guerre 265
2. — Evolution générale 265
3. — Analyse des rémunérations 266
a) Par sexe 266
b) Par région 268
c) Par état social 269
d) Par qualification 269
e) Selon l'importance des entreprises 270
f) Par branche d'activité 271
4. — Dispersion des rémunérations 272

§ 4. — *Avantages sociaux* 272
1. — Modifications aux avantages sociaux 272
2. — Répartition des charges sociales 275
3. — Accords internationaux 278

SECTION II. — REVENUS DU CAPITAL 279

§ 1. — *Aperçu général* 279

§ 2. — *Analyse selon la localisation et la nature de l'activité des sociétés* . . 280
1. — Selon la localisation 280
2. — Selon la nature et l'activité des sociétés 281

CINQUIÈME PARTIE : Investissements et consommation

CHAPITRE PREMIER. — INVESTISSEMENTS 285

SECTION I. — CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES INVESTISSEMENTS EN 1951 . . . 287

SECTION II. — RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS 287

§ 1. — *Industrie* 287
1. — Energie 288
a) Charbonnages 288
b) Electricité 289
c) Coke et gaz 289
2. — Industries métallurgiques 289
3. — Industrie des fabrications métalliques 289
4. — Industries chimiques 290
5. — Industrie du pétrole 290
6. — Industrie de la construction et des matériaux de construction . . 290
7. — Industries textiles 290
8. — Industries alimentaires 291
9. — Autres industries 291

Pages

§ 2. — *Communications* 292
1. — Transport par rail 292
a) Société Nationale des Chemins de Fer Belges 292
b) Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux 292
c) Transports urbains 293
2. — Navigation 293
a) Transports maritimes 293
b) Transport par eau 294
3. — Transports par route 294
4. — Transports aériens 295
5. — Télégraphes et téléphones 295
6. — Poste et Chèques postaux 296
7. — Radiodiffusion 296
§ 3. — *Voies de communications* 296
1. — Routes 296
2. — Voies hydrauliques 297
§ 4. — *Distribution d'énergie et d'eau* 298
1. — Distribution d'énergie 298
2. — Distribution d'eau 299
§ 5. — *Bâtiments* 299
1. — Bâtiments publics 299
2. — Bâtiments privés 300
§ 6. — *Santé publique* 302
§ 7. — *Défense nationale* 302
§ 8. — *Administrations subordonnées* 302

CHAPITRE II. — CONSOMMATION 305

SECTION I. — CONSOMMATION INDUSTRIELLE 305

SECTION II. — CONSOMMATION DES PARTICULIERS 306
§ 1. — *Indices des ventes à la consommation* 306
§ 2. — *Consommation par catégorie de produits* 311
1. — Produits alimentaires 311
2. — Boissons et tabac 313
3. — Habillement 313
4. — Autres produits 314

SIXIÈME PARTIE : Relations économiques extérieures

CHAPITRE PREMIER. — COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE 317

SECTION I. — EVOLUTION GÉNÉRALE DU COMMERCE SPÉCIAL 319

SECTION II. — COMMERCE SPÉCIAL PAR GROUPE DE PRODUITS 329
§ 1. — *Aperçu général* 329
1. — A l'importation 329
2. — A l'exportation 333
§ 2. — *Importation* 338
1. — Produits alimentaires 338
a) Céréales et produits dérivés 338
b) Autres produits alimentaires et boissons 339
2. — Matières premières 340
a) Minerais et métaux 340

Pages

b) Matières textiles 341
c) Autres matières premières 342
3. — Produits fabriqués 343
a) Produits textiles 343
b) Produits métalliques 344
c) Autres produits fabriqués 344
§ 3. — *Exportation* 346
1. — Produits alimentaires 350
2. — Matières brutes 351
3. — Produits fabriqués 352
a) Produits texitles 352
b) Produits métalliques 354
c) Autres produits fabriqués 356

SECTION III. — COMMERCE SPÉCIAL PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION . 357
§ 1. — *Pays de provenance* 357
§ 2. — *Pays de destination* 361

SECTION IV. — BALANCE COMMERCIALE 366

SECTION V. — BALANCE DES PAIEMENTS 372
§ 1. — *Transactions courantes* 372
§ 2. — *Opérations en compte capital* 374
§ 3. — *Financement du solde global* 378

CHAPITRE II. — COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE 381

SECTION I. — COOPÉRATION ÉCONOMIQUE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION EUROPÉENNE DE COOPÉRATION ECONOMIQUE 381
§ 1. — *Situation économique en Europe occidentale et modification de la nature de l'aide américaine* 381
§ 2. — *Activité de l'Organisation Européenne de Coopération Economique en 1951* 383
§ 3. — *Aide américaine attribuée à la Belgique et position de l'U.E.B.L. dans l'Union Européenne des Paiements* 387

SECTION II. — UNION ECONOMIQUE BELGO-NÉERLANDO-LUXEMBOURGEOISE 392
§ 1. — *Evolution des négociations* 392
§ 2. — *Situation économique du Grand-Duché de Luxembourg* 393
1. — Production 394
2. — Finances et prix 396
§ 3. — *Situation économique des Pays-Bas* 396
1. — Production et emploi 398
2. — Commerce extérieur 400
3. — Finances 401
4. — Prix 402

SECTION III. — PLAN SCHUMAN 403

SEPTIÈME PARTIE : Economie du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

SECTION I. —POPULATION 409
§ 1. — *Population indigène* 409
§ 2. — *Population non indigène* 409

Pages

Section II. — Production 410

Section III. — Commerce extérieur 411
§ 1. — *Exportation* 413
1. — Par catégorie de produits 413
2. — Par pays de destination 415
§ 2. — *Importation* 417
1. — Par catégorie de produits 418
2. — Par pays de provenance 420

Section IV. — Transport 420

Section V. — Finances 421
§ 1. — *Budgets* 421
1. — Budget ordinaire 421
2. — Budget extraordinaire 423
§ 2. — *Monnaie et crédit* 423
§ 3. — *Emissions* 426

Section VI. — Prix et salaires 426

Liste des tableaux statistiques 429

Liste des graphiques 437

Liste des abréviations 438

Index alphabétique 439

Table des matières 447